This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

PROPERTY OF THE
University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

PAUL FESCH

Lacordaire Journaliste

(1830-1848)

ELHOMME ET BRIGUET, ÉDITEURS

PARIS
83, RUE DE RENNES, 83

LYON
3, AVENUE DE L'ARCHEVÊCHÉ, 3

1897

Tous droits réservés.

LACORDAIRE JOURNALISTE

Il y a quelque dix ans, un certain nombre de prêtres, convaincus de faire œuvre utile, se sont jetés de plein cœur dans la mêlée des idées : écrivains, ils sont entrés dans la presse ; orateurs, ils ont pénétré dans les clubs. D'aucuns leur en ont fait et leur en font encore un crime ; d'autres ne savent comment les féliciter de ce qu'ils appellent une sainte audace. Si je ne croyais employer une expression trop connue, je dirais que ces novateurs et ces vaillants ne méritent

Ni cet excès d'honneur ni cette indignité.

En effet, on n'a peut-être pas suffisamment remarqué que d'autres avant nous, prêtres aussi, avaient affronté les fatigues du journalisme et les mugissements des réunions publiques. Comme nous, ils ont été vilipendés par leurs adversaires et critiqués par leurs amis, et c'est à eux, que nous devons de pouvoir répandre, non pas, certes, sans opposition, mais avec une certaine liberté, des idées jugées téméraires à leur époque, acceptées en partie de notre temps, et qui seront, aux jours de nos petits-neveux, pleinement en honneur.

Parmi ces illustres et courageux qui ont marché avant nous, se sont servis de la presse pour défendre l'Église

et semer la vérité religieuse, il faut compter les hommes de l'*Avenir* et en particulier Lacordaire.

Nous disons, en particulier Lacordaire, parce que, au milieu de ses compagnons d'armes, il a pris une place prépondérante et que, durant près de vingt ans, de 1830 à 1848, il a fait, tenté de faire, directement ou indirectement, œuvre de journaliste, de prêtre journaliste.

C'est cette œuvre entreprise par Lacordaire dans l'*Avenir*, dans l'*Ère nouvelle* et ailleurs, que nous allons étudier [1].

1. Nous avons essayé de recueillir les articles écrits par Lacordaire en différents journaux. Nous espérons avoir réussi ; on les trouvera ci-après, dans l'ordre où ils ont paru. Il est possible que quelques-uns nous aient échappé : mais nous pouvons affirmer que nous n'en avons reproduit aucun sans nous être assuré de son authenticité. Ceux qui nous ont laissé quelque doute, nous les avons omis, remettant à plus tard, ou à la bienveillance de quelque ami érudit le soin de nous fournir la preuve qu'ils émanent vraiment de Lacordaire.

AVANT L' « AVENIR »

Le 7 mai 1828, Lacordaire écrivait à un de ses amis de Dijon, M. Foisset, qui venait de fonder un journal et qui lui demandait sa collaboration, une longue lettre dont nous transcrivons le curieux passage suivant, et où l'on trouvera l'idée caractéristique que se faisait alors du journalisme le futur collaborateur de l'*Avenir*.

A ne considérer le *Provincial*[1] que comme une œuvre entreprise par des hommes que je connais, que j'aime ou que j'estime, je devrais être tenté d'y prendre part. Le *Provincial* fera du bien; ce serait un autre motif d'y apporter ma coopération. Toutefois, je veux discuter ce point avec vous, et vous exposer les raisons qui m'empêcheront de jamais écrire une ligne dans quelque journal que ce soit. Les unes sont tirées de la chose elle-même; les autres, de mon caractère ou de la trempe de mon esprit.

Un journal me paraît une affaire *inique*. C'est un lieu où l'on juge périodiquement, à de courts intervalles, les livres et les actions de ses contemporains, sans que la brièveté du temps permette de s'enquérir suffisamment de la vérité. C'est un lieu où quelques hommes, distraits par des occupations d'homme privé et de citoyen, viennent jeter le superflu de leurs loisirs et de leurs études, comme si une telle et si arbitraire justice de son siècle ne méritait pas qu'on lui consacrât au moins sa vie et une vie déjà mûre. C'est un lieu où l'on apprend aux hommes ce qu'ils doivent penser de tout, même des choses qu'on ne peut comparer à la règle immuable des devoirs humains, et

1. C'était le nom du journal en question.

où l'on propage ainsi, dans la société, des opinions que soi-même on n'aura plus le lendemain. Légèreté, incertitude, défaut de mission, défaut d'une science suffisante (et il faut tout savoir quand on parle de tout), sont-ce là les marques auxquelles on connaît la justice? Les journaux sont la *chaire des opinions*, c'est-à-dire de ce que je méprise le plus; bien loin d'en faire, je cesse d'en lire. Les opinions tuent la vérité. C'est le mouvement du siècle, dit-on, il faut le suivre, ou combattre sur un champ de bataille sans ennemis. Que Dieu me préserve de suivre l'ennemi dans des marais où je m'embourberais avec lui! Quand les Juifs étaient emmenés en captivité, le prophète s'assit seul aux portes de la ville déserte, et il chanta des lamentations qui n'arrivaient aux oreilles ni des vainqueurs ni des vaincus. Il vient des temps, dans la vie des nations, où il n'y a plus rien à dire aux hommes présents, où il faut se parler seul, et mettre ses livres dans les sépulcres, entre les pieds des morts, comme à Jérusalem on cacha le feu saint dans un puits. Il vient des temps où Caton doit déchirer ses entrailles, afin que, son épée ne pouvant plus combattre, son sang parle à des générations meilleures que celles qui l'ont vu mourir. Il vient des temps où le salut est à périr. Ministre des seules vérités perpétuelles et universelles, jamais, jamais je n'annoncerai aux hommes des opinions, jamais je ne leur annoncerai la vérité du même lieu où on amuse leur oisiveté par les jeux de l'esprit. Ames fidèles, nous nous consolerons entre nous de notre mieux, et ceux qui le pourront prépareront, en philosophie et en théologie, la double ou l'unique révolution dont ces deux sciences ont besoin pour ne pas perdre d'autres races.

Les journaux sont funestes aux talents. Ils épuisent, par des études sans suite et des productions rapides, des esprits qui ne sont point encore formés. On s'habitue à jeter ses pensées dans un cadre rétréci; on fait des pages et encore des pages; on prend un style saillant, qui est bon dans une colonne et déplacé partout ailleurs. Je suis convaincu que la facilité d'écrire dans les journaux est la cause de notre médiocrité littéraire actuelle, et que beaucoup de jeunes gens y perdent tous les jours la part de génie que la Providence leur avait confiée. Il faut d'abord allumer son feu avant de disperser sa braise chez ses voisins.

En troisième lieu, un journal rédigé entre plusieurs ne peut pas avoir une doctrine fixe. La raison, appliquée à chaque événement et à chaque livre, rectifiera quelques fausses idées; elle ne procurera point de mouvement. Nulle révolution intellectuelle ne s'est opérée que par un principe mis en avant et poussé dans toutes ses conséquences; ainsi le Christianisme,

ainsi la Réforme, ainsi chaque secte philosophique d'autrefois.

Si je faisais un journal, je soutiendrais plutôt le culte du *bœuf Apis*, que de soutenir des universalités sans couleur. Le temps de la raison n'a jamais existé ; il n'existera jamais.

Je conçois Bayle faisant son journal à lui seul ; c'est une manière d'imprimer ses livres et de les faire lire. Le *Globe* a bien senti ma pensée, ou je sens bien la sienne ; ils ont créé pour religion *une espérance ;* ils errent sur l'Océan, comme ce Christophe, et, en attendant qu'ils puissent crier terre, ils s'amusent à tirer des oiseaux de passage.

Venons à mon caractère. Je ne peux pas faire deux choses à la fois ; et me demander le petit bout de mon doigt, c'est me demander depuis les pieds jusqu'à la tête.

Ajoutez, mon cher ami, qu'un prêtre, plus que jamais, doit se cacher et demeurer étranger à tout ce qui n'est pas la religion. On ne croira que trop à mon désir de paraître, sans que je donne occasion de le penser. L'obscurité, une longue obscurité, de petites places, du loisir, voilà ce que j'aime et le plan que je me suis fait.

Je suis prêtre et ne serai jamais que cela ; je suis prêtre, et c'est par moi-même que j'étudie les devoirs de mon état. Je ne donne rien à l'usage avant la réflexion, et vous savez que l'esprit d'imitation n'a jamais été mon défaut [1].

Tout n'est pas faux, tout n'est pas à dédaigner dans l'appréciation que fait ici Lacordaire de cette « affaire inique » qu'est le journal. Le portrait qu'il en trace est plutôt le portrait du journal à son époque que celui du journal idéal.

Mais y a-t-il bien d'abord un idéal du journal ? L'idée est sujette à discussion : car il nous semble, d'après l'expérience et l'histoire, que le journal a bien varié suivant les époques, les pays et les journalistes eux-mêmes. Les uns veulent en faire le véhicule d'une pensée, d'une doctrine ; les autres n'y voient qu'une « chaire des opinions » diverses et contradictoires successivement énoncées ; d'autres une sorte de kaléidoscope — soyons modernes, de cinématographe — faisant défiler sous les yeux des lecteurs la vue des faits et nouvelles du monde entier ; d'au-

1. Lettre à M. Foisset. Paris, 7 mai 1828.

tres enfin prétendent s'en servir comme d'un outil pour brasser des affaires financières, industrielles ou commerciales. La vérité ne serait-elle pas dans une moyenne, mélangeant proportionnellement à l'importance qu'on y attache, et aussi aux besoins de son époque, ces différentes opinions ?

Quelle était, au fond, celle de Lacordaire ? A voir ce qu'il blâme on peut en déduire ce qu'il approuverait.

Le journal semble devoir être pour lui un lieu où des hommes intelligents, mûrs, sinon d'âge, au moins de science, se dévouant « des pieds à la tête », annoncent les « seules vérités perpétuelles et universelles » ou tout simplement « la vérité » et non pas des opinions.

Si ce journal idéal se fondait, en serait-il ? Il ne le dit pas, mais nous verrons bientôt sa conduite dans semblable occurrence. En attendant, il considère le journal comme une « affaire inique » à laquelle un prêtre ne doit pas collaborer, parce que « un prêtre, plus que jamais, doit se cacher et demeurer étranger à tout ce qui n'est pas la religion. »

A cette appréciation objective que l'on peut discuter, Lacordaire en joint une autre subjective à laquelle souscriront tous ceux qui ont une sérieuse habitude de la presse.

« Les journaux, dit-il, sont funestes au talent. » Entendons-nous bien. Il ne s'agit pas ici d'un homme qui, dans le silence de son cabinet, écrira posément, à son temps, un article ou deux par semaine, mais du vrai journaliste, de celui qui se donne « depuis les pieds jusqu'à la tête »; qui, chaque jour, fidèle à la salle de rédaction, s'y voit obligé d'écrire au pied levé sans, parfois, y pouvoir réfléchir longuement, un article, plusieurs entrefilets, *de omni re scibili et quibusdam aliis*. S'il s'est préparé à son rôle par de longues et sérieuses études littéraires, politiques, religieuses, philosophiques, sociales, il *pourra* quelque temps suffire à sa tâche. Mais, pris dans

l'engrenage quotidien, sans pouvoir restaurer par une nourriture intellectuelle suffisante les déperditions de son esprit, il sentira le vide peu à peu se faire dans son cerveau, il sera broyé, épuisé. Le brillant, le « saillant » du style pourra tromper le regard distrait du lecteur médiocre, mais il ne saura cacher à l'étude, même rapide, de l'observateur attentif, le néant de la pensée.

Cet épuisement ne manque pas d'atteindre les plus forts, ceux que l'on regarde comme les *leaders*, les chefs du journalisme. N'en connaissons-nous pas dont le nom a fait la fortune d'un journal, mais qui, à force de produire, et par suite de cette surexcitation née de l'épuisement se sont, pour ainsi dire, habitués à remplacer par l'invective la nullité du raisonnement ?

Lacordaire voulait échapper à ce danger de la « médiocrité » et ne pas s'exposer à perdre « la part de génie que la Providence lui avait confiée ».

C'était, en lui, une idée depuis longtemps arrêtée et solidement ancrée. Six ans auparavant, il disait déjà au même Foisset : « Croyez-moi, mon ami, il est dangereux de se mettre trop en avant dans la jeunesse... Commençons tard notre vie politique ; commençons-la lorsque nous pourrons être utiles à notre patrie : c'est alors qu'il sera beau de sacrifier notre bonheur à nos principes [1] ! » Et dix ans plus tard, évoquant dans une lettre à son jeune ami Montalembert l'esprit de son père défunt, il lui fera donner ce conseil : « Défie-toi d'une polémique précoce [2]. »

C'était mesure de sage prudence : travailler et attendre son heure.

Lacordaire ne croyait pas alors le moment opportun ; il le dit dans sa lettre à M. Foisset avec une teinte de mélancolie qui n'est pas exempte d'emphase. Il le lui répètera dans deux ans à peu près sur le même ton :

1. Lettre à M. Foisset. 30 décembre 1822.
2. Lettre à Montalembert. 22 avril 1832.

Je suis las de penser et de parler; je suis comme la faculté de théologie de l'académie de Paris; j'ai suspendu ma harpe aux saules de la Sorbonne. Comment penser, quand il n'y a plus de pensée catholique? Comment parler, quand tout Israël dort, et qu'on n'a pas, comme David, enlevé la lance de l'ennemi? Non vraiment, cela n'est pas possible; laissez dormir le pâtre au bruit du vent, et ne lui demandez pas ce qu'il voit dans son sommeil. Le sommeil du pâtre n'est pas celui du prophète. L'un et l'autre ont la tête appuyée sur les ruines de Babylone au désert; l'un et l'autre ont des songes et un ange du ciel pour les garder; mais l'un est un voyant du Seigneur, qui sait l'histoire de la pierre où il dort; et l'autre n'est qu'un pâtre. Le pâtre n'envie pas le sommeil du prophète: il se lève, et il chante en sifflant; c'est un vieux livre qui a dit qu'il sifflerait; mais lui n'a pas lu le vieux livre: il n'est qu'un pâtre. Le pâtre a des amis de son enfance, à l'autre bord du Tigre; les amis du pâtre lui demandent ce qu'il a vu dans la plaine, et si les ruines ont dit quelque chose quand la pluie tombait. Le pâtre est touché, parce que ses amis lui parlent et que le soleil des sables n'a pas desséché son cœur en Arabie; mais que peut répondre le pâtre? Des ruines ne lui ont pas parlé: le Seigneur des ruines ne lui a rien dit; quand la pluie tombait, le pâtre n'a rien entendu. Laissez dormir le pâtre; le sommeil du pâtre n'est pas celui du prophète [1].

Qui ne reconnaît là ces accents du découragement échappés peut-être à certains de nous, alors que, soupesant dans notre pensée l'immensité de la tâche que nous entrevoyions, nous sentions la faiblesse de nos bras et aussi la rareté de nos compagnons, et que nous nous laissions tomber en poussant ce cri : « Non, décidément, il n'y a rien à faire. »

Chez Lacordaire ce découragememt ne fut que momentané.

« Il n'y a rien à faire, » disait-il, en désignant les jours où il vivait. C'est aussi avec le même sentiment d'opportunité, d'actualité, qu'il faut lire cette phrase de sa lettre: « Un prêtre plus que jamais doit se cacher, et demeurer étranger à tout ce qui n'est pas la religion. »

1. Lettre à M. Foisset. Paris, 13 avril 1830.

Il ne faudrait pas voir là l'énoncé d'un aphorisme général applicable à tous les temps et à tous les pays.

Lacordaire a prouvé, au contraire, et par d'autres paroles, et dans toute la conduite de sa vie, que le prêtre n'avait pas seulement à rester enfermé dans son église ou sa sacristie pour y prier Dieu, mais qu'il lui faut en sortir parce qu'il ne doit demeurer étranger à rien de ce qui se passe ici-bas.

Posant ce principe que la religion catholique est l'unique voie de salut pour les hommes et pour les peuples, il ne connaissait d'autre moyen, pour sauver cette religion, que l'éducation religieuse. Et il gémissait de la voir négligée par la faute ou la torpeur des prêtres qui se contentaient de veiller à la sanctification de quelques âmes privilégiées, sans se préoccuper de la grande masse des incroyants.

Que font les prêtres dans l'exercice ordinaire de leurs fonctions? Ils maintiennent la connaissance et la pratique des vérités chrétiennes dans les femmes, dans quelques hommes, dans quelques jeunes gens; ils retirent de temps en temps du milieu de l'erreur quelques âmes en qui la foi se réveille, et voilà tout. La masse de l'impiété échappe à leur action; renfermés dans l'intérieur du sanctuaire, où ils veillent sur les pierres qui en sont restées, ils ne peuvent le défendre des attaques qu'on lui porte au dehors: ils regardent quelquefois du haut des murs de Sion, et ils trouvent que le nombre des assiégeants s'augmente toujours; et, redescendus dans l'intérieur du temple, ils racontent ce qu'ils ont vu avec de tristes et éloquentes paroles qui ne touchent guère que ceux qui n'ont pas besoin de l'être [1].

Il parlait ainsi en 1826 dans l'intimité; plus tard, en 1843, du haut de la chaire de Notre-Dame, après une expérience personnelle de près de vingt années, il réfutait avec un rare bonheur d'expressions, aussi justes que pittoresques, l'opinion de ceux qui voulaient faire du clergé une caste à part, vivant en dehors du reste des mortels :

1. Lettre à M. Foisset. Paris, 25 avril 1826.

Fréderic II, roi de Prusse, disait un jour à un de ses amis : « Pour en finir avec l'Eglise catholique, savez-vous ce qu'il faut faire ? Il faut en faire un hibou... » Vous savez, messieurs, cet oiseau solitaire et triste qui se tient dans un coin avec un air rechigné.

Voilà le secret, continuait Lacordaire : nous isoler de tout, de la politique, de la morale, du sentiment, de la science ; nous suspendre entre le ciel et la terre sans aucune espèce de point d'appui, pour nous dire, un genou en terre : Vous avez Dieu, qu'avez-vous besoin du reste ?

Nous n'acceptons pas cette situation. Nous tenons à tout parce que nous venons de Dieu, qui est en tout ; rien ne nous est étranger, parce que Dieu n'est étranger nulle part [1].

O vous qui limitez le champ du prêtre à celui de son église, écoutez Lacordaire : « Le prêtre doit aller partout, parce que partout Dieu se trouve, et qu'il peut y avoir partout une âme à instruire, à consoler ou à sauver. »

Ces quelques explications n'étaient peut-être pas inutiles pour montrer qu'il n'y eut pas à ce moment de la vie de Lacordaire une saute subite qui le fit venir d'un point de l'horizon de la pensée à un autre tout opposé. Il fut toujours semblable à lui-même, attendant que son heure sonnât.

Cette heure, il ne la croyait pas encore venue ; voilà pourquoi il refusait de collaborer à une œuvre qui n'était pas entreprise suivant son idéal et pour laquelle il ne se sentait aucune des aptitudes voulues.

Mais cependant, il se préparait, restant « aux ordres de Dieu, dont la volonté se manifeste par le cours souvent imprévu des événements [2]. »

Au fond, ce qui le tourmentait depuis plusieurs années, c'était ce désir secret de pénétrer, lui prêtre, et comme tel, dans la société, dans la vie publique, et d'y porter, librement, la parole qui délivre les peuples par la vérité.

C'était ce tourment de son âme qui donnait à sa vie

1. 20e conférence. *De la raison catholique et de la raison humaine dans leurs rapports.*

2. LACORDAIRE, *Pensées*, II, p. 424

cette apparence d'incertitude et d'irrésolution que l'on remarque en lui à cette époque ; c'était aussi ce tourment de son âme qui le guidait dans ses études :

Depuis trois ans, écrit-il, toutes mes lectures et mes pensées ont trait à ceci : *Le monde étant ce qu'il est, que doit croire un prêtre sur les rapports de la religion avec la philosophie et l'ordre social?* En un mot, je cherchais à résoudre le double problème du concours de la religion avec la raison, et de la société spirituelle avec la société matérielle. Tout prêtre qui ne sait pas cela, me disais-je, peut être un homme pieux et bon ; mais à coup sûr, il n'entendra rien à son siècle, ni à l'histoire de l'Église, ni à l'avenir [1].

Toujours son esprit anxieux cherche à bien préciser la place et le rôle du prêtre dans la vie moderne.

A la première partie de la question par lui posée, il répond de façon rapide et brève : « La raison particulière et la raison de l'Église catholique doivent nécessairement se trouver d'accord. »

Ce n'est pas cela d'ailleurs qui le préoccupe le plus, et il ne s'y appesantit pas.

La seconde partie l'intéresse davantage : « Que doit croire un prêtre sur les rapports de la religion avec l'ordre social? » Trois systèmes sont proposés.

Lacordaire les passe en revue tous les trois.

La société spirituelle et la société matérielle doivent subsister ensemble, sans se détruire. — Elles ne peuvent subsister ainsi que par trois moyens : supériorité de l'une sur l'autre, indépendance absolue de l'une et de l'autre, engrènement variable de l'une et de l'autre par des concessions réciproques. — Le dernier moyen est faux, parce que, dans tous les temps, et surtout dans les temps où la foi est faible, il livre l'Église à la merci de la société matérielle, qui, au fond, juge toujours les questions prétendues mixtes. Il fait de l'Église, aux yeux des peuples, une société craintive et ennemie de la liberté ; il aboutit tôt ou tard à une Église nationale. Depuis Constance et Bâle, Dieu travaille admirablement à le prouver.

Le second moyen, qui est aujourd'hui ratifié aux États-Unis,

1. Lettre à M. Foisset. Paris, 19 juillet 1830.

place l'Église très haut dans l'esprit des peuples, fait de l'Église une société mâle, très adaptée aux siècles de liberté populaire, mais il scinde le monde, et est si métaphysiquement faux, que jamais un peuple de foi une n'aura la pensée de l'adopter. C'est un remède sublime, mais un remède. — Le premier moyen place l'esprit devant la chair, fait du corps social un être parfaitement un; c'est le système des papes depuis Charlemagne jusqu'à Henri IV, pendant plus de huit cents ans, et il est si simple, tellement modérateur du peuple et du pouvoir, qu'une nation vraiment chrétienne n'en a jamais compris d'autre et qu'elle se jette là même sans y penser. Du reste, il ne peut renaître que d'une manière autre que celle dont il a été exercé, et seulement quand les peuples et les rois demanderont à deux genoux, ce qui arrivera. »

Après avoir ainsi discuté, Lacordaire cherche *ce qui est à faire*. Il le trouve dans cette formule : « Oter l'Église de l'état d'engrènement, pour la mettre à l'état d'indépendance absolue; en un mot, l'affranchir. Le reste est un détail immense [1]. »

Dans cette lettre sont en germe les idées que Lacordaire, quelques mois plus tard, développera avec une verve non exempte de virulence, dans ses articles de l'*Avenir*. Mais en ce moment, il n'en sait encore rien lui-même. Sa pensée est tout autre. Ce n'est pas en France qu'il cherchera l'application de ces théories, c'est en Amérique, « car, dit-il, j'étais persuadé que ma carrière sacerdotale n'aurait jamais en France son libre développement [2]. »

Cité devant le jury de la Seine [3] comme accusé d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement, et de provocation à la désobéissance aux lois, il raconta au tribunal cette phase peu éloignée encore de son existence.

La parole du prêtre m'était confiée, et il m'était dit de la porter aux extrémités du monde sans que personne eût le droit de sceller mes lèvres un seul jour de ma vie. Je sortis du tem-

1. Lettre à M. Foisset. Paris, 19 juillet 1830.
2. Testament du P. Lacordaire, ch. II.
3. Affaire de l'*Avenir*, 31 janvier 1831.

ple avec ces grandes destinées, et je rencontrai sur le seuil les lois et la servitude. Les lois ne me permettaient pas d'enseigner la jeunesse de France sous un roi très chrétien ; et si j'eusse voulu, comme mes pères, m'enfoncer dans les solitudes pour y bâtir un lieu de prière et d'un peu de paix, on eût trouvé d'autres lois pour m'en bannir. Tous les efforts du pouvoir tendaient à mettre dans ses mains la direction suprême de l'intelligence humaine, sauf à laisser tomber sur l'Église catholique suppliante et servile quelque concession de la piété royale à la première majesté.

C'était là, c'était au règne absolu de cinq à six hommes sur tous les hommes et sur Dieu qu'aboutissait ce système, et je lui vouai un combat d'autant plus implacable que tous les souvenirs de ma jeunesse conspiraient contre lui.

Mais que faire ? j'étais seul. Quand on est seul dans le monde, il faut se cacher et attendre ; je me cachai et j'attendis. Trois ans se passèrent ; c'est peu de chose dans la vie d'un homme, et beaucoup dans la jeunesse, naturellement vive et incapable de porter longtemps un fardeau. Je me lassai de cette vie, et je regardai au loin pour voir s'il n'était pas sur la terre quelque lieu où un prêtre pût vivre libre. Qui n'a tourné les yeux dans ces moments où la patrie fatigue, vers la république de Washington ? Qui ne s'est assis, dans la pensée, à l'ombre des forêts et des lacs de l'Amérique ? J'y jetai mes regards, las du spectacle qu'ils rencontraient en France, et je résolus d'aller leur demander une hospitalité qu'ils n'ont jamais refusée ni au prêtre ni au voyageur [1]...

De fait, au commencement de 1830, sa décision était prise ; il devait partir en Amérique avec Mgr Dubois, évêque de New-York. Il en avait parlé avec Lamennais, obtenu le consentement de sa mère et, le 19 juillet, il écrivait à M. Foisset : « Nous partirons, plusieurs amis ensemble, dans le printemps prochain. »

Il en était là de ses projets, quand Dieu vint suivant sa parole lui manifester sa volonté par le « cours imprévu des événements ».

Onze jours, en effet, après sa lettre à M. Foisset, la Révolution éclatait, jetant bas le trône de Charles X. La-

1. Plaidoirie de Lacordaire devant le jury. *Sermons et discours*, III, p. 36.

cordaire, néanmoins, n'avait pas changé sa résolution et il se trouvait en Bourgogne, faisant ses adieux à sa famille, quand il reçut un mot de l'abbé Gerbet, lui annonçant que M. de Lamennais « préparait les bases d'un journal destiné à réclamer pour l'Église sa part dans les libertés désormais acquises au pays [1] » et qu'on lui demandait sa collaboration.

« Cette nouvelle, dit Lacordaire, me causa une joie sensible, et comme une sorte d'enivrement [2]. » Du coup il ne songe plus à s'expatrier. A quoi bon?

On lui demande d'aider à ôter l'Église de France « de l'état d'engrènement, pour la mettre à l'état d'indépendance absolue ». Il en est.

On lui demande de le tenter par le moyen du journal : il en est encore.

Le journal n'est plus une « affaire inique », car aujourd'hui « il ne s'agit pas d'une œuvre purement humaine et patriotique, mais d'une œuvre religieuse [3] » et, prêtre, il ne peut y rester étranger.

Il ne craint pas d'épuiser le talent que la Providence lui a départi : il a travaillé, il est prêt. Suivant sa pittoresque expression, il a allumé son feu, il peut disperser sa braise chez ses voisins.

Ce ne sont pas des « opinions » qu'il va répandre, mais bien la vérité « perpétuelle et éternelle », et il le fera en s'y donnant « depuis les pieds jusqu'à la tête ».

Il sera journaliste, et il défendra — avec quelle fougue, on le verra plus loin — ces deux grandes causes dont l'*Avenir* porte les noms en exergue : *Dieu et la liberté;* il sera journaliste, et ce faisant, il croira bien rester prêtre et donner « à sa carrière sacerdotale son libre développement ».

1. Testament du P. Lacordaire, ch. II.
2. Idem, *Ibidem.*
3. Idem, *Ibidem.*

L' « AVENIR »

Lacordaire est donc journaliste [1].

Avant d'étudier la part qu'il prit dans la diffusion des idées que préconisait l'*Avenir*, il n'est peut-être pas sans intérêt de dégager son rôle au point de vue « métier » dans la facture du journal.

Lacordaire, en effet, ne fut pas un simple collaborateur qui, de chez soi, envoie sa copie, laissant aux rédacteurs le soin de *faire le numéro*. Il faisait le numéro; et, pendant près de deux mois, les deux premiers, les plus durs, il le fit seul.

On a dit que Montalembert le seconda beaucoup dans cette tâche absorbante. Le fait n'a de réalité qu'à partir du 12 décembre 1830. Montalembert, absent au moment de l'apparition de l'*Avenir* [2], ne rentra que le 4 novembre et vit pour la première fois Lacordaire le 12 du même mois. Ce n'est que le 9 décembre suivant que ce dernier lui écrivit, au nom de Lamennais, pour le prier de faire partie du conseil de direction. Dès ce jour ils furent deux, les deux inséparables, constamment sur la brèche.

Mais jusqu'alors, Lacordaire avait donné seul, ou à peu près. Il remplissait, de fait plutôt que de nom, les fonctions

1. Nous ne considérons pas comme son entrée dans le journalisme un article qu'il écrivit pour le *Mémorial catholique* dont l'abbé Gerbet était le fondateur et le directeur. Cet article paru dans le numéro de mars 1824, a pour titre : Du Droit public.

2. Le premier numéro de l'*Avenir* parut le 16 octobre 1830.

de secrétaire de rédaction. Comme il le demandait d'un bon journaliste, il s'y donna « depuis les pieds jusqu'à la tête ».

C'est lui qui, dans cette petite maison enfumée du n° 20 de la rue Jacob, dont l'aspect actuel, décrépit et vieillot, n'a pas dû changer depuis cette époque, c'est lui qui donnait les ordres et chaque jour sonnait la charge. C'est lui qui lisait les journaux de Paris et de la province, engageait avec eux cette polémique dont il sortait toujours vainqueur. C'est lui qui savait découvrir l'incident, le menu fait qui doit fournir matière et développement pour le numéro du jour.

Quand on lit attentivement la collection de l'*Avenir*, on est frappé du nombre incalculable de *filets* dont l'expression imagée, violente parfois, rappelle la manière de Lacordaire à cette époque. Sans doute, puisqu'ils sont anonymes, on ne peut infailliblement les lui attribuer; mais on sent qu'ils sont de lui.

Du reste, il ne se confinait pas dans son rôle de secrétaire de rédaction. Il écrivait aussi, et beaucoup. Du 16 octobre au 5 novembre 1830, il fit sept fois l'article principal et trois Variétés. On peut donc dire que, durant les deux mois du *lancement*, il fut l'âme de l'*Avenir*.

Il s'est donné à cette tâche et veut la mener au point de perfection permise à toute œuvre de l'homme. Il accepte les observations de ses amis, et il s'y conforme. « Je vous remercie bien, écrit-il à M. Foisset, de votre bonne lettre et de vos excellentes réflexions. Nous avons déjà pris quelques mesures pour en profiter; vous avez dû remarquer moins de longueur dans les articles, un assez grand nombre de faits, un peu plus de réalité. Les premières Chambres ont été mal faites, on les fera de mieux en mieux... A partir d'aujourd'hui, il y a réunion tous les jours pour examiner les articles, afin que rien ne passe sans lecture, et qu'il y ait plus d'harmonie dans l'ensemble du journal [1]. »

1. Lettre à M. Foisset, 13 novembre 1830.

C'est aussi à partir du même jour que ses articles, jusqu'alors non signés, porteront, pour la plupart du moins, ses initiales H. L. « C'est, dit-il encore à M. Foisset, un moyen de s'entendre et de se parler souvent. »

Il est à peine besoin de faire remarquer que ce travail devait l'absorber tout entier, nuit et jour.

Puisque nous traitons de la question matérielle du journal, nous sera-t-il permis de rechercher combien gagnaient les rédacteurs de l'*Avenir*? Car, si l'homme ne vit pas seulement de pain, il en vit cependant. Eh bien, nous devons l'avouer : ce n'est pas d'aujourd'hui que date la malencontreuse nécessité de demander aux journalistes catholiques travail, science, dévouement, le tout... pour l'amour de Dieu. Les rédacteurs de l'*Avenir* travaillaient à peu près gratis [1].

Malgré tout, Lacordaire aimait cette vie de lutte ; il savait apprécier le bien qu'il faisait et — pourquoi le célerions-nous? — il en éprouvait une certaine satisfaction. Lui-même le confesse loyalement quelque dix ans plus tard [2]. Rien d'étonnant ; les premiers rayons de la gloire sont si doux et si caressants au cœur de la jeunesse.

1. Nous trouvons à ce sujet, de curieux détails dans la correspondance de Lamennais : « ... L'on s'occupe, écrit-il, de chercher les correspondants que demande le *Mémorial* (*toulousain*), mais ils seraient extrêmement difficiles à trouver, et quand on trouverait des hommes capables, aucun ne voudra se charger d'un pareil travail pour les honoraires proposés : j'en ai beaucoup de regret . . . On nous a aussi demandé un rédacteur pour le *Journal du Puy-de-Dôme ;* on nous en demande un pour celui des *Deux-Flandres*, et personne ne veut se déplacer pour d'aussi médiocres avantages que ceux qu'on peut offrir, d'autant plus qu'on vous recommande de n'envoyer que des hommes de talent, des hommes tels que nous serions fort heureux d'en trouver nous-mêmes pour l'*Avenir*. Celui-ci ne va que parce que les principaux rédacteurs ont jusqu'ici travaillé à peu près *gratis*. » (*Lettre au marquis de Coriolis*, 14 janvier 1831.)

2. Mme Schwetchine lui demanda, un jour, de lui faire parvenir les journaux qui parlaient de lui et de ses conférences. Il le fit d'abord, puis s'en abstint. « J'ai renoncé lui écrit-il, à vous envoyer ces articles qui redisent tous la même chose . . . . J'ai extrêmement peu de propension à faire courir ce que l'on

Lacordaire, cependant, lui préférait encore l'amitié.

Au soir du 31 janvier 1831, il sortait, avec Montalembert, de la cour d'assises où, traduit comme prévenu d'avoir excité au mépris contre le gouvernement, il venait d'être acquitté : Montalembert le félicitait de son éloquente plaidoirie. « Que parles-tu de gloire, Charles, lui dit Lacordaire, parlons amitié : les plus grandes luttes ne nous émeuvent qu'à demi, elles nous laissent la force de songer, avant tout, à la vie du cœur... Les jours commencent et finissent selon qu'un souvenir aimé se lève ou se tait dans une âme [1]. »

Ne croyons pas néanmoins que le jeune lieutenant de Lamennais laissât posséder entièrement son âme par ces doux et nobles sentiments. La lumière de la gloire n'était que fugitive : quant à l'amitié, elle lui était un stimulant et un soutien dans la lutte. « Né pour combattre et pour aimer [2], » il aimait avant tout la liberté, et c'est pour elle que nous allons le voir livrer ces batailles mémorables dont le récit fera toujours l'admiration de la postérité.

Ces deux mots : *Dieu et liberté*, que l'*Avenir* portait en exergue, n'étaient pas pour lui une vaine et vide formule.

Dieu, représenté par son Église, la Liberté, sous toutes ses formes, il allait en être le défenseur, violent quelquefois, mais toujours généreux.

Liberté de l'Église, liberté du clergé, liberté de l'enseignement, liberté de la presse, liberté de la parole le verront tour à tour rompre des lances en leur faveur.

Si donc il affrontait les luttes du journalisme, c'était afin d'ôter l'Église de France « de l'état d'engrènement, pour la mettre à l'état d'indépendance absolue ».

dit de moi; à part les premiers temps de l'*Avenir*, où j'étais sensible à voir mon nom paraitre en public, j'ai bien perdu de cette sensibilité. » (*Lettre à Mme Schwetchine*, 19 décembre 1841.)

1. R. P. Lecanuet — *Montalembert*, p. 139.

2. Montalembert.

Par quel engrenage l'Église de France était-elle donc prise? Par le Concordat et par le budget des Cultes : par le Concordat qui viciait le recrutement de l'épiscopat, par le budget des cultes qui faisait du clergé une caste de fonctionnaires stipendiés, à la merci du gouvernement. Dans un article intitulé : *De la servitude où tombe insensiblement le clergé catholique* [1], on trouve une sorte de résumé des oppressions auxquelles, à l'époque qui nous occupe, était soumise l'Église en France :

Voyons où nous en sommes après plus de quinze mois d'affranchissement.

Nos églises, que nous avaient rendues les stipulations du Concordat, n'appartiennent plus à notre culte, mais à tous les cultes ; on nous les prête, et le droit du ministère est d'y faire célébrer, quand bon lui semble, toute cérémonie, religieuse ou non, qui lui convient.

Nos évêques sont nommés par ce ministère qui s'empare, à heure fixe, de nos tabernacles pour y offrir des sacrifices de sa façon. Et, parmi les évêques qu'il nous donne, les uns sont schismatiques, les autres octogénaires jusqu'à l'imbécillité, ceux-là méprisés des fidèles pour leur vie ambitieuse et servile.

Nos grands vicaires sont choisis par ce ministère qui nous pourvoit de tels évêques, et en même temps qu'il décerne une mître, il désigne l'homme qui sera digne de la toucher après lui sur le front de l'élu.

Nos chanoines ont besoin d'être approuvés par ce ministre.

Nos curés aussi.

Nos desservants n'en avaient pas besoin jusqu'à présent ; mais c'était un abus.

Et, comme l'approbation serait un droit illusoire si l'on n'avait pas celui de désapprouver, le ministère désapprouve les chanoines, curés et desservants qui lui sont présentés par les évêques, jusqu'à ce que les évêques approuvent les chanoines, curés et desservants que leur présente le ministère.

Nos évêques, de peur qu'ils n'abusent du grand pouvoir qui leur reste, sont surveillés par les préfets, qui visent leurs mandements.

Nos curés le sont par leurs maires, et s'ils abusent de la pa-

1. *Avenir*, 8 novembre 1831.

role sainte, au jugement de ceux-ci, on leur retire une fraction de leur mandat sur le trésor public, ou on les fait destituer par l'évêque.

Nos grands séminaires doivent être administrés par des délégués de l'autorité civile.

Nos petits séminaires ne peuvent avoir qu'un certain nombre d'élèves obligés de porter la soutane à un certain âge.

Nos Capucins ne peuvent sortir avec un habit de leur choix.

Nos Trappistes ne peuvent cultiver la terre en commun, etc., etc. [1].

Si nous voulions actualiser notre sujet, nous ferions remarquer combien les plaintes des catholiques sous le gouvernement des rois de juillet ressemblaient à celles qu'ils exhalent sous le régime publicain; et même si l'on voulait pousser la comparaison plus à l'extrême, l'intolérance la plus grande, ne serait peut-être pas à l'endos de ce dernier. Mais nous nous bornons au rôle de simple narrateur.

Lacordaire — tout royaliste qu'il fut toujours — n'est

1. Veut-on des faits à l'appui de ces affirmations? Ils sont faciles à citer:

« M. de Cosnac, aujourd'hui archevêque de Sens, a reçu ses bulles, et doit partir la semaine prochaine pour son diocèse. Le prélat a dû prendre possession ces jours-ci par procureur. Il y a tout à l'heure onze mois que le siège de Sens est vacant, M. le cardinal de la Fare étant mort le 10 décembre de l'année dernière. » (*Avenir* du 8 novembre 1830.)

« Il y a en ce moment dans le diocèse de Lyon huit cures de canton auxquelles Mgr l'Archevêque a nommé de respectables ecclésiastiques, que M. de Montalivet, du haut de son infaillibilité ministérielle, refuse d'agréer... Il en est de même du canton de Saint-Laurent-du-Pont (Isère) (*Avenir* du 14 octobre 1831.)

« Mgr l'Archevêque de Bourges, sur l'invitation de M. le Préfet du département du Cher, a récemment adressé une circulaire à MM. les Curés de son diocèse, pour leur enjoindre de mettre leurs églises à la disposition des maires de leurs communes respectives, afin que ceux-ci puissent procéder commodément aux élections ordonnées par la loi sur l'organisation communale. (*Avenir*, 8 octobre 1831.)

Ailleurs, c'est pour l'élection des gardes nationales que semblable fait se produit.

L'*Avenir* (29 juin 1831) publie une lettre de protestation de l'évêque de Montauban contre l'interdiction des processions.

pas tendre pour la monarchie de Juillet qu'il accuse de ne pas accorder au pays les libertés inscrites dans la Charte.

Ses premiers articles ont pour objet la *liberté de l'enseignement* [1].

La religion déchue de son antique puissance doit réclamer la liberté, toute liberté... Elle doit, avant tout, se souvenir que son divin Fondateur lui a dit : « Allez, enseignez toutes les nations, » et elle réclamera son droit. « Elle songera que Corinthe ne refusa pas à Denys la charge de maître d'école, et qu'une religion payée par un peuple qui n'ose pas lui confier ses enfants, qui ne lui permet pas même d'élever ceux de ses propres fidèles, est sans doute la religion la plus méprisée qui ait jamais parlé de Dieu aux hommes. » L'enseignement doit être libre, ou la liberté des cultes est un vain mot. Car, « le prêtre est un homme qui enseigne; l'église est un lieu où l'on enseigne; la foi est quelque chose qui s'enseigne. »

Pour les catholiques de France, la liberté d'enseignement est plus qu'une opinion, « c'est une partie du pacte qui attache les Français à la nouvelle couronne; c'est la condition de nos serments, c'est le prix du sang. » Lacordaire démontre ensuite que la servitude de l'enseignement, est incompatible avec quelque liberté que ce soit, « car la liberté s'obtient par l'enseignement, se conserve par l'enseignement, a pour but l'enseignement, c'est-à-dire le progrès du genre humain dans la religion, dans les sciences, dans les arts, dans l'industrie, dans la chair et dans l'esprit. » Et son raisonnement se termine en concluant que toute liberté — et ici il énumère — de la presse, des cultes, de la tribune, du barreau, de l'industrie, des arts, des voyages — est une liberté d'enseignement. Donc : « C'est une énorme contradiction, dans les termes et dans les choses, que d'appeler libre un pays où la tribune et la chaire sont ouvertes, mais où l'école est fermée... »

1. *Avenir* 17, 18 et 25 octobre 1830.

Un dernier argument employé par le virulent publiciste, est celui-ci, que nous résumons en forme à peu près syllogistique : « Les Français, d'après la Charte, ont le droit de publier et de faire imprimer leurs opinions; donc, ils ont le droit d'avoir leur opinion à eux.

« Or, la qualité de Français s'obtient dès le berceau, donc tout enfant a le droit d'avoir son opinion. »

L'État dira : l'enfant ne peut de lui-même se former une opinion : c'est à moi de le faire. Non, riposte Lacordaire, c'est un droit de la paternité.

Et il termine par un appel vibrant aux familles qui, « depuis trente ans, ont perdu la paix domestique, par la tyrannie de l'Université. »

Le temps allait venir, pour Lacordaire, où de la théorie, il lui faudra entrer dans la pratique. Il n'hésitera pas : et se basant sur ce principe dont il faisait sans cesse retentir la formule aux oreilles de ses abonnés, « *la liberté ne se donne pas, elle se prend* » il prendra la liberté d'enseigner.

Il existait à Lyon un usage en vertu duquel les enfants pauvres destinés aux service de l'Église, recevaient gratuitement l'instruction sous la surveillance particulière des curés de paroisse. Le 26 mars 1831, M. de Montalivet, ministre de l'instruction publique, fit fermer ces sortes d'écoles.

Aussitôt Lacordaire bondit et, de sa vaillante plume, il écrit :

« M. le recteur de l'Académie de Lyon vient d'adresser aux curés de cette ville une lettre que nous recevons à l'instant. Nous la mettons sans retard sous les yeux de nos lecteurs, afin qu'entre le despotisme et la verge de la publicité il s'écoule le moins de temps possible. Le despotisme se hâte; nous nous hâtons aussi. Quoique partis plus tard, nous espérons l'atteindre et le frapper, jusqu'à ce que la France l'étouffe.

C'est ainsi que débute M. de Montalivet au ministère de l'instruction publique et des cultes. Le commencement est digne de lui. Violateur naïf de la liberté religieuse et de la li-

berté individuelle, il insulte avec la même candeur la liberté d'enseignement. Le peu de succès qu'obtiennent à la tribune ses aventures absolutistes ne le découragent pas. Il s'est constitué au dix-neuvième siècle, le chevalier errant de toutes les absurdités sociales préexistantes; il se fait un point d'honneur de rompre une dernière lance à leur gloire, et il les cherchera de ministère en ministère, jusqu'à ce qu'il puisse se rendre enfin le témoignage que, si l'arbitraire et la sottise avaient pu être sauvés, ils l'eussent été par lui. Telle est sa destinée.

La nôtre est de prendre plus au sérieux les entreprises de ce jeune homme. Il a incontestablement le droit d'être ridicule : mais la France et nous avec elle avons le droit d'être libres. La Charte a tiré l'enseignement du chaos de l'Université; elle ne nous a pas seulement promis de l'affranchir un jour, elle l'a réellement affranchi par la disposition qui annule les lois et les ordonnances contraires à sa volonté souveraine. Plusieurs tribunaux l'ont ainsi décidé. La Chambre des pairs a renvoyé au ministre des pétitions où la liberté d'enseignement était réclamée comme un droit acquis. Une loi sur l'instruction primaire, présentée à cette Chambre, reconnaissait le principe de la liberté d'enseignement, et lorsqu'un noble pair s'est plaint qu'on l'eût retirée, le ministre a expliqué le retrait par la nécessité de la présenter d'abord à l'autre Chambre, comme étant une loi d'impôt. Pas une voix, dans les discussions parlementaires n'a osé soutenir l'Université. Elle a été flétrie d'un commun accord et ses plus chers amis ont seulement réclamé pour elle le privilège de vivre jusqu'à ce qu'une loi l'eût tuée.

Si donc elle n'est pas morte, elle est condamnée, elle attend le bourreau. Et voici que du milieu de ses humiliations profondes, horreur des familles et des générations qu'elle a perdues, en butte aux attaques de ses bacheliers, licenciés, docteurs, harpie désespérée, elle rêve encore l'oppression. Elle a, dans Lyon, découvert quelques curés qui enseignent à des enfants de chœur les éléments de quelque chose, et sa jalousie s'est émue; elle a convoité ces pauvres asiles, non pas qu'elle veuille, apres tout, les détruire; elle aime trop la science! mais elle veut les soumettre au droit commun, c'est-à-dire au tribut qu'elle prélève partout sur l'instruction. Peut-être ces écoles sont gratuites, il n'importe, la dîme est sacrée, même sur le pauvre, et la charité, capable d'enseigner pour rien, achètera le droit de le faire toujours pour rien. La charité chrétienne serait-elle moins grande que la voracité universitaire? Non, Dieu les fit l'une pour l'autre, infinies. Ayant donc vu que la science n'y perdrait rien, que la charité y gagnerait et le Très-

sor aussi, l'Université a prié son jeune ministre de lui prêter secours dans une si bonne œuvre, et cet excellent homme a cru qu'il était dans une circonstance où *un ministre devait engager sa responsabilité.* Ce sera, s'est-il dit, un quatrième bill d'indemnité à demander aux Chambres.

Nous ne savons pas quand les Chambres lui rappelleront qu'il est comptable. Mais la France n'oubliera pas ses maisons violées, ses temples livrés aux forçats et ses écoles à l'Université; triple brigandage où la famille, Dieu et l'enfance ont été les victimes. Cette fois-ci du moins, M. de Montalivet recueillera quelque reconnaissance et l'Université le consolera de l'ingratitude générale.

Quant à nous, qui venons de signaler ce nouvel acte de despotisme, nous ferons davantage. Il faut que la question se décide entre la France et l'Université. Depuis longtemps nous avions le projet d'ouvrir une école *sans autorisation*, en vertu de la Charte. L'*Agence générale pour la défense de la liberté religieuse* se charge d'accomplir ce projet, et avant un mois il sera en pleine exécution dans la capitale. Nous verrons si les tribunaux, si la cour suprême du royaume sanctionneront les violences et les concussions inouïes de l'Université. Nous demanderons vengeance à nos magistrats de cette Babylone qui boit jusqu'au bout le sang de la France. Nous la traînerons, non pas dans la honte, cela est impossible, mais au grand jour de la justice. Et que jusque-là, les catholiques de Lyon, les instituteurs quels qu'ils soient, qui aiment la liberté, se liguent par une résistance commune contre les derniers soupirs de cette imbécile féodalité de la science. Qu'ils jettent à la fois contre elle un cri de réprobation devant mille tribunaux; qu'ils fassent pâlir ceux qui n'ont rougi de rien [1]. »

Et Lacordaire, comme il l'annonçait, se fit maître d'école, secondé par Montalembert et de Coux.

Nous ne raconterons pas à nouveau cette *affaire de l'école libre* où Montalembert fit ses premières armes oratoires d'une manière si brillante, et où Lacordaire étonna par une improvisation d'une audace inouïe et, ajoutons-le, très heureuse.

Ce n'était pas la première fois, d'ailleurs, qu'il battait en brèche le monopole universitaire. Aumônier de Henri IV

1. *Avenir* du 13 avril 1831.

il avait publié avec les aumôniers ses collègues un mémoire où il signalait au ministre de l'instruction publique l'état déplorable de l'enseignement religieux dans les lycées et les collèges.

Il reviendra à la charge à propos de l'ordonnance qui faisait descendre l'aumônier de collège du rang de censeur à celui de professeur de première classe [1]. « Avant de mourir, dit-il, l'Université a voulu tremper d'un peu de fiel le pain déjà si amer qu'elle donnait au clergé en échange de ses services. » Et il adjure les aumôniers de dévoiler les turpitudes des collèges : car il ne leur est pas permis de « tromper les familles. »

Un de ses derniers articles dans l'*Avenir* avait pour sujet : la *Rentrée de l'Université* [2]. Il y résume tout ce que les catholiques venaient de faire pour la liberté d'enseignement et tout ce qu'ils allaient entreprendre encore. «... Surtout, qu'ils ne se découragent pas... Et quand ils seraient mille fois condamnés à l'amende ! et quand il faudrait cinquante ans de peines avant d'être libres ! »

Vingt ans suffirent ! et 1850 vit tomber le monopole universitaire. Les coups frappés par Lacordaire dans l'*Avenir*, avaient enfin porté...

En sera-t-il de même de cette liberté que le vaillant polémiste réclamait pour le clergé ? Quelles générations verront le prêtre non point dominateur — il ne l'a jamais cherché — mais libre dans une république de libres citoyens ! Peut-être celle qui nous succédera ? Celle-là aussi devra aux rudes joûteurs de l'*Avenir*, de justes actions de grâces.

Certe question de *la liberté du clergé* fut une des plus grosses soulevées par l'*Avenir*, celle qui suscita au journal la plupart de ses ennemis et finalement — peut-être — occasionna sa disparition.

Eurent-ils raison ? Eurent-ils tort ? Qui sait ? Notre épo-

1. *Avenir* du 30 juillet 1831.
2. *Avenir* du 12 octobre 1831.

que leur est plus favorable que ne l'était la leur, et l'on a fait remarquer, non sans justesse, que bien des idées critiquées, combattues — nous allions dire condamnées — de leur temps, sont, de nos jours, très en faveur. En tous cas, on ne devrait pas, dans l'appréciation de ces faits et de ces opinions, oublier la pensée de Pascal : « Quand on veut reprendre avec utilité, et montrer à un autre qu'il se trompe, il faut observer par quel côté il envisage la chose, car elle est vraie ordinairement de ce côté-là [1]. »

Si Lacordaire semble avoir assumé à lui seul de lutter contre le monopole universitaire, il eut, dans sa campagne en faveur de la liberté du clergé, deux vaillants collaborateurs en Lamennais et en Gerbet [2]; néanmoins, c'est encore lui qui donna, le plus souvent — et le plus hardiment [3].

Dans un premier article [4] il pose la question. Il faut supprimer le budget du clergé : « N'allez plus demander au Trésor une vie que l'ingratitude vous accorde à regret, et levez les yeux vers celui qui vous envoya sans tunique et sans bâton porter la paix au monde en échange d'une hospitalité d'un jour. » Mais tous ne regardent pas de même esprit cette suppression. Les uns, sectateurs du XVIIIe siècle, « veulent avilir l'Église sans la persécuter; mais une Église sans budget ne peut être avilie, et elle ne peut être atteinte que par la persécution; tout est donc perdu si la religion se débarrasse de la servitude du budget... » D'autres, — des chrétiens — ont peur de cette suppression. « Nous n'avons plus, disent-ils, assez de foi

1. *Pensées*, Edit. Havet, art. VI, 26.

2. Lamennais traita la thèse au point de vue général, dans trois articles qui ont pour titre : *De la séparation de l'Église et de l'État. — De la position de l'Église de France. — Oppression des catholiques.* Gerbet fit deux articles sur *la liberté de l'Église*, et deux sur *l'abolition des Concordats.*

3. On a de lui dix articles spéciaux sur la question, sans compter les entrefilets.

4. *Avenir* du 27 octobre 1830.

pour vivre de la charité. Songez que pas une église, pas un palais épiscopal, pas un séminaire, pas un presbytère n'est à nous : tout cela appartient à l'État ou aux communes, aux ennemis mêmes de notre liberté. Nous serons libres, il est vrai, mais comme le prolétaire que rien ne peut atteindre, parce qu'il n'a rien... » A ces craintes, Lacordaire répond, avec sa vaillance accoutumée : « Triste langage! qui fait douter si les enfants de ténèbres n'ont pas plus de foi, ne connaissent pas mieux la force de la vérité que les enfants de lumière. Eh bien! oui, supposons-le, vous serez comme le prolétaire *qui prend ses bras et s'en va*, selon l'expression d'un grand écrivain, sûr de trouver partout de l'ouvrage et du pain. Vous serez comme le prolétaire, avec Dieu de plus pour patrimoine, avec l'espérance qui ne trompe pas, avec des millions d'âmes qui vous aiment. Votre Maître n'en avait pas tant et il a vécu... » D'autres enfin ont parlé de l'affranchissement de l'Église et de son budget avec grande impartialité.

Les événements semblaient, chaque jour, donner raison à Lacordaire : il n'avait presque pas la peine de chercher des arguments ou des preuves, les faits les lui fournissaient plus probants qu'il n'aurait pu l'espérer.

A peine cet article était-il parvenu aux lecteurs de l'*Avenir* qu'un nouveau s'imprimait, plus virulent que le premier [1].

Le préfet du Jura s'était cru, à ce moment, autorisé à adresser au clergé de son département une proclamation ordonnant des prières pour le roi ; et il basait ses recommandations sur ce que le clergé recevait les *bienfaits de l'État*. Aussitôt Lacordaire d'exhaler son indignation dans un article qui serait tout au long à citer : « Eh bien! prêtres catholiques du Jura! nous vous adressons à notre tour une proclamation, à vous, à tous nos frères, à tous ceux qui prient Dieu avec un cœur d'homme, et nous leur disons ceci :

1. *Avenir* du 30 octobre 1830.

« Priez pour le roi ; priez pour sa famille, pour le repos de son règne et la tranquillité du monde, non pas à cause de votre préfet, mais à cause de Dieu qui vous le commande, à cause de vos premiers aïeux qui priaient ainsi. Du reste, sentez profondément l'indignité du langage que l'on vous tient, et voyez ce que vous coûtent les millions de l'État. » Et il continuait en disant aux catholiques : «... Si Néron ressuscitait et qu'il envoyât un prétorien vous demander un *Te Deum*, on vous condamnerait à le chanter. S'il réclamait votre bénédiction avant de frapper le ventre de sa mère, et que vous eussiez l'audace de la lui refuser, tous les préfets de l'empire vous adresseraient une proclamation, au nom *de l'honneur de la patrie*, pour vous rappeler que vous vivez des bienfaits de l'État. Car, entendez-le, ils exigent de vous des prières dont votre conscience ne reste pas juge, et ils l'exigent en n'invoquant qu'une raison, c'est que vous êtes payés. Ils n'ont pas besoin d'être justes : vous êtes payés. Ils n'ont point de compte à vous rendre : vous êtes payés... »

— «... Catholiques ! voilà ce que vous coûtent les millions de l'État : la liberté de conscience ! » —... « Catholiques ! voilà ce que vous coûtent les millions de l'État... le renversement de l'Église. »

Lacordaire base ensuite son raisonnement, et cela avec pleine raison, sur ce que ces prétendus bienfaits de l'État n'existent pas. « Nous ne réclamons pas des bienfaits, mais l'exécution d'un traité, mais l'indemnité d'une spoliation. L'Église n'a jamais été à la solde de l'État, dans ses plus grandes misères ; et quand nous attaquons le budget du clergé, nous sommes loin de toucher à l'œuvre du grand pontife qui signa le concordat de 1801. Nous attaquons un acte d'insigne mauvaise foi, par lequel on change tous les ans l'acquit d'une dette en un don, métamorphose dont nous serons les victimes, jusqu'à ce que nous consommions le sacrifice entier de nos droits. »

Notre polémiste ne laisse pas ses lecteurs respirer. Deux jours après [1], il répond à l'objection, aux craintes de ceux qui voyaient, dans la suppression du budget des cultes, la ruine de l'Église, et pour le clergé l'impossibilité de vivre. C'est dans cet article que se trouve un fort beau passage sur l'Église et la Papauté.

Les événements continuent de lui fournir des armes dont, en antagoniste habile, il se sert avec une brillante dextérité.

Sur ces entrefaites, en effet, le sous-préfet d'Aubusson voulut forcer le curé d'une des paroisses de son arrondissement à procéder à l'inhumation d'un pécheur notoirement public, et libre-penseur avéré. Le curé refusa; le sous-préfet fit alors fracturer les portes de l'église et introduire le cercueil de vive force dans la maison de Dieu.

En relatant cet abus scandaleux de pouvoir, Lacordaire rappelle que, peu de jours auparavant il avait averti les catholiques que semblable persécution ne manquerait pas de leur être infligée.

Son article est un de ceux où il montre le mieux son merveilleux talent de journaliste. On ne comprendrait pas que ses accents aient laissé impassibles les cœurs des catholiques et du clergé. Entendez-le :

« Catholiques... Un de vos frères a refusé à un homme mort les paroles et les prières de l'adieu suprême des chrétiens; il a laissé le soin d'honorer des cendres étrangères à ceux qui pouvaient leur dire : Vous nous avez aimés pendant la vie, aimez-nous encore au-delà. Votre frère a bien fait : il s'est conduit en homme libre, en prêtre du Seigneur, résolu à garder ses lèvres pures de bénédictions serviles. Malheur à qui bénit contre sa conscience, à qui parle de Dieu aux morts avec un cœur vénal ! Malheur au prêtre qui murmure des mensonges au bord d'un cercueil, qui conduit les âmes au jugement de Dieu par crainte des vivants et pour une vile monnaie ! Votre frère a bien fait; sommes-nous les fossoyeurs du genre humain ? Avons-nous fait un pacte avec lui pour flatter ses dé-

1. *Avenir* du 2 novembre 1830.

pouilles, plus malheureux que les courtisans à qui la mort du prince rend le droit de le traiter comme le méritait sa vie? Votre frère a bien fait ; mais une ombre de proconsul a cru que tant d'indépendance ne convenait pas à un citoyen si vil qu'un prêtre catholique. Il a ordonné que le cadavre serait présenté devant les autels, fallût-il employer la violence pour l'y conduire et crocheter les portes de l'asile où repose, sous la protection des lois de la patrie, sous la garde de la liberté, le Dieu de tous les hommes et du plus grand nombre des Français.

Sa volonté a été accomplie ; un peloton de la garde nationale a introduit le cercueil dans l'intérieur de l'église ; la force et la mort ont violé le domicile de Dieu, en pleine paix, sans émeute populaire, par les ordres de l'administration. On ne peut violer le domicile du citoyen qu'avec l'intervention de la justice ; la justice n'a pas même été appelée, pour dire à la religion : Voile un moment ta face devant mon épée. Un simple sous-préfet, un salarié amovible, du sein de sa maison, gardée contre l'arbitraire par trente millions d'hommes, a envoyé dans la maison de Dieu un cadavre ! Il a fait cela, tandis que vous dormiez tranquilles sur la foi jurée au 7 août, tandis que l'on exigeait de vous des prières pour bénir, dans le roi, le chef de la liberté d'une grande nation. Il a fait cela devant la loi, qui déclare que les cultes sont libres et qu'est-ce qu'un culte libre, si son temple ne l'est pas, si son autel ne l'est pas, si l'on peut y apporter de la boue les armes à la main ? Il a fait cela à la moitié des Français, lui, ce sous-préfet. »

Que doivent faire les catholiques devant ce sacrilège? Abandonner l'église ainsi profanée, mais aussi abandonner les églises de toutes les communes de France : tel était le conseil de Lacordaire.

On ne peut nier que le moyen ne soit un tant soit peu radical : mais on sait que Lacordaire n'était pas l'homme des demi-mesures.

Il le montrait par sa propre conduite, en restant constamment debout, défendant la liberté, chaque fois que la brutalité ou l'inégalité la violaient.

Deux fois encore il protestera vivement contre l'emploi de la force par le gouvernement, pour s'emparer des

églises. C'est d'abord, après la mort de Grégoire, l'ancien évêque constitutionnel, dont le gouvernement fit célébrer, d'autorité, les obsèques à l'Abbaye-au-Bois.

Les païens, s'écrie Lacordaire, n'ont jamais commis un tel sacrilège. « Et ces lâches profanateurs, savez-vous comment ils nous ont annoncé leur attentat contre notre religion? C'est de l'hôtel de la police, du séjour abject où se pressent incessamment les filous, les filles perdues, et les espions plus vils encore, qu'un billet officiel nous a instruits que le lendemain notre foi serait déshonorée publiquement à dix heures précises du matin. Ils ont eu raison, et le Ciel est juste : le sacrilège devait passer par ce cloaque [1]. »

La phrase est dure et violente ; et l'on en rencontre beaucoup de semblables sous la plume de notre journaliste. Il mord bien ; mais il raisonne juste également.

Quelques mois plus tard, à l'occasion d'un scandale du même genre, l'*Avenir* avait protesté contre la violation d'une église par l'État qui y avait fait célébrer un service funèbre en l'honneur d'un homme étranger à l'Église catholique. « Il s'agissait de M. Debertier, » ancien évêque constitutionnel, comme Grégoire.

Le *Temps* et le *Courrier français* prétendirent que l'État n'avait pas outrepassé ses droits, vu qu'il *prête* ses temples aux catholiques.

Lacordaire riposte :

L'État a *prêté* ses temples, je le veux bien, mais s'il avait prêté ses temples pour en faire des écuries, pourrait-il, au jour et à l'heure qu'il voudrait, les reprendre et les consacrer à une autre destination? Non, les lois s'y opposent. Il faudrait donner le temps au possesseur de sortir, d'emmener ses chevaux, de trouver un autre emplacement. Des animaux même ne peuvent être expulsés d'un édifice de l'État de la manière dont l'État en chasse Dieu quand cela lui convient. Il a *prêté* ses temples, je le veux bien : mais ce prêt n'est-il pas soumis à des conditions dont la liberté est la première? Est-il au monde

1. *Avenir* du 31 mai 1831.

un gouvernement qui oserait dire en face à des hommes: « Voici une maison, placez-y vos autels, des autels saints et libres; mais souvenez-vous que j'y ferai offrir tels sacrifices qu'il me plaira par tels hommes que je voudrai! » On n'accepterait pas une étable à ce prix. Et il s'agit de la religion, de ce qui fut dans tous les siècles le bien de la société, de ce qui est l'espérance et la vie d'une foule d'hommes! Ah! nous sommes venus dans des temps dignes de pitié, jamais la conscience humaine ne fut outragée à ce point [1]!

On avouera que le raisonnement ne manque pas d'une certaine justesse.

Que le prêtre ne s'abaisse pas jusqu'à recevoir de l'État qui la lui jette comme une aumône, la solde de ses services; qu'il abandonne toutes les églises dont un gouvernement voltairien lui tolère la possession, et qu'il reconquière sa liberté d'action : voilà qui serait bien, suivant Lacordaire. Ce ne serait pourtant rien encore si, en même temps, le clergé ne recouvrait sa liberté de recrutement.

Cela regardait particulièrement les évêques; mais les évêques eux-mêmes, que feraient-ils s'ils continuaient à recevoir leur mandat de gouvernants aussi variables qu'impies? Ne finiraient-ils point, eux aussi, par courber en tremblant, la tête devant ceux qui les nommèrent et qui les payent? Et alors, que deviendra l'Église de France? C'est *Aux évêques de France* que Lacordaire adresse la véhémente expression de ses craintes, aux évêques de France qu'il déclare « tombés dans une position pire que les évêques grecs, à la prise de Constantinople ».

Il montre que dans le passé, chez d'autres nations, les églises ont péri « par l'intervention corruptrice du pouvoir dans la formation de l'épiscopat; » et il continue :

Votre tour est venu maintenant, reliques sacrées de nos évêques, votre tour est venu de souffrir cette attaque sourde de l'autorité. Ils ont parcouru de l'œil vos têtes blanchies dans les

1. *Avenir* du 25 octobre 1831

misères précédentes; ils ont compté vos années et ils se sont réjouis; car, le temps de l'homme est court. A mesure que vous vous éteindrez, ils placeront sur vos sièges des prêtres honorés de leur confiance, dont la présence décimera vos rangs sans détruire encore l'unité. Un reste de pudeur s'effacera plus tard de leurs actes; l'ambition conclura sous terre des marchés horribles, et le dernier de vous mourant pourra descendre sous le maître-autel de sa cathédrale avec la conviction que ses funérailles seront celles de toute l'Église de France.

Quel sera en effet pour nous la garantie de leur choix ? Depuis que la religion catholique n'est plus la religion de la patrie, les ministres de l'État sont et doivent être dans une indifférence légale à notre égard: est-ce leur indifférence qui sera notre garantie? Ils sont laïcs, ils peuvent être protestants, juifs, athées : est-ce leur conscience qui sera notre garantie ? Ils sont choisis dans les rangs d'une société imbue d'un préjugé opiniâtre contre nous : est-ce leur préjugé qui sera notre garantie ? Ils règnent enfin depuis quatre mois : est-ce leur passé qui sera notre garantie ? Ils n'ont ouvert la bouche que pour nous menacer; ils n'ont étendu la main que pour abattre nos croix ; ils n'ont signé d'ordonnances ecclésiastiques que pour sanctionner les actes arbitraires dont nous étions victimes; ils ont laissé debout les agents qui violaient nos sanctuaires, qui y faisaient pourrir des morts devant Dieu ; ils ont souffert qu'on fît de notre habit, sur tous les théâtres, le vêtement de l'infamie, tandis que leurs lieutenants généraux nous ordonnaient de le porter, sous peine d'être arrêtés comme des vagabonds sortis de leur bagne; ils ne nous ont pas protégés une seule fois sur un seul point de la France ; ils nous ont offerts en holocauste prématuré à toutes les passions : voilà les motifs de sécurité qu'ils nous présentent ! voilà les hommes de qui vous consentiriez à recevoir vos collègues dans la charge de premiers pasteurs !

L'épiscopat qui sortira d'eux est un épiscopat jugé. Qu'il le veuille ou non, il sera traître à la religion, il sera parricide, jouet nécessaire des mille changements qui transportent le pouvoir de main en main, il marquera dans nos rangs toutes les nuances ministérielles et anti-catholiques que les majorités vont adorer tour à tour comme leur ouvrage. D'accord en un seul point, les évêques nouveaux plieront leur clergé à une soumission tremblante devant les caprices les plus insensés d'un ministre ou d'un préfet ; et, dans cette Babel, la langue de la servilité est la seule qui ne variera pas. Les âmes basses ne manquent jamais à ceux qui les cherchent; ils en trouveront, ils

en formeront... Que craignez-vous? n'êtes-vous pas évêques? Vous êtes Français aussi...

En terminant cet article que d'aucuns ont trouvé hardi, Lacordaire protestait de son respect à l'épiscopat, de sa filiale soumission à l'autorité de Rome qu'il prenait à témoin de sa protestation : « Nous la porterons pieds nus, s'il le faut, à la ville des Apôtres, aux marches de la confession de saint Pierre, et on verra qui arrêtera sur la route le pèlerin de Dieu et de la liberté [1]. »

On comprend que de semblables paroles suscitassent dans le clergé de France un certain enthousiasme, dans l'épiscopat quelques plaintes, et chez le gouvernement une fureur qui se traduisit bientôt en poursuites. Appelé devant les tribunaux comme prévenu d'avoir excité à la haine et au mépris du gouvernement, Lacordaire fut acquitté après un mémorable plaidoyer qu'il fit lui-même...

Cette question des nominations épiscopales, question de première importance pour le bon gouvernement de l'Église, lui tenait profondément à cœur. Aussi, plus tard y revint-il encore.

Il s'agissait de la nomination d'un certain M. Rey, à l'évêché de Dijon. L'*Avenir* en annonçant cette nomination avait dit qu'il remplissait « un pénible devoir » et avait ainsi conclu :

Il est temps que l'indignation des catholiques se fasse jour; nous ne pouvons qu'exhorter le clergé et les fidèles du diocèse que menaceraient les élus du pouvoir actuel, à déposer aux pieds du Souverain Pontife, dans d'unanimes protestations, l'expression de leur douleur et des espérances que leur inspire l'immortelle sagesse du Saint-Siège [2].

Deux jours après, Lacordaire revenait à la charge, et dans une éloquente invective, faisant une comparaison entre les procédés de Napoléon et ceux des ministres du gouvernement de Juillet, de M. de Montalivet entre au-

1. *Avenir* du 25 novembre 1831.
2. *Avenir* du 19 août 1831.

tres, il s'écriait, en des termes que l'on pourrait appliquer à d'autres personnes et à d'autres temps :

Quand on veut faire comme Napoléon, il ne faut pas avoir peur d'une messe : il faut y venir avec ses ministres, ses maréchaux et ses soldats, regarder autour de soi et si l'on découvre quelque prêtre de vertu et de talent, lui faire la cour et lui dire du ton de Napoléon à Maury : Vous êtes archevêque de ma bonne ville. Alors, si Dieu le permet, on peut séduire un clergé. Mais trembler d'être vu faisant un signe de croix, se cacher dans sa chambre dès que trois hommes crient contre une église, avoir des ministres qui demandent du respect pour le sanctuaire au nom des beaux-arts de la Grèce et de Rome, chercher à la trace des bassesses quelque prêtre bien servile et bien méprisé, ou tout au moins suspect, puis lui envoyer confidentiellement, deux mois avant d'oser le dire, une mitre aux trois couleurs nationales, et croire que, tout cela aidant, on trouvera un clergé assez bête pour se mettre sous les quatre pattes du trône, c'est une folie à faire mourir de plaisir la postérité... Aujourd'hui, si pures que fussent les intentions du ministère, dans le choix des évêques, il est impossible qu'un prêtre honorable accepte un évêché de la main du pouvoir, de la main des hommes qui n'ont plus qu'une espérance, c'est de corrompre ; plus qu'un soin, c'est de chercher dans la fange des insectes bénits et à vendre ; plus qu'une joie, c'est d'en avoir trouvé un [1].

Quelque appréciation que l'on porte sur ces lignes, on devra reconnaître qu'elles s'avancent avec une certaine crânerie, surtout si l'on veut bien se rappeler qu'elles sont écrites par un prêtre.

Du reste, Lacordaire ne connut jamais la peur. Il suffisait, au contraire, que l'on mît en doute son courage pour le voir entrer immédiatement en action.

On en eut une preuve particulière lors du procès qui lui fut intenté pour son article *aux Évêques de France*. Au lendemain du jugement, l'*Avenir* avait annoncé qu'il reproduirait dans ses colonnes l'admirable plaidoirie de Lacordaire. Celui-ci écrivit au rédacteur en chef pour l'avertir que la chose était impossible, parce qu'il n'avait pu

1. *Avenir* du 21 août 1831.

rassembler ses impressions [1]. Et dans un élan de simplicité qui lui était habituelle il continuait : « Laissez donc aller dans l'oubli ces courts instants d'une gloire qui a disparu dans la grandeur d'un autre triomphe. Ma part obscure me suffit : j'aime mieux en garder le secret et ne retrouver jamais que dans ma mémoire ce que je fus un quart d'heure à côté d'un grand homme [2]. »

Deux jours plus tard [3] on pouvait lire dans l'*Avenir* ce mot d'un laconisme énergique et fier :

Paris, 6 février 1831.

*A monsieur le Rédacteur de l'*Avenir.

Monsieur,

J'apprends que l'on attribue la non-publication de mon plaidoyer à la crainte que j'aurais de reproduire devant le public les paroles que j'ai prononcées devant le jury. Comme il ne faut jamais être lâche, ni laisser croire qu'on l'est, vous aurez demain mon discours sans qu'il y manque une syllabe. Je vais y donner ma nuit.

H. Lacordaire.

Le 9 février, le plaidoyer paraissait dans un supplément de l'*Avenir*.

Jamais Lacordaire ne recula devant un mot à prononcer, une ligne à écrire quand la défense de la liberté était en jeu.

C'est guidé par cette idée, qu'il adressa le 24 décembre 1830, une lettre au bâtonnier de l'ordre des avocats, l'avertissant qu'il était, quoique prêtre, résolu à reprendre sa place au barreau. «... Je suis prêtre aujourd'hui. Les devoirs que ce nom m'impose m'ont d'abord éloigné du barreau.

1. *Avenir* du 5 février 1831. Supplément.

2. C'était Lamennais, poursuivi le même jour que Lacordaire pour un article intitulé *Oppression des Catholiques*, et acquitté également après une plaidoirie de Me Janvier, du barreau d'Angers.

3. *Avenir* du 7 février 1831.

Mais des événements immenses out changé la position de l'Église dans le monde ; elle a besoin de rompre tous les liens qui l'enchaînent à l'État et d'en contracter avec les peuples. C'est pourquoi, dévoué plus que jamais à son service, à ses lois, à son culte, je crois utile de me rapprocher de mes concitoyens, en poursuivant ma carrière dans le barreau. »

On sait que le conseil de l'Ordre, après une discussion longue et orageuse, décida que Lacordaire ne pouvait être inscrit au tableau. Ce dernier n'en avait pas moins fait son devoir en réclamant la liberté de la parole.

Défenseur de toutes les libertés, il eût été étrange, que journaliste, Lacordaire n'ait pas revendiqué la liberté de la presse. Aussi n'y manqua-t-il point.

Dans un premier article [1], il attaque particulièrement la censure qui n'est que « l'infaillibilité ministérielle mise à la place de l'infaillibilité papale. » Il prétend que la liberté vaut mieux que tout, car la liberté c'est l'ordre voulu de Dieu. « Loin que l'ordre soit détruit par le libre combat de l'erreur contre la vérité, c'est ce combat même qui est l'ordre primitif et universel. Rien, dans les desseins de Dieu, n'a été accompli par voie de censure et tout l'a été par voie de répression. L'enfer n'existe que parce que la censure est impossible à Dieu même : il a préféré du moins au régime de la censure le régime de l'enfer. Car si l'enfer fait des damnés, il fait aussi des hommes et des saints, au lieu que la censure n'eût peuplé le monde que d'idiots immortels. » D'ailleurs, « il n'est pas vrai dans aucun sens, que le mal soit plus fort que le bien, et que la vérité combatte, sur la terre, avec des armes dont l'inégalité ait besoin d'être réparée par le secours du pouvoir absolu. » Il montre enfin que partout la vérité persécutée a triomphé de l'erreur protégée et puissante. « Les jours ne tuent pas les siècles : la liberté ne tue pas Dieu. »

1. *Avenir* du 12 juin 1831.

Dans un second article [1] il envisage la question sous une autre face et prouve que « la liberté de la presse est une nécessité des temps, une condition de la régénération sociale, le moyen le plus efficace, pour la vérité, de se produire au grand jour. » Il y a là, sur la décentralisation et sur la presse locale, des passages qui seraient encore de mise à notre époque.

On en dirait autant d'un article sur les *Prédictions* [2] que l'on pourrait fort bien reproduire en entier aujourd'hui et que l'on croirait écrit à propos de mademoiselle Couesdon, des apparitions de Tilly, etc. etc. Qu'on en lise la conclusion : « Voilà pourtant les rêveries dont la France est inondée, et qui contribuent à ébranler l'esprit public. Le sol se couvre de prophètes et de prophétesses, qui vont colportant de clocher en clocher des ouï-dire de l'autre monde, des spectres sortis de leurs cerveaux et d'une piété qui s'aveugle sur les vrais besoins des nations ; et remarquez à quoi poussent ces jeux funèbres : à l'inertie, au fatalisme, à l'idée que tout est perdu, si Dieu ne fait pas un coup d'État. Étranges hommes ! si faibles et si vides, qu'il faut que Dieu leur arrive en personne, pour qu'ils redeviennent quelque chose. »

Il ne nous est pas possible, sans donner à cette étude une longueur par trop démesurée de résumer tous les articles écrits dans l'*Avenir* par Lacordaire [3]. Ce que nous en

1. *Avenir* du 27 juin 1831.
2. *Avenir* du 17 octobre 1830.
3. Ils sont au nombre de trente-huit, et chacun d'eux a une étendue bien supérieure à ce que nous sommes habitués à voir de nos jours. On les trouvera d'ailleurs plus loin : mais, en voici néanmoins l'énonciation à titre de curiosité : Trois sur la *liberté d'enseignement*. — Six sur *la suppression du budget du clergé*. — Deux sur *la liberté de la presse*. — *Mouvement d'ascension du catholicisme*. — *Des prédictions*. — *Un schisme*. — *Gœtz de Berlichingen*. — *D'une circulaire de M. le ministre des cultes, et d'un article du* Figaro. — *Ce qu'ils sont et ce que nous sommes*. — *Obsèques de M. Grégoire*. — *Souscription pour le rétablissement du palais archiépiscopal de Paris*. — *Révolution d'Italie*. — *La Pologne*. — *De la protestation de M. de Montbel*. — *Bataille d'Ostrolenka*. — *Entrée*

avons cité est suffisant pour montrer qu'il a tenu la promesse qu'il s'était faite à lui-même de défendre la liberté. Il se consacra tout entier à cette noble tâche. Et quand le *Messager des Chambres* manifeste son étonnement de le « trouver au nombre des *partisans les plus exagérés de la liberté* » Lacordaire s'en explique avec dignité :

Pour nous, nous ne connaissons en France aucun partisan exagéré de la liberté : nous n'y connaissons que trois partis avides du pouvoir, dont l'un l'a perdu et le regrette, l'autre l'a obtenu et veut le garder, le troisième ne l'a jamais eu et veut l'avoir; puis à côté d'eux, des hommes nouveaux qui ne regrettent pas le premier parti, supportent le second et ne désirent pas le troisième, attendu qu'ils ne regrettent, ne désirent et n'aiment que la liberté. Et qu'entendent-ils par la liberté? Tout simplement ceci : l'inviolabilité de la personne et du *domicile*, le rétablissement de l'indépendance domestique par l'*émancipation de l'enseignement*, la destruction du règne des commis par l'*affranchissement des communes*, une représentation nationale *qui ne soit pas celle d'une caste*, une liberté des cultes qui ne soit pas *celle de violer leurs mystères et leurs autels*. Et pourquoi ces hommes nouveaux réclament-ils tout cela ? Parce qu'on leur a promis depuis quarante ans, et qu'ils veulent échapper au joug des trois partis qui nous tourmentent depuis quarante ans, le parti qui a perdu le pouvoir, celui qui l'a conquis et celui qui veut l'avoir à son tour. Et si ces hommes nouveaux ont parlé un langage ardent et sévère, c'est qu'on se lasse quelquefois, après trois ou quatre républiques, quatre ou cinq monarchies, dix ou douze constitutions, d'être toujours menés par de prétendus libéraux qui nous répètent, avec une prudence passée de portefeuille en portefeuille jusqu'à nous : « Messieurs, il faut savoir attendre, la patience est la première vertu du citoyen ! » En ce cas, la France possède les premiers citoyens du monde, et nous avons le malheur de ne pas en être, mais

du prince Léopold en Belgique. — D'une circulaire de M. le ministre des cultes au sujet de la prière pour le roi. — Ce que c'est que la loi. — Un tombeau de juillet. — Notice funèbre sur feu M. le comte de Montalembert. — De l'élection et de la nomination des Évêques. — De la position et du devoir des catholiques. — Réponse au Messager. *— Fêtes de Juillet — De l'ordonnance relative aux aumôniers des Collèges de l'Université. — De la nomination de M. Rey à l'évêché de Dijon. — Du collège de Baupréau. — Réponse au* Temps *et au* Courrier français. *— Rentrée de l'Université.*

notre exagération est bien pardonnable. C'est celle d'hommes liés par les mains et par les pieds depuis leur naissance, et qui ont la témérité d'ouvrir la bouche, parce qu'on leur a dit: Marchez. Par exemple, ils ont entendu crier autour de leur cage : Liberté d'enseignement ! abolition du monopole ! affranchissement des esprits ! indépendance des opinions ! Et ayant ouï cela ils parlaient de la grammaire à quelques petits enfants, lorsqu'on a mis des scellés sur leurs lèvres, à cause de leur impatience, En vérité, il n'y a pas quoi se mettre en colère contre eux [1]. »

Dans chacun de ses articles, même dans ses *Variétés*, on peut dire qu'il donnait un coup de clairon excitant ses lecteurs à la défense de la liberté. C'était, sous sa plume, un véritable appel aux armes. « Tout catholique est soldat, disait-il, et voici l'heure de s'en souvenir [2]. » Il exhorte ses frères dans la foi de quitter enfin ce rôle de victime qu'ils supportent depuis trop longtemps et de réclamer leurs droits de citoyens.

Il ne se contente pas de développer ces idées; en bon journaliste, il attaque quelquefois les hommes qui personnifient pour lui l'oppression et l'intolérance. Tel le roi qui se dit très chrétien, et ne va même pas à la messe [3]; tel, le ministère « hermaphrodite honteux, mâle devant les faibles et fille devant les forts [4]. »

Cependant, il est à remarquer que, à la différence de certains polémistes de nos jours, quand il s'en prend aux individus, il ne regarde que le personnage officiel, laissant totalement en dehors la vie privée : il sait bien reconnaître le mérite et la dignité là où ils se trouvent. Il a ce respect même pour les fonctionnaires de l'Université : « Ce sont les choses et non les hommes que nous attaquons. Les hommes nous sont inconnus ; il est impossible que l'Université n'en possède plusieurs d'un grand

1. *Avenir* du 23 juillet 1831.
2. *Avenir* du 11 juillet 1831.
3. *Avenir* du 27 juillet 1831.
4. *Avenir* du 11 juillet 1831.

mérite, et beaucoup dont le caractère est honorable [1]. »

Comme on a pu s'en convaincre à la lecture des citations que nous avons faites, Lacordaire poussait parfois la véhémence à la hauteur de l'invective. Il savait aussi varier son talent : il a trois ou quatre articles dans lesquels il se montre chroniqueur habile, — dans le sens attribué à notre époque à ce qualificatif. Le sarcasme, l'ironie fine ne lui étaient pas inconnus [2]. Et si, à maintes reprises, il a la dent dure et le mot cru, il n'en garde pas moins la noblesse et l'élégance de la forme. Son style, que d'aucuns regarderaient aujourd'hui comme « ampoulé » ou « emphatique », se ressent de la jeunesse de l'écrivain et du goût de l'époque ; malgré tout, à la lecture — surtout à la lecture à haute voix — il produit encore une grande impression. Qu'était-ce donc, en 1830, quand ces phrases enflammées arrivaient chaque matin dans les presbytères de campagne ?... On comprend alors les sentiments d'amour et de haine qu'il dut susciter. C'est le propre, d'ailleurs, des idées et des hommes qui ont quelque valeur.

Que pensait Lacordaire de l'*Avenir* et partant, de lui-même ? Il a donné son appréciation mûrie par le temps et l'expérience, dans son *Testament*, imprimé en tête de ses lettres à M. Foisset [3].

« L'*Avenir*, dit-il, commit des fautes ; il ne marqua pas d'une manière assez précise la limite de ses opinions, et il parut toucher à l'excès des pensées par l'excès du langage. La liberté, comme tout ce qui est de la terre, a des limites. S'il s'agit de la presse, elle ne saurait avoir le privilège de l'injure, de la diffamation, de la calomnie, ni de l'immoralité ; s'il s'agit de la conscience religieuse, elle ne saurait demander d'ériger des temples publics aux passions les plus honteuses du cœur de l'homme ; s'il s'agit des rapports de l'Église avec l'État, ils ne

1. *Avenir* du 12 octobre 1831.
2. *Avenir* du 23 décembre 1830, « Variété » intitulée « D'une circulaire de M. le ministre des cultes aux Évêques de France, et d'un article du *Figaro* ».
3. Poussielgue, éditeur.

peuvent être rompus entièrement ni être resserrés jusqu'à la servitude. L'*Avenir* admettait toutes ces réserves, mais il les cachait trop souvent sous une déclamation qui trahissait son inexpérience. Il eut aussi contre le pouvoir issu de 1830 une attitude trop agressive, pour ne pas dire trop violente. Sans doute, ce pouvoir méconnaissait les droits réclamés par les catholiques ; il entendait fermer sur eux les portes d'airain qu'une législation exceptionnelle avait forgées à leur détriment... »

Après avoir montré combien grande était l'erreur de Louis-Philippe, Lacordaire continue :

« Il eût mieux valu qu'une parole moins âpre honorât nos plaintes et que notre style se ressentit plus du christianisme que de la licence des temps.

Malgré ses défauts, et malgré son chef, l'*Avenir* obtint un retentissement formidable... Toutefois, ce mouvement n'avait pas une base assez étendue, il avait été trop subit et trop ardent pour se soutenir pendant une longue durée. Un succès suivi suppose de longues racines jetées dans les esprits par le temps. Bien que O'Connell nous eût précédés, la France l'ignorait en quelque sorte, et nous apparaissions au clergé, au gouvernement et aux partis, comme une troupe d'enfants perdus sans aïeux et sans postérité. C'était la tempête venant du désert, ce n'était pas la pluie féconde qui rafraîchit l'air et bénit les champs. Il fallut donc, après treize mois d'un combat de chaque jour, songer à la retraite. Les fonds étaient épuisés, les courages chancelants, les forces diminuées par l'exagération même de leur emploi. »

Cependant, l'action de l'*Avenir* fut loin d'être stérile. Et quand, en 1844, Lacordaire écrivait :

« Il n'y a pas quinze ans encore, il y avait des ultramontains et des gallicans, des cartésiens et des mennaisiens, des jésuites et des gens qui ne l'étaient pas... aujourd'hui, tout le monde s'embrasse, les évêques parlent de liberté et de droit commun, on accepte la presse, la charte, le temps présent... Il y a donc un clergé de France, un clergé qui parle, qui écrit, qui se concerte, qui fait face aux puissances, professeurs, journalistes, députés et princes ; un clergé sorti des vies passées, ne s'adressant plus au roi, mais à la nation, à l'humanité, à l'avenir. Quatorze ans et une occasion ont suffi pour cela [1]. »

1. *Lettre* à Mme Schwetchine, 16 juin 1844.

Quand il écrivait, dis-je, ces lignes, Lacordaire aurait pu, sans esprit d'orgueil, se vanter d'être pour quelque chose dans cet « incroyable spectacle » et se dire que l'union peut-être ne se serait point faite alors si, dès 1830, l'*Avenir* n'avait sonné au drapeau.

Pour le moment, l'*Avenir* a disparu, et les « pèlerins de la liberté » sont à Rome. C'est là peut-on dire dans un certain sens, que Lacordaire fit le dernier article de cette chaude campagne. Car à lui fut confié, par ses deux compagnons, Lamennais et Montalembert, le soin de rédiger le *Mémoire présenté au Souverain Pontife Grégoire XVI par les Rédacteurs de l'*Avenir *et les membres du conseil de l'*Agence générale pour la défense de la liberté religieuse [1].

Dans ce mémoire, qui comprend neuf paragraphes, Lacordaire jette un regard sur la situation de l'Église de France à l'avénement de la monarchie de Juillet, montre les inconvénients qui étaient résultés pour elle de sa solidarité avec la Restauration, et préconise sa séparation complète d'avec les partis politiques et les diverses formes gouvernementales.

Il soutient également la suppression du budget du clergé comme devant mener — avec l'indifférence en matière de forme gouvernementale — à l'affranchissement de l'Église. Il ne manque pas, non plus, de faire valoir l'action de l'*Avenir* et de l'*Agence générale pour la défense de la liberté religieuse*.

« En relisant, dit M. d'Haussonville, ce mémoire où sont exprimées des considérations si judicieuses sur les dangers que les alliances politiques font courir à l'Église,

1. « N'apercevant aucun terme à l'état d'attente où l'on paraissait vouloir nous laisser indéfiniment, nous crûmes devoir adresser au Pape le mémoire suivant rédigé presque en entier par M. Lacordaire, et que le cardinal Pacca se chargea fort obligeamment de présenter. » *Lamennais.* — Les *affaires de Rome.*

Ce *Mémoire* n'a pas été reproduit dans les Œuvres de Lacordaire; mais il se trouve dans celles de Lamennais, en tête des *Affaires de Rome.* On le lira plus loin.

il est impossible de ne pas se demander quel accueil il aurait reçu, si le Saint-Siège avait été occupé, il y a cinquante ans, comme il l'est aujourd'hui. Assurément, cette thèse hardie qui faisait un devoir à l'Église de rompre toute attache avec l'État n'aurait point reçu une approbation expresse, car l'Église n'a point coutume de courir volontairement les aventures. Mais, d'un autre côté, entre la doctrine du sacrifice nécessaire des affections politiques à l'intérêt supérieur de la religion, et les recommandations adressées aux catholiques dans une Encyclique récente, il y a une analogie trop frappante pour qu'il ne soit pas permis de se demander si la seconde partie du mémoire n'aurait pas obtenu la grâce de la première. Malheureusement, Grégoire XVI n'était pas Léon XIII[1]. »

On connaît l'issue de cette affaire, la séparation énergique quoique douloureuse de Lacordaire d'avec Lamennais, et les scandales suscités par ce dernier.

Lacordaire rentrait dans la vie privée, après treize mois de luttes. Cette année compta pour beaucoup dans sa vie : il y souffrit, et il en souffrit longtemps encore. Néanmoins, il en écrivait à Montalembert : « Elle sera éternellement dans mon cœur comme une vierge qui vient de mourir[2]. » Ce qu'il disait là se rapportait, d'après le sens général de sa lettre, aux douces joies éprouvées dans l'amitié de Montalembert. Mais il est possible aussi de l'appliquer aux émotions que lui causèrent les batailles livrées dans cette année mémorable. Tant il est vrai que souvent, nous nous attachons aux idées, aux choses ou aux personnes, en raison des souffrances que nous avons endurées pour elles. Il devait en être ainsi de Lacordaire « né pour combattre et pour aimer. »

1. Comte d'Haussonville. *Lacordaire*, p. 68.
2. *Lettre à Montalembert*, 29 octobre 1834.

DE L' « AVENIR » A L' « ÈRE NOUVELLE »

Aux heures d'affaissement qui suivent d'énergiques efforts non couronnés de succès, ne nous sommes-nous pas sentis portés à jeter un regard vers le passé ? Notre sort nous émeut, et, d'instinct, en le comparant à celui de nos devanciers, nous le trouvons autrement digne de la compassion des foules. Il ne nous semble pas que leurs combats aient été aussi héroïques, ni leurs meurtrissures aussi cuisantes : les hommes pour eux furent moins injustes et la Providence plus douce mère.

Peu à peu, néanmoins, le calme se fait dans notre esprit ; nos pleurs séchés ont rendu à notre regard sa clarté, nous voyons mieux et nous jugeons plus sainement et notre nouveau jugement vient détruire le premier.

Ce que nous subissons, nos prédécesseurs l'ont subi, les coups qui nous ont frappés ont broyé leurs épaules, le sang qui marque la trace de nos pas, c'est leur sang mélangé au nôtre, comme les luttes que nous avons livrées n'ont été que la répétition, souvent amoindrie, des leurs.

Comme ils ont fait, nous devons agir.

Ont-ils été obligés de briser leur plume ou de taire leur parole : ils en ont profité, dans le silence et dans l'étude, pour se préparer à de futurs combats, et, en attendant l'occasion favorable, ils perfectionnaient leur méthode et leurs armes.

C'est ainsi, du moins, que Lacordaire en usa, dans le

repos forcé que lui procura la Providence, après la disparition de l'*Avenir*.

A quoi va-t-il se résoudre? Il reprendra tout simplement cette vie de tranquillité qu'il avait abandonnée pour se lancer dans la mêlée; il la reprendra même avec une certaine joie : « Je vais d'abord reprendre ma petite place de chapelain de la Visitation, que j'avais en 1828 et 1829, et qui est devenue vacante par le décès du pauvre jeune homme auquel je l'avais cédée. C'est un endroit charmant pour moi. Là, modestement et tranquillement, je laisserai passer ce reste d'orage, dont j'ai ma grosse part sur la tête; je laisserai s'éteindre les préventions, je préparerai des travaux oratoires et un ouvrage où je compte faire le parallèle de l'Église et du monde en ces temps-ci, et où je reprendrai une foule de questions dans un esprit conciliateur [1]. »

Ne fit-il point aussi le rêve d'aller se retirer au fond d'une campagne et d'y consacrer sa vie à l'évangélisation des humbles? « Je veux, disait-il, aller m'ensevelir au fond d'une campagne, ne plus vivre que pour un petit troupeau d'hommes, trouver toute ma joie en Dieu et dans les champs. On verra bien que je suis un homme simple et sans ambition. Adieu les grands travaux! adieu le renom et les grands hommes! J'en ai connu la vanité et je ne veux plus que vivre obscur et bon [2]. »

Retiré au numéro 6 de la rue Neuve-Saint-Etienne-du-Mont, au pied de la montagne Sainte-Geneviève, il y vivait avec sa mère, qui était venue une seconde fois partager sa solitude.

A aucun prix il ne consent à se remettre dans la presse. « Je n'ai pas voulu, écrivait-il, rentrer dans la carrière du journalisme. J'ai fait mon temps de service, quoique court, et j'ai reçu assez de blessures pour être réputé in-

1. Lettre à M. Foisset, 16 février 1833.
2. Lettre à M. de Montalembert, 1832.

valide [1]. » On lui offre « à plusieurs reprises et avec instances » de lui donner la direction absolue de l'*Univers religieux* [2]. « Mgr l'archevêque le désirait, écrit-il, mais je n'ai pas voulu. L'*Univers religieux* est une œuvre de transition [3]. »

Un mois après, son refus n'a plus la même énergie. Dans un voyage qu'il fit aux bords du Rhin, il avait rencontré Mgr Humann, évêque de Mayence, qui l'avait fortement engagé de se mettre à la tête « d'une entreprise périodique qui soutiendrait les vrais principes. » Il est fort perplexe. « Oh ! que faire ? » écrit-il à madame Schwetchine. « J'ai rêvé un moment la fusion de l'*Univers religieux* et de l'*Ami de la religion*, les seuls qui soutiennent franchement la vraie doctrine, quoique avec des nuances diverses. J'aurai l'*Univers religieux* quand je voudrai, et aujourd'hui l'*Ami de la religion* est tout à fait bien pour moi. D'un autre côté, je suis effrayé de consacrer ma vie à ce travail décousu, quoique certainement utile. Je flotte dans des pensées contradictoires [4]. »

Est-ce chez lui fatigue, désillusion, écœurement ? Faut-il appliquer à sa vie extérieure ce qu'il a dit lui-même de sa vie intime ? « Depuis dix ans que ma vie tout entière a été soudainement changée par ma consécration à l'état ecclésiastique, je n'ai pas eu un seul moment de fixité et de repos intérieur, si ce n'est dans la conscience inébranlable de ma vocation. Sauf cela, mon esprit a été

1. Lettre à M. Lorain, 24 février 1834.
2. Fondé par l'abbé Migne.
3. Lettre à Foisset, 9 mai 1834.
4. Lettre à Mme Schwetchine, 26 juin 1834.
On le réclame du reste partout pour rédiger des journaux : « ... M. l'évêque de Nancy ne me prend-il pas à part l'autre jour, pour me proposer sérieusement d'écrire dans la *Gazette de France*, dont M. de Genoude continue à être rédacteur et se propose de faire une petite sainte ! Je n'ai pas accepté, comme vous le pensez bien, et cela m'a fait le pendant d'une autre proposition qu'on me faisait dernièrement, celle d'écrire dans la *Mode*. »
Lettre à Mme Schwetchine, 4 octobre 1834.

plein de troubles, de changements, d'erreur, de doutes... Que de projets sur le chemin! Que de questions résolues tantôt dans un sens et tantôt dans un autre! J'ai été sur le point d'être jésuite, sur le point de m'établir en Pologne, sur le point d'aller en Amérique (sais-je tout ce que j'ai pensé et tout ce que j'ai voulu?) Il y a en moi quelque chose d'énergique et de soudain. Et, toutefois, il y a aussi un fond de raison froide, persévérante, qui navigue en moi tout au travers de mes tempêtes et qui, enfin, m'a mené au port, avec la grâce de Dieu... [1] »

La voilà, la vraie raison : brûlé du désir intense de consacrer sa vie à la défense de l'Église et de la liberté, Lacordaire ne savait encore quelles armes il lui serait donné d'employer, ou la plume dans le journalisme, ou la parole dans la prédication. Au moment où nous en sommes arrivés de sa vie, la Providence parut lui avoir indiqué sa voie. Il avait, en effet, admirablement réussi dans la série des conférences inaugurées par lui au collège Stanislas, le 19 janvier de cette année 1834, et il sentait bien que là, vraiment, était sa vocation. On comprend, dès lors, qu'il hésitât à reprendre le « travail décousu » du journalisme. Son hésitation, néanmoins, fut d'assez courte durée, et il écrivit à M. Foisset pour lui faire connaître sa décision.

« J'ai entièrement abandonné la pensée d'écrire dans les journaux pour la défense de la religion. Les journaux sont de deux sortes, quotidiens, ou paraissant en forme de *Revue* à des époques plus ou moins éloignées. Les journaux quotidiens ne peuvent avoir un aliment suffisant que dans la politique, et la rapidité qu'exige leur composition entraîne tous les inconvénients de la précipitation. L'*Avenir*, si remarquable qu'il ait été par le talent et l'originalité, en est une preuve sans réplique; et s'il eût vécu plus longtemps, la lassitude de ses rédacteurs l'eût bientôt relégué au rang des feuilles ordinaires. Il a péri par l'impossibilité de faire une telle œuvre avec sang-froid, avec sagesse, avec impartialité, et sans se jeter dans le torrent

1 Lettre à M. Foisset, 15 août 1834.

bourbeux des affaires les plus humaines. D'ailleurs, les journaux perdent tous les jours dans l'opinion publique; c'est une arme trop salie, et qui n'aura jamais d'éclat que dans ces moments périlleux où une nation peut être remuée de fond en comble, et jetée dans la guerre civile ou la guerre extérieure. L'Église, toujours calme et maîtresse d'elle-même, doit se défendre par d'autres voies, si ce n'est peut-être au moment d'une persécution, d'un schisme ou de quelque grande catastrophe; alors il y a un aliment suffisant et glorieux à ces combats de chaque jour. En ce sens, l'*Avenir* avait paru très à propos. Remarquez encore que l'Église se gouverne de *haut en bas* nécessairement, et par suite de sa constitution divine; et que les journaux, au contraire, s'ils ont une véritable influence, introduisent un gouvernement de *bas en haut;* il faudrait, pour éviter ce danger, que l'épiscopat fît un journal, ce qu'il ne fera jamais. L'exemple de l'Irlande et des États-Unis ne prouve pas contre cette thèse; car ces deux pays sont dans le cas d'exception que je signalais plus haut, et, le cas échéant, je ne craindrais pas de me mettre, pour un temps donné, à la tête d'une feuille quotidienne.

Restent les *Revues mensuelles*. Ici c'est autre chose. Une revue où tous les catholiques savants et sachant écrire déposeraient leurs pensées surabondantes, et répondraient aux attaques de l'ennemi, serait une excellente chose. Là il n'y aurait ni précipitation, ni passions, ni embarras politiques. Mais les éléments de cette Revue manquent aujourd'hui. M. de Lamennais, perdu comme point de ralliement, est encore un obstacle à l'union. Tous ses anciens amis se groupent diversement, et le chef, nécessaire partout, manquerait à cette œuvre. Y a-t-il quelque chose de pitoyable comme cette *Revue européenne*, où M. Ballanche, le premier des hérétiques modernes, puisqu'il nie l'éternité des peines, et qu'il est plus qu'origéniste, écrit et est donné comme catholique, où M. d'Eckstein, qui va sans cesse prônant l'émancipation du siècle et de la raison, est un oracle? Mon ami, tout cela dégoûte; ce n'est autre chose que la dissolution du parti de M. de Lamennais dans ses diverses branches; c'est la fin des quinze dernières années. Il n'y a là ni vie, ni espérances, ni sagesse, ni compréhension de l'Église et de ses doctrines. C'est un pot-pourri misérable [1]. »

Ce n'est pourtant pas un adieu définitif qu'il adresse au journalisme. Viennent les temps « d'exception » ou « ces

1. Lettre à M. Foisset, 28 août 1834.

moments périlleux où une nation peut être remuée de fond en comble, et jetée dans la guerre civile ou la guerre religieuse » nous verrons à nouveau Lacordaire « se mettre, pour un temps donné, à la tête d'une feuille quotidienne. »

Durant ces tergiversations explicables et compréhensibles, il n'avait pas oublié le chemin des rédactions. Le 2 mai 1834 paraissait, dans l'*Univers religieux*, un article de lui intitulé : *De l'état actuel de l'Église de France.*

Il commençait ainsi : « Il y a trente-quatre ans, l'Église de France ne présentait plus aux anges et aux hommes qu'une vaste ruine. » L'auteur montrait ensuite l'impuissance doctrinale du dix-huitième siècle personnifié dans la Révolution française, puis le Concordat et le Sacre. Il faisait voir qu'en 1830, faute d'une doctrine religieuse quelconque qu'ils pussent donner au peuple, les vainqueurs furent obligés de laisser la France jouir tranquillement de la religion véritable, que le dix-huitième siècle s'était cru si sûr d'anéantir. Il dit que « sortie de ses cendres toute jeune et toute vierge, l'Église de France n'avait plus à vaincre qu'une erreur usée par la victoire, » mais que, par malheur les esprits y étaient profondément divisés sur des questions de la plus haute importance, et en particulier sur l'enseignement de la philosophie. Lacordaire imputait à bon droit cette division à M. de Lamennais, à son système sur la certitude et à l'école qu'il avait fondée. Il en prenait occasion pour faire cette déclaration solennelle : « Hier encore, l'école dont nous parlons, subsistait ; affaiblie et divisée par une parole du Siège Apostolique, elle avait néanmoins conservé un chef et des disciples. Aujourd'hui, nous pouvons annoncer que cette école, que nous avions quittée depuis longtemps, n'existe plus ; que toute communauté de travaux est rompue entre ses anciens membres, et que chacun d'eux, fidèle à ce que son cœur lui demandera d'égards envers le passé, ne connaît d'autre guide que l'Église, d'autre be-

soin que l'union, d'autre ambition que de se presser autour du Saint-Siège, et des évêques que sa grâce et la miséricorde divine ont donnés à la France. »

L'importance de ces lignes n'échappera à personne quand on se rappellera qu'elles furent écrites peu de jours après l'apparition des *Paroles d'un croyant*.

Lacordaire ne se contenta pas de trancher ainsi le lien qui l'avait uni à Lamennais : il le voulut faire d'une façon plus éclatante. C'est alors qu'il publia ses *Considérations sur le système phisosophique de M. de Lamennais*[1].

Analyser cet ouvrage ne rentre pas dans le cadre que nous nous sommes tracé : nous n'en parlons que pour relater une polémique à laquelle il donna lieu entre le baron d'Eckstein et Lacordaire.

Le baron d'Eckstein fit, dans la *France catholique*, une critique acerbe du livre de Lacordaire, et attaqua personnellement ce dernier. Il lui reprochait « de battre sa nourrice, de se donner la discipline sur le dos de son maître, » au moment où tout le monde jetait la pierre à ce dernier. Il lui dit qu'il était « trop jeune, léger, pétulant, irréfléchi, mobile, sans compréhension philosophique, » qu'il abjurait « complètement la raison humaine, » et qu'il rompait violemment « le lien de la science et de la foi ; » il lui accorda toutefois qu'il n'était pas de *la sacristie*, « un de ces noms odieux, dit M. Foisset, que les partis sont si habiles à inventer pour rendre odieux leurs antagonistes, mais qu'un adversaire loyal ne profère jamais[2]. »

La réponse de Lacordaire ne se fit pas attendre[3] : elle est verte, mais digne. « J'y ai mis le plus de simplicité et le plus de sincérité que j'ai pu, écrit-il à madame Schwetchine, mais je crains d'avoir mal trouvé la mesure, tant que vous ne m'aurez pas rassuré[4]. »

1. Elles parurent le 29 mai 1834.
2. Foisset, Vie du R. P. Lacordaire, t. I, p. 265.
3. *Univers religieux*, 22 juin 1834.
4. Lettre à Mme Schwetchine, 23 juin 1834.

Toutes ces choses se passaient en 1834 ; jusqu'en 1848, Lacordaire n'écrira plus dans un journal. Ses conférences à Notre-Dame, ses voyages à Rome, la restauration de l'ordre de saint Dominique, l'occupèrent tout entier. Néanmoins, en 1845, il s'en fallut de bien peu qu'il ne reprît sa plume de journaliste.

Voici à quelle occasion.

L'*Univers religieux* était devenu l'*Univers*, et à l'abbé Migne avait succédé Louis Veuillot.

La polémique âpre et trop personnelle de ce vaillant lutteur avait effrayé quelques-uns des amis et des actionnaires de l'*Univers* qui, dans l'assemblée générale de 1844 se soulevèrent contre le rédacteur en chef. D'autre part, Mgr Affre ému de ce qu'il trouvait d'excessif dans la polémique du journal, menaçait de le désavouer. On proposa un comité de rédaction où devaient se trouver les P. P. Lacordaire et de Ravignan, MM. Dupanloup, de Montalembert, Beugnot et Lenormand. M. de Coux devait être rédacteur en chef nominal.

Ce projet ne réussit pas, à cause du retrait de M. Dupanloup, dont la position officielle — il était alors vicaire général — pouvait faire encourir à l'administration diocésaine de lourdes responsabilités.

On ne laissa pas, néanmoins, de songer à la fondation d'un autre journal qui ferait contre-poids à l'*Univers*. Lacordaire en eût été un des directeurs. Dès le 4 juin 1845 il en écrit à madame Schwetchine. Il lui dit encore, à la fin du mois : « Nous avons eu deux réunions qui ont achevé de sceller notre entente cordiale; les fonds sont assurés et à moins que le diable ne joue un jeu bien fin, ce qui ne lui est pas impossible, nous allons avoir au mois d'octobre ou de novembre un fameux journal [1]. »

Sur ces entrefaites, eut lieu la dispersion des jésuites,

1. *Lettre* à Mme Schwetchine, 30 juin 1845.

dans les circonstances que l'on connaît : « Du coup, dit Lacordaire, notre journal futur s'en est allé à vau-l'eau ; le P. de Ravignan ne pouvait plus rester avec nous. Je le regrette sous un rapport, celui d'une meilleure défense de l'Église, quoiqu'à vous dire vrai, le caractère de quelques-uns des collaborateurs me présage des luttes bien cruelles. Je n'ai aucune sympathie avec ce genre de faire ; la nature a mêlé à mon énergie un ingrédient d'extrême douceur et de simplicité qui me rend mal propre à l'âpreté de presque tous ceux que je vois manier nos intérêts. C'est à tout le moins une preuve que Dieu ne me veut pas dans ce genre de service. Me voici donc redevenu pauvre et doux moine, lisant, écrivant, confessant, en attendant la plus grande paix de la mort [1]. »

Quoi qu'il ait peu « de sympathie pour ce genre de faire » il comprend la nécessité de la presse : sa vie, jusqu'ici en est une preuve. Bien souvent, où il passe, il a l'occasion de s'en occuper, et de promouvoir la fondation de quelque journal. C'est ainsi qu'il en agit à Lyon où il venait de prêcher. « Les Lyonnais, jusqu'à présent divisés par la politique, n'avaient pas pu s'entendre pour fonder un journal purement religieux, et hier soir encore ils étaient dans la plus grande incertitude. Ils m'ont harangué à ce sujet ; je les ai harangués à mon tour, et bref la soirée s'est terminée par une souscription d'hommes de toutes les opinions, pour les premiers frais d'un journal religieux. On va maintenant promener la souscription dans la ville et nous espérons que l'enfantement arrivera à terme [2]. »

Grâce à son généreux concours, la *Gazette de Lyon* fut fondée. Son programme portait qu'elle devait être « catholique avant tout, » suivant une expression courante aujourd'hui, et que nous n'avons pas inventée.

Nous nous en voudrions de ne point faire remarquer

1. Lettre à Mme Schwetchine, 12 juillet 1845.
2. Lettre à Mme Schwetchine, 25 février 1845.

que, partisan de la presse, Lacordaire voulait qu'on eût pour elle les plus grands égards, et qu'on la traitât avec la plus grande discrétion jusque dans ses égarements. Il conservait, plus de quinze ans après l'*Avenir*, la presque totalité des idées qu'il avait alors sur la liberté de la presse.

« Je viens de lire dans l'*Univers*, écrit-il en 1847, qu'on attaque Mgr de Chartres pour un mandement où il flétrit un journal irréligieux de son diocèse. Certes, le droit est évident au point de vue religieux, il l'est peut-être au point de vue de la liberté de la presse. En supposant le droit incontestable du côté de l'Évêque, est-ce un procédé qui puisse amener à bien nos générations si craintives devant la puissance de la foi! Voilà la pensée qui me préoccupe et je comprends que sous un régime d'entière liberté, l'usage de la liberté est un problème d'une bien haute importance [1]. »

Des temps nouveaux et de nouvelles luttes vont surgir pour l'ancien rédacteur de l'*Avenir*.

1. Lettre à Mme Schwetchine, 17 mars 1847.

L' « ÈRE NOUVELLE — LACORDAIRE DÉPUTÉ

Quelles étaient, au vrai, les idées politiques du P. Lacordaire? Etait-il républicain, comme on l'a souvent répété, ou simplement libéral?... La question n'est pas oiseuse : et il nous la faut traiter brièvement, au moment où l'illustre orateur va prendre la direction de l'*Ère nouvelle*, et participer aux débats parlementaires.

Il ne fut jamais républicain de principe : lui-même est étonné de l'opinion que certains s'étaient, à cet égard, formée de lui parce que, il n'avait « jamais dit une parole, ni écrit une ligne qui indiquassent la moindre tendance vers le parti qu'on appelle républicain [1]. » On l'accuse même d'avoir été très dur pour cette forme de gouvernement, dans sa *Lettre sur le Saint-Siège* [2] lorsqu'il écrivit : « On découvre, à fond de cale de la société, je ne sais quelle faction qui se croit républicaine, et dont on n'a le courage de dire du mal, que parce qu'elle a des chances de nous couper la tête entre deux monarchies. » Mais il faut bien remarquer que cela s'applique plutôt à la démagogie révolutionnaire qu'à la république, ainsi qu'il s'en explique lui-même ailleurs : « Si les Républicains triomphent, c'est-à-dire cette lie ambitieuse de chaque ville et de chaque bourg, ils seront l'horreur de la liberté... et la France fatiguée se jettera entre les bras d'un maître, qui fera de

1. Lettre à Mme la baronne de Prailly, 5 janvier 1842.
2. Parue en 1838.

nous ce qu'il lui plaira [1]. » Nous verrons plus loin ce qu'il pensait des hommes de 89 et de 93.

Lacordaire était monarchiste, mais monarchiste constitutionnel. Écoutons-le dictant, à son lit de mort, la notice de sa vie : « Partisan, depuis ma jeunesse, de la monarchie parlementaire, j'avais borné tous mes vœux et toutes mes espérances à la voir fondée parmi nous... Libéral et parlementaire, je me comprenais très bien; républicain, je ne me comprenais pas moi-même [2]. »

Pourquoi donc a-t-il accepté la République de 1848? Parce que, d'abord « cette forme de gouvernement, quand elle est dans les mœurs, n'a rien en soi de contraire aux lois de la nature ou de la religion; elle suppose même plus de vertus dans le peuple, parce qu'elle ne saurait subsister que par un grand dévoûment à la chose publique et par un grand désintéressement dans ceux qui remplissent les hautes charges [3]. »

De plus, il l'acceptait « comme un *essai*, essai nécessaire à tenter après la chute consécutive de trois monarchies [4]. » Il l'acceptait surtout, parce que, au fond, il n'était l'homme d'aucun parti : « Je n'ai voulu être, avant tout et par dessus tout que l'homme de Dieu, de son Église et de son Évangile... je n'ai donné de gage à aucun parti, entendant conserver le droit de leur dire à tous la vérité, comme c'est mon devoir [5]. » « Mes idées politiques, disait-il encore plus tard, se réduisent à ceci : En dehors du christianisme il n'y a point de société possible, si ce n'est une société haletante entre le despotisme d'un seul et le despotisme de tous. Secondement, le christianisme ne peut reprendre son empire dans le monde que par une lutte sincère, où il ne soit ni oppresseur, ni opprimé.

1. La Chesnaie, 2 novembre 1832.
2. *Testament*, ch. x.
3. *Id.* Ibid.
4. Lettre à Mme la baronne de Prailly, 5 janvier 1842.
5. Lettre à M. de la Perrière, 16 novembre 1848.

Je vis là-dedans et suis étranger à tout le reste [1]. »

Si l'on nous permet d'employer une expression contemporaine, nous dirons que Lacordaire était un *rallié*, c'est-à-dire que, Français, il acceptait toute forme de gouvernement qui pouvait procurer à son Pays tranquillité et bonheur, prêtre, il demandait à ce gouvernement de respecter la liberté de l'Église et toutes les libertés, comme il demandait à l'Église de ne plus s'inféoder aux trônes. « Il faut que cette Église-ci se détache de l'espérance *dans les races*, s'attache à la liberté chrétienne et la conquière péniblement dans les angoisses de la lutte [2]. »

1. Lettre à Mme la baronne de Prailly, 10 janvier 1850.
2. Lettre à M. Foisset, 21 juin 1845.

Si l'on veut avoir un résumé exact en même temps que succinct de ses idées politiques et sociales, il faut lire une fort intéressante lettre qu'il écrivait à Montalembert le 9 octobre 1839. En voici des extraits :

« Nous ne mettrons pas notre espoir dans le rétablissement de l'ancienne monarchie ; nous devons aussi peu le mettre dans le rétablissement de l'ancienne aristocratie. Nous ne devons rien attendre que des éléments nouveaux cachés dans le sein haletant des peuples modernes, et, sans prévoir quelle sera la forme future de leur résistance, nous devons essayer, à force de charité, de foi, de raison, de les réconcilier à l'Église catholique, source unique de l'ordre et de la liberté sur la terre. La démocratie présente, née de la vieille société et corrompue par elle à son berceau, a commis déjà de grandes fautes et de grands crimes : mais ce peuple français nouveau a été un produit et non une cause ; il n'a pas encore possédé la puissance un temps suffisant pour être condamné à jamais. Il est d'ailleurs le seul élément fort aujourd'hui. C'est un enfant vigoureux d'une race vieillie ; au lieu de vouloir le courber sous la férule corrompue de ses pères, il faut que la Religion l'élève et l'éclaire. »

Et Lacordaire transformait ses idées en axiomes :

I. — « Toute forme de gouvernement, monarchie, aristocratie, démocratie, lorsqu'elle est réglée par la loi divine manifestée en Jésus-Christ et conservée au sein de l'Église, est suffisante pour établir ici-bas l'ordre, la liberté, le bien-être spirituel et temporel des nations. »

II. — « Toute forme de gouvernement, quelle qu'elle soit, ennemie de la loi divine chrétienne, ou même réglée par le rationalisme, est insuffisante pour donner aux peuples l'ordre, la liberté, le bien-être auxquels ils ont droit.

III. — « La démocratie, en entendant par ce mot vague la si-

Louis-Philippe venait de tomber : les esprits, incertains, ne savaient que faire, parce qu'ils ignoraient où était le devoir, où était le salut. Lacordaire s'explique très bien là-dessus :

« Rétablir une monarchie tempérée après les deux terribles chutes de 1830 et de 1848 n'était pas possible, fonder la république dans un pays gouverné depuis treize à quatorze siècles par des rois paraissait impossible aussi ; mais il y avait cette différence entre les deux situations, c'est que la monarchie venait de tomber et que la république était debout. Or ce qui est debout a une chance de plus pour vivre que ce qui est à terre, et encore qu'on n'eût pas l'espérance d'asseoir à jamais le nouveau régime, on pouvait du moins l'étayer franchement comme un abri, et s'en servir aussi franchement pour donner à la France quelques-unes des institutions dont l'absence avait très évidemment causé la ruine de deux trônes et de deux dynasties [1]. »

Voilà qui est très bien dit, et pourrait être utilement médité par beaucoup de gens à notre époque.

Lacordaire ne savait néanmoins lui-même quel parti prendre.

« Pendant que je délibérais avec moi-même, M. l'abbé Maret et Frédéric Ozanam frappèrent à ma porte ; ils venaient me dire que le trouble et l'incertitude régnaient parmi les catholiques ; que les points de ralliement disparaissaient dans une con-

tuation sociale présente du peuple français, la démocratie ne pourra subsister si elle n'accorde à la loi divine chrétienne au moins pleine et entière liberté d'action.

IV. — « Les principes modernes sur l'égalité devant la loi, le libre accès à tous les emplois, le payement de l'impôt par tous ceux qui possèdent, la non distraction du juge naturel, me paraissent chrétiens en tous temps et tous lieux. La liberté de la presse, celle de l'enseignement et des cultes, *nécessaires aujourd'hui*, ne peuvent être définitivement jugées, quant à leur valeur absolue, que par une expérience de plusieurs siècles.

V. — « Le gouvernement de l'Église et celui des ordres religieux anciens sont les gouvernements les plus parfaits qui existent. Mais on ne pourra jouir de leurs avantages, en les imitant dans l'ordre temporel, qu'en s'attachant à la source, c'est-à-dire à l'Église de Jésus-Christ. »

1. *Testament*, ch. x.

fusion qui pouvait devenir irrémédiable, nous rendre hostile le régime nouveau et nous ôter les chances d'obtenir de lui les libertés que le gouvernement antérieur nous avait obstinément refusées. « La république, disaient-ils, est bien disposée pour nous, nous n'avons à lui reprocher aucun des actes d'irréligion et de barbarie qui ont signalé la révolution de 1830. Elle croit, elle espère en nous : faut-il la décourager? Que faire d'ailleurs, et à quel autre parti se rattacher? Qu'y a-t-il devant nous, sinon des ruines, et qu'est-ce que la république, sinon le gouvernement naturel d'une société quand elle a perdu toutes ses ancres et toutes ses traditions? » Mes deux interlocuteurs ajoutaient à ces raisons de circonstances d'autres vues plus hautes et plus générales, puisées dans l'avenir de la société européenne et dans l'impuissance où était la monarchie d'y retrouver jamais des principes de solidité. Je n'allais pas de ce côté aussi loin qu'eux; la monarchie tempérée me paraissait toujours, malgré ses fautes, le plus souhaitable des gouvernements, et je ne voyais dans la république qu'une nécessité du moment qu'il fallait accepter avec sincérité jusqu'à ce que les choses et les idées eussent pris naturellement un autre cours. Cette divergence était grave et ne permettait guère un travail commun sous un même drapeau. Cependant le péril pressait et il fallait s'abdiquer dans un moment aussi solennel, ou bien élever franchement sa bannière et apporter à la société ébranlée jusque dans ses fondements le concours de lumières et de forces dont chacun pouvait disposer. Jusque-là, dans tous les événements publics, je m'étais nettement posé; devais-je parce que les difficultés étaient plus sérieuses, me rejeter dans l'égoïsme d'un lâche silence? Je pouvais me dire, il est vrai, que j'étais religieux et me cacher sous mon froc comme derrière un bouclier; mais j'étais religieux militant, prédicateur, écrivain, environné d'une sympathie qui me créait des devoirs autres que ceux d'un Trappiste ou d'un Chartreux. Ces considérations pesaient sur ma conscience. Appelé par des voix amies à me prononcer, pressé par elles, je cédai enfin à l'empire des événements, et quoiqu'il me répugnât de rentrer dans la carrière de journaliste, j'arborai, avec ceux qui s'étaient offerts à moi un drapeau où la religion, la république et la liberté s'entrelaçaient dans les mêmes plis [1].

Il en écrivait à madame Schwetchine en des termes élevés :

1. *Id.* Ibidem

« Ma pensée, grâce à Dieu, a pris toute son assiette, et le temps achèvera de la lui donner. Avant tout il faut combattre la peur en ne reculant devant aucun devoir. Pour la première fois peut-être je fais à Dieu de grands sacrifices; tout jusqu'aujourd'hui a été dans le sens de mes goûts, mais à l'heure qu'il est je remonte le sens propre et j'abandonne ma vie dans toute la force de l'expression contre mon vouloir pour le vouloir de Dieu [1]. »

Malgré son âge, ses préoccupations et ses responsabilités de chef d'Ordre, nous retrouvons le Lacordaire de 1830. Il faut marcher parce que, aujourd'hui comme hier, il y va de « Dieu et de la liberté. »

Il accepta donc. Une réunion eut lieu au *Cercle catholique;* l'abbé Maret et Ozanam y assistaient, comme il est juste. Dans une improvisation brillante, Lacordaire, après avoir exposé la situation des esprits, proposa la fondation d'un journal, ce qui fut accepté par acclamation. Une souscription fut ouverte séance tenante, qui s'éleva, entre les mains du Père, à la somme de onze mille cinq cents francs. Les catholiques trouvaient de l'argent, à cette époque pour soutenir leurs idées dans la presse. L'*Ère nouvelle* était fondée.

Le prospectus fut lancé le 1er mars 1848.

Il est très long; néanmoins, nous en devons extraire les principales lignes, car il porte, pour première signature, le nom de Lacordaire, et on y sent un grand souffle de libéralisme.

«... La France, y est-il dit, n'est pas un peuple inexplicable ou mort. Il a vers le vrai et le juste une aspiration dont ses mouvements désordonnés ne sont que le témoignage; il cherche un gouvernement sincère comme lui, qui ne fasse pas de son existence une contradiction perpétuelle à ses vœux. On promet trop à ce peuple et on ne lui tient pas assez; les lois lui reprennent ce que ses constitutions lui donnent, les restaurations lui ôtent ce que ses révolutions lui gagnent, et dans cet horrible jeu, s'il perd la foi aux pouvoirs qui lui mentent et aux choses

1. Lettre à Mme Schwetchine, 16 mars 1848.

qui le trahissent, il ne perd jamais l'espérance d'une vie régulièrement ordonnée, qui consacre les principes de liberté, d'égalité et de fraternité que le christianisme a mis au monde...

La France étant donc catholique, la position que prendront son épiscopat, son clergé, ses fidèles, est d'une importance souveraine et, pour ainsi dire, sans mesure. Ce que ne voudront pas les catholiques ne s'accomplira pas, ou s'accomplira dans des conditions telles, que le succès même ne sera que l'avant-veille de la chute et de l'ensevelissement. Il y a aujourd'hui, comme au 18 brumaire, deux choses victorieuses : la nation et la religion. On ne pouvait pas le dire en 1830, bien que cela fût; mais les voiles de 1830 sont déchirés, et tout le monde, à part ce petit troupeau d'aveugles qui en chaque occasion survit à la lumière, tout le monde voit qu'il y a deux forces en France : le peuple même et Jésus-Christ. S'ils se divisent, nous sommes perdus; s'ils s'entendent, nous sommes sauvés.

Comment peuvent-ils s'entendre?

Ils peuvent s'entendre, si l'Église respecte les volontés générales de la nation, et si la nation respecte les lois traditionnelles de l'Église. Ils peuvent s'entendre, si l'Église travaille au bien de la nation, et si la nation consent au bien de l'Eglise.

Commençons par nous. Qu'est-ce que veut la nation? Elle a fait ou laissé périr, ce qui est la même chose, trois monarchies en quarante-sept ans; elle est lasse par conséquent de ce triple et infructueux essai ; elle soupçonne, à tout le moins, qu'il y a dans cette forme de gouvernement quelque chose de mystérieusement incompatible avec la stabilité de ses destinées. Elle se demande si les rois ne sont pas condamnés du ciel, puisqu'ils tombent avec tant de facilité, et elle veut, par une grande expérience, tenter de vivre et de durer sous une autre forme d'administration publique. Pourquoi l'empêcherions-nous? Est-ce que l'Évangile ou l'Église ont jamais réprouvé une forme quelconque de gouvernement? Est-ce que les institutions chrétiennes ne fleurissent pas mieux sous le ciel démocratique des États-Unis que sous le sceptre autocratique du czar? Quelle raison divine y a-t-il de s'opposer à l'établissement d'une république en France? Aucune assurément.

... Voilà pour nous. Quant à la nation, elle nous doit le respect sincère de notre constitution divine. Cette constitution est connue; ce n'est pas nous qui l'avons faite; nous la croyons de Dieu, et nous sommes prêts à signer chacun de ses articles de tout notre sang. En attaquer un seul, c'est nous ordonner de choisir entre la mort du temps et la mort de l'éternité. Notre choix est fait. Mais la nation nous doit plus que le respect de

notre constitution divine, elle doit aux catholiques, comme à tous les autres cultes, une abolition réelle des entraves qui, dans notre pays, chargent encore la conscience et la pensée quant à leur droit d'expression et d'expansion. Nous demandons pour nous et pour tout le monde les libertés qu'on nous a refusées jusqu'ici, et que l'Amérique protestante ne refuse à personne depuis le jour de son glorieux affranchissement. Nous demandons la liberté d'éducation, la liberté d'enseignement, la liberté d'association, sans lesquelles toutes les autres sont impuissantes à former des hommes et des citoyens. La république des esprits est le péristyle nécessaire de la république civile. Donner la compression des esprits pour principe à la liberté des États, c'est une tradition païenne qui n'a produit que l'esclavage de la presque totalité du genre humain. L'Empire, la Restauration, la Révolution de juillet ont élevé les générations françaises sans pouvoir en faire des générations monarchiques; la République les élèverait sans pouvoir en faire des générations républicaines. L'esprit n'accomplit pas les offices de l'État, l'État n'accomplit pas les offices de l'esprit. Toutefois, nous n'entendons point par là exclure un corps chargé de l'enseignement au nom de l'État; nous le croyons utile et nous le voulons. Un grand nombre de catholiques font partie de l'Université de France; plusieurs d'entre les signataires de ce *Prospectus* en sont des membres déjà anciens; ils regardent et nous regardons tous avec eux l'Université comme une condition de la vie littéraire et scientifique du pays. Nous défendrons ses droits comme les nôtres, et nous espérons qu'elle finira par défendre les nôtres comme les siens. Il est impossible qu'il ne se trouve pas dans son sein comme parmi nous beaucoup d'hommes dignes de comprendre et de souhaiter le juste équilibre qui nous réconciliera tous.

En réclamant de la République la liberté de la conscience et de la pensée comme la première de toutes, nous n'en faisons pas le seul objet de nos vœux, comme si, par une sorte d'égoïsme sacré, les catholiques oubliaient, en regardant le ciel et l'âme, tant d'autres intérêts dignes de leur préoccupation. L'Évangile n'a rien méconnu, rien oublié de ce qui touche l'homme. Nourris de ses leçons, nous ne séparons point dans notre sollicitude ce que Dieu ne sépare point dans la sienne. Nous voyons avec douleur les afflictions morales et corporelles de tant de nos frères qui portent ici-bas la plus lourde part du travail commun, part devenue plus pressante encore par le développement même de l'industrie et de la civilisation. Nous ne croyons pas ces maux sans remèdes, et si la souffrance est

imposée à tous les enfants de l'homme, la charité unie à la science peut pourtant quelque chose pour en alléger le fléau, sinon pour le détruire entièrement. L'Église y a sans cesse travaillé; à aucune époque, elle n'a perdu de vue le pauvre peuple, et plus que jamais, s'il est possible, à cause des maux nouveaux et étranges du monde, elle a ses yeux et son cœur sur les plaies de l'humanité. Nous attendons, nous devons attendre de la République, qu'elle emploiera sa puissance au soulagement des misères du plus grand nombre de ses enfants.

Nous attendons d'elle aussi qu'elle prendra sous sa protection les peuples qui ont perdu leur nationalité par des conquêtes injustes que le temps n'a point ratifiées, et ces autres peuples qui, suivant de loin nos exemples, aspirent à leur affranchissement politique et moral Les biens de la France sont ceux du monde entier, et la fraternité n'a point de frontières. Il faut qu'on ne nous accuse plus d'indifférence pour les tentatives généreuses, qu'on ne nous soupçonne plus de connivence avec aucune oppression. Le nom de la France doit s'unir par toute la terre à celui de Pie IX, et faire tressaillir dans un même mouvement tous ceux qui souffrent, tous ceux qui espèrent, tous ceux qui ont faim et soif de la justice, tous ceux qui attendent la confédération dernière du genre humain sous une même loi de travail et d'amour. »

Nous avons trouvé, à la Bibliothèque nationale, en tête de la collection de l'*Ère nouvelle*, un placard de quatre pages que nous croyons inédit, et qui ne manque pas d'intérêt. C'est une lettre adressée au R. P. Lacordaire par l'ancien rédacteur-gérant de l'*Avenir*, M. Victor-Amédée Waille. Nous ne savons en quels rapports il était resté avec son ancien collaborateur du journal de Lamennais; mais, toujours est-il qu'il se permet des conseils où tout n'est pas à dédaigner.

La voici dégagée de certaines phrases qui sentent l'utopiste ou l'illuminé :

AU R. P. LACORDAIRE

Paris, le 4 mars 1848.

Mon Révérend Père,

Je viens de lire le prospectus de l'*Ère nouvelle*. Vous n'avez pas

besoin de mon adhésion, mais si peu qu'elle vaille, je vous la donne d'autant plus volontiers qu'il s'en faut de beaucoup que j'aie attendu les circonstances actuelles pour me former une opinion sur la marche des événements. Et moi aussi je suis une *victime politique*... (si je ne connaissais pas le mobile de mes actions, je dirais *catholique*.) J'ai été abandonné de tout le monde, excepté de moi et, je l'espère, du bon Dieu. Pour m'arranger de ce qui était, je n'ai pas eu, comme tant d'autres, une combinaison plus ou moins plausible à chercher ni à soutenir, et je me suis appliqué, je m'applique encore à moi-même ce qu'on dit de toutes les infortunes : *Laissez passer la justice de Dieu.*

Prenez garde de commettre les mêmes fautes que l'*Avenir*. La France est toujours la *grande nation*. On a voulu la reprendre *par en haut*, puis *par le milieu*, et voici que beaucoup de gens s'imaginent qu'il ne reste plus qu'à la reprendre *par en bas*. Triple erreur. On ne sauvera la nation qu'avec et par la nation tout entière, sans exclusion d'aucune classe. Vous avez déjà un peu dépassé le but, vous allez déjà un peu au delà du vrai. Vous le sentirez vous-même. La France n'est pas une démocratie à l'état de dispersion élémentaire comme autrefois les États-Unis. Elle a son unité, ses organes essentiels, toutes ses grandes fonctions vitales. C'est par là qu'il faut la prendre, si on veut connaître son but et la diriger vers les fins que lui réserve la Providence. Autrement on n'opérerait que comme sur un cadavre.

Le nombre par lui-même n'est rien. Mais il est tout si on l'élève, par la construction des éléments auxquels il s'applique, à l'état de puissance. La première fonction du corps national est sans contredit celle de l'Église, du clergé. Le règlement des compétences, par la séparation du spirituel, du temporel et suivant le procédé admirablement exposé dans les *Institutions diocésaines* de l'évêque de Digne, n'est que plus facile quand on se place à ce point de vue.

Le budget du clergé est plus qu'une dette, c'est une nécessité. Personne au monde ne pourrait le lui enlever sans dommage pour la France. L'*Avenir* fit une faute immense, irréparable, en demandant la suppression du budget du clergé. Les écarts de doctrine ne furent qu'un accident personnel ou de polémique, indépendant de toute mauvaise intention...

Victor-Amédée WAILLE
Libraire-éditeur
Ancien Rédacteur-Gérant de l'*Avenir*.

Faut-il admettre que cette lettre ait eu, sur Lacordaire, assez d'influence pour lui faire modifier et ses idées et sa façon de les exposer? Nous ne le croyons pas. Ce serait attribuer un trop grand effet à une bien petite cause. Néanmoins, on remarquera un changement notable dans ses articles de l'*Ère nouvelle*, si on les compare à ceux de l'*Avenir;* constatation d'autant plus facile à faire que ses articles de l'*Ère nouvelle* traitent des mêmes sujets que les plus remarquables de l'*Avenir*, à savoir du *Budget des Cultes*. Et si l'on ne craignait de paraître manquer de dignité dans une chose aussi grave, nous pourrions dire que l'on y voit Lacordaire réfuté par lui-même.

Comment expliquer cette variation ?

Oh! d'une façon très simple.

La jeunesse est l'âge des illusions et de l'intolérance. Ce qu'elle a pensé se doit exécuter sur-le-champ. Son œil aperçoit le but, l'idéal, et elle n'a de cesse qu'elle n'ait, pour l'atteindre, renversé tous les obstacles. Elle conçoit à peine que ce qui doit être ne soit pas; elle ne sait pas faire la distinction nécessaire, obligée, entre la thèse et l'hypothèse; elle ne réfléchit pas que si la perfection était de ce monde, ce ne serait déjà plus ce monde. Aussi est-elle facilement dure, violente, n'acceptant ni les excuses, ni les circonstances atténuantes et cachant sous le masque des impassibles redresseurs de torts, la douceur si belle de son âge qu'elle ne laisse reparaître que dans les intimes effusions de l'amitié.

Tel nous avons vu Lacordaire à l'*Avenir*.

Peu à peu, le cours de la vie apporte l'expérience en même temps que les années. Une plus claire connaissance des hommes et des choses calme les ardeurs des premiers jours, sans rien enlever des primitives convictions. L'idéal n'a point changé, mais on a appris qu'il pourrait être atteint en tournant les obstacles aussi bien — et peut-être mieux — qu'en essayant de les briser. On

admet plus facilement l'existence des imperfections inhérentes à l'humaine nature; aussi devient-on indulgent, tolérant pour les choses comme pour les hommes. On cherche moins à combattre qu'à convaincre, et l'on arrive à savoir se contenter du possible, dans l'espoir du mieux.

Ainsi nous apparait Lacordaire dans sa campagne à l'*Ère nouvelle*. Il réfute lui-même les objections qu'il avait accumulées à l'*Avenir* contre le budget du clergé, et conclut à son maintien[1].

Entre temps, et à la veille des élections, il écrivit un article sur les *Candidatures du clergé*[2]. En voici un aperçu :

« C'est demain jour des élections... Le clergé se présente aussi. Pour la première fois depuis un demi-siècle, il trouve en lui-même le courage de s'offrir, et dans les populations le courage d'accepter... Il le pouvait et il le devait... Se retirer en un pareil moment, c'est abdiquer le service militaire à l'heure de la bataille... Mais par dessus tout, le clergé devait aspirer à marquer sa place à l'Assemblé nationale pour constater aux yeux de la France et du monde entier l'affaiblissement des passions religieuses dans notre pays... Cependant le rôle politique du clergé ne nous parait qu'un accident transitoire. Une fois la République constituée, le prêtre se retrouvera en présence d'une nation extrêmement jalouse de la distinction des deux pouvoirs spirituel et temporel, et qui s'est fait, dès longtemps, une si haute idée du sacerdoce, qu'elle souffre avec peine tout ce qui le fait descendre, même pour un temps, des hauteurs de l'Horeb et du Calvaire... »

Cet article empruntait une saveur particulière à la position actuelle de Lacordaire; lui-même se présentait à la députation.

Parler de sa candidature et de son élection n'est point sortir de notre sujet; c'en est, au contraire, comme un corollaire. Car, alors, comme souvent depuis, le journaliste était appelé à devenir député.

1. *Ère nouvelle* des 18, 20, 26 et 30 avril 1848. Articles intitulés : *Du budget des Cultes sous la République.*
2. *Ère nouvelle*, 22 avril 1848.

Ceux qui ont reproché à certains prêtres de notre temps, plus hardis ou plus courageux, de compromettre leur soutane dans les salles de bal transformées en clubs démagogiques, ont oublié qu'une robe de moine s'est risquée dans ces mêmes lieux et qu'elle n'en a point été souillée, au contraire.

Lacordaire, en effet, eut à défendre sa candidature dans les réunions publiques. Il y parut deux fois : d'abord au grand amphithéâtre de l'École de médecine, où son succès fut immense; puis, à la Sorbonne, le 11 avril 1848, où il avait été invité à venir exposer ses principes politiques et religieux devant le *Club de l'Union*. Deux ou trois mille auditeurs avaient envahi la salle, tandis qu'une foule innombrable, ne pouvant pénétrer dans l'enceinte, inondait la cour de l'antique édifice et troublait de ses chants et de ses clameurs les interpellations et les discussions du dedans.

Lacordaire se montra d'une énergie, d'une crânerie remarquable, et fit tête à l'orage sans reculer d'un pas [1].

Nous n'avons pas l'intention de rapporter, dans toute son étendue, ces séances longues et mouvementées. Qu'il nous suffise de citer les réponses les plus caractéristiques du candidat.

On lui demanda ce qu'il pensait du discours de M. de Montalembert sur la question suisse. En ce moment, Lacordaire était en froid avec son ancien ami. Néanmoins, il fit une réponse fort digne, qui se terminait ainsi : « Je n'aurais pas dit ce qu'il a dit, et cependant son discours ne m'empêche pas de reconnaitre que M. de Montalembert est un bon Français, un homme de talent, dévoué à la chose publique; par conséquent, je suis resté pénétré d'estime et d'amitié pour lui ».

1. *Biographie des candidats à l'Assemblée nationale, par un Vieux Montagnard.* LACORDAIRE (Henri) *devant le club de l'Union.* Sténographié par CORBY (Albert), Paris, librairie républicaine de Gustave HAVARD, 24, rue des Mathurins-Saint-Jacques; 1848. — n-24 de 32 pages.

Cette réponse ne satisfit pas son interlocuteur, qui riposta :

Le citoyen Barnabé. — La question que je posais au candidat n'était pas une question religieuse : je demandais seulement au Père Lacordaire s'il adopte le jugement porté sur les libéraux en général et sur les hommes de 93 en particulier, par le citoyen Montalembert.

Le citoyen Lacordaire. — Le citoyen Montalembert, dans son discours, a porté un jugement sur ce qu'il a appelé les *radicaux* présents et anciens : les radicaux de 1793 et les radicaux de 1847. Je déclare, pour ma part, que je ne suis pas le moins du monde *radical*, dans le sens que l'on attache ordinairement à ce mot. — Le mot *radical* a dans notre langue une signification qui, jusqu'à présent, n'est pas favorable... (*Le candidat est interrompu dans ce moment. — Mouvements divers à l'intérieur. — Clameurs au dehors*).

Messieurs, en deux mots, M. de Montalembert a dit du mal de 1793 : eh bien! je déclare que, pour ma part, il y a des hommes de 93 dont je ne pourrai jamais dire du bien ; qu'il y a eu également en 1847, en 1848, et qu'il y aura même en 1849, des discours, des faits de certains révolutionnaires, dont je ne pourrai jamais dire du bien. Maintenant, quels sont ces révolutionnaires ? Ce sont ceux qui ne veulent ni la liberté dans l'ordre, ni l'ordre dans la liberté. Je regarde l'ordre et la liberté comme deux éléments essentiels à la vie humaine, et quiconque est convaincu d'avoir été l'ennemi de l'ordre est l'ennemi de la liberté. (*Nouvelles rumeurs en dehors. — Le calme se rétablit au bout de quelques instants*). Je méprise les tyrans parce qu'ils ont été les ennemis de la liberté ; je méprise les révolutionnaires parce qu'ils étaient, au fond, des tyrans, sous un autre nom. Entre les tyrans et les révolutionnaires, je ne fais aucune différence.

Le citoyen Barnabé. — Je ne trouve pas la réponse catégorique. Je demande au citoyen Lacordaire si ce discours, qui était tout entier une longue satire envenimée contre nos pères de 93, mérite son éloge ou son blâme.

Le citoyen Lacordaire. — On me dit *catégoriquement* que le citoyen Montalembert était contre nos pères de 93 : eh bien! pour ma part, je déclare que je ne me reconnais aucun père de 93. Je reconnais en 1789 des hommes qui ont voulu la destruction d'un grand nombre d'abus, qui ont combattu pour cette destruction ; je reconnais, de 89 à 93, des hommes qui sont morts pour combattre ces abus, soit à l'intérieur, sur l'é-

chafaud, soit à l'extérieur, dans les victoires que nous avons remportées. Les hommes persévérants dans leur volonté, dans leurs luttes pour la liberté, voilà ceux que j'appelle mes pères. Parmi tous ceux qui sont morts à cette époque, je distingue ceux qui mouraient pour défendre la liberté, et ceux qui *faisaient mourir* pour anéantir et reculer cette même liberté [1]. »

Présenté à Paris par le *Comité central des libertés politiques, civiles et religieuses*, Lacordaire ne fut pas élu, mais obtint 62,333 voix [2]. Tandis qu'il échouait dans la capitale, les électeurs des Bouches-du-Rhône le choisissaient pour leur représentant sans qu'il s'y attendît le moins.

1. Extrait de la *Biographie* citée ci-dessus.
2. A titre de curiosité, on lira peut-être avec intérêt la liste des candidats où figurait le P. Lacordaire; on verra combien elle est bigarrée.

CANDIDATS A L'ASSEMBLÉE NATIONALE
POUR LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Les citoyens

1. François ARAGO, membre du gouvernement provisoire.
2. Alexandre ANDRYANE, le prisonnier du Spielberg.
3. Jules BASTIDE, secrétaire général au ministère des affaires étrangères.
4. BAYARD, ouvrier graveur sur bois, adjoint au maire de Saint-Denis.
5. BUCHEZ, adjoint au maire de Paris.
6. CORBON, ouvrier sculpteur, rédacteur de l'*Atelier*.
7. CORMENIN, vice-président du conseil d'État.
8. CRÉMIEUX, membre du gouvernement provisoire.
9. DELESTRE, peintre.
10. DELMAS, élève actuel de l'école polytechnique, âgé de plus de 25 ans.
11. DUPONT, (de l'Eure), membre du gouvernement provisoire.
12. GAIGNAGE, ouvrier typographe.
13. Casimir GAILLARDIN, professeur de l'Université.
14. GARNIER-PAGÈS, membre du gouvernement provisoire.
15. LACORDAIRE, dominicain.
16. LAMARTINE, membre du gouvernement provisoire.
17. LANY, ouvrier sellier.
18. Ferdinand de LASTEYRIE, ancien député de la Seine.

Lacordaire les remercie par cette lettre au noble et chrétien langage :

Paris, 3 mai 1848.

« Messieurs,

» J'ai reçu la lettre où vous m'annoncez en même temps que vous m'aviez porté comme candidat à l'Assemblée nationale, et que ma candidature venait de réussir, grâce à vos efforts et au concours d'un très grand nombre d'électeurs de Marseille et des Bouches-du-Rhône. Je ne pourrais vous dire, messieurs, les sentiments qui m'ont pénétré en recevant à l'improviste une nouvelle si honorable pour moi.

» Je n'avais ni cherché ni repoussé la députation. Etranger à la vie politique, il me semblait que ma carrière avait été tracée par Dieu bien loin et bien au-dessus des agitations du forum ; et cependant, d'un autre côté, je ne croyais pas possible de me refuser aux vœux de mon pays, si j'étais appelé par son choix à le servir dans un moment difficile et périlleux. Combattu entre ces deux pensées, j'avais pris la résolution de laisser faire la Providence, et de m'en tenir à ce qu'elle déciderait par une élection où je n'aurais eu aucune part. C'est ainsi que, présenté à Paris, dans les Côtes-du-Nord, dans la

19. Ledreuille, prêtre, fondateur d'une maison de patronage pour le placement des ouvriers.
20. Leroy, ouvrier bijoutier, fondateur d'une association ouvrière.
21. Marie, membre du gouvernement provisoire.
22. Armand Marrast, membre du gouvernement provisoire.
23. Marziou, négociant armateur.
24. Melun, président de la Société d'économie charitable.
25. Pagnerre, secrétaire général du gouvernement provisoire.
26. Agricol Perdiguier, ouvrier menuisier. auteur d'un livre sur le compagnonnage.
27. Charles Petitjean, ouvrier tourneur-mécanicien, employé gagiste au Mont-de-Piété.
28. Peupin, ouvrier horloger, prud'homme, délégué au Luxembourg.
29. Restout fils, chef couvreur.
30. Amédée Thayer, chef de bataillon dans la 1re légion de la banlieue.
31. Abel Transon, répétiteur à l'école polytechnique.
32. Trélat, médecin à la Salpêtrière.
33. Vavin, ancien député de la Seine.
34. Velu, ouvrier charpentier, délégué au Luxembourg.

Mayenne, dans l'Isère et dans le Var, j'ai partout échoué en ne secondant en rien la bienveillance des électeurs qui me portaient.

» Vous seuls, messieurs, vous avez été plus forts que mon inertie, vous m'avez voulu et vous m'avez élu sans que j'en susse rien. Dieu vous avait choisis pour me donner ses ordres ; je les reçois de votre bouche, et je m'y conformerai. J'essaierai d'être à l'Assemblée nationale un représentant digne de vous, d'y faire asseoir dans ma personne votre foi religieuse, votre amour de la patrie, votre dévouement aux libertés chrétiennes et nationales, votre volonté de venir en aide aux classes pauvres et souffrantes, votre respect de la famille et de la propriété, votre zèle enfin pour la chose divine et humaine qui porte en ce moment le nom de République, et qui le portera toujours si nous savons tous ensemble, comme il faut l'espérer, reconnaître et fonder l'avenir.

» Recevez, messieurs, mes très humbles remerciments d'un choix si grand dans mon cœur. Lorqu'il y a trois mois, vous m'avez accueilli sur vos brillants rivages, je ne me doutais pa que sitôt vos acclamations fraternelles se changeraient en une élection d'un autre ordre et qu'étant déjà votre ami, je deviendrais votre député. Il me reste maintenant à justifier ces deux titres devant la France. La tâche est hardie ; il sera glorieux d'y périr en vous servant et en servant ce que nous aimons, vous et moi, Dieu, la Patrie et l'humanité.

» J'ai l'honneur d'être, avec une haute considération et une reconnaissance sans bornes,

» Messieurs,

» Votre très dévoué concitoyen,

» Le P. Lacordaire,

» député des Bouches-du-Rhône. »

Suivant l'avis de l'archevêque de Paris et de personnes très graves, Lacordaire avait d'abord décidé de revêtir la soutanelle pour se rendre à l'Assemblée nationale [1]. Il réfléchit sans doute, car il s'y présenta avec son habit religieux, qui fut acclamé par la foule [2].

[1] Lettre à un religieux, 3 mai 1848.

[2] Voici en quels termes l'*Univers* du 5 mai 1848, rend compte des démonstrations enthousiastes.

La journée a été belle pour le P. Lacordaire, pour l'Église et il est le ministre, *et pour les* ordres religieux dont il est

Durant le peu de jours qu'il siégea à l'Assemblée nationale, Lacordaire ne prit que deux fois la parole.

Ses biographes nous semblent avoir laissé trop dans l'ombre cette phase de sa vie. Sans doute ils ont pensé que, mise en lumière, elle n'ajouterait rien à sa gloire : certains même ont cru qu'elle l'amoindrirait, prétendant que l'illustre dominicain n'avait pas transporté à la tribune parlementaire sa brillante éloquence de la chaire.

Nous ne discuterons pas leurs raisons; mais il nous sera bien permis de dire qu'il vaut mieux oublier la forme oratoire, pour ne voir que la pensée et la noblesse des sentiments qui l'ont dictée.

Aussi rapporterons-nous *in extenso* le compte-rendu de

parmi nous le représentant le plus populaire. Le dominicain s'est présenté au sein de l'Assemblée nationale, où l'avait appelé le libre suffrage de deux cent mille Français. Il y est entré revêtu de cette robe blanche du Frère Prêcheur qu'il a ramenée parmi nous. Son élection a été validée sans la moindre opposition, et son costume monacal n'a pas soulevé le plus léger murmure dans cette assemblée, où siégeaient cependant M. Dupin et M. Isambert.

» Mais ce n'est pas tout. Lorsque l'Assemblée nationale tout entière s'est transportée sur le péristyle du Palais-Bourbon pour y proclamer la République devant le peuple et la garde nationale, le P. Lacordaire est descendu, accompagné de M. l'abbé de Cazalès, grand vicaire de Montauban, jusqu'à la grille, qu'assiégeaient les flots pressés de la population parisienne. A la vue de l'éloquent religieux et de sa robe monastique, ce peuple généreux l'a salué de ses acclamations. Le P. Lacordaire a échangé des poignées de main et des embrassements avec une foule de citoyens et de gardes nationaux, et il a été ramené comme en triomphe jusqu'aux portes de l'enceinte législative.

» A la fin de la séance, en quittant l'assemblée par la rue de Bourgogne, il a dû traverser les rangs d'une compagnie de la dixième légion, qui, en le voyant, a fait entendre le cri de: *Vive le P. Lacordaire!*

» On peut le dire : à dater de ce jour les lois oppressives que nous avons si longtemps combattues, et que tous les despotismes ont tour à tour évoquées contre la conscience, contre la sainte liberté de la pénitence et du dévouement, ces lois sont abrogées par le fait; elles sont tombées frappées à mort par le courage du moine et par les acclamations du peuple. La seconde République a réparé aujourd'hui l'une des plus odieuses iniquités de son aînée. »

ces débats, qui valurent alors à Lacordaire les félicitations et les éloges et firent regretter, plus tard, à beaucoup, qu'il n'eût pas cru devoir conserver son siège de député.

La première fois qu'il monta à la tribune [1] il s'agissait de savoir si l'Assemblée nommerait elle-même directement les ministres intermédiaires jusqu'à la constitution définitive du pouvoir exécutif ou si elle confierait ce mandat à une commission permanente et responsable de cinq membres. Ce dernier parti donnait chance aux membres de l'ancien gouvernement provisoire de ressaisir l'autorité, sous le contrôle de l'Assemblée. Le P. Lacordaire, dans un but de conciliation, appuya cette opinion de la minorité. Le rapporteur concluait à la nomination directe.

Voici le compte-rendu que nous trouvons dans l'*Ère nouvelle :*

M. Jules Favre, dans un discours qui produit une vive impression sur l'assemblée, soutient le système contraire à la majorité de la commission et demande une commission exécutive. Quant à moi, dit-il en terminant, ce n'est pas au nom de l'autorité, c'est au nom du repos de mon pays, c'est au nom des principes, au nom de la révolution que je vous conjure de ne pas vous faire illusion sur la gravité de la situation, de constituer un pouvoir énergique, et de ne pas semer dans votre scrutin la défiance et la peur, car vous recueilleriez l'anarchie et les tempêtes. (*Approbation sur plusieurs bancs*)

Le P. Lacordaire. — Citoyens représentants, les raisons qui viennent de vous être présentées pour nommer une commission exécutive sont, dans mon opinion, d'une telle évidence, d'un tel poids, d'une telle nécessité, en quelque sorte, que je ne monterais pas à cette tribune, et qu'après avoir entendu le citoyen préopinant, je ne serais pas descendu de mon banc; et ma conviction, si elle avait pu hésiter encore, serait en ce moment décidée et parfaite.

Mais j'avais demandé la parole parce que le citoyen qui l'avait avant le préopinant disait qu'au fond ce n'était pas les principes qui étaient débattus, mais que sous les principes il y

1. Séance du 9 mai 1848.

avait dans les discussions, telles qu'elles se passent au fond des consciences, d'autres motifs qui faisaient qu'on ne voulait pas d'une commission exécutive, mais qu'on voulait d'un pouvoir purement ministériel sorti du secret, du fond mystérieux de l'urne électorale ; c'est parce que l'on a dit cela que je suis monté à la tribune. (*Mouvement d'attention.*) Et c'est précisément à cause de cette pensée secrète qu'indépendamment des derniers motifs qui viennent d'être exposés, je voterai pour une commission exécutive. Et si la discussion ramène la proposition du citoyen Dornès telle qu'il l'avait signée avec nous, les noms qu'il avait présentés et signés, moi aussi je la voterai et la signerai. (*Très bien ! très bien !*)

Pourquoi cela ? C'est qu'au fond, bien que nous soyons des républicains, que nous ayons tous acclamé la République dans cette enceinte et à la face du peuple français qui nous regardait, qui nous écoutait, qui mêlait ses applaudissements aux nôtres ; si cela est vrai que nous sommes tous républicains, cependant, quant à moi, je déclare que je suis républicain nouveau ; je déclare qu'avant le 24 février j'étais monarchiste, que je n'étais pas républicain, et par conséquent je comprends très bien qu'ayant des aînés et des anciens dans la République, il ne me convient pas, à moi si jeune dans cette opinion, et qui n'ai pas encore fait mes preuves, d'écarter mystérieusement ou publiquement ceux dont la pensée a devancé la mienne, (*Très bien ! très bien ! Longs applaudissements*), ceux qui ont obtenu par le combat ce que moi-même j'entrevoyais à peine dans le lointain des choses possibles et d'un avenir inconnu.

Ainsi je veux que ceux qui m'ont précédé dans cette opinion triomphante, que ceux qui ont été l'avant-garde de la victoire, et qui l'ont payée par des angoisses, sinon de leur sang, je veux que leur nom ne soit pas écarté. Je n'approuve pas tout ce qui a été fait, qui est-ce qui approuve tout ce qu'un gouvernement fait ! Mais de ce que je n'approuve pas, de ce que dans les nécessités publiques il y a des actes dont nul citoyen qui n'est pas au timon des affaires ne doit prendre la responsabilité, il ne s'ensuit pas moins que je reconnais les droits acquis, que je reconnais les mérites, que je les reconnais d'autant plus puissants, que les circonstances étaient plus difficiles et plus puissantes elles-mêmes.

Voilà mon premier motif, voilà mon premier motif secret, voilà mon premier motif intérieur, indépendamment des raisons de métaphysique et d'ordre public, pour lesquelles je voterais pour une commission exécutive.

J'ajoute que, au fond, parmi nous, citoyens, les anciens ré-

publicains sont en immense minorité; eh bien, c'est précisément parce qu'ils sont en minorité, que je veux que cette minorité ait un organe dans le gouvernement qui sortira de la majorité, afin, non pas qu'on unisse des partis contraires, mais qu'on unisse la minorité républicaine et la majorité républicaine dans un seul faisceau de conviction, de force et de résolution ; afin de ne jamais céder le terrain que nous avons conquis, à des rangs différents, mais qu'au fond tous ensemble nous avons conquis. (*Bravo ! bravo !*)

M. Cazel, de sa place. — Je proteste contre ces paroles... (*Interruption. — Laissez parler !*)

Le Père Lacordaire. — L'ancien gouvernement avait une immense majorité ; il a péri dans sa majorité et par sa majorité. C'est pour cette raison que, si Dieu me fait la grâce de continuer une vie politique qui ne fait que commencer, j'aurai toujours pour les minorités, et surtout pour les minorités qui ont été la cause de l'établissement dont je ferai partie, un profond respect, un profond désir de leur faire leur part.

C'est pour cette seconde raison que je voterai pour la nomination d'une commission exécutive, telle qu'elle a été proposée par le citoyen Dornès [1].

Je n'ai pas autre chose à dire. (*Vifs applaudissements*)

M. Gatien Arnoud estime que la commission exécutive, manque de l'esprit démocratique, parce qu'il n'y a que trois grandes idées qui résument la politique tout entière : régner, gouverner, administrer. Qui règne, aujourd'hui ? C'est le peuple. Qui administre ? L'Assemblée. Qui gouverne ? Ce ne peut être qu'un ministère. L'orateur conclut dans le sens de la commission.

M. Ferdinand de Lasteyrie. — Bien que j'eusse demandé la parole avant le citoyen Lacordaire, je lui avais cédé la parole avec bonheur, parce qu'il venait plaider la même cause que moi ; mais après l'avoir entendu, je reprends la parole, parce qu'il a défendu cette cause dans des termes que je ne puis accepter. Si je défends comme lui la commission exécutive, ce n'est pas pour donner une une fiche de consolation aux vaincus, car je ne reconnais pas de vainqueurs et de vaincus entre nous.

Nous ne sommes qu'au lendemain de la grande bataille qui a fait crouler le pouvoir contre lequel nous combattions tous ; à

1. Dans la séance du 8 mai, le citoyen Dornès avait proposé la nomination d'une commission exécutive composée de : Lamartine, François Arago, Ledru-Rollin, Garnier-Pagès et Marie.

peine nous avons ouvert la discussion, et nous serions à nous regarder, les uns comme vainqueurs, les autres comme vaincus ; et par une sorte de compensation que je ne comprendrais pas, par une politesse bien au-dessous des circonstances, nous voudrions donner une consolation aux vaincus. Moi, je repousse ce système. (*Mouvement.*)

Le Père Lacordaire. — Je n'ai pas parlé de cela.

M. Ferdinand Lasteyrie. — J'appuie la commission, mais si je l'appuie c'est en principe ; c'est parce que je la regarde comme une chose bonne en soi.

M. de Lamartine. . . . . .

. . . L'orateur rend hommage en ces termes aux paroles prononcées par le Père Lacordaire.

Quand j'entendais tout à l'heure un illustre ministre dont le langage correspondait si bien et tombait de si haut, en analogie avec la sainteté de sa mission de paix, vous recommander de faire la part, non pas des partis, nous avons dit qu'il n'y en avait point et qu'il ne pouvait plus y en avoir, et qu'à l'heure même où ils se déclareraient partis, ils seraient anéantis, submergés dans la masse de la souveraineté nationale; mais vous recommander, en faveur de toutes les grandes nuances de l'opinion publique, une certaine justice et une certaine reconnaissance pour les services qu'à titres divers nous avons tous et loyalement rendus selon la mesure de nos forces à notre pays, je reconnais là le véritable langage de la politique; car le sentiment religieux et le sentiment politique se confondent dans cette justice, dans cette sagesse, dans cette modération qui, au lieu d'établir la guerre intestine, la guerre, ne vous y trompez pas, la guerre de parlement, de chambre, à l'origine des institutions, y établit la concorde, le concours volontaire, la confiance et la paix.

Oh! moi aussi, cette pensée de conciliation m'a toujours animé. Ralliez-vous, unissez-vous, oubliez vos dissidences s'il y en a ; consacrez-vous comme un seul corps et une seule âme au salut public. Voilà ce que le peuple a dit à tous les membres du gouvernement provisoire du 24 février [1].

Tels furent les débuts dans la vie parlementaire du célèbre dominicain. Sans aucun doute, nous l'avouons, il n'y a aucun terme de comparaison possible à établir entre

1. L'Assemblée, par 411 voix contre 385, repoussa la nomination directe des ministres — puis décida de nommer une commission exécutive de cinq membres.

ces quelques paroles et les conférences de Notre-Dame, non plus qu'avec les articles que l'on trouvera plus loin. Mais elles témoignent d'assez de libéralisme pour qu'on puisse les citer. C'est, d'ailleurs, en ce sens que l'*Ami de la religion*, généralement peu sympathique à Lacordaire, lui adressait des félicitations pour sa « franchise » et le « noble sentiment de conciliation qui l'a inspirée [1]. »

Quatre jours après[2], Lacordaire remontait à la tribune pour la seconde et dernière fois. Ce fut afin de repousser une intempestive — inconvenante serait mieux — attaque d'illégalité soulevée contre son costume religieux par M. Portalis, dans une discussion relative à la formation d'un ministère des cultes.

M. Portalis s'était exprimé ainsi :

M. Portalis. — Je suis bien aise de protester contre la formation d'un ministère des cultes. Je déclare que c'est une innovation malheureuse et que je ne comprends pas comment c'est la République qui fait une création que la restauration et la quasi-restauration n'avait pas osée !... (*Très bien, très bien !*)

Que les cultes soient une division du ministère de la justice, je l'approuve complètement. Mais vouloir faire des cultes un examen spécial, un travail particulier, c'est donner à certaines questions une importance qu'elles n'ont pas... (*Réclamations*) [3].

Dieu merci, nous vivons sous le régime de la liberté; nous avons dans nos assemblées des hommes qui autrefois n'auraient pas osé se présenter dans un costume que les lois ont prohibé. (*Murmures.*)

Le Père Lacordaire. — Je demande la parole. (*Mouvements*)

M. Portalis. —Représentants du peuple, représentants aussi de la liberté, nous acceptons tout cela, nous acceptons les hommes et leur costume. (*Très bien.*)

Mais qu'on ne s'y trompe pas, et qu'ils ne s'imaginent point qu'en entrant dans cette assemblée, c'est un piédestal que nous leur avons élevé pour s'emparer du pouvoir. (*Réclamations.*)

C'est la liberté, c'est l'égalité, c'est la fraternité que nous voulons, la fraternité entre les hommes, la fraternité entre les

1. L'*Ami de la Religion* du 10 mai 1848.
2. Séance du 13 mai 1848.
3. Portalis (Ernest), fils du comte Portalis, était député de Toulon.

cultes; mais il est bon que, dès le premier pas, quelques voix s'élèvent pour signaler le péril si toutefois il y en a un. (*Dénégations.*)

Le P. Lacordaire. — Citoyens représentants, j'ai des grâces à rendre à l'honorable préopinant; car il a dit que, bien que nous nous fussions présentés dans la majesté de cette enceinte avec un habit qui n'était pas entièrement conforme aux lois, cependant la République nous avait pris sous sa sauvegarde, et qu'elle acceptait tout à la fois l'homme et son habit. Si je ne me suis trompé, ce sont les paroles que l'honorable orateur a prononcées, et j'éprouvais, non pas par conséquent le besoin de le combattre en ce point, mais le besoin de lui applaudir et de le remercier.

Et en effet, citoyens, je ne veux pas m'arrêter devant cet hommage, à la phrase incidente qui le précédait, à savoir que je n'aurais pas osé, dans d'autres circonstances, porter publiquement mon habit. Sous tous les régimes, dans tous les temps, ayant cru convenable de me revêtir d'un habit quelconque, j'aurais eu le courage et la dignité de le porter, et je suis sûr que je l'aurais fait accepter; ou que si la violence eût protesté contre lui, mon droit aurait trouvé un asile et une défense dans ceux qui auraient été les témoins d'un tel outrage fait à la liberté individuelle, à la liberté des cultes, à la liberté des opinions, à toutes les libertés qui se condensent ensemble dans un citoyen possesseur de tous ses droits, non pas seulement au sein d'une République, mais au sein de quelque gouvernement que ce soit. (*Approbation.*)

L'on a ajouté cependant que l'on craignait que nous ne nous trompassions tant sur l'accueil que vous, représentants du peuple, et, sur le péristyle du palais, le peuple nous a fait personnellement à nous-même. Non, citoyens, nous ne nous trompons pas; il n'est pas à craindre que nous nous trompions. Non, nous ne pensons pas que, dans notre personne, un piédestal ait été élevé à l'abri de la République, pour des prétentions qui fussent injurieuses ou indignes de notre caractère.

Le piédestal sur lequel les applaudissements du peuple, et votre acceptation nous ont posé, c'est le piédestal de la fraternité, dont je porte l'habit; de l'égalité, dont je porte l'habit; de la liberté, dont je porte l'habit.

Il fut un temps où une autre république le proscrivit, ce fut le 28 août 1792. Et pourquoi, citoyens? C'est qu'alors, par suite des malheurs du temps, cet habit, aux yeux de tous, aux yeux de cette république, n'était pas le signe de ce que je dis là; c'était le signe, peut-être, ou on pouvait le penser, d'une

opposition qui protestait par des forces, à l'intérieur et à l'extérieur, contre l'établissement et la solidité de la république. Ces temps sont loin, représentants du peuple, et, encore une fois, ce que représente ici mon habit, c'est la République elle-même, triomphante généreuse, et quelque chose de plus, juste, conséquente à elle-même (*Marques d'approbation.*)

M. Coquerel [1]. — Citoyens représentants, je n'ai aucune espèce de réflexion à faire sur les paroles que vous venez d'entendre, et je manquerais à un devoir impérieux et de convenance et de fraternité, si je faisais ici la moindre allusion au discours qui vient d'être prononcé devant vous.

Ce n'est pas à mon confrère, et je me sers à dessein de ce mot-là, ce n'est pas à mon confrère, à celui de nos collègues qui appartient à un ordre religieux, que je viens répondre, c'est à l'orateur qui l'a précédé. Je viens, en peu de mots, appuyer auprès de vous la formation d'un comité unique pour les affaires du culte, et je demande, avant de m'engager dans la question, la permission de faire deux simples réflexions préliminaires.

L'orateur auquel je réponds vous a parlé d'un piédestal pour s'élever. A mon sens, ce piédestal ne peut se trouver pas plus dans la chaire de Notre-Dame que dans la chaire de l'Oratoire, et pour monter au pouvoir, il n'y a plus qu'un seul piédestal en France, c'est la tribune d'où je vous parle.

En deuxième lieu, on vous a parlé des périls que pouvait susciter la question religieuse.

Le plus sûr moyen de faire naître des périls qui n'existaient pas, c'est d'en parler comme s'ils pouvaient exister. (*Très bien.*) Je demande la formation d'un comité unique des cultes. (*Très bien! très bien* [2].)

« On regretta, dit le P. Chocarne, que Lacordaire n'eût point élargi le débat, et profité de cette occasion pour défendre avec plus d'énergie le principe même de liberté religieuse imprudemment attaqué par M. Portalis. Il était évidemment dominé, à la tribune, par un sentiment de conciliation, très louable sans aucun doute, mais qui pa-

1. Coquerel (Athanase), pasteur protestant né à Paris en 1815, se livra à la prédication pendant 12 ans en Hollande, et devint ministre de l'Église réformée en 1830. Il est mort en 1858.

2. Un décret partageant l'Assemblée en 15 Comités dont un des Cultes, fut adopté.

ralysait ses forces et lui faisait sacrifier volontiers sa renommée d'orateur au désir de ne pas accroître, par l'ardeur de sa parole, l'animosité des partis, déjà trop surexcités [1]. »

Les événements ne lui laissèrent pas le temps de montrer s'il aurait changé d'attitude.

L'invasion, le 15 mai, de l'Assemblée nationale par ce même peuple de Paris qui, peu auparavant, acclamait la République, lui fit faire de pénibles réflexions. « La République est perdue! » se dit-il. Et, trois jours après, il donnait sa démission de représentant du peuple.

Il s'en explique ainsi auprès de ses électeurs :

« Paris, 19 mai 1848.

» Messieurs,

» J'ai quitté hier le siège de représentant dont vous m'aviez confié la garde et l'honneur; je vous le rends après l'avoir occupé quinze jours et sans y avoir rien fait de ce que vous attendiez de moi. Ma lettre au président de l'Assemblée nationale vous aura déjà instruit des motifs de ma retraite; mais il m'est impossible de ne pas vous les exposer plus longuement, à vous qui m'avez choisi, à vous qui m'avez donné la plus haute marque d'estime qu'il était en votre pouvoir de me donner. Vous comptiez sur moi, et je vous fais défaut; vous espériez dans ma parole, et c'est à peine si je suis monté à la tribune; vous vous reposiez sur mon courage, et je n'ai couru aucun péril : comment n'auriez-vous pas le droit de m'interroger, et ne sentirais-je pas le besoin de prévenir la douleur de vos questions?

» Il y avait en moi deux hommes : le religieux et le citoyen. Leur séparation était impossible; il fallait que tous deux, dans l'unité de ma personne, fussent dignes l'un de l'autre, et que jamais l'action du citoyen ne causât quelque peine à la conscience du religieux. Or, à mesure que j'avançais dans une carrière si nouvelle pour moi, je voyais les partis et les passions se dessiner plus clairement. En vain faisais-je effort pour me tenir dans une ligne supérieure à leurs agitations; l'équilibre me manquait malgré moi. Bientôt je compris que, dans

1. R. P. Chocarne. *Le R. P. Henri Dominique Lacordaire*, tome II, *p. 190.*

une assemblée politique, l'impartialité condamnait à l'impuissance et à l'isolement, qu'il fallait choisir son camp et s'y jeter à corps perdu. Je ne pus m'y résoudre. Ma retraite était dès lors inévitable, et je l'ai accomplie.

» Dieu sait, messieurs, que votre pensée est ce qui a combattu davantage ma résolution. Je craignais de vous attrister; je me reprochais de briser d'une manière si rapide et si imprévue des liens que j'avais contractés avec tant de bonheur. Ma seule consolation est de penser que dans les très courts actes de ma vie politique, j'ai suivi l'inspiration d'une conscience qui répond à la vôtre. Elu sans l'avoir recherché, j'ai accepté par dévouement, j'ai siégé sans passion, je me suis retiré par crainte de ne plus être ce que je devais rester toujours devant Dieu et devant vous. Ma démission, comme mon acceptation, est un hommage que je vous ai rendu.

» Veuillez agréer, messieurs, ces explications imparfaites sans doute, mais que je crois suffisantes pour être entendues de vous avec indulgence. Privé de la gloire de vous représenter dans l'Assemblée nationale, je crois encore vous représenter par ma foi et mon patriotisme, et aussi par l'affection respectueuse que je vous conserverai toute ma vie.

» J'ai l'honneur d'être dans ces sentiments impérissables, messieurs, votre très humble et très dévoué concitoyen. »

Cette démission n'alla pas sans susciter quelque étonnement, chez certains, quelques récriminations, chez d'autres. On l'accusa d'inconséquence, de faiblesse, d'imprévoyance. Plaintes et accusations arrivèrent jusqu'à lui, qu'elles vinssent de ses adversaires ou de ses amis[1].

1. La plupart des journaux s'occupèrent, dans leur compte-rendu de la séance du 18 mai, de la démission du P. Lacordaire. Nous ne voulons reproduire que quelques lignes du *Monde républicain* et de l'*Assemblée nationale :*

Voici ce que dit la première de ces feuilles.

« Encore une démission ! C'est le révérend père *Lacordaire*, qui trouve un peu tard que les fonctions de représentant du peuple sont incompatibles avec ses devoirs religieux. Est-ce là le véritable motif qui a déterminé l'honorable dominicain à renoncer à la vie politique? Nous ne le pensons pas. Nous croyons, au contraire, que la véritable cause de cette démission, ou trop tardive, ou trop prématurée, a été commandée au citoyen Lacordaire par un profond dégoût du spectacle que depuis quinze jours l'Assemblée, dite nationale, donne à la France étonnée, mécontente, affligée. Voilà, sans nul doute, ce qui a dû décider

Aux unes il répondit, et dédaigna les autres, conscient d'avoir fait son devoir.

Il écrivait en effet, à madame de Prailly :

Pour moi, j'ai eu à franchir des moments bien pénibles depuis quinze jours et il y a longtemps que je n'avais été aussi brisé devant Dieu. Ma position dans l'Assemblée m'était devenue un intolérable fardeau; je ne pouvais siéger hors de la démocratie, et cependant je ne pouvais accepter la démocratie telle que je la voyais. Les convictions de mon esprit et mes engagements de position m'entraînaient d'un côté; les réalités présentes sous mes yeux m'en éloignaient. Et qu'est-ce qu'un homme sans terrain, sans ligne nettement décidée? La retraite a coupé ce nœud gordien, mais non sans une grande commotion intérieure. Il est très dur de paraître manquer de conséquence et d'énergie; mais il est bien plus dur encore de résister aux instincts de sa conscience. Enfin j'ai pris le dessus; me voici calme en vous écrivant.

Je suis sûr que vous aurez été bien tourmentée de moi, et que vous aurez prié à mon intention. Je n'aurais jamais cru avoir tant d'horreur de la vie politique; c'est à un degré que vous n'imaginez pas. Je ne me suis trouvé qu'un pauvre petit moine, et pas du tout un Richelieu; un pauvre moine aimant la retraite et la paix [1]. »

un homme aussi éminemment distingué que l'est le père Lacordaire à donner sa démission. »

— On lit dans l'*Assemblée nationale :*

« Le révérend père Lacordaire a donné sa démission: d'après les termes de sa lettre, il n'a pas cru qu'il lui fût possible de suffire aux devoirs que lui imposait sa double qualité.

» Nous avons dit notre avis sur la présence du costume religieux dans l'enceinte législative ; l'habit de moine nous a toujours paru peu en harmonie avec le tumulte des passions politiques ; c'est donc avec bonheur que nous voyons disparaître les insignes du dominicain, mais c'est avec un regret profond que nous voyons s'éloigner le grand orateur.

» Au point de vue personnel, la résolution du père Lacordaire est pleine de sagesse, elle honore son caractère, et il nous permettra de dire qu'elle est à nos yeux la preuve éclatante qu'il n'est pour lui aucun intérêt qui domine le grand intérêt qu'il s'est donné la mission de défendre et de faire triompher.

» La tribune était un danger pour lui, la chaire sera toujours sa gloire. »

1. Lettre à Mme de Prailly, 28 mai 1848.

Cependant il se félicita bientôt de ce qu'il avait fait :

Chaque jour, écrivait-il encore à madame de Prailly, me donne une certitude plus vive d'avoir suivi une bonne inspiration en me retirant de l'Assemblée. Cela devient pour moi d'une évidence telle, que je ne sens pas les jugements défavorables dont j'ai été l'objet. Vous pouvez être assurée qu'un jour ce sera une des choses dont on me louera le plus. Du reste, en quoi que ce soit, il faut regarder le devoir et non l'opinion. Faire son devoir, au péril d'être blâmé, est un des mérites les plus réels de l'homme qui en est capable. Je suis en ce moment comme un homme qui était tombé dans un abîme où il allait périr, et qui en a été tiré miraculeusement. J'ai reçu quelques lettres dans ce sens on ne peut pas plus touchantes; mais généralement l'impression a été douloureuse. Peu d'hommes voient l'avenir. J'ai écrit deux ou trois lettres à peine, pour me justifier près de quelques amis; il vaut mieux attendre la justification du temps.

Que de fois, mon Dieu, j'ai été mal jugé! Si vous saviez à Paris, dans les salons du parti de la régence et dans beaucoup d'autres lieux, ce que l'on dit de moi, vous en éprouveriez de la stupeur. Ce sont des orages qu'il faut laisser passer sans s'émouvoir. La solitude est d'ailleurs pour moi un préservatif qui est devenu plus complet depuis quelque temps [1]. »

Il y a, dans la première des lettres que nous venons de citer, une phrase qui va nous donner l'explication d'une autre résolution prise, vers la même époque, par Lacordaire : son départ de l'*Ère nouvelle*. Cette phrase est celle-ci : « Je ne pouvais siéger hors de la démocratie, et cependant je ne pouvais accepter la démocratie telle que je la voyais. »

Dès les premiers jours, l'*Ère nouvelle* eut un plein succès, auquel le talent de ses rédacteurs ne fut pas étranger [2]. Lacordaire avait dit, au mois de mars : « Ces trois mois vont décider si les catholiques approuvent ou non notre conduite, et s'ils préfèrent une excitation fébrile à une chaleur mesurée par la raison et la charité [3]. » En

1. Lettre à Mme de Prailly, 6 juin 1848.
2. Le prospectus avait été signé des noms de: R. P. Lacordaire, l'abbé Maret, Ozanam, de Coux, Ch. Sainte-Foi, Lorain, de Labaume, J.-P. Tessier, Gouraud.
3. Lettre à M. de Saint-Beaussant, 4 mars 1848.

moins de trois mois, l'*Ère nouvelle* comptait trois mille deux cents abonnés, et se tirait à quatre mille cinq cents exemplaires. C'est ce qu'avait demandé Lacordaire : « Si, en trois mois, nous n'arrivons pas à trois mille abonnés, je regarderai la bataille comme perdue [1]. » La bataille était gagnée de haute lutte, car, en juin, la vente au numéro montait à dix mille, à Paris, et certains libraires de Rouen, d'Orléans et d'autres villes en prenaient chaque jour cent et deux cents exemplaires.

Ce n'est donc pas l'insuccès qui a poussé Lacordaire à quitter un journal dont il disait vouloir faire « un organe pour la *quatrième phase du* XIXe *siècle* [2]. »

Il n'avait plus foi dans la République et il lui répugnait d'afficher, dans l'*Ère nouvelle*, des opinions qui n'étaient pas les siennes. « Depuis le 15 mai, écrit-il plus tard, mon dessein était arrêté de me retirer de l'*Ère nouvelle*, aussi bien que de l'Assemblée, et pour la même raison. Mais la chose n'était pas aussi pressante, et il fallait attendre une occasion favorable. Elle a été amenée peu à peu. Ma réserve, en fait de démocratie et de République, allait peu aux plus ardents de nos collaborateurs, et donnait au journal une allure incertaine et vague ; il y avait des tiraillements ; nous sentions tous qu'il fallait donner une plus forte impulsion, et l'état de mon esprit ne le permettait pas [3]. »

Il eut beaucoup de peine à faire accepter et insérer une sorte d'article-programme intitulé : *A nos abonnés*, et qui trace les devoirs des journalistes et des abonnés au XIXe siècle. Il s'en plaignit amèrement dans une lettre qu'il adressa *A Messieurs les Rédacteurs-Fondateurs de l'Ère nouvelle* [4] :

1. Lettre à Mme de Prailly, 25 avril 1848.
2. Lettre à M. Foisset, 15 mars 1848.
3. Lettre à M. Foisset, 17 septembre 1848.
4. Le 26 mai 1848. Reproduite par M. Foisset. *Vie du R. P. Lacordaire. Pièces justificatives. XXIV.*

« Vous avez vu, messieurs, tout ce que j'ai fait pour donner à notre œuvre une assiette définitive. Vous m'avez dit que cette œuvre reposait en très grande partie sur moi, que je devais en avoir la propriété unique et la direction absolue, que la division de la propriété et de la direction était une combinaison impraticable. Malgré la grandeur du fardeau, j'ai accepté et j'ai préparé un article par lequel je me donnais au journal autant qu'il était possible de se donner; mais en même temps je traçais à grands traits l'esprit dans lequel je pensais qu'il devait être dirigé. Cet article a été lu hier matin; vous l'avez approuvé, il a été porté à l'imprimerie, tout était conclu, les choses en étaient là à midi. Voyons ce qu'elles sont devenues à neuf heures du soir.

» A neuf heures du soir, tous les membres fondateurs, sauf M. de Coux, ont déclaré mon article *insuffisant*.

» Il est manifeste, par conséquent, d'une part, que ma direction n'est pas unanimement acceptée, et d'autre part que l'expression de mon esprit est regardée presque unanimement comme *insuffisante*. Est-il possible, en présence de ce double résultat, que j'accepte la responsabilité matérielle et morale d'une œuvre qui m'échappe en deux manières? Quoi! tout pèserait sur moi et je ne serais pas directeur! ou bien, je serais directeur, mais avec un esprit qui n'exprimerait pas suffisamment celui de tous! En me résignant à une pareille situation, je ne ferais pas seulement un sacrifice, mais un acte d'imprudence inqualifiable. D'un autre côté il est constant que les choses ne sauraient rester dans l'état où elles sont, et qu'aucun autre arrangement n'a été reconnu praticable en dehors de la propriété unique et de la direction absolue, reposant toutes les deux sur ma tête. Il ne me reste donc qu'un parti, celui de me retirer, et je me retire, quoique avec un profond regret de me séparer d'une œuvre à laquelle j'attachais tant de prix et d'hommes auxquels je tenais par des liens d'estime et d'attachement si profond. »

C'est à la suite de cette mise en demeure que parut l'article indiqué ci-dessus [1]. Lacordaire resta; mais l'abbé Maret, dont l'idée démocratique était plus avancée, voulut se retirer. Il fallut que le Père le priât de n'en rien faire.

« Je m'empresse, lui écrivit-il, de vous réitérer par écrit, le

1. *Ère nouvelle*, 28 mai 1848.

désir sincère que nous vous avons tous témoigné hier de vous voir rester parmi nous. Vous ne pouvez douter de l'estime et de l'affection que nous vous portons tous et que je vous porte en particulier; vous ne trouverez nulle part des hommes qui aient autant de sympathie avec vous sur le *fond* des idées. Si quelques *nuances* nous distinguent, quels sont les hommes en qui vous n'en rencontrerez pas? La décision qui a été prise ne détruit en rien la liberté réelle d'aucun de nous, dans la mesure raisonnable où doivent la conserver des chrétiens qui s'unissent pour coopérer à une bonne œuvre. Moi, pas plus que les autres, je ne puis écouter mon sens propre tout seul; il faut qu'il s'éclaire du sens des autres, fasse des sacrifices et subisse quelques modifications. C'est la condition première de toute société [1]... »

Il est facile de comprendre que la marche du journal devait se ressentir de ces tiraillements intérieurs, et prendre une allure vague et incertaine. On s'en aperçut, sinon dans le public, au moins chez les amis de Lacordaire. Celui-ci, défendait malgré tout l'*Ère nouvelle*, comme l'enfant de sa chair :

« Il ne faut pas juger un journal sur un article, ni sur une phrase, mais sur l'ensemble. Quand on ne connait pas les intentions qui ont dicté une page, on les imagine, et on juge d'après cette imagination. L'impartialité et l'équité sont tellement rares dans le monde, qu'on n'y croit pas, ou qu'on en est effarouché comme d'une faiblesse et d'une trahison. Le difficile de notre œuvre est l'application de l'esprit religieux à la politique, c'est-à-dire de l'esprit de charité et de paix à la chose qui produit les plus fortes haines et les plus terribles divisions. Quand on visite les forçats, les prisonniers, les pauvres, les malades, le christianisme va de soi; tout le monde l'entend. Mais si vous l'appliquez à la politique, à l'instant un hourra s'élève contre vous; l'impartialité devient faiblesse, la miséricorde une trahison, la douceur un désir de plaire à tout le monde. Rien n'est aisé comme le parti-pris des factions; rien n'est laborieux comme la justice envers les factions [2]. »

Les discussions, néanmoins, renaissaient incessantes

1. Lettre datée du 28 mai 1848, et reproduite par l'abbé Bazin, *Vie de Mgr Maret*, tome I, p. 245.
2. Lettre à Mme de Prailly, 1er juillet 1848.

au sein du conseil de rédaction. C'est à la suite de l'une d'elles qui eut lieu le 17 août 1848, que Lacordaire se décida à prendre sa retraite. Il choisit pour prétexte la nécessité du cautionnement imposé au journal; et l'abbé Maret prit la direction de l'*Ère nouvelle*. C'était le 2 septembre 1848.

La correspondance de Lacordaire à cette époque, se ressent de la satisfaction profonde qu'il éprouve :

« Tout s'est bien passé entre nous. Loin que ma retraite affaiblisse le journal, je crois qu'elle le fortifiera en lui donnant une assiette définitive, et aussi en lui permettant des allures plus vives et plus décidées. Dans tous les cas, je suis tranquille, parce que ma persuasion est d'avoir accompli mon devoir, soit en fondant, soit en quittant l'*Ère nouvelle*. J'ai repassé devant Dieu ces six mois qui viennent de s'écouler, et, à part les fautes de détail, il me semble que j'ai fait dans ces terribles circonstances ce que la religion et le patriotisme exigeaient de moi. Ma vocation n'a jamais été politique, et pourtant il était impossible de ne pas toucher transitoirement à ce grand écueil, ne fût-ce que par l'erreur du dévoûment, ne fût-ce aussi que pour en faire la douloureuse expérience. Elle est faite aujourd'hui, et sans que tout ait été perdu pour le bien. Vous ne sauriez croire dans quelle paix je me retrouve, et combien je comprends mieux ce que Dieu demande de moi pour le reste de ma vie. Eussé-je même perdu beaucoup dans l'esprit des hommes, qu'est-ce que cela si l'on n'a rien perdu devant Dieu [1]. »

« J'étais nécessaire peut-être à la fondation du journal, écrit-il quelques jours après, j'étais au moins inutile à son heureuse continuation. Nul homme n'est moins journaliste que moi; j'ai une trop grande répugnance à attaquer les personnes, et une réserve excessive en tout ce qui peut devenir un sujet de polémique. Outre que ces qualités ou ces défauts sont dans ma nature, ils résultent encore des habitudes de la vie religieuse, qui exigent un extrême tempérament, et l'avenir jugera si j'ai fait prudemment et dignement, si je n'ai pas sacrifié la gloire et la popularité à mes vrais devoirs, si je n'ai pas donné au clergé de France un exemple utile, dont il se félicitera plus tard. Mais, quel que soit le jugement dernier des hommes, je

[1] Lettre à Mme de Prailly, 7 septembre 1848.

me sens déjà récompensé dans ma conscience. L'amour-propre peut avoir des regrets, le cœur n'en a pas [1]. »

En quittant l'*Ère nouvelle*, il y restait cependant attaché « d'une manière négative, mais sans action, sans collaboration effective, sans responsabilité » [2]. Cela pouvait ne pas être sans inconvénient pour lui, étant surtout donnée l'allure que prit alors le journal. Il tint à s'en expliquer avec l'abbé Maret le 21 septembre 1848 dans une lettre très noble reproduite par l'abbé Bazin [3].

« Monsieur l'abbé et très cher confrère, je lis tous les jours attentivement l'*Ère nouvelle*, et le caractère plus ouvertement démocratique et républicain qu'elle prend de jour en jour m'oblige à vous ouvrir mon cœur à fond, afin que vous ne vous fassiez aucune illusion sur ma vraie situation à votre égard et à l'égard de cette œuvre.

» Vous le savez, je l'ai dit à la tribune, je vous l'ai dit à vous-même, et vous avez pu vous en apercevoir en cent occasions, je n'avais, avant le 24 février dernier, aucun penchant, aucune théorie, qui me portassent vers la démocratie et la république. J'étais sincèrement monarchiste constitutionnel, persuadé que cette forme de gouvernement était neuve encore, mal assise et gâtée par des gouvernements et des partis dont aucun, depuis 1789, n'avait réellement voulu la liberté de l'Église et de la vérité. Je méprisais parfaitement le régime issu de 1830, qui s'était avancé de jour en jour dans les voies de l'hypocrisie, de la félonie et de la corruption la plus révoltante; j'augurais et j'espérais sa chute. Elle vint, j'en fus ravi. J'estimai dans la révolution de 1848 un acte de haute justice, qui nous sauvait à tout le moins d'une lente et honteuse décomposition. Les bons sentiments du peuple, son respect pour la religion, sa retenue dans le triomphe, m'inspirèrent quelques sentiments de confiance, et je pensai que l'essai de la forme républicaine était possible en France dans des conditions meilleures qu'en 1792. J'acceptai sincèrement cet essai, et lorsque *vous vîntes me voir avec M. Ozanam, pour me proposer la fondation d'un journal qui inclinât dans une certaine mesure vers la démocratie*, j'y donnai les mains comme à une œuvre utile au

1. Lettre à M. de Saint-Beaussant, 11 septembre 1848
2. Lettre à M. Foisset, 17 septembre 1848.
3. *Vie de Mgr Maret*, tome I, p. 246.

pays et à la religion. Ce fut dans cette même pensée que j'entrai à l'Assemblée nationale, et que je m'assis à l'extrême gauche, afin de donner immédiatement un signe de mon adhésion au genre de gouvernement que la force des choses venait d'imposer à la France.

» J'en étais là le 15 mai, à peu de chose près, quoique déjà le côté où je siégeais m'eût inspiré des défiances et des répulsions. Le 15 mai ébranla jusqu'au fond les faibles racines de mes espérances. Il m'a révélé des projets et des passions qui devaient infailliblement aboutir à la guerre civile, à une lutte profonde, inévitable, acharnée, où l'extrême gauche jouerait un rôle dont je ne voulais pour rien au monde prendre la responsabilité. Dès lors, je n'avais plus qu'à changer de place où à me retirer. Changer de place, c'était une démarche éclatante et accusatrice, qui posait d'ailleurs devant moi cette question : où aller? que faire? de qui me rapprocher? Les partis monarchiques relevaient la tête ; je ne voulais pas les servir, je ne le pouvais pas sans compromettre la religion. J'aimai mieux me retirer, et la conséquence naturelle était que j'abandonnasse la direction de l'*Ère nouvelle*. Mais ici le péril était moins grand, moins pressant. En sacrifiant l'honneur de la députation à ma conscience, j'avais accompli un acte loyal et courageux; le blâme même qui m'entourait était par devant Dieu une couronne dont le prix me consolait. Je pouvais quelque temps encore, par ménagement pour mes collaborateurs, et en affaiblissant la couleur du journal, rester au poste que j'avais pris. Je le fis. Je demandai une autorité plus grande; je m'appliquai à diminuer dans notre œuvre ce qui eût blessé trop vivement l'incertitude de mes convictions. Il en résulta des tiraillements et des découragements. Les journées de juin achevèrent d'abattre ma foi politique, qui n'avait jamais été viable, et je vous déclarai que je ne garderais pas la direction de l'*Ère nouvelle* au delà du 15 octobre, au *minimum*, et du 15 janvier 1849, au *maximum*. Tout cela était logique pour moi; il ne l'était pas pour vous. Persuadé *à priori* de l'excellence des idées démocratiques, vous étant nourri de leur avenir inévitable dans le monde, vous deviez peu comprendre la mollesse de mes allures. Je ne puis m'en plaindre ni vous en blâmer. Évidemment, la faute était à moi, et non à vous. C'était à moi, au commencement, de pressentir si je n'allais pas au delà de mes forces en prenant une voie étrangère jusque-là à toutes les habitudes de mon esprit. C'était à moi de connaître, de savoir que j'étais un démocrate bien novice, et que je serais incapable, sans une conviction énergique, de mener à fin l'ouvrage que je commençais

avec vous. J'avoue ce tort; Dieu le jugera. Il jugera si le besoin de me dévouer pour sa cause peut excuser la témérité qu'il y eut à m'engager dans une œuvre dont je n'étais pas sûr.

» Enfin, monsieur l'abbé, la Providence vous a conduit à prendre la direction d'un journal qui répond à votre pensée et qui ne répondait point à la mienne. Cette conclusion était naturelle, elle était la seule équitable. Je ne regrette pas la part que j'ai prise dans cette fondation; car j'estime votre pensée utile, douée d'une certaine probabilité, partagée par des hommes que j'aime, dont j'apprécie la foi, le talent et l'honnêteté. En fondant avec vous l'*Ère nouvelle*, nous avons tous ensemble bien agi; nous avons donné à Dieu et à notre patrie une preuve de notre dévouement, et je dirai d'un dévouement justifiable. Mais chacun va jusqu'où il peut. Depuis le 2 septembre, l'*Ère nouvelle* est votre œuvre et n'est plus la mienne. En vous laissant mon nom sous une *forme tacite*, j'ai voulu ne pas vous nuire par une brusque séparation, et vous donner, ainsi qu'à tous nos collaborateurs, une marque de ma plus cordiale estime. Je ne vais pas au delà. Je crois nécessaire de vous le dire et de me réserver pour une retraite plus absolue ma pleine et entière liberté. Vous avez besoin vous-même de la vôtre.

» Veuillez agréer, monsieur l'abbé et très cher confrère, cette effusion de mon cœur dans le vôtre, et l'expression de mes sentiments les plus distingués comme les plus dévoués.

» Fr. Henri-Dominique LACORDAIRE, *des Fr. Prêcheurs*. »

Lacordaire porta toujours le plus vif intérêt à l'*Ère nouvelle*. Il blâme énergiquement les attaques dirigées contre elle par l'*Ami de la religion* et M. de Montalembert. « Son attaque violente contre l'*Ère nouvelle* est d'un malheureux augure. L'*Ère nouvelle*, au fond, est utile, malgré ses exagérations démocratiques, et si une restauration se présentait, un des plus grands périls de l'Église de France serait dans un retour à la passion monarchique de 1814. On ne verrait plus, dans les catholiques, que les très humbles valets des avénements les plus contradictoires, et un vide complet de pensées et de convictions [1]. »

Ne sont-ce point là des prévisions que notre époque a vu se réaliser? N'y aurait-il point eu profit à suivre de

1. Lettre à M. Foisset, 6 novembre 1848.

si sages conseils? Combien ne gagnerait-on pas, aussi, à tolérer, à admirer même, de certaine façon, les esprits plus avancés, qui servent de pionniers aux idées de l'avenir, déblaient le terrain et préparent la voie aux générations futures? C'est encore une indication que nous devons à Lacordaire. Écoutons-le :

« Était-ce à nous à commencer une guerre contre des catholiques honorables qui nous rendent le service d'être plus démocrates que nous ne le sommes et de prouver au monde que l'Église peut accepter avec sincérité toutes les formes du gouvernement [1]. »

Ses amis craignaient que les coups portés à l'*Ère nouvelle* ne finissent par l'atteindre quelque peu, et certains l'engageaient fort à rompre publiquement le faible lien qui l'y rattachait encore. Lacordaire s'y refusa constamment, mû par le sentiment généreux de ne point abandonner, dans leur malheur, ses anciens frères d'armes :

« Dans votre lettre du 19 janvier, vous me parliez de la nécessité qu'il y aurait à déclarer plus nettement que je ne participe plus en rien à la rédaction et direction de l'*Ère nouvelle*. Bien que je l'aie dit formellement dans le numéro du 2 septembre dernier, peut-être, en effet, la chose considérée en soi, vaudrait-il mieux le dire de nouveau ; mais cela n'est plus honorablement possible depuis les attaques injustes et passionnées dont ce journal est l'objet.

» Le clergé de France, les évêques en tête, ont accepté solennellement l'avénement de la démocratie et de la république ; ils ont commenté dans leurs écrits et leurs mandements la devise républicaine : de son côté la république a donné la paix à l'Église, et en douze mois de législature, pas un coup n'a été porté à ses droits. Se tourner maintenant contre la république, c'est une inconséquence, une versatilité, une ingratitude. Je ne puis donner les mains à une aussi déplorable conduite ; si j'écrivais un mot pour me séparer plus nettement de l'*Ère nouvelle*, dont je ne suis solidaire à aucun titre depuis plus de cinq mois, ce serait donner une adhésion à la réaction, et d'autre part commettre un acte de lâcheté à l'égard de mes anciens collaborateurs. Il vaut mieux souffrir patiemment quelques ju-

1. Lettre à Mme Schwetchine, 7 novembre 1848.

gements injustes. Tôt ou tard la vérité sera connue, et si ce n'est en ce monde, ce sera dans l'autre [1]. »

Et comme madame de Prailly revient à la charge, il lui répond d'une manière plus catégorique.

Vos observations sur l'*Ère nouvelle* exigeraient une assez longue discussion. Je me borne à vous répéter que je suis complètement étranger à sa direction et à sa rédaction, ce que tout le monde sait ici. J'ai fait une visite à l'abbé Maret, et il me l'a rendue ; il en a été de même de M. Ozanam, et là se sont bornés tous nos rapports directs et indirects. Si je leur ai promis mes conférences, ce n'est point là un engagement qui entraîne solidarité ni responsabilité, mais une marque que je n'approuve pas la guerre injuste et odieuse qui leur est faite et que je ne veux pas les sacrifier lâchement à leurs ennemis. La levée monarchique de M. de Montalembert et de l'*Univers* a d'ailleurs placé les catholiques dans une position si fausse, que l'opinion contraire est devenue une nécessité morale de la lutte présente, et que je suis bien aise de voir mon nom soutenir de loin, même au risque d'injustes appréciations, une marche qui empêche les catholiques de paraître livrés tous, corps et âme, à la conjuration d'intérêts et de partis d'où doit sortir infailliblement la guerre civile. Je veux être pur des maux qu'on nous prépare. J'ai accepté sincèrement la république sans l'avoir souhaitée ; je la crois nécessaire à un peuple divisé d'opinions comme le nôtre, n'ayant plus aucun sentiment monarchique, si ce n'est par peur, et qui ne trouverait dans une troisième restauration dynastique qu'un pouvoir chancelant et bientôt méprisé. J'eusse voulu moins de théories abstraites et absolues dans l'*Ère nouvelle ;* mais ce n'est point mon œuvre telle qu'elle est ; et entre deux opinions extrêmes, j'aime mieux celle qui s'éloigne le moins de ma pensée, celle surtout qui respecte davantage une foule de sentiments généreux tout à fait oubliés d'autre part. Bref, entre deux maux, il faut choisir le moindre. Ce n'est pas d'ailleurs la seule question politique qui est engagée ; il y en a d'une autre nature que vous n'apercevez pas, et sur lesquelles il serait trop long de m'expliquer [2]. »

Quand, en avril 1849, l'*Ère nouvelle* passa entre les mains de M. de la Rochejaquelein qui en fit un journal légitimiste, Lacordaire lui donne cette dernière pensée :

1. Lettre à Mme de Prailly, 11 février 1849.
2. Lettre à Mme de Prailly, 23 mars 1849.

» Vos réflexions au sujet de la cessation de l'*Ère nouvelle* correspondent à mes propres pensées. Vous jugez la situation comme je la juge moi-même. Les événements, je le crois, justifieront vos craintes et vos regrets. Il s'en faut que l'*Ère nouvelle* ait été irréprochable, si on l'examine à la rigueur et dans tous les détails ; je suis toujours persuadé qu'on a tort de faire de la démocratie une thèse absolue ; mais si l'on s'arrête à l'esprit général de cette feuille, on y reconnaitra un grand esprit de charité, un libéralisme sincère, un éloignement de tous les excès, une fidélité à la ligne qu'avait suivie la presse catholique pendant de longues années, et qui lui avait valu l'honneur de contribuer à la bonne situation de l'Église en 1848 [1]. »

Lacordaire, cette fois, tint parole, et il n'aura plus cette crainte que la mort vienne le surprendre loin de ses frères « sous l'habit de journaliste [2], » car il ne l'endossera plus désormais.

En vain l'archevêque de Paris fera-t-il appel à son dévouement si connu, en faveur d'un journal religieux qu'il fonde et patronne, « et où la partie politique ne sera que narrative [3] » il refusera tout d'abord, toute collaboration directe ou indirecte. Quelques mois après, il acceptera, mais avec des restrictions. « Je n'y prendrai, dit-il, d'autre part qu'un article signé tous les deux mois, sur des matières de théologie ou de philosophie religieuse, et encore je me réserve de voir comment il tournera [4]. »

A dire vrai, il n'avait pas grand espoir dans la réussite d'une telle œuvre : il en donne des raisons qui ne manquent pas de justesse. « Le *Moniteur catholique* (c'était le nom du journal) est fondé sur l'abstention de toute politique proprement dite, et c'est là probablement ce qui l'empêchera de réussir, attendu que la plupart des hommes veulent un journal ardent, qui les réveille, qui les exalte, qui réponde à leurs passions. Celui-ci en est l'antipode [5]. »

1. Lettre à M. de Saint-Beaussant, 1er mai 1849.
2. Lettre à Mme Schwetchine, 15 septembre 1848.
3. A la même, 10 août 1849.
4. Lettre à M. de Saint-Beaussant, 4 décembre 1849.
5. Lettre à Mme de Prailly, 18 janvier 1850.

Ce qui était vrai du temps de Lacordaire, ne l'est-il plus du nôtre? N'a-t-on pas vu des journaux sérieux, bien rédigés, mais d'allures modérées cherchant à instruire plutôt qu'à plaire, passer pour ennuyeux et finir par disparaître, étouffés sous l'avalanche de feuilles plus vives, d'allures primesautières, flattant les passions, — non point les basses, — et s'accommodant, comme l'on dit, à ce goût du jour — qui est peut-être aussi bien un besoin des esprits?

On avertit l'archevêque de Paris que sa tentative échouerait et que « notre temps était trop passionné pour une expérience aussi calme et raisonnable. Il compte beaucoup, continue Lacordaire, sur les hommes distingués qui lui ont promis leur concours par des articles de différente nature: mais ces hommes sont tous occupés à autre chose et vous savez ce que c'est qu'une collaboration qui n'est point obligée. Il faut pour bien faire un journal trois à quatre hommes de talent, qui s'y mettent corps et âme, et qui y gagnent leur vie. La question est de savoir si l'on a ces trois ou quatre hommes. Mais enfin la tentative est utile et généreuse; on en verra le succès[1]. »

Le succès ne vint pas au *Moniteur catholique*, et Lacordaire n'eut pas à y collaborer. Ce qui n'empêcha pas la Baronne de Prailly, son affectionnée correspondante, de le mettre en garde contre la politique. Il lui fit une réponse des plus dignes, dont la méditation profiterait à plusieurs :

« Je ne sais pourquoi vous revenez sans cesse sur cette idée que *je fais de la politique* ou que je dois m'en garder. La vérité est que mon crime est de ne pas faire de politique, c'est-à-dire de demeurer en dehors de tous les partis, et de leur dire à tous, dans l'occasion, les grandes vérités sociales de l'Évangile. Il n'y a aucun prédicateur, voulant se tenir sur cette ligne, qui ne suscite des mauvais vouloirs, parce que rien ne déplaît plus à l'homme que l'indépendance évangélique, et que la force intérieure par où l'on résiste aux passions de son temps.

1. Lettre à M. de Saint-Beaussant, 3 janvier 1850.

Si j'avais été légitimiste ou orléaniste, on m'aurait comblé d'éloges, j'aurais eu des journaux pour me louer et me soutenir; au lieu qu'en butte à toutes les coteries, je n'ai jamais trouvé pour appui que des âmes rares, et une sorte de sympathie vague qui s'attache aux hommes isolés de tout. Ce que l'on appelle de la politique en moi, c'est de dire la vérité, la vérité la plus générale, aux riches, aux pauvres, aux croyants, aux incroyants. Je n'ai pas même fait de politique dans l'*Avenir :* car ce n'est pas de la politique que de réclamer la liberté de l'Église; ce n'est pas de la politique que de dire aux incrédules de respecter les droits de l'institution religieuse, et aux croyants de consentir à ce que l'erreur lutte contre eux à ciel ouvert. Un seul moment de ma vie, j'ai été sur le bord d'un rôle politique, et je m'y suis senti tellement malheureux et mal placé, que j'en suis descendu à toutes jambes. Lisez ma *Vie de Saint Dominique*, mes Conférences, mes Oraisons funèbres : où y a-t-il vraiment de la politique ? Il n'y en a nulle part, mais partout l'accent d'une âme qui n'appartient qu'à Dieu et qui ne se veut donner qu'à lui. Un jour, quand on me lira, si on me lit un jour, on cherchera curieusement dans des coins de phrases quelques allusions aux choses du temps, et on sera surpris de trouver si peu ce que le vulgaire aura cru si abondant. Toutes mes idées politiques se réduisent à ceci : en dehors du Christianisme, il n'y a point de société possible, si ce n'est une société haletante entre le despotisme d'un seul et le despotisme de tous. Secondairement, le christianisme ne peut reprendre son empire dans le monde que par une lutte sincère où il ne soit ni oppresseur ni opprimé. Je vis là dedans, et suis étranger à tout le reste. Je crois que c'est absolument l'état des premiers chrétiens dans les catacombes [1]. »

Lacordaire cessa d'écrire dans les journaux, mais il ne quitta pas la plume. N'est-ce pas lui, d'ailleurs, qui a écrit :

« Il faut se garder de quitter la plume. Sans doute c'est un rude métier que celui d'écrire; mais la presse est devenue trop puissante pour y abandonner son poste. Ecrivons, non pour l'immortalité, mais pour Jésus-Christ. Crucifions-nous à notre plume. Quand personne ne nous lirait plus dans cent ans, qu'importe? La goutte d'eau qui aborde à la mer n'en a pas moins contribué à faire le fleuve, et le fleuve ne meurt pas.

1. Lettre à Mme de Prailly, 18 janvier 1850.

Celui qui a été de son temps, dit Schiller, *a été de tous les temps:* il a fait sa besogne, il a eu sa part dans la création des choses éternelles. Que de livres, perdus aujourd'hui dans les bibliothèques, ont fait, il y a trois siècles la révolution que nous voyons de nos yeux! Nos pères nous sont inconnus à nous-mêmes, mais nous vivons par eux [1] ».

C'est bien à Lacordaire que nous pouvons appliquer, à la fin de cette étude où nous avons fait défiler plus de vingt ans de sa brillante existence, c'est bien à Lacordaire que nous pouvons appliquer ces dernières paroles. La moitié de ce siècle véritablement a vécu de lui et par lui. « Il n'y a pas, disait-il après l'*Avenir*, il n'y a pas assez d'*humus* dans les ruines, à la première génération, pour qu'il y croisse de grands arbres [2]... » Ils en firent la dure et cruelle expérience : on les traitait de « téméraires », de « blasphémateurs » et « presque d'hérétiques [3] » lui et ses compagnons, ces grands semeurs d'idées; les germes qu'ils ont déposés semblaient devoir périr, et voici que, néanmoins, ils ont crû ; et les générations du vingtième siècle, le siècle de demain, se reposeront à l'ombre de ses branches et se nourriront de leurs fruits.

N'hésitons pas à suivre leur exemple : traçons sans discontinuer notre sillon, chacun dans le champ qui lui est dévolu. Le sol est dur, peut-être, et les pierres le couvrent; l'homme ennemi viendra y jeter l'ivraie, et quand nous nous serons bien épuisés, quand la récolte donnera quelque espoir, d'autres moissonneront les gerbes. Ils se nourriront du fruit de nos fatigues : ils vivront de nous comme nous avons vécu de nos pères, et ils ne connaîtront même pas notre nom.

Qu'importe après tout? Ne serons-nous pas assez récompensés d'avoir travaillé pour *Dieu et la liberté*.

Abbé Paul Fesch.

1. — 2 octobre 1839 — *Lettres à des jeunes gens*, publiées par l'abbé H. Perreyre.
2. Lettre à Mme Schwetchine, 25 juillet 1836.
3. Lettre à M. Foisset, 25 septembre 1856.

ARTICLES

(Ces articles sont publiés avec l'autorisation de M. Ch. Poussielgue, éditeur, à qui appartient la propriété des Œuvres du R. P. Lacordaire.)

LE MÉMORIAL CATHOLIQUE

(1824)

DU DROIT PUBLIC

(Mars 1824)

Parmi les causes de salut qui se développent dans notre siècle, il en est une qui promet de grands résultats : c'est la restauration du droit public. On ne saurait se dissimuler que cette science, telle qu'elle a été enseignée dans la plupart des écoles, a puissamment contribué à fausser les esprits; tous les hommes éclairés sentent aujourd'hui le besoin de lui faire subir une réforme, et de la replacer sur ses véritables bases. Un grand intérêt nous porte donc à dire un mot de son origine, de ses progrès et de son état actuel.

Dans les beaux jours de la civilisation païenne, il a été des philosophes qui ont voulu sonder les profondeurs de notre nature, et expliquer les mystères de l'ordre social; mais leurs efforts furent infructueux, et l'antiquité eut Platon, Aristote, Cicéron et d'autres génies illustres sans avoir un cours de droit public. Les lois romaines nous donnent le dernier état de cette science telle qu'avaient pu la faire les sages de l'Asie, de l'Égypte et de la Grèce, dont les traditions et les écrits étaient venus enrichir et éclairer Rome, cette héritière de la gloire, de le sagesse et de la misère de tous les âges qui l'avaient

précédée. Les Institutes et le Digeste distinguent le droit naturel, qu'ils définissent, « ce que tous les animaux ont appris de la nature, » *quod natura omnia animalia docuit*[1]; le droit des gens que les nations ont établi entre elles, parce que la nécessité des choses l'exigeait, *usu exigente et humanis necessitatibus gentes humanæ jura quædam sibi constituerunt*[2]; enfin le droit civil qui renferme les lois propres à chaque peuple.

C'est en vain que l'on cherche dans cette division quelque idée des lois éternelles et spéciales qui furent données à l'homme; on retombe avec effroi sur cette définition légale qui confond l'homme avec les brutes pour tout ce qui est essentiel à sa nature. Le commentaire que la loi elle-même a pris soin d'ajouter à sa définition pour la justifier, n'est pas moins digne de tristes et profondes méditations. « Ce droit, porte-t-il, n'est pas propre au genre humain seul, mais à tous les animaux qui naissent sur la terre et dans les mers, même aux oiseaux. C'est de lui que vient le rapprochement du mâle et de la femelle, que nous autres appelons mariage; de lui que vient encore la conception des enfants et leur éducation physique. Nous voyons en effet que tous les animaux, et jusqu'aux bêtes féroces sont habiles à user de ces droits. » *Nam jus istud non humani generis proprium, sed omnium animalium quæ in terra, quæ in mari nascuntur, avium quoque commune est. Hinc descendit maris atque feminæ conjunctio, quam nos matrimonium appellamus; hinc liberorum procreatio, hinc educatio. Videmus etenim cætera quoque animalia feras etiam, istius juris peritia censeri*[3]. Voilà donc tous les devoirs que la nature de l'homme lui a réellement imposés; le reste est rangé dans la classe des inventions humaines.

Cependant le Christianisme était venu répandre la lu-

1. *Institutes*, livre I, titre II. — *Digeste*, liv. I, titre I.
2. Ibid.
3. *Ibid.*

mière dans le monde et découvrir aux hommes les sources de la justice et de la société. Pendant plusieurs siècles, son ouvrage fut d'amener les peuples à la foi, d'adoucir les mœurs des barbares qui détruisaient par la force cet empire romain que la force avait élevé, et de sauver quelques débris des connaissances humaines, qui n'avaient plus d'asile chez aucune nation : malgré ses efforts, les sciences et les lettres tombèrent dans l'oubli ; la brillante Athènes devint veuve même de sophistes ; Rome était muette et comme poursuivie par le souvenir de ces épées du Nord qui avaient épuisé le sang de ses fils. Le droit public, comme science, resta donc à son point de départ pendant toute cette époque qui se prolongea jusqu'au douzième siècle avec des nuances peu marquées d'amélioration. Mais alors l'établissement des universités commença l'ère de travaux de gloire et d'erreur à laquelle nous appartenons. Le droit romain dont l'autorité avait été introduite dans les tribunaux à la place des lois lombardes, par Lothaire II empereur d'Allemagne, se rendit maître des écoles ; celle de Bologne acquit une renommée qui donna quelque splendeur à l'Italie : mais elle ne garda pas longtemps l'illustre monopole des lois romaines, que lui envièrent bientôt les différentes académies de l'Europe. Cette étude devint générale, et on s'y livra de toutes parts avec cette bonne foi d'admiration entière et cette énergie de travail qui faisaient scruter chaque mot et chaque idée pour en sonder la profondeur. C'est à cette sphère de méditations, qui absorba l'action des esprits, et dont il est facile de concevoir l'influence, qu'il faut rapporter les premières idées qui se répandirent sur cet état de nature antérieur à l'état social, dont les publicistes modernes ont si étrangement abusé. Les notions fausses que la loi romaine donne sur le droit naturel furent commentées dans leur principe et agrandies dans leurs conséquences, sans qu'on se doutât des suites funestes que produiraient un jour ces doctrines, et sans qu'on crût offenser les lois

positives de la religion par des théories dont les résultats ne s'apercevaient point encore. On s'habitua insensiblement à séparer l'homme physique de l'homme moral; à voir dans le premier l'homme naturel, et dans le second l'être social ou factice; on en vint à réaliser cette première hypothèse par l'hypothèse d'un état primitif qui avait précédé la création de l'état de société. On se demanda alors quels étaient les droits et les devoirs de l'homme dans cet ordre de choses, qui n'avait point laissé de traces, mais dont il était facile de se faire une idée par l'exemple de quelques sauvages placés hors de la communication de leurs semblables. Tous les traités de droit naturel furent assis sur cette base. L'affaire du droit public était d'expliquer le passage de l'état de nature à l'état social.

La réforme vint, au seizième siècle, placer dans la raison particulière l'autorité qui appartient à l'Église, et elle trouva les esprits préparés à recevoir le même principe de souveraineté individuelle dans l'ordre politique. C'était là, en effet, la conséquence nécessaire du système qui faisait de la vie civile une exception au mode naturel d'existence du genre humain, et qui plaçait ainsi dans la volonté des individus l'organisation de la société. Le peuple fut donc reconnu souverain en principe : les protestants voulurent même essayer une grande république, mais il n'était pas temps encore. Les traités sur le droit naturel et le droit public se multiplièrent en Hollande, en Allemagne, en France, en Angleterre, sous différents titres et sous différentes formes. On y apprenait que, dans l'origine, les hommes étaient tous libres et égaux, vivant des fruits de la terre qui n'appartenait alors à personne; c'est ce qu'on appelait *la communauté de biens primitive:* quelques publicistes, tels que Puffendorf, reconnurent cependant le principe de sociabilité [1], mais sans savoir en tirer les hautes conséquences qu'il renferme. L'idée d'un état de nature avait tellement pénétré partout, au moyen

1. *Traité des devoirs de l'homme et du citoyen,* liv. II, chap. II, § 7

de l'étude du droit, que ceux mêmes qui n'y ajoutaient point foi n'en parlaient qu'avec une sorte de doute respectueux. Le grand Bossuet lui-même a dit : « Selon le droit primitif de la nature, nul n'a de droit particulier sur quoi que ce soit : tout bien est en proie à tous ; et c'est de l'établissement civil seulement qu'a pu naître le droit de propriété [1]. »

Enfin, il parut un homme qui savait pousser les conséquences d'un prince faux jusqu'à leurs dernières limites, et qui, arrivé au bord de l'abîme, ne retournait point avec effroi sur ses pas, mais se présentait à l'erreur, le front serein et l'œil content, comme si d'avance elle lui eût donné rendez-vous. Jean-Jacques Rousseau, dans le *Discours sur l'inégalité des conditions*, et dans le *Traité du contrat social*, posa l'état de nature comme un fait démontré ; et une fois qu'il se fut donné ce point d'appui, il n'eut pas de peine à ébranler le monde avec le levier de sa dialectique ; un enfant l'eût fait. L'Évangile avait dit aux hommes cette parole admirable qui contient l'ordre social tout entier : « L'homme ne vit pas seulement de pain. » Dix-huit siècles après, une voix humaine s'éleva pour faire entendre ce mot effrayant : « L'homme qui pense est un animal dépravé ; » ce qui signifie : L'homme doit vivre seulement de pain. Et comme ces deux maximes sont les conséquences rigoureuses de deux systèmes opposés, comme elles sont l'expression exacte de l'homme social et de l'homme de la nature, c'est à choisir entre elles que tout se ré luit.

Le mal était fait ; les philosophes et les publicistes n'avaient plus qu'à se reposer et à attendre. La Révolution arriva et les droits naturels de l'homme furent solennellement reconnus par une déclaration du pouvoir législatif, afin qu'il ne manquât rien de tout ce que les hommes peuvent faire pour rendre de fausses doctrines inviolables. Le monde connait le reste.

1. Disc. sur l'hist. univ. liv. I, art. 3, propos. 4.

Le dix-neuvième siècle se leva avec de grandes destinées et avec de nobles génies qui secondèrent son mouvement réparateur. On commença à comprendre et à dire que la vie n'est pas l'exercice d'un droit, mais l'accomplissement d'un devoir; que l'homme ne relève pas seulement de sa raison, et le peuple de sa force. Des écrits profonds révélèrent toute la nullité philosophique du siècle précédent, et apprirent à ne plus considérer le genre humain comme une réunion d'êtres indépendants par leur nature, qui ont déposé dans un contrat primitif les causes et les conditions de leur rapprochement volontaire, et créé par cette convention, qu'ils sont libres de détruire, la religion, la morale et la société. Il fut enseigné, avec toute la puissance de la vérité et du talent, que les hommes ont, avec l'intelligence éternelle qui les a fait participer à la vie, des rapports de dépendance et d'amour qui constituent la religion, et qu'ils sont unis à leurs semblables par des liens dont la nécessité forme la base indestructible du corps social.

Mais, quelque grands et beaux qu'aient été ces premiers efforts du dix-neuvième siècle, l'œuvre n'est pas achevé. La langue ancienne du droit public est encore consacrée dans les tribunaux, dans les écoles, dans les conférences de droit, et il est peu de livres de jurisconsultes où cette division erronée et funeste de l'état de nature et de l'état social ne se soit glissée : d'ailleurs, une partie de la génération nouvelle est encore imbue des maximes du *Contrat social;* elle s'agite entre l'indifférence et le mépris pour ce qui a été, l'ennui et la haine de ce qui est, et l'amour d'un ordre de choses idéal. Un ouvrage complet sur le droit public est devenu nécessaire, et nous avons la satisfaction de savoir que notre vœu est à demi exaucé par la publication qui a été faite en Allemagne d'un vaste traité qui a pour titre : *Restauration de la science politique.* Il suffit de dire que l'auteur est M. de Haller. Peut-être n'attendrons-nous pas long-

temps pour jouir de ce bienfait dans toute son étendue.

Ainsi, et sous d'autres rapports, le dix-neuvième siècle porte dans son sein les germes d'une restauration dont les développements s'annoncent de toutes parts, et sa corruption ressemble à ces restes d'une végétation flétrie qui couvrent des semences fécondes. Quand la société païenne tombait en dissolution, il se trouva sous terre un peuple nouveau qui se montra pour recevoir son dernier soupir, et pour faire entendre des paroles de vie sur son tombeau. Aujourd'hui, c'est la société chrétienne arrivée au bord du précipice, et qui trouve en elle-même assez de force pour s'arrêter. Elle regarde cependant; elle mesure la profondeur du gouffre qui peut l'engloutir. Moment terrible et solennel! Quelle main puissante lui imprimera le mouvement rétrograde qui seul peut la sauver, puisqu'il la ramènera vers la foi, qui est tout ensemble le point de départ et le point de repos, le premier et le dernier terme de l'esprit humain.

L'AVENIR

(1830-1831)

DE LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT

1er *Article*

(17 Octobre 1830)

Quand la Religion tombe de sa place chez un peuple, elle pourrait donner à ses ruines une grandeur qui serait à coup sûr respectée ; elle pourrait devenir libre, après avoir été reine. Les hommes adorent également la puissance ou la liberté, et, par une permission de Dieu, l'une au moins de ces choses est toujours en notre pouvoir. Mais la liberté coûte, surtout à qui descend du trône. On verra donc plutôt une Religion déchue aller en suppliante devant la seconde majesté, lui demander l'appui que le malheur ne refuse jamais à ceux qu'il frappe. Elle attendra longtemps aux portes du palais ; un jour le prince l'apercevra en passant, et il dira : Dieu soit loué ! il y a encore de la foi parmi mes peuples. La Religion s'inclinera profondément ; car la seconde majesté a daigné parler devant la première. Le prince ouvrira sa bourse, et faisant réflexion que l'étiquette lui interdit d'offrir directement l'aumône à Dieu, il dira d'un ton haut : M. le cardinal, vous êtes mon aumônier. La Religion s'inclinera plus profondément ; elle retournera dans ses basiliques

lésertes, au milieu de l'indifférence du peuple, mais avec e sourire et l'or de César.

De ce moment, il n'y aura plus de bornes à ses malheurs, aux outrages de ses ennemis, et surtout à ceux de l'État. Elle ne sera, dans la patrie, ni mère, ni fille, ni épouse, elle n'y sera pas même étrangère, car les droits de l'hospitalité sont saints. Un jour cette Église malheureuse se souviendra que son Maitre lui avait dit : Allez, et enseignez toutes les nations. Et, voyant autour d'elle la postérité d'un grand pays privée de ses leçons, elle pleurera de douleur entre ce souvenir et ce spectacle. Elle songera que Corinthe ne refusa pas à Denis la charge de maître d'école, et qu'une religion payée par un peuple qui n'ose pas lui confier ses enfants, qui ne lui permet pas même d'élever ceux de ses propres fidèles, est sans doute la religion la plus méprisée qui ait jamais parlé de Dieu aux hommes.

Mais de quoi se plaindrait-elle? elle n'est plus reine, et elle n'a pas voulu être libre; l'État l'a prise à ses gages pour chanter des psaumes, pour enterrer les morts et lui répondre *Amen;* l'État est juste. Il est vrai qu'une loi a déclaré que tous les cultes étaient libres; mais le plus grand malheur de ceux qui ont une fois goûté de la servitude, c'est de ne plus même comprendre le geôlier qui vient leur dire : Vous êtes libres. On dit pourtant qu'Athènes poussa des cris de joie qui firent tomber les oiseaux du ciel, lorsqu'un général romain lui déclara qu'elle était rendue à son ancienne liberté : je le veux bien; c'était son dernier cri, et l'âme d'un grand peuple peut une fois sortir de son tombeau. Puisse l'Église de France, pousser, comme Athènes, ce cri sublime, dût-il être le dernier ! Il est temps : qu'elle réclame surtout une liberté sans laquelle toute liberté religieuse est une dérision, la liberté d'enseigner ses enfants, depuis leur berceau jusqu'à leur mort. Le prêtre est un homme qui enseigne; l'église est un lieu où l'on enseigne ; la foi est

quelque chose qui s'enseigne : donc l'enseignement doit être libre, ou la liberté des cultes n'est qu'un vain mot.

Mais, dira-t-on, n'y a-t-il pas des sciences et un enseignement profanes? j'entends : quand il ne s'agit que de Dieu, du bien, du mal, des peines et des récompenses futures, de la destinée des hommes, il est permis à chacun d'enseigner tout ce qu'il veut; s'il s'agit de quelques idiomes plus vieux que les peuples et que les livres seuls parlent encore, nul n'y a droit, hors l'Université. Ce qui est sacré appartient à tous, ce qui est profane appartient à l'Université. Mais s'il se trouvait que la religion et la science, la Bible et l'histoire fussent indivisibles, comment pourrait-on être libre à l'égard de l'une, et esclave à l'égard de l'autre! Si le Pape qui partagea de nouveaux mondes entre d'avides conquérants, leur eût dit : « Tout ce qui est à l'orient du méridion sera libre, tout ce qui est à l'occident sera esclave, » où serait la liberté sous le ciel? Ainsi le monde moral est une sphère où la foi et la raison, l'orient et l'occident se rencontrent, sur quelque point que chemine l'homme ; lui interdire l'une des routes, c'est briser la sphère sous ses pieds.

Les langues, l'histoire, l'astronomie, la physique, les mathématiques, la philosophie, tout cela est plein de Dieu. Les langues, par exemple, nous servent à parler de lui, à transmettre son nom de peuple en peuple, du passé à l'avenir; elles sont les monuments de Dieu encore plus que des nations qui les ont parlées; elles sont Dieu lui-même, car il est écrit quelque part que le verbe, c'est Dieu. Et pourtant on les a faites prisonnières! Une faction arrête, aux portes de l'avenir, la parole et la pensée des temps primordiaux; elle se constitue le canal obligé des traditions du genre humain, et il faudra son bon plaisir pour que Dieu puisse parler du commencement à la fin des choses!

Laissons cette distinction risible du sacré et du profane.

Il serait vraiment curieux que l'Université déterminât la limite, et qu'elle fît le cadastre des sciences terrestres, pour mieux asseoir son monopole. D'ailleurs, si les cultes sont libres, ce qui est profane peut devenir sacré, et ce qui est sacré peut devenir profane, au gré de chacun. Que je fasse mon Dieu de Mahomet, voilà toute l'histoire bouleversée dans l'Université; que j'adore le soleil, comme les anciens Perses, la classe d'astronomie ne saura plus que devenir; qu'il me plaise d'élever un temple au crocodile égyptien, le conseil royal de l'instruction publique en perdra l'esprit. Il n'y a qu'une chose claire, c'est qu'avec le monopole de l'enseignement prétendu profane, il n'est pas de père, en France, qui puisse enseigner sa foi à ses enfants, pas de famille où ne pénètrent le schisme, la moquerie des croyances héréditaires, l'impossibilité d'adresser à Dieu une prière commune.

En effet, qu'il y ait des sciences sacrées et des sciences profanes, il n'y a toujours, dans les enfants, qu'une tête pour les apprendre. Comment faire alors pour accorder les droits de la Religion avec ceux de l'Université, la liberté avec la servitude? Apparemment, comme Salomon, couper l'enfant en deux ou choisir. Eh bien! Salomon donna l'enfant tout entier à sa vraie mère, et l'État ne nous laisse rien des nôtres. Étrange jugement! Si du moins l'État faisait tirer au sort à qui de la liberté ou de la servitude écherra chaque intelligence qui vient de naître, peut-être la religion aurait-elle sa part. S'il faisait jouer aux dés cette tunique de la vérité qui n'a pas été cousue de main d'homme, peut-être le hasard la jetterait-il sur les épaules d'Atlas. Mais non, le profane emporte le sacré! La servitude est de droit pour le tout, quand il lui reste une part dans quelque chose!

Chrétiens catholiques! voilà ce qui vous perd depuis trente ans, ce que les millions de l'État ne paieront jamais, ce qui ne fera de vous qu'un vil troupeau d'esclaves, jusqu'au jour où vous voudrez reprendre un droit que

Dieu, la nature et la Charte ne permettent pas de vous ravir avec une si insolente opiniâtreté.

DES PRÉDICTIONS[1]

(17 Octobre 1831)

Les prédictions ont toujours joué un certain rôle dans les révolutions politiques. Il est peu d'empereurs romains, par exemple, qui, avant de monter sur le trône, n'eussent quelque oracle à leur dévotion, quelque bruit sacré qui venait de loin et qui se répandait sourdement dans l'empire. On faisait même parler à la fois les trépieds de l'Asie, les chênes de la Gaule, de la Grèce et de la Bretagne; on avait des amis et des sibylles partout. Les peuples, frappés d'une crainte religieuse, écoutaient avidement, comparaient les prédictions; leurs cheveux se dressaient en voyant la ressemblance; puis on apprenait tout à coup que Vespasien avait été salué empereur, en Orient, que Julien s'était déclaré contre Constance, et le peuple, spectateur de l'ouvrage des dieux, admirait, en tremblant, leur pouvoir. Il me souvient d'avoir vu cela si souvent, dans l'histoire ancienne, que je m'étonne comment un tel ressort conservait sa vigueur. Mais la rage de connaître l'avenir est si grande ici-bas, que jamais les peuples ne seront insensibles aux avis mystérieux que l'intrigue ou la crédulité jetteront à leurs oreilles.

Depuis le christianisme, il est vrai, l'histoire ne fait

1. *Recueil de prédictions depuis le seizième siècle jusqu'à la consommation des temps*, Paris, Libr. catholique d'Ed. Bricon, rue du Vieux-Colombier, n° 19. — septembre 1830.

pas une mention si fréquente de cet abus des révélations prophétiques, qui est horrible lorsqu'il vient de la fraude, et déplorable lorsqu'il est le fruit d'une imagination exaltée par de grands événements. Nous n'avons pas, comme les païens, des oracles permanents et officiels, et nous avons un tribunal unique, souverain juge des croyances populaires, qui seul peut donner à tout ce qui vient tenter l'esprit des fidèles une force convaincante et de la réalité. Toutefois, dans les catastrophes où la religion fut compromise, du temps des guerres religieuses, en Angleterre, en Allemagne, en France, partout on a entendu des esprits qui se disaient inspirés, qui annonçaient la chute des empires, la ruine de Babylone, le règne de l'Antechrist et la fin du monde; car cela est de rigueur. L'hérésie surtout a été féconde en prophètes; elle a eu des époques où un prédicateur ne montait guère en chaire sans avoir une petite prédiction contre le pape et ses papistes, contre François Ier ou Charles-Quint. Les hommes à qui ces sortes de choses font peur, devraient lire cela au moins une fois, afin d'apprendre jusqu'où peut aller la fertilité de l'esprit dans les inventions de ce genre, et de quoi est capable une imagination de bonne foi, remuée par de grandes craintes, de grands désirs, ou même par des théories déçues. Il y a de bonnes gens aujourd'hui qui croient sincèrement à la nécessité d'un miracle pour sauver l'Europe, et leur unique raison, c'est qu'ils n'ont pas pu la sauver. L'amour-propre de l'homme va jusque-là. Ils s'étaient arrangé une Europe à leur façon, il y a quinze à seize ans de cela; la voilà qui s'en va en fumée, et ils crient, ils prophétisent. Excellentes âmes, sans doute! car je ne suppose pas que leur erreur soit volontaire; il faudrait d'autres crayons pour peindre ces hommes qui se sont quelquefois rencontrés, assez hardis pour faire le mal, afin d'en tirer ce qu'ils croient être le bien. Hommes perdus, qui ne voient pas que le plus grand obstacle que la Providence met

entre nous et les événements, ce n'est pas la mort, mais le mal, et qui osent franchir cet abîme, au nom de Dieu qui les repousse et de l'avenir qui les méprise. Laissons dans leurs ténèbres ces infamies de la politique humaine; l'illusion explique trop de choses pour ne pas s'en tenir à elle.

Il y a donc eu, dans tous les temps, des prédictions politiques, et il y en a encore aujourd'hui, témoin le livre qui nous suggère ces pensées. C'est un recueil innocent de quelques prétendues révélations déjà imprimées çà et là, et qui regardent les destinées présentes ou prochaines de l'Europe et de la religion. Lorsqu'un livre semblable vous tombe dans les mains, pour vos péchés, la première réflexion qui vous vient est celle-ci : Voilà des gens qui me disent : « Telle chose arrivera, pour sûr ». Qu'est-ce qui me prouve qu'ils ne mentent pas? Assurément, il ne suffit pas, pour prédire, de prononcer hardiment ces mots : « Telle chose arrivera, Dieu me l'a dit ». Il faut au moins qu'une partie de la prédiction se soit accomplie, pour donner crédit à l'autre, ou que Dieu ait fait connaître son prophète aux peuples par des marques éclatantes. Notre petit livre n'est pas dans ce dernier cas; car, je vous prie, qu'est-ce que *Martin?* qu'est-ce qu'une *ancienne religieuse*, qu'on ne nomme pas? qu'est-ce qu'un *ecclésiastique d'une vie exemplaire qui, depuis quelques années, voyait tout en noir?* qu'est-ce que la sœur *Nativité et Philippe-Dieudonné-Noël-Olivarius*, et *Jean de Vatiguero*, et le vénerable *Barthélemy Holzhauser?* C'étaient ou ce sont, je le crois de tout mon cœur, de très pieuses personnes; mais vraiment quelles marques divines les ont déclarées prophètes?

Peut-être du moins une partie de leurs prédictions s'est accomplie, et nous garantit la vérité du reste! Voyons : Martin a prédit, en 1816, « qu'il serait fait un si grand trou à la couronne, que cela la mettrait auprès de sa ruine ». La *Gazette* et la *Quotidienne*, depuis qu'el-

les sont au monde, ont dit tous les jours la même chose : sont-elles prophétesses ?

L'ancienne religieuse a vu, en 1816, un nuage qui couvrait la France, et dans ce nuage, il y avait des voix confuses qui criaient les unes : Vive la République ! les autres : Vive Napoléon ! les autres : Vive la religion et le grand monarque que Dieu nous garde ! En vérité, elle a vu et entendu cela !

Pour Philippe Dieudonné-Noël-Olivarius, c'est bien une autre affaire. Il a vu, lui, toute l'histoire de Napoléon, mot à mot, il a compté son infanterie, et sa cavalerie, et son artillerie, à un homme près. Cela est prouvé ; la prophétie a été imprimée en 1542, elle était dans un couvent de bénédictins. Mais, où est-elle aujourd'hui ? Dans les mémoires de Joséphine, imprimés à Paris, en 1827, et nulle part ailleurs.

Enfin, voici Jean de Vatiguero, autrement dit Saint-Césaire, imprimé en 1524. Ecoutez : « En l'année du Seigneur... sera le commencement des tribulations. Il viendra alors une mortalité et une peste qui ravageront le monde d'une manière merveilleuse ; presque la moitié des hommes mourra en l'espace de soixante-cinq mois. » Le reste est une longue peinture de guerres et de discordes, qu'on a voulu appliquer à la révolution, à l'empire, à la restauration, enfin à nos derniers troubles, et auxquels il est impossible de les faire cadrer ni chronologiquement, ni moralement. Nous attendrons, pour entrer dans un plus grand détail, la peste qui doit enlever la moitié des hommes ; jusque-là, nous nous moquerons de Jean de Vatiguero ou du moins de son livre.

Voilà pourtant les rêveries dont la France est inondée, et qui contribuent à ébranler l'esprit public. Le sol se couvre de prophètes et de prophétesses, qui vont colportant de clocher en clocher des ouï-dire de l'autre monde, des spectres sortis de leurs cerveaux et d'une piété qui s'aveugle sur les vrais besoins des nations ; et remarquez

à quoi poussent ces jeux funèbres : à l'inertie, au fatalisme, à l'idée que tout est perdu, si Dieu ne fait pas un coup d'État. Étranges hommes! si faibles et si vides, qu'il faut que Dieu leur arrive en personne, pour qu'ils redeviennent quelque chose. Ils vont jusqu'à rêver la destruction universelle des méchants, ce qui est contraire à tout ce que l'Évangile et l'Église nous ont appris des plans de la Providence, à tous les sentiments du chrétien qui doit aimer ses ennemis et mourir pour qu'ils vivent. Mais quoi! s'il y a toujours des méchants, il faudra donc toujours combattre? Oui, combattre, c'est l'homme et la vie.

DE LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT

2e *Article*

(18 Octobre 1831)

Plusieurs fois déjà on a réclamé à la tribune l'exécution de la Charte, qui a fait de la liberté d'enseignement un principe de notre droit public. La liberté d'enseignement n'est plus une opinion; c'est une partie du pacte qui attache les Français à la nouvelle couronne ; c'est la condition de nos serments; c'est le prix du sang.

Chose remarquable! il n'y avait pas deux années que cette question s'agitait, faiblement du côté des libéraux, avec vivacité par une portion de catholiques, lorsque la révolution est venue discerner les vœux du peuple parmi les vœux qui se combattaient depuis seize ans. Rien ne faisait croire que la liberté d'enseignement fût assez désirée, assez populaire, pour obtenir place dans une législation conquise par d'autres armes que la parole. Les libéraux n'avaient

rien à attendre de cette nouvelle émancipation de l'esprit ; car l'Université de la Restauration les avait laissés maîtres des études, des sciences et de la jeunesse. Que devait-ce être d'une Université conduite et réformée par eux ? Nulle souveraineté intellectuelle ne peut être conçue plus victorieusement oppressive que celle qu'ils eussent obtenue du simple maintien d'un monopole, consacré par l'usage, et que la restauration même avait fait bénir, exprès pour eux, par les évêques. Cependant la liberté d'enseignement triompha le 7 août : tant elle s'est trouvée liée, dans les esprits, avec les principes de l'ancienne et de la nouvelle Charte, avec la liberté des cultes, la liberté domestique, la liberté des opinions, la liberté de l'erreur et de la vérité. Pas une voix ne s'est élevée en faveur de cette respectable rapsodie, qu'on appelle l'Université.

Il n'y a donc plus à raisonner : la liberté d'enseignement est une loi ; elle est contemporaine et sœur de tout pouvoir vivant en France ; elle est assise sur les quatre pieds du trône. Toutefois il n'est pas inutile de raisonner un peu, même quand on n'a pas besoin d'avoir raison.

La servitude de l'enseignement est incompatible avec quelque liberté que ce soit ; car la liberté s'obtient par l'enseignement, se conserve par l'enseignement, a pour but l'enseignement, c'est-à-dire le progrès du genre humain dans la religion, dans les sciences, dans les arts, dans l'industrie, dans la chair et dans l'esprit. Si les siècles ont enfanté péniblement la liberté, s'il en a coûté aux hommes tant de larmes, pour arriver à ce crépuscule de la barbarie où ils vivent encore, quelle en a été la cause, sinon qu'il leur a fallu dérober l'enseignement avec autant de peine que Prométhée enleva le feu du Ciel ? Car bien avant le Calife Omar, qui pensait que tout était dans le Coran, et jusqu'à Napoléon, qui croyait que tout était au bout d'une épée, les despotes ont voulu enseigner seuls les peuples, plus hardis en cela que Dieu lui-même qui n'a pas voulu enseigner seul l'homme ve-

nant au monde, de peur d'en faire un esclave de la vérité. La liberté s'est donc levée tard, parce que la transmission de la pensée fut longtemps difficile, et que l'église catholique a été la première société spirituelle assez forte pour mettre le genre humain en communication avec lui-même.

Personne ne doute de cela, tout le monde sait que l'enseignement et la liberté ont creusé, le long des âges, deux sillons illustres et inséparables dans leur fortune. Comment donc l'enseignement serait-il esclave, aujourd'hui que la liberté est devenue la victoire? Quoi! parce qu'il sera sorti de la tête d'un soldat, dans des jours de fer, une académie tout armée, une espèce de Minerve, moitié païenne, moitié gothique, la France ne pourra, dans des jours meilleurs, souffler sur ce fantôme qui aspire à l'immortalité! C'est trop d'ingratitude et d'inconséquence, c'est trop oublier la source d'où jaillit la liberté, et qu'il est encore au monde des rois qui arrêtent, aux portes de leur empire, les leçons de l'Europe comme d'autres y arrêtent la peste.

Songeons-y une fois : si la liberté peut exercer le monopole de l'enseignement, après en avoir été six mille ans la victime, le pouvoir absolu a eu le même droit et le conserve encore. Tout ce que peut la liberté, le pouvoir absolu le peut; car la liberté ne peut que ce qui est saint et juste. Malheur à elle si l'oppression de l'enseignement est un de ses droits! Le parricide n'apporte longue vie à rien, et l'humanité ne prétend pas se donner tant de peine pour léguer de race en race ses espérances et sa jeunesse à un chapitre de dix professeurs. L'humanité veut le progrès, c'est la fin de toute liberté, mais le progrès est-il possible avec le monopole? Il a droit de vie et de mort sur l'intelligence des hommes, pendant le tiers de leur existence; il règle en souverain la durée des études, leurs objets, leurs méthodes; il se croit comme le soleil obligé d'être immobile. Clovis brûla un jour ce qu'il avait adoré; le monopole adore aujourd'hui ce qu'il adorait hier, ce qu'il adorera demain. Il est encore à ge-

noux devant le grec et le latin, comme au temps où ces deux langues renfermaient toute la littérature et toute la politesse moderne. Quand il sortirait de sa nature stationnaire et jalouse, il ne sortirait pas de la nécessité qui veut que, sans concurrence, l'invention languisse et le progrès tombe. Est-ce en suivant une méthode consacrée qu'on en découvrira de nouvelles? Est-ce en faisant une éducation universitaire qu'on découvrira l'effet d'une éducation émancipée?

Vouloir la liberté sociale et le progrès de l'humanité, sans liberté d'enseignement, c'est vouloir un phénomène sans cause.

On ne l'a pas même assez remarqué : presque toute la liberté est une liberté d'enseignement. La liberté de la presse est une liberté d'enseignement, la liberté des cultes est une liberté d'enseignement; la liberté de la tribune et du barreau, celle de l'industrie, des arts, des voyages sont des libertés d'enseignement. Et la raison de cela est dans la définition même de la liberté, de ce nom mystérieux qui a toujours ému les peuples, malgré les vicissitudes terribles de son histoire, malgré le sang et les sophismes; semblable au nom divin de la religion, que l'hypocrisie, l'erreur et les bûchers n'ont pu flétrir, et dans lequel toutes les nations espèrent avec une invincible patience. Qu'est-ce donc que la liberté? C'est le règne de la pensée sur la force; c'est, dans l'ordre politique, le combat victorieux de l'esprit contre la chair, à quoi se réduit tout le christianisme. Le genre humain demande, comme l'Église catholique, que le glaive matériel soit soumis au glaive spirituel, et il ne se lassera de le demander que quand il l'aura obtenu, parce qu'il ne concevra jamais que des régiments de cavalerie aient un droit naturel à gouverner les hommes, ni que la pensée d'un seul ait droit à l'empire sur la pensée de tous. Cela étant, il est facile de voir pourquoi l'histoire de l'enseignement, c'est-à-dire de la propagation de la pensée, est l'histoire

de la liberté, pourquoi presque toutes les libertés sont des libertés d'enseigner et d'être enseigné, pourquoi enfin c'est une énorme contradiction, dans les termes et dans les choses, que d'appeler libre un pays où la tribune et la chaire sont ouvertes, mais où l'école est fermée.

GOETZ DE BERLICHINGEN A LA MAIN DE FER

(20 Octobre 1830)

Qu'il est douloureux, mais qu'il est beau de vivre à une époque où les peuples ne combattent pas seulement pour ou contre la liberté, qui n'est qu'une moitié du monde; mais où la guerre civile se fait entre la liberté et la religion, qui sont le tout de l'humanité.

Jamais combat plus fécond ne s'était encore vu. Une part de l'univers était toujours en repos, lors de ces querelles fameuses et passagères qui se décidaient au Forum ou à Pharsale, à Salamine ou à Chéronée. La religion des peuples demeurait tranquille, bien loin au-dessous des mouvements populaires ; car ce n'était pas sa majesté qui la défendait de la fureur des partis, mais sa misère profonde, qui ne lui permettait pas d'être quelque chose là où se remuait une pensée. Aussi, toutes les dissensions de l'antiquité n'ont avancé en rien la question qui fait trembler l'Europe moderne; elles n'ont laissé à nos esprits aucun enseignement, comme elles n'ont laissé sur le globe aucune trace. Tout ce monde d'avant le christianisme était incomplet; ses peuples, ses mœurs, ses révolutions ont péri. Et qu'est-ce qu'une révolution qui meurt avant d'avoir changé l'univers !

Aujourd'hui, deux choses immortelles sont aux prises : la religion immortelle depuis Dieu, la liberté depuis Jé-

sus-Christ. Et quelle religion! quelle liberté! quels peuples! Une religion qui a régné de l'Euphrate à Thulé, comme les Romains, de la Scythie à l'Espagne avec les barbares, qui règne aux deux Amériques, après trois siècles de conquêtes, qui s'est montrée grande partout où elle ne s'est pas montrée victorieuse et dont l'Evangile est divin pour celui même qui ne le croit pas. Une liberté fondée sur l'imprimerie, ce moyen indestructible de communiquer la pensée, qui a si fort rapproché les intelligences que le globe est aujourd'hui moins grand qu'autrefois l'empire romain, et qui nous fait comprendre comment la pensée des hommes pourrait parcourir l'infini. Des peuples, non pas comme ceux de l'Orient, pleins d'imagination et de mollesse, ou comme ceux du Nord, raisonneurs et froids, mais tenant le milieu entre ces deux créations originales, forts de leur double puissance et capables de pousser à bout les conséquences d'un principe, à travers mille ruines et mille siècles. Aussi, toute la terre est étonnée; les rois s'épouvantent; les pontifes écoutent si le ciel ne parlera pas; les âmes tranquilles se sentent défaillir et les cœurs généreux, pour la première fois incertains, ont envie de mourir, non pas comme Caton, de peur de voir César, mais de peur de voir d'immortels malheurs.

Ils seront longs, ils seront inconcevables, car il n'est que trois solutions : l'extinction entière de la religion, la ruine totale de la liberté, ou l'alliance de l'une et de l'autre. Or, la religion n'a jamais péri sur la terre, et la liberté qui y avait fait des apparitions fréquentes avant l'ère chrétienne, est devenue une partie nécessaire de la constitution catholique, puisque celle-ci ne peut se développer qu'avec une immense liberté; enfin on n'a jamais vu l'alliance parfaite de la liberté et de la religion, son ombre seule a été aperçue au moyen-âge. Les deux premiers partis sont donc dans l'impossibilité absolue d'obtenir le triomphe; mais ils ne le voient pas, ils ne peuvent pas le

voir. Ce sont deux immortalités jalouses, dont la réconciliation et la vie paraissent contradictoires, excepté à Dieu, semblables à ces deux anges de Klopstock, l'un bon et l'autre condamné, qui regardaient tous deux mourir le Christ. Abadonnah, le mauvais ange, adresse à son ancien frère une question qui est, à elle seule, un repentir, pour savoir si ce n'est pas là le réconciliateur des hommes qui meurt; l'ange de lumière lui répond seulement, avec un signe de tête sévère et triste : Abadonnah ! Mais une voix plus généreuse descend de la croix et vient apprendre aux deux anges que nulle réconciliation n'est impossible à Dieu. Ainsi en est-il de la religion et de la liberté, deux anges primitifs, dont l'un est tombé du ciel et qui se combattront, comme l'on combat quand on ne peut pas mourir et qu'on ne veut pas vivre sur le même sol.

Reste le troisième parti, le plus simple de tous, si l'on se fiait au temps plus qu'à la force, s'il y avait de part et d'autre une foi vive, si ne se cachait pas au fond du cœur de tous les hommes de parti cette horrible idée : Meurent tous ceux qui ne pensent pas comme nous ! tant les hommes ont besoin de vivre en communauté de pensée. Car ce cri féroce est aussi divin : Meurent ceux qui ne pensent pas comme nous ! C'est le cri du Christ contre l'enfer ; c'est une admirable manifestation de cette vérité qu'il n'y a point de certitude où il n'y a point accord de sentiments. Mais voilà : l'épée n'unit pas; l'épée ne tue que le corps, et la folie des partis, c'est de croire aux échafauds.

Ils y croiront, pourtant : tour à tour opprimés, oppresseurs, ils s'efforceront de se faire un règne de quelques années dans l'anarchie des temps. Désespérés de ne rien établir, vingt essais déplorables ne les éclaireront pas; ils accuseront un homme, une armée, une famine : jamais l'impossibilité de leur système. Et ceux qu'ils poursuivront davantage de leur haine, ce sera le tiers-parti,

celui de la religion et de la liberté; les uns l'appelleront hypocrite, les autres révolutionnaire. Mais qu'il s'en console! Heureux ceux qui aiment la religion et la liberté!

Quand le moyen-âge, ce symbole de la constitution libre et chrétienne, cet hiéroglyphe de l'avenir, était près de s'effacer du milieu des peuples, à l'aurore du XVIe siècle, on vit paraître quelques hommes qui voulurent arrêter la chute de la civilisation libérale et catholique. Déjà, en effet, la religion, sourdement menacée, songeait à s'abriter sous le pouvoir absolu, et le peuple abandonné commençait à chercher son appui dans lui-même. Il y eut alors des hommes qui combattirent pour l'œuvre de Charlemagne et des papes, et parmi eux, dit-on, fut Gœtz de Berlichingen, à la main de fer, que Gœthe a peint admirablement, lui et son époque, dans la tragédie qui porte ce nom. On y voit les trois partis : celui de l'empire, représenté par la cour de l'évêque de Bamberg. Il n'est parlé là que de paix, de repos, de la nécessité de constituer un pouvoir unique dans la main de l'empereur, et de détruire l'opposition féodale. Du reste, la cour de Bamberg est brillante, polie, pleine d'intrigues, d'abbés, de flatteurs, de savants; on y vit à la Louis XIV. Sur un autre plan apparaissent les paysans de l'Allemagne, préludant aux guerres sanglantes de la réforme et à la souveraineté du peuple, avides de sang et de pillage, se moquant de l'empire et de Dieu. Pour Gœtz de Berlichingen à la main de fer, tout rempli des souvenirs de sa première jeunesse, où il avait vu les derniers rayons d'un âge prêt à s'éteindre, il vit dans son château, avec sa femme et son fils, ses amis, ses hommes d'armes et ceux qui viennent de loin chercher un homme libre, qui sache défendre le bon ordre et le peuple. Mis au ban de l'empire, assiégé dans son château par les troupes impériales, il boit à la santé de l'empereur et à la liberté : l'empereur, dit-il, sera notre avant-dernier cri, la liberté sera le dernier. Enfin il est trahi, arrêté, condamné; mais,

avant qu'il meure de ses blessures et de ses peines, les perfidies de Bamberg, les désordres du peuple et le tribunal secret l'ont vengé. On voit apparaître de loin ces destinées formidables que préparait au monde la destruction de la liberté, et qui sont aujourd'hui venues, mais non finies.

Nous donc, successeurs de Gœtz de Berlichingen à la main de fer, ne nous inquiétons ni du ban de l'empire, ni du ban du peuple, ne cessons de protester contre l'empire et contre le peuple. Élevons dans le désert un monument qui puisse apprendre aux générations sauvées, un jour, que longtemps avant leur salut, il fut des hommes libres et chrétiens qui ne devaient pas jouir de leurs travaux, qui le savaient, et qui n'en ont pas moins combattu : le tribunal secret de la postérité fera justice.

Ne craignons rien : si le despotisme et l'anarchie sont dans toute l'Europe, il y a aussi du pain et de l'eau dans toute l'Europe. Si l'on en chasse la vie, il y restera la mort. Heureux ceux qui meurent comme Gœtz de Berlichingen à la main de fer, quand la liberté n'est plus qu'au Ciel et que le monde est un cachot.

D'UN SCHISME

(22 Octobre 1830)

Mahomet II était un très grand homme, du moins je l'ai ouï dire quand j'étudiais à l'Université. Je me rappelle encore très bien qu'il prit Constantinople et qu'il coupa la tête à une femme dont il était amoureux. C'est tout ce que l'Université m'en apprenait. Depuis ce temps-*là, il* m'est revenu sur son compte une anecdote qui me *fait plaisir.*

Ce grand homme donc avait pris Constantinople. Or, il y avait dans la ville une religion qu'on appelait la religion grecque, et c'était une admirable religion que celle-là, car elle était indépendante. Elle avait rompu tous ses liens avec un évêque de Rome qui voulait l'asservir : elle s'était moquée de ses bulles et déclarée souveraine à sa barbe. Aussi rien n'égale la liberté dont elle jouissait : son patriarche mourait-il ? aussitôt l'empereur rassemblait les évêques dans son propre palais, tant il avait d'estime pour eux, et il les priait de vouloir bien élire un pasteur suprême qui pût lui enseigner son devoir et le conduire du palais impérial au paradis. Les évêques se récriaient sur la piété de l'empereur ; c'était un don de famille impérissable comme l'empire, une tradition pure venue en droite ligne de Constantin le Grand. Le prince se retirait avec modestie, car les éloges gâtent la vertu. Alors, les évêques se mettant à genoux, imploraient le Saint-Esprit qui vient du Père par le Fils, mais qui ne procède pas de l'un et de l'autre comme tout le monde le voit, et il leur arrivait tout juste du Ciel un chambellan, pour leur dire : Messeigneurs, l'empereur est content du choix que vous voulez faire d'un tel, et il y donne très pieusement les mains. Les évêques se relevaient et entonnant un *Te Deum* grec, ils rendaient grâces à Dieu de leur avoir donné un empereur si chrétien et un patriarche élu avec tant de liberté, conformément aux canons de Sardique.

Quant à l'indépendance des controverses, il fallait voir cette Église, pour se faire une idée de ce que c'est que la liberté des discussions dans une monarchie bien entendue. On apprenait, par exemple, que les moines du mont Athos, en regardant leur nombril, avaient vu une lumière. Dans d'autres pays, la police eût étouffé un pareil bruit, comme capable d'alarmer l'imagination des peuples. A Constantinople, cela était impossible ; tout le corps épiscopal se serait soulevé plutôt, et aurait mis le Bosphore

à deux doigts de sa perte. On s'assemblait en concile, pour aviser à comprendre ce que pouvait être cette lumière, si elle était créée ou incréée; on s'assemblait sans obstacles ; on s'assemblait pendant cinquante ans de suite, sans que le pouvoir civil osât le trouver mauvais. En un mot, il n'y avait pas de liberté pareille à celle-là.

Quand Mahomet II fut maître de Constantinople, il alla tout droit à Sainte-Sophie pour y faire sa prière, en bon musulman, et il la convertit incontinent en mosquée. C'était là un beau moment pour la religion grecque, et elle le comprenait bien; elle était prodigieusement inquiète de savoir par quel coup de vigueur elle maintiendrait sa liberté devant ses nouveaux maîtres.

Mahomet II la tira de peine avec une générosité digne d'être célébrée dans tous les siècles. Il fit venir les évêques et les principaux d'entre les prêtres, dans l'ancien palais impérial qui était devenu son palais : ce commencement de liberté les surprit agréablement. Ce fut bien pis quand Mahomet leur déclara qu'il ne prétendait gêner en rien leur conscience, qu'ils pouvaient procéder à l'élection d'un patriarche comme par le passé ; et que pour lui, foi de musulman, il ne voyait pas quel choix leur irait mieux que celui du sénateur Georges Scolarius. L'Église grecque se regarda tout étonnée; elle douta un instant si Mahomet n'était pas un successeur déguisé de Constantin, et elle admira profondément la clémence de Dieu, qui avait daigné sauver de la servitude la première Église du monde.

Georges Scolarius fut élu à l'unanimité ; et afin qu'il ne manquât rien à ses devoirs, pas plus qu'à l'antique liberté, Mahomet voulut lui donner en personne l'institution épiscopale, à l'instar des empereurs grecs. Le jour pris pour la cérémonie, Mahomet monta sur son trône, entouré de toute sa cour, et le patriarche étant amené devant sa sublime présence, le musulman lui remit le bâton pastoral en lui tenant cet admirable discours : « La

Très Sainte Trinité, qui m'a donné l'Empire, te fait, par l'autorité que j'en ai reçue, archevêque de la nouvelle Rome et patriarche œcuménique. » Ensuite, ce qui tient du prodige, il mena lui-même le patriarche à la porte du palais, et le fit monter sur un cheval blanc, — je ne mens pas — en ordonnant aux pachas et aux visirs de l'accompagner à pied jusqu'à l'église de Douze Apôtres, dont le patriarche voulait bien se contenter à défaut de Sainte-Sophie[1].

J'estimais sans doute beaucoup Mahomet II avant de connaître cette anecdote; mais j'avoue qu'elle m'a singulièrement édifié, et qu'elle me fait comprendre certaines choses que je vois aujourd'hui de mes yeux. Je regrette seulement que quelques-uns de ces bons prêtres grecs n'aient pas supplié un si excellent homme de détruire les évêques et le patriarche afin d'être encore plus libres. L'idée ne leur en vint pas

Il paraît qu'elle est venue en France, l'an de grâce 1830, à quelques prêtres délicieusement frappés du bonheur de la dépendance purement civile, et qui aspirent à se reposer de leurs fatigues catholiques dans le giron de l'État. Il faut faire une fin. Toujours des révolutions, des ultramontains, des papes! et un clergé si mal payé pour tant de tribulations! Ne pourrait-on pas une fois en finir, s'accommoder aux idées et aux passions du monde qui ne change pas, qui est et qui sera toujours le monde, établir une seconde Église anglicane riche et puissante? Car, où il n'y a point de foi, il faut de l'argent, l'État le sait bien: on retrancherait la confession, on ajouterait le mariage des prêtres; chacun y gagnerait, et par ces petits sacrifices réciproques, l'Église se fondrait avec l'État dans une tranquille unité.

Voilà le rêve! les Cranmer sont prêts, il ne manque que Henri VIII.

1. Voir le Continuateur de *Fleury*, à l'an 1453.

Du reste, nous n'avons rien à dire à ces hommes, ni pour les éclairer, ni pour les toucher de honte. Ils sont dans une région impénétrable au regret, au-dessous même du schisme. La conviction, le talent, la peur, tout leur manque, jusqu'à l'infamie, qui ne peut pas les atteindre. Ils s'y élèveront sans doute un jour.

Nous avons voulu seulement démasquer leurs menées, de peur que le nom de la liberté qu'ils y mêlent ne séduisît quelques âmes. Elles peuvent voir quelle liberté apporte le schisme, et ce qu'il en revient à une Église de prendre le prince pour Pape.

DE LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT

3e *Article*

(25 Octobre 1830)

La liberté des opinions est, après la liberté des croyances, le plus précieux des biens. Car le nombre des vérités immuables est petit ; celui des vérités changeantes n'a pas de bornes, et le monde vit au milieu d'elles, comme une barque dans les flots. Songes, doutes, rêveries, ouï-dire de ce qui n'est plus, présage de ce qui sera, le monde est ainsi bercé, toujours entre mille idées qui meurent et mille idées qui commencent, vagues inévitables de cette mer profonde où il est emporté. Qui voudrait arrêter les oscillations, arrêterait le mouvement; qui voudrait en-traver les opinions, enchaînerait la vérité. Les opinions sont libres pour que la vérité le soit ; elles sont libres parce qu'elles font la moitié de la vie ; elles sont libres quand la Charte ne le voudrait pas et parce qu'elle le veut.

Les Français ont le droit de publier et de faire impri-

mer leurs opinions, dit la Charte; par conséquent les Français ont tous le droit d'avoir leurs opinions à eux. Autrement le droit de publier ses idées emporterait la défense d'en avoir en propre : ce serait une moquerie. Et cette liberté d'avoir ses opinions n'est pas une liberté du citoyen, mais une liberté du Français, une liberté qui date du berceau, puisque le berceau fait le Français. Le jour où nos fils viennent au monde, ils héritent de nous à la fois la vie, le nom et la patrie, et à cause que notre patrie est la France, leur âme entre libre dans l'univers. Nul ne peut venir la réclamer; elle est à eux tout entière, et dès que la nature aura délié leur langue et leurs idées, ils seront, vis-à-vis des autres hommes, juges de tout, juges souverains. Quelle autorité civile pourrait s'arroger le droit de former leurs opinions, eux qui sont nés avec le droit de contrôle sur toute autorité civile ?

Il n'y a point d'enfants en France : c'est là une des premières maximes de notre droit public. Au sortir du ventre de sa mère, le Français a droit de penser, de parler, d'écrire, de publier ce qui lui plaît sur toutes choses, et qu'on ne croie pas qu'il y ait eu irréflexion du législateur à cet égard. Toute la civilisation moderne serait changée si les lois déterminaient une époque de la vie avant laquelle la liberté d'opinions n'existerait pas. Dès lors reviendrait le principe des républiques anciennes, que l'esprit de l'enfant appartient à l'État et qu'il a droit de le plier à son gré : principe exécrable aujourd'hui, autant qu'il était spécieux alors : exécrable pour les chrétiens qui ne peuvent accorder le droit exclusif d'enseignement à une autorité humaine, exécrable pour les libéraux qui ne reconnaissent à aucune autorité le droit de courber les intelligences sous le joug. C'est le retour vers cet ordre de choses que la Charte rend impossible, en déclarant que les Français ont le droit de publier et de faire imprimer leurs opinions. La Charte a émancipé l'enfance et le Français naît homme.

Maintenant la liberté d'opinions est-elle en effet respectée dans l'enfance? L'État traite-t-il l'enfance d'après cette fiction sublime de la loi qui couvre nos berceaux de la toge virile? Ah! l'univers le sait; il sait s'il existe une jeunesse plus avilie que la nôtre par les outrages d'un enseignement arbitraire et forcé. Ces Français qui ont le droit d'être publicistes dans leurs langes, ne peuvent apprendre les choses humaines et divines qu'avec le consentement d'une coterie présidée par un ministre! L'Université, comme Omphale, fait filer Hercule. Chaque écolier, au sortir de ce cachot intellectuel qu'on nomme une classe, peut écrire contre ses maîtres ; mais il est obligé de composer leur thème ou de traduire leur version, sous peine de rester ignorant toute sa vie. On le force à bégayer, pendant dix années, des opinions étrangères, comme les vainqueurs font épeler leur langue à une race conquise. Il faudra qu'il soit fou de batailles sous Bonaparte, fou des Jésuites sous M. de Villèle, fou de la liberté doctrinaire sous M. de Broglie, tour à tour le jouet et la victime des pensées les plus disparates. Car, dans nos sociétés divisées et instables, il n'existe pas, comme chez les anciens, cet esprit national, uniforme et perpétuel, qui donnait à l'enseignement un caractère grave, digne de l'enfance de l'homme. C'est pitié aujourd'hui de voir des ministres qui ne peuvent pas maintenir leurs idées au pouvoir, deux jours de suite, prétendre diriger l'éducation d'un peuple. Hé! Messieurs, l'enfant, sur les genoux de sa mère, en sait autant que vous; laissez-le jouer avec son siècle, et ne vous mêlez pas de lui tenir les lisières, surtout quand la Charte vous en refuse le droit.

Il ne faut pas se méprendre sur l'intention du gouvernement à l'égard du monopole de l'instruction, et croire qu'il le maintient par zèle pour les sciences, pour un but purement littéraire. Il se tromperait beaucoup, fût-ce là sa pensée ; l'Université tue la science, la littérature, tous les progrès possibles, surtout en province. Mais l'inten-

tion positive du gouvernement est d'avoir la jeunesse dans sa main, de pétrir ses idées à son gré; c'est-à-dire, de violer ouvertement la liberté d'opinions. Si le monopole de l'enseignement n'était qu'un monopole de versions et de thèmes, il faudrait aller voir le ministre de l'instruction publique comme une curiosité ; il aurait tout juste le département des niaiseries que le Régent destinait à Voltaire.

Mais quoi ! d'ront-ils, l'enfance est-elle capable d'avoir ses opinions à elle, et si nous ne les lui formons pas, est-ce que la paternité n'en usurpera pas le soin? Je vous admire : entre deux usurpations, si l'une était nécessaire, pourquoi préférez-vous la vôtre ? Aimez-vous l'enfant plus que son père? La nature vous a-t-elle imposé les obligations sacrées qui découlent de la transmission du sang et du nom? Si la Charte interdit au père de toucher à l'esprit de ses enfants, Dieu lui en fait un devoir, Dieu lui rend ses droits : montrez-nous le même titre.

Au surplus, n'allons pas si loin. Tout Français est libre d'avoir ses opinions, et comme les opinions dépendent des livres, des conversations, des hommes qui entourent l'homme, il s'ensuit que tout Français est libre de lire ce qu'il veut, d'entretenir qui il peut, et de choisir ses guides dans la vie comme il lui plaît. Cela étant, il ne s'agit plus de savoir si les enfants sont capables d'opinions personnelles, mais s'ils aiment mieux les idées de leur père que celles d'indifférents et d'étrangers, le foyer paternel que l'Université. Il s'agit de savoir s'ils ne sentent pas, dès leur bas âge, l'oppression de cet enseignement nécessaire qui vient tout à coup bouleverser leurs notions primitives, et s'ils ne protestent pas avec indignation contre lui. Nous en appelons aux familles qui, depuis trente ans, ont perdu la paix domestique, par la tyrannie de l'Université. N'ont-elles pas vu, dans les premières années leurs enfants revenir à elles, le cœur serré, se plaindre qu'ils étaient froissés tous les jours dans leurs sentiments

les plus intimes? N'ont-elles pas vingt fois essuyé leurs larmes et gémi de vivre dans des temps sacrilèges? Oui, sachez-le, princes de l'enseignement, despotes ridicules, sachez que l'enfance vous abhorre, qu'elle connaît son malheur, que quelque chose lui révèle ses droits, et que la liberté vous balaiera un jour, dans son progrès comme la terre emportait dans son cours les détracteurs de Galilée.

Autrefois l'enfance était sacrée, parce qu'elle est faible; ses droits étaient placés sous la protection de Dieu; ils sont encore aujourd'hui sous l'égide de la Charte, qui a deux fois, dans deux révolutions, affranchi l'âme des petits à la mamelle. Mais, dans ce siècle, le cri de l'opprimé n'arrive à la puissance qu'avec le bruit de l'épée, et les générations ne sont au monde qu'à vingt ans.

DE LA SUPPRESSION DU BUDGET DU CLERGÉ

1er *Article*

(27 Octobre 1830)

Le mot fatal est prononcé. C'est ainsi, je crois, que toutes les langues appellent les paroles suprêmes qui contiennent une forte et triste vérité. Ce mot fatal a donc été dit à l'Église de France par un de ses enfants, dont elle ne peut nier l'amour, et qui a trouvé la mort en la servant.

Plût à Dieu, lui a-t-il dit, que vous fussiez reine encore! Mais le temps a emporté la couronne que les Francs vous avaient donnée et que vingt peuples, mêlés à leur sang, avaient affermie sur votre tête. Il ne vous reste aujourd'hui de votre patrimoine qu'un pain précaire, et de

votre alliance avec les rois que la servitude : osez devenir libre, fallût-il être pauvre. N'allez plus demander au Trésor une vie que l'ingratitude vous accorde à regret, et levez les yeux vers Celui qui vous envoya, sans tunique et sans bâton, porter la paix au monde en échange d'une hospitalité d'un jour.

Ces paroles ont été dites avec une autre éloquence, avec un autre accent dont la mémoire sera éternelle. Des chrétiens, des étrangers même s'en sont émus.

Les chrétiens se rappelaient les premiers temps de leurs pères, alors qu'ils étaient pauvres et qu'ils s'aimaient, alors que la liberté, chassée de dessous le ciel, renaissait avec eux sous le palais de Néron. Ils croyaient entendre la voix de leur Maître, disant à ses disciples : « N'ayez ni or, ni monnaie dans vos ceintures, ni un sac pour le chemin, ni deux tuniques, ni souliers, ni bâtons; car l'ouvrier mérite de trouver sa nourriture. » Sans doute il vient des temps où les nations reçoivent Dieu avec magnificence, comme leur premier maître, où son habitation parmi les hommes est plus célèbre que le palais des rois ; mais la pauvreté du disciple ne doit jamais périr, elle est une vertu. Et quand les peuples retirent à Dieu leur confiance jusqu'à ne lui plus donner qu'un asile d'emprunt, quand ils n'accordent la vie à ses envoyés qu'à condition de les avoir pour esclaves, alors le disciple doit secouer la poussière de ses pieds et reprendre sur la terre le nom de voyageur. Ce n'est pas lui qui s'en va, il est chassé. On ne dit jamais à Dieu : Va-t'en. On le fait captif quand on n'en veut plus.

Les étrangers admiraient un langage que les hommes n'entendront jamais avec indifférence, puisqu'il a converti le monde. Ils ne croyaient pas qu'il y eût encore tant de foi, et que la religion pût se mettre face à face avec la liberté, sans autre secours que celui de Dieu.

Combien d'âmes attendaient ce moment! combien ont cherché le prêtre, depuis trente ans et ne le pouvaient

trouver dans un fonctionnaire public. Un instinct infaillible nous avertit de ce qui dégrade, et les Césars n'eussent pas persécuté les chrétiens si leurs pontifes avaient daigné accepter une solde de l'État. Constantin ne leur en fit pas l'offre, lors de la première alliance de l'Église et de l'empire; les chrétiens la signèrent, pauvres et libres, voulant rester toujours ce qu'ils avaient été trois siècles: des hommes quand il n'y en avait plus. Car tout leur secret fut d'être hommes parmi des esclaves. Aujourd'hui, nous avions perdu ce secret, jusqu'à être seuls esclaves, dans un temps où le pouvoir obtient à peine des serviteurs : comment l'estime des peuples nous serait-elle restée? Comment aussi le premier cri de liberté sorti des rangs n'aurait-il pas éveillé des sympathies puissantes? La liberté, est-ce ce nom mystérieux de Dieu, que les Juifs disaient être caché dans le temple, et qu'on ne pouvait prononcer sans faire des miracles.

Mais ces sentiments ne sont pas les seuls excités par l'apparition du mot qui contient nos destinées. Ils ont été si divers qu'il est inutile d'en avoir une idée avant d'entrer dans aucune discussion.

Les sectateurs du XVIIIe siècle, ceux qui admirent le dernier chapitre du *Contrat social*, qui ne conçoivent un état qu'avec une religion fabriquée par ses législateurs, ceux-là se sont épouvantés de notre hardiesse. Car le seul moyen qui leur reste d'avoir une religion légale, c'est d'avoir une religion payée. Ils sentent qu'au fond, le budget leur donne dans l'Église autant de pouvoir que le pape, et cette demi-papauté les console d'une liberté des cultes prématurée, qui sera bonne quand le catholicisme aura chanté sa dernière messe. Jusque-là, ils veulent avilir l'Église sans la persécuter; mais une Église sans budget ne peut pas être avilie, et elle ne peut être atteinte que par la persécution. Tout est donc perdu si la religion se débarrasse de la servitude du budget, si elle dit : Je serai libre! Car elle le sera, à moins d'être tuée. C'était

la position inexpugnable des premiers évêques qui firent alliance avec les princes : toutes les fois qu'on en voulait à leur conscience, ils ouvraient leur poitrine; il n'y avait jamais avec eux qu'une alternative : la vie ou la mort ! Et comment donner aujourd'hui la mort à qui demande la liberté?

A côté de ces hommes de mauvaise foi, vieux débris d'un siècle qui ne souhaitait la liberté des cultes que pour haïr Dieu à son aise, paraissent des chrétiens dont le langage étonne, après celui que l'on vient d'entendre de la bouche de leurs ennemis. Vous voulez, disent-ils, la suppression du budget ecclésiastique, mais tout sera perdu, *fors l'honneur*. Nous n'avons plus assez de foi pour vivre de la charité. Songez que pas une église, pas un palais épiscopal, pas un séminaire, pas un presbytère n'est à nous; tout cela appartient à l'État ou aux communes, aux ennemis mêmes de notre liberté. Nous serons libres, il est vrai, mais comme le prolétaire que rien ne peut atteindre, parce qu'il n'a rien. Triste langage! qui fait douter si les enfants des ténèbres n'ont pas plus de foi, ne connaissent pas mieux la force de la vérité que les enfants de la lumière. Eh bien! oui, supposons-le, vous serez comme le prolétaire, qui *prend ses bras et s'en va* selon l'expression d'un grand écrivain, sûr de trouver partout de l'ouvrage et du pain. Vous serez comme le prolétaire, avec Dieu de plus pour patrimoine, avec l'espérance qui ne trompe pas, avec des millions d'âmes qui vous aiment. Votre maître n'en avait pas tant et il a vécu. Ne pouvez-vous conquérir une seconde fois le monde, et, si vous ne le pouvez pas, pourquoi voulez-vous que le monde entretienne à grands frais une ombre décédée? Votre tombeau lui coûte trop cher, si la vie n'y est pas. Ah! oui, la foi est diminuée; mais savez-vous pourquoi? C'est que la charité s'est éteinte, et la charité s'est éteinte parce qu'il n'y a plus de pauvreté parmi nous, plus même de richesse, mais un horrible intermédiaire entre les deux

deux, quelque chose qui n'apaise la faim qu'en dévorant le cœur.

D'autres enfin, sans haine comme sans penchant pour la religion, ont parlé de l'affranchissement de l'Église et du refus de son budget avec des sentiments d'impartialité. Conséquents à leurs principes politiques, ils comprennent que le paiement officiel du culte est un attentat nécessaire à son indépendance et une charge qu'il est absurde de rendre commune à tous, lorsque la foi ne l'est pas.

Ainsi s'est partagée l'opinion publique sur cette grande question. Nous en suivrons le progrès et nous en hâterons la maturité avec une infatigable persévérance; car tout est là. Heureuse la vérité d'avoir la première retiré sa main, comme elle fut la dernière à la tendre au pouvoir! L'alliance est rompue ; elle ne pouvait être éternelle entre ce qui passe et ce qui ne meurt pas. Que les rois descendent en paix dans leur tombe. Leur sort est accompli, et la postérité dira qui fut infidèle à ses serments, aux serments d'Yorck, quand Constance le pâle mourant donna la pourpre à son fils et l'amour des chrétiens. Pour nous, vivons; car qu'y a-t-il de changé? La liberté reste et Dieu aussi.

DE LA SUPPRESSION DU BUDGET DU CLERGÉ

2e *Article*

(30 Octobre 1830)

Nous venons de lire une proclamation de M. le préfet du Jura aux prêtres catholiques de son département, où après leur avoir appris que la loi est la divinité politique des peuples, que son pouvoir s'étend partout et sur tout

il s'étonne que plusieurs d'entre eux aient refusé leurs prières au gouvernement nouveau ; toutefois il leur permet de s'en abstenir, pourvu qu'ils se souviennent qu'on ne doit pas recourir aux bienfaits de l'État, lorsqu'on se met en hostilité avec lui. Eh bien, prêtres catholiques du Jura ! nous vous adressons à notre tour une proclamation, à vous, à tous nos frères, à tous ceux qui prient Dieu avec un cœur d'homme, et nous leur disons ceci :

Priez pour le Roi, priez pour sa famille, pour le repos de son règne et la tranquillité du monde, non pas à cause de votre préfet, mais à cause de Dieu qui vous le commande, à cause de vos aïeux qui priaient ainsi. Du reste, sentez profondément l'indignité du langage que l'on vous tient, et voyez ce que vous coûtent les millions de l'État.

L'État ne demande à aucun fonctionnaire de prier pour lui, car les cultes sont libres. Le temps n'est plus où c'était un crime de lèse-majesté d'oublier un sacrifice à César le jour qu'il avait tué sa mère. Mais vous, catholiques, si Néron ressuscitait, et qu'il envoyât un prétorien vous demander un *Te Deum* on vous condamnerait à le chanter. S'il réclamait votre bénédiction avant de frapper le ventre de sa mère, et que vous eussiez l'audace de la lui refuser, tous les préfets de l'empire vous adresseraient une proclamation, au nom de l'honneur et de la patrie, pour vous rappeler que vous vivez des bienfaits de l'État. Car, entendez-le ; ils exigent de vous des prières dont votre conscience ne reste pas juge, et ils l'exigent en n'invoquant qu'une raison, c'est que vous êtes payés. Ils n'ont pas besoin d'être justes, vous êtes payés. Ils n'ont point de compte à vous rendre : vous êtes payés.

En vain direz-vous que le titre de fonctionnaire ne peut vous ôter la liberté religieuse, puisqu'il ne l'ôte à personne, puisque même en affaires purement civiles, les électeurs salariés de l'État conservent un vote indépendant et consciencieux. Catholiques ! cela est vrai ; mais une différence est entre eux et vous, c'est qu'ils ont con-

quis leur liberté et que vous n'avez pas encore songé à la vôtre. On leur a fait aussi les mêmes outrages qu'à vous ; des préfets leur adressaient d'insolentes proclamations où ils leur disaient : Hommes de l'État, hommes de notre argent, nous vous faisons savoir que tel jour, à telle heure, en tel endroit, vous vous déshonorerez à la face de votre conscience et de nous. On leur distribuait même le déshonneur tout fait, comme on vous ordonne de chanter des cantiques composés d'avance par David.

Catholiques ! voilà ce que vous coûtent les millions de l'État ; la liberté de conscience.

Ils vous coûtent davantage. Car, si l'État peut vous contraindre à prier pour lui, il peut vous contraindre à prier pour tous ses sujets, sans exception. Vous n'êtes plus maîtres de séparer un seul Français de votre communion, que vous n'ayez obtenu le consentement du ministre des cultes. Tout Français a le droit de vous demander des oraisons pendant sa vie et des psaumes sur son cercueil, sa quittance de contribution à la main. Et ce n'est pas tout : les sacrements n'étant pas plus inviolables que la prière, ils viendront aussi chercher la bénédiction nuptiale comme un droit acquis par leur qualité de citoyen ; ils arracheront votre Dieu, de ses tabernacles à l'exemple des parlements : ne l'ont-ils pas payé ?

Catholiques ! voilà ce que vous coûtent les millions de l'État : le renversement de l'Église.

L'État ne s'en cache pas ; il le proclame hautement ; vous n'aurez part à ses bienfaits qu'à ce prix. Dieu le permet pour nous apprendre à tous jusqu'où tombe une Église qui attend son existence du Trésor. Désormais nous n'avons pas besoin de le dire, puisque nos ennemis prennent soin de le publier, puisqu'à toutes nos requêtes ils répondent avec dédain : N'êtes-vous pas nos hommes-liges ? Cela est faux, catholiques ! nous ne réclamons pas des bienfaits, mais l'exécution d'un traité, mais l'indemnité d'une spoliation. L'Église n'a jamais été à la solde

de l'État, dans ses plus grandes misères, et quand nous attaquons le budget du clergé, nous sommes loin de toucher à l'œuvre du grand pontife qui signa le concordat de 1801. Nous attaquons un acte d'insigne mauvaise foi, par lequel on change tous les ans l'acquit d'une dette en un don, métamorphose dont nous serons les victimes, jusqu'à ce que nous consommions le sacrifice entier de nos droits. Car enfin, que voulez-vous faire? Entre Dieu et le Trésor, il faut choisir une fois. Il viendra, direz-vous, d'autres temps, une autre justice. Catholiques! il viendra des rois et des peuples. Cependant la conscience vous presse! la conscience est d'aujourd'hui, elle n'est pas de demain.

Prêtres catholiques! il s'agit de votre sang, et nous ne le méprisons pas. Nous sommes pauvres comme vous; nos veilles n'ont d'autre salaire que leur indépendance, et nous ne savons du lendemain qu'une chose, c'est que la Providence se lèvera plus matin que le soleil. Pourquoi mépriserions-nous le sang de nos frères? Leur peuple est notre peuple, leur Dieu est notre Dieu, leur vie est la nôtre et plus que la nôtre. Mais nous sentons vivement votre servitude, et nous pensons que la pauvreté vaut cent fois mieux que les outrages d'un préfet, que la ruine de l'Église. A-t-on jamais traité des hommes avec plus de mépris? Ils se moquent de vos prières, et ils vous ordonnent de les chanter. Si vous n'obéissez pas, vous êtes des séditieux à qui le trésor sera fermé; si vous obéissez, vous leur devenez si vils, qu'il n'y a pas de termes, dans les langues, pour exprimer ce qu'ils pensent de vous. Et pourtant ils n'ont de titre contre l'Église que celui de son débiteur.

Prêtres catholiques! nous protestons, pour notre part, contre ces indignités, contre ce martyre d'opprobre. Tant qu'il nous restera un souffle, nous prendrons le ciel et la terre à témoin que nous sommes purs de ce sang qu'on tire goutte à goutte de vos veines. Quelques-uns d'entre

vous nous haïront, s'ils le veulent; ils nous accuseront d'appeler la misère sur leurs têtes. Un jour peut-être nous errerons dans le monde avec leur malédiction, un peu de terre étrangère couvrira nos cendres méprisées; mais à l'heure du réveil, nous espérons que Dieu retrouvera dans nos os l'amour qui ne s'y sera jamais éteint pour vous.

Prêtres catholiques! ils vous ont adressé leur proclamation avec ces mots en tête : Honneur et Patrie!

Nous vous adressons la nôtre sous la protection de deux noms plus puissants: Dieu et la liberté!

DE LA SUPPRESSION DU BUDGET DU CLERGÉ

3e *Article*

(2-3 Novembre 1830)

Quand on n'y réfléchit qu'un instant, il semble que ce soit une position bien précaire et bien malheureuse que celle d'une Église réduite à vivre de la charité de ceux qui croient en elle. Tous les jours demander l'aumône et la recevoir! Tous les jours compromettre devant les peuples la majesté de la religion par le spectacle de son dénuement! Ce n'était pas avec l'attitude de la mendicité que le Jupiter de Phidias avait ajouté, dans l'esprit de la Grèce, à la grandeur des Dieux. Si le salaire que donne l'État détruit quelque chose de l'indépendance du prêtre, du moins l'État est un être invisible et puissant; les coups qu'il porte à la dignité de l'Église ne sont aperçus que bien tard et par des yeux capables de discernement. Mais le villageois qui donne un écu à son curé sait qu'il a des droits sur lui pour un écu; la dépendance s'augmente

par la petitesse même des rapports, en vertu de la loi qui fait qu'un serviteur à cent francs de gage est moins libre qu'un ministre à cent cinquante mille francs.

Cette objection qui préoccupe quelques esprits est si peu juste, que les professions les plus honorées et les plus libérales sont celles où le salaire vient des particuliers, tandis que les fonctions rétribuées à grands frais par l'État ont besoin de garanties contre le pouvoir, pour ne pas tomber à l'instant dans l'abîme de la servilité. Combien l'on entend mal le christianisme, si l'on ne voit pas tout ce qu'il y a de beau dans les rapports domestiques des fidèles avec le prêtre ! Oublions au moment des traditions avilies ; ce triste échange de bénédictions et d'argent, qui est, après le traitement de l'État, la cause de nos malheurs. Oublions-les : faites-moi une cabane pour presbytère ; prenez une pierre de vos champs pour autel ; que la grange qui abrite vos moissons soit le temple. Est-ce que vous croyez que Dieu n'aimera pas mieux être libre avec nous sous un toit de paille, qu'esclave avec ses enfants dans un palais ? Est-ce que vous croyez que le prêtre, dans sa cabane, n'aura ni mère, ni sœur, et que sa bure sera moins indépendante que la soie ? Dieu ne le croyait pas ainsi : Dieu ne donna point de partage autrefois, dans Israël, à la tribu sainte. Il en fit une race d'orphelins, aimant mieux lui laisser l'amour de ses frères pour héritage, que les champs de la Judée. Aussi chaque maison gardait avec soin la part du lévite, la part du déshérité, la part de la tribu qui n'en avait point eu dans la succession des patriarches. Telle fut l'image antique du sacerdoce chrétien qui, son heure venue, naquit plus pauvre encore et ne se confia jamais pour vivre qu'à la table de ses enfants.

On sait la vie des premiers disciples, la communauté des biens, les aumônes qu'ils s'envoyaient d'un bout du monde à l'autre, et le travail des mains qui soulageait les efforts de la charité. Alors, si un homme se retirait bien loin dans la solitude, il ne manquait pas d'amis qui

lui envoyaient une part du pain de la famille. « Mais lui les priait d'apporter un hoyau avec une cognée et un peu de blé; il considérait la terre d'autour la montagne, et labourant un petit endroit le mieux arrosé, il y semait. Ainsi il recueillait tous les ans de quoi faire son pain, et avait la joie de n'être à charge à personne[1]. » Cette vie ne fut pas d'un jour; elle dura l'espace de quarante Césars, si simple et si forte que tout l'empire vint se briser contre; et les chrétiens vainqueurs n'imaginèrent pas qu'ils devaient se précipiter au trésor impérial, pour devenir enfin des hommes libres. Ils ne demandèrent à la victoire que la continuation du passé, avec la paix et la justice de plus.

La victoire ne leur accorda pas davantage : « Moi Constantin Auguste, et moi Licinius Auguste, heureusement réunis à Milan et délibérant de toutes les choses qui intéressent la prospérité et le repos publics, nous avons cru qu'il fallait dans l'intérêt du grand nombre des hommes, régler d'abord les affaires de la divinité, et nous avons résolu d'accorder aux chrétiens la liberté de suivre leur religion, comme à chacun d'embrasser celle qu'il voudra...[2] » Les deux Augustes ordonnent, à la fin du décret, la restitution des biens ravis aux chrétiens par d'injustes spoliations. C'est ainsi que le christianisme fut naturalisé dans l'empire sous la protection de deux principes communs à tous, la liberté de conscience et le respect des propriétés. Plus tard, les empereurs firent aux églises des libéralités personnelles, ils leur accordèrent des exemptions de services publics, la faculté de recevoir des legs et des donations: ils leur assignèrent même des pensions sur le revenu des villes. Mais l'ancienne constitution indépendante et patriarcale du sacerdoce chrétien ne fut jamais altérée, et le prêtre ne cessa pas d'être au milieu des peuples comme un père nourri

1. *Vie de Saint Antoine*, par Saint Athanase, traduction de Fleury.
2. Lactance, *De la mort des persécuteurs*, n. 48.

par ses enfants. Une église était une famille; la famille, il est vrai, devenait riche peu à peu, acquérait des terres et des serviteurs; c'était néanmoins toujours une famille. Nul n'eût songé à faire du prêtre un fonctionnaire public. Nul n'eût osé offrir des chaînes aux descendants des trois premiers siècles chrétiens, maîtres du monde, à force d'en avoir été les victimes.

Les barbares qui détruisirent tout ne purent rien contre une institution si forte. Tandis que les armées et l'argent de l'empire, arrêtés sur tous les chemins, ne pouvaient plus porter la vie aux extrémités des provinces, le prêtre chrétien, emporté par le flot ou laissé sur le rivage, se prêtait en quelque sorte à toutes les révolutions, à toutes les divisions de territoire, à toutes destinées, si bizarres que le sort des batailles les fît. Il était père, et tant que les enfants vivent, le père ne meurt pas. Que serait devenue l'Église catholique, si elle eût alors dépendu du trésor de Constantinople? Que deviendrait l'Église de France si une guerre civile dispersait la fortune de l'État? Misérable religion que celle qui périt avec un trésor!

C'est pourquoi Dieu a fait des prodiges pour séparer la vérité du fisc, et la manifestation de sa providence à cet égard ne peut laisser un doute à quiconque a lu l'histoire de la religion. Il suffit de songer à Rome, la capitale et le nœud du christianisme, pour saisir cette idée dans son plus haut point de clarté. Ni l'Orient, ni l'Occident n'ont pu ôter Rome des mains d'un prêtre, depuis le jour où l'aigle se sauva de l'Italie vers le Bosphore, et d'incroyables événements ont, de siècle en siècle, fait un trône de la chaire apostolique et une ville éternelle avec neuf générations de ruines. « On peut donc croire, dit Fleury, que c'est par un effet particulier de la Providence que le pape s'est trouvé indépendant et maître d'un État assez puissant pour n'être pas aisément opprimé par les autres souverains[1]. » Oui, sans doute, on peut le croire. Il

1. Quatrième discours sur l'histoire ecclésiastique, n° 10.

fallait que le caractère de paternité indépendante, qui est l'âme du sacerdoce chrétien, eût un type éclatant dans le monde, et tout était perdu, si quelque prince eût mis à sa solde l'Église romaine avec son chef. Jusqu'à Constantin, ce danger n'exista pas, et Dieu ne fit rien pour préparer aux évêques de Rome une souveraineté temporelle ; mais, dès que l'alliance eut été signée entre la religion et l'empire, on vit tout d'un coup la splendeur des Césars s'enfuir aux extrémités de l'Europe, et le pape sauvé de la honte d'être un jour leur courtisan.

Toutefois, l'Église romaine resta pauvre ; elle continua de vivre d'aumônes plus que de son patrimoine, afin que le sacerdoce chrétien n'oubliât jamais que la charité des fidèles est sa véritable fortune. Fille et mère du monde, Rome reçoit et donne la vie, heureuse d'attendre le denier de ses enfants, qu'elle ne changera jamais contre l'or des rois. Les rois lui ont déjà proposé l'échange ; ils ont bâti des palais pour elle ; ils ont espéré de la voir captive de leur budget : toute la terre sait sa réponse.

Plaise à Dieu que l'Église de France fasse un jour à ses geôliers la même réponse et qu'elle reconnaisse enfin que sa constitution présente est contraire à sa propre histoire et à toutes les traditions de l'antiquité ! Une Église soldée par l'État est une nouveauté qui ne sera jamais bénie, un exemple effroyable laissé à nos descendants et qui n'a encore porté qu'une faible partie de ses fruits. Ce fut le jour d'une spoliation, la veille d'un schisme, que l'État nous promit pour la première fois un salaire : des flots de sang emportèrent sa promesse. Ce fut le lendemain de l'anarchie, la veille du despotisme, que l'État nous promit une seconde fois un salaire : huit années après, notre Pontife, le Vicaire de Dieu, fut prisonnier de la main qui nous payait notre solde. Je n'y avais pas encore pensé, malheur à moi, maintenant, si je reçois jamais de l'État une obole souillée de ce souvenir !

DE LA SUPPRESSION DU BUDGET DU CLERGÉ

4e Article

(5 Novembre 1830)

Catholiques! nous vous disions, il y a peu de jours, que vos oppresseurs ne se contenteraient pas d'exiger de vous des prières, en échange de leur argent; mais que tous les actes de votre religion subiraient la même violence. Nous vous le disons encore aujourd'hui, mais la tête couverte, et avec une inexprimable douleur. Car, ce qui n'est jamais arrivé dans le monde vient enfin de se voir; ce qu'aucune religion n'avait encore eu à supporter vient de vous être fait à vous. Et à quels autres qu'à vous aurait-on pu le faire impunément?

Un de vos frères a refusé à un homme mort les paroles et les prières de l'adieu suprême des chrétiens; il a laissé le soin d'honorer des cendres étrangères à ceux qui pouvaient leur dire : Vous nous avez aimés pendant la vie, aimez-nous encore au delà. Votre frère a bien fait : il s'est conduit en homme libre, en prêtre du Seigneur, résolu à garder ses lèvres pures de bénédictions serviles. Malheur à qui bénit contre sa conscience, à qui parle de Dieu aux morts avec un cœur vénal! Malheur au prêtre qui murmure des mensonges au bord d'un cercueil, qui conduit les âmes au jugement de Dieu par crainte des vivants et pour une vile monnaie. Votre frère a bien fait : sommes-nous les fossoyeurs du genre humain? Avons-nous fait un pacte avec lui pour flatter ses dépouilles, plus malheureux que les courtisans à qui la mort du prince rend le droit de le traiter comme le méritait sa vie? Votre frère a bien fait : mais une ombre de proconsul a cru que tant d'indépendance ne convenait pas à un citoyen aussi vil

qu'un prêtre catholique. Il a ordonné que le cadavre serait présenté devant les autels, fallût-il employer la violence pour l'y conduire et crocheter les portes de l'asile où repose, sous la protection des lois de la patrie, sous la garde de la liberté, le Dieu de tous les hommes et du plus plus grand nombre des Français.

Sa volonté a été accomplie; un peloton de la garde nationale a introduit le cercueil dans l'intérieur de l'église; la force et la mort ont violé le domicile de Dieu, en pleine paix, sans émeute populaire, par les ordres de l'administration. On ne peut violer le domicile du citoyen qu'avec l'intervention de la justice; la justice n'a pas même été appelée, pour dire à la religion : Voile un moment ta face devant mon épée. Un simple sous-préfet, un salarié amovible, du sein de sa maison, gardée contre l'arbitraire par trente millions d'hommes, a envoyé dans la maison de Dieu un cadavre! Il a fait cela, tandis que vous dormiez tranquilles sur la foi jurée au 7 août, tandis que l'on exigeait de vous des prières pour bénir, dans le roi, le chef de la liberté d'une grande nation. Il a fait cela devant la loi, qui déclare que les cultes sont libres : et qu'est-ce qu'un culte libre, si son temple ne l'est pas, si son autel ne l'est pas, si l'on peut y apporter de la boue, les armes à la main? Il a fait cela à la moitié des Français, lui, ce sous-préfet!

Je ne connais pas assez les lois de l'Église pour savoir s'il est encore permis d'offrir le saint sacrifice dans un lieu déshonoré par une aussi lâche violence; car, qui a le temps aujourd'hui d'étudier des lois désarmées? Mais il est une loi qui se sait sans qu'on l'ait apprise, et qui a toujours au monde des défenseurs vivants; celle-là ne permet plus de considérer l'église d'Aubusson comme un lieu saint. Un lieu qui n'est pas libre ne peut pas être un lieu saint. Un lieu qui est à la merci du premier sous-préfet et du premier cadavre venus n'est pas un lieu *saint. L'église* d'Aubusson n'est plus au monde; *le sang*

n'y a pas coulé, mais la liberté des peuples y a coulé par tous les pores.

Maintenant que ferez-vous, catholiques? Que dirai-je de votre part à vos oppresseurs? Pour moi, je ne puis me défendre d'une réflexion, c'est que si vous mettiez vos autels dans une grange qui fût à vous, au lieu de les mettre dans un édifice qui appartient à l'État de près ou de loin, vous seriez libres à jamais de ces orgies du pouvoir. Quelques bottes de paille vous défendraient mieux que les colonnes et les marbres qu'on vous a volés pour avoir le droit de vous donner une hospitalité sans regret et sans compassion. Qu'y a-t-il, dans ces murailles, qui vous attache si fort? Vos pères les ont bâties; mais vos pères n'y sont plus; on n'y a pas même laissé leur poussière. Monuments magnifiques et vides, une chose restait qui aurait pu les rendre sacrés et dignes de Dieu, une chose qui est partout sur le sol de France, la liberté. Eh bien! la liberté n'est plus au coin de l'autel; on vient d'y accorder un droit d'asile éternel à la servitude. Fermons donc les portes, et que la servitude y dorme en paix sous la garde des sous-préfets. Un jour, quand les âges et la solitude auront noirci nos dômes, fait pencher nos flèches, brisé nos vitraux, abattu à demi nos croix; quand la lumière des nuits, faisant tomber peu à peu nos pierres bénies, éclairera les ruines du sanctuaire à travers les voûtes; un jour, les peuples passant à côté, leurs enfants à la main, ceux-ci leur diront: Qu'est-ce que ces vieilles tours et ces pans qui s'en vont? Les pères regarderont; ils prendront leurs petits, et les élevant jusqu'à la fenêtre, pour qu'ils voient, ils leur diront: C'est qu'il y eut là autrefois des hommes qui priaient Dieu et qui s'en allèrent parce qu'on en chassa la liberté.

Catholiques! la postérité vous applaudirait longtemps; il n'y a pas d'homme qui serait capable d'oublier ce que vous auriez fait pour enlever son dernier pouce de terre au pouvoir absolu. Dès aujourd'hui, vous jouiriez, sous la protection des lois communes, d'une liberté pauvre et ho-

norée que personne ne pourrait vous ravir. La maison de Dieu serait inviolable, parce qu'elle serait la maison d'un citoyen. On ne la regarderait plus comme un lieu communal propre à y parquer des moutons, en vertu du droit de vaine pâture, et si un sous-préfet avait la folie d'y envoyer un cadavre par un peloton de la garde nationale, toute la France, aujourd'hui insensible à vos injures, se soulèverait d'indignation contre lui ; car il attaquerait la liberté de tous dans votre liberté. Loin de là, qu'arrive-t-il ? L'homme qui a bravé tant de Français dans leur religion, qui a traité un lieu où les hommes plient le genou, avec plus d'irrévérence qu'il ne s'en serait permis à l'égard d'une étable, cet homme, il est au coin de son feu, tranquille et content de lui. Vous l'auriez fait pâlir, si, prenant votre Dieu déshonoré, le bâton à la main et le chapeau sur la tête, vous l'eussiez porté dans quelque hutte, faite avec des planches de sapin, jurant de ne pas l'exposer une seconde fois aux insultes des temples de l'État.

Du reste, nous croyons qu'il est du devoir de M. le curé d'Aubusson de poursuivre devant les tribunaux le sous-préfet qui a pris sur lui une violation si éclatante de la liberté des cultes. Il est important que la question soit décidée, et que nous sachions si la justice regarde un tel acte comme un droit de l'État dans ses rapports avec la religion [1].

1. A l'occasion de ces articles sur la *Suppression du budget du clergé*, l'*Avenir* publiait dans son n° du 8 novembre, les deux notes suivantes :

« Dans un mémoire que le *Correspondant* a publié sur le budget du clergé, on soutient que le clergé ne reçoit point un salaire, mais touche une indemnité. Cela est vrai en droit et non en fait : qu'importe le droit devant un fait de trente ans, qui tous les jours prend un empire plus absolu ? On soutient encore, dans ce mémoire, que le traitement annuel devrait être converti en rentes perpétuelles sur l'État. Cela est encore vrai en droit ; mais qu'importe un droit, quand nul ne pense à le transporter dans la réalité ? D'ailleurs on s'aveugle bien, si l'on croit que des rentes inscrites rendraient à l'Église de *France la liberté* que le budget lui ravit. L'opinion regarderait

CE QU'ILS SONT ET CE QUE NOUS SOMMES

(13 Novembre 1830)

Il n'y a au fond, en Europe, que cinq espèces d'hommes.

La première espèce renferme des catholiques, des gallicans, des philosophes, des athées, des gentilshommes et des rois, tous différents de mœurs et de principes, mais

toujours le clergé comme soldé; le mode de distribution, quel qu'il fût, le mettrait en contact perpétuel avec le pouvoir; la possibilité d'une saisie générale ou partielle serait là comme un éternel épouvantail; au premier danger de la fortune publique, les rentes ecclésiastiques seraient convoitées. Ce serait la misère substituée à la misère, une servitude à une servitude. Les intentions du mémoire sont bonnes; son unique tort est de présenter aux catholiques un terme moyen qui, loin d'être une transition à un ordre nouveau, ne serait que la triste consolidation de l'ancien. »

Et après:

« Le *Constitutionnel* d'hier nous adresse trois questions, à propos de notre quatrième article sur la *Suppression du budget du clergé:* Pourquoi porter Dieu dans une hutte de planches de sapin? Pourquoi l'y porter le chapeau sur la tête? Comment n'est-il le Dieu que de la plupart des Français, s'il est le Dieu de tous les hommes?

Réponse: Quand nous aurons rendu à l'État les églises qu'il nous prête, nous ne serons pas assez riches, de bien longtemps, pour en bâtir d'autres; mais nous pourrons en avoir faites de planches, comme en divers lieux des États-Unis d'Amérique. Nous porterons Dieu le chapeau sur la tête, parce que (les processions étant interdites) ce sera la manière d'aller la plus naturelle et la moins capable de choquer les opinions d'autrui. Enfin notre Dieu est *nécessairement* le Dieu de tous les hommes; mais il n'est *légalement* que le Dieu de la majorité des Français. Si nous avions employé l'une ou l'autre de ces expressions toute seule, notre raisonnement eût manqué ou de force logique ou de dignité; de force logique, si nous n'avions parlé que du Dieu de tous les hommes, de dignité si nous n'avions parlé que du Dieu de la majorité des Français. La contradiction des termes n'est ni une épigramme ni une niaiserie; elle est le résultat de la nécessité.

Nous répondons cela très sérieusement au Constitutionnel, et

tous d'accord en un point, dans l'amour sincère du pouvoir absolu. Ils n'aiment pas le pouvoir absolu précisément pour lui, excepté les rois pourtant, mais à cause de l'ordre; et l'ordre, si l'on peut deviner leur pensée, est quelque chose qui empêche d'avoir peur, quelque chose qui ne trouble ni la vertu, ni le vice, ni l'opprimé dans son cachot, ni l'oppresseur au fond de son palais, quelque chose qui ne fait pas de bruit. Et il faut convenir que leur idée ne manque pas absolument de justesse; car Dieu qui est l'ordre par excellence, est immobile éternellement. Ils aiment donc l'ordre ainsi conçu, et voilà pourquoi le despotisme les charme de bien bonne foi; ils préféreraient la liberté, si elle faisait moins de bruit encore. Ils l'adorent même en secret, et ils se promettent bien d'en obtenir pour eux le plus qu'ils pourront, le gentilhomme par son crédit, le philosophe par son talent, le prêtre par la foi du prince et le prince par la puissance. Tous rêvent la liberté, tous y comptent, tous se réuniraient pour l'arracher si une portion de ce bien précieux ne leur était laissée au degré qui convient à leur esprit et à leur désir. Mais, libéraux peureux par conscience, et égoïstes par charité, le genre humain, l'avenir et Dieu entrent pour peu de chose dans leurs méditations politiques; ils ne croient pas au genre humain, à l'avenir encore moins, et pour Dieu, son règne n'étant pas de ce monde, ils y songeront au cercueil. Nulle pensée universelle ne bat dans leur sein; nulle passion profonde ne les agite, et, sauf un sentiment de sympathie pour une maison dont les infortunes ont surpassé la gloire, il ne leur reste rien du souffle infini qui a fait l'homme. La parole, l'écriture et la presse, ces trois moyens donnés de Dieu aux intelligences pour se com-

nous sommes peinés que la couleur générale de notre article ne lui ait pas expliqué des paroles honorables, qui se réduisaient à cette idée, que la liberté effraie toujours les hommes du pouvoir, et qu'en abandonnant l'église d'Aubusson, nous aurions fait un acte de liberté tout à fait dans notre droit et dans la dignité d'hommes dont la religion a été blessée au cœur.

muniquer la vie avec la vérité, leur semblent trois fléaux, parce qu'ils communiquent aussi l'erreur et la mort. Debout au seuil du passé, l'œil fixe sur son ombre, ils s'enfoncent en la suivant sous les noirs arceaux des âges, et après s'être arrêtés un moment à Louis XIV, ils vont de ruines en ruines jusqu'à Dieu, où ils s'arrêtent une seconde fois, pour lui reprocher de n'avoir fait qu'un homme et qu'un point de repos dans la longue route des temps. Inénarrables esprits! Milton ne les avait pas rencontrés dans le séjour du vide, car ils n'existaient pas de son temps; la foi soutenait alors les âmes contre la terreur des révolutions, et les empêchait de descendre à la région où il ne subsiste de doctrines que la peur. Ces hommes ainsi faits ont pourtant une action; à chaque orage qui survient, ils montrent du doigt à l'horizon le pouvoir absolu, et ils disent: voilà l'arc-en-ciel.

Une autre classe d'hommes se rit d'eux et du passé. Architectes infatigables d'un ordre nouveau, ils ont travaillé quarante ans à détruire tout ce qui était, et ils l'ont détruit. Mais, à genoux devant le présent qui est leur conquête, ils croient que l'univers, en changeant d'idées, est parvenu au terme de son progrès, et comme autrefois Josué, ils lui crient au nom de la victoire: *Sta*. Moins peureux, moins égoïstes que les premiers, l'orgueil et la lassitude leur persuadent qu'une halte dans leurs salons est tout ce que le genre humain peut désirer de mieux. Son impatience les étonne; ils sont près de l'appeler à leur tour une *indéfinissable maladie*, et pourtant ils ne peuvent dire qu'une chose aux générations avides de progrès, c'est qu'ils ont fait le présent et qu'après tout il faut bien s'arrêter une fois. Parti inconséquent, plus faible encore que l'autre! Car, après avoir ôté au monde son repos, on ne le jette pas ainsi sous une tente dressée de main d'homme; on ne lui donne pas à son gré ses opinions *pour lois, ses lares* domestiques pour dieux.

Les générations ne s'y trompent pas. Elles refusent le

repos de la main de leurs pères, et, passant d'avance sur leurs tombeaux, elles se précipitent avec joie vers une vie inconnue. Elles ne savent pas où elles vont : qu'importe? Elles y vont gaiement, parce qu'il faut qu'elles aillent, parce que l'homme seul est devant eux pour les arrêter, fantôme impuissant qui recule toujours et qui les amuse par sa peur. Chaque jour elles font un siècle en le poussant; elles ont hâte de voir le bout. Cependant les absolutistes regardent leur aventureuse tentative avec un sourire; ils croient posséder le secret du destin, et le pouvoir absolu leur apparaît à l'extrémité de la carrière, levant sa tête immobile et glacée.

Il n'est pas besoin d'une âme bien supérieure pour se laisser prendre de tristesse à la vue d'un spectacle si plein de misères, ni pour comprendre le vice radical des opinions qui partagent ces trois genres d'hommes. Tous trois sont également ennemis de la liberté, et ne diffèrent entre eux que dans la manière d'enchaîner le monde. Ceux du passé adorent un homme et lui disent : Règne et finis-en avec la pensée d'autrui, car autant la nôtre que la leur. Ceux du progrès adorent une pensée qui n'existe pas encore et lui disent : Règne et finis-en avec tout, car tout nous importune.

Tous trois sont également ennemis de Dieu : ceux du passé en l'asservissant à un homme qu'ils appellent prince; ceux du présent en l'asservissant à des volontés humaines qu'ils appellent lois; ceux du progrès en l'asservissant à tout ce qui est possible.

Mais Dieu et la liberté ne meurent jamais dans le monde, sans y créer des hommes d'un genre nouveau dont l'enthousiasme lutte contre la bassesse universelle. Ainsi, quand la religion et la liberté périssaient ensemble à Rome, il s'y trouva des âmes qui désespérèrent de Dieu et de la république, mais qui ne désespérèrent pas d'elles-mêmes. Abandonnées du ciel, qui n'était plus qu'une *énigme, et de* la terre où régnait César, elles résolurent

de vivre ou de mourir avec une fermeté qui accusât le destin. Nous t'avons cherché longtemps, dirent-elles à Dieu, mais tu t'es séparé de nous, tu n'as pas daigné révéler aux hommes le secret de ton nom; l'heure est venue de nous passer de toi et de faire à ton silence un dernier reproche, à force de vertus. Nous avons combattu longtemps pour ta défense, dirent-elles à la république, mais tu as préféré des mœurs d'esclaves à celles de tes pères, tu ne peux ressusciter par l'épée; l'heure est venue de nous passer de toi et d'être libres sur tes débris. Ainsi naquirent les Stoïciens par une admirable lassitude de Dieu qui ne parlait pas, des hommes qui se disputaient, entre le despotisme et l'anarchie, un vil pouvoir.

Or, la même misère qui les a produits autrefois a créé aujourd'hui les libéraux de Saint-Simon. Comme les Stoïciens, ceux-ci ont désespéré de Dieu et de la république; ils ont fait un schisme avec tout ce qui a été, tout ce qui est, tout ce que le dix-neuvième siècle espère; ils ont compris que cette triple cause était perdue, et, laissant la foule s'enivrer des mensonges d'une société finie, ils se sont réfugiés dans leur cœur pour y chercher quelque chose qui fût puissance et vérité. Mais, au lieu que les Stoïciens ne crurent pas possible un Dieu nouveau, ni une société nouvelle, les libéraux de Saint-Simon, éclairés par le miracle du christianisme, ont conçu le dessein de retremper le monde en refaisant Dieu. C'est-à-dire, qu'ils ont compris juste ce qui manque à la société moderne pour être une société, la foi. Curieux événement sans doute! Pendant qu'on sonne partout les funérailles de Dieu, voici de nos contemporains, de jeunes gens comme nous, dont l'incrédulité mal à l'aise soupire après la foi jusqu'à s'en faire une, jusqu'à se soumettre à une hiérarchie religieuse et à prêcher des dogmes au peuple.

Toutefois ils ne travaillent pas pour eux. Ils séduiront peut-être beaucoup d'âmes, car, des temps approchent où quiconque parlera *de Dieu* aux hommes, les fera pleu-

rer, tant le cœur humain sera las des hommes. Mais un obstacle, plus invincible encore dans les temps éclairés qu'aux époques d'ignorance, empêchera toujours la propagation d'une foi fondée sur le seul raisonnement. Le libéralisme de Saint-Simon, n'est trop visiblement qu'une philosophie, qu'une politique recouverte de prétentions religieuses qui ne subsisteront pas devant l'examen, et qui prouvent seulement la nécessité de la foi, semblable à ces astres longtemps l'effroi du monde, dont la lumière errante laisse entrevoir celle de l'étoile immobile.

Il est une cinquième espèce d'hommes qui recueillera l'héritage de tous, hommes nouveaux et anciens à la fois, qui au delà des opinions éphémères découvre les croyances immuables du genre humain ; au delà du règne et de l'asservissement successifs de la pensée des partis, le règne unique d'une pensée commune à tous; au delà du peuple, Dieu, et non Louis XIV ; le Dieu des chrétiens, celui qu'on cessera de haïr quand on connaîtra son histoire, quand on saura combien il fut libéral, ami du progrès, bon pour les peuples qui lui furent soumis. Les rois jaloux ont conspiré cinq cents ans contre ses bienfaits ; ils l'ont dénoncé comme séditieux aux électeurs d'empire, aux communes, aux barons, aux parlements, à toute la terre; et que faisait-il ce Dieu ? Il protégeait la liberté de l'Europe contre le pouvoir des rois, les franchises de la pensée humaine contre les courtisans et les gens de guerre, la sainteté du mariage et de la famille contre les adultères des Louis XIV du moyen-âge, les royaumes chrétiens contre les Guillaume de Nassau, les Belgiques et les Irlandes passées contre les Hollandes et les Grandes-Bretagnes d'autrefois ; il faisait cela. Les rois ne l'ont pas trouvé bon ; ils ont asservi le Père commun de la liberté européenne ; ils ont persuadé aux peuples que Dieu était l'ennemi de leur repos, et des évêques ont fini par le *croire. Dieu s'est* tu ; sûr de sa vengeance, il a laissé faire *les rois. Les rois* ont fait ; où sont-ils ?

Voilà le Dieu qui nous apparaît à nous comme le libérateur du monde, celui que les nations cherchent sans le savoir, celui qu'elles pleurent et qu'elles attendent entre les misères de despotisme et les misères de l'anarchie, celui qui sera la liberté et le frein de la liberté. Catholiques dispersés et souffrants ! catholiques des États-Unis, de l'Irlande, de la Belgique, de la France ! catholiques de 1783 à 1830, qui avez deviné votre Dieu, qui n'avez pas désespéré de lui, courage ! votre histoire est déjà grande ! elle le devient tous les jours, courage ! car voilà ce qu'ils sont et ce que nous sommes.

RÉPONSE A LA « QUOTIDIENNE » SUR LA SUPPRESSION DU BUDGET DU CLERGÉ

(15 Novembre 1830)

Le clergé doit-il renoncer à sa dotation ? Le peut-il ?

La *Quotidienne* a répondu : Il ne le doit pas, il ne le peut pas.

L'*Avenir* répond : Il le peut et il le doit.

Il le peut, quoiqu'il ne soit pas propriétaire absolu de sa dotation, quoiqu'il soit comptable envers ses successeurs de ce débris de leur patrimoine. Car, il est une chose plus précieuse encore dont il est comptable envers eux, un dépôt plus ancien dont il est écrit, qu'on vendra tout pour l'acheter. Le patrimoine est saint, je l'avoue ; mais la foi l'est aussi peut-être, et je ne comprends pas bien qui touchera notre créance immortelle sur le Trésor, après que nous l'aurons conservée au prix du salut de nos descendants. Le clergé, dit-on, est un être moral qui ne meurt *point ; on se trompe* ; il est mort en Afrique, en *Asie, en Grèce, dans la* moitié du monde. Il peut mourir

en France, et que lui serviront dans un cercueil des droits inaliénables sur l'État? L'or n'est pas comme les ossements des prophètes, il n'arrache pas les morts de leur tombeau.

Je replace donc la question dans son vrai point de vue, qui est celui-ci : Le clergé peut-il renoncer à sa dotation pour sauver la foi ?

Il le peut.

Nos ancêtres ont fait à l'Église des dons qui n'avaient qu'un but, la perpétuité glorieuse du nom chrétien, et tout mutilés que leurs bienfaits nous soient venus, leur but primitif n'est pas changé. La conservation de la foi est la condition sacrée de la jouissance ; l'avantage de l'Église est la mesure canonique de ce qu'elle peut à leur égard, c'est-à-dire, qu'elle peut tout. Quand Pie VII, d'éternelle mémoire, consacra la spoliation de nos biens de France, en échange d'une modique indemnité, il n'attendit pas la procuration de l'avenir, il la trouva toute faite sur la tombe de nos pères. Il ne fit pas dépendre la validité du concordat de la ratification de la postérité, mais ayant à l'esprit ceux qui n'étaient plus, à cause de ceux qui devaient être, il déclara souverainement son irrévocable volonté.

Le clergé peut aujourd'hui renoncer à sa dotation s'il le doit.

Il le doit.

Nous avons essayé d'en donner quelques preuves, et nous n'avons pas pris pour base de nos raisonnements une expression impropre ; nous avons reconnu que le clergé ne recevait pas de salaire légal. Mais l'empire a fait un salaire de son indemnité ; la restauration en a fait un salaire ; la révolution de 1830 en fait un salaire ; tous y ont trouvé un moyen d'oppression. L'histoire de l'Assemblée constituante, les discours de Maury et de Mirabeau, tous les concordats possibles ne changent rien à cette situation ; *la voilà* comme elle est.

Maintenant, catholiques asservis, nous voulons être libres, et nous cherchons ce qui nous empêche de l'être. Nous avons un jour enfin soupçonné que nous étions des hommes ; nous nous sommes comptés en présence de Dieu et des lois, et, regardant nos oppresseurs en face, nous avons admiré d'où pouvait venir tant de hardiesse à des gens qui ont plus peur de mourir que nous. Évidemment une force nous manque : laquelle? Ce n'est pas celle du nombre, nous avons la majorité. Ce n'est pas celle des lois, elles sont pour nous comme pour eux. Ce n'est pas celle que nous donne la foi, nous seuls croyons encore à quelque chose. Et pourtant une force nous manque : laquelle ? La force morale, la force qui vient du cœur. Comment l'aurions-nous? Nous sommes payés par nos ennemis, par ceux qui nous regardent comme des hypocrites ou des imbéciles, et qui sont persuadés que notre vie tient à leur argent. Ils sont nos débiteurs sans doute, et c'est le pire, qu'étant nos débiteurs, ils soient parvenus à croire qu'ils nous font une aumône et une aumône absurde. Leur traitement en devient si injurieux, que des hommes qui le souffrent doivent nécessairement tomber au-dessous du mépris. Figurez-vous un débiteur qui, rencontrant son créancier, lui jetterait dans la boue un peu de monnaie, en lui disant : « Travaille, fainéant, travaille. » Voilà comme nous traitent nos ennemis, et il y a aujourd'hui trente ans que nous nous baissons pour ramasser.

On demande après cela quel rapport existe entre notre servitude et notre dotation. Et moi je demande comment on a le courage de couvrir nos injures de noms magnifiques et d'appeler ensuite nos gémissements des idées d'apparat? Le rapport qui existe entre notre servitude et notre dotation, c'est que notre dotation nous ôte toute dignité, tout honneur, toute force morale, c'est qu'elle nous fait des cœurs d'esclaves. Plût à Dieu que le clergé fût salarié, c'est-*à-dire, qu'il* reçût de la nation une rè-

compense honorable, en échange de services estimés nécessaires ! Mais, malheureux qu'il est, le salaire est un nom qui ne convient pas même aux deniers honteux qu'on lui accorde. L'aumône n'est pas non plus leur nom ; car il y a de la bienveillance et de la compassion dans l'aumône, il n'y en a point dans la main qui nous nourrit. Un jour viendra qu'un prêtre se présentant au Trésor, le dernier employé lui fera baisser les yeux, et j'ose dire que la chose arrive déjà.

Mais que feront nos ennemis quand nous ne serons plus à leur solde ? Je l'ignore. N'inventeront-ils pas de nouveaux prétextes pour nous asservir? Je l'ignore. La liberté ne se conquiert pas en s'informant d'avance des moyens qu'on emploiera pour nous la ravir. Quand on veut être libre, on se lève un jour, on y réfléchit un quart d'heure, on se met à genoux en présence de Dieu qui créa l'homme libre, puis on s'en va tout droit devant soi, mangeant son pain comme la Providence l'envoie. Ni les princes, ni les lois ne donnent la liberté, et vous en avez bien la preuve, catholiques, vous qui vivez sous la même Charte, sous le même Roi que tous les Français. Vous êtes seuls opprimés, vous l'êtes par la même législation qui laisse à vos concitoyens une indépendance dont aucun peuple n'avait encore joui. Qu'est-ce donc qui donne la liberté ? Je vous le dis, ni les princes, ni les lois : la liberté ne se donne pas, elle se prend. Et si vous l'avez perdue, si vous en avez manqué sous les rois qui se disaient vos amis, n'en cherchez qu'une cause ; vous l'attendiez aux portes de leurs palais. Cela suffit, la liberté ne descend jamais l'escalier des rois.

La liberté se prend ; mais pour la prendre, il faut être homme.

Or, le clergé n'est pas homme, parce qu'il est payé par ceux qui le bafouent.

Une autre force nous manque encore, la force d'union. *Le budget sépare* absolument la cause du clergé de la

cause du peuple. Un prêtre payé par l'État est un fonctionnaire isolé, dont les intérêts n'ont rien de commun avec les intérêts de sa paroisse. On le chasse, il en vient un nouveau, qu'importe? Il est suivi de regrets qui n'ont rien de la puissance que donne aux choses et aux hommes l'esprit de communauté. Entre un prêtre salarié par le fisc et un prêtre vivant de la charité des fidèles, il existe la même différence qu'entre un maire nommé par l'État et un maire choisi par ses concitoyens. Qu'on destitue le premier, nul ne s'en soucie; qu'on touche au second, la commune sera soulevée. Il est donc facile aujourd'hui d'opprimer trente mille prêtres catholiques disséminés sur un vaste territoire, et ne tenant à rien parmi les peuples.

Mais qu'ils renoncent aux chaînes de l'État pour contracter des liens d'amour avec leurs concitoyens, et, mêlés bientôt à la population, ils seront une de ses libertés, ils recouvreront la force physique avec la force morale.

On ne répond point à cela en demandant comment le clergé pourra vivre. C'est une autre question ; ce n'est plus celle de la liberté, mais celle de la faim. Une chose est constante : tant que l'État paiera l'Église, il l'opprimera.

Maintenant comment l'Église vivra-t-elle sans sa dotation?

Et quand je l'ignorerais, j'ignore bien davantage comment elle vivra sans sa liberté. Nul aujourd'hui n'est protégé par le pouvoir, nul ne peut l'être ; la liberté est la seule gardienne de la cité. Malheur à qui n'est pas libre dans un pays où la liberté est la seule chose respectée ! S'il est nécessaire que l'Église recouvre son indépendance et si elle ne peut la recouvrer qu'en abandonnant les restes de son patrimoine, peu importe que je ne sache pas comment elle vivra; Dieu le sait pour moi, Dieu a prévu le sacrifice ; il a pesé ensemble les besoins et la charité ; ni *nous, ni les oiseaux* du ciel ne trouveront sa providence

en défaut. L'ouvrier aura sa nourriture car elle lui fut promise. Un cheveu ne tombera pas de nos têtes, car ils sont comptés. Quelques âmes souffriront peut-être d'une organisation nouvelle, moins favorable aux désirs de leur piété. Que si elles nous en demandent compte, nous leur répondrons ceci : Nous avons fait avec un grand amour pour vous une chose difficile et qui a coûté des larmes. Le Christ périssait à cause de la servitude des siens, il a fallu le sauver. Priez et souffrez sans nous maudire. Nous avons demandé à Dieu, en commençant, qu'il nous envoyât la plus grande part de peines et de privations.

UN TOMBEAU DE JUILLET

(22 Novembre 1830)

Voici une victime des trois grandes journées qui vient réclamer quelques fleurs de la piété nationale. C'est la religion de Louis XIV et de Bossuet, tuée, le 28 juillet dernier, à la cent quarante-huitième année de son âge, après une vie dont les infortunes ont été plus longues que les années.

Elle naquit à Paris, le 19 mars 1682. Bossuet la porta dans son berceau à Louis XIV, qui la trouva bien et qui le dit à madame de Maintenon; madame de Maintenon fut de son avis. C'était naître sous d'heureux auspices, et le sourire du plus grand roi d'Europe valait bien le souffle du Saint-Esprit. Tout le monde le crut, excepté le pape, vieillard opiniâtre, qui s'imaginait qu'une religion ne pouvait pas venir au monde sans qu'il en sût quelque chose, prétention tout à fait déraisonnable dans le siècle de Corneille et de Racine. Le pape consulta son Bellarmin, autre espèce d'homme qui faisait des livres où il n'y

avait guère que ce que pensent les papes, de sorte que le pape y vit clairement qu'il était impossible qu'une religion fût née à Paris, le 19 mars 1682. Le pape ferma le livre et fit un décret par lequel il *cassait* la religion de Louis XIV et de Bossuet; une grosse querelle s'ensuivit. Mais l'enfant croissait toujours, protégée par des procureurs généraux et caressée en secret par des évêques. La Sorbonne venait de temps en temps lui apporter des bonbons et lui disait : « Mademoiselle, ayez confiance, vous n'êtes pas si jeune qu'on le prétend et, dans quelques jours, vous aurez dix-sept siècles bien comptés. » Un pauvre archevêque seulement, qu'on appelait Fénelon et qui était *un bel esprit chimérique*, fort mal en cour, ne lui adressait jamais de paroles flatteuses. Il mourut, Louis XIV mourut, Bossuet était mort et M. Colbert aussi. M. Colbert, ministre, secrétaire d'État au département des finances, était, au fond, le vrai père de l'orpheline, et l'évêque de Meaux en convenait de bon cœur. Ils moururent donc tous.

Or, ils laissèrent vivante une hérésie qui désolait la religion de Louis XIV et de Bossuet, et, comme celle-ci ne pouvait en venir à bout toute seule, elle eut recours à ce pape si peu honnête, qui l'avait déjà cassée deux ou trois fois. Le pape fit de son mieux. Malheureusement, les procureurs généraux qui s'étaient constitués les tuteurs officieux de la religion de Louis XIV et de Bossuet trouvèrent mauvais que le pape se mêlât si fort des affaires de leur pupille. Ils dressèrent des réquisitoires; le pape envoya des bulles; l'hérésie fit des miracles; la fille de Colbert signa des billets de confession; le Régent se prit à rire, et toute l'Europe après lui.

Des philosophes survinrent, gens qui lisaient l'histoire tant bien que mal, et qui ne pouvaient s'empêcher d'y voir que, depuis onze cents ans, le pape s'immisçait dans les querelles des *peuples* avec les rois. La chose leur parut étrange, et, avisant que la religion de Louis XIV était

unie au pape pour brûler Cornélius Jansénius, mort de la peste en 1638, ils composèrent contre elle une légende infinie de rois détrônés, d'excommunications majeures et mineures, de guerres civiles et de tout ce qui s'ensuit de là. La légende commençait à Zacharie I et finissait à Sixte-Quint; l'un avait fait roi Pépin le Bref, l'autre avait déclaré Henri de Bourbon déchu du trône, apparemment pour que la fin ne ressemblât pas au commencement. C'était un rude coup pour une Église bercée, à sa naissance, sur les genoux d'un monarque absolu. Toutefois, elle ne se troubla pas; elle répondit avec modestie que ce n'était pas elle qui avait fait cela, mais une certaine Église romaine qu'elle n'approuvait pas en tout, et qu'on pouvait voir la chose bien expliquée dans Fleury. Les philosophes se moquèrent de la réponse, car ils avaient le malheur d'avoir beaucoup d'esprit, et ils firent un tel bruit de leur légende, que la religion de Louis XIV et de Bossuet, harcelée par leurs cris, par l'ombre de Jansénius et par les huissiers des parlements, ne sut plus à quel saint se vouer.

Une révolution arrive tout juste pour la tirer d'embarras en la jetant sur l'échafaud, et là, comme elle était fille de Bossuet, elle poussa un cri si éloquent que toute la terre en fut étonnée, et connut qu'elle ne devait pas mourir.

Devenue pauvre et malheureuse, elle fut rencontrée sur les chemins de l'Europe par un soldat qui voulait être roi, et qui croyait que Dieu pourrait lui faire une généalogie. Mais il voulut être roi absolu et dire à son tour : *Le trône, c'est moi.* La religion de Louis XIV et de Bossuet lui parut admirable pour arriver à son but, et il ne prit pas de repos qu'il n'eût autour de lui des cardinaux et des évêques assis sur ses aigles; et, plus heureux encore que le grand roi, il eut le bonheur de leur faire à *tous l'aumône.* Un jour, le pape lui déplut, et il lui offrit *six millions* de rentes pour vivre : c'était sa manière. Le

pape eut l'impertinence de les refuser, aimant mieux être libre dans une prison qu'esclave dans un palais impérial. La religion de Louis XIV et de Bossuet vit de ses yeux les fers de son pontife et reçut sa solde de la même main qui le tenait prisonnier, tant elle était respectée du despote !

Elle supportait son sort en caressant quelquefois les aigles, lorsqu'on vint lui dire que ses anciens maîtres étaient de retour; elle en pleura de joie, elle fit alliance avec eux, elle les reçut à Notre-Dame comme Dieu lui-même. Prières, *Te Deum*, mandements, cantiques spirituels, elle ne savait comment leur témoigner son enthousiasme : elle allait être si libre, mais si libre ! Elle le fut bien vite. Messieurs les minisires du roi lui ordonnèrent tout d'abord d'enseigner *ses propres maximes;* et qu'y a-t-il de plus doux que d'être contraint d'enseigner ses propres maximes ! Elle avait droit à une certaine indemnité dont on lui avait fait injustement un salaire quotidien; on en fit toujours un salaire, mais on l'augmenta de quelques millions au nom du trône et de l'autel. Elle ne pouvait enseigner le grec et le latin à un seul Français; elle ne le put davantage, si ce n'est dans des séminaires, qu'on appela petits, pour ne pas effrayer, et qui devinrent si grands qu'on fut obligé de réduire à vingt mille le nombre de ceux qui les fréquentaient, en leur enjoignant de porter la soutane. Elle n'avait pas de ministre secrétaire d'État pour la défendre quand on l'attaquait; on lui en donna un, et ce fut une si belle institution que ce ministre, chargé de sa tutelle, pourra quelqu'un de ces jours être un bon, un saint musulman, un homme qui, avant de se mettre à table, s'écriera gravement : Dieu est Dieu!

A tant de puissance et de gloire se mêlaient bien quelques peines. La monarchie n'était plus comme aux jours de Versailles; des hommes allaient, répétant par le monde que la religion de Louis XIV et de Bossuet était l'apôtre de la *servitude, la complice* des rois contre les peuples,

le piédestal des trônes vermoulus. La pauvre fille ouvrait de grandes oreilles en entendant cela; car c'était précisément le contraire de la légende que le XVIIIe siècle avait composée pour l'accuser d'une sédition de onze cents ans. Mais ce qui l'étonnait bien davantage, c'est que les mêmes hommes qui lui imputaient tant de servilité louaient à outrance ses maximes et ne voulaient pas qu'on y changeât une syllabe. Pourtant, disait en soi-même la religion de Louis XIV et de Bossuet, si mes maximes sont bonnes, ma conduite doit être servile; et si ma conduite ne doit pas être servile, mes maximes ne seront pas bonnes. Comme elle raisonnait ainsi, un homme vint, qui lui dit : Vos maximes ne sont pas bonnes, et votre conduite non plus; l'une et l'autre sont serviles et l'une et l'autre ont tort. L'homme qui disait cela prouva ce qu'il disait avec tant de force, que le ministre secrétaire d'État chargé de défendre la religion de Louis XIV et de Bossuet, se leva de son fauteuil tout épouvanté; il évoqua trois fois l'ombre de Bossuet, et, comme il se faisait attendre, il appela le procureur du roi, qui vint aussitôt. Le procureur du roi prit les ordres de son Excellence et prouva au novateur, par un jugement du tribunal de police correctionnelle, qu'il se trompait évidemment.

A quoi tiennent les destinées! Depuis ce jour, la religion de Louis XIV et de Bossuet tomba de chute en chute et de ministre en ministre dans un grabat. Elle y était à l'agonie le 28 juillet, le coude appuyé sur son oreiller, la tête immobile dans le creux de sa main; un discours de Fleury était sur sa table à demi fermé; elle ne lisait pas, elle ne parlait pas, elle ne priait pas; elle était étonnée de mourir. Il y avait autour d'elle cinq figures qui étaient debout et qui la regardaient; l'une portait trois couronnes sur sa tête et deux clefs à la main : l'autre se reposait sur une épée où le nom de Washington était écrit; la troisième tenait une pétition au Parlement d'Angleterre, et les deux autres se serraient la main, échangeant avec

un sourire les insignes brisés de deux maisons royales. Au premier coup de canon qui fut tiré, la religion de Louis XIV et de Bossuet remua les lèvres pour murmurer, « Il n'y a plus qu'un miracle... » et elle mourut. Les cinq figures s'inclinèrent avec une majesté incroyable, et les échos de mille mondes répétèrent : Dieu et la liberté !

Or, ayons pitié de la défunte, car elle ne fut pas méchante ; son premier tort avait été de croire qu'elle en savait plus long que l'Église romaine. Il faut espérer qu'elle s'en est repentie à l'heure de la mort, et la laisser en paix maintenant qu'elle est ce quelque chose qui n'a *de nom dans aucune langue*, comme parle Bossuet. On se propose de lui élever un monument avec cette inscription : « La puissance et le génie n'ont pu me rendre immortelle sans la liberté. »

Le monument sera placé dans le plus grand salon du ministre de l'instruction publique et des cultes, à moins qu'on ne préfère la chambre où le conseil d'État délibère sur les bulles de Rome et maintient avec une vigueur héroïque les *usages et libertés* de l'Église gallicane.

AUX ÉVÊQUES DE FRANCE

(25 Novembre 1830)

Le gouvernement se déclare : il vient d'apprendre aux catholiques le sort qu'il vous destine ; il vient de tenter votre patience, pour savoir jusqu'à quel point il se permettra d'être hardi dans l'outrage et dans la destruction. Ne croyez pas qu'il s'arrête. La religion catholique n'est plus la sienne, et ni la loi, ni l'opinion publique ne vous seront un rempart contre lui. La nomination de vos col-

lègues dans l'épiscopat est désormais dénuée de toute garantie législative et morale, désormais livrée comme une proie aux ministères rapides qui vont se succéder et saisir, en passant, l'occasion d'emporter votre hiérarchie avec la leur. Vous voilà tombés dans une position pire que les évêques grecs, à la prise de Constantinople. Peu importait à Mahomet de leur donner des collègues qui fussent selon leur vœu, et de laisser tomber sur eux, du haut de la victoire, cette marque de miséricorde digne d'un musulman qui croyait en son dieu, et qui ne se défiait pas de l'ascendant de sa loi. Mais vos ennemis ne sont pas vos vainqueurs, vos ennemis ne croient pas, vos ennemis ne peuvent vous persécuter : que leur reste-t-il ? La ruse, la dévastation progressive de l'épiscopat et de l'enseignement, l'oppression du clergé français du second ordre par un clergé supérieur de leur choix. L'œuvre est commencée; quelque précaution que l'on ait prise, le voile est déchiré, et vos yeux peuvent découvrir, à travers les années et les événements, l'autel du Seigneur tels qu'ils le feront.

Évêques de France! nos frères dans le même sacerdoce, nos pères à cause de votre prééminence apostolique et de votre immortelle affection pour nous, souffrez que vos enfants vous parlent, qu'ils vous conjurent de pourvoir à votre honneur et à notre salut commun. Si nous vous avons déplu, que votre mémoire oublie des chagrins qu'il ne fut jamais dans notre cœur de vous donner. Si quelques-unes de nos opinions politiques vous semblent mal justifiées, repoussez-les, sans les confondre avec les intérêts sacrés et certains de l'Église catholique. Ayez pitié de vous et de nous; qu'il ne soit pas dit que nos supplications vous ont paru plus importunes que l'oppression de nos ennemis, et daignez être sensibles à des malheurs qui étaient encore supportables, parce qu'ils n'atteignaient que le présent, mais qui sont devenus sans bornes, depuis que la hiérarchie, compromise dans sa source, menace de

porter aux siècles futurs un héritage incalculable de maux.

Tant que les chefs de la religion sont des hommes de son choix, elle n'a rien à craindre; ni la persécution, ni la faim ne la tueront. Ni la persécution, ni la faim n'ont fait périr les Églises d'Orient, d'Allemagne et d'Angleterre; elles ont péri par l'intervention corruptrice du pouvoir dans la formation de l'épiscopat, soit que les évêques eussent vendu de plein gré leur indépendance, soit qu'ils n'eussent pas su jusqu'où des hommes libres et croyants pouvaient porter la résistance à de sacrilèges volontés. Votre tour est venu maintenant, reliques sacrées de nos évêques, votre tour est venu de souffrir cette attaque sourde de l'autorité. Ils ont parcouru de l'œil vos têtes blanchies dans les misères précédentes; ils ont compté vos années et ils se sont réjouis : car, le temps de l'homme est court. A mesure que vous vous éteindrez, ils placeront sur vos sièges des prêtres honorés de leur confiance, dont la présence décimera vos rangs sans détruire encore l'unité. Un reste de pudeur s'effacera plus tard de leurs actes; l'ambition conclura sous terre des marchés horribles, et le dernier de vous mourant pourra descendre sous le maître autel de sa cathédrale avec la conviction que ses funérailles seront celles de toute l'Église de France.

Quel sera en effet pour nous la garantie de leur choix? Depuis que la religion catholique n'est plus la religion de la patrie, les ministres de l'État sont et doivent être dans une indifférence légale à notre égard : est-ce leur indifférence qui sera notre garantie? Ils sont laïcs, ils peuvent être protestants, juifs, athées : est-ce leur conscience qui sera notre garantie ? Ils sont choisis dans les rangs d'une société imbue d'un préjugé opiniâtre contre nous ; est-ce leur préjugé qui sera notre garantie? Ils règnent enfin depuis quatre mois; est-ce leur passé qui sera notre garantie? Ils n'ont ouvert la bouche que pour

nous menacer; ils n'ont étendu la main que pour abattre nos croix; ils n'ont signé d'ordonnances ecclésiastiques que pour sanctionner les actes arbitraires dont nous étions victimes; ils ont laissé debout les agents qui violaient nos sanctuaires, qui y faisaient pourrir des morts devant Dieu; ils ont souffert qu'on fît de notre habit, sur tous les théâtres, le vêtement de l'infamie, tandis que leurs lieutenants-généraux nous ordonnaient de le porter, sous peine d'être arrêtés comme des vagabonds sortis de leur bagne; ils ne nous ont pas protégés une seule fois sur un seul point de la France; ils nous ont offerts en holocauste prématuré à toutes les passions : voilà les motifs de sécurité qu'ils nous présentent! voilà les hommes de qui vous consentiriez à recevoir vos collègues dans la charge de premiers pasteurs!

L'épiscopat qui sortira d'eux est un épiscopat jugé. Qu'il le veuille ou non, il sera traître à la religion, il sera parricide. Jouet nécessaire des mille changements qui transportent le pouvoir de main en main, il marquera dans nos rangs toutes les nuances ministérielles et anti-catholiques que les majorités vont adorer tour à tour comme leur ouvrage. D'accord en un seul point, les évêques nouveaux plieront leur clergé à une soumission tremblante devant les caprices les plus insensés d'un ministre ou d'un préfet ; et, dans cette Babel, la langue de la servilité est la seule qui ne variera pas. Les âmes basses ne manquent jamais à ceux qui les cherchent ; ils en trouveront, ils en formeront... Après nous avoir déshonorés dans l'esprit des peuples, ils nous livreront un jour faibles et divisés, entre les mains du pouvoir, qui regardera comme une grâce de nous donner la vie en échange de notre conscience. A l'infamie succédera le schisme. Le peu d'hommes restés fidèles à la dignité de leur sacerdoce, victimes longtemps de ceux qui devaient être leurs protecteurs, fuiront enfin une terre maudite et iront féconder de leurs larmes des champs lointains. Évêques de France! nous vous sup-

plions de ne pas nous laisser après vous un si affreux patrimoine ; et puisque vous êtes nos pères, prenez en compassion votre postérité, donnez une meilleure marque d'amour à ceux qui doivent vous survivre, qui seuls pourront garder vos tombeaux et les empêcher de devenir déserts.

Que craignez-vous ? n'êtes-vous pas évêques ? Vous êtes Français aussi : les lois vous protègent contre les entreprises arbitraires de l'autorité civile, et elle ne peut aujourd'hui toucher à un de vos cheveux que l'Europe entière ne soit en combustion. Sujets de leur victoire, nos ennemis ne sont plus ce qu'ils étaient ; ils ont rencontré vos droits mêlés aux leurs au bout du champ de bataille ; et la première goutte de sang qui coulerait de vos veines rendrait infâme celui qu'ils ont répandu pour conquérir la liberté. Car, que demandons-nous, sinon l'exécution de leurs propres lois ? Que demandons-nous sinon qu'ils soient fidèles à leurs serments ? Ils ne trahiront la liberté, les lois et leurs serments, qu'au prix de leur déshonneur éternel et de la tranquillité de tous. Ce qui nous trompe jusqu'ici sur la vanité de leur pouvoir, c'est qu'ils l'exercent à notre égard dans un cercle auquel les esprits sont habitués par la tradition, c'est qu'ayant été autrefois hors du droit commun, à cause de notre puissance et de la piété des princes, ils traitent tout ce qui est à nous comme nous appartenant à titre de privilège et de bienfait. Mais qu'ils touchent à nos vies, qu'ils touchent à nos consciences, nous n'aurons qu'à nous croiser les bras, le sol de l'Europe s'enfuira sous leurs pieds ; la fortune mobilière des deux tiers du monde subira la plus épouvantable catastrophe, et ils en sont déjà tout pâles de peur : le palais de la Bourse nous répond de nos temples, leur or nous répond de notre Dieu. Une seule chose leur est possible, le retranchement de notre budget. Évêques de France ! nous ne vous en disons pas davantage : c'est à vous de voir lequel vous préférez laisser sur vos sièges,

en mourant, ou d'un épiscopat riche et corrupteur, ou d'un épiscopat pauvre et digne de vous succéder.

Pour nous, qui vous adressons ces paroles suppliantes, qui vous conjurons une seconde fois de nous pardonner les déplaisirs que nous vous aurions causés, si nos efforts près de vous sont infructueux, nous en gémirons beaucoup, sans jamais manquer au respect filial qui vous est dû. Dieu sait que nous donnerions nos vies pour obtenir d'être sauvés par vous! Toutefois, nous ne nous abandonnerons pas nous-mêmes; nous userons de toutes les ressources que les lois de l'Église nous permettent; sans diminuer les droits suprêmes du Siège apostolique, mais pour obéir aux conciles et à notre conscience, nous protesterons contre ceux qui auraient le courage d'accepter le titre d'évêques de la main de nos oppresseurs. Nous faisons dès aujourd'hui cette protestation : nous la confions au souvenir de tous les Français en qui la foi et la pudeur n'ont pas péri, à nos frères des États-Unis, de l'Irlande et de la Belgique, à tous ceux qui sont en travail de la liberté du monde, quelque part qu'ils soient. Nous la porterons pieds nus, s'il le faut, à la ville des Apôtres, aux marches de la confession de Saint-Pierre, et on verra qui arrêtera sur la route le pèlerin de Dieu et de la liberté.

Cet article, on l'a vu, fut saisi et déféré aux tribunaux. Voici en quels termes Lacordaire l'annonce dans un entrefilet qui a pour titre : *A tous nos abonnés, à tous les amis de la liberté religieuse.*

« Notre numéro du 25 novembre a été arrêté à la poste, par ordre de M. le procureur général. La cause de cette saisie est un article intitulé : *Aux évêques de France.* Il était relatif aux nominations d'évêques qui viennent d'avoir lieu, et sur lesquelles nous appelions, en suppliants, l'attention de nos premiers pasteurs. Nous les conjurions d'oublier les déplaisirs que nous leur aurions causés et de prendre en pitié l'Église de France menacée

dans sa hiérarchie. Le passage qui est principalement inculpé contenait un précis rapide de tous nos griefs contre les deux ministères de la révolution de 1830 et tendait à prouver que l'autorité civile ne présentait pas de garantie suffisante pour s'immiscer dans les nominations épiscopales.

Comme la discussion portera sur ce point devant le jury, il est essentiel que nous ayons un relevé exact des actes arbitraires, de vexations de tout genre qui ont eu lieu, dans les provinces, contre l'Église catholique, sans que le pouvoir ait pris seulement quelques apparences de protection à notre égard.

Nous prions donc nos abonnés et tous les amis de la liberté religieuse, de nous donner connaissance, le plus tôt possible, de tous les actes semblables dont ils auraient été *témoins oculaires*. Le nom du *lieu*, du *pasteur*, des *fonctionnaires*, la *date* précise de l'événement devront être indiqués avec soin, avec les *causes* et les *suites* de chaque affaire. Il importe de ne pas dissimuler les torts qui auraient pu être de notre côté et d'agir une avec loyauté extrême.

Tous les catholiques et les libéraux de bonne foi doivent se réjouir de cette occasion qui nous est offerte de régler nos comptes, non pas avec le pays qui veut la liberté et la tolérance pour tous, mais avec deux ministères qui ont peu tenu jusqu'ici les promesses sacrées du 7 août.

H. Lacordaire,
Prêtre, auteur de l'article incriminé.

(Suivent les signatures de tous les autres rédacteurs).

AU « COURRIER FRANÇAIS »

(27 Novembre 1830)

Le *Courrier français* contient aujourd'hui un long manifeste contre l'*Avenir*, qui se réduit à ceci : C'est que le *Courrier français* ne comprend pas ce que nous demandons et de quoi nous nous plaignons. Il révoque en doute notre amour pour la liberté; il nous soupçonne de carlisme, d'anarchie, de tout excepté de jésuitisme; c'est la seule dénomination qu'il ait oubliée. Nous ne répondrons pas au *Courrier français* avec le ton qu'il prend pour la première fois à notre égard; nous lui exposerons clairement ce que nous demandons et de quoi nous nous plaignons.

Voici ce que nous demandons. La séparation absolue de l'Église et de l'État, telle qu'elle existe aux États-Unis, dans ces États-Unis si vantés, où Dieu fit naître des hommes qui comprenaient le cri de la liberté, soit qu'il sortît de la bouche d'un marchand ou de la bouche d'un capucin; la séparation de l'Église et de l'État, telle qu'elle existe en Irlande, même sous le joug insolent de l'Angleterre; la séparation de l'Église et de l'État, telle qu'elle existe en Belgique, dans cette Belgique que vous admirez tous les jours et que nous admirons plus que vous. Certes, nos vœux sont difficiles à comprendre, et nous n'avons pas nommé assez de fois ces trois pays, pour que notre pensée prît une forme visible même à ceux qui ne veulent pas voir!

Nous demandons la séparation absolue de l'Église et de l'État, parce qu'elle est dans la Charte que vous avez faite; et nous voudrions bien à notre tour que vous nous dissiez comment vous entendez cette séparation, qui jus-

qu'à présent laisse l'Église catholique comme elle était avant le 7 août. Est-ce donc qu'on se joue des hommes et qu'on leur persuade qu'entre ce qui est uni et ce qui est séparé il n'existe aucune différence? Nous croyons, nous, qu'il en existe une, une très grande, et nous sommes allés d'abord droit au fait, droit à l'argent, afin que personne ne crût que nous réclamions les avantages de la séparation sans vouloir en supporter les charges.

Nous demandons que le clergé ne soit plus payé par l'État, et vous nous avez applaudi.

Nous demandons que nos églises soient inviolables comme la maison des citoyens, et vous nous dites encore que cela est juste.

Nous demandons la liberté de nous associer pour la défense de nos droits, et vous y avez consenti avec une courtoisie toute récente.

Nous demandons qu'on ne nous force pas de porter un habit plutôt qu'un autre, comme on y force les Juifs qui n'ont ni patrie, ni charte, et vous êtes sans doute de notre avis.

Nous demandons le droit de nommer nos évêques et de ne pas les recevoir de la main d'un ministre qui peut être ennemi de nos croyances, parce que cela est absurde, parce que les Saint-Simoniens ont nommé leur pape sans l'intervention de M. de Broglie ou de M. Mérilhou, parce que le chef de la prière ne peut pas être imposé à ceux qui prient par celui qui ne prie pas; et vous reconnaissez vous-même aujourd'hui que *ce peut être là une conséquence de la liberté absolue du culte que réclame le Clergé.* Vous auriez dû dire *que réclame la Charte.* Allez, vous aurez beau faire, la Charte est sacrée, elle est avant vous, elle sera après vous. Une fois la nomination de nos évêques rendue libre comme elle doit l'être, comme est l'est aux États-Unis, en Irlande, en Angleterre, en Belgique et dans la Charte, nous aviserons au moyen de composer notre épiscopat selon les lois de l'Église catholique. Le Pape

donnera, comme il la donne aujourd'hui, l'institution canonique à ceux qui ont notre confiance, au lieu d'avoir la vôtre ou celle des rois ; car peu importe.

Nous demandons la liberté d'enseignement, parce que nous ne voulons pas que nos enfants soient élevés par vous, parce que le monopole de l'instruction est contraire à la liberté des cultes, à la liberté d'opinions, à la liberté domestique; parce que la liberté d'enseignement est dans la Charte que vous avez faite et juréc.

Nous demandons et nous avons demandé ces choses, nous les demandons tous les jours; et vous aurez beau dire que vous ne comprenez pas vos propres paroles et vos propres actes; vous aurez beau dire que notre style est un pathos d'Apocalypse, l'apocalypse de la liberté s'éclaircit tôt ou tard, et les peuples l'entendent à la fin malgré les courtisans de la servitude. Il vous eût été glorieux de nous comprendre et de croire en nous ; nous pensions vous avoir donné des gages de notre franchise : mais puisque vous nous repoussez au moment même où la justice nous demande compte de l'indépendance de notre langage, nous laisserons à votre porte le bâton du pauvre que vous avez brisé, la besace du malheureux que vous avez foulée à vos pieds. Assez d'autres nous accueilleront et nous rendront justice. Le cri du cœur est impossible à feindre, et le bruit de l'orage ne l'empêche pas d'être entendu au loin. La Belgique se forme à côté de nous, et nous aurons bientôt à vous montrer de près ce que c'est qu'une religion séparée de l'État, ce que sont des hommes catholiques et libéraux. L'un de ces nobles enfants belges combat déjà à nos côtés [1]; vous n'avez pas craint de le mêler à vos soupçons d'hypocrisie; le banni de la Hollande, de la Prusse, de l'Allemagne, de la France, celui qui n'avait pas d'asile il y a quatre mois, à cause de la

1 Ad. Bartels, *ex-banni belge*. — C'est ainsi qu'il signait à *l'Avenir*.

liberté, vous le proscrivez à votre tour, afin que toute la terre sache qui vous êtes et qui nous sommes.

Voilà donc ce que nous demandons.

Ce dont nous nous plaignons maintenant, c'est de n'avoir rien obtenu de tout ce que nous demandons.

La patience nous a échappé aux premières nominations épiscopales qui ont été faites, et si vous cherchez à savoir pourquoi, c'est que la question de la liberté religieuse est tout entière dans celle-là, et le pouvoir s'en est aperçu aussi bien que nous. Nous avons déjà dit des choses aussi fortes : pourquoi n'avons-nous pas été saisis plus tôt ? En vérité, le *Courrier français* se moque, et son étonnement affecté nous révèle que tout le monde nous a parfaitement compris, et lui beaucoup mieux que les autres. Toutefois, qu'il y pense encore ; qu'il écoute bien nos accents, et que la franchise avec laquelle nous reconnaissions ce matin les fautes d'une grande partie de l'Église de France, lui révèle des hommes qui n'ont à dissimuler avec personne, et qui par conséquent, sont purs, vrais, dignes de conquérir un jour leur liberté.

D'UNE CIRCULAIRE DE M. LE MINISTRE DES CULTES AUX ÉVÊQUES DE FRANCE, ET D'UN ARTICLE DE FIGARO

(23 Décembre 1830)

Tandis que la France était préoccupée du plus grand des procès [1], M. le ministre des cultes a craint que les catholiques ne prissent trop les choses au sérieux, et il a adressé une circulaire à leurs évêques. *Figaro* a compris

1. Il s'agit du procès intenté aux anciens ministres de Charles X.

les intentions de S. E. et s'y prêtant de très bonne grâce il a composé un article à l'appui de la circulaire.

Voici le résumé de leurs efforts communs pour distraire les catholiques de France.

Le ministre s'est fait fait apporter le *Bulletin des Lois*, et, comme tout s'y trouve, il y a trouvé un article de loi ainsi conçu : « Aucune fête à l'exception du Dimanche, ne pourra être établie sans la permission du gouvernement. » Aucune fête ! cela est positif, cela est légal. Mais qu'est-ce qu'une fête ? Une fête, c'est quelque chose qu'on annonce au prône, quelque chose qui fait sonner les cloches, qui attire le peuple à l'église, où on lui dit une messe avec des ornements plus beaux que de coutume, à la lueur de six grands cierges. Évidemment, voilà ce que c'est qu'une fête, et ce que la loi défend. Pourquoi la loi le défend-elle ? Parce que les cultes sont libres, conformément à l'article 5 de la Charte constitutionnelle. Écrivons :

« Monseigneur, en définitif, les fêtes conservées sont celles de Noël, l'Ascension, l'Assomption et la Toussaint. Aucune autre *ne doit être annoncée ou interrompre les travaux journaliers, les foires ou marchés, etc.*

» Les fêtes patronales, dont la célébration a été constamment en usage, ne sauraient justifier (les jours où elles sont indiquées dans le calendrier) *des offices publics, ou un cérémonial ordinairement employé quand le peuple est réuni*, ces jours étant entièrement assimilés aux autres jours de la semaine. Dans ce cas, la fête doit continuer à être renvoyée au dimanche qui suit. »

Le ministre signa et *Figaro* reprit la plume pour ajouter l'apostille suivante : « Les paysans ont été très contents de cette circulaire, qui ne les force plus à rencontrer trois dimanches dans la semaine. Les jeunes filles en sont désolées : ce sont des occasions perdues pour faire briller leur toilette. »

Je ne croyais pas, dit le ministre, avoir si bien fait. La

loi de 1802 est remise en vigueur, la liberté des cultes fleurit, les paysans sont contents, les jeunes filles désolées : voilà qui est légal, constitutionnel, populaire et moral. C'est beaucoup pour une simple circulaire.

La circulaire partit avec *Figaro* pour les quatre-vingts évêchés et archevêchés de France, et voici ce qui arriva. Il y avait, autour d'une table, six chanoines, deux vicaires généraux et un secrétaire ; l'évêque était au coin de la cheminée, du côté droit ; le valet de chambre entre et dit : *De la part de son Excellence le ministre de l'instruction publique et des cultes.* Dieu soit béni ! répondit l'évêque. Qu'est-ce que nous veut notre cher fils le ministre de l'instruction publique et des cultes de France ! Bon ! une circulaire ; c'est une circulaire qu'il nous envoie, dans sa sollicitude pour toutes les Églises. Dieu soit béni ! Quand le feu roi Louis XVIII de sage mémoire, institua cet admirable ministère de l'instruction publique et des cultes, — je me trompe — de l'instruction publique et des affaires ecclésiastiques, ce fut un bien beau jour, un jour éternel... Voici quelque chose encore : *Figaro ! Figaro !...* une circulaire, cela s'entend ; mais *Figaro*, nos très chers frères, auriez-vous quelques données à cet égard ? — Ce sera probablement, répondit le plus vieux des chanoines, quelque chef de division au ministère de l'instruction publique et des cultes. — Il le faut bien, répliqua l'évêque.

L'évêque lut. Après avoir lu, il réfléchit, et, après avoir réfléchi, son opinion fut formée. — « Par le saint de ma cathédrale, dit-il, je n'ai jamais rien lu d'aussi gai et il faut convenir que nous avons un ministre qui est le plus aimable homme du monde. Prendre la peine de nous divertir au bord du précipice où est l'Europe ! nous donner le change avec une fertilité d'esprit si pieuse ! Voyez plutôt nos très chers frères. » Ils lurent tous et tous convinrent qu'on pouvait enfin sérieusement espérer quelque chose de la révolution de 1830.

« Ne serait-il pas louable, reprit l'évêque, de répon-

dre à la saillie de notre ministre par quelque imagination qui lui ferait plaisir? On supposerait, par exemple, qu'on a pris sa circulaire et *Figaro* au grand sérieux, et on lui adresserait sur l'une et sur l'autre des observations respectueuses. » Cette idée fut reçue avec applaudissement. L'évêque se leva, les deux vicaires généraux se levèrent, les six chanoines se levèrent, le secrétaire se leva : tout le monde fut levé. On rit, on causa, on oublia le Palais du Luxembourg et le grand duc Constantin, la Sainte-Alliance et la Vistule, et quelques jours après le ministre de l'instruction publique et des cultes reçut la lettre suivante :

« Monsieur le Ministre,

» *La loi est la divinité politique des peuples*, car ce sont les peuples qui la font. Or, les peuples ont fait une loi qui déclare *qu'aucune fête, à l'exception du Dimanche, ne pourra être établie sans votre permission*; et, puisque les peuples l'ont voulu, il n'y a rien à dire. Nous supplions pourtant Votre Excellence d'excuser de légères pensées qui sont venues se mêler au respect religieux que nous portons à la volonté des peuples.

» Nous avons été surpris que les peuples eussent fait une loi comme celle dont il est question dans votre circulaire et dans *Figaro*, voici pourquoi : c'est qu'une fête ne peut pas avoir lieu sans que les peuples le veuillent, et que, quand une fois les peuples le veulent, il est étrange qu'ils aient besoin de s'en demander à eux-mêmes la permission dans Votre personne qui est l'organe de la loi, c'est-à-dire l'organe de leur volonté. Une fête, ce sont les peuples qui s'amusent sur une place ou qui chantent dans une église; car votre Excellence comprend qu'une fête n'est pas dans un orgue, dans une chasuble et dans six grands cierges. Une fête, ce sont donc les peuples s'amusant, chantant ou priant, et comment peut-il se faire qu'ils se soient astreints à vous demander la permission de s'amuser, de chanter ou de prier, quand la chose leur plaira?

» J'ai un jeune secrétaire qui a lu Jean-Jacques Rous-

seau. Il est allé en chercher un volume dans sa bibliothèque; ce volume s'appelle le *Contrat social*, et nous y avons tous lu ce qui suit : *Si le peuple veut se faire du mal à lui-même, qui est-ce qui a le droit de l'en empêcher?* A plus forte raison, M. le ministre, si le peuple veut s'amuser, chanter et prier, qui est-ce qui a le droit de l'en empêcher?

» Il est vrai que *Figaro* qui paraît être un employé de votre ministère et qui, dans tous les cas, est un homme d'esprit, suppose qu'on pourrait forcer le peuple à être d'une fête dont il ne voudrait pas être, et que c'est pour prévenir cet abus, qu'il a besoin de vous demander la permission de s'amuser quand il en a envie. Ce raisonnement est au moins spirituel.

» Une autre considération a frappé les jeunes gens de mon séminaire et je crois qu'il est de mon devoir d'en faire part à Votre Excellence. Ils disent que la Charte de 1830 a consacré le principe de la *liberté des cultes*, et qu'une fête étant un objet de culte lié à tout ce qu'il y a de plus intime dans la conscience, personne ne peut empêcher les citoyens de célébrer une fête quand ils en ont la dévotion. L'un d'eux, qui est mon premier élève en théologie, un garçon de mérite, ajoutait ceci : « Supposez, monseigneur, qu'après que Votre Grandeur m'aura confié une partie de son troupeau, mes ouailles me demandent une grand'messe pour le jour de Saint-Barnabé. Ils aiment saint Barnabé, et ils en sont bien libres; je l'aime aussi et j'en suis bien libre; des citoyens peuvent entrer par les portes, et ils en sont bien libres; j'ai une chasuble bien propre, et j'en suis bien libre; je monte à l'autel et j'y reste une heure, j'en suis bien libre. Cela étant, monseigneur, et cela ne pouvant cesser d'être que par une violence extérieure et illégale, Votre Grandeur conçoit-elle comment la loi peut m'empêcher de célébrer la fête de saint Barnabé, qui était un grand homme et qui est mon patron? »

Je vous avouerai, monsieur le ministre, que quoique un évêque doive toujours avoir raison, même quand il parle à son premier élève en théologie, j'ai éprouvé un moment d'embarras. Heureusement *Figaro* m'est revenu à l'esprit, et quoique je le soupçonne de ne pas faire ses Pâques, je me suis appuyé sur son autorité. « Ne voyez-vous pas, répondis-je au jeune homme, que les *paysans ont été très contents de la circulaire* de M. le ministre des cultes, et que *les jeunes filles en sont désolées?* Quels indices plus sûrs pouvez-vous avoir de la légalité et de la constitutionnalité de la chose? » — « Pardonnez, monseigneur, me répliqua-t-il en rougissant; mais je tire de *Figaro* même un nouvel argument en faveur de mon opinion, Car, de quel droit M. le ministre des cultes fait-il des circulaires qui désolent les jeunes filles du royaume? Cela est évidemment contraire à la Charte et à la liberté des cultes. »

« J'en étais là, M. le ministre, lorsque le premier sacristain de ma cathédrale demanda à être introduit: je l'avais mandé moi-même pour lui transmettre vos ordres. C'était la veille d'une fête de *dévotion*, et je lui enjoignis, sous peine d'excommunication *ipso facto* de prendre garde à ce que le lendemain on se permît *des offices publics* et *un cérémonial ordinairement employé quand le peuple est réuni*. Je le lui répétai deux fois. Sa figure prit une teinte comme d'un homme qui veut rire et qui n'ose pas. « Qu'as-tu? lui dis-je. » — « Mon Dieu, monseigneur, ce que j'ai, puisque Votre Grandeur le permet, c'est que je n'entends pas. Comment Votre Grandeur veut-elle qu'on dise une simple messe *sans le cérémonial ordinairement employé quand le peuple est réuni?* Votre Grandeur voit bien que le cérémonial *ordinairement* employé quand le peuple est réuni, est le cérémonial de tous les jours. Le cérémonial des féries. Il faudrait que ce monsieur spécifiât combien on mettra de cierges sur l'autel, la couleur et la valeur des ornements, la durée de la messe, si on sonnera la pe-

tite ou la grosse cloche. Autrement, je ne réponds plus de la sacristie à Votre Grandeur. »

» Là-dessus, M. le ministre, j'ai assemblé mon chapitre ; et, après trois heures de délibération, nous avons résolu d'adresser humblement à Votre Excellence, les questions suivantes :

» I. Si mes curés recommandent à leurs ouailles, dans le secret de la confession, de venir à l'église les jours de fêtes supprimées par la loi, comment faudra-t-il que je fasse pour le savoir et pour vous en donner avis?

» II. Si le peuple se présente à l'église les jours de fêtes supprimées, devra t-on lui fermer les portes, puisque votre circulaire défend les *offices publics*, ou le curé devra-t-il seulement s'abstenir de célébrer la messe?

» III. Si le prêtre peut dire sa messe, les portes ouvertes, et que le peuple veuille chanter dans l'église, comment s'y prendra-t-il pour l'en empêcher?

» IV. Sera-t-il permis de lire ou d'expliquer l'évangile au peuple ce jour-là?

» V. Pourra-t-on sonner la petite cloche qui annonce la célébration de messes basses?

» VI. Si rien de tout cela n'est autorisé par la loi et par *Figaro*, comment les cultes sont-ils libres, et si les cultes ne sont pas libres, comment la Charte est-elle une *vérité*?

» Tels sont, M. le ministre, nos doutes respectueux, et j'espère que Votre Excellence ne trouvera dans leur expression rien qui ne soit digne d'un Français persuadé de la vénération sans bornes qui est due aux lois, surtout lorsqu'elles ont le bonheur d'être interprétées par un ministre ami de la liberté. »

Le hasard a mis cette lettre dans nos mains, et, comme la patrie est décidément sauvée, nous avons cru qu'après en avoir remercié Dieu et la garde nationale, nous devions aussi à M. le ministre des cultes et à *Figaro* quelques signes de gratitude. M. le ministre des cultes n'a peut-être pas voulu faire une plaisanterie, comme l'a pensé ce bon

évêque avec son chapitre ; mais à coup sûr ce qu'il a fait est innocent. Il a cru que nous en étions au temps où les fêtes religieuses étaient des fêtes civilement obligatoires, *qui interrompaient les travaux journaliers, les foires ou marchés.* — L'autorité laïque avait incontestablement alors le droit de se mêler d'une chose qui avait des effets civils : aujourd'hui le dimanche même n'interrompt les travaux des citoyens qu'autant qu'ils le veulent ; et la conscience de chaque Français est l'unique juge de ses fêtes et de son repos. M. le ministre des cultes aurait un autre rôle à jouer que celui auquel il se prête avec une illusion plus voisine du ridicule que du despotisme. Le despotisme est impossible aujourd'hui, même contre un simple sacristain ; et le dernier chantre de village, appuyé de la force des choses, se jouera, pour peu qu'il le veuille, des méditations actuelles de Merilhou. Un autre rôle est à jouer pour un ministre des cultes, s'il voulait comprendre qu'il n'est que le protecteur né de la liberté de conscience, s'il voulait aider à l'affranchissement de l'église catholique par un amour vrai de nos institutions libérales, et par un pressentiment profond du sort qui est réservé au christianisme dans la nouvelle ère sociale dont la seconde aurore a commencé cette nuit. Ce rôle serait plus grand et plus populaire que celui de *premier marguillier de France.*

MOUVEMENT D'ASCENSION DU CATHOLICISME

(7 Janvier 1831)

Aucun progrès ne s'accomplit dans le temps qu'avec *des oscillations* et des points de repos ; c'est la loi des

esprits comme la loi des corps, la loi surtout de ce qui est immortel au milieu d'éléments périssables et changeants. Un levier infini appuyé sur une base infinie soulèverait tous les mondes possibles sans avoir besoin de s'arrêter une seule fois; mais ces conditions formidables sont du domaine de l'éternité, elles ne peuvent se réaliser sur la terre, et la religion comme l'Océan avance par flots.

Telle est la loi, passons à l'histoire. Quiconque a suivi le catholicisme dans son admirable route à travers les événements humains, sait qu'à diverses reprises on désespéra de lui. Il n'alla pas tout droit et sans éclipse de son berceau du vieux monde à sa conquête de l'Amérique, pour redescendre ensuite de ce point élevé au siècle de Louis XIV et de Voltaire: il eut des malheurs avant celui-là, des chutes avant celle dont cinquante ans de prodiges commencent à le relever. Entre Charlemagne et Grégoire VII, par exemple, il s'affaissa dans un chaos dont il ne nous reste que d'épouvantables souvenirs, et qui dura pendant le neuvième, le dixième et la moitié du onzième siècle. Les Arabes lui avaient ravi une partie de l'Orient, l'Afrique et l'Espagne; l'ambition de Photius avait séparé de sa communion les restes de l'empire de Bysance; c'est-à-dire, que la moitié du monde connu avait passé de ses mains dans les mains victorieuses de l'islamisme ou sous le régime défaillant de l'hérésie. En vain Léon avait couronné Charlemagne, pour donner un appui à la civilisation chrétienne; ce prince, qui était le descendant de trois grands hommes, emporta toute sa race avec lui, et ses successeurs ne purent pas même défendre les reliques des saints contre l'impiété des Normands. Tandis que ces hordes poussaient en tous sens leurs excursions, les Slaves, soumis par les armes chrétiennes, s'agitaient en Pannonie contre la foi qui les avait vaincus, et l'Église, emprisonnée par l'erreur dans une portion de l'Europe, n'avait plus qu'un territoire aussi désolé que rétréci. Sa discipline

s'était perdue dans le trouble des guerres; sa science avait péri avec ses grands hommes, et des papes faisaient succéder, sur la chaire apostolique, à des crimes inouïs des malheurs plus tragiques encore. C'était Étienne VI étranglé dans une prison, Léon V chassé par Christophe, Christophe par Sergius III; c'était Jean X élevé par une femme sur le trône pontifical et étranglé par les ordres d'une autre femme, sœur de la première, toutes deux disposant à leur gré ensemble, ou tour à tour, du Siège de Rome; c'était Jean XII, ajoutant de nouveaux crimes à cette histoire, Benoît V mourant en exil, Benoît VI étranglé, et la nullité le disputant à la simonie et la corruption [1].

Cependant brillait à côté de cette horrible décadence la civilisation jeune et reine des Arabes, que la victoire avait portée des Indes à l'Espagne, et qui, accomplissant les promesses de Mahomet, prouvait au monde que l'Ère du Christ avait fait place à l'hégire du nouvel envoyé. Jamais démonstration ne fut plus séduisante. Que pouvaient penser les chrétiens de Pélage, lorsque, jetant de leurs montagnes un regard autour d'eux, ils apercevaient le long des mers de l'Afrique et de l'Asie les écoles, les académies, les bibliothèques, les mille monuments que l'Arabie avait fondés par la guerre et par la paix de Lisbonne à Samarcande, tandis que l'ignorance, le vice et les hommes du Nord se disputaient la catholicité trahie par la Providence? Les Arabes traduisaient Aristote, composaient des chroniques, traçaient des cartes de géographie, cultivaient la médecine, la chimie, les arts, s'adonnaient à l'algèbre, et de tous les cieux fortunés de l'empire romain, ils n'avaient laissé aux chrétiens que l'Italie où leurs armes toutefois vinrent épouvanter Rome. Quel spectacle! et il fallut le porter plus de deux cents ans! et le monde civilisé avait appartenu tout entier à la croix!

1. Si des contestations historiques peuvent s'élever sur divers de ces faits, la couleur générale de l'époque est hors de doute. (*Note de Lacordaire.*)

Certes la chute était profonde, et jamais une religion nouvelle ne dut prophétiser la ruine des dieux anciens avec plus d'apparence de vérité. Pourtant Dieu trompa les vaines pensées des hommes : Grégoire VII naquit, et cinquante ans après l'étendard des chrétiens flottait à Jérusalem sur le sépulcre de leur Seigneur.

Quatre siècles de gloire succédèrent au chaos des siècles précédents, et à la fin de ce cycle, le catholicisme, prêt à pâlir de nouveau, partagea des mondes inconnus entre leurs conquérants, étonna les Indes orientales par un ambassadeur de la foi qui s'appelait François-Xavier, rendit chrétienne l'Amérique du Sud, célébra le plus magnifique et le plus profond de tous ses conciles, gagna la bataille de Lépante, et acheva l'église de Saint-Pierre, pour être aux siècles qui allaient suivre un monument de ce qu'avait pu, dans les siècles passés, l'alliance des arts avec la religion. Ensuite une autre époque de décadence commença.

Il n'est pas inutile de dire quelles en furent les causes, afin de mieux saisir le progrès immense que le catholicisme a fait depuis 1783, moment où il a repris sa marche ascendante interrompue depuis les acclamations qui terminèrent à Trente le moyen-âge. La scission des rois avec la papauté, et leurs efforts pour ressaisir la direction spirituelle des peuples, sont deux faits corrélatifs qui se révèlent dans l'histoire avant même que Grégoire VII eût consolidé la suprématie de son siège en Europe. Cette suprématie avait un double but, la liberté des peuples, et la liberté de la foi ; la liberté des peuples en leur assurant un recours contre les excès de leurs souverains, et la liberté de la foi, en empêchant que les princes se mêlassent des affaires de la religion. Les rois combattirent cette charte, comme ils en ont combattu bien d'autres; ils lui suscitèrent pour ennemis les jurisconsultes. Ils profitèrent de toutes les occasions pour affaiblir la papauté ; les universités, les conciles même secondèrent leur jalousie, et le

protestantisme naquit le jour où Rome put être séparée de l'Église dans l'esprit des peuples chrétiens. Ce jour arriva. Quelques princes se précipitèrent dans les bras de la réforme, d'autres en eurent peur, Charles-Quint flotta entre les deux partis, protégea Trente et prit Rome; mais tous s'en servirent avec plus ou moins d'habileté pour recréer le pouvoir absolu et reprendre la direction des affaires spirituelles du monde. Trois systèmes prévalurent, ceux d'Henri VIII, de Louis XIV et de Joseph II, c'est-à-dire l'anglicanisme, le gallicanisme et le joséphisme, qui ne sont que trois formes de pontificat royal et l'expression plus ou moins schismatique de la réaction des rois contre l'antique liberté des nations régénérées en Jésus-Christ. Il est inutile de dire jusqu'où tombèrent l'Église et l'Europe; on le sait, et nous l'avouons.

Les causes et les effets de la décadence du catholicisme depuis le XVIe siècle étant ainsi constatés, il est facile de reconnaître le mouvement progressif qui l'emporte aujourd'hui vers de nouveaux destins. Certes, en 1778, quand Voltaire mourut, quand Rousseau l'accompagna dans la tombe, alors le désespoir pouvait entrer dans le cœur d'un catholique. Mais, en 1830, c'est arriver trop tard pour pleurer nos malheurs, quand les Églises des États-Unis, de l'Irlande, de la Belgique et de la France sont sorties par d'incroyables événements des mains qui avaient cru tenir enchaînées pour jamais la liberté des hommes et celle de Dieu. Washington a commencé, il y a cinquante ans, la résurrection du catholicisme par la liberté, et sa tombe reçoit aujourd'hui, dans les respects des Deux-Mondes, le prix d'une grande mission fidèlement remplie. L'Église des États-Unis est une merveille qui ne s'était jamais vue. Nous avions été opprimés, traités d'égal à égal par les souverains, reconnus par eux comme les chefs de la pensée et de la justice, puis enfin, asservis à l'ombre de leurs trônes; mais une Église libre de la liberté du citoyen, mais Dieu protégé sur ses autels par

dix millions d'hommes dont la très grande partie ne croit pas en lui, mais le Dieu d'un seul homme libre, sous peine de voir périr à l'instant la liberté de tous, c'est une transformation sociale dont le progrès retombe sur tout ce que sa puissance n'a pas tué. Or, sa puissance n'a pas tué le catholicisme : le catholicisme a grandi, dans l'Amérique du Nord, au milieu des respects d'une population partagée en sectes innombrables, et onze évêchés ont été successivement établis pour satisfaire aux besoins de ses croyants. Il n'en existait pas un seul en 1783. Là, l'Église n'a rien à démêler avec le pouvoir; elle choisit ses évêques, qui sont presque toujours des étrangers, elle communique directement avec Rome, elle fonde des monastères et des écoles, elle donne la bénédiction nuptiale avant ou après l'acte civil, comme il lui plaît; elle achète, elle vend, elle existe selon les lois communes à tout ce qui respire dans le pays où dorment les restes du plus grand des hommes.

Loin de l'Amérique, au sein des mers qui terminent l'Europe à l'Occident, s'élève un autre peuple vaincu par l'hérésie, si toutefois un peuple est vaincu quand il lui reste sa foi. Là aussi, la liberté du catholicisme a prévalu, mais avec plus de gloire et de puissance encore; car elle a prévalu malgré la conquête, malgré l'oppression, malgré la position isolée et comme perdue à l'extrémité de l'Europe qui faisait naturellement de l'Irlande une terre esclave; elle a prévalu dans une lutte de trois cents ans, et l'Irlande est le seul peuple catholique que la ruine du moyen-âge n'ait pas livré un seul jour dans la main affamée des rois. Ils ont tout pu contre elle, excepté d'y vaincre Dieu.

Nous ne parlerons pas de la Belgique : la Belgique a surpassé les espérances qu'avaient mises en elle les catholiques. Sa fermeté contre les ruses abjectes du calvinisme, l'alliance de ses croyants avec ses libéraux, leur fidélité mutuelle après la victoire, la noble tenue des ecclé-

siastiques au congrès, la séparation absolue de l'Église et de l'État, la liberté d'enseignement et d'association, tous ces progrès conquis en quelques jours doivent troubler les mânes de Joseph II, et faire penser ceux qui rêvent des ruines dans des jours de résurrection.

Mais il est un pays où la décadence de l'Église était une chose sacrée, que les souvenirs, la piété, la fidélité, l'amour de la patrie gardaient ensemble, pour la préserver des injures de Dieu. Un roi célèbre par le plus brillant des despotismes y avait attaché son nom; un évêque, dont les cendres ont encore une éloquence formidable, y avait mêlé sa gloire; une race auguste et malheureuse l'avait rapportée de l'exil comme la religion de ses pères, comme le feu sacré qui devait éteindre nos discordes civiles en consumant leurs derniers restes. La liberté elle-même avait pris sous sa garde les traditions religieuses du château de Versailles; il s'était fait un concert unanime contre le progrès du catholicisme, une sainte alliance que nos neveux un jour auront peine à expliquer, mais que nous avons vue de nos yeux. De ce pays, pourtant, et de son Église dépendait le sort de la foi, le sort de la liberté, le sort du XIXe siècle; et l'anglicanisme, le gallicanisme, le joséphisme, ce triple ver rongeur, ne pouvait périr s'il n'était écrasé en France. Dieu suscita un seul homme. Dix ans après, il y eut trois jours. Le lendemain c'en était fait : l'Église des États-Unis avait deux sœurs de plus dans l'ancien monde : la Belgique et la France; l'Irlande les saluait toutes deux avec amour, et la Pologne, émue jusqu'au fond de ses déserts enclavés dans le schisme et l'hérésie, retrouvait des évêques pour sentir son oppression et des mains pâlies dans les cloîtres pour rebâtir ses murailles et défendre sa liberté.

C'est en présence de ces événements profonds que le *Globe* parle de la décadence du catholicisme, comme il en *aurait* parlé il y a cinquante ans. Si ces événements *étaient sans* liaison avec le passé, sans rapports entre eux,

jetés au hasard, il faudrait encore en tenir compte comme de mouvements singuliers ne tenant à aucune loi générale, mais remarquables par leur impossibilité même d'être formulés. Il n'en est pas ainsi ; la formule est visible, le progrès est constant, et, en se séparant même de l'histoire, il est clair qu'il se passe de nos jours une transformation sociale et que le catholicisme, épuisé par deux siècles de servitude, a pourtant assez de force pour s'harmoniser avec cette transformation. Cela seul est une preuve de force. Dans l'ordre physique comme dans l'ordre intellectuel, le passage d'une forme à une autre est un mouvement périlleux qui suppose de la jeunesse et de la vie. Sans doute, si le nouvel ordre social était rétrograde, ce serait une lâcheté et une faiblesse de s'harmoniser avec lui ; or, il ne l'est pas selon le *Globe* ni selon nous.

Le progrès du catholicisme depuis cinquante ans se révèle encore par son admirable immobilité dans les flots des révolutions, par cette persévérance à rester debout quand tout tombe, et par les grands hommes que Dieu lui a donnés dans le premier quart seulement du XIXe siècle : car les grands hommes sont l'expression vivante du destin. Qui a produit les de Bonald, Chateaubriand, de Maistre, et celui que nous n'osons nommer, et Daniel O'Connell, ce pape de l'Irlande à la façon du moyen-âge ? Est-il une philosophie, une communion religieuse, qui ait eu des hommes comparables à ceux-là depuis cinquante ans ? Nous ne parlons pas des écrivains supérieurs, mais moins célèbres, que le catholicisme possède en France, en Angleterre, en Italie et en Allemagne. Le temps n'est plus où Dieu avait brisé dans nos mains l'épée du génie. Les tronçons épars en ont été recueillis, et ce ne sera pas pour graver sur le sable le testament de Dieu.

Qu'a donc vu le *Globe* qui lui présageât notre fin ? Qu'a-t-il vu dans ce monde impuissant qui lui ait appris que nous étions comme une lampe dans un tombeau déjà fermé ? Il a vu *des faits nouveaux qui se sont* pressés en foule.

Quels faits? Un prélat du Nord accueillant l'émancipation de la Pologne *plutôt en courtisan de César qu'en disciple du Christ.* Et cet évêque est un sujet du roi de Prusse, laissé à son choix par une exception au concordat de 1821; et Varsovie regarde aujourd'hui sur ses remparts des religieux qui se sont souvenus que le chrétien est un soldat. Quels faits encore? *Le peuple romain secouant le dernier anneau par lequel le Chef de l'Église rattachait encore à la crosse pontificale un reste de société politique :* cela n'est pas, et quand cela serait, croyez-vous que Dieu ne trouverait pas aujourd'hui à son Vicaire une terre plus libre que celle où les rois ont tant de fois humilié sa chaire? Le Vatican est bâti partout où est la paix; et Rome, ce ne sont pas des pierres; Rome, c'est la liberté. Quels faits encore? Un prêtre catholique qui a fait *une première tentative pour renouer les deux mondes spirituel et temporel, par un acte inouï dans les fastes de l'Église.* Non, cet acte n'est point inouï; il est conforme aux lois existantes du catholicisme, aux exemples de Rome, aux souvenirs primitifs de la société chrétienne, lorsqu'elle se suffisait à elle-même; corps immense et caché sous terre, qui ne demandait au monde ni des lois, ni des juges, ni des soldats, ni du pain, mais uniquement la liberté de vivre sous le ciel comme ils vivaient dans les cavernes et les catacombes. Le *Globe* lui-même justifie cette tentative qui renoue des traditions et qui veut dire, *qu'il faut que toute profession sociale soit exercée par un homme pénétré d'amour pour la société et dévoué à ses progrès moraux, intellectuels et matériels;* qui veut dire encore, que la société chrétienne a besoin d'arriver à la liberté par tous les pores où elle pourra passer pour l'atteindre, fût-ce même en reconstituant en Europe l'antique association des chrétiens opprimés.

Tels sont les faits, les seuls faits de décadence allégués par le *Globe.* Nous en avons appelé à notre secours de plus *puissants,* de plus nombreux; nous avons posé la formule

de notre progrès actuel; nous marcherons devant ceux qui nient notre mouvement, et puisque nous sommes jeunes les uns et les autres, nous donnons rendez-vous au *Globe*, à la cinquantième année du siècle dont nous sommes les enfants.

RÉVOLUTION D'ITALIE

(1er Mars 1831)

Dans notre premier article *sur les Concordats*, après avoir peint l'état de servitude où les princes ont réduit l'Église, nous annoncions que le jour de sa délivrance était proche. Nous appelions nos frères de France au spectacle des catholiques d'Irlande et de Belgique, redemandant, comme une liberté de la patrie, la liberté de leur conscience. Nous leur parlions de la Pologne, où la foi mêle ses enseignes à l'aigle blanc, les religieux aux soldats, les évêques aux nobles, où tous marchent ensemble pour Dieu et le pays contre le schisme et la spoliation. Une autre terre encore était nommée dans nos vœux : l'Italie. Car il est impossible à des chrétiens de l'oublier quand ils songent aux desseins de la Providence sur le monde. Là aussi des insurrections viennent d'éclater à Modène, à Parme, dans les légations, et ont apporté à notre nouveau Pontife, avec de pesants soucis, une preuve éclatante que les acclamations dont fut salué son avénement au Saint-Siège, partaient de l'amour des Romains, et non de l'enthousiasme passager d'une fête.

Oui, l'Italie est pensive et souffrante, comme nous le disions, mais d'un mal qu'il ne faut pas confondre avec celui que l'Irlande, la Belgique et la Pologne combattent en ce moment par des efforts divers dans leurs chances,

mais dont l'héroïsme également juste, également sacré, ne laisse point de doute contre la sympathie qu'on leur doit. La cause de ces trois peuples n'aurait besoin d'être justifiée qu'autant que le joug de l'étranger, l'asservissement de la conscience et de la religion, la conjuration d'un seul contre les progrès intellectuels du genre humain, deviendront des choses inviolables, placées sous l'éternelle protection de celui qui a dit aux hommes : *Rendez à Dieu ce qui est à Dieu.* On a beau faire, on ne parviendra pas à sacrer l'injustice. Des hommes vaincus auront toujours le droit de ressusciter la victoire, tant qu'ils le pourront, et il ne suffira pas pour leur ôter à jamais leur patrie, de la leur donner pour exil. La terre d'un peuple se prescrit par une possession plus longue que la terre d'un homme; une bataille ne tue pas d'un seul coup la justice, un traité ne la refait pas dans un jour au gré du vainqueur. Elle reste avant comme après, sûre de trouver des armes contre des chiffons de papiers signés par deux ou trois princes avec le bout d'une épée. Et quand ce n'est pas seulement le sol, les lois, les intérêts, l'honneur, qui sont les victimes de la force, mais que la conscience et la religion subissent le joug, alors il vient du Ciel plus que des armes, et les peuples mêmes destinés à périr en défendant leur liberté, laissent du moins au monde pour avant-dernière page de leur histoire les livres des Macchabées.

Heureuse l'Italie, si elle n'avait à craindre pour sa foi l'oppression de ceux qui veulent, disent-ils, la délivrer de l'étranger ! Nous aimons la liberté à cause d'elle-même; mais nous ne concevons pas de liberté sans celle de la conscience, et nous ne reconnaîtrons jamais comme ses amis ceux qui méditeraient d'autres ruines que la ruine des lois injustes. La liberté est indivisible, et l'histoire de nos malheurs l'a prouvé. Si nous fûmes quarante ans le jouet du despotisme, si tant d'âmes généreuses désespérèrent sur l'échafaud de ce qu'elles avaient aimé toute leur vie, et dirent de la liberté, en regardant le peuple,

ce qu'André Chénier disait de son génie, en se frappant le front : « Pourtant il y avait quelque chose là! » c'est que nous méconnûmes, dès l'origine, que la liberté est un bien commun, l'héritage immortel de tous les fils d'Adam, et qu'elle est morte le jour où un citoyen l'appelle sans qu'elle réponde, le jour où Dieu l'invoque en vain du haut d'une croix. Cette expérience, nous l'avons faite assez cruellement, pour que nous gémissions de la voir subir à d'autres peuples, et on ne peut se dissimuler que l'Italie n'en fût menacée, si la Providence la livrait aux mains du vieux libéralisme qui fermente dans son sein. Nos idées nouvelles n'ont pu pénétrer encore dans les souterrains où l'on rêve sa liberté, où on la jure en menaçant le Christ, cette tête innocente chargée jusqu'au bout des iniquités qu'elle n'a point commises. Nulle part plus qu'en Italie et en Espagne, ne règne le préjugé terrible que la religion catholique est hostile à la liberté, et nulle part les adorateurs de ce préjugé à demi-vaincu parmi nous n'ont une tentation plus forte de le garder et de s'en venger. Car l'Église catholique y est riche encore, et quand on veut faire de la liberté dans un pays, en méprisant les choses révérées par le pays, il faut de l'or pour soudoyer la victoire. Chaque fois que les Procida de l'Italie passent devant nos églises et nos couvents, ils doivent se dire à eux-mêmes, en mettant la main dans leur poitrine : la moitié de cela suffira bien.

Ils se trompent. C'est ainsi que l'Espagne leur a échappé, et qu'ils ont reculé le jour où des réformes nécessaires raviveront ce peuple, qui jouit des bienfaits d'une foi profonde, mais qui ne se souvient plus que l'homme voyageur a des destinées pour la terre comme pour l'éternité, et que les vaisseaux sortis de ses ports découvraient autrefois deux mondes. Une servile transplantation du dix-huitième siècle chez eux, une parodie de nos idées plus irréligieuses que libérales les a dégoûtés de leurs réformateurs, et *continuant* de dormir sous leur soleil, ils ont

à peine entendu le cri de la France que leur répétait Mina, quoiqu'il le leur jetât du haut des Pyrénées et en promettant que la liberté respecterait leur foi. La même cause retarde dans l'intérieur de l'Allemagne les progrès du vrai libéralisme, et les catholiques gémissant sous la main des princes, menacés de l'oppression par la liberté, préfèrent encore un jong de plomb au joug de la hache. Qui voudrait, en effet, acheter une charte au prix que nous a coûté la nôtre, et quel est l'homme, si ferme qu'il fût, qui pesant d'avance la liberté que nous avons et les quarante ans qui l'ont précédée, oserait toucher l'un des choix soumis à son conseil, et dire à Dieu : Soit! Dieu seul est capable de ces résolutions : il faut, pour les prendre, une pensée plongeant bien loin dans les mystères des siècles, la même pensée qui sacrifia sur le Calvaire à l'amour des hommes le premier né de l'éternité. Nul de nous n'a le droit de consentir à une si grande immolation et de jeter aux peuples les rêves de son esprit à travers le sang. Tant que ceux qui conspirent pour la liberté de l'Espagne et de l'Italie regarderont la foi catholique comme leur principal obstacle, les biens catholiques comme leur premier moyen, nous ne pourrons applaudir à leurs efforts. Nous reconnaîtrons ce qu'il y a de juste dans leurs plaintes, de sacré dans l'espérance des peuples; mais nous nous souviendrons qu'il appartient à des âmes plus pures de poser les fondements de la liberté d'un pays. Nous nous rappellerons Penn abordant aux rivages de l'Amérique et qui achetait de ses habitants les forêts destinées à porter son nom, méritant par cet acte de justice d'être l'un des aïeux de la liberté américaine. Nous aurons à l'esprit ceux qui arrachèrent à l'Autriche quelques vallées des Alpes, au quatorzième siècle, et qui plaçaient chacune de leurs victoires sous la protection d'une humble chapelle, hommes irréprochables dans la foi et dans la liberté. Nous redirons la Belgique faisant plus en quatre mois pour son affranchissement, que la France n'en a fait en quarante ans

pour le sien avec tant de peine et avec des malheurs qui ne semblent pas achevés.

Cependant l'Italie souffre. Plusieurs états y ont perdu leur antique nationalité, par la même injustice qui attacha la Belgique à la Hollande, et ce récent outrage a ranimé l'aversion que l'Italie porta toujours aux étrangers. Il a renoué le présent à l'histoire par la haine. De plus, le régime que les puissances de 1815 avaient établi en Europe, s'est étendu sur les conquêtes d'Italie, et a achevé de rendre insupportable aux naturels un joug dont l'injustice n'eût pas même été pardonnée à un meilleur gouvernement. D'autres états, dont le territoire avait été respecté, se sont ressentis des idées oppressives où les puissances victorieuses avaient mis leur salut. La liberté intellectuelle a disparu de l'Italie, de cette terre où elle avait reçu tant de fois un accueil si célèbre, et tandis que la littérature du dix-neuvième siècle commençait partout son règne, les lettres se sont éteintes dans la patrie de leur renaissance. Les écrivains y ont été poursuivis comme les fléaux de la société; la poésie elle-même, condamnée aux galères, a demandé vengeance à tous ceux que d'autres injures n'eussent pas encore ému, et un besoin universel d'affranchissement s'est éveillé dans les entraves où les gouvernements avaient cru enchaîner ce que Dieu lui-même a laissé libre, la pensée de l'homme. Déjà Naples, placée plus loin de l'étranger, s'aperçoit que ses soupirs ont été entendus, et les promesses de son nouveau souverain lui donnent des espérances dont la réalisation sera moins une grande justice qu'une tardive habileté.

Quant aux États romains, nul gouvernement n'a épargné à ses sujets plus de maux que le leur; ils ont une place à part dans les quinze dernières années de l'Italie, et cette justice ne peut être refusée par personne aux trois pontifes qui se sont succédé avant Grégoire XVI, que leur conduite a été digne des jours difficiles où ils ont

vécu, et qu'il n'a pas tenu à eux d'élever le Siège apostolique jusqu'où leur pensée l'avait porté. Des réformes plus appropriées à leurs temps eussent pu être faites; elles occupèrent l'esprit de Léon XII et de Pie VIII pendant tout leur pontificat : mais les peuples n'ont pas seuls perdu la liberté, et l'Europe sait quels furent les chagrins qui agitaient sur sa couche Pie VIII mourant. Son successeur, élu la veille des insurrections de l'Italie, a déjà recu dans les acclamations universelles une preuve que son choix n'a pas été destitué du secours promis au siège qu'il occupe, et d'autres témoignages lui ont appris que la grande majorité de son peuple n'était point insensible à la douceur du gouvernement romain, celui de tous, en effet, qui est le moins aperçu des gouvernés. Grégoire XVI continuera l'œuvre de ses prédécesseurs; toutes ses paroles annoncent qu'il a compris les besoins du monde, et il accomplira mieux sans doute les espérances soulevées de toutes parts en Europe, que ceux qui profanent déjà des couvents au nom de la liberté de l'Italie.

Nous ne craignons rien pour Rome. Nous désirerions à cause d'elle l'affranchissement de la Péninsule, si nous ne le désirions pas pour des peuples dont les droits sont blessés, l'avenir mis à mort. Rome a vu trop souvent l'ennemi à ses portes pour avoir peur de rien. Nulle puissance en Europe n'a une possession plus longue que la sienne, plus pacifiquement acquise, et si le droit des gens ne la défend pas, Dieu enverra quelque misérable mettre, dans le Capitole, une corde au cou de ces nouveaux Rienzi, qui n'oublient dans leurs complots que Dieu et que la liberté. Puisse l'Italie trouver un jour des libérateurs dignes d'elle, et ne pas acheter comme nous un affranchissement incomplet par quarante ans de malheurs! Puisse le dix-neuvième siècle mériter la conquête de l'Espagne *et de l'Italie*, et planter sur la coupole de Saint-Pierre le *drapeau* sans tache des générations qui ne sont pas encore!!!

D'UNE CIRCULAIRE DE M. LE MINISTRE DES CULTES, AU SUJET DE LA PRIÈRE POUR LE ROI

(5 Mars 1831)

M. le ministre des cultes a adressé aux évêques de France, le 23 février, une circulaire par laquelle il leur enjoint d'ajouter aux versets de la prière pour le roi, le nom de *Louis-Philippe*. Ce nom, d'après l'usage de l'Église, doit être prononcé dans l'oraison qui termine les versets, et non dans le chant du « *Domine Salvum.* » Toute fausse interprétation est ainsi prévenue, puisque c'est le prêtre qui chante l'oraison et qui présente à Dieu le nom du souverain, tandis que c'est le peuple qui dit seulement : *Dieu sauve le roi, et exauce-nous au jour où nous t'aurons invoqué pour lui!* Les motifs de cet ordre gardé dans la prière pour le chef de l'État sont pleins de convenance et de grandeur. Il sied que le prêtre se réserve de nommer le roi, et qu'après les acclamations de la multitude, où sa personne n'est désignée que par l'amour commun, on entende sortir du fond du sanctuaire les syllabes révérées qui sont l'autre nom de la France. Une raison plus puissante encore le commande ainsi, et elle sera facilement saisie de ceux qui ont remarqué dans l'histoire, dans les camps, sur la place publique, que jamais le peuple ne salue le souverain par son nom, si ce n'est dans les discordes civiles, et que même il revient très vite, par un instinct admirable, au seul mot vraiment populaire, énergique, qui exclut toute autre souveraineté que celle qu'il reconnaît : « *Vivat imperator!* » *Vive le roi!* Ce cri est un cri d'ordre et de paix, tandis que la désignation nominale du prince *par le peuple* est un signe infaillible de division, *une preuve que le droit* au trône est contesté, et par con-

séquent une faute politique que les armées ou les citoyens en masse ne commettent jamais. Il faut qu'il y ait au monde des ministres pour qu'une telle erreur tombe dans l'esprit de quelqu'un.

L'Église catholique qui a le sens des choses de la terre, comme le sens des choses éternelles, a donc interdit au peuple de nommer le souverain en priant à haute voix pour lui; elle lui a permis seulement de pousser trois fois cette clameur nationale : *Dieu sauve le roi, et exauce-nous au jour où nous t'aurons invoqué pour lui!* Puis, elle a enjoint au prêtre, représentant de la pensée et de la prière communes, chargé de supplier Dieu pour tous les hommes, homme de paix dont la parole réconcilie tout, elle lui a enjoint de prononcer le nom du magistrat régnant et de faire taire un moment les haines, les affections, tous les sentiments privés devant la nécessité suprême qui a donné un chef au pays. Supposez, au contraire, que le peuple lui-même désigne le souverain par son nom, je vous prie d'en examiner les conséquences avec un cœur vrai.

Dans les temps de dissensions civiles, il ne reste aux citoyens qu'un asile commun, le temple, qu'un lien toujours vivant, la prière, qu'une paix, celle qui descend de Dieu sur l'autel. Là s'oublient, pendant quelque temps, dans des chants pacifiques, au parfum de l'encens, les passions qui grondent au dehors, et l'on voit des citoyens divisés par des espérances qui leur sont réciproquement horribles s'agenouiller ensemble, répéter ensemble : *Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté!* S'il est en ce monde un spectacle divin, je vous en adjure, s'il est une harmonie divine en cette terre de péché, n'est-ce pas l'assemblée d'un peuple priant ainsi, chantant ainsi la paix du fond de son cœur, malgré les discordes du pays? Et s'il est une fureur déplorable, n'est-ce pas de jeter à ce peuple des chants politiques, au lieu de ces hymnes de tous les temps qui n'offensent personne, et qui ne rappel-

lent aux chrétiens que les dures nécessités de la vie tempérées par les miséricordes du Seigneur leur Dieu? Or, il est incontestable que le nom du prince n'est pas un nom béni de tous, et cet amour universel étant même impossible après une révolution qui a chassé du trône une ancienne famille, obliger le peuple à chanter le nom du prince ou à se taire, c'est l'obliger à faire un acte de parti dans le lieu où il était venu se réfugier contre le souvenir des partis. C'est faire du temple une place publique, où les citoyens protesteront par leurs clameurs ou par leur silence de leurs opinions, où ils se compteront, où le sang pourra couler un jour, et comme le rendez-vous devant les autels est un devoir sacré, il s'ensuivra que la cloche de la prière appellera les chrétiens à des scènes de meurtre, au nom de Dieu.

Mais supposons que jamais ces craintes ne se réalisent, que jamais les saturnales de Saint-Germain ne se renouvellent plus épouvantables encore, il est toujours certain que vous commandez aux fidèles une prière que tous peuvent ne pas vouloir chanter, et que l'Église deviendra sinon un théâtre de divisions armées, du moins une arène politique et un lieu d'inquisition où la police devinera sur les lèvres du chrétien les secrets de son cœur. De même qu'on s'informe aujourd'hui si un prêtre chante la prière du roi, on s'informera si tel catholique la chante, s'il ne substitue pas le nom d'un proscrit à un nom couronné. On fera du temple une caverne d'espions. Et quand la police respecterait Dieu, elle qui ne peut quelque chose qu'autant qu'elle ne respecte rien, de quel droit impose-t-on à des Français l'obligation de chanter le prince? Car, *Dieu sauve le roi* est le chant du peuple et non du prêtre; les chantres ne font qu'accompagner le peuple et régler sa voix. Certes, voilà une liberté nouvelle dont la France ne se doutait pas! Bientôt, sans doute, on nous forcera de chanter au théâtre le « *God save the King* » et, comme au temps d'un empereur célèbre, des soldats viendront nous

éveiller pour applaudir, si nous dormons. Les Néron n'existent plus sans doute; mais il existe des ministres qui feraient croire que le ridicule deviendra aussi fameux, dans l'histoire du despotisme, que la cruauté.

Et voyez à quoi s'expose le gouvernement! Dans les pays qui ont conservé le plus d'attachement pour le passé, qui empêchera le peuple de sortir au moment où l'on entonnera l'hymne autrefois sacré, aujourd'hui politique? Qui empêchera le peuple de garder tout à coup un profond silence, après avoir accompagné jusque-là le sacrifice de ses accents religieux? Il respectait la voix du prêtre s'élevant solitaire au-dessus des passions de tous, consacrant la liberté de tous par un hommage unique placé sous la protection de l'holocauste encore fumant : nul chrétien ne se sentait blessé ; il se retirait en lui-même et y faisait, un instant, le sacrifice de ses affections à celui qui sacrifia son Fils pour le salut de la grande patrie de tous les hommes. Mais maintenant que la prière est un ordre intimé aux fidèles par un ministre, qui subira ce joug humiliant? se trouvera-t-il même partout des chantres qui consentent à représenter la voix du peuple et à la faire monter malgré lui vers le Ciel, d'où elle est descendue libre et sacrée comme la voix de Dieu? Ah! que tant de misères fatiguent à la longue!

Le ministre, nous le voulons croire, a eu de bonnes intentions, quoique les motifs de sa démarche, énoncés dans la circulaire du 23 février, soient d'une bien remarquable nullité. Il a pensé que l'addition du nom royal au *Domine salvum* empêchera *des interprétations fâcheuses sur les sentiments du clergé pour le roi des Français et les institutions du pays*. Quoi! un prêtre prie publiquement pour le roi, en le désignant par son nom, et il est nécessaire qu'il prononce ce nom quatre fois au lieu d'une pour *qu'il ne reste* aucun doute sur ses sentiments! Mais sur *quels sentiments*. Un prêtre, par hasard, est-il obligé d'aimer *le prince*? La Charte lui fait-elle un devoir de cet

amour? Il doit soumission aux lois, rien de plus, et il n'a rien de plus à prouver. En vérité, les ministres nous disent des choses bien extraordinaires ; et si le despotisme se justifiait à force d'être absurde, ils seraient d'une innocence éternelle. M. le ministre des cultes aurait dû s'adresser une question avant de signer sa circulaire : Pourquoi l'Église catholique nomme-t-elle le souverain dans l'oraison que prononce le prêtre, et ne le nomme-t-elle pas dans les versets que chante le peuple? Moi, homme de ce siècle, qui n'ai jamais réfléchi aux choses de la religion, ne dois-je pas craindre, en voulant détruire cet ordre établi, de commettre quelque faute contre le sens commun? Une règle si ancienne ne doit-elle pas avoir un motif caché, précisément parce qu'il semble indifférent d'en suivre une contraire? Si M. le ministre des cultes s'était ainsi interrogé, il aurait peut-être compris le mot de l'énigme, et n'eût pas fait un acte qui, s'il n'était repoussé par une résistance invincible, pourrait coûter plus de sang à la France, dans le cours des révolutions futures, qu'une ordonnance de persécution. Déjà on a vu des piquets de gardes nationales se précipiter, il y a quelques mois, au lutrin d'une église, en chasser les chantres, et y entonner le *Salvum fac regem Louis-Philippe*. Ce qu'ils ont fait alors, d'autres le feront un jour avec un droit plus apparent ; nous aurons dans nos églises le côté gauche et le côté droit, le côté de la victoire et celui de la défaite ; et comme rien n'est plus instable que la fortune, plus cruel que la haine née dans le sanctuaire, le sang n'y manquera pas après le sacrilège et l'injure.

Il est un autre point de vue sous lequel la circulaire de M. le ministre des cultes est encore un monument déplorable. La liberté de conscience y est violée avec une hardiesse vraiment trop pleine de mépris. On nous avait bien ordonné de prier jusqu'ici ; mais on ne nous avait pas signifié la formule de la prière, et cassé d'un trait de plume nos usages les plus anciens. Que reste-t-il maintenant

sinon de porter le rituel et le pontifical à M. le ministre, afin qu'il voie les changements que commande d'y faire la civilisation? Car, s'il est dans son droit de régler la prière, nous ne voyons pas ce qui reste logiquement au pouvoir de nos évêques. Rien sans doute, rien que la liberté, la seule chose qui soit logique après qu'on a perdu tout ce qu'on tenait de Dieu. Nous la saluons de loin encore, heureux que les folies ministérielles hâtent tous les jours sa venue, et que Dieu l'ait mise derrière les plus grands maux, comme il a placé au fond du sépulcre l'éternelle vie. Gloire à ce Dieu que nous servons! Tandis que tout se décourage autour de nous, le pouvoir, le peuple, le passé, l'or, la guerre et la paix, il révèle aux catholiques leur force, et, à la place de leurs croix abattues sur des ruines de quarante ans, il plante quelque chose qui n'a pas encore de nom, mais que découvrent avec une anxiété mêlée de joie ceux qui désespèrent du monde et ceux qui n'ont jamais désespéré de Dieu.

LA POLOGNE

(10 Mars 1831)

En ce moment peut-être, la Pologne expire, et nous n'avons plus qu'à répandre sur ses restes mutilés des larmes aussi stériles que l'ont été nos vœux. Ils l'ont été beaucoup : nulle cause plus juste, plus respectée de ceux-là même qui haïssent la liberté, n'a reçu du ciel et des hommes moins de secours. Ils ont combattu seuls pour tous, ces Polonais tombés, et, du champ de bataille où l'Europe les a regardés mourir, ils sont allés se plaindre *à Dieu, qui* n'a pas béni non plus leurs magnanimes efforts. Pourtant, s'il faut en croire la conscience, si les

noms de patrie, de justice, de liberté, ne sont pas des noms profanes qui trompent le cœur, si l'histoire a dit vrai quand elle a raconté l'amour du genre humain pour les peuples qui ont défendu leurs foyers domestiques avec courage, la Pologne méritait un autre sort. Les évêques l'ont cru, lorsqu'ils signaient le manifeste qu'elle adressa aux nations; ses religieux le croyaient aussi, lorsque leurs mains creusaient autour de Varsovie des fossés qui devaient si tôt se changer en sépulcres, comme si la mort eût eu besoin de justifier leurs travaux et que la victoire n'eût pas pu les rendre aussi sacrés que des funérailles; ses prêtres le croyaient, lorsque mêlant la croix aux bannières du pays, ils conduisaient les campagnes soulevées aux derniers combats tentés, après tant d'autres, pour apaiser une fois le malheur, pour essayer si la Providence ne compatirait pas à une si longue fidélité. *Dis aliter visum!*

Ne sondons pas les impénétrables secrets de la justice divine. Il est des peuples destinés peut-être à périr pour le salut des autres, et Varsovie a été, dans ces jours sanglants, l'autel où sera purifiée la cause de la liberté européenne trop longtemps souillée par la haine du Christ. Dieu aura refusé son secours aux Polonais parce qu'il voulait en faire des martyrs, et c'est, en effet, une loi de l'humanité que rien de grand ne se fonde, si ce n'est sur la pierre du sacrifice, dans le sang des justes. La victoire du christianisme commença par l'holocauste : des chrétiens ne doivent jamais l'oublier, quand ils veulent porter sur les événements du monde un jugement plus droit que ceux de la multitude. Non, la religion n'accusera pas la Pologne, parce qu'elle a été malheureuse; elle ne dira pas sur sa tombe ce que des amis perfides disaient à un prophète abandonné du ciel : *L'innocent succombe-t-il?* Elle lui sera d'autant plus fidèle que cette terre généreuse a été frappée davantage, davantage délaissée, *et, comme elle sanctifia* ses espérances par des bénédic-

tions, elle sanctifiera ses espérances par des larmes plus puissantes peut-être que n'auront été ses vœux.

Que pouvait faire la religion plus qu'elle n'a fait? Les rois n'écoutent plus sa voix, et les peuples ne l'entendent qu'à demi. Elle a parlé comme elle a pu; elle a encouragé la Pologne de toute la vie qui lui reste; elle s'est levée en Belgique et en France pour prier et pour applaudir. Les injures de la France n'ont pu comprimer dans son sein l'élan de cet amour, et, tandis qu'on y brisait en mille lieux ses images au nom de la liberté, elle n'a point confondu cette liberté fausse et sacrilège avec celle dont la Pologne inscrivait le nom sur ses drapeaux, à côté d'un nom plus saint encore. Des ennemis même lui ont rendu cet hommage, et l'histoire le confirmera.

Mais qu'ont fait les peuples pour la Pologne? Qu'a fait la civilisation pour la sauver de la barbarie? Les puissances qui s'appellent grandes ont envoyé à Londres leurs plénipotentiaires; ils se sont assemblés dans cette île, célèbre pour avoir été en Europe la première terre libérale, et là, ayant à leurs oreilles les plaintes de deux cents millions d'hommes contre une société mal distribuée, repassant dans leur mémoire les iniquités militaires de quarante ans, les troubles sans cesse ressuscités de leurs cendres, la liberté, la religion, le pouvoir également compromis partout, frappés de ce bruit sourd et universel qui avertit le sage de se voiler la tête et de se préparer à d'épouvantables maux, ils ont pendant quatre mois torturé dans d'ingénieux protocoles le seul pays qui donnait à l'Europe des exemples d'ordre, de religion, de liberté, de tout ce qu'elle a perdu. Ils ont invoqué contre la Belgique les traités de 1815, c'est-à-dire la force; et cet autre pays, victime aussi de 1815, mais qui avait, du moins, reçu des promesses libérales, des serments d'empereur jurés sur les autels, cette Pologne, ils n'ont pas même invoqué pour elle la loi de son malheur, la loi de 1815. Ils n'ont pas osé rappeler au czar que sa conquête avait

des droits aussi sacrés que les siens, que la représentation nationale y avait été violée, que la foi antique y était sourdement envahie par le schisme impérial, que la justice y périssait sous le knout, qu'on avait vu sur la place publique des hommes de grande famille balayer la poussière et la boue par ordre du vice-roi, et que l'Europe était fatiguée de ces manquements solennels à la foi de la sainte alliance. Ils n'en ont rien dit, rien : les tombes de Westminster ont été moins silencieuses, et les mânes de plusieurs hommes qui y voulurent dormir à l'ombre de la liberté accuseront éternellement l'Angleterre d'avoir trahi leur sommeil. Mais hélas! nul n'est capable d'entendre ces divers gémissements : tout ce qui est de l'autre vie ne parle plus à celle-ci, et Dieu lui-même est dans un tombeau plus profond que les grands hommes de Westminster.

La France était parmi ces puissances qui n'ont rien dit pour les Polonais, elle qui leur avait donné le signal, qui leur avait promis assistance; car pouvions-nous faire ce que nous avons fait sans que la liberté comptât partout sur notre secours? La Pologne devait y compter plus que d'autres en consultant ses souvenirs, en songeant qu'elle se jetait entre nous et la Russie comme une avant-garde comme les Thermopyles de la France et du XIXe siècle. Mais nous n'avons vu dans son dévouement que la certitude de vivre en paix six mois de plus; nous avons calculé que ses quatre millions d'hommes nous donneraient, quoi qu'il arrivât, un hiver tranquille, et, incertains des projets ultérieurs de ses ennemis, nous avons flatté jusqu'au bout l'hypocrisie de leurs victoires *en n'envoyant pas même un courrier* [1] aux Polonais les remercier de ce qu'ils mouraient pour nous. Nous en avions envoyé plus d'un à Bruxelles révoltée. Il est vrai qu'ils allaient y chercher une couronne, pour la sacrifier ensuite à la peur :

1. *Expression du comte* Malachowski, ministre des affaires *étrangères de Pologne.*

c'était le même dévouement, la même reconnaissance.

Enfin, la Pologne a succombé. Vingt Français sont arrivés à temps pour lui donner leur vie, et nous pourrons aussi lui adresser quelque argent pour élever sur le champ de bataille une pierre avec notre nom. L'autocrate ne s'y refusera pas.

Quant aux suites de cet événement, elles sont immenses. La barbarie a renversé le boulevard que l'Occident lui opposait, et, dans Varsovie fumante, elle se jurera elle-même d'accomplir la *mission* que Dieu lui a donnée, cette mission réelle souvent dans l'histoire. La barbarie a son enthousiasme comme la civilisation; la servitude a ses triomphes comme la liberté, et nous avons fait beaucoup pour inspirer aux hordes victorieuses le profond dédain que ressentaient leurs aïeux pour le Bas-Empire. Elles comptent, à l'heure qu'il est, la distance qui sépare le Rhin de la Vistule, et, il faut bien l'avouer, les amis que nous possédons d'un rivage à l'autre n'arrêteront pas longtemps leur marche. Si la liberté s'était honorée en France, il y aurait entre eux et nous une distance qu'ils ne franchiraient pas, la distance que les Perses, maîtres d'Athènes, n'avaient pas franchie, et qui sépare un peuple vraiment libre d'un troupeau de Tartares, menés par le fouet à la conquête de Dieu; car la liberté du monde c'est Dieu lui-même. Mais on a tout fait pour nous ôter la foi en cette liberté; on a tué à plaisir notre enthousiasme, et la France aura besoin de sentir l'ennemi sur son sol pour retrouver ses enfants et redevenir invincible.

Elle le redeviendra: nous ne croirons jamais sa cause perdue, ni celle de la liberté surtout qui ne peut périr qu'avec la religion. C'est là notre foi, notre foi qui nous suivra jusqu'au dernier soupir. Oui, la liberté est confiée à la sauvegarde de la religion, et la religion l'a seule servie, l'a seule honorée depuis six mois, en Belgique et en Pologne. Ce grand tombeau de la Pologne, qui sera

un monument d'impuissance pour d'autres, sera pour les catholiques un souvenir douloureux, mais pur. Ils pourront dire aux Polonais que ce ne sont pas eux qui les ont abandonnés, eux qui ont perdu leur cause dans l'opinion de l'Europe, eux qui avaient le pouvoir de les sauver en jetant au devant de leurs ennemis la médiation d'un grand peuple, ses armes, sa confiance en la justice, et surtout une liberté respectée. Ils pourront, quand le jour de la miséricorde sera sorti des mystères de l'avenir, raconter ce qu'ils ont fait, aux descendants des vaincus, et leur chanter ceci : *La Pologne n'est pas perdue puisque nous vivons encore !*

Catholiques! votre heure vient. Vous vous montrerez inébranlables dans votre double amour pour la foi de vos pères et pour la liberté dont la Belgique et la Pologne viennent de vous faire les premiers-nés au dix-neuvième siècle. Quand des nuées de barbares rejetteraient la civilisation au sépulcre dont vous la tirâtes il y a mille ans, ne vous effrayez pas de si peu, et confiez-vous à votre immortalité. Sachez qu'il faut de grandes souffrances pour créer de grandes choses. L'Europe peut-être va être *broyée* de nouveau, mais ce sera pour être *mêlée*, comme l'a dit un homme de génie qui écrivait sous le ciel même d'où la barbarie s'avance vers nous. Ceux-là même qui viennent boiront sans le savoir du vin de la liberté, et ils remporteront sous leur soleil à demi-éteint un souvenir de nos champs heureux qui fleurira tôt ou tard. Que l'espérance ne meure pas dans vos cœurs, mourût-elle partout. Que la foi, la charité, Dieu, l'avenir, tout ce qui consola vos ancêtres, en de plus terribles occasions, vous consolent à votre tour, afin que vous puissiez transmettre aux autres âges, pleine et pure, la coupe qui fut gardée au milieu des impérissables traverses de ce monde.

Catholiques! la Pologne est vaincue. Agenouillons-nous près du cercueil de ce peuple trahi ; il a été grand et malheureux.

DE LA PROTESTATION DE M. MONTBEL [1]

(14 Avril 1831)

Quand une révolution est accomplie et qu'elle a emporté quelqu'une de ces pensées que les hommes conçoivent pour leur salut, il est rare que la pensée vaincue trouve des défenseurs assez croyants pour lui demeurer fidèles, assez hardis pour l'avouer. Cette pensée était de l'homme; le sort l'a condamnée, *victrix diis causa placuit*, tout est dit. Et, dans le fond, que pouvons-nous de plus qu'interroger la Providence sur nos desseins d'un jour, et que baisser la tête devant la réponse qu'elle nous donne par les événements? Les événements sont des oracles du ciel, non pas seulement pour l'islamite qui croit au destin, pour le chrétien qui voit partout le doigt de Dieu, mais pour le peuple humain tout entier, race audacieuse qui va sans peur jusqu'à ce qu'elle rencontre dans ses démêlés quelque chose qui la blesse sans dire son nom, et qu'elle appelle Dieu, fortune, hasard; puissance également obéie sous tous ces titres divers. Quelques hommes pourtant lui résistent et ne s'en cachent pas, soit que la médiocrité de leur esprit les rende incapables de lire les avis du Ciel dans les événements les plus clairs, courtisans immuables de ce qu'ils ont une fois cru, et adressant à leur idée les phrases que l'on disait à Balthazar condamné : *Rex in æternum vive*, roi vivez toujours; soit qu'un orgueil intraitable les rende, comme Ajax ou Caton, plus forts que le destin; soit qu'ils aient pris une pensée humaine pour une pensée divine et, qu'appuyée sur la foi, ils op-

1. *Protestation de M. de Montbel, ex-ministre du roi de France contre la procédure instruite et suivie contre lui devant les pairs, etc.; à Paris,* chez Dentu, rue du Colombier, n° 21.

posent aux événements l'incorruptible patience du chrétien, *patiens quia æternus.*

M. de Montbel, ancien ministre de Charles X, est un de ces hommes qui n'ont pas reculé devant notre dernière révolution. Il est resté fidèle au coup d'état. Cité à comparaître en France, à la cour des pairs, loin de se défendre, il se fait gloire des actes à la suite desquels le trône de ses maîtres a péri. Il croit que ces actes étaient justes, nécessaires, et il déplore seulement que *l'absence des précautions exigées par un tel état de choses ait facilité une lutte qui devait avoir de si funestes résultats.* M. de Montbel est un honnête homme et un chrétien; si, après tant de malheurs, il ne lui est venu aucun doute sur la légitimité des tentatives royales auxquelles il a pris part, c'est qu'il n'a pas cru servir une pensée humaine, mais signer après Dieu le salut de la monarchie. Nous le croyons ainsi, nous sommes obligés de le croire, de peur de taxer d'aveuglement et d'orgueil un homme qui, ayant rêvé avec quelques autres un système social quelconque, ne serait pas averti par la soudaineté des catastrophes que peut-être il a eu tort. Peut-être! est-ce trop demander dans ces questions profondes, où il s'agit non pas seulement d'une monarchie, mais de la constitution générale du monde, mais du sort de l'esprit humain, mais de la religion? Peut-être! est-ce trop demander sur tant de ruines accumulées, et n'y a-t-il pas dans tout ce que nous voyons quelque mystère qui exige des hommes par lesquels nous n'avons pu être sauvés, un doute modeste, une confiance moins grande en ce qu'ils avaient tenté? L'exil protège M. de Montbel et nous respectons son caractère. Mais enfin qu'avaient fait nos anciens ministres pour s'assurer qu'ils n'erraient pas dans une question fondamentalement religieuse, la question de la presse? Qui leur avait dit si ce moyen de communiquer le mensonge et la vérité était un moyen *social par sa nature*, divin par son origine, destiné *à la création d'une ère* encore inconnue, ou si c'était une

invention de ténèbres dont la répression pouvait appartenir à une autorité faillible? Qui leur avait appris que quelques hommes eussent le droit de s'établir les juges souverains du vrai et du faux, au préjudice d'abord de l'Eglise, et à la honte de l'humanité arrêtée dans son cours?

Les anciens consultaient les dieux quand ils commençaient quelque grande entreprise, encore qu'elle fût étrangère à la religion. Aujourd'hui, nos hommes d'État, ceux mêmes qui se donnent pour les réparateurs de l'autel, dédaignent de consulter l'oracle vivant et infaillible de la vérité, encore qu'il s'agisse d'affaires purement divines. Ils décident dans leurs cabinets, sous le poids de leurs préjugés, des intérêts de tous les hommes ensemble, et quels intérêts! Un jour, la postérité apprendra que sept hommes et leurs amis avaient résolu entre eux, avec la meilleure foi du monde, d'anéantir une certaine écriture par laquelle leurs semblables se communiquaient trop rapidement leurs idées, — et cela tout seuls, sans consulter *les dieux* de qui viennent la parole et l'écriture! Nous ne craignons pas de le dire, ces sept hommes, eussent-ils eu raison, ne pouvaient réussir : leur œuvre était impie. Dans une semblable question, toute la terre autrefois eût envoyé des ambassadeurs à Delphes, afin d'apprendre si c'était un bon ou un mauvais génie de qui les nations tenaient l'admirable pouvoir de se transmettre la parole aussi vite que la lumière. L'oracle eût répondu ce qu'il aurait voulu; mais, si le Dieu véritable n'eût pas parlé par sa bouche, l'honneur du genre humain eût été sauvé du moins, et il est même probable que ses droits l'eussent été en même temps. Car une idole les connaît mieux qu'un ministre.

Nous avons lu avec un profond sentiment de peine *la protestation* de M. Montbel, parce qu'étant l'ouvrage d'un homme consciencieux, nous n'y avons trouvé que le langage d'un ministre croyant à ses idées, la fermeté d'un

serviteur fidèle à l'infortune, et nulle part cette grandeur du chrétien méditant sur un royaume détruit, et interrogeant la Providence avec anxiété. Il y a même une expression qui nous a arraché des larmes : M. de Montbel, en parlant de la religion, dit toujours, comme on l'a fait quinze ans : *la morale et la religion*. Triste parole! Qu'est-ce que la morale et la religion? Qui croit à cela dans le monde? Si vous êtes catholique, reprenez enfin son langage, et ne vous donnez pas la peine, dans votre exil, de déguiser la foi de vos pères sous d'insinuantes couleurs. Il n'y a point de morale avant la religion et point de morale à côté de la religion. Il y a une religion catholique, *le reste est un vain songe*. Hélas! devrait-on parler dans le malheur comme à la tribune, et les chrétiens ne retrouveront-ils jamais leur naïveté première, même pour pleurer d'inconsolables chagrins?

Ce temps flétri finira pourtant. Nous reverrons des catholiques à la tribune avec l'accent de la foi, des soldats avec une croix sur leur habit, disant leur *Pater* et leur *Ave* avant de mourir, des aventuriers chrétiens cherchant par le monde des coups d'épée à donner pour la liberté et la très pieuse Vierge, leur dame; des poètes, des peintres chrétiens, des cathédrales qui coûteront plus de siècles que d'argent; de la fierté d'âme dont nous avons grand besoin, et beaucoup d'autres saintes choses que je souhaite de voir et auxquelles je contribuerai de mon mieux. Alors, on n'aura plus tant peur de la presse; les ministres se douteront que le salut du monde ne dépend pas d'eux, et quelque petit prince s'en ira un jour à Rome pour voir ce qu'il y aurait à faire, se souvenant que Rome mère et maîtresse de la liberté, l'est aussi des règnes longs.

DE DEUX ARTICLES DU CATHOLIC MISCELLANY DE CHARLESTOWN, SUR LA SUPPRESSION DU BUDGET DU CLERGÉ DE FRANCE

(27 Avril 1831)

Nous n'avons pas lu ces deux articles; nous ne les connaissons que par l'analyse qu'en a donnée récemment l'*Ami de la Religion*. L'auteur ne pense pas que la situation du clergé de France soit semblable à celle du clergé des États-Unis; c'est son premier raisonnement pour combattre la suppression du budget ecclésiastique parmi nous. Assurément il a le droit de le dire, les deux clergés ne sont pas dans la même situation : l'un est indépendant du pouvoir civil, choisit les évêques qui doivent le gouverner, s'assemble librement en concile, institue des écoles où il veut, fonde des associations monastiques pour le défrichement de la civilisation, donne la bénédiction nuptiale à qui il lui plaît, refuse la sépulture chrétienne à ceux qui meurent hors de son sein, n'a pas de ministre des cultes pour lui envoyer des circulaires, ni de conseil d'état pour vérifier les bulles pontificales, ni de préfets pour lui retirer les mandats sur le Trésor, ni de maires pour le surveiller. L'autre, on le sait, jouit d'un sort différent. Mais de cette différence il n'est pas aisé de conclure que la suppression du budget, utile à l'Église des États-Unis, soit funeste à l'Église de France. Ce qu'il y a de clair, c'est que l'Église des États-Unis est libre, et que l'Église de France ne l'est pas.

Du reste, elles habitent l'une et l'autre un pays où la liberté est à qui veut la prendre, divisé d'opinions, ardent pour les jouissances terrestres, également vieilli. Si le clergé des États-Unis est moins nombreux, il a moins de fidèles pour la nourrir, et son désavantage sous ce rap-

port est même très grand, parce que ceux qui ne sont pas ses fidèles appartiennent à une secte séparée, au lieu qu'en France ils sont simplement incrédules et tiennent à l'Église par leurs femmes et leurs enfants.

Nulle part la difficulté de vivre n'est plus réelle pour le clergé qu'aux États-Unis et en Irlande, aux États-Unis par la double raison du petit nombre des catholiques et des sectes qui se partagent le reste des habitants, en Irlande par la pauvreté du pays et à cause de *l'église établie* dont la main est tendue à toutes les portes, non plus pour bénir au nom de Jésus-Christ, mais pour prendre au nom de la loi. Néanmoins ce sont les populations catholiques des États-Unis et de l'Irlande qui nous donnent l'exemple d'un clergé sans budget, et qui nous prouvent ainsi que la chose est possible, non seulement parce qu'elle est, mais parce qu'elle est malgré d'énormes difficultés locales. La foi qui les surmonte là, peut les surmonter partout. Si la foi manque, nous convenons que le clergé ne vivra pas sans budget; mais il ne vivra pas non plus avec un budget, car donner de l'or ce n'est pas donner la vie.

Nous touchons ici le point véritable de la question, car il faut le dire une fois, nos adversaires le connaissent très bien. Ils savent qu'en soi un clergé peut vivre partout où il a de vrais fidèles; ils savent que les apôtres n'avaient rien, que pendant trois siècles l'État ne nous donna rien, que plus tard les richesses de l'Église vinrent des simples fidèles beaucoup plus que des rois, et qu'encore aujourd'hui les lois prennent des précautions contre les effets de la charité catholique, tant elles ont peur de son action. Nos adversaires savent cela, et ils ne s'élèvent contre la suppression du budget ecclésiastique qu'à cause d'une pensée qui les poursuit, et qu'ils n'osent dire ouvertement : ils croient qu'il n'y a plus de foi en France. S'ils croyaient qu'il y eût de la foi en France, ils prendraient leurs bons du Trésor et ils les jetteraient au feu avec plus de joie.

qu'Abraham n'en ressentit en immolant, au lieu de son fils unique, un vil animal. Si nous pouvions leur prouver qu'il y a de la foi en France, ils ne nous en demanderaient pas davantage; mais tous nos raisonnements tombent devant cette idée; il n'y a plus de foi!

Eh! bien, malheureux, il n'y a plus de foi; que ferez-vous? Ce qu'ils feront, disent-ils, *ils n'éteindront pas la mèche qui fume encore*, ils se soumettront à la servitude la plus honteuse par amour des restes du christianisme, non pas dans l'espoir de les sauver, on ne sauve pas une religion à laquelle ses propres croyants ne croient plus, mais dans l'espoir d'en retarder la chute et de glaner des âmes le long des siècles moissonnés. Ils tendront la main aux princes, afin de pouvoir encore donner l'aumône; ils recevront des rituels d'un ministre afin de pouvoir encore prier; ils se tairont afin de pouvoir encore parler; ils adoreront un homme afin de pouvoir encore adorer Dieu; ils se feront de la bassesse même une vertu digne d'être respectée, s'il était possible, appelant orgueil la mémoire de l'indépendance chrétienne, et disant du christianisme comme Andromaque de son fils :

> Qu'il ait de ses aïeux un souvenir modeste;
> Il est du sang des dieux, mais il en est le reste.

Que ceux que nous combattons descendent au fond de leur pensée, ils vont plus loin encore; car la réponse serait trop facile, s'ils s'arrêtaient là. Y avait-il, en effet, de la foi en France, quand ses premiers prédicateurs vinrent l'y apporter, et songèrent-ils à demander à l'État du pain pour ne pas mourir? Y avait-il de la foi dans le monde, quand les apôtres reçurent l'ordre de le convertir? Et cependant il leur fut ordonné : « N'ayez ni or ni argent, ni monnaie dans votre bourse, ni un sac pour le chemin, ni deux tuniques, ni des souliers, ni un bâton. » *Par conséquent* des évêques et des prêtres peuvent vivre

dans un pays où il n'y a pas de foi, parce que là où viennent des évêques et des prêtres, la foi y vient avec eux. Et ceux qui pensent qu'il faut un budget ecclésiastique, à cause qu'il n'y a pas de foi en France, n'accusent pas seulement la foi des peuples, ils ôtent de dessus le sanctuaire, avec une douleur profonde, le manteau tombé sur lui pour qu'il prophétisât jusqu'à la fin. Ils doutent, s'ils sont prêtres, de leur propre vertu; ils se considèrent en tremblant comme des débris mutilés du sacerdoce, et se disent à eux-mêmes ce que le temple de Jérusalem se disait : Les dieux s'en vont.

Ils ne s'arrêtent pas même là. Pour s'expliquer leurs ruines, ils croient à celle du monde, et parce que le Sauveur demandait *si le Fils de l'homme venant trouvera de la foi sur la terre*, ils regardent l'affaiblissement de la leur comme un signe. Les saints s'efforçaient autrefois de prolonger les siècles par leurs vertus, de retarder la chute de l'empire romain auquel ils croyaient attaché le sort de l'univers, et telle est, en effet, la puissance des saints que leurs prières sont des années. Les hommes de notre temps ne font pas ainsi; ils se laissent aller en décadence, et puis ils se consolent avec leurs amis, en pensant que le monde n'ira pas loin. Je ne sais ce qui en est; mais peu m'importe. Demain ou dans mille ans, ce sera toujours la veille de l'éternité, et, comme saint Augustin disait: Si tu n'est pas prédestiné, prédestine-toi; tout chrétien doit dire: S'il n'y a plus qu'une minute, faisons-en un siècle. C'est grande pitié que d'être conduit, pour garder un budget, à croire que la fin du monde est proche, et pourtant je ne fais que dévoiler ici la pensée véritable des partisans chrétiens du budget. Ils sont amenés là logiquement, et ils y sont. Tandis que l'incrédule lui-même s'étonne de voir le christianisme vivant après avoir été broyé par la presse, et que dans toute l'Europe, quelque chose avertit les esprits supérieurs que l'Évangile est le dernier mot de l'humanité; tandis qu'*une réaction* religieuse s'annonce des quatre

vents du ciel, et que de Maistre *s'en allant avec l'Europe* regardait de son lit cet avenir réparateur, on voit dans la poussière d'un trône des chrétiens qui ramassent quelques deniers, pour qu'il y ait au moins un cierge sur l'autel quand la trompette du jugement sonnera.

Nous sommes loin de nous entendre. Car nous n'accordons pas même qu'il n'y ait plus de foi en France, et ce malheur fût-il arrivé, nous n'y connaîtrions qu'un remède, le refus du budget. La foi n'est pas une affaire d'argent, elle ne se conserve pas dans les palais, quand elle est chassée de la maison du pauvre; on ne l'embaume pas avec des aromates, pour lui donner le temps d'attendre des jours meilleurs; on ne lui fait pas des prêtres, en ôtant à l'armée par privilège quelques conscrits. Non, elle est née sans tant d'appareil; elle est née toute seule, comme une chose divine qui n'a pas besoin du secours de l'homme, et elle ne peut renaître, quand elle a péri, que dans les langes de son berceau. Voulez-vous faire croire les hommes, croyez vous-même. Voulez-vous croire vous-même, séparez-vous de ce qui est humain et confiez-vous à Dieu, jamais le monde ne reconnaîtra pour divin ce qui attend sa vie d'un peu d'or fait à l'image de César; jamais un homme ne convertira le monde qu'en lui prouvant qu'il n'a pas besoin de lui. Sans doute il est des temps où la religion peut avoir, comme surcroît, de l'or, du marbre, des pierres étincelantes, des autels et des tombeaux pleins du faste d'une chose immortelle qui hérite de toutes les générations. Cela est bien quand la terre croit; elle n'a plus besoin de preuve, elle croit parce qu'elle a cru. Mais l'incrédulité sort-elle peu à peu de l'enfer; voit-on les lèvres de l'impie empreintes sur les bords resplendissants du calice, il est temps d'appeler au secours la pauvreté et de donner au monde une seconde expérience de la foi.

Ainsi, que nos adversaires ne s'étonnent pas de nous *entendre si* peu. Ils croient que l'or conserve, et nous

croyons, nous, que la boue seule a cette puissance, parce qu'il n'y a que Dieu qui puisse faire de la boue, en soufflant dessus, une âme immortelle.

Après cela, que l'*Ami de la Religion* ou le *Catholic Miscellany* nous demande comment les évêques paieront leurs engagements, comment on bâtira, s'il en est besoin, des églises, des séminaires, des évêchés, des presbytères, ce que deviendront les fabriques, c'est-à-dire, en un seul mot, comment on aura de l'argent quand on n'aura plus d'argent, c'est une question dont la réponse dépend de celle-ci : comment donne-t-on la foi à ceux qui n'ont plus de foi? Or, nous venons de la résoudre, et nous sommes sûrs qu'on ne donne pas la foi à ceux qui ne l'ont plus, en affirmant que si les séminaristes n'étaient pas exempts de la conscription, cela *suffirait seul pour éteindre le sacerdoce, et par conséquent pour anéantir la religion.* Heureusement l'histoire protège les catholiques contre de si funestes prophéties ; ils furent longtemps appelés au service des armées, sans distinction, et beaucoup de saints prêtres nés sous la tente ont offert à Dieu le sacrifice non sanglant.

Mais c'est assez, quittons ces hommes qui réclament quelquefois de nous, au nom de la foi, des paroles moins sévères; nous ne savons qui ils sont. Jamais il n'est tombé de leurs lèvres un mot courageux et fraternel; jamais, assis ensemble dans l'exil, sur la même pierre, nous n'avons reconnu à aucun signe qu'ils eussent la langue de notre patrie.

CE QUE C'EST QUE LA LOI

(29 Mai 1831)

On nous parle si souvent de la loi, qu'il devient nécessaire de savoir de quoi il est question lorsqu'on nous parle d'elle. Il est certain que le nom de loi est ancien, qu'il est vénérable, que nul, après celui de la religion, ne nous est parvenu plus saint ou plus grand. Mais tant de choses respectées, et qu'on croyait immortelles, ont succombé sous nos yeux; nous vivons dans un monde si nouveau par ses ruines, que rien ne nous étonne que ce qui est debout, et qu'il faut y prendre garde avant de l'adorer. Le voyageur rencontre quelquefois des temples vides; évitons de prendre l'ombre des pierres pour l'ombre des dieux.

Chez les anciens peuples, les lois étaient le nom propre de la liberté. Quand une ville s'était affranchie de l'autorité d'un roi, si douce qu'elle fût, on disait de cette ville qu'elle avait *préféré des lois*, sans distinguer entre les lois bonnes et les lois mauvaises, parce que toutes étaient l'expression de la volonté des citoyens. Le citoyen était celui qui prenait part aux assemblées législatives; le reste était esclave ou étranger. De là vient l'étonnant respect que l'antiquité avait pour les lois, les dévouements héroïques dont elles furent honorées, et pourquoi leur nom renfermait en lui seul la patrie, la liberté, la gloire, la religion. Ouvrage du peuple, il en portait l'amour aux extrémités du monde, et, si loin que nous soyons de leur temps, cet amour a été assez fort pour nous tromper encore aujourd'hui sur les sentiments que nous devons à nos propres lois. Il est clair pourtant qu'il n'existe aucune ressemblance entre les nôtres et les leurs, et que rien n'est plus puéril que d'appliquer au Bulletin des lois

les grands souvenirs qui nous sont venus des places publiques de l'antiquité. Quelques hommes, en France, pendant quarante ans, ont tour à tour transformé leurs idées solitaires en commandements universels et souverains ; ils ont arraché du sol toute l'ancienne patrie, labouré les générations selon leur plaisir, et, après avoir fini leur règne sur l'échafaud, dans le mépris ou l'exil, ils nous ont laissé teints de leur sang et du nôtre cent volumes inconnus : ce sont nos lois. Or, on peut croire, sans trop de hardiesse, que l'antiquité leur eût fait l'honneur de les brûler par la main du bourreau et d'en jeter les cendres aux vents, tant à cause des horribles mystères de leur naissance, qu'à cause du vrai caractère de la loi qui leur eût manqué, savoir la délibération de tous les citoyens et le consentement du plus grand nombre. C'était ce caractère qui seul faisait alors de la loi une chose sacrée, une chose pour laquelle on mourait, quelle qu'elle fût.

Chez les nations chrétiennes, la loi fut plus sainte encore, à cause de la foi qui vint s'y mêler à la liberté. Placés d'abord sous le joug du Bas-Empire, les chrétiens ne purent ranimer cette vieille relique du paganisme et retremper ses lois avilies. La puissance de leurs mœurs échoua contre les eunuques du palais, et, six siècles après Jésus-Christ, Justinien promulgua le corps du droit romain, vaste monument de la législation païenne corrompue par le despotisme, où nos princes devaient un jour, à l'aide de leurs jurisconsultes, puiser de si funestes traditions. Le catholicisme ne put vivre là, malgré la protection des empereurs, et cette mort lui sera éternellement honorable. Mais il vécut en Occident, grâce à la liberté, et cette vie comparée à cette mort est une grande leçon à étudier dans l'histoire des peuples et de la religion. Les lois reparurent en Europe avec leur antique ascendant, non plus renfermé dans les murs de quelques rares républiques, mais pénétrant partout où la république chrétienne s'établissait, partout où un barbare apportait sa

liberté et le prêtre sa foi. La liberté et la foi s'entrelacèrent ensemble, et les lois, devenues l'expression de l'une et de l'autre, prirent avec le caractère de la délibération commune qui avait fait leur puissance dans l'antiquité, un caractère en quelque sorte divin. Le Pape, les rois, les évêques, les nobles, le peuple, tous les éléments de la société nouvelle, tous les pouvoirs de la conquête et du catholicisme se rencontraient dans la loi, mais tous soumis à la loi plus haute de justice qui leur avait été révélée par l'Évangile, et qui en étant leur premier lien, était aussi leur première liberté. Ce n'était plus une ville, dans un coin de la Grèce, se dictant à elle-même ses volontés sans frein, au bruit harmonieux de ses orateurs; c'étaient de grands peuples unanimes à reconnaître que quelque chose leur était impossible, savoir l'injustice, et faisant du reste leur volonté. Tel était le fond des nations chrétiennes : sorties du tombeau d'Arminius, elles avaient passé par la tombe du Christ et mêlé aux mœurs de la Germanie les mœurs du Christ. Il y eut bien des malheurs dans leur histoire, bien des contradictions, bien des combats; mais le fonds de leur vie était la foi et la liberté, et une seconde fois dans le monde on put mourir pour de *saintes lois.*

Ces lois ne subsistent plus; on sait comment elles ont péri. Les rois de l'Europe devinrent jaloux du catholicisme, et ayant retrouvé dans le droit romain les traces des empereurs de Bysance, ils envahirent peu à peu tout ce qu'ils croyaient avoir été usurpé sur leur pouvoir, jusqu'à ce qu'enfin le clergé, la noblesse et le peuple étant revenus à l'état du Bas-Empire, on ne mourut plus en Europe qu'au cri de *Vive le Roi!* Les rois ont été bien coupables, et chaque jour ils ajoutent à leurs fautes contre la religion et la liberté, des fautes qui font pressentir que leur réprobation s'accomplira peut-être jusqu'au bout, et que *la tribune* de France aura prophétisé quand elle disait : *Les rois s'en vont.* Ils restaient debout du moins avant

les orages de notre pays, et ils couvraient d'une partie de leur majesté les lois chassées du sanctuaire et de la place publique. Mais depuis que le trône, cette dernière chose sainte, ce débris unique de la société chrétienne, s'est abîmé lui-même après toutes les ruines qu'il avait faites pour s'agrandir et s'élever, que sont devenues les lois? Le caractère que leur avaient donné les républiques païennes, celui de la délibération commune à tous les citoyens, ne leur a point été rendu, et le caractère que leur avait donné le christianisme, celui de la soumission à la règle éternelle de justice révélée par l'Évangile, leur a été plus que jamais ôté. Des deux sociétés qui furent dans le monde, elles ne possèdent rien, et rien de ce temps si court où le trône était l'univers. Volontairement séparées de Dieu, étrangères au peuple, dépouillées des franges du trône, filles toutes nues, il ne leur reste rien, pas même la honte. Voilà nos lois.

Il est dur de le dire; mais ce n'est pas nous qui avons provoqué ces sanglantes explications. Quand un peuple, après avoir expié par de longs malheurs les crimes de la servitude et les crimes de l'anarchie, vit sous un régime où presque tout est fictif et nominal, il ne faudrait pas lui vanter trop haut le règne des ombres, le contraindre d'adorer à genoux le néant du passé, de peur qu'un jour ce peuple ne se souvienne qu'il est homme et vivant. Il ne faudrait pas le faire surtout au préjudice de la seule chose virile et vivante comme lui dans la patrie, et mettre incessamment aux prises une Charte qui a changé l'Europe en trois jours avec cent mille feuilles de papier. La Charte est notre loi, notre drapeau, notre salut, notre victoire sur ce qui a été, le présage de l'avenir, la seule réalité d'un monde fini; car tout ce qui a été sauvé se presse autour d'elle, et la religion, et le peuple, et la liberté, et quiconque ne s'est pas dit: Mourons. On n'adore que cela, on supporte le reste.

Mais comment faire pour que les lois redeviennent sa-

crées? Leur délibération par tous les citoyens n'est plus possible, et la religion étant séparée de l'État, elles ne peuvent non plus recouvrer leur caractère chrétien... Il est vrai : toutefois il reste un moyen de les rendre sacrées, c'est de les détruire; c'est d'affranchir le pays de l'ordre légal le plus qu'on pourra, en l'affranchissant de la centralisation, c'est de laisser la famille, la commune, la province, la religion s'administrer elles-mêmes, et se créer des habitudes propres qui leur seront chères sans nuire à l'unité de la France, parce que la Charte en sera toujours le centre et le foyer. Tout nous emporte là, et les ministres auront beau retenir, à l'aide de la peur, les conséquences nécessaires de la société présente ; elles les renverseront demain eux et leur char fabuleux. Tout royaume dont les lois sont méprisées ne peut pas durer ; or, nous défions un ministère quelconque de faire aujourd'hui, avec la centralisation, des lois qui ne soient pas méprisées, des lois qui puissent *se regarder sans rire*. Et la preuve que les lois sont méprisées, c'est que je puisse en parler comme j'en parle, au lieu que si je traitais ainsi la Charte, je serais condamné par le premier jury venu, et lapidé dans la conscience de mes concitoyens, en attendant que je le fusse dans la rue. En un mot, si ce que j'ai dit de la loi n'est pas vrai, je mérite d'être pendu, et la preuve que ce que j'en ai dit est vrai, c'est que personne, en me lisant, n'a songé que je devais l'être.

OBSÈQUES DE M. GRÉGOIRE

(31 Mai 1831)

Un jour la France sera une terre de liberté, c'est le *pressentiment* du monde. Un jour, de vieux préjugés ayant

achevé de s'éteindre, ses citoyens si longtemps désunis feront d'elle une patrie que nul ne regrettera d'habiter, parce que tous y trouveront la paix, le respect de leur religion, et l'espérance d'être secourus dès que leurs droits seront menacés. On ne verra plus alors le gouvernement, protecteur naturel de la liberté commune, s'emparer de vive force d'une église, condamner le prêtre à l'alternative d'en sortir ou d'y consacrer un sacrilège par sa présence, et, après qu'il en sera sorti, y introduire les armes à la main un prêtre étranger et lui amener un cercueil pour le bénir. Nous avons la certitude que nos descendants n'assisteront pas à des mystères si terribles, et qu'ils plaindront leurs pères d'avoir vécu dans des temps où ces inexpiables choses pouvaient se voir. Soit que l'on considère, en effet, la conduite du gouvernement par rapport à la religion, par rapport à la liberté, ou par rapport à ses propres intérêts, on demeure confondu qu'il ait osé faire ce qu'il a fait. Mais il y a des destinées qui doivent s'accomplir, et les destinées de la peur furent toujours les pires entre celles qui ont mérité le plus l'exécration. Charles IX avait peur le soir de la Saint-Barthélemy.

La religion a vécu sous bien des régimes; elle a vu passer toutes les révolutions qui ont agité le monde, car elle est aussi ancienne que lui. Elle a suivi les hommes partout où il leur a plu de porter leur vie inquiète, et les hommes ne lui ont refusé nulle part l'hospitalité, considérant qu'elle était étrangère et qu'elle les aimait. Nulle part, après avoir été accueillie, les peuples ne lui furent cruels, et quand ils commençaient à perdre la mémoire de leurs dieux, ils les respectaient encore comme des êtres sans défense qui méritaient une protection d'autant plus grande qu'on ne croyait plus en eux. Jusqu'à la fin du paganisme, alors même que la philosophie l'avait détrôné et que les poètes le maltraitaient au théâtre, il fut sacré dans ses temples; ses images n'y reçurent aucune insulte; ses prêtres y étaient comme des orphelins, nourris aux

dépens du public, à cause des bénédictions qu'ils avaient données à la patrie lorsqu'elle était jeune et qu'elle avait besoin de la piété. Ils y étaient comme des citoyens, qui n'avaient pas perdu le droit de cité en se consacrant à un service devenu sans honneur; ils y étaient au moins comme des malheureux séparés de la société, et à qui on devait assez de miséricorde pour leur épargner l'injure au pied de l'autel. Jamais un peuple païen, jamais les monstres qui gouvernèrent ces peuples n'envoyèrent des soldats violer la majesté mourante de la religion, et se battre pour un peu de boue humaine en foulant aux pieds la cendre des dieux. Les temples païens tombèrent avec les peuples qui les avaient bâtis; mais tant que ces peuples furent vivants, nul n'eût été si hardi que d'y toucher et si lâche que de le souffrir. Il a fallu que le christianisme, cette religion admirée même de ses ennemis, vînt planter ses autels dans le monde, pour qu'on y vît une fois ce qui ne s'était jamais vu, le lieu de la prière et du sacrifice changé pour vingt-quatre heures en un cimetière immonde, au nom de la peur et du souverain. Les restes d'un homme sont sacrés, nous le savons, mais non pas dans le temple où on les introduit par la force; ils ne sont plus alors que sacrilèges.

Et ces lâches profanateurs! savez-vous comment ils nous ont annoncé leur attentat contre notre religion? C'est de l'hôtel de la police, du séjour abject où se pressent incessamment les filous, les filles perdues, et les espions plus vils encore, qu'un billet officiel nous a instruits que le lendemain notre foi serait déshonorée publiquement à dix heures précises du matin. Ils ont eu raison, et le Ciel est juste; le sacrilège devait passer par ce cloaque.

Et dans quel pays ce sacrilège a-t-il eu lieu? est-ce en pays de servitude? Non, il n'existe pas de souverain despotique qui eût vécu deux heures après avoir fait cela au peuple le plus avili des deux mondes. Mais il s'est rencontré un pays qui n'est ni esclave, ni libre, déplorable

jouet de deux pensées contraires, l'amour de la liberté et la défiance de Dieu, le plus noble pays de la terre, le plus heureux après qu'il aura rapproché dans son amour ce que ses rois avaient désuni dans leur politique, notre bien-aimée patrie, la France. C'est dans sa capitale, au bruit des catholiques qui meurent pour elle à l'extrémité de l'Europe, devant la Charte qu'elle a récemment conquise et qui promet à tous pour leur culte une égale liberté, de la main d'un ministère qu'elle méprise, que cette injure immense a été faite aux catholiques, ses enfants aussi, fussent-ils les derniers dans son estime et dans son cœur de mère. La France ne peut pas les abandonner. Leur liberté est la sienne, et le nom des proscrits a changé tant de fois, qu'elle doit prendre garde de tenir son bouclier étendu sur tous, de peur que la foudre n'atteigne ceux qu'elle n'y croyait pas exposés. Si ce qu'ont souffert les catholiques est juste, on peut le répéter sur tous les points du pays, on peut le tenter contre les juifs, contre les protestants, contre les disciples de Saint-Simon : chacun a ses temples et ses tombeaux, chacun a sa discipline à conserver. Nous voilà donc tous à la merci du premier qui voudra communier avec nous dans son cercueil, et nul croyant, sous quelque nom qu'il adore Dieu, ne trouvera plus sur le sol français une pierre où il puisse poser son front d'homme, avec la certitude que son baiser ne sera pas profané. Ah ! ne faisons pas de notre patrie une terre à ce point maudite ! assez de lieux sont ouverts à tous : qu'il soit permis à de pauvres français qui souffrent et qui ont reçu de leurs ancêtres, avec les douleurs de la vie, le nom de Dieu ; qu'il leur soit permis de bénir quelques pieds de la terre française, et de les rendre inviolables sous la protection de la pitié publique, puisque la liberté est une vaine sauvegarde.

Le gouvernement s'est bien trompé s'il a vu un acte de haute politique dans le sacrilège de l'Abbaye-aux-Bois. *Sans doute les émeutes* sont dangereuses ; elles altèrent

le crédit au dedans et au dehors; mais la paix qui s'achète avec le crime n'est pas une bonne paix. Au lieu d'un danger qui le menaçait dans un moment et dans un lieu, le gouvernement s'en est créé d'innombrables. Chaque commune possède quelque homme qui sera bien aise d'humilier son curé après sa mort, et de laisser un peu de bruit sur sa tombe : les préfets imiteront les ministres, les maires singeront les préfets. Quelles églises seront à l'abri du sacrilège? quels tabernacles seront tranquilles? On troubla leur repos naguère pour leur enlever les reliques de nos aïeux : fallait-il le troubler pour y apporter des cendres étrangères? Au dehors, le gouvernement ne sera pas plus heureux. Les nations qui n'ont pas perdu le sens, s'étonneront davantage d'un si grand attentat commis de sang-froid par l'autorité, qu'elles ne s'étaient étonnées des désordres lamentables de février. Elles croiront qu'il n'y a plus chez nous ni foi, ni liberté, ni le dernier vestige des principes sociaux, mais une anarchie gouvernée par la lâcheté, un cadavre où le sang ne coule pas parce que la mort l'a glacé moins encore que la peur. Le bruit en ira jusqu'à ces braves Polonais qui bâtissent des églises à Dieu pour le remercier de leurs victoires, et ils ne se demanderont plus d'où vient qu'ils sont abandonnés par l'Occident. Nous leur devions au moins de ne pas profaner les temples où ils avaient préparé un asile à leurs os meurtris pour la liberté, et voilà, tandis que le Russe schismatique déshonore par d'indignes supplices leurs restes mutilés, d'autres schismatiques déshonorent en France jusqu'à leur tombeau !

Que Dieu prenne pitié d'eux et de nous. Qu'il élève leur gloire aussi haut que notre misère, afin que le sang catholique ayant sauvé encore une fois l'Europe, la brillante nation de France ne soit pas toujours injuste, et qu'elle tende à tous ses enfants cette main si noble qui a fait de *si grandes* choses. Dieu l'aime toujours; il se souvient *que notre* histoire et la sienne furent longtemps confon-

dues, et qu'il y a des pages immortelles qui ont pour titre : « *Gesta Dei per Francos.* »

En attendant, pauvres catholiques français, apprenons de nos malheurs mêmes à aimer la liberté plus que ceux qui nous l'avaient promise. Que la liberté nous soit sacrée, puisque nous en avons tant besoin! Ce n'est pas d'elle que nous avons à nous plaindre, mais de ses ennemis, mais de nous qui avons si peu tenté encore pour l'arracher à ceux qui ne veulent pas nous la donner. Méditons sur nos injures, et, pour comprendre ce qui les rend possibles, songeons à ce qu'eussent fait nos pères s'ils avaient été à notre place. Autrefois, à Constantinople, une de leurs églises fut insultée; ils en prirent les pierres une à une, et ils les transportèrent religieusement au delà du Bosphore, en Asie, où ils reconstruisirent l'édifice sacré, puis le siècle étant devenu meilleur, ils reprirent de nouveau une à une ces pierres chéries, et les transportant au delà du Bosphore, en Europe, ils replacèrent leur église dans la ville impériale, et ils l'appelèrent *la Ressuscitée*, d'un nom qui resta populaire, et que tous les barbares du dix-neuvième siècle n'auraient pu flétrir. C'est ainsi qu'on devient libre; mais, catholiques, on ne le devient pas autrement!

Il nous reste à mettre aux pieds de notre pontife l'hommage de notre respect, de notre douleur, de notre admiration. Il n'a point trahi ses malheurs.

BATAILLE D'OSTROLENKA

(9 Juin 1831)

Rien ne pourra émouvoir les gouvernements, nous le *savons. Ils sont* devenus comme ces statues de bronze que

les peuples arrosaient de sang pour les attendrir, mais qui n'avaient point de cœur et qui ne rendaient d'oracles qu'en faveur de la victoire. A quoi bon leur dire qu'on a été vaincu ? A quoi bon leur compter les morts, parler des généraux tombés avec les soldats, dire : le champ de bataille était large, les fosses ont été profondes, la gloire immense, la douleur pleine de courage et de religion? A quoi bon le leur dire? Ils le savent, ils ont des ambassadeurs, des courriers; aucune goutte de sang ne leur échappe; ils savent qu'il y en a tant à répandre, après quoi il n'y en aura plus. Ils viendront alors; ils ont dans leurs cabinets des plans tout préparés, des protocoles *sans peur et sans reproche*. Ils jetteront sur le champ de bataille leurs manteaux pour s'y asseoir à l'aise et y parler des grands intérêts des nations: que leur demandez-vous de plus?

Nous ne leur demandons rien. Mais nous voulons séparer notre cause de la leur, et protester comme Daniel *que nous sommes purs de ce sang qui est versé*. Ce sang coule pour la France, il coule pour le Christ et pour la liberté: comment ne protesterions-nous pas qu'il est saint? Comment nous tairions-nous sur lui à cause du silence des rois? Les rois et les peuples n'ont plus les mêmes lèvres; que chacun songe à son honneur.

Les catholiques ont encouragé la Pologne dès le lendemain de sa révolution, et, chaque fois qu'elle sera malheureuse, ils lui donneront des marques d'espérance et d'amour. Qu'elle n'ait pas peur, ne lui restât-il devant Varsovie que son drapeau sur un tas de morts ! Dieu, dont les secrets sont impénétrables, fait briller pourtant dans la nuit où vivent les hommes quelques-unes de ses profondes pensées, lorsqu'elles sont sur le point de s'accomplir, et il en est une qu'il a révélée à ce siècle par des signes qui ne sont pas trompeurs. Les rois courent à leur perte. Devenus les fléaux de la religion, soit par le schisme *et l'hérésie*, soit par une haine de la constitution catho-

lique qui ne leur a laissé que l'apparence et le nom de chrétiens, Dieu les abandonne, et il suffit de jeter un coup d'œil sur les trônes de l'Europe, pour voir que ce qui est assis là n'est à peine qu'un spectre du passé, je ne sais quelle ombre impuissante sans pensée et sans vie. Dieu veut sauver la religion par la liberté, et il suffit encore de regarder l'Europe pour voir qu'en effet la liberté est bénie, et que sa tête est la seule qui porte une couronne. Quiconque marche dans le sens de ces décrets de la souveraineté éternelle, doit y marcher sans crainte, sûr qu'un million de Tartares n'est pas capable de relever ce que Dieu a jeté bas. Les rois ont abandonné la Pologne, et c'est une preuve que leur heure est venue; car, s'il leur fût resté quelque chose de l'esprit de Dieu, ils auraient compris que la justice pouvait seule rappeler la gloire sous leur sceptre, et au lieu d'attendre comme des esclaves que la force décidât de leur sort, ils auraient retrempé la royauté dans la vertu. Mais la pensée ne leur en est pas même apparue, et ils ont rassemblé d'innombrables soldats, non pour combattre, mais pour s'empêcher d'avoir peur dans leurs palais, ce dont ils ne sont pas même venus à bo. t. La Pologne s'est levée toute seule au milieu de ces trônes épouvantés; elle a combattu toute seule; Dieu lui a prouvé clairement, contre toute espérance, qu'elle avait une mission de lui. Qu'a-t-elle à craindre? Elle n'est pas seulement la sentinelle avancée de la liberté, mais celle de Dieu.

« Toujours, a dit M. de Maistre, il y a un certain équilibre dans l'univers politique, et même il ne dépend pas de l'homme de le rompre, si l'on excepte certains cas rares, précis et limités; voilà pourquoi les coalitions sont si difficiles; si elles ne l'étaient pas, la politique étant si peu gouvernée par la justice, tous les jours on s'assemblerait pour détruire une puissance; mais ces projets réussissent peu, et le faible même leur échappe avec une facilité qui étonne *dans l'histoire*. Lorsqu'une puissance trop prépon-

dérante épouvante l'univers, on s'irrite de ne trouver aucun moyen de l'arrêter; on se répand en reproches amers contre l'égoïsme et l'immoralité des cabinets qui les empêchent de se réunir pour conjurer le danger commun; c'est le cri qu'on entendit aux beaux jours de Louis XIV: mais dans le fond ces plaintes ne sont pas fondées. Une coalition entre plusieurs souverains, faite sur les principes d'une morale pure et désintéressée, serait un miracle. Dieu qui ne le doit à personne, et qui n'en fait point d'inutiles, emploie pour rétablir l'équilibre deux moyens plus simples: tantôt le géant s'égorge lui-même, *tantôt une puissance bien inférieure jette sur son chemin un obstacle imperceptible, mais qui grandit ensuite on ne sait comment, et devient insurmontable;* comme un faible rameau arrêté dans le courant d'un fleuve, produit enfin un attérissement qui le détourne. »

Telle est la mission de la Pologne, bien plus grande encore, puisqu'il s'agit non de sauver l'équilibre politique de l'Europe, mais sa religion et sa liberté; car, qui peut considérer sans frémir ce que deviendraient l'une et l'autre si la Pologne était détruite? Quel roi les défendrait? On sait leur amour pour la liberté, et Rome connaît leur amour pour la religion! En est-il un seul qui ait éprouvé pour les Polonais quelque sentiment de compassion, qui ait admiré leur bravoure, plaint l'inégalité de leurs armes, hasardé un gémissement public? Non; les plus proches ont environné ce malheureux pays d'une ceinture de bronze, et fait pleuvoir les balles sur quelques soldats qui allaient mourir pour eux. Ils ont souffert que les colonnes ennemies entrassent sur leur territoire pour tourner les Polonais, et ils ont fait prisonniers les Polonais qui avaient eu le malheur de se confier à leur générosité. Ils n'ont pas même eu la pudeur de garder une neutralité impartiale. Cernée de tous côtés par d'impassibles voisins, *la Pologne* a tendu les bras plus loin, elle a cru que la *France aurait* des entrailles pour de vieux soldats qui

l'avaient servie ; mais il était écrit que la tribune de France ne dirait pas une parole qui pût encourager les fils de ses compagnons d'armes. L'Europe a été immobile, muette, glacée; elle a levé un million d'hommes pour voir mourir la Pologne, et elle ne lui a pas même dit : C'est bien ! M. de Maistre pense que les coalitions sont difficiles ; je le crois aussi, et c'est ce qui étonne que l'Europe ait été capable d'une si impitoyable et si universelle coalition contre un pays aimé de toute l'Europe.

Si les gouvernements ont été capables de donner au monde, et avant la victoire des Russes, un spectacle si triste et si nouveau, que serait-ce après? Je ne voudrais pas, disait Voltaire, avoir affaire à un prince athée ; car s'il avait intérêt à me piler dans un mortier, je serais bien sûr d'y être pilé. Et moi j'aimerais mieux avoir affaire à des princes athées qu'à des princes qui se disent chrétiens et qui ont traité la Pologne avec cette implacable lâcheté. Encore plût à Dieu que ce fût de la lâcheté! Mais, au jour du jugement, quand il n'y aura plus de palais, plus de chambellans, plus de velours et de soie et de cordons sur la poitrine, quand on lira dans les cœurs, on y verra peut-être que l'enfer ne suscita jamais contre la religion catholique et contre la liberté de plus horribles complots que ceux de notre temps. Ils échoueront, grâce à Dieu ! S'ils n'échouent pas, les Polonais seront heureux d'être morts les premiers, dans leur patrie, à l'ombre de leur religion, avec une si grande gloire. Pour nous, nous boirons la lie du calice, et voici ce qu'elle sera : de la boue dans du sang.

DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

(12 Juin 1831)

Une seule chose fait peur à beaucoup de catholiques dans le régime libéral, c'est la liberté de la presse. Ils ne peuvent comprendre qu'on laisse à l'erreur la faculté illimitée de se produire et de se défendre contre la vérité. Il leur semble que l'ordre est détruit par cela seul que le mensonge traite avec elle d'égal à égal, d'autant plus que la vérité se sert d'armes nécessairement inférieures et comme à demi-brisées. C'est là, si nous ne nous trompons, la situation d'esprit de plusieurs catholiques de bonne foi, qui ont fait de grand cœur les funérailles du pouvoir absolu, mais qui se sentent quelquefois troublés par l'apparition de l'imprimerie, vieux fantôme pourtant, dont trois siècles ont démontré l'impuissance contre la religion, et qui fera rire, dans trois siècles, les petits enfants.

La liberté de la presse n'implique qu'une chose, qui peut déplaire à ceux qui ne sont pas catholiques, mais que les catholiques sont forcés d'admettre, c'est qu'il n'existe aucun tribunal civil capable de discerner le vrai du faux en matière politique et religieuse, d'où il suit qu'aucun tribunal civil n'a le droit de se constituer à priori, par voie de censure, juge suprême de la vérité. Seulement, quand un livre est devenu public, douze citoyens rassemblés peuvent dire à l'auteur : Nous ne savons si ce que vous avez écrit est vrai ou faux, mais ce que vous avez écrit est réprouvé par l'opinion commune, et elle vous condamne à tant de francs d'amende ou à tant d'années de *prison*. Ce jugement *à posteriori*, par voie de répression, *n'est pas* absolument logique ; il est néanmoins tolérable,

parce qu'il ne fait pas du prince, c'est-à-dire d'un seul homme le maître du bien et du mal dans son royaume, le modérateur souverain de la pensée, le pontife unique et réel de la nation. Le jury sans doute n'est pas plus infaillible que le prince. Mais il est composé de citoyens de tous les rangs et de toutes les opinions; il n'est pas renfermé dans un palais, il voit, il entend, il change; il ne prononce enfin qu'après la publication des idées, et par conséquent qu'après avoir été éclairé par l'impression générale qu'elles ont produites dans le pays. La censure, au contraire, cache je ne sais où quelques hommes vendus à la conscience du pouvoir, qui décident de toute vérité selon la colère ou l'ignorance de chaque jour, étendent leurs ciseaux jusque dans le sanctuaire, coupent des pages de l'Évangile, émondent les bulles apostoliques ou les mandements épiscopaux, et réduisent Bossuet à implorer la miséricorde de madame de Maintenon, pour qu'on respecte cette plume que le génie ni l'Esprit Saint ne pouvaient défendre, dès ce temps-là, contre M. le chancelier. La censure n'est pas autre chose que la substitution du prince au Pape, et vu que le prince ne se mêle pas toujours de penser, elle est en définitive la substitution d'un ministre d'état au Vicaire de Dieu. Je ne dis pas assez : car, le Pape reconnaît pour règle l'Évangile et les traditions, au lieu que nos ministres ne reconnaissant aucune loi supérieure dans l'ordre spirituel, la censure n'est pas même la substitution de l'hôtel de la rue des Saints-Pères au Vatican, mais un despotisme impie qui n'a pas de nom : c'est M. de Montalivet fait Dieu. Nous le disons hardiment, l'idolâtrie n'a rien imaginé de pis; car, quand elle a fait des dieux, ces dieux étaient du moins des hommes.

Que veulent donc les catholiques, quand ils songent à la liberté de la presse avec un sentiment de terreur? Ils veulent l'infaillibilité ministérielle mise à la place de l'infaillibilité papale, le veau d'or à la place du Sinaï. Ils veulent *la dégradation où* est tombée cette Église russe, dont

les mandements se fabriquent dans les bureaux, et dont la crosse est un knout. Ils veulent, par un doute affreux contre la puissance de leur foi, se jeter pieds et poings liés dans l'antichambre du premier athée créé ministre, peu soucieux de tomber si bas, pourvu que l'univers descende avec eux dans la boue, et qu'il n'y soit pas tellement étouffé qu'on ne puisse lui parler de Dieu, à défaut d'autre chose.

Les catholiques espéreraient-ils qu'en rétablissant la censure, on aurait soin d'en exempter leurs écrits? Ils se tromperaient bien, et ils devraient avoir une autre expérience des choses de ce temps. Le privilège de la liberté est impossible aujourd'hui, il est impossible à jamais, et les princes qui ont le plus désiré naguère les progrès de notre foi, n'ont jamais établi pour elle que le privilège de la servitude. Nous les blâmons moins que nous ne les plaignons; l'esprit d'égalité, plus vivant encore que celui de la liberté, s'opposait invinciblement à leurs efforts. Napoléon revenant au monde avec le sang des Bourbons dans ses veines, aurait pu de nouveau ployer la France devant l'airain de sa volonté; mais faire une France libre et une France esclave! cela ne s'est vu et ne se verrait qu'à une condition, c'est que les catholiques fussent la partie esclave. D'ailleurs il ne s'agirait pas seulement d'exempter leurs écrits de la censure, pour que les droits du catholicisme fussent respectés. Les hommes sont tous frères et tous chrétiens; ils ont tous été affranchis le même jour par le même sang, et nul prince ne peut être à l'égard d'aucun d'eux juge suprême de la vérité, sans que l'Église catholique ne soit anéantie à l'instant. Il n'y a donc à choisir qu'entre deux partis : la liberté de la presse ou la censure exercée par l'Église. Voilà la position.

Maintenant la censure *civile* peut-elle être exercée par *l'Église?* L'État peut-il et veut-il confier la censure à l'É*glise? Non.* Reste donc la liberté et Dieu soit béni! Dieu

soit béni d'avoir fait l'homme une créature si élevée que la force conspire vainement contre son intelligence, et que la pensée n'ait ici-bas d'autre juge que la pensée. Loin que l'ordre soit détruit par le libre combat de l'erreur contre la vérité, c'est ce combat même qui est l'ordre primitif et universel. Rien, dans les desseins de Dieu, n'a été accompli par voie de censure, et tout l'a été par voie de répression. L'enfer n'existe que parce que la censure est impossible à Dieu même : il a préféré du moins au régime de la censure le régime de l'enfer. Car si l'enfer fait des damnés, il fait aussi des hommes et des saints au lieu que la censure n'eût peuplé le monde que d'idiots immortels. Je n'ai jamais compris, pour ma part, comment des catholiques se révoltent contre la liberté de la presse, malgré le déluge effroyable de crimes et de malheurs dont elle a inondé l'univers. Si Dieu eût raisonné comme M. de Villèle, le monde eût été heureux, aussi heureux qu'un mouton peut l'être sous une monarchie; mais Dieu voulait que le monde fût homme, dût-il lui en coûter l'éternité.

On pouvait objecter aussi au souverain Créateur, que le mal serait plus fort que le bien dans le régime libéral qu'il choisissait. Il l'a néanmoins choisi, sachant que la liberté est le bien par excellence, contre lequel le crime ne prévaut pas, puisque le crime est une preuve même de la liberté, et qu'il atteste la présence d'une créature divine partout où il se commet. Néron parricide était une *grande chose :* les animaux nourris au Vatican pour fournir la laine des *palliums* de toute la chrétienté, ne sont rien. Il n'est pas vrai d'ailleurs, dans aucun sens, que le mal soit plus fort que le bien, et que la vérité combatte, sur la terre, avec des armes dont l'inégalité ait besoin d'être réparée par le secours du pouvoir absolu. S'il en était ainsi, la vérité serait bien malheureuse; car le pouvoir absolu n'a jamais travaillé que pour lui. Est-ce à l'aide du pouvoir absolu que le christianisme s'est fondé ? Est-ce à l'aide *du pouvoir absolu* que les hérésies du Bas-Empire

ont été surmontées? Est-ce à l'aide du pouvoir absolu que les peuples ariens de l'Occident ont été convertis? Est-ce à l'aide du pouvoir absolu que la philosophie du dix-huitième siècle tombe en poussière aujourd'hui? La vérité persécutée a triomphé partout de l'erreur protégée et puissante : voilà l'histoire. Et aujourd'hui l'on vient nous dire que, si la vérité est réduite à combattre l'erreur par ses seules armes, en plein air, librement, tout est perdu. Insensés! il n'y a qu'une preuve que tout ne soit pas mensonge et jeu de l'esprit, c'est que quelque chose, haï depuis l'origine, esclave depuis l'origine, blessé et sanglant depuis l'origine, a pourtant triomphé depuis l'origine de tous les obstacles humains : et ce quelque chose battu des flots, vous croyez qu'il périra par la liberté! Beaucoup d'hommes ont secoué la tête en passant devant le Christ ; mais, je vous le jure, je n'en ai point rencontré dans l'histoire dont le blasphème ait égalé le vôtre. Vous ne connaissez pas le Galiléen.

Catholiques, croyez-moi, laissons à ceux qui n'ont foi qu'aux princes de la terre les espérances de la servitude. Laissons-les dire que tout est perdu si la presse parle, et s'enfoncer dans des conséquences lamentables où ils n'auraient plus qu'à choisir entre la destruction de l'ordre et celle de la raison. Ce sont des enfants d'un jour qui n'ont pas encore vu d'éclipse, et qui se tordent les mains en invoquant je ne sais quels dieux. Pour nous, voyageurs depuis longtemps sur cette terre, ne nous troublons pas de si peu, et, notre crucifix sur la poitrine, prions et combattons : les jours ne tuent pas les siècles, la liberté ne tue pas Dieu.

DE L'ÉLECTION ET DE LA NOMINATION DES ÉVÊQUES [1]

(17 Juin 1831)

Cet ouvrage est une histoire rapide et animée de la liberté de l'Église dans les modes divers choisis par elle pour perpétuer sa hiérarchie. Tandis que tout change, et qu'elle-même conforme sa discipline aux nécessités des temps, on la voit, attentive à se préserver du joug des princes, ramasser incessamment ses forces pour maintenir *la charte de sa liberté* comme le disait au douzième siècle Geoffroy de Vendôme. Soit que les Évêques élisent leurs collègues, selon l'ordre primitif; soit que l'élection transférée aux chapitres par le quatrième Concile de Latran introduise un ordre nouveau, soit que les Souverains pontifes attirent à eux, sous le nom de réserves, une grande partie des nominations; c'est toujours pour le salut de sa liberté que l'Eglise se plie à ces changements, et le Concordat de François Ier lui-même, tout malheureux qu'aient été ses résultats, fut encore une victoire de l'Église sur une plus grande oppression dont elle était menacée. Tel est l'esprit et la marche du livre. L'auteur a rendu un vrai service aux catholiques en leur remettant sous les yeux les titres de leur indépendance, dans un moment où se déchirent les derniers lambeaux de la société chrétienne, et où, le pouvoir devenu indifférent, voudrait néanmoins conserver les concessions que l'Église avait faites à sa piété. Dieu ne permettra pas qu'il les conserve; car il ne peut pas permettre que son Église périsse étouffée dans l'abjection. Mais l'heure de son affranchissement peut être hâtée ou retardée, selon que les

1. Titre même de l'ouvrage dont Lacordaire fait l'appréciation dans cet article.

Catholiques travailleront avec plus ou moins de courage à reprendre le caractère, trop affaibli en eux, de l'homme libre, de l'homme de Dieu et du peuple ; et ils doivent applaudir au chrétien modeste qui a pris une grande part à ce travail, sans leur dire son nom.

Toutefois plus nous attachons de prix aux veilles consciencieuses de l'auteur, plus nous sommes en droit de ne pas taire les points sur lesquels nous n'avons pu tomber d'accord avec lui. Dans le chapitre XII *sur le Concordat de Léon X et de François Ier*, l'honorable écrivain a soutenu trois propositions qui ne nous semblent pas conformes à la vérité, savoir que le Concordat ne fut pas l'œuvre du gallicanisme, ni de François Ier et que ceux qui en ont récemment montré les inconvénients ont implicitement accusé de faute l'Église romaine. Ces trois propositions qui, du reste, ne font pas corps avec l'ouvrage et sont tout à fait étrangères au but de l'auteur, dont la plume a signalé plus vivement que nulle autre *les inconvénients du Concordat*, dans un chapitre exprès, ces trois propositions méritent un examen sérieux.

Après les Conciles de Constance et de Bâle en 1438, quelques évêques de France s'assemblèrent à Bourges, en présence du roi Charles VII et de sa cour. Là, ils décidèrent que tout pouvoir serait ôté au pape sur la nomination des évêques, que le chapitre élirait, et que l'élu recevrait l'institution canonique du métropolitain. Cet acte s'appelle la *Pragmatique sanction*. Charles VII la maintint, Louis XI l'abolit, Charles VIII et Louis XII la protégèrent ; le Clergé de France, les parlements et l'Université la prirent sous leur sauvegarde, les papes Eugène IV et Pie II l'attaquèrent violemment, Jules II convoqua contre elle à Rome le cinquième Concile de Latran, enfin, au milieu de ces divisions, Léon X et François Ier montèrent, l'un sur le trône de France, l'autre sur le Siège Éternel. Le nouveau Pape craignant que, si le Concile de Latran anathématisait sans accord préalable la pragmatique sanction, l'Église

de France ne se séparât du Saint Siège, convint à Bologne avec François Ier de céder à la couronne l'élection des Évêques pourvu que la couronne ne contestât point à la Tiare l'institution canonique. François Ier accepta le traité, le clergé de France et le Parlement le repoussèrent, jusqu'à ce que le Parlement, ayant reconnu ce qu'il apportait d'avantages au pouvoir séculier, devint son plus ferme défenseur. Tels sont les faits.

Or, le Gallicanisme fut-il étranger à ce Concordat? l'auteur le pense, sur ce motif, que le Clergé français était fortement attaché aux élections capitulaires, qu'il les a toujours regrettées et qu'il s'opposa, autant qu'il le put, au traité de Léon X et de François Ier. Malheureusement il ne résulte de là aucune preuve en faveur du Gallicanisme. Le Gallicanisme rejeta le Concordat qui le rattachait au Saint Siège par des nœuds qu'il avait cru rompre à Bourges. Mais qui réduisit le Saint Siège à recourir au Concordat pour reformer des nœuds à demi rompus? Qui réduisit le Saint Siège à chercher près du trône un appui qu'il n'aurait pas trouvé dans l'épiscopat? Qui força le Saint Siège de conclure un traité contre une Église avec un roi? Les élections avaient été en Allemagne un sujet de troubles plus affreux et plus longs qu'en France. Pourquoi l'Église romaine put-elle les maintenir en Allemagne et y détruire l'influence séculière par le Concordat de 1448, tandis qu'elle ne put sauver en France l'autorité apostolique qu'en sacrifiant les élections au pouvoir royal? L'auteur lui-même va nous répondre; « que différent eût été le sort de notre Église *si l'esprit d'indépendance* qui fermentait alors n'eût point empêché l'application des règles canoniques? *Plus heureuse que nous* l'Allemagne avait consommé sans effort une réforme dont le besoin se faisait sentir partout. Par un Concordat, le premier de tous, conclu en 1448, entre Nicolas V d'une part et de l'autre Frédéric III avec les Princes de la confédération germanique, les réserves devenues désormais moins nécessaires

avaient été considérablement réduites, les élections capitulaires étaient rétablies. Leur liberté se trouvait assurée par l'éloignement de toute intervention laïque et leur canonicité garantie par la confirmation qui d'après les conventions, devait nécessairement venir du Saint Siège » (*De l'élection* etc. pag. 189 et 190). Ce fut l'esprit d'indépendance, comme le dit si bien l'auteur, qui priva la France de ces grands biens, et contraignit l'Église romaine d'abandonner, par *un règlement fixe* à un roi, l'élection des évêques, ce qui ne s'était jamais vu. Or cet esprit d'indépendance venu de Constance et de Bâle, manifesté depuis à Bourges, quel nom a-t-il dans l'histoire? Léon X ne s'est pas trompé sur les causes qui le contraignirent de signer le Concordat de 1516 et dans la Bulle où il anathématisa la pragmatique sanction, après avoir rappelé d'illustres exemples de la soumission au Siège Apostolique, il continuait ainsi : « Nous ne serions pas dans l'embarras où nous sommes, si ceux de Bourges et de Bâle avaient suivi ces louables coutumes » *Quam laudabilem consuetudinem si Bituricenses et Basileenses secuti fuissent hujusmodi modestia procul dubio careremus* (*Conc. hard.* Tom. 9 pag. 1829.)

François Ier n'est pas plus innocent que le Gallicanisme dans l'affaire du Concordat. L'estimable écrivain essaie de le justifier, par deux citations : l'une extraite d'un mémoire sur le Concordat, par le chancelier Duprat, l'autre tirée d'un préambule joint au Concordat lui-même par François Ier. Le chancelier Duprat dit dans ce mémoire que le roi « loin d'avoir recherché la nomination des évêques, l'avait plutôt reçue du pape, qui la lui avait offerte de son propre mouvement. » Et le roi dit dans son préambule que « quant aux élections, il n'avait pu obtenir ce qu'il désirait. » Nous remarquerons d'abord qu'il y a peu de critique à rechercher les intentions d'un roi dans les mémoires que son chancelier présente à un *parlement* mal disposé, et dans les préambules d'un traité

estiné à être mal accueilli. Ceux qui apprécieront un ›ur les intentions des grandes puissances de l'Europe par apport à la Belgique d'après les Protocoles de Londres, :ourront grand risque de se tromper. J'ajoute peu de foi ıu mémoire de Duprat et au préambule de François Ier et j'aurais le droit de n'en pas croire un mot. L'un et l'autre s'étudiaient à vaincre la résistance du clergé et du parlement, et l'un et l'autre ont dû lui tenir ce langage : « Nous sommes bien fâchés, mais que voulez-vous ? le pape a été inflexible. » Les véritables intentions de François Ier sont dans le Concordat lui-même et il est également coupable, soit qu'il ait le premier sollicité le droit d'élection, soit qu'il l'ait accepté ; car, dans tous les cas, il voulait rester le maître absolu de nommer aux sièges de son royaume, le maître par la pragmatique sanction, au moyen de son influence établie sur les électeurs, ou le maître par le Concordat, en vertu de son droit direct. Invinciblement appuyé sur l'esprit du clergé de France, certain que les anathèmes du cinquième Concile de Latran produiraient un schisme, et que le pape en était épouvanté, le roi a été l'arbitre souverain de la conférence de Bologne, et il est impossible de croire, en effet, que le pape ait signé, sans une absolue nécessité, un Concordat si nouveau et si différent du concordat germanique. *Or, quiconque est l'arbitre d'un traité en est seul l'auteur.*

L'estimable écrivain suppose, il est vrai, qu'au temps de la conférence de Bologne, François Ier avait besoin du pape ; on va en juger : « L'intervalle des deux cessions dixième et onzième du Concile de Latran, dit un historien, fut rempli d'événements très mémorables. Le roi François Ier passa en Italie avec cinquante mille hommes, recouvra Gênes et battit les Suisses à Marignan, se rendit maître du Milanais, réduisit Maximilien et le força à se contenter d'une pension annuelle, répandit l'admiration de sa valeur et de sa bonne fortune dans toutes les cours de l'Europe. Le *pape, qui* avait négocié avec tous les en-

nemis de la France pour faire échouer cette expédition, fut frappé plus que personne d'une révolution si subite; *il n'était plus question de lier des intrigues*, le roi était sur les confins de la Toscane et pouvait sans peine en chasser les Médicis; de là dans l'État ecclésiastique il n'y avait qu'une excursion à faire, *il fallut donc que Léon X envoyât présenter son compliment* (*Hist. de l'Égl. gall. cont. par le P. Berthier. T. 17, p. 423.*) Or, sait-on quel fut le résultat du compliment présenté? La conférence de Bologne et le Concordat.

Mais quel intérêt, dira-t-on, portait François Ier à exiger la nomination des évêques? Pourquoi s'est-il proposé ce but dans la conférence de Bologne? N'était-il pas maître des élections avec la pragmatique sanction? oui, mais maître par l'intrigue, maître par une puissance qui pouvait lui être disputée, maitre en fait et non en droit. Or, la possession de droit était pour la couronne une conquête inappréciable, soit du côté de la dignité; soit par rapport à la permanence de son intervention dans les affaires de l'Église. « Il fallait, dit le chancelier Duprat, tenir compte au Saint-Siège de l'honneur qu'il faisait à nos rois de leur confier la nomination des premières places du clergé de France, ce qui relevait beaucoup l'éclat de la couronne et méritait bien que le parlement se fît le défenseur d'un si beau droit. » (*Ibid. p. 461.*) Encore le chancelier ne disait pas tout, et le reste ressortira mieux sous la plume de l'auteur que je combats avec tant de regret. « Dans la grande controverse des investitures, les papes ont lutté des siècles entiers contre le système qui cherchait à aliéner toute la vigueur de l'Église au profit de la politique par l'inféodation de tous les bénéfices. En France, le Concordat de Léon X avait réalisé d'une manière plus douce, *mais bien plus efficace*, cet ancien plan si incompatible avec les franchises du clergé. Tous nos rois, depuis Louis XI, ayant travaillé successivement à démolir pièce à pièce l'édifice féodal, il était urgent d'of-

frir à la noblesse un dédommagement pour tant de pertes réelles, il fallait donner le change à ses justes regrets, et pour cela ouvrir une nouvelle porte à sa légitime ambition. En transformant les hauts bénéfices en autant de fiefs destinés à former le patrimoine des grandes familles, le souverain enchaînait la noblesse au clergé qu'il dirigeait par l'influence des nominations et simplifiait la machine du gouvernement par l'amalgame des deux premiers ordres dans un seul. La cour devenait le chemin de l'épiscopat, les prélats, les hommes du roi, les dignités de l'Eglise la récompense des services politiques, le prix de la fidélité, en un mot, par le plus grand de tous les abus, la religion tout entière devenait la propriété du Roi. » (*De l'élection, etc. p. 226-227.*)

Cela valait la peine de signer le Concordat et cela justifie, ce nous semble, ceux qui ont naguères eu l'honneur de soutenir que François Ier *avait exigé pour lui le droit de nommer les évêques* et qu'il s'était *proposé de rompre les vieux liens des peuples avec le catholicisme dans le but profond d'assouvir et d'asservir la noblesse.*

L'auteur adresse à ceux dont il est ici question un dernier reproche, qu'ils ont droit de repousser avec quelque sensibilité : « Leur vénération pour l'Église romaine, dit-il, n'a pas empêché qu'ils ne l'aient implicitement accusée de faiblesse et de complicité, comme si un catholique ne savait pas que Dieu veille dans les cieux sur la fidélité de son Épouse. » Oui, tout catholique le voit, et c'est pourquoi ceux sur qui tombe ce reproche s'exprimaient ainsi : « En consentant, quoique à regret, à l'établissement des concordats, le Saint-Siège a usé d'un pouvoir devant lequel doit fléchir toute conscience catholique. Tout ce qu'il a fait est bien fait, car il est des époques où de grands maux ne peuvent être évités qu'au prix de grandes condescendances et l'autorité du Père de tous les chrétiens, sacrée pour tous dans tous les temps, ne nous est jamais plus vénérable et plus chère que lorsque, cé-

dant à la rigueur de circonstances inexorables, elle reçoit comme la consécration d'un douloureux sacrifice. » Nous ne croyons pas que l'auteur ait justifié autrement le Saint-Siège, ni plus haut. Mais il est une impartialité qui porte malheur à la vérité dans les temps des partis. On s'effraie soi-même de penser comme ceux que le monde trouve si hardis, et l'on cherche dans les abîmes de la logique ou de l'histoire, quelque distinction qui donne le mérite d'être modéré en disant les mêmes choses que ceux dont l'âpreté fait peur. L'honorable écrivain, nous n'en doutons pas, est au-dessus de ces frayeurs d'un siècle timide et il n'aura besoin que de jeter un regard dans son cœur pour y apprendre que quiconque aujourd'hui n'a pas une plume de fer trahira malgré lui la vérité.

Je me résume.

Le Concordat de 1516 est un des plus grands crimes du Gallicanisme, car ce fut le Gallicanisme qui mit le Saint-Siège entre la nécessité du schisme et celle du Concordat.

François Ier fut l'auteur du Concordat, parce qu'il fut le maître absolu de ses conditions, que ce soit lui ou Léon X qui en ait conçu le dessein [1].

Enfin, personne n'a attaqué le Saint-Siège à cause du Concordat, car tout le monde sait que ce traité fut nécessaire autant que la plupart de ses résultats ont été malheureux.

Nous espérons que l'auteur, dans une seconde édition, accordera à la vérité et à l'estime que mérite de lui son propre travail, le retranchement de quelques phrases inexactes qui ne se lient en rien à son plan. Nous sommes plus malheureux que lui de ne pas nous trouver pleine-

1. On allait porter le dernier coup à ce corps de discipline (la pragmatique sanction) *lorsque le roi prit la résolution de faire un traité* qui, en conservant la plupart des décrets de la pragmatique sanction ne causât toutefois point d'ombrage à la cour de Rome. (*Mém. du Chanc.* Duprat.)

ment d'accord ; mais la vérité passe avant le plaisir de n'avoir qu'une même pensée. Les catholiques liront son ouvrage avec intérêt et avec fruit ; sous ce rapport, il est encore plus heureux que nous.

ENCORE DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

(27 Juin 1831)

Plusieurs personnes de bonne foi ont peine à penser que la liberté de la presse, qui a fait tant de mal, disent-elles, puisse être un instrument obligé de notre régénération sociale. Déjà nous avons démontré qu'en étouffant cette liberté, sans laquelle évidemment toutes les autres ne sont que mensonge, l'homme usurpait la place de l'être infini, qu'il se créait juge infaillible de ce qui est bien, de ce qui est mal, qu'en un mot l'homme se faisait Dieu. Nous envisagerons aujourd'hui cette même question sous une autre face, et nous ne laisserons pas aux plus incrédules de prétexte pour attaquer cette partie essentielle de nos doctrines.

Il n'est personne qui ne reconnaisse avec nous, que les vérités sociales sont profondément altérées : chaque philosophe, chaque chef de secte les a expliquées et commentées à sa manière ; si bien que les vérités crues avec l'aveuglement le plus superstitieux par tel parti, ne sont pas plus vraies que celles que cherche à propager le parti contraire. Et qu'on ne s'en étonne pas : l'antique lumière du monde, la seule qui éclairât le chaos, le catholicisme a cessé de briller de tout son éclat : le monde est aujourd'hui sans boussole : il ne marche que sur des ruines, et si, au milieu de ce désordre effrayant, quelques voix gé-

néreuses se font entendre pour ranimer ces ruines; faudra-t-il les étouffer parce qu'elles troublent le silence des tombeaux? Je concevrais ce scrupule, si la vérité, encore debout, avait à leur disputer son empire; mais, lorsque la mission de mort est accomplie, lorsqu'il ne reste plus rien à détruire, laisser à l'erreur la liberté de ses mouvements, et affranchir en même temps la vérité, jusque-là muette et enchaînée, c'est assurer à jamais le triomphe de celle-ci. Et quoi de plus manifeste que ce triomphe? Le besoin de foi qui dévore le monde l'atteste aux plus aveugles : parla-t-on jamais davantage de la liberté religieuse, tout en la respectant aussi peu? La religion opéra-t-elle jamais plus de miracles qu'aujourd'hui en Pologne et en Irlande? Vit-on souvent un peuple entier se lever en masse, comme en Belgique, pour la défense de ses droits religieux? Ne voyons-nous pas aussi, au milieu de nous, des hommes que presse le besoin de la foi, se forger des dieux pour y croire? Quoi de plus évident encore que la décadence du protestantisme, et le mouvement ascensionnel du catholicisme dans la plupart des pays qui avaient adopté la Réforme? La vérité est donc encore toute-puissante : les uns y croient, les autres la cherchent; et comment penser qu'elle tarde désormais à paraître? Mais, pour cela, il faut lui laisser l'usage de ces mêmes armes dont l'erreur s'est si longtemps servie avec fruit : il faut qu'on puisse la propager par toutes les voies de publicité possibles, qu'elle ait sa presse périodique, sa presse même de tous les jours, principal, je dirai presque unique moyen de propagation des idées, dans un siècle où les événements se succèdent avec une telle rapidité, qu'il ne reste à personne le temps de lire autre chose que des feuilletons et des brochures. Il s'agit d'un combat, et d'un combat à outrance entre la vérité et l'erreur : faut-il donc laisser à celle-ci tout l'avantage des armes?

Mais la lutte ne sera pas désormais de longue durée : *et lorsqu'elle* sera finie, lorsque la vérité aura triomphé

(et qui peut en douter, pour peu qu'il lui reste de foi dans l'âme?) elle s'emparera tellement des esprits, que la presse n'épouvantera plus personne. Combien de livres impies, d'ouvrages scandaleux, recherchés avec ardeur, il y a cinquante ans, et qu'on ne lit plus aujourd'hui? tant sont déjà sensibles pour quiconque ne ferme pas les yeux à la lumière, les progrès de la vérité, et ses succès contre l'erreur? Prenons pour exemple les ouvrages de la plupart des philosophes du dix-huitième siècle : on se rappelle les efforts inouïs tentés, il y a quelques années, pour en propager la lecture dans toutes les classes de la société ; leur funeste influence est à peine sensible aujourd'hui, et ces mêmes efforts n'ont abouti qu'à prouver l'impuissance de l'erreur, dans un siècle où la vérité, pleine de force, de vie et de liberté, peut la combattre corps à corps, et avec des armes égales. Pensez à ce que seront dans cinquante ans encore, des ouvrages à demi oubliés aujourd'hui : à peine se souviendra-t-on qu'ils ont vu la lumière. Il en sera de même de tout le mal qu'a pu faire la presse, mal accompli, je le répète, parce que l'œuvre de destruction est terminée, mais auquel il faut porter remède, en détruisant, à la face du soleil, les pernicieuses doctrines qu'il a enfantées. Aussi bien, en les comprimant par voie de censure, vous prouverez seulement que vous en avez peur ; et qui ne voit qu'elles acquerront d'autant plus d'énergie, que vous en montrerez moins vous-même en reculant devant le combat? La presse est donc incontestablement aujourd'hui le meilleur moyen de faire le bien, de le faire sans injustice, et de le maintenir après l'avoir obtenu. Depuis qu'elle est libre, elle a fait, malgré ses nombreux écarts, moins de mal que pendant un mois de censure. Sous ce régime en effet le sens mystérieux de certaines phrases, les demi-mots, les réticences, et jusqu'au silence que chacun peut interpréter à sa manière, sont, à coup sûr, plus nuisibles que les déclarations *les plus* vives dont le bon sens du public finit

toujours par faire justice. On se plaint de ce que les ennemis de l'ordre recourent à la presse pour publier et propager leurs doctrines : et plût à Dieu qu'ils y recourussent toujours, puisqu'on peut les combattre ! S'ils ne le faisaient pas, ils conspireraient dans l'ombre, et vous ne sauriez qu'on a voulu vous blesser, que lorsque le coup fatal vous aurait déjà frappés.

On s'exagère d'ailleurs les dangers actuels de la liberté de la presse. A en juger par la disposition des esprits en France, il est sensible que la presse quotidienne a beaucoup perdu de son empire, et que la puissance des journaux n'est plus la même. C'étaient eux autrefois qui formaient l'opinion de leurs lecteurs : ce sont aujourd'hui les lecteurs qui façonnent à leur gré celle de leurs journaux ; témoin ces deux feuilles de département consultant il y a quinze jours leurs abonnés, et leur demandant, avec une admirable naïveté, quelle opinion ils devaient professer, quelle ligne ils devaient suivre. Voyez aussi ces feuilles sans doctrines, merveilleux instruments de destruction, quand il y avait encore quelque chose à détruire, mais aujourd'hui impuissants à placer une pierre même dans le nouvel édifice social, flottant sans cesse au gré des vents, embrassant un système, pour le répudier demain, avançant parce qu'ils ont fait un pas de trop en arrière, et reculant ensuite parce qu'ils se sont trop tôt avancés ; de quelque masque qu'ils se couvrent, quelque livrée qu'ils adoptent, vous n'apercevrez jamais dans leurs colonnes une lueur de véritable liberté. La plus stupide crédulité ne s'y laissera plus prendre, et l'on peut, dès aujourd'hui, prédire avec assurance que leur règne est fini. Inutile de dire, que, parmi les organes des diverses opinions qui se partagent la France, il est encore des journaux qu'une noble indépendance honore : loin de nous la pensée de vouloir flétrir leurs efforts et décourager leur zèle !

C'est vainement, au surplus, qu'on veut prescrire con-

tre la nature; il est aujourd'hui dans les usages, dans les habitudes de tous les Français, quels qu'ils soient, depuis le prince jusqu'au plus modeste ouvrier, de lire, et de lire les journaux. Il y aurait folie à espérer d'attaquer utilement cette direction des esprits, et dès lors l'homme de bien, au lieu de la déplorer, doit descendre dans l'arène, afin d'y combattre les mauvaises doctrines par les bonnes : il doit multiplier les organes de la vérité, au lieu de se retirer tout vivant de la scène du monde.

Un des points sur lesquels les opinions les plus divergentes d'ailleurs, paraissent aujourd'hui parfaitement d'accord, c'est la nécessité de rétablir sur les plus larges bases le système d'administrations provinciales. Or, rien de plus favorable que la liberté de la presse au développement de cette doctrine, que nous avons soutenue des premiers, et qu'ont depuis franchement adoptée les libéraux sincères, et la plupart des royalistes : voyez, en effet, chaque province, chaque département user aujourd'hui, avec la plus grande latitude, de cette liberté ; voyez s'établir dans leur sein des journaux de nuances différentes, qui signalent à l'envi les besoins des localités, et les abus d'une administration à laquelle le pays demeure étranger. C'est par la presse locale que se formera l'esprit public des provinces, si nécessaire pour balancer, souvent même pour neutraliser l'influence funeste de la capitale : c'est par la presse locale qu'on recouvrera, et qu'on pourra conserver ensuite ces franchises provinciales, si nécessaires au bon ordre public, parce qu'en fournissant un aliment aux ambitions diverses qui se groupent aujourd'hui autour du pouvoir, elles le rendront inhabile à contrarier, par ses actes ou ceux de ses nombreux agents, les intérêts généraux du pays.

Et remarquons, en effet, que tout se lie dans notre système : un des torts de ceux qui l'attaquent est de n'en jamais considérer qu'une partie. Vu dans son ensemble au *contraire, il n'est pas* une liberté qu'il ne favorise, comme

il n'en est pas qui ne soit impuissante pour le mal. Dans un gouvernement où la nation n'est rien, où le pouvoir est tout, où les provinces, comme en France, sont perpétuellement sacrifiées au bon plaisir de quelques hommes qui habitent la capitale, la liberté de la presse se charge d'exploiter, au grand détriment du pouvoir, toutes les fautes de ses agents : elle blâme le ministre, le préfet et le garde champêtre : elle leur enlève la force morale dont ils ont besoin pour remplir leurs fonctions diverses : elle empêchera même qu'on leur sache gré de ce qu'ils pourront faire de bien ; et c'est ainsi que le pouvoir paralysé expie, dans l'impuissance, les désirs déréglés d'une ambition coupable. Mais nous appelons des mêmes vœux et la liberté de la presse et la décentralisation : or, avec celle-ci, aucun des abus que nous venons de signaler ne pourra se reproduire : le pouvoir abdiquant les attributions qui ne sont pas d'intérêt général, il est clair que la presse centrale aura beaucoup moins à faire : et quant à la presse locale, agissant à la fois sur quarante-quatre mille points différents, de quelle vaste conspiration pourrait-elle se rendre l'organe ? Ajoutez à cela qu'une des conséquences de la décentralisation, à laquelle il faudra bien que le pouvoir consente sous peine de mort, sera de restituer aux provinces le droit de nommer à la plupart des fonctions publiques des localités : or, d'une part, les attaques contre ces fonctionnaires seront infiniment moins nombreuses, parce qu'élus dans l'intérêt bien connu de la province, il leur sera plus facile qu'aux agents du pouvoir de consulter toujours ce même intérêt avant d'agir : d'un autre côté, leurs fautes, s'ils en commettent, ne retomberont jamais sur le gouvernement, qui sera demeuré complètement étranger à leur élection.

Ainsi, la liberté de la presse est une nécessité des temps, une condition de la régénération sociale, le moyen le plus efficace pour la vérité de se produire au grand jour. De plus, elle ne peut, dans le système où nous nous plaçons,

engendrer aucun des abus qu'aurait à en redouter un gouvernement de centralisation. Il ne restera donc plus, nous osons l'espérer, le moindre doute dans l'esprit de nos lecteurs sur la nécessité de conserver intacte la plus précieuse de toutes nos libertés, puisqu'avec elle nous pouvons conquérir légalement toutes les autres.

DE LA POSITION ET DU DEVOIR DES CATHOLIQUES PENDANT LA PROCHAINE SESSION

(11 Juillet 1831)

Avant quinze jours la session législative commencera. Le ministère sera maître des deux chambres, de la chambre des Pairs, par la dépendance où l'a mise l'incertitude du sort qu'on lui prépare et de l'autre chambre par la majorité sortie d'une loi d'élections qui a constitué cent cinquante mille français sans qu'on sache pourquoi, les organes infaillibles des vœux et des besoins de trente millions d'hommes, français comme eux. Et ce ministère, qui sera le maître de deux chambres, qui, avec ces deux chambres, dont l'une ne représente rien, dont l'autre représente à peine cent cinquante mille citoyens pris au hasard, va estimer le reste des promesses de notre Charte, quel est-il ? Le même qui les a estimées si peu jusqu'à présent, qui à l'aide de ses devanciers dont il s'est fait solidaire, nous a donné une loi municipale sans donner la vie et la liberté aux communes, une loi électorale sans élections pour l'immense multitude des français, une loi sur l'application du jury aux délits politiques impuissante pour enlever aux tribunaux de police correctionnelle la plupart des délits politiques; le même qui dictait naguères au Prince les innombrables *discours* où il était toujours question de la

loi, et jamais de la liberté, sinon pour la définir l'obéissance à la loi, qui lui faisait promettre éternellement sa protection au culte catholique, comme si le Prince avait le droit de protéger un culte, et qui lui interdisait l'ombre d'une parole sur l'émancipation de l'enseignement, le même qui a violé l'église de l'Abbaye-aux-Rois pour y introduire des prêtres schismatiquns avec ordre d'offrir le Saint-Sacrifice sur le cadavre d'un excommunié, qui, tout à l'heure, va donner du pain au peuple avec les pierres de Saint-Germain-l'Auxerrois, afin qu'il ne soit pas dit que ce sont des forçats qui l'ont détruite, le même qui a chassé des enfants d'une école gratuite, eux et leurs instituteurs, qui a jeté hors de son domicile un français dont l'insolence avait été assez grande pour le transformer en lieu d'asile ouvert à la science et aux pauvres, et qui, depuis deux mois, tient les portes sous le scellé de peur qu'on ne renouvelle le crime, le même qui a misérablement sacrifié le trône de la Belgique aux Anglais, qui a trempé dans l'intervention des protocoles et dans l'abandon de la Pologne, également coupable pour s'être tu et pour avoir parlé, également avili au Foreing-Office, et dans les champs d'Ostrolenka, hermaphrodite honteux, mâle devant les faibles et fille devant les forts, le même qui, au lieu de planter en France la liberté de tous, héritier pâle de l'empire et de la restauration, faiseur de postiches politiques, va, enfin, après un an d'une révolution qui devait changer le monde, planter tout tremblant dans les décombres de la Bastille, une pierre effrayée et graver en des tables de bronze sur le sépulcre de Marat, une gloire dont il ne sait que faire, une gloire véritable, qui n'a duré qu'un jour et qui ne demandait plus à ces ingrats qu'une faveur : l'oubli ! Tel est le ministère à qui sont confiés les débris d'une charte déjà mutilée, tels sont les hommes qui, assistés de deux chambres presque soumises, régleront en souverains la responsabilité des ministres, la liberté religieuse et la liberté d'enseignement et tout ce qui

se présentera ayant deux faces, l'une tournée vers le passé et l'autre vers l'avenir. Pour contre-poids au ministère et aux chambres, il restera l'émeute ayant faim ou ennui dans ses carrefours, quelques bâtards de la république, l'ombre d'un grand empereur, le portrait d'un prince enfant et, ce qui est plus puissant que tout cela, l'homme tel que Dieu l'a fait, l'homme destiné à être libre, parce qu'il est destiné à être chrétien, l'homme que la peur arrête quelquefois sur le penchant des siècles, quand il regarde en arrière ou à ses pieds, mais qui se souvient vite que son front a été fait pour regarder le ciel et sa race pour connaître, pour aimer, pour servir en liberté.

La session qui s'ouvre sous ces auspices décidera des plus grands intérêts des catholiques. Dans la session précédente, il n'a été question d'eux qu'en leur qualité commune de citoyens, et quelquefois aussi en leur qualité de victimes, lorsque leurs plaintes venaient rendre un dernier son sur des lèvres généreuses. Maintenant ils vont savoir ce qu'on entend faire d'eux. Ces catholiques, *plus nuls que vils* selon l'ancienne définition de l'esclavage, tout chargés des mépris prophétiques qui annoncent leur chute à chaque siècle qui se lève, dépouillés de leurs biens, possesseurs à titre précaire de l'autel même où ils prient, sans écoles, sans prêtres renommés par leur science, chassés du pouvoir, vont demander à la civilisation maîtresse et reine de tout ce qu'ils n'ont plus, une seule chose, la liberté d'enseigner ; il n'est plus possible de taire leur demande, il faut qu'on s'explique, qu'on leur réponde : oui ou non. Et selon l'une ou l'autre de ces réponses, la société change d'avenir.

Si fidèles à la Charte et bien conseillés par l'instinct qui avertit quelquefois les dépositaires de la puissance, ceux dont nous retracions tout à l'heure les actes, émancipent avec franchise l'enseignement, les catholiques leur devront un bien inestimable : la liberté, et le genre humain *un bien plus grand* encore : la vérité, je veux dire

sa manifestation par le choc libre de toutes les doctrines, d'où il naîtra nécessairement ou le doute absolu si rien n'est vrai dans le monde, ou la souveraineté d'un dogme si quelque chose de vrai a été dit à cette créature qui se bat pour des idées depuis six mille ans. *La science du bien et du mal* est née de la liberté aux temps primitifs, et la liberté a gardé jusqu'à nous le privilège d'être la mesure de ce que savent les hommes dans le bien comme dans le mal. Supposez le genre humain esclave dès son berceau, que saurait-il ? Que savait à Rome l'esclave de naissance, labourant la terre pendant le jour, jeté le soir dans une fosse avec un peu de sel pour nourriture et le lendemain dans un vivier pâture aux murènes de son maître ? Que saurions-nous du christianisme s'il était tombé du ciel dans un pan de la robe impériale et s'il avait passé de consul en consul aux générations ? La liberté est le crible qui nous a conservé la foi, et qui en sera de nouveau la preuve, lorsque l'ayant enfin obtenue ou plutôt arrachée nous pourrons dire aux vaincus de l'intelligence et du Christ : qui vous empêchait d'être plus forts que nous sur l'esprit des peuples ? Nous étions pauvres et vous riches, petits et vous grands, ignorants et vous célèbres par la science, nous n'étions rien, vous étiez tout, pourquoi êtes-vous tombés ? La liberté a été jugée entre vous et nous, et votre règne est achevé, parce qu'elle le sera jusqu'à la fin, tel est le défi que les catholiques portent au dix-neuvième siècle, la querelle que la liberté d'enseignement doit décider.

Si le ministère et les chambres refusent aux catholiques cette liberté, comme ils ne pourront le faire directement, à cause des ordres positifs de la Charte et de l'opinion publique déjà vivement prononcée pour son exécution, on la leur enlèvera par des subterfuges qui se réduiront, quoi qu'on tente, à mettre hors la loi le culte *de la majorité* des Français et ces Français eux-mêmes *avec lui*. Car un culte n'est une réalité que dans la per-

sonne de ceux qui le pratiquent, et les injures, les proscriptions n'atteignent ni le bois ni la pierre, mais les croyants seuls. Il est vrai qu'entre le temple et les croyants, il existe quelque chose que l'on appelle un prêtre, ce qui n'ôte rien à la force du raisonnement, car mettre le prêtre hors la loi, c'est y mettre son culte, et par conséquent les Français qui le professent par lui et comme lui! Toute entrave apportée à la liberté d'enseignement par voie d'exception contre les catholiques sera donc, outre la violation de la liberté, l'établissement formel d'une classe de citoyens privés du droit commun, et pourquoi? parce qu'on aura peur, non de leurs armes, ou de leurs richesses, mais de leur pensée, espèces de rois de l'intelligence tondus et cloîtrés pour qu'ils ne règnent plus, jusqu'au jour où le peuple se demandera d'où vient qu'on tremble ainsi devant leur prison. Car le remède sort toujours du mal et par la même raison que la liberté sauve la foi, l'oppression la sauve aussi, l'oppression est la sœur de la liberté, elles sont les deux pôles du monde et dans ce cirque immense où la vérité court sans cesse haletante et affaiblie par ses victoires, elle n'a que ces deux points de repos aux deux extrémités de sa course, l'oppression et la liberté.

Or, quelque parti que prennent le ministère et les Chambres, il y aura pour les Catholiques oppression ou liberté, c'est-à-dire que la vérité sera parvenue de nos jours en parcourant l'ellipse immense des siècles à l'une des bornes où elle se rajeunit. Si on fait le catholicisme esclave, il sera clair à tous qu'il est victorieux puisqu'on le craint à terre, tout meurtri qu'il soit des coups de la réforme, sillonné des foudres du génie, dépouillé par les rois et par les révolutions. Si on le laisse libre, l'avenir prononcera et on peut dire, en voyant l'effroi que l'idée de notre liberté cause à nos ennemis, que l'avenir a déjà prononcé. En un mot, la religion du Christ, l'unique objet de *nos pensées parce* qu'elle renferme et bénit tout ce

qui est de l'homme, la religion par qui l'Europe échut à la liberté de préférence à tant de mondes moins corrompus, cette épouse, cette mère, cette sœur de tout fils d'Adam qui porte une âme fière dans un corps chaste, la religion du Christ est parvenue au moment où il ne restera plus qu'elle qui aime sincèrement la liberté et où l'on ne verra de ressource contre sa toute-puissance naturelle que l'oppression des esprits. C'est un pas de géant, *exultavit ut gigas ad currendam viam.* Toutefois, les catholiques ne doivent pas s'endormir. La religion va toute seule, cela est vrai, elle va, comme Dieu, mais il nous est ordonné de la suivre. Tout catholique est soldat, et voici l'heure de s'en souvenir. Nous conjurons nos frères par l'amour qu'ils portent à Dieu et à leurs enfants, de conspirer ensemble contre le monopole qui corrompt les générations chrétiennes depuis vingt années, qui opprime la liberté d'un grand peuple avec une persévérance infatigable comme s'il était le vautour chargé de nous punir, en rongeant nos entrailles, d'avoir dérobé le feu du ciel. Que d'innombrables pétitions apprennent aux chambres, aux mandataires des cent cinquante mille, que la volonté de nous tous est d'avoir ou de prendre notre liberté, afin que s'ils la refusent, ce soit à bon escient et que s'ils la défigurent ce soit à bon escient aussi! Nous-mêmes nous ne nous épargnerons pas à la besogne et nous pouvons promettre aux catholiques que si le Monopole survit à la Charte, il se passera quelque chose où l'Université ne regrettera pas de vivre, parce qu'elle prend la vie à tout prix, mais où il y aura contentement pour ceux qui aiment la justice.

Quant au pouvoir qui va statuer sur la liberté d'enseignement, il statuera aussi sur son sort. Et voici le sort : quiconque donnera au catholicisme des dignités, de l'or, de la puissance périra; quiconque lui donnera *l'eau et le feu, c'est*-à-dire la liberté commune, vivra et régnera.

ENTRÉE DU PRINCE LÉOPOLD EN BELGIQUE

(20 Juillet 1831)

Il semble que, depuis un an, Dieu se plaise à déjouer toutes les prévisions naturelles de l'Europe sur les événements qui se passent dans son sein. A partir de la prise d'Alger, rien ne s'est fait comme on l'aurait attendu; le roi très chrétien, en plantant le drapeau de la France sur la terre aventureuse des Maures, a commencé une histoire qu'on croirait écrite par quelques Arabes réveillés au bruit de nos armes sous les ruines brillantes de leur civilisation, et cherchant à amuser le loisir de leur sépulcre avec des fables ressuscitées de l'Orient. Ils ont merveilleusement réussi. Le monarque français qui avait troublé leur sommeil habite un vieux château de l'Écosse; il est tombé en une nuit avec la rapidité d'un songe, et l'on s'est étonné que la gloire eût si peu de puissance. C'était la gloire de saint Louis s'en allant une seconde fois de l'Afrique chargé des reliquaires d'une race royale; mais saint Louis n'avait pas été victorieux, et les restes de sa famille étaient portés à Saint-Denis sous les bannières de France, par un fils héritier de son trône et de son nom. Cette fois le monarque était vainqueur, un royaume venait de finir par ses ordres; et pourtant il emmenait son petit-fils à une autre sépulture que celle de ses pères, sans que personne s'émût à le voir passer, sauf deux royaumes qui saluèrent sa chute en tombant avec lui. Lui, vieux roi chrétien, partait pour l'exil après une croisade, victime de ressentiments contre la foi catholique qu'il avait essayé de soutenir, et ces autres rois, collègues de son malheur, étaient chassés l'un comme hérétique, l'autre comme schismatique, tous trois pour avoir haï la liberté. Spectacle singulier que le temps a rendu plus merveilleux encore!

L'un des rois bannis avait deux trônes : celui qu'il avait gardé était formidable et faisait trembler sous le pôle le midi de l'Europe ; il avait deux fois détruit la fortune de Napoléon ; il venait de dicter des lois à Constantinople, et menaçait d'atteindre l'Angleterre jalouse dans les pays baignés par les grandes mers de l'Asie. Le peuple qui l'avait bravé par une révolte ne comptait que quatre millions d'hommes resserrés entre trois puissances ennemies de sa liberté, et, depuis trente-cinq ans, sa liberté perdue par la conquête ne lui avait rien laissé de la force que donnent une administration civile et militaire à un peuple indépendant. On prophétisa dans toute l'Europe la prompte vengeance du czar. Des ukases superbes furent adressés au sénat de Saint-Pétersbourg ; la noblesse russe tomba aux genoux de son maître, ayant en mains l'épée qui avait brillé devant les murs de Paris, d'Érivan et d'Andrinople ; de grandes armées se rangèrent sous le général qui avait vaincu aux Balkans, et dont le nom ressemblait à celui d'une victoire ; de l'autre côté on s'arma de faulx comme l'on put, on chanta de vieilles chansons, et tous les fameux généraux étant morts pour la liberté, on pria la sainte Vierge d'être en aide aux armes de la Pologne ; on mit le nom de Dieu sur les drapeaux, de peur que le nom des anciennes batailles ne fût trop fier pour un peuple qui allait mourir, et les soldats bénits par leurs prêtres, chantant et priant, marchèrent avec un général qui portait un scapulaire sur la poitrine au devant de l'ennemi. Il y a huit mois de cela, et Dieu a fait un cercueil : le vainqueur des Balkans y dort à côté du vice-roi de Varsovie, et du fond de ses palais impériaux, dans Saint-Pétersbourg assiégé de la peste, le Czar ayant vu une place entre deux, envoie au sénat qui recevait ses magnifiques ukases un paquet mystérieux où il est parlé de sa mort.

Mais voici un autre spectacle.

Le peuple qui avait chassé son roi hérétique a aujourd'hui un nouveau roi. Il le recevra bientôt dans sa capi-

tale, sur une place où des milliers d'hommes ont sacrifié leur vie à l'indépendance nationale, à la liberté de leur pays et de leur religion. Quel est le prince qu'ils vont couronner les uns et les autres, ceux qui sont morts par les mains de ceux qui ont survécu, les uns avec leurs couronnes sanglantes et les autres par leurs acclamations? Quel est-il? C'est un prince étranger et hérétique, le fils de leur choix pourtant, le fils d'une révolution qui a eu pour cause première le nom étranger des Nassau et leur religion hostile à la religion de leurs sujets. Prodigieux événement, comme ceux que je racontais tout à l'heure, prémices d'une époque où tout sera transformé et qui est déjà venue, jeux apparents qui, loin d'être sortis de l'imagination des Arabes réveillés sous les glorieux drapeaux du dernier roi de France, viennent des profonds conseils qui poussent le monde à l'achèvement des éternelles fins pour lesquelles il fut créé.

Tout est sérieux ici. Les Français logés à la Cassauba sont l'avant-garde du christianisme vers l'Orient; et déjà ils tendent la main aux postes chrétiens de la Grèce et du Caucase en appelant l'armée qui retrouvera, par les murs de Constantinople, un chemin connu de la gloire et de la religion; ce roi catholique qui avait, sur ses vieux jours, envoyé cette avant-garde à la découverte du monde à venir, et qui maintenant rêve, dans le palais de Marie Stuart, aux causes de sa chute étonnante, est une preuve que quelque chose manquait à Dieu sous son règne: et que manquait-il, sinon la liberté? Ce czar humilié par la guerre et par la peste, vaincu dans sa tanière de cent mille lieues carrées par une poignée de catholiques, annonce que la vraie foi est encore invincible, et qu'il ne sera pas permis au schisme de prévaloir contre l'Église romaine; ce roi hérétique rejeté dans ses marais en est un nouveau signe, et cet autre roi hérétique qui vient occuper une place pleine des avertissements du malheur, présage que les princes n'ont pas été choisis pour accomplir les nou-

velles destinées des nations; enfin tous ensemble, hommes et choses, vainqueurs et vaincus, de l'Atlas à la Néva, de Varsovie à Bruxelles, du trône à l'exil, tout atteste que le monde souffre, qu'il a besoin de croire et d'être libre pour guérir, et que la Providence a résolu sa guérison, parce qu'elle a fait les peuples de la terre capables de salut: *Qui sanabiles fecit nationes terræ.*

C'est avec ces pensées que nous verrons entrer dans Bruxelles le roi que la Belgique s'est donné par le choix de son congrès national. En un moment si grave, nous qui aimons la Belgique comme une sœur née du même père et de la même mère, c'est-à-dire du Christ et de la liberté, nous avons un besoin vrai de lui redire l'amour que nous lui portons, et combien nous avons à cœur que ses destins soient pacifiques et prospères. Quand elle chassa ses oppresseurs qui lui avaient été donnés par l'étranger, et qui ne se souvenant pas qu'ils avaient à faire pardonner leur origine, voulaient, outre leur race, lui imposer leur langue, leur enseignement, leurs dettes et leur religion, nous applaudîmes à son affranchissement. Quand, un mois plus tard, elle combattit dans Bruxelles pour sa révolution, et qu'Anvers brûlé sur les rives des deux pays éclaira la gloire de l'un et la honte de l'autre, nous fûmes contents que le sort des armes eût été si beau pour elle : des pleurs se mêlèrent à notre joie aux champs de Berchem, car il y a toujours de la douleur au fond des choses humaines. Quand elle décréta sa constitution, et que nous vîmes sa liberté si jeune encore devancer de bien loin celle de la France, nous catholiques, nous fûmes fiers d'être les premiers après avoir été les derniers, et bientôt l'arc en ciel qui se levait pour nous dans la tempête du sein de la Belgique, ayant achevé sa courbe glorieuse aux murs de Praga, il nous fut visible qu'il se passerait sous la nuée, entre les deux autels affranchis, quelque grande miséricorde du Seigneur. La Belgique victorieuse et libre eut *besoin* d'un chef. Autrefois dix chevaliers plutôt qu'un

seraient venus, des quatre coins de l'Europe, offrir leur bras et leur puissance à tel pays qui eût manqué d'un nom royal, sans demander permission à des tas de rois jaloux et si on leur eût demandé après la bataille d'où ils étaient, ils auraient répondu comme le dernier Guise à Naples : « *Je suis né dans la felouque qui m'a apporté ici.* » Les affaires ne sont pas de la sorte en notre temps. La Belgique offrit sa couronne à un jeune prince français; on n'en voulut pas, de peur que la France ne fût soupçonnée d'aimer encore la gloire. Alors nous plaignîmes un peuple trompé par des négociations perfides recouvertes d'un voile d'amitié; nous désirâmes qu'il n'allât pas de cour en cour chercher sur des canapés tranquilles quelque roi assez complaisant pour se lever devant une couronne, et, que, puisque les rois avilissaient eux-mêmes le sceptre jusqu'à ne pas vouloir le prendre sous la forme d'une épée, la fière Belgique le laissât dans les coffres de la Hollande, et demandât à ses vieilles traditions un signe d'autorité plus simple et plus grand. Tel a été notre langage jusqu'au dernier jour. Mais la Belgique a consommé son choix, elle a trouvé un roi qui a bien voulu d'elle, à condition qu'elle serait plus petite que sa révolution ne comptait le faire, il y a bientôt un an. Assis près des bornes qu'elle s'est tracées par un sillon plein de son sang et de ses sueurs, il ne nous appartient pas de blâmer avec amertume la limite d'une indépendance conquise avec un courage et une patience héroïques contre cinq rois ligués pour la paix, à ce qu'ils disent, à ce qu'ils disent à ce jour qui ne sera plus demain, et qui a derrière lui la postérité.

Quoique le roi de la Belgique soit prostestant, après la leçon donnée au roi Guillaume, il est probable qu'il respectera la liberté du culte catholique, la liberté d'enseignement et d'association qui en font partie, et qu'il jurera de maintenir avant que les Belges ne lui prêtent serment de fidélité. Heureux les peuples qui trouvent sur le sol paternel le défenseur de leurs droits, un prince dont la

naissance fut le premier serment à la patrie! Mais il n'y a plus de pasteurs d'hommes, et dans cette vie que nous menons, sans foi commune, sans postérité, débris sanglants d'une société finie, ancêtres incertains d'une société encore inconnue, il vaut mieux pour nous, donner l'hospitalité à des rois que de la recevoir d'eux. Si le prince Léopold est ingrat, la Belgique se souviendra qu'il est étranger. Nous souhaitons qu'elle ne s'en souvienne jamais, qu'elle vive dans la paix et dans la liberté, sous la protection du Dieu dont elle a honoré la cause par ses armes et par ses délibérations, par sa foi, par son amour de l'ordre qui a été plus puissant que les intrigues de tous les partis, enfin par cette mission qu'elle avait reçue du Ciel d'élever la première le *labarum*, qui conduira mieux et plus loin que celui de Constantin les siècles dont nous sommes les vedettes aventurées. Nous souhaitons qu'elle devienne un spectacle qui encourage les catholiques à conquérir leur affranchissement, et qu'elle soit un reproche à tous ces oppresseurs qui, en présence de tant de pays où la liberté fleurit à l'ombre de la foi, calomnient encore les enfants du Christ. Nous souhaitons que la Belgiqne soit heureuse, et s'il était vrai qu'à l'autre extrémité de l'Europe, un peuple dont la gloire seule à le droit de prononcer le nom, dût profiter de la paix qui se prépare à Bruxelles, nous croirions nos vœux accomplis. Les sacrifices des Belges, payés par la protection accordée à la Pologne, seraient une réparation acceptable de ceux qui vivent et de ceux qui sont morts pour l'indépendance : si la couronne de leur pays pèse moins qu'elle ne devrait dans l'Occident, le sang des Polonais pèsera moins de l'autre côté, et ce sang épargné se retrouvera quelque jour dans les destins du monde. Rien ne se perd; les libérateurs du genre humain sont sortis quelquefois d'une goutte de sang oubliée par mégarde ou par mépris. La Belgique est digne de racheter la Pologne, et ne sauvât-elle qu'un de ses fils, *il sera* Sobieski. Les grands hommes naissent dans les

trésors éternels des vertus des peuples longtemps amassées jusqu'à ce qu'enfin Dieu leur donne une âme et les envoie aux peuples comme une image d'eux-mêmes. Ceci soit dit à la brave, à la patiente, à la loyale Belgique. Quant à nous, catholiques de France, suivons les desseins de Dieu et ne nous étonnons de rien, n'ayons peur de rien, car rien n'arrivera comme nous le pensons. Les songes et les méditations de l'homme sont vains dans les siècles de merveilles, et ce siècle est une merveille depuis les consuls qui l'ouvrirent en habit brodé sur le cadavre de la république, jusqu'à vous qui me lisez.

RÉPONSE AU « MESSAGER »

(23 Juillet 1831)

Le Messager des Chambres cherchait hier soir à nous mettre en contradiction avec nous-même, à propos de l'article sur la Romagne, où nous blâmions le ministère de son intervention diplomatique dans les affaires du Saint-Siège, et où nous redisions ce que nous avons dit vingt fois touchant la liberté de l'Italie. Ce journal déclare d'abord qu'il avait souvent été étonné de nous trouver au nombre *des partisans les plus exagérés de la liberté*. Pour nous, nous ne connaissons en France aucun partisan exagéré de la liberté, nous n'y connaissons que trois partis avides du pouvoir, dont l'un l'a perdu et le regrette, l'autre l'a obtenu et veut le garder, le troisième ne l'a jamais eu et veut l'avoir; puis, à côté d'eux, des hommes nouveaux qui ne regrettent pas le premier parti, supportent le second et ne désirent pas le troisième, attendu qu'ils ne regrettent, ne désirent et n'aiment que la liberté. Et qu'entendent-ils par la liberté? *Tout simplement* ceci : l'inviolabilité de la

personne et *du domicile*, le rétablissement de l'indépendance domestique *par l'émancipation de l'enseignement*, la destruction du règne des commis par *l'affranchissement des communes*, une représentation nationale qui ne soit pas celle d'une *caste*, une liberté des Cultes *qui ne soit pas celle de violer leurs mystères et leurs autels*. Et pourquoi ces hommes nouveaux réclament-ils tout cela? parce qu'on le leur a promis depuis quarante ans et qu'ils veulent échapper au joug des trois partis qui nous tourmentent depuis quarante ans : le parti qui a perdu le pouvoir, celui qui l'a conquis et celui qui veut l'avoir à son tour. Et si ces hommes nouveaux ont parlé un langage ardent et sévère, c'est qu'on se lasse quelquefois, après trois ou quatre républiques, quatre ou cinq monarchies, dix ou douze constitutions, d'être toujours menés par de prétendus libéraux qui vous répètent avec une prudence passée de portefeuille en portefeuille jusqu'à nous : « Messieurs, il faut savoir attendre ; la patience est la première vertu du citoyen » En ce cas, la France possède les premiers citoyens du monde et nous avons le malheur de ne pas en être, mais notre exagération est pardonnable. C'est celle des hommes liés par les mains et par les pieds depuis leur naissance et qui ont la témérité d'ouvrir la bouche parce qu'on leur a dit : marchez !... Par exemple, ils ont entendu crier autour de leur cage : liberté d'enseignement, abolition du Monopole ! affranchissement des esprits ! indépendance des opinions ! et ayant ouï cela, ils parlaient de la grammaire à quelques petits enfants, lorsqu'on a mis des scellés sur leurs lèvres, à cause de leur impatience. En vérité, il n'y a pas de quoi se mettre en colère contre eux.

Mais observe le *Messager*, vous faites un reproche au gouvernement de presser le Saint-Siège d'être plus libéral ; n'est-ce pas vous contredire bien hardiment? il faut vous avertir d'abord que nous ne croyons pas du tout à votre *propagande* libérale. Si vous aviez tant à cœur la liberté ; *outre votre* pays qui la réclame, il eût été bon de ne pas

laisser noyer dans le sang celle de la Pologne, et de ne pas torturer celle de la Belgique dans vos conférences anglaises. Nous avons le droit de repousser une intervention deux fois déshonorée et d'appeler de misérables tracasseries vos prétendus bons offices pour la liberté romaine. Quand on aura vu de vous un ambassadeur à Varsovie, on respectera mieux vos intentions, jusque-là, permettez qu'on vous le dise, on se défie de vous, on vous croit au service de la peur et non de la liberté. Laissez Rome en paix : assez de peuples destinés à mourir vous accusent de leurs maux, ne sollicitez pas la ville éternelle à vous haïr.

Du reste, fût-il vrai que le ministère désire la liberté des États romains nous voyons une grande différence entre leur position et la nôtre, sous ce rapport, différence que l'*Avenir* a expliquée bien des fois. Il est clair que la France a, de compte fait, quarante ans de révolution, qu'elle a passé par des épreuves qui l'ont mûrie pour la liberté véritable, et que s'il est un pays au monde préparé à la recevoir, c'est le nôtre sans contredit : le nôtre où il n'existe plus de couvents, plus de clergé propriétaire, plus de noblesse territoriale, plus rien à piller que le peuple lui-même ; le nôtre qui connaît par expérience tous les despotismes qu'enfante l'anarchie ; le despotisme de l'échafaud, et celui de la gloire et celui de la médiocrité, le nôtre habitué aux excès mêmes de la presse et qui a pu soutenir pendant un an, devant cette presse déchaînée, une monarchie née d'une émeute sur le corps de trois rois. Certes on peut dans un tel pays, demander à haute voix la liberté, la demander, si l'on veut, à *la tempête*, mais il est d'autres lieux et d'autres temps. Il est des lieux menacés par une poignée de conspirateurs qui ne tiendraient compte ni des penchants, ni des antipathies du peuple ; il est des temps plus loin de l'avenir que d'autres, quoiqu'ils aient pour mesure le même soleil au même point du ciel. Or nous ne voulons de l'

liberté que celle que fait le peuple et qui vient au monde naturellement. Si des génies supérieurs précèdent de plusieurs siècles l'esprit de leurs nations, ils doivent les persuader et non les immoler, ils doivent les éclairer par leurs écrits, et non à *la lueur des bûchers* comme on l'a dit quelque part. Tout homme qui conspire pour la liberté, ailleurs qu'en plein air est un mauvais citoyen, et tout pays qui a de tels conspirateurs est menacé des plus grands maux que puisse supporter une société. Les Chrétiens, quand ils commencèrent, avaient plus à souffrir dans le monde païen que les *carbonari* dans leur patrie ; ils se cachèrent aussi, ils moururent aussi, ils furent traités trois cents ans comme des bêtes fauves, cependant, quoiqu'ils fussent envoyés de Dieu ; proscrits du monde, et ses libérateurs futurs, ils ne conspirèrent pas. Car il n'existe de liberté que celle que veut le peuple. Tant que le peuple ne la veut pas, ou en veut une autre, toute conspiration pour la lui donner est crime, et quand il la veut, toute conspiration devient inutile, il la prend. Jusque-là, le seul rôle des esprits supérieurs est d'écrire et de mourir, c'est un assez beau rôle.

Peut-être ces principes expliqueront au *Messager* pourquoi nous sommes si âpres quand nous demandons la liberté pour l'Italie, il n'existe là ni contradiction ni ambiguité. Nous blâmons ce qui nous paraît mal, nous approuvons ce qui nous semble bien sans acception de personne et de partis. Nous avons parlé pour tout le monde et contre tout le monde, et contre les édits du Cardinal prosecrétaire d'État et nous continuerons de suivre avec impartialité une route que personne, dans les journaux n'avait ouverte avant nous, la route de la justice, la route de la foi unie à la liberté, la route *catholique*. Cette définition expliquera aussi au *Messager* pourquoi nous souhaitons des députés catholiques et *rien que catholiques*. Plût à Dieu que notre vœu fût *exaucé!* Mais la France ne nous connaît pas encore : soldats *obscurs* nous n'avons paru que depuis un jour sous les ban-

nières de notre illustre patrie, et si elle nous en faisait le reproche nous ne pourrions lui répondre comme un grand orateur à César la veille de Pharsale : *Je ne suis pas arrivé plus tard que la gloire*, mais nous pourrions lui dire : *nous ne sommes pas arrivés plus tard que la liberté.*

FÊTES DE JUILLET

(30 Juillet 1831)

Les fêtes de Juillet sont terminées, la capitale qui présentait un aspect si terrible, il y a un an, et qui depuis a été tant de fois agitée par les restes de l'orage ou par les signes avant-coureurs d'autres révolutions, a été calme pendant ces trois jours. Ce n'était ni de la douleur, ni de la joie, ni l'entraînement d'une fête, mais un besoin de repos et de concorde, une suspension d'armes sur un champ de victoire et de deuil. Comme réellement le peuple de Paris s'était bravement comporté, soit au feu, soit dans l'ivresse que lui causait une monarchie tombée sous ses balles, il s'est souvenu de lui-même, cette année avec quelque sujet de mécontentement. Les douze mois écoulés depuis son triomphe avaient disparu de sa pensée et il se retrouvait tranquille devant un trône fondé par lui. A la place du sang, brillaient des drapeaux ; au lieu de barricades, c'étaient des rues encombrées de curieux, au lieu de troupes armées au hasard, défilaient quatre-vingt mille citoyens habillés et disciplinés ; au lieu du bruit affreux de la guerre civile, on n'entendait que l'écho lointain et régulier des salves de la paix. On n'assiste pas à un si grand contraste sans oublier bien des maux. Un jour viendra peut-être que le souvenir de Juillet fera bouillonner le sang du peuple de Paris, mais on ne fête pas par une révolte contre ce

que l'on a créé le premier anniversaire de sa puissance.

Toutefois il manquait beaucoup aux solennités dont nous venons d'être les témoins : elles étaient d'abord vides de tout sentiment religieux ; et qu'est-ce que vous voulez que fasse le peuple sur des tombeaux, s'il n'y porte aucune espérance et n'y rencontre rien qu'un peu de cendre et quelques ossements? Qu'est-ce que des drapeaux agités par le vent sur un peu de terre ? Qu'est-ce qu'une musique funèbre qui ne rend point dans les âmes le son de l'immortalité? En vain une main royale attachait sur des murs glacés un airain plus froid encore, en vain des artistes célèbres appelaient sous le ciel du Panthéon la vie que donne la postérité ; il n'y avait là point d'autel pour protéger éternellement les morts contre l'oubli des vivants, et cet oubli était déjà venu au milieu du spectacle même consacré à leur souvenir. Les artistes parlaient de gloire, et la foule leur répondait par le cri dont elle accueille au théâtre les chants qui lui plaisent. C'était la voix de Dieu sifflant la folie de ces pompes par la bouche même du peuple. Il ne suffit pas d'ôter une croix d'un temple, et de l'appeler Panthéon, pour qu'il soit respecté, il faut persuader au peuple que des murs sont saints parce qu'ils sont très hauts, qu'un nom est saint parce qu'il parle des Dieux morts depuis dix-neuf siècles, que des inscriptions sont saintes parce qu'elles sont en or, que des ossements sont saints parce qu'ils sont devenus poussière et qu'une cérémonie est sainte parce qu'elle se fait devant un trône, un chanteur, une actrice, trois cents musiciens et vingt mille hommes qui battent des mains. Les hommes sont bien libres de se séparer de Dieu, mais alors qu'ils ne comptent plus sur lui et s'ils veulent se respecter, qu'ils aient soin de ne s'assembler qu'à la bourse, au théâtre ou sur la place publique. Hors de là, ils ne sont que magnifiquement misérables, espèces de baladins qui donnent avec le néant des représentations de l'éternité.

Outre ce premier vice des fêtes de Juillet, il était impossible qu'un peu de tristesse ne corrompît les émotions populaires. Un an ne s'écoule pas sur une révolution sans apporter à ceux qui l'ont faite de graves enseignements lors même qu'elle a été provoquée par les fautes du pouvoir ; c'est le temps où se révèlent les secrètes pensées des chefs de parti et tandis que la Providence tire aussi des événements consommés des conséquences mystérieuses, la multitude s'étonne entre ces deux énigmes, l'une de la terre, l'autre du ciel, toutes deux moqueuses, toutes deux imprévues. Demeurée aussi pauvre que devant, et quelquefois bien davantage, la multitude mange, trempé d'un peu de sang, un pain toujours dur. Un moment la société dissoute lui a laissé entrevoir je ne sais quel ordre nouveau et idéal, puis, comme un cachot se referme, comme une glace rompue se reprend, la société ressaisit sous ses lois inflexibles une race dont Dieu seul peut adoucir les misères. D'autres que le peuple souffrent aussi de leurs espérances méconnues, la même société qui est redevenue immobile pour le pauvre, menace le riche de son instabilité ; elle punit l'un par ce qu'elle a de nécessaire et l'autre par ce qu'elle a de changeant. Viennent ensuite les théories déçues, les grands hommes tombés, les princes de la popularité traînés aux gémonies du pouvoir, la liberté délaissée par ses favoris, le despotisme sortant par tous les pores, et une espèce de désespoir qui prend les âmes généreuses en voyant si peu de fidélité dans les hommes et si peu de constance dans les événements. Or tout cela attriste une fête, le bruit et la fumée n'empêchent point d'entendre et de voir, et la pensée ne s'éteint pas sur un lampion.

Les trois journées qui s'achèvent ce soir ont donc eu un caractère à la fois serein, vide et un peu triste, et pourtant cet anniversaire est celui d'une époque bien féconde en grands *résultats*. Si la Belgique est libre, si la *Pologne en ce moment* même assure par une nouvelle

victoire son indépendance nationale, à qui le doit-on? à qui doit-on l'honneur éternel qui rejaillit sur la religion catholique, des camps de Skrzynecki? Pour nous, nous ne consentirons pas à inscrire dans les jours néfastes, les jours qui ont produit de tels enfants que le peuple belge et le peuple polonais. Même dans notre pays n'avons nous rien gagné? n'est-ce rien que la presse affranchie de la censure; que deux millions de gardes nationales défendant le trône contre l'anarchie, et la Charte contre les coups d'état? Ne soyons pas ingrats, on nous refuse beaucoup de choses qu'on nous doit, on a indignement violé la liberté religieuse, la France a des plaintes trop justes à adresser au pouvoir. Mais, où nous auraient menés les dernières ordonnances, signées par un Roi trompé et malheureux? où serait aujourd'hui la liberté? où serait même la religion? Si elle a perdu de sa puissance extérieure, si on lui a brisé ses croix, elle a acquis une gloire qu'elle ne connaissait plus, elle a survécu à une révolution qui la détestait et obtenu par là plus de force que tous les rois de l'Europe ne pourraient lui donner.

Enfin, les leçons des trois journées de Juillet sont un immense bienfait, elles ont révélé aux partisans d'une famille auguste la faiblesse des moyens de gouvernement employés par elle et l'impossibilité absolue de résister aux conditions d'une société telle que le temps l'a faite. Que manquait-il aux Bourbons pour régner en gloire et en paix? ils étaient les descendants d'une famille qui avaient gouverné notre pays pendant huit siècles, et qui tombée une seule fois du trône dans ce long espace de temps, y avait rapporté d'illustres souvenirs accrus de ceux de l'infortune, un repos vivement désiré, et plus de liberté que n'en avaient les peuples avant son retour, ils étaient soutenus au dehors par l'alliance de tous les rois du continent, qui s'étaient juré secours contre les entreprises populaires; au dedans par l'amour d'une grande partie de la nation, par l'horreur des troubles qui avaient

précédé, par une prospérité croissante de l'industrie, par trois expéditions militaires dont l'une avait rendu la couronne à un prince de leur sang et dont les deux autres avaient acquis à la France, sans que sa paix fût troublée, un renom poétique et aventureux, enfin, par une certaine douceur de race à laquelle on ne pouvait s'empêcher de rendre justice, et par la religion dont ils avaient adopté les malheurs comme faisant partie de ceux qu'ils avaient soufferts. Rien ne semblait plus solide, et il ne manquait pas de courtisans qui croyaient que le prince n'avait pour achever sa fortune qu'à se présenter aux chambres d'un pays avec un fouet pour sceptre, à l'exemple d'un roi fameux; cependant il a suffi de trois jours pour tout détruire; cette monarchie s'en est allée comme un enfant qu'un homme a pris par la main. Quelques braves soldats se sont fait tuer pour elle, quelques bourgeois ont été meurtris dans les rues, et nous venons de célébrer l'anniversaire d'une chute qui était impossible la veille, qui n'a paru qu'un jeu le lendemain.

Comment cette merveille s'est-elle opérée? Comment sont tombés si vite des princes en apparence si forts? c'est évidemment qu'ils n'avaient pas trouvé le mot qui, dans leur siècle pouvait donner la vie et la durée à leur puissance, c'est qu'ils s'étaient faits les ombres du passé et d'un passé qui n'était pas même le leur, mais celui d'un soldat naguère précipité de la gloire ou plutôt du trône; car l'Europe n'a pu que cela contre lui. Au lieu d'aller consulter à Saint-Denis les reliques mutilées des anciens rois, leurs pères, ils avaient préféré les traditions d'un despotisme récent. Au lieu d'inscrire sur leur drapeau les noms de Dieu et de la liberté, noms éternels que se partage le genre humain, comme la plus belle portion du patrimoine commun, d'où sont sortis tous les empires durables, ils avaient inventé un mot inconnu de leurs ancêtres, formé des débris de tout ce qui n'avait plus de force dans le monde, et ils espéraient que leur race ne périrait

pas plus que leur *légitimité*. Or ils s'étaient trompés, et il le faut bien croire puisque leurs partisans les plus habiles appellent aujourd'hui au secours de leur infortune ces mêmes idées qu'ils avaient méconnues seize ans. Cette science acquise est quelque chose, et à qui la doit-on? Pourquoi être ingrat envers le malheur? le malheur n'est pas courtisan d'ordinaire, mais on dirait qu'il l'est devenu pour les Bourbons tant il les sert bien. Encore une fois, les journées de Juillet sont au-dessus de la calomnie, et, dussent vingt générations de ministres en arrêter les résultats, elles ne seront regrettées un jour que par les vieux libéraux : leur règne a fini là et nous l'avons enterré avant-hier au Panthéon.

Une nouvelle année et une nouvelle session commencent ensemble. Nous verrons ce que les ministres prétendent faire pour répondre aux plaintes de la France, s'ils refuseront aux provinces leur émancipation, s'ils accorderont la liberté d'enseignement aux pères de famille et à la charité, s'ils porteront secours à la Pologne, s'ils veulent enfin pour l'année prochaine un anniversaire de juillet plus cher à la France que le premier. Nous le désirons vivement, quoique peu nous importe, à ne considérer que nous. Tôt ou tard la liberté sortira de la France éclairée par sa révolution dernière, et il n'y aura de victimes que ceux qui prendraient toujours des cérémonies futiles pour une fête libérale et des revues pour de la gloire. Tôt ou tard la liberté donnera sa fête au monde et le monde se souviendra de celle-là.

DE L'ORDONNANCE RELATIVE AUX AUMONIERS DES COLLÈGES DE L'UNIVERSITÉ

(8 Août 1831)

L'Université s'amuse à faire des coups d'état sur son lit de mort. Les magnifiques seigneurs du conseil royal ont avisé qu'il y avait dans leurs collèges des aumôniers logés, nourris, chauffés, éclairés, payés et ayant de plus le rang de censeur, la chose les a prodigieusement surpris, et, tout considéré, ils ont fait une ordonnance. L'ordonnance prive les aumôniers du rang de censeur, elle les assimile aux professeurs de première classe, leur retire la nourriture commune et fixe leur traitement, selon la hiérarchie des collèges à dix-huit, quinze et douze cents francs, le logement leur est conservé. Il est bon de réfléchir un peu à cette ordonnance.

Rien n'est plus à plaindre qu'un aumônier de collège. En butte à la méfiance des maîtres laïques, inconnu des enfants qui ne l'aperçoivent qu'à l'autel, sans lien avec qui que ce soit, mais environné d'un respect froid et contraint, il erre comme une ombre triste dans une maison d'étrangers. Ce n'est ni un père, ni un professeur, ni un domestique, ni un prêtre parlant à des hommes avec l'indépendance de la foi, c'est quelque chose qui n'a pas de nom; invisible et seul pendant toute la semaine, il descend deux fois le dimanche dans une chapelle où on lui a amené son troupeau; à peine y connaît-il quelques enfants. Si à force de bonté évangélique, il a rendu sensible à sa position cette jeunesse réunie un moment, pour l'entendre, on ne se moquera pas de lui ! On le laissera passer avec une sorte de pitié charitable, et, pourvu qu'il ne soit pas *trop long, les* élèves s'en iront contents. En voilà

pour huit jours, car je ne parle pas de l'office du jeudi qui ne coûte qu'une demi-heure de patience aux victimes de la messe universitaire. Dans l'intervalle, le pauvre prêtre envoie arracher quelques enfants à leurs études, pour leur dire : « la paix soit avec vous, je suis de ceux qui cherchent les brebis perdues d'Israël, pour leur donner la vie. *Ego sum qui loquor tecum*, voulez-vous me recevoir, ou faut-il que je m'en aille? » Les enfants répondent ce qui leur plaît à cet étranger qui leur parle et ils s'en vont. Ainsi se succèdent les jours et les années. Je ne dis rien des tracasseries de détail, des humiliations préparées à dessein, de tout ce qui tient au hasard des personnes et des choses, je m'attache à la situation telle qu'elle est en soi et je n'en connais pas qui joigne à un si profond dénuement des consolations humaines une si grande privation des joies divines. Le dernier curé de village est chez lui ; personne ne vient de force à sa messe, il connaît son troupeau, il a vu mourir les pères et naître les fils, il a fait du bien à quelqu'un dans ce nombre d'hommes au milieu desquels il vit, mais à qui un aumônier de collège a-t-il fait du bien? il assiste, comme un témoin du ciel, à la corruption de tout ce qu'il y a de plus aimable au monde, et, si par hasard, il sauve du vice quelque enfant plus heureux, il le voit disparaître au bout de peu de jours, et n'ose pas même le regretter, tant son innocence avait besoin de fuir.

Je plains les aumôniers de l'Université; mais j'accuse l'ingratitude d'un corps qui ne craint pas de dégrader de malheureux serviteurs et leur envie jusqu'à un vain titre dont on avait cherché à couvrir leur nullité. Si encore cette nullité ne servait à rien! or elle sert, elle sert à tromper les familles par un luxe extérieur de religion. On mène les parents à la chapelle, on leur parle de l'aumônier, on dit ses vertus, son âge, ses talents; il y a un prêtre enfin, exécrable hypocrisie combattue dans le cœur de l'Université par la haine et par l'avarice, en sorte que,

ces trois passions se surmontant tour à tour, tantôt l'université caresse, tantôt elle flétrit et dépouille ses prêtres, puis ne pouvant satisfaire en entier ni son avarice, ni sa haine, ni soutenir son hypocrisie, elle aspire avec de profonds gémissements à l'époque où il n'y aura plus de religion que l'alphabet! Rien ne donne l'idée de cette situation, parce que jamais situation pareille n'avait existé. Comme toujours, le sacerdoce avait été chargé de l'éducation des peuples, on n'avait pas vu un corps de laïques indifférents ou déistes, être obligé de tendre la main à des prêtres pour leur mendier leur robe et s'en couvrir : or, un état contre nature amène des sentiments contre nature, l'honnêteté même indignée et ne sachant d'où vient le mal, ou craignant de le savoir cherche des remèdes furieux et tel universitaire qui eût toléré la religion, la déteste cordialement parce qu'il est obligé d'avoir un aumônier. Le mieux serait que chacun fût libre, mais un autre caractère de l'université est de haïr la liberté d'enseignement et cela même augmente encore sa haine contre la religion, car c'est la peur de la religion qui lui fait haïr la liberté. En un mot, il y a là un mélange de passions contradictoires qui confond l'esprit et qui pourtant explique l'ordonnance du conseil royal.

Le conseil royal accorde aux aumôniers le rang de professeurs de première classe, et sans doute, il a cru faire beaucoup, il a cru même agir logiquement, car enfin quel rapport existe-t-il entre un aumônier et un censeur et qu'est-ce qu'un prêtre, sinon un professeur de Religion? n'en déplaise pourtant à M. de Montalivet, il a pris pour de la logique une très claire impiété. Nous convenons qu'il n'existe aucun rapport entre un censeur des études et un aumônier, et c'est en cela même que leur assimilation était insignifiante. Mais donner le rang de professeur à un prêtre qu'est-ce autre chose que de flétrir son enseignement et le mettre dans l'esprit des élèves sur la même ligne *que l'enseignement* du grec et du latin. Si le conseil

royal ne connaît pas la puissance des noms, que sait-il en philosophie? qu'il recherche dans les langues les divers noms donnés aux hommes qui parlent de Dieu par l'ordre de Dieu et qu'il rassemble toute sa pudeur pour essayer de rougir une fois.

Ce n'est pas tout, voilà l'aumônier assimilé aux professeurs de première classe, en touchera-t-il le traitement? oui, le traitement fixe, c'est-à-dire le traitement avec lequel il est impossible à un professeur de vivre, s'il n'y joint le traitement éventuel. Nous n'avons pas le courage d'aller plus loin. L'Université termine dignement sa carrière. Avant de mourir elle a voulu tremper d'un peu de fiel le pain déjà si amer qu'elle donnait au clergé en échange de ses services. Non contente de lui avoir ravi l'éducation des hommes, de lui disputer même sa part de la liberté commune, elle lui retranche un reste d'hospitalité : elle s'est rappelé le temps où le clergé de France revenu de l'exil courbé et mutilé, elle lui donna dans quelque coin de ses établissements un avare asile, rendant sacrée sa tyrannie naissante au moindre prix possible et s'enveloppant avec joie de ces bras de nos anciens prêtres qui ne pouvaient plus porter beaucoup d'or, à cause qu'ils avaient porté beaucoup de misères. L'Université s'est rappelé ce temps pour le faire revivre et moi je me le rappelle aussi! J'ai vu les prêtres dont l'Université soudoyait alors les dernières années, et que nous avions le malheur de ne respecter pas plus qu'elle, car l'enfance discerne merveilleusement, non pas la valeur réelle des hommes, mais la valeur qu'elle voit y attacher. Nul ne s'étonne que l'Université regrette une époque où elle était jeune et où il lui en coûtait si peu pour tromper les familles en se cachant derrière les cheveux blanchis d'un prêtre. On s'étonne seulement de lui voir oublier deux choses; c'est qu'elle a vieilli et que la liberté commence. On s'étonne aussi que l'Université trouve encore dans le clergé des prêtres capables de supporter ses injures et que nous n'abandon-

nions pas à son impuissance une race d'hommes sans pudeur qui ne paye les sacrifices que par des affronts.

Il est vrai qu'il nous a été dit de tout souffrir. Cette maxime est certaine, et nous serions les derniers des hommes si nous trahissions notre ministère à cause d'un peu d'argent retiré ou de notre vanité blessée. Mais nous est-il ordonné de soutenir par notre présence une institution qui perd la jeunesse de notre patrie? Nous est-il ordonné de jeter sur une corruption de vingt ans un voile éternel? nous est-il permis de tromper les familles qui se fient en nous? et si ceux-là mêmes qui nous sont débiteurs d'une si longue indulgence que nous avons dévorée avec larmes, viennent frapper du pied notre douleur, n'est-ce pas un avertissement de Dieu qu'une si noire ingratitude? n'est-il pas temps que les aumôniers des collèges songent à la responsabilité qu'ils prennent sur eux et qu'ils exposent humblement à leurs évêques ce qu'ils peuvent dire des maux qui leur sont connus? Déjà les aumôniers des collèges royaux de Paris ont rempli ce devoir, ils ont tous ensemble l'année dernière, dans un mémoire célèbre, révélé les tristes mystères de l'Université. Leur exemple, s'il avait des imitateurs, hâterait de quelques jours la chute du monopole, et fût-il sans résultat ecclésiastique ou légal, ce serait toujours un devoir accompli et le devoir sacré dans tous les temps l'est surtout aux jours où la société ébranlée cherche à se rasseoir. Malheur alors à qui se tait.

DE LA NOMINATION DE M. REY A L'ÉVÊCHÉ DE DIJON

(21 Août 1831)

Quand Bonaparte crut la religion catholique nécessaire au salut de la France et à sa propre élévation, il se conduisit envers elle en homme tout à fait supérieur : il voulut deux choses : que l'Église fût esclave et qu'elle fût respectée. Ces deux choses sont incompatibles par leur nature, mais elles ne l'étaient pas de son temps. Tout le monde était esclave même la gloire. L'Église pouvait l'être avec une sorte d'honneur, Bonaparte lui cacha d'ailleurs la servitude avec un art infini. Ce fut dans un traité entre la République et le Saint-Siège antérieurement à la restauration extérieure du culte, et en prenant pour base des idées et des usages consacrés dans l'Église de France, que l'habile consul posa les principes de sa domination sur le clergé! Puis, pendant que les Catholiques étaient dans l'ivresse, et portaient son nom jusqu'au ciel, il signa des *articles organiques*, comme une interprétation du concordat, sûr que les plaintes du pape se perdraient dans la joie universelle. Car qui aurait pu les appuyer? les restes du Clergé français erraient à l'étranger; on avait à peine eu le temps de rapprocher çà et là quelques pierres de l'autel. Chacun leva les yeux et espéra des temps meilleurs. Une fois que Bonaparte eut assis les fondements de son pouvoir dans l'ordre spirituel, et se conduisit dignement avec la religion, comme un prince qui n'a pas peur de passer pour bigot ou pour Jésuite et qui sait ce qu'il fait, il rappela de Rome le souverain Pontife, et le montra à tout Paris étonné d'attendre la bénédiction du Saint-Père sous les fenêtres des Tuileries. Lui-même le *premier* capitaine de son siècle, il reçut du Pape dans *Notre-Dame* l'onction impériale. Et ce n'était pas seulement

par ses actes solennels qu'il cherchait à s'attacher la religion, je veux dire la puissance dont une religion dispose toujours, c'était encore par une protection réelle, par des choix honorables pour l'épiscopat. Nul de son vivant n'eût osé toucher à une croix et nul n'eût osé lui demander non plus un évêché pour un prêtre dont les mœurs ou la foi eussent attiré le mépris des Chrétiens. Que de fois il sollicita M. Emery, le respectable supérieur de Saint-Sulpice d'accepter les insignes de l'Épiscopat! avec quel soin il avait choisi pour ministre des cultes un homme dont le langage et la conduite pussent inspirer de la confiance au clergé! On voit en lisant les discours de ce temps-là que M. Portalis n'ouvrait jamais la bouche sans se souvenir qu'il occupait un emploi religieux, en quelque sorte, et qu'on attendait de lui une sainte gravité. Plus tard Bonaparte commit contre la religion des fautes irréparables, dont il eut bien des fois un amer repentir et même alors il était le seul qui en commît.

Ce retour sur une époque déjà loin de nous était nécessaire pour apprécier la conduite du gouvernement actuel dans ses rapports avec le catholicisme; il est difficile d'imaginer un contraste plus grand. Bonaparte nous avait offert la sécurité et le respect en échange d'une servitude qui était commune à tout le monde et qui était mieux déguisée pour nous que pour les autres, à cause du régime gallican auquel les précédentes cours nous avaient habitués. Ceux-ci nous offrent la chute de nos croix, l'enlèvement de nos statues, le pillage de nos églises, l'abandon de nos droits à la merci des passants, la souveraineté spirituelle de nos maires, enfin les discours et les évêques de M. de Montalivet en échange d'une servitude que personne n'a plus à supporter. Évidemment le marché n'est pas acceptable. Quand on veut faire comme Napoléon, il faut avoir, outre le désir de la tyrannie sa puissance pour protéger et sa gloire pour consoler la servitude. Quand on veut *faire comme Napoléon*, il ne faut pas avoir peur

d'une messe, il faut y venir avec ses ministres ses maréchaux et ses soldats, regarder autour de soi et si l'on trouve quelque prêtre de vertu et de talent lui faire la cour et lui dire du ton de Napoléon à Maury : Vous êtes archevêque de ma bonne ville ;... alors, si Dieu le permet, on peut séduire un clergé ! mais trembler d'être vu faisant un signe de croix, se cacher dans sa chambre dès qu'un homme crie contre une église, avoir des ministres qui demandent du respect pour le sanctuaire au nom des beaux-arts de la Grèce et de Rome, chercher à la trace des bassesses quelque prêtre bien servile et bien méprisé, ou tout au moins suspect, pour lui envoyer confidentiellement, deux mois avant d'oser le dire, une mître aux trois couleurs nationales et croire que tout cela aidant, on trouvera un clergé assez bête pour se mettre sous les quatre pattes du trône, c'est une folie à faire mourir de plaisir la postérité.

Toutefois je m'empresse de reconnaître qu'il est impossible au ministère d'agir autrement ; les hommes ne font pas de merveilleuses choses de leur plein gré : quand on les voit descendre à une certaine profondeur dans la niaiserie on peut être sûr que ce n'est pas absolument leur faute, et qu'ils sont dans une position contraire aux lois générales de l'humanité ; il est vrai qu'il dépend d'eux d'en sortir, mais ordinairement par un sacrifice que leur intelligence ne comprend pas, ou que leur cœur refuse d'accomplir. Bonaparte, dans le moment où il a vécu, dans l'état où étaient les esprits et encore à cause de son prodigieux ascendant personnel, pouvait trouver des prêtres vertueux et respectés pour remplir les sièges vacants. En outre il n'avait rien à craindre du talent et de la vertu. Aujourd'hui si pures que fussent les intentions du ministère dans le choix des évêques, il est impossible qu'un prêtre honorable accepte un évêché de la main du pouvoir et j'en donnerai plusieurs raisons. La première est que jamais l'Église n'a permis à des hommes qui ne fai-

saient pas profession du christianisme de nommer les successeurs de l'apostolat de Jésus-Christ. Le Concordat lui-même est formel à cet égard. On sent qu'une religion qui accepte ses chefs de gens qui ne croient pas en elle est nécessairement au dessous du mépris. Or c'est dans cette position d'hommes non croyants que la Charte a placé nos ministres par rapport à la foi catholique et par rapport à toute autre foi. Ensuite, siérait-il à un prêtre, après qu'il a vu le trône de France assis naguère au lieu même où Dieu avait un autel, de venir s'agenouiller devant ce trône et d'y recevoir le nom que les apôtres avaient reçu de Dieu ? siérait-il à un prêtre ?... Mais l'infamie ne sied à personne et surtout à ceux auxquels il a été dit : *Vous êtes la lumière du monde.*

Au lieu donc qu'on pouvait ployer le genou devant l'illustre capitaine qui avait accablé l'anarchie et l'étranger et dans les mains duquel les mains d'un évêque retrouvaient encore les traces de l'onction sacrée, on ne peut aujourd'hui que s'incliner devant l'homme qui n'est rien s'il n'est pas l'homme de la liberté et se plaindre qu'il veuille donner des évêques à un peuple dont il n'a pas protégé la religion et qui a le droit de n'avoir que celle qui lui plaît, tant qu'il lui plaît, comme il lui plaît sauf à en répondre à Dieu. Ces vérités sont senties de tout prêtre qui a un peu de cœur, et c'est pourquoi un prêtre qui a un peu de cœur n'acceptera de M. de Montalivet l'épiscopat qu'il eût accepté de Napoléon. Et y en eut-il un à qui sa conscience fît illusion à cet égard, ce n'est pas lui qu'irait chercher le ministère. Le ministère comprend bien que le catholicisme échappe au pouvoir par la liberté, que tous les efforts du monde en faveur de la liberté profitent au catholicisme et bientôt au seul catholicisme ; parce que la nature des choses fait que tôt ou tard la vérité est la seule chose opprimée et la seule par conséquent qui ait besoin de liberté. Or, en pareille situation, ceux qui ont *peur de la liberté,* à cause de la vérité, ne veulent pas

donner à l'une et à l'autre l'appui d'un homme vertueux; ils n'ont plus qu'une espérance, c'est de corrompre; plus qu'un soin, c'est de chercher dans la fange des insectes bénis et à vendre; plus qu'une joie, c'est d'en avoir trouvé un. Puis, si vous tenez à deviner toute l'énigme, vous apercevrez peut-être au fond de cette crainte de la liberté, je ne sais quel plaisir de mettre une mître sur une tête quand on ne croit à rien et de la mettre sur une tête indigne pour que le plaisir soit plus grand. Tel ministre est assis dans son fauteuil, il songe à l'Église de France, et se tournant avec fatuité vers un familier : Que pensez-vous d'un tel pour un tel siège ? On dit qu'il est.., mais, ma foi cela m'est bien égal. Et ceci, catholiques, c'est de l'histoire.

Quant à M. Rey, le *Moniteur* nous a exposé ses titres ce matin : il est né en 1773, il est chanoine de l'église d'Aix depuis 23 ans, il a été élevé deux fois par le chapitre aux fonctions de vicaire général, M. de Fontanes estimait beaucoup sa Théologie gallicane, et enfin il est constitutionnel. C'est la traduction officielle de ce que nous disions hier de lui, et pour nous M. Rey a encore un titre de plus, il a été nommé évêque de Dijon par M. de Montalivet. Le pape appréciera ces qualités.

J'ai tort de parler du pape, le *Temps* ne pardonne pas *qu'on proteste auprès de lui contre une décision du gouvernement français*, il craint *des communications illicites qui nous exposeraient en dernière analyse aux peines portées contre ceux qui lient des rapports coupables avec un souverain étranger*, et il nous avertit *qu'il faut prendre* garde *que l'indépendance ne dégénère en trahison.* Tels sont les conseils que le *Temps* nous donnait aujourd'hui à propos de la nomination de M. Rey. Nous pourrions renvoyer ce journal au Concordat, il y verrait que le Souverain Pontife a le droit d'examiner l'évêque élu, et de lui refuser *l'institution* canonique, chose qui est tout à fait impossible, *s'il* est interdit aux catholiques français d'éclairer la

religion de leur Père commun. Mais nous n'avons pas coutume de nous défendre par les armes que nous tenons du despotisme. La liberté se protège elle-même. C'est au nom de la liberté que nous réclamons la séparation de l'Église et de l'État et que nous refusons notre confiance aux évêques que l'État veut nous imposer. *Une décision du gouvernement français* ne peut sans doute nous contraindre à croire à un symbole, à recevoir des bénédictions. *Une décision du gouvernement français* ne peut sans doute créer un successeur des apôtres saint Pierre et saint Paul. C'est pourquoi quand nous protestons devant le Saint-Siège que le symbole d'un homme nous est suspect, que ses bénédictions nous font peur, que nous n'en voulons pas pour successeur des apôtres saint Pierre et saint Paul, nous ne protestons pas *contre une décision du gouvernement français,* à moins que les décisions du gouvernement français ne prescrivent des symboles qui ne doivent pas être suspects, des bénédictions dont on ne doive pas avoir peur et ne fassent des successeurs des apôtres saint Pierre et saint Paul ce qui est plus que douteux jusqu'à présent. On ne proteste pas contre ce qui n'existe pas. Qu'est-ce qui existe donc quand un évêque est nommé par l'État? Rien, si ce n'est une prière par laquelle M. de Montalivet dit au vicaire de Dieu : Très saint Père, M. de Montalivet ne croit pas que vous puissiez faire qu'un homme cesse d'être un homme, mais nous, nous le croyons et comme cette croyance fait que nous sommes seuls intéressés à la chose, nous conjurons votre paternité qu'elle laisse cet homme n'être qu'un homme. Là-dessus le *Temps* s'écrie : Trahison !

SOUSCRIPTION POUR LE RÉTABLISSEMENT DU PALAIS ARCHIÉPISCOPAL DE PARIS

(23 Août 1831)

Il est, dans l'Église de France, un évêque sur lequel les catholiques ne peuvent plus se taire sans être ingrats. Désormais leur affection est le seul bien qui lui reste au monde, puisqu'après que la fureur populaire, deux fois sollicitée contre lui, l'eut laissé deux fois possesseur de quelques ruines, le pouvoir s'est chargé d'achever l'ouvrage du peuple, et de ne pas laisser une pierre au proscrit dans le lieu où il avait un palais. Ce palais avait été bâti par ses prédécesseurs. Il fut envahi et saccagé dans les journées de 1830 : les meubles furent jetés par les fenêtres, les boiseries et les parquets, enfoncés : on arracha les portes de leurs gonds, on brisa les croisées, on déchira la charte de l'Église de Paris, et on en foula aux pieds les lambeaux. Le lendemain la calomnie s'assit dans les caves et dans les appartements dévastés : là elle vit des poignards, ici des habits de femmes. Les portefeuilles étaient pleins de mystères affreux dont on promettait la révélation à la France, et on eût dit qu'une moitié de l'enfer, pour le moins, avait été prise sur le fait à l'Archevêché par la révolution. Cependant l'illustre calomnié cacha sa tête où il put : il erra, pendant six mois, de maison en maison, craignant de compromettre les amis qui lui donnaient l'hospitalité, et poursuivi dans ces divers asiles par des libelles innombrables. Au bout de six mois d'une vie cruellement troublée, on se ressouvint que les murs de sa maison étaient encore debout. Quelque chose qu'on appela le peuple s'y précipita de nouveau, et, après avoir achevé la désolation des appartements, se mit à enlever les toits, afin que le soleil vît ce

qui avait été fait. La croix, qui le voyait aussi, tomba ce jour-là de Notre-Dame, et, tandis que la Seine emportait le long de Paris, sous les yeux de l'autorité immobile, les preuves du pouvoir des forçats dans la capitale de la civilisation, ces bandes animées par l'impunité remontaient le fleuve, et allaient ravager le seul lieu où la pensée de leur victime pouvait encore chercher la paix. Conflans fut détruit. Le troisième jour, l'archevêque de Paris n'ayant plus rien à perdre sur la terre, la tranquillité se trouva rétablie, et quatre-vingt mille hommes sous les armes annoncèrent aux forçats que leur règne était fini, à l'Europe que l'ordre était sauvé.

Nous ne rappellerons pas les autres injures publiques que notre premier pasteur a eu à subir. Nous tairons les sacrilèges de Saint-Germain, de Sainte-Geneviève, de l'Abbaye-aux-Bois, l'enlèvement des statues qui ornaient le sanctuaire de la métropole ; nous tairons encore ces indignes refus de traitements que la France connaît aujourd'hui, et qui étant une exception arbitraire à l'ordre commun, empruntaient de cette circonstance et des malheurs de l'archevêque le caractère de la basse persécution. Il faut finir : le pouvoir nous a instruits à marcher vite quand il s'agit de sa honte. Restaient dans l'ancienne cour de l'Archevêché, au lieu où avait été le palais de nos évêques, quelques pierres saintes parce qu'elles étaient le bien des catholiques, le dernier asile d'un homme malheureux et livré deux fois sans défense à ses ennemis, enfin parce que le crime les avait touchées, et que jamais la société ne doit finir ce que le crime a commencé. On pouvait les laisser là se couvrir d'herbes, ou les restaurer des deniers de l'État, ou, si l'économie s'y opposait, s'en fier de leur réparation à l'amour des catholiques. S'ils n'eussent pu rendre un palais magnifique à leur évêque, ils lui eussent donné, selon leurs forces, une preuve de leur immortelle affection, et l'État eût été juste sans qu'il lui en coûtât rien. Mais, outre la justice, il y a en ce monde l'iniquité

et l'industrie : elles ont prévalu. Le gouvernement achèvera avec ses architectes l'ouvrage des forçats : les restes de notre palais archiépiscopal seront rasés ; on plantera des arbres sur l'emplacement ; le plaisir de la promenade y amènera une partie de la population ; les entrepreneurs du pont de l'Archevêché percevront chaque jour, à cause du passage devenu plus fréquent, le double ou le triple de leur perception antérieure, et, afin que personne n'ait à se plaindre, le gouvernement condamnera M. l'archevêque à habiter, loin de sa métropole un hôtel de l'État. Cela résolu, on insérera dans le *Journal général des affiches*, l'avis que tel jour, à telle heure, en exécution d'un arrêté de M. le préfet de la Seine, à l'Hôtel-de-Ville, on procédera à la vente de fers, plombs, cuivres dorés, fonte, bois dorés, boiseries, provenant de l'*Archevêché*, *Notre-Dame*, *Saint-Paul*, *Saint-Germain l'Auxerrois*, etc. Voilà ce qu'on a fait à notre vénérable pontife depuis un an. C'est-à-dire que quiconque a pu lui donner une preuve d'animosité la lui a donnée, et tout le monde l'a pu. Ennemis de la religion, ennemis personnels, peuple aveuglé, ministres, magistrats, chacun s'est jeté sur la victime ; chacun l'a déchirée à son tour, et on chercherait en vain un genre d'injures qui lui ait été épargné.

Quand, après cela, on se demande d'où vient tant de haine, nul ne le sait. Qu'a fait M. l'archevêque de Paris qui lui ait mérité un sort si différent du sort de ses collègues dans l'épiscopat ? Homme doux et aimé dans son intérieur, évêque plein de tolérance, il avait encore des qualités populaires, et nul évêque, sous la restauration, n'a joui de moins de faveur à la cour. On se souvient de l'enthousiasme qu'avait excité l'indépendance de sa tenue à la chambre des pairs, du temps de M. de Villèle, et en aucun autre temps il ne fut l'homme-lige d'un ministère ou d'un parti. Quiconque relirait aujourd'hui les phrases qui ont été le prétexte de ses malheurs, serait peut-être étonné qu'il ait fallu à ses ennemis tant de subtilité d'interpréta-

tion pour lui trouver un crime et faire oublier ses antécédents honorables, et le courage avec lequel il a supporté les suites de cet oubli, prouve que son âme n'est pas si vulgaire qu'elle eût tout à coup passé d'une généreuse indépendance à une vile ambition. Mais il faut dire ici le secret de ses infortunes : c'est ce courage même qui n'a jamais su plier ni devant M. de Villèle, ni devant M. Frayssinous, ni devant M. Feutrier, ni devant nos ministres actuels; c'est ce courage qu'on ne lui pardonne pas. Si M. l'archevêque de Paris, après les journées de 1830, eût appuyé de quelque condescendance les desseins de nos hommes d'état pour l'abaissement et la servitude des catholiques, son palais eût été défendu dans les journées de 1831 : son palais eût été réparé des deniers de la France. La croix dorée brillerait encore derrière les tours de Notre-Dame, et annoncerait au clergé qu'il dépend de lui d'acheter la paix. Car nos ministres ne demandaient pas mieux que de la vendre, ils savent tous par cœur ce qu'a dit Montesquieu : « Il est plus sûr d'attaquer une religion par la faveur, par les commodités de la vie, par l'espérance de la fortune; non pas par ce qui avertit, mais par ce qui fait que l'on oublie; non pas par ce qui indigne, mais par ce qui jette dans la tiédeur, lorsque d'autres passions agissent sur nos âmes, et que celles que la religion inspire sont dans le silence[1]. » Or, M. l'archevêque de Paris a déjoué par son désintéressement et sa fermeté les complots de la faveur, que son exemple eût rendus si généreux si son exemple les avait encouragés.

Rappelons-nous la mort de M. Grégoire, et comparons la conduite de l'évêque véritable avec l'évêque de cour. Au lieu que l'un, défenseur des canons apostoliques et de liberté chrétienne, abandonne les murailles du temple à la force honteuse d'elle-même, l'autre sacrifie la discipline *à leurs majestés*, et déshonore les sacrements par

1. *Esprit des lois*, liv. 25, ch. 12.

une ruse que l'impiété applaudit, parce qu'elle voit que là la foi n'est qu'un jeu. Où serions-nous avec de tels évêques? que deviendrait l'épiscopat si on l'habituait à ces leçons? Grâce à notre vénérable pontife, le siège de Paris a été plus fort que la mauvaise fortune, plus invincible que la séduction qui vient tenter le malheur, et maintenant c'est aux catholiques à voir s'ils n'ont rien à faire pour celui contre lequel on a tant fait, et qui a su tirer de ses humiliations, pour la cause de la liberté commune, des avantages immortels.

Il ne nous appartient pas de pénétrer les secrets d'une douleur que nous devons environner de nos respects; mais tout homme, si grand qu'il soit, a besoin d'être consolé quand il est malheureux, et Jésus-Christ se plaignait sur la croix d'avoir été abandonné. Les catholiques abandonneront-ils un de leurs évêques souffrants à cause de son salut et du leur? Laisseront-ils raser sa maison comme celle d'un ennemi public, vendre à l'encan les pierres qui en restent, pour être ensuite employées à la restauration de quelque égout? Nos administrateurs disent que la capitale n'est pas assez riche pour rétablir le palais que nous avons bâti, et qu'ils ont laissé détruire : eh bien! ôtons-leur ce prétexte, et nous qui sommes plus pauvres qu'eux, rebâtissons avec amour les murs que la fureur des hommes avait dégradés, et que leur justice veut renverser de fond en comble. S'ils n'acceptent pas notre argent, il sera clair qu'une autre passion que l'avarice dirige leur pensée, et nous chercherons quelque lieu où, si jamais la vengeance attaque le palais de nos évêques, les ruines en seront du moins sacrées, parce que les forçats seuls pourront y toucher.

Les catholiques s'étonneront peut-être que nous sollicitions si souvent leur charité; mais ils devraient s'étonner davantage que nous ne le fissions pas. Nous ne connaissons aucunes bornes à la charité chrétienne, quand les misères n'en ont aucunes, quand les injures n'en ont pas

lus que les misères, et il faut que nous disions une chose ux catholiques : c'est que leur charité seule sauvera eur liberté. Que jamais une injustice ne leur soit faite ans qu'ils y prennent tous part, et chaque jour le nombre des injustices diminuera : car les hommes ne sont injustes que contre ceux qui n'ont point d'appui. Formons une assurance mutuelle contre la tyrannie, et la tyrannie qui est forte contre un citoyen isolé, sera impuissante contre tous. S'unir, s'aimer, se secourir, voilà la charité, et voilà aussi la liberté.

RENTRÉE DE L'UNIVERSITÉ

(12 Octobre 1831)

Après s'être reposée des fatigues de l'an 1831, l'Université vient de reprendre avec orgueil le cours de ses travaux. Elle a souffert, il est vrai, d'incroyables opprobres, mais enfin, elle vit. Le gouvernement a trouvé juste pour la dédommager des mépris de la France, de lui confier exclusivement, pendant une année encore, l'éducation du peuple français. Ne parlons plus des serments jurés à ce peuple, ni du délai si court dans lequel on devait les accomplir ; des temps viennent où il est indigne d'un peuple de parler des serments qui lui furent faits. La parole suppose du respect dans ceux à qui on l'adresse, et quel respect le ministère a-t-il montré pour la voix de la France, réclamant depuis quatorze mois, la liberté de l'enseignement ? La France avait écrit cette liberté dans la Charte. Les pères de famille inquiets sur l'avenir de leurs enfants, l'ont appelée à grands cris. Les deux Chambres ont renvoyé plusieurs fois leurs pétitions au ministère, *et outre celles dont* le rapport n'a pas encore eu

lieu un grand nombre arrive chaque jour au Palais Bourbon. Nos députés eux-mêmes, quand ils n'étaient que de simples candidats dans une élection générale se sont engagés pour la plupart à défendre la liberté d'enseignement, ou, du moins, ils ont fait à cet égard des professions de foi qui attestent d'autant plus le vœu du pays, que le peu de fidélité des élus à leur parole a prouvé qu'ils cédaient en la donnant, à une autre force que celle de leur conscience. Plus impatients que leurs députés, des citoyens ont ouvert des écoles libres sur divers points du Royaume, et plusieurs d'entre eux ont été acquittés par les tribunaux, qui n'ont pas voulu regarder comme une loi le plus vil des décrets de l'Empire. On a vu une commune tout entière accusée d'avoir défendu à main armée des instituteurs de son choix, déclarée innocente par le jugement d'un jury, et, si la cause de la liberté de l'enseignement a succombé ailleurs, elle a succombé avec tant de puissance, que les juges n'ont osé, malgré les circonstances les plus aggravantes, condamner ceux qu'ils estimaient coupables qu'à la moindre peine qu'ils ont pu. L'opinion publique s'était prononcée en leur faveur, et il est remarquable que, dans un pays si civilisé, pas un journal, quel que fût son parti, n'a cru possible la défense du monopole de l'enseignement ; presque tous l'ont vivement attaqué ; les moins favorables à l'affranchissement de l'intelligence et de la religion n'ont pas même honoré la servitude d'un silence complet. Enfin, l'Université quelque aveuglée qu'elle soit par le désir de vivre, s'est tellement sentie réprouvée, qu'elle n'a pas dit un seul mot pour réhabiliter sa cause, qu'elle n'a pas trouvé dans son sein un homme de lettres qui voulût venger ses injures, et quelles injures ? On lui a dit que depuis vingt ans elle corrompait toutes les espérances de la patrie, que ses élèves n'avaient ni foi, ni science, ni mœurs ; qu'elle avait servi tous les despostimes, adoré tous les symboles, qu'elle était l'objet de la haine universelle, de la haine des pères,

de la haine des enfants, et que rien n'égalait cette haine, si ce n'est le mépris qu'elle inspire à tous. On lui a dit cela tous les jours de sa vie depuis un an ; on l'a défiée de prendre pour juges entre elle et ses accusateurs douze pères de famille choisis au hasard. Qu'a-t-elle répondu? Rien. Après avoir élevé vingt ans toute la jeunesse de France, elle n'a pas trouvé dans ces vingt générations un seul homme reconnaissant, un seul qui daignât par pitié lui rendre témoignage et dire à ses ennemis : vous allez plus loin que la justice. Au bout d'un an de ces vengeances sanglantes de l'opinion publique tombée désormais au dessous du déshonneur, l'Université est venue s'humilier devant le pays, elle a fait hommage à la liberté d'enseignement, par la bouche de son grand maître, dans une occasion solennelle, au milieu des couronnes de lauriers que sa main allait distribuer à une génération ingrate comme les autres, en sorte que le monopole a redit lui-même au monopole l'arrêt prononcé contre lui par la Charte, par les tribunaux, par la presse, par les pères de famille, par ses propres élèves, par le discours de la couronne, par tout l'univers. Mais il fallait quelque chose de plus, et M. Persil est venu, par ses aveux contre le monopole fait à la Chambre des Pairs porter à l'Université le dernier coup. Certes, on peut le dire, jamais la volonté, le besoin de la France ne furent manifestés plus haut, ni plus clairement.

Quel compte le ministre en a-t-il tenu? Il a ajouté des promesses à des promesses, il a calculé combien de fois il lui faudrait mentir pour livrer les familles, pendant une année encore, à la merci du monopole, et c'est ce plan de déception que vient d'accomplir la rentrée de l'Université. Ce n'était pas assez que l'exercice de nos droits eût été suspendu jusqu'aujourd'hui, le gouvernement a trouvé le moyen de faire marcher son despotisme plus vite que le temps, et, comme une année commencée est une année finie, en matière d'éducation, il est vrai de dire que

deux ans se sont écoulés depuis la révolution de Juillet, sans qu'on nous ait mis en possession de la liberté qui nous fut jurée. Des pères de famille qui l'attendaient, ont privé leurs enfants de toute instruction pendant l'année précédente dans l'espoir qu'il leur serait permis de les faire instruire sans les exposer à être corrompus; mais cette année sera perdue sans fruit, à moins qu'ils ne consentent à en perdre une seconde peut-être encore sans fruit. Une génération sera victime de l'abominable calcul du ministère, des milliers de familles verront s'évanouir les espérances qu'elles avaient mises dans la foi et la pureté de leurs enfants. Et pourtant, il y a là une charité pour protéger ces espérances! il y a là une charité qui doit s'accomplir *dans le plus bref délai possible!* il y a là un trône qui ne vit que par ses sacrements! il y a là un ministère responsable! il est vrai qu'il répond des écus de la France et qu'il ne répond pas de l'innocence des familles! laissons donc tous ces gens-là et songeons à nous.

Dans notre première campagne contre l'Université, nous l'avons attaquée en mettant à nu son incompatibilité avec toute espèce de liberté quelle qu'elle soit, en révélant les honteux secrets de ses établissements et tous ses actes de despotisme, en faisant signer des pétitions et en fondant des écoles libres. Telle sera encore la marche de notre seconde campagne, puisqu'il nous faut arracher la liberté de vive force. Nous ne cesserons d'écrire contre le monopole, de signaler son ignorance, son impiété, son absurdité, nous entasserons pétitions sur pétitions, nous fonderons des écoles libres non plus sur deux ou trois points, mais partout où il se trouvera quelque homme généreux, quelque catholique fervent, à qui nous pourrons persuader de prendre part à l'affranchissement de sa patrie. Déjà nos mesures sont prises, pour qu'une école libre soit ouverte dans la seconde ville du Royaume, et nous rendons de vives grâces aux hommes pleins de foi et d'indépendance qui veulent bien s'en charger. D'au-

tres s'ouvriront prochainement dans d'autres villes. Nous conjurons les catholiques de tourner là toutes leurs vues, toute leur ambition. Ce serait une grande erreur si le jugement de la Cour des pairs leur faisait regarder comme inutiles des tentatives semblables à celle qui a été condamnée. La liberté ne s'obtient qu'à force de condamnations; car si elle n'était pas condamnée, elle serait donc née, or *la liberté ne se donne pas, elle se prend.* C'est une maxime à la laquelle il faut sans cesse revenir. Que la France se couvre d'écoles libres, que mille tribunaux les condamnent, chassent les maîtres et les enfants, que l'impôt universitaire soit refusé et payé par ordre de justice, que des pétitions soient signées partout et renvoyées à M. de Montalivet, qui n'en tiendra compte : il résultera de toutes ces condamnations, de tous ces mépris que l'enseignement sera libre.

Quelle gloire d'ailleurs serait-ce pour les Catholiques si, au lieu de conquérir la liberté d'enseignement, on la leur donnait? Ces gens-ci ont l'imbécillité de ne pas voir que la liberté d'enseignement est inévitable, parce qu'elle est une conséquence logique de l'état du monde : eh bien! tant mieux! car nous aurons cette liberté, et de plus ce sera nous qui en doterons la patrie. Quand on demandera dans les âges futurs, à quelle époque l'intelligence humaine fut affranchie et quels furent ceux qui causèrent dans le monde une si admirable révolution, l'histoire répondra : Ce fut au dix-neuvième siècle, ce furent les Catholiques, ce fut cette religion qu'on accusait d'avoir peur de la liberté et de vouloir éclairer les hommes *à la lueur des bûchers.* Au lieu que, si ceux qui nous gouvernent, par la patience de Dieu, nous donnaient la liberté d'enseignement, qu'arriverait-il? Il se trouverait, dans cinq ou six siècles, quelque libéral payé par le ministère de son temps, quelque faiseur de *Messagers* futurs, qui prouverait sans coup férir à ses lecteurs, que les catholiques ont toujours abhorré la liberté d'enseignement. Or il faut songer à l'his-

toire encore plus qu'à la vie présente. Le plus grand bienfait de la Providence envers les Catholiques français est sans contredit, qu'après quarante ans passés de révolutions, la liberté n'ait pu s'établir sans eux dans leur pays, et que ce sont eux seuls qui combattent sérieusement pour elle aujourd'hui? Qu'ils regardent : la révolution dernière a détruit toutes les illustrations politiques, désenchanté toutes les renommées, elle a mis a nu le despotisme de tous les partis, il n'y a plus nulle part, ni désintéressement, ni avenir. Les voilà ces géants de trois siècles, les voilà à terre, usant quelques restes de vie à parler: Luther, Mirabeau ou Napoléon et à souffler sur de vieux tisons éteints! Ils commencent ce grand supplice de l'erreur qui consiste dans l'impuissance absolue de faire, et dans l'impuissance plus terrible encore d'aimer la liberté. Quel malheur, c'eût été pour les Catholiques, s'ils l'avaient reçue d'eux comme un don! Grâces au ciel, ils ne l'ont pas reçue : leurs ennemis n'ont pas compris ce qu'ils eussent fait contre le Catholicisme s'ils l'avaient rendu libre, et le jugement de la Cour des pairs sera dans la postérité comme ces Chartes du moyen-âge conservées au fond des monastères, pour apprendre aux siècles à venir quels furent, dans les siècles précédents, les véritables amis de la liberté du monde.

Que les catholiques ne s'y trompent donc pas. Qu'ils n'appellent pas malheureuse la résistance qu'éprouve leur affranchissement; qu'ils n'appellent pas condamnation ce qui les absout à jamais, surtout qu'ils ne se découragent pas, parce qu'ils ont payé trois cents francs pour faire écrire le nom de la liberté à côté du leur par leurs ennemis. Et quand ils seraient mille fois condamnés à l'amende! Et quand il faudrait cinquante ans de peines avant d'être libres! Il en a fallu trois cents aux premiers chrétiens. Mais aussi, ils purent se dire sans orgueil les fondateurs de la liberté des peuples, et personne n'a pu se vanter de la leur avoir donnée; ils n'ont eu à en remercier que Dieu.

C'est pourquoi, courage! et s'il est un père qui aime son fils, une mère qui aime sa fille, un catholique qui estime sa foi quelque chose, un homme qui veuille être libre, qu'ils sachent qu'on ne verra en France de familles unies, de mariages saints et bénits, de foi vive et féconde, de liberté, de paix, de gloire durable que quand l'Université n'y sera plus. Mais il ne suffit pas de savoir cela; il faut n'être pas complice de l'Université par un lâche silence, ou si l'on s'en fait complice, il ne faut pas se plaindre de tous les maux qu'elle produit. Dieu a déjà puni bien des pères, dans leurs enfants, de la patience avec laquelle ils ont souffert le monopole! Mais aujourd'hui qu'il dépend d'eux de le détruire, que la Charte prête secours à la nature, un père qui ne daigne invoquer ni l'une ni l'autre, appelle sur sa race une de ces malédictions qui n'ont pas de nom sur la terre, parce que, toutes visibles qu'elles sont, elles se prolongent dans la postérité au delà du terme où l'œil humain peut les suivre et les apprécier. Virginius tua sa fille pour la conserver sans tache : malheur au père qui tue son fils et le corrompt d'un même coup!

Nous supplions les pères de famille, les prêtres catholiques, les catholiques de tous les rangs et de toutes les conditions, les amis de la liberté, quelles que soient leurs croyances, de s'occuper sans relâche à signer des pétitions contre le monopole de l'enseignement, d'ouvrir des écoles libres partout où ils le pourront, de refuser comme illégale la rétribution universitaire, de résister par toutes les voies possibles au despotisme et aux exactions de l'Université, de les flétrir par la presse, de parler, d'écrire, de ne se taire jamais. Et nous, continuant à prendre notre part de la tâche commune, nous ne cesserons d'exhorter nos frères et nos concitoyens à s'affranchir, nous saisirons toutes les circonstances où il nous sera possible de joindre l'action à la parole, et enfin qu'on ne ne nous accuse pas d'outrepasser les bornes d'un combat *légitime, nous ajouterons* un mot :

Ce sont les choses et non les hommes que nous attaquons, les hommes nous sont inconnus, il est impossible que l'Université n'en possède plusieurs d'un grand mérite et beaucoup dont le caractère est honorable. Leur unique tort est de ne pas faire assez pour prendre dans le pays une position digne d'eux. S'ils aimaient davantage la liberté, et qu'ils connussent mieux leurs propres intérêts, ils solliciteraient eux-mêmes l'émancipation de l'enseignement, ils attendraient plus de gloire d'une glorieuse concurrence que d'une servitude qu'ils portent les premiers, qui tue le talent, qui fait qu'ils ne sont rien comme individus et, que, comme membres du corps universitaire, le blâme du monopole de ses conséquences retombe en partie sur eux. Plusieurs l'ont déjà senti et réclament avec nous la liberté d'enseignement, c'est un hommage que nous voudrions pouvoir rendre à tous et il y aurait habileté de leur part à le mériter, car l'enseignement sera libre malgré toutes les résistances du pouvoir.

DU COLLÉGE DE BEAUPRÉAU

(15 Octobre 1831)

Le collège de Beaupréau n'existe plus. Nous allons raconter avec simplicité l'histoire de son établissement et celle de sa ruine, afin que l'on juge entre ceux qui l'avaient fondé et ceux qui en ont fait une caserne de soldats. Quand le despotisme arrive à de certains excès, il n'y a plus qu'à les raconter. La plainte suppose de l'espoir, la plainte est un avertissement à l'autorité qui s'oublie; mais les événements inouïs qui s'accumulent chaque jour nous prouvent que l'autorité ne s'oublie pas, qu'elle suit des desseins médités et que, voyant les forçats res-

pecter nos croix, nos églises et nos séminaires, elle a résolu de prendre le rôle dont ils ont eux-mêmes rougi! C'est pourquoi nous ne nous plaignons pas, nous racontons à la France ce qu'on fait d'elle, attendant en paix cette justice inévitable que le temps amène dès ce monde aux opprimés.

L'origine du collège de Beaupréau n'est due ni au gouvernement, ni à une congrégation religieuse; il fut fondé au commencement du dix-huitième siècle par quelques familles réunies qui le bâtirent à leurs frais. Elles en confièrent plus tard la conduite à des hommes modestes, dont le nom ne se trouve mêlé aux intrigues d'aucune époque, je veux dire aux Sulpiciens. Pendant la révolution, les républicains et les royalistes en firent tour à tour un hôpital. Il survécut ainsi aux désastres de la guerre civile, respecté des deux partis dont il était l'asile commun. En 1809 le gouvernement y envoya une colonie de l'école des Arts et Métiers de Châlons. Cette colonie l'abandonna de son plein gré, à l'époque des cent jours, et fut transportée ensuite à l'abbaye de Ronseraye dans la ville d'Angers. Les bâtiments du collège de Beaupréau n'ayant plus aucune destination, une ordonnance de 1816 les affecta à l'établissement d'une école secondaire ecclésiastique. C'était une restitution et non un bienfait, c'était se conformer à l'intention des familles de Beaupréau, qui avaient doté autrefois de ce collège leurs concitoyens et qui en avaient été dépouillés par la confiscation. Déjà un ancien professeur de la maison en avait transporté les souvenirs dans un lieu voisin, avait essayé d'en relever là les ruines à force de sacrifices personnels, et avec le secours de madame la Maréchale d'Aubeterre dont la charité et la mémoire vivent encore dans ces contrées. Ce vieux et fidèle serviteur, placé à la tête de son ancien collège qu'il n'avait espéré voir renaître qu'en le recréant, y consacra toute sa fortune; il vendit ses propriétés les unes après les autres, il répara les bâtiments et en ajouta des nouveaux.

Les catholiques unissant leur charité à la sienne, ils dépensèrent ensemble 400,000 francs en quatorze années pour élever une maison qui leur était chère à l'envi. La moitié des élèves y recevait une éducation gratuite et cent familles pauvres y trouvaient leur vie par le travail et par la charité. Voilà quel était le collège de Beaupréau : des gens du pays l'avaient fondé à leurs frais, le guerre civile en avait fait un hôpital, l'empire une école d'arts et métiers, Louis XVIII l'avait rendu à sa destination primitive, un ancien serviteur du collège avait vendu son patrimoine pour l'accroître et l'embellir, se confiant à la parole de son Souverain, à la justice et à l'honneur de son pays, et il espérait qu'on le laisserait mourir là.

Mais le 8 septembre 1831, une ordonnance royale dissout brusquement le collège de Beaupréau, le transporte à Angers et affecte les bâtiments, à un autre service. Le bruit s'en étant répandu, Mgr l'évêque d'Angers envoie un de ses grands vicaires près du général Bonnet. Le général paraît surpris, affirme qu'aucune mesure semblable n'a été prise, et qu'il ne prévoit pas qu'on y ait recours, parce que malgré les nombreuses dénonciations faites contre le collège, on n'a rien à lui reprocher. Deux jours après, une députation des pères de famille de Beaupréau est admise près du général Bonnet, ils reçoivent la même réponse. Cependant, le 24 septembre, l'ordonnance est signifiée à Mgr l'évêque d'Angers. Le 26, M. le sous-préfet vient la communiquer au vénérable supérieur de Beaupréau, et lui déclare *que le gouvernement, décidé à civiliser la Vendée dans le sens des idées actuelles, veut d'abord pour y réussir, détruire l'influence des Prêtres et établir un casernement fixe à Beaupréau, pour que l'esprit du jour y soit propagé!* La déclaration est appuyée de quatre cents hommes de troupes qui s'assurent de tous les environs du collège, et c'est ainsi que la ville de Beaupréau a perdu un établissement que ses citoyens avaient créé, c'est ainsi que le ministère récompense un Français

qui a consacré son patrimoine au service de son pays.

Apprenons donc à ne plus nous confier à notre pays, parce que ce n'est plus avec lui que nous traitons, à ne pas croire au gouvernement, parce qu'après lui avoir donné notre temps et nos sueurs, il viendra comme un brigand nous ravir le fruit de notre travail. Si le vénérable abbé de Montgazon, au lieu d'agrandir et d'orner des bâtiments confisqués par l'État sur ses concitoyens, avait acheté un champ et y eût planté une cabane, il aurait pu dormir en paix jusqu'à la fin de ses jours, mais il a cru à la parole d'un gouvernement, il a cru aux lois qui ordonnent qu'un propriétaire, alors qu'on a bâti de bonne foi sur son terrain, paie le prix des matériaux et de la main d'œuvre, ou l'augmentation de valeur qu'a reçue sa propriété et, pour prix de sa bonne foi, pour prix de ses sacrifices, il est mis dehors d'une maison dont la moitié lui appartient sans qu'on lui parle d'indemnité, sans qu'on ait égard à sa vieillesse et à la pauvreté où il s'est volontairement réduit. Que cet exemple serve du moins aux catholiques, qu'ils ne mettent plus une tuile aux bâtiments que l'État leur a volés, mais qu'ils achètent enfin quelque chose qui soit à eux. Ne fût-ce qu'une maison de sapin, ne vaut-il pas mieux être tranquille sous des planches, qu'à la merci de ces exécrables spoliateurs qui vous laissent travailler quinze ans à augmenter le bien qu'ils vous ont pris et qui vous chassent ensuite avec moins de commisération que le chien qui aurait aboyé quinze jours à leur porte?

Mais ce n'est pas assez de profiter de cette leçon pour l'avenir, il faut songer au présent. Les lois sont formelles sur l'indemnité qui est due pour les constructions faites de bonne foi, sur le terrain d'autrui. Les catholiques supplient M. l'abbé de Montgazon, si aimé et si honoré de tous ceux qui le connaissent, de ne pas abandonner ses droits, mais d'en poursuivre l'effet devant les tribunaux. Il *ne s'agit pas seulement* de sa cause, mais de la nôtre,

Il faut qu'on sache que, s'il l'on peut dépouiller les catholiques des biens qu'on prétend leur avoir concédés, ils peuvent aussi réclamer le remboursement des travaux qu'ils y ont exécutés de bonne foi. Ce serait trop d'être à la fois victimes et dupes. Opposons à la force qui abuse d'elle-même avec tant de lâcheté, la puissance du droit, et souvenons-nous que, si la mission du chrétien sur la terre est de souffrir pour consoler ceux qui souffrent, il en a une autre non moins grande, qui est de conserver la justice à ceux qui sont faibles, en résistant à ceux qui sont forts.

RÉPONSE AU « TEMPS » ET AU « COURRIER FRANÇAIS »

(25 Octobre 1831)

Le *Temps* et le *Courrier Français* ont fait aujourd'hui une petite croisade contre l'*Avenir*, à propos des funérailles de M. Debertier, ancien évêque constitutionnel de l'Aveyron.

Le *Temps*, « à la vue du scepticisme qui dévore les masses, après avoir corrompu les hautes régions de la société, avait souvent désiré qu'il s'élevât quelque voix éloquente pour ranimer les croyances refroidies et les rajeunir au baptême des idées nouvelles. La pensée qui fonda l'*Avenir* lui avait paru belle et grande, mais il aurait fallu procéder comme Leibnitz, et Bossuet, par voie de fusion, et agrandir le cercle religieux au lieu de le restreindre, appeler à soi les dissidents et non les tenir excommuniés. »

Quoiqu'il y ait dans ces paroles un côté très risible, nous voulons bien cependant les prendre dans le sens sérieux qu'elles peuvent à toute force présenter, et nous avouerons qu'il fallait un baptême aux croyances refroidies, qu'il fallait procéder par voie de fusion et agrandir

le cercle religieux. Il fallait un baptême aux croyances refroidies, non pas nouveau, mais ancien, car on ne se trompe qu'à sa source, et ni les hommes, ni les choses de ce temps ne méritent assez d'estime pour qu'une religion qui a vu passer tant de choses et tant d'hommes espérât dans un autre esprit que le sien. Mais ce baptême antique eût été nouveau, il eût ressuscité ces chrétiens primitifs qui ne demandaient au pouvoir que la liberté; et qui, la portant de dessous terre sur les échafauds, avaient, entre le règne de Tibère et le règne des Eunuques, émancipé au profit du monde la conscience, le culte et la parole. Peut-être de tels hommes eussent été bons pour ces temps-ci. Il fallait pour les rappeler à la vie, préparer au sein des peuples une grande réconciliation; et comme la France est le peuple que Dieu a placé bien loin en avant de tous les autres dans l'amour du juste et dans le sentiment du Beau, il fallait adresser à ce peuple, l'aîné de la famille, des paroles si saintes et si fraternelles, si libres et si évidemment au-dessus de tout ce que peuvent dire des lèvres souillées par l'esprit de parti, qu'il fût impossible à la France, étant ce que Dieu l'a faite, de s'y tromper. On les a dites ces paroles, et si injuste que l'on se montre à leur égard aujourd'hui, peut-être il naîtra des hommes qui les comprendront. Nous le répétons à cause d'eux. On a donc dit aux Français de la part du Christ « vous voulez être libres, et vous faites bien, c'est la vocation des hommes et des peuples. Vos rois ne vous ont pas donné la liberté: quand ils aidèrent autrefois vos conspirations devenues si célèbres sous le nom de *Communes*, ce fut pour détruire leur noblesse et non pour vous affranchir. Sous eux et avant eux, vous n'eûtes quelque liberté que par votre religion, et plus vos rois s'éloignèrent du Christianisme, plus vous vîtes grandir ce pouvoir absolu que vous avez bien brisé parce que vous êtes les restes d'une nation chrétienne, incapable par conséquent de porter la servitude. A la fin aussi, il faut en convenir, l'Église de France avait ma

servi votre cause, elle avait fait avec le trône de Louis XIV une alliance qui hâta bien des malheurs. Mais, ce qui l'excuse ; c'est que ce fut vous-mêmes qui employâtes plusieurs siècles à lui persuader que la personne du roi était sur terre indépendante de toute justice, souveraine à la manière de Dieu et presque adorable comme lui ! Elle vous avait crus, portés que vous étiez par une irréligion naissante à élever au dessus de tout ce trône que vous deviez abattre deux fois en quarante ans. Aujourd'hui l'Église de France se détrompe avec vous-mêmes, elle se rappelle que la religion fut la liberté, et elle vient vous en demander sa part, à une heure qui n'est pas tardive, puisque vous n'avez encore pu sans elle affranchir l'Europe et votre pays. Elle ne vous demande, d'ailleurs, rien d'extraordinaire. Ce sont vos lois qu'elle invoque, c'est votre charité dont elle réclame l'exécution. Donnez aux Catholiques ce que vous avez promis à tous : la liberté de la presse, la liberté d'enseignement, la liberté de conscience, la liberté de leur culte dans celle de tous les cultes ; séparez l'Église de l'État avec sincérité ; livrez chaque religion aux vertus et aux talents qu'elle pourra susciter pour sa défense ; faites de tous les autels, non pas un même autel, ce serait la ruine violente de tous, de toutes les convictions, non pas une même conviction, c'est l'affaire du temps et la victoire de la vérité ; mais, laissant chaque autel où il est et à qui il appartient, chaque conviction à l'esprit qui s'y est attaché, faites entre tous les autels et toutes les convictions ce pacte grand et sacré : que chacun sera libre chez lui, que le catholique n'entrera chez le protestant qu'avec la permission du ministre et le protestant chez le catholique qu'avec la permission de l'évêque ! Ainsi naîtra de la liberté, de la possession assurée à tous d'un droit égal au droit d'autrui une tolérance universelle, et cette fusion des esprits, qu'il *n'est* pas donné à l'homme d'opérer par le sacrifice de *sa pensée*, parce que ce serait le suicide de la conscience,

mais qui s'opère lentement par le combat à armes égales de toutes les doctrines, jusqu'à ce que l'une ayant triomphé, le genre humain applaudisse et reconnaisse à sa solitude la parole dite une fois pour ne passer jamais! »

Tel est le baptême que les rédacteurs de l'*Avenir* ont désiré pour la religion de leurs pères et de leurs concitoyens, le baptême antique de la liberté. Telle est la réconciliation qu'ils ont voulue pour elle, la réconciliation de la liberté. Telle est la fusion des croyances qu'ils ont appelée de leurs vœux, parce qu'elle est la seule possible, la fusion qui se fait par la liberté. Ou s'il était au-dessus de leurs forces d'obtenir de si grands résultats, ils ont voulu, du moins, ils ont essayé de rassembler au milieu des partis qui déchirent la France, quelques hommes qui pussent se rendre le témoignage qu'ils n'étaient pas complices de ces divisions mortelles, qu'ils ne demandaient que la paix et la liberté, qu'ils étaient prêts à sacrifier les personnes aux choses, pourvu que ces choses fussent communes à tous, pourvu qu'une fois en quarante ans de malheurs, on voulût se donner la main avec ce serment, le dernier des serments que fera l'homme : *liberté pour vous et pour nous.*

Beaucoup de catholiques, beaucoup de prêtres catholiques ont répondu à cet appel, et nous donnons notre parole au pays que le clergé de France, malgré des dissentiments qu'on ne peut dissimuler, tient à ces doctrines de manière à ce qu'il soit impossible de l'en détacher aujourd'hui ! D'autres qu'eux ont repoussé le baptême de la liberté, d'autres qu'eux ont repoussé la réconciliation de la liberté, d'autres qu'eux n'ont pas voulu de cette fusion que le *Temps* nous reproche de n'avoir pas cherché à obtenir. Et en vérité, la récrimination est si facile qu'on n'a pas le courage de la faire. On se lasse d'avoir raison contre ceux qui n'ont jamais de remords. Disons-le pourtant, parce qu'après ces hommes il en viendra d'autres, disons-le : qu'a fait le gouvernement pour la liberté des *cultes, pour la séparation* de l'Église et de l'État,

pour la liberté d'enseignement? Quelle différence y a-t-il entre ce temps-ci et le temps qui précéda, sinon que la terre et le soleil ont marché et que les hommes sont restés immobiles, sinon que le clergé était esclave hier et qu'on se plaint aujourd'hui de ce qu'il ne l'est pas assez? Qu'ont fait de leur côté les journaux pour la liberté des cultes, pour la séparation de l'Eglise et de l'État, pour la liberté d'enseignement? Qu'a fait le *Temps*, qu'a fait le *Courrier Français*, qu'ont-ils tous fait? Ils n'ont pas même honoré d'un mot où il y eut quelque justice des hommes qui se dévouaient aux calomnies de leurs propres frères pour les éclairer. Le *Messager des Chambres* reconnaissait hier, par hasard, qu'au moins nous avons le mérite de ne pas attendre notre salut d'une restauration, et cependant il n'est presque pas de jours que le reproche d'hypocrisie ne nous ait été adressé. Il semble que les écrivains de ce pays soient devenus incapable de discerner le cri d'une conscience sincère.

Aujourd'hui même, que l'on juge entre eux et nous?

Le ministère a fait célébrer, dans une Église catholique un service funèbre en l'honneur d'un homme étranger à l'Église catholique; il s'est emparé pour un jour du temple, du sanctuaire, du tabernacle; il en a fait tout ce qu'il a voulu ce jour-là, et il en fera par conséquent tout ce qu'il voudra un autre jour, une synagogue ou une mosquée. C'est une violation éclatante de la Charte, car c'e t un acte de religion commandé par l'État, et l'État n'a le droit de commander aucun acte de religion; c'est un acte de religion hostile à un autre culte, c'est un acte de religion hostile tous les cultes, puisque si le ministère suivait ce système, comme il prétend en avoir le droit, il pourrait faire porter les corps des catholiques chez les calvinistes, les corps des juifs chez les uns et les autres, c'est-à-dire qu'il pourrait troubler la paix de *toutes les* consciences et la majesté de toutes les religions. Nous avons dit que c'était là un crime et nous n'en

connaissons pas de plus grand : c'est abuser de la mort même contre Dieu. Que répond le *Temps?*

« Si la religion catholique était encore la religion de l'État, ou si la liberté de conscience n'était pas même un nom, le sacerdoce aurait quelque droit d'invoquer le bras séculier contre les schismatiques, de leur fermer l'entrée des temples et de les exclure de la terre consacrée. Mais nous vivons sons l'empire d'une tolérance universelle qui ne permet au gouvernement de prendre fait et cause que pour le maintien de cette liberté; il a prêté ses temples aux prêtres catholiques, schismatiques ou orthodoxes, car il ne peut s'informer qui a raison entre eux, ni épouser l'une ou l'autre querelle. »

L'État a prêté ses temples. Je le veux bien, mais s'il avait prêté ses temples pour en faire des écuries, pourrait-il au jour et à l'heure qu'il voudrait les reprendre et les consacrer à une autre destination? Non, les lois s'y opposent, il faudrait donner le temps au possesseur de sortir, d'emmener ses chevaux, de trouver un autre emplacement. Des animaux même ne peuvent être expulsés d'un édifice de l'État de la manière dont l'État en chasse Dieu quand cela lui convient. Il a *prêté* ses temples, je le veux bien, mais ce prêt n'est-il pas soumis à des conditions dont la liberté est la première? Est-il au monde un gouvernement qui oserait dire en face à des hommes : voici une maison, placez-y vos autels, des autels saints et libres, mais souvenez-vous que j'y ferai offrir tels sacrifices qu'il me plaira par tels hommes que je voudrai? On n'accepterait pas une étable à ce prix. Et il s'agit de la religion, de ce qui fut dans tous les siècles le lien de la société, de ce qui est l'espérance et la vie d'une foule d'hommes! Ah! nous sommes venus dans des temps dignes de pitié et jamais la conscience humaine ne fut outragée à ce point!

Le *Courrier Français* est encore moins grave que le *Temps, et passant* avec légèreté d'un crime à un autre,

il se moque à la fois, en quelques phrases, de notre indignation contre le sacrilège de l'église Saint-Louis et contre la spoliation de l'abbaye de Meilleray. Ces hommes-là n'ont pas même le temps de rire de ces choses! Ils ne peuvent leur accorder qu'un sourire et ils passent; ils vont vite, j'en conviens, mais il y a quelque chose qui va plus vite qu'eux : leur règne.

MÉMOIRE

Présenté au Souverain Pontife, GRÉGOIRE XVI, par les rédacteurs de l'*Avenir* et les Membres du Conseil de l'*Agence générale pour la défense de la liberté religieuse* [1].

L'opposition qu'ont rencontrée les rédacteurs de l'*Avenir* et les membres du conseil de l'*Agence générale pour la défense de la liberté religieuse* a porté sur deux objets : leurs doctrines considérées en elles-mêmes, et le mode d'action qu'elles ont adopté pour soustraire, en France, la religion catholique aux conséquences que faisait craindre pour elle la révolution de 1830. Séparant donc ces deux objets, ils déposent humblement aux pieds du souverain pontife l'exposition des doctrines qu'ils ont soutenues, ainsi que de leur conduite et des motifs qui l'ont déterminée, afin que, fidèlement instruit de tout ce qui les concerne, le chef de l'Église, jugeant tout ensemble et leur foi et leurs œuvres, daigne prononcer sur l'une et sur les autres la décision qui les éclairera, s'ils se sont trompés, et qu'ils sollicitent de lui à genoux.

1. Voir page 47.

I

ÉTAT DE LA RELIGION EN FRANCE SOUS LA RESTAURATION

L'état de la religion en France, dans les seize années qui ont précédé la dernière révolution, peut se peindre en deux mots. La religion était opprimée par le gouvernement et haïe par une grande partie de la nation.

D'une part, le gouvernement royal avait maintenu toutes les lois de l'empire relatives à l'Église, y compris les articles organiques décrétés en fraude du concordat de 1801, et par conséquent, la servitude de l'Église était légalement la même que sous un homme qui avait excellé dans l'art d'opprimer tout ce qu'il prenait sous sa protection. Les rapports des évêques entre eux et avec le Saint-Siège étaient entravés, et tout prêtre catholique était passible d'une peine qui pouvait aller jusqu'au bannissement, s'il eût osé correspondre avec Rome. Plus de conciles provinciaux, plus de synodes diocésains, plus de tribunaux ecclésiastiques, conservateurs de la discipline; mais le conseil d'État pour unique juge de toutes les affaires contentieuses, relatives à la religion et à la conscience. L'éducation était confiée à un corps laïque, à l'exclusion du clergé; la direction spirituelle des séminaires gênée, et leur enseignement même soumis, dans ce qu'il y a de plus essentiel, aux prescriptions de l'autorité civile; la pratique des conseils évangéliques sous une règle commune, interdite par la loi, à moins d'autorisation toujours révocable, et accordée presque exclusivement à quelques congrégations de femmes; enfin tout ce qui fait la vie même de la religion, énervé ou détruit par le maintien de la législation impériale. Personne n'ignore les deux ordonnances célèbres du 16 juin 1828, qui attestent d'autant mieux la servitude de la religion que le prince qui les signa le fit à regret, et poussé par la force des choses établies.

Ces ordonnances supprimaient les seuls collèges qu'un tolérance sourde avait laissés quelque temps dans le mains du clergé, et soumettaient de fait à l'autorité civil toutes les écoles ecclésiastiques; elles limitaient le nom bre des jeunes gens auxquels il serait permis de se pré parer, par l'étude et la priere, au service de Dieu; elle leur enjoignaient de por er un costume particulier dè qu'ils auraient atteint un certain âge; elles voulaient qu leurs maîtres, préalablement approuvés par le gouverne ment, prêtassent serment de n'appartenir à aucune con grégation religieuse non reconnue par l'État.

D'une autre part, l'Église était haïe par une grand partie du peuple, qui, fortement attachée aux libertés promises par le roi Louis XVIII, soupçonnait le clergé d'avoir fait alliance avec un parti pour détruire cet ordre de choses. Le clergé avait vu avec une grande joie le retour de l'ancienne famille royale, en 1814, et conçu de son rétablissment sur le trône des espérances pour la religion : car ses malheurs avaient commencé, en France, avec ceux de la royauté; l'Église avait tout perdu au pied de l'échafaud de Louis XVI, et Napoléon ne lui avait donné qu'une chose qui ne lui manquera jamais, du pain, au lieu de la seule chose qui lui fût nécessaire, la liberté. Il était donc naturel que le clergé de France, voyant revenir de l'exil les princes de l'ancienne maison royale, espérât d'eux l'affranchissement de la religion. Il ne s'agissait pas de rétablir les privilèges de l'Eglise, de lui rendre les biens immenses dont la révolution l'avait dépouillée, et dont le souverain pontife, suprême dispensateur des biens de l'Église, avait fait le sacrifice dans le concordat de 1801. Quelques esprits purent rêver ces choses impossibles; mais le grand nombre n'y songeait pas. On sentait seulement que l'Église, asservie par les lois de l'Empire et par celles des lois de la République que l'Empire n'avait pas abrogées, n'était pas dans son état naturel, et l'on attendait de la Restauration la fin de

cet état violent, créé par un homme qui ne voyait dans la religion qu'un moyen d'agir sur la conscience des peuples, pour les plier plus facilement à son despotisme. Ces idées se montrèrent dans la Chambre de 1815, et il est remarquable que l'on considéra dès lors le budget du clergé comme un obstacle à l'affranchissement de la religion; un député proposa de donner à cette allocation annuelle, au lieu de la forme d'un salaire, la forme durable qui convient à une indemnité stipulée dans un traité.

Mais il était déjà trop tard pour réaliser ces vues sages. A tort ou à raison, l'attachement du clergé pour la Maison de Bourbon ayant pris une apparence trop exclusivement politique aux yeux d'une partie du peuple, qui crut y voir une sorte d'alliance ou de conjuration de l'Église et de la Royauté contre les libertés publiques, le clergé fut dès lors traité en ennemi. Il devint solidaire de tous les actes du gouvernement, et pendant seize années, les actes du gouvernement furent l'objet d'une opposition violente, d'une haine qui alla croissant jusqu'au bout, et qui retombait sur le clergé, mais plus forte encore contre lui que contre le gouvernement, parce que toutes les fois que le clergé est haï, il l'est plus qu'une institution humaine; et il y avait cela de malheureux, que cette haine même, causée par l'alliance de l'Église avec le pouvoir, resserrait leurs liens réciproques. Le trône et l'autel, menacés ensemble, se pressaient l'un contre l'autre, et, quoique l'autel eût de plus que le trône des promesses divines de stabilité, leurs défenseurs communs semblaient croire que leurs destinées étaient inséparables.

La foi et la piété allèrent en diminuant: la pratique des devoirs religieux devint chaque jour plus rare, parce que, dans l'état des esprits, elle impliquait une sorte d'abandon de la cause nationale. A cet égard, un immense changement s'opéra, surtout dans la jeunesse, que la crainte d'un despotisme qui semblait vouloir s'appuyer sur la religion repoussa vers la philosophie du dix-huitième

siècle. Les nombreuses réimpressions de Voltaire, Rousseau et autres n'eurent pas d'autres causes ; et en effet, depuis deux ans, ces réimpressions ont cessé. Enfin, pour juger combien l'état de choses que nous venons de peindre fut funeste à la religion, il suffit de dire que le nombre des communions pascales, qui s'élevait, à Paris, sous l'Empire, à quatre-vingt mille, était réduit au quart vers la fin de la Restauration. Le même fait se reproduisait dans toute la France, de sorte que l'on peut dire que la révolution de 1830, qui a arrêté cette décadence progressive, a été, sous ce rapport, un événement heureux.

Il n'était plus question de l'affranchissement de l'Église ; la haine qu'une partie de la nation portait au clergé rendait impossible toute grande mesure législative à cet égard. Si en 1814 le clergé avait pu séparer sa cause de celle des partis ; si, moins touché par des souvenirs, qui, au reste, avaient ému toute la France, il n'eût pas permis de confondre ses intérêts avec ceux d'une famille, si illustre qu'elle fût ; et que, se bornant à revendiquer son indépendance légitime, la nation n'eût jamais vu en lui que le représentant de Dieu et le protecteur naturel des droits de la conscience, le clergé eût acquis le respect de tous ; il eût obtenu ce que la faveur d'un parti ne peut donner, la confiance universelle, et ce que la victoire d'un parti ne donne que précairement, une position forte et libre. Qu'arriva-t-il, au contraire, et que faisait le gouvernement pour la religion, en récompense de la situation terrible où on l'avait mise par amour de la Maison de Bourbon, par confiance dans sa piété, par espérance dans sa force ? Il augmenta le nombre des évêques, leur accorda souvent des faveurs particulières, les introduisit dans la Chambre des Pairs ; il grossit leurs traitements et ceux des curés ; il créa des bourses pour les grands et les petits séminaires auxquels il permit de se multiplier ; il entretint et encouragea les pompes du culte ; il favorisa les missions en leur imposant toutefois un caractère poli

tique et dès lors dangereux pour la religion ; il toléra l'établissement de plusieurs communautés d'hommes : en un mot, il faisait tout ce qu'un gouvernement peut faire par des actes de faveur, mais rien qui fût durable, rien qui ne fût exposé à des variations fréquentes et n'accrût encore la haine des partis, rien qui ne pût être détruit par un seul changement de ministère, comme l'ont prouvé les ordonnances du 16 juin 1828. Ce jour-là vit périr l'ouvrage de quatorze ans, et le clergé de France put comprendre qu'il n'avait acquis depuis Napoléon aucune liberté, et qu'il n'avait de plus qu'une seule chose, la haine d'une partie de la France.

D'un autre côté, l'on voyait se préparer et se développer peu à peu les éléments du schisme. Dès le commencement de la Restauration, l'autorité civile, renouvelant les décrets de Bonaparte, ordonna d'enseigner dans les séminaires les quatre articles de 1682. MM. Lainé et de Corbière, successivement ministres de l'intérieur, exigèrent des directeurs de ces établissements et des professeurs de théologie de signer la promesse d'enseigner la doctrine contenue dans cette déclaration, improuvée du Saint-Siège. Les partis ennemis de la religion y virent un moyen d'amener une rupture avec Rome. Dès lors tous les journaux de ces partis, le *Constitutionnel*, le *Courrier*, les *Débats* furent chaque jour remplis d'articles où l'on pressait le gouvernement de surmonter la résistance qu'il trouvait sur ce point dans une partie du clergé, lequel, à cette époque, répugnait beaucoup moins au gallicanisme en lui-même, qu'à la prétention du pouvoir de le lui imposer d'autorité. Plus tard, au commencement de 1826, un arrêt solennel de la cour royale de Paris déclara que les quatre articles de 1682 faisaient partie des lois fondamentales du royaume. Cette doctrine faisait de tels progrès qu'au lieu de la combattre directement, les hommes de l'Église, liés au pouvoir par leur position personnelle, la soutinrent sans détour et cherchèrent seulement à en retarder les conséquences.

Ce fut alors que M. Frayssinous publia la seconde édition de son ouvrage, *Les vrais principes de l'Église de France*, dans la préface duquel, en avouant qu'on voulait se servir des quatre articles pour opérer un schisme, il disait qu'il n'en fallait pas moins les conserver, mais en les séparant de l'abus qu'on en voulait faire. Dans le même temps, il annonçait, comme ministre, la fondation d'une école de *hautes études ecclésiastiques* pour en perpétuer l'enseignement; école destinée, disait-il, à remplacer l'ancienne Sorbonne, *ce concile permanent des Gaules*. M. l'évêque de Chartres publia aussi une lettre circulaire pour les défendre, et ce mouvement se communiquait à tous les diocèses. En ces circonstances, on crut devoir opposer à une impulsion qui poussait l'Église de France vers une ruine certaine, une résistance d'autant plus nécessaire que ses ennemis et ses amis mêmes, chose étrange ! étaient unis dans une action commune. M. l'abbé de La Mennais entreprit donc de défendre les doctrines romaines, et en cela il voyait le double avantage de combattre les principes du schisme qu'on préparait, et de poser le fondement de la liberté de l'Eglise, qui a toujours eu pour appui la chaire de Saint-Pierre.

Quoique ces questions ne fussent traitées que sous le rapport dogmatique, le gouvernement s'effraya, et tandis que la France était inondée de livres dont l'impunité attestait la licence des opinions, on vit, sur les bancs de la police correctionnelle, un prêtre accusé d'avoir soutenu quelques doctrines théologiques qui avaient autrefois déplu à Louis XIV. C'est qu'entre toutes les doctrines, entre toutes les croyances, celles de l'Église catholique étaient les seules qu'on pût attaquer impunément, parce que chaque jour elles trouvaient moins de sympathie dans la nation; et le gouvernement qui le savait ne se faisait pas faute d'être ingrat, quand la peur le forçait de donner des gages à ses ennemis. Même avant les ordonnances du 16 juin 1828, la peur l'y contraignit souvent et l'on ferait

une longue histoire de tous les actes qui avertirent successivement le clergé que la religion se perdait, si Dieu ne venait à son secours.

II

DANGERS QUE LA RELIGION AVAIT A CRAINDRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE DE 1830

Une révolution nouvelle, prévue et annoncée par ceux qui ne pouvaient croire à la stabilité d'un ordre de choses où tout était libre excepté la religion, vint tout à coup ôter à l'Église de France le seul appui sur lequel on paraissait avoir compté depuis seize ans. La religion se trouva sans protecteur visible, en présence de ses ennemis victorieux et maîtres des affaires, tout nouvellement irrités par des prédications politiques et par les mandements de plusieurs évêques. Dieu permit qu'elle fût épargnée dans le premier moment de la fureur populaire, mais il n'en fallait pas moins songer à ce qu'elle allait devenir, et prévoir toutes les chances de sa perte pour essayer de les surmonter.

Un schisme avec Rome était impossible. Les controverses des années précédentes avaient détruit le gallicanisme dans l'esprit de la très grande majorité du clergé et l'avaient affaibli dans l'esprit même de ceux qui conservaient encore de vieilles préventions. Toute l'Église de France eût repoussé avec mépris la tentative d'une Église nationale.

Il ne restait donc à la révolution, pour accomplir ses vues, qu'une persécution violente ou un asservissement sourd et progressif, fondé, d'une part, sur la protection apparente des personnes et des choses de l'Église, et, d'autre part, sur l'exécution des lois hostiles de l'Empire, affermies par la Restauration. Le gouvernement pouvait, dans ce système, s'emparer légalement de la hiérarchie, de l'enseignement, du culte, et réduire le clergé trompé par la conservation des formes antérieures, à n'être plus

qu'une branche de l'administration civile, jusqu'à ce que, perdant avec les années les évêques et leurs doctrines présentes, on pût tenter sur lui ce qui consomme la servitude des Églises, le schisme formel. Buonaparte avait créé sa législation dans cette vue profonde; mais un sentiment de l'ordre, très remarquable, ne lui permettait pas de donner sciemment à la religion des chefs indignes, et il n'eût essayé de réaliser le schisme qu'à la dernière extrémité. La Maison de Bourbon avait conservé cette législation, moitié par impuissance, moitié par préjugés issus de Louis XIV, et elle se fiait à sa piété pour en amortir les abus; mais ni la pensée de Buonaparte, ni la foi des Bourbons n'animaient ceux que la révolution de 1830 venait de placer à la tête des affaires, et l'Église de France ne pouvait plus être préservée d'effroyables maux, qu'on employât contre elle soit la persécution, soit la légalité impériale, que par sa propre énergie soutenue de l'assistance divine.

III

DES DEUX SYSTÈMES DE CONDUITE QUE LES CATHOLIQUES POUVAIENT ADOPTER APRÈS LA RÉVOLUTION DE 1830

Il n'y avait évidemment que deux partis à prendre: ou s'en tenir au système de la Restauration, à l'alliance indissoluble du trône et de l'autel, à la solidarité éternelle de l'un et de l'autre; ou renoncer à ce système, et séparer, autant qu'il était possible deux causes dont l'union avait été si malheureuse.

Voyons maintenant quels étaient les avantages de l'un et de l'autre de ces partis, avec leurs inconvénients.

Le système de la Restauration avait contre lui l'expérience de seize années. A aucune époque, l'Église n'avait été moins libre, moins puissante sur l'esprit des peuples, *en butte* à plus d'outrages et à ceux mêmes du pouvoir, *qui, trop* faible pour la défendre, tâchait d'apaiser ses

ennemis en leur sacrifiant les droits de la religion. Personne ne conteste que telle fut la véritable situation de l'Église sous ce régime, et personne n'eût voulu que cette situation durât toujours. On espérait que la Maison de Bourbon, en acquérant plus de puissance, ferait à l'Église d'autres destinées, mais où était cette puissance à la fin de juillet 1830? Continuer sous la révolution, avec des ennemis, un système qui avait été funeste sous la Restauration avec des amis, n'était-ce pas une folie? Aussi les partisans de ce système avaient une pensée secrète, et la voici : Il y aura prochainement une seconde restauration; séparer l'Église de l'État, ce serait enlever aux Bourbons une partie de leur puissance, et priver l'Église de la protection qu'ils lui accorderaient. En attendant cette restauration, laissons donc les choses dans l'état où la révolution les a trouvées. C'est-à-dire qu'il fallait livrer l'Église de France au gouvernement de Louis-Philippe, parce qu'à tout hasard, il pourrait avoir pour successeur Henri V et qu'à tout hasard encore, Henri V pourrait être et plus éclairé et plus fort que Charles X. Il est toujours incertain qu'une révolution ramène au trône les princes qu'une révolution en a précipités: il l'est davantage qu'elle les y ramène dans un temps très court, et il est impossible que ces vicissitudes donnent de la force au pouvoir qui les subit. Elles ont pour résultat des transactions qui ne tirent les princes de l'exil qu'en les plaçant sous la dépendance de toutes les opinions et de toutes les forces qui contribuent à les ramener.

Suivre ce premier système de conduite, était donc abandonner l'Église au hasard dans un moment décisif pour elle; et en supposant des espérances douteuses réalisées même dans un court délai, c'était attendre son salut de cela même qui avait fait sa perte pendant seize ans.

Le second parti avait tout d'abord cet avantage de relever la religion de la chute du trône, et de rompre toute solidarité avec ceux qui allaient travailler au profit de la

race royale exilée. C'était empêcher que la religion ne fût traitée en vaincue et en conspiratrice. Dans un pays où le pouvoir est disputé, où la guerre civile est menaçante, la neutralité est le premier intérêt de l'Église, quand ce ne serait pas son premier devoir. En renonçant à toute alliance avec l'État et avec les partis, l'Église devenait inviolable pour tous; elle choisissait au-dessus des passions sa vraie place; elle accomplissait la mission de paix qu'elle a reçue de Jésus-Christ, et, par un singulier bonheur, elle accomplissait aussi le long désir des peuples; elle disait à ses ennemis, la cherchant dans la poussière d'un trône abattu : *Christus non est hic, surrexit!* Elle disait à la France, quel que pût être son sort, qu'elle fût en proie aux étrangers, ou à la guerre civile : *Munda ego sum à sanguine hujus.* Fallait-il, au lieu de ce rôle si grand et si chrétien, la tenir hypocritement accolée à un pouvoir hostile, priant tout haut pour lui et tout bas pour un autre, rêvant des désastres contre la patrie, prenant une part sourde à tous les complots, et courbée sous des évêques octroyés par l'athéisme? Au temps de la République, l'Église de France s'était honorée sur les échafauds; au temps du Directoire, elle avait ramené courageusement ses débris sur un sol où elle ne possédait plus rien de ses immenses richesses; elle avait vécu et noblement vécu de la charité des siens: au temps de l'Empire, elle avait accepté la protection, à quelques égards sincère, d'un grand capitaine, et ajouté de la puissance, dans l'opinion des peuples, à ses victoires mêmes; au temps de la Restauration elle avait allié sa cause à celle d'une maison royale revenant de l'exil, et dont elle avait naguère partagé les infortunes. Mais quel rôle eût-elle joué, quel devoir eût-elle accompli en 1830, si, au lieu de songer au salut des peuples, en songeant à sien, elle avait consenti à toutes les servitudes avec résignation, par dévouement à ceux qui n'avaient pu la défendre, et sur la foi de ces prévisions douteuses qui ne

dispensent d'agir ni le chrétien ni l'homme dans les plus simples affaires de la vie?

Quelques prêtres catholiques, ceux-là même qui avaient combattu le gallicanisme et ses conséquences depuis plusieurs années, et qui par ce seul fait s'étaient trouvés en opposition avec le pouvoir qui venait de tomber, jugèrent qu'ils pouvaient se placer entre la révolution et le clergé qu'elle menaçait. Ils crurent devoir saisir cette occasion où la Providence venait de donner un démenti digne d'être médité à tant d'espérances, pour poser dans leurs ruines les fondements de la liberté de l'Église; et c'est pourquoi, entre les deux systèmes de conduite qui viennent d'être expliqués, ils choisirent nécessairement celui qui ne les condamnait pas à l'inertie la plus absolue, qui n'était pas réprouvé par l'expérience, qui n'était pas une ruine déjà toute faite.

Afin de comprendre encore mieux la nécessité où ils furent de suivre ce système, il faut connaître celui qu'avait adopté contre l'Église le pouvoir sorti de la révolution de 1830.

IV

DU SYSTÈME ADOPTÉ CONTRE L'ÉGLISE PAR LE GOUVERNEMENT SORTI DE LA RÉVOLUTION DE 1830

La révolution de 1830 avait été faite autant contre l'Église que contre la Couronne, et il était impossible qu'il en fût autrement, à cause de leur intime alliance. Le gouvernement sorti de cette révolution devait donc être hostile à l'Église; mais il n'avait le choix, comme nous l'avons dit, qu'entre une persécution ouverte et un asservissement progressif et complet. Il choisit le dernier mode comme moins hasardeux, et parce qu'il voulait en toutes choses conserver au moins les apparences de l'ordre antérieur. On sait que telle a été sa politique.

Cependant des actes de violence nombreux furent com-

mis contre la religion sur presque tous les points du pays avec la tolérance du gouvernement; trop faible pour les réprimer, il y voyait d'ailleurs un double avantage, celui de livrer une proie au parti exalté de la révolution, et de rendre le clergé plus docile à ses vœux en lui faisant sentir le besoin d'être protégé. Ces actes de violence achevèrent la démonstration d'une vérité capitale, c'est que la religion n'était pas haïe pour elle-même, mais pour son alliance avec le pouvoir. D'un bout de la France à l'autre, presque sans aucune exception, les sacrilèges eurent le caractère de représailles politiques. Ainsi le palais archiépiscopal de Paris fut saccagé parce qu'on avait cru voir dans un des derniers mandements de l'archevêque des allusions aux coups d'État. Ainsi l'Église de Saint-Germain-l'Auxerrois fut dévastée parce qu'après un service pour l'âme du duc de Berry, un jeune homme imprudent suspendit au catafalque l'image du duc de Bordeaux. Ainsi les croix de Mission, plantées dans les derniers temps, furent abattues parce qu'elles portaient aux extrémités des fleurs-de-lys, et que les missionnaires avaient mêlé souvent à leurs prédications des objets de pure politique; tandis que la croix ancienne, la croix sans emblèmes étrangers ne fut l'objet d'aucune insulte. Partout où l'on ne trouva que la religion, la religion fut respectée. Elle le fut, non seulement du peuple pris en masse, mais des hommes de parti les plus exagérés. Le gouvernement l'attaqua seul par des moyens hypocrites dont il avait fait choix, et qui se rapportaient aux trois branches principales de la religion, la hiérarchie, l'enseignement et le culte.

HIÉRARCHIE

Le concordat de 1801 avait donné au gouvernement le droit de présenter les évêques au Saint-Siège, et beaucoup d'autres droits qui n'avaient été consentis, selon qu'il *était* exposé au préambule, que parce que les consuls *faisaient profession de la religion* catholique. A l'égard de la

nomination des évêques, il était même stipulé que si les consuls ou leurs successeurs cessaient de *faire profession de la religion catholique*, un nouveau concordat réglerait le mode de nomination aux évêchés. Ce cas venait d'échoir par la révolution. Un de ses principes fondamentaux était et est encore celui-ci : *Il n'y a plus de religion de l'État;* en d'autres termes : *L'État ne professe aucune religion.* En effet, au lieu que Buonaparte et tous ses successeurs assistaient publiquement aux cérémonies catholiques, on vit pour la première fois le chef de la nation renoncer au sacre des rois et ne donner aucun signe extérieur de catholicisme, en quelque circonstance que ce fût. Et ce n'était pas, comme il est nécessaire de le remarquer, par impiété personnelle, mais pour se conformer à l'opinion publique, pour se montrer conséquent au nouvel ordre créé par la révolution. Dès lors, le droit de présenter les évêques n'appartenait plus au gouvernement, et l'on conçoit en effet le danger de laisser à des ministres déistes, protestants, juifs, incrédules, le soin de choisir les successeurs des apôtres de Jésus-Christ.

Néanmoins, le gouvernement nomma des évêques. Ses premiers choix épouvantèrent les catholiques. C'était à B... M. l'abbé G..., dont la conduite schismatique, dans l'affaire de M. l'abbé Gr..., dispensa bientôt les fidèles et le clergé de justifier leurs craintes. C'était à D... M. l'abbé R..., dont le peuple disait publiquement dans les rues d'A... : « Il ne sera point sacré, car il est exécrable. » C'était à M. A... l'abbé d'H..., vieillard décrié par sa conduite sous l'Empire, comme recteur de l'académie de Limoges qu'il avait peuplée de prêtres mariés, affaissé d'ailleurs par les années, et qui s'était démis des fonctions de grand-vicaire qu'il exerçait, par impuissance de les remplir.

Le gouvernement ne se contentait pas de vouloir introduire ses créatures dans l'épiscopat; il cherchait à s'emparer de la hiérarchie inférieure en refusant d'autoriser

le choix des évêques pour les cures vacantes, jusqu'à ce qu'ils eussent appelé des prêtres recommandés au ministère des cultes par l'administration civile des lieux, et quelquefois en y nommant lui-même, comme dans le diocèse de Nîmes. Le curé ne devait plus être l'envoyé de l'évêque vers une portion du troupeau, mais l'homme du préfet, du procureur-général, du maire ou du député. On a vu une paroisse privée de pasteur pendant plusieurs mois, parce que le ministère opposait au candidat de l'évêque un candidat présenté par un colonel; on a vu un ecclésiastique devenir curé d'une autre paroisse, sur la recommandation d'un maire protestant. Et comme la nomination des chanoines et vicaires-généraux dépendait aussi du gouvernement, par la nécessité de l'autorisation préalable, il s'ensuit que toute la hiérarchie tombait directement ou indirectement dans les mains du pouvoir, c'est-à-dire dans les mains d'hommes ennemis de l'Église, et qui, après avoir rêvé sa ruine toute leur vie, se trouvaient tout à coup maîtres de lui donner de mauvais pasteurs, en quelque nombre qu'ils voudraient.

ENSEIGNEMENT

A l'égard de l'enseignement, le système du gouvernement se réduisait à deux pensées principales : conserver à l'Université le monopole de l'enseignement, quoique contraire à la nouvelle charte, afin que le clergé n'eût aucune part à l'éducation de la jeunesse; et donner aux pauvres une instruction gratuite aux frais de l'État, afin de détruire la *superstition*. C'est ainsi que M. de Montalivet, ministre des cultes, désignait à la tribune l'effet de la religion catholique sur les esprits, et c'est ce même ministre qui était chargé de donner à l'Église de France ses évêques, ses vicaires généraux, ses chanoines et ses curés.

CULTE

La simple énumération des actes du gouvernement suffira pour faire comprendre jusqu'où ses prétentions s'étendaient en matière spirituelle, et ce que serait devenue l'Église de France sous un pareil régime, si on eût laissé faire ses oppresseurs.

Une circulaire du ministre des cultes aux évêques leur enjoignait de faire ajouter aux versets de la prière pour le roi le nom du prince, contre l'usage immémorial de l'Église de France, respecté même sous Napoléon.

Une autre circulaire leur enjoignait d'interdire la célébration des fêtes déclarées non obligatoires par le concordat, afin que ceux des fidèles qui avaient conservé l'usage d'assister ces jours-là aux offices par dévotion, ne pussent le faire désormais. C'était une violation flagrante du concordat.

Une circulaire ordonna au clergé de se servir d'eau chaude en hiver pour administrer le baptême, et dans quelques localités, notamment dans les diocèses de Lyon et de Grenoble, on a exigé que l'enfant fût présenté à l'officier civil pour être inscrit sur les registres de naissance, avant d'être présenté à l'Église pour y recevoir le signe du salut.

Lorsque M. l'abbé Grégoire mourut à Paris, séparé de la communion catholique, le gouvernement s'empara par force de l'église paroissiale et y fit célébrer sur le corps du défunt un service solennel par des prêtres schismatiques. Ce sacrilège officiel fut renouvelé peu de temps après, à la mort d'un autre évêque schismatique, M. l'abbé de Berthier, et le gouvernement déclara que son droit et son devoir étaient d'agir comme il avait agi, et que telle serait toujours sa conduite en pareilles circonstances.

Non content d'empêcher les évêques de se réunir, le gouvernement prit des mesures pour ôter aux simples curés des campagnes la consolation de se voir. Ils furent

placés par une décision générale sous la surveillance immédiate des maires, et ils devaient perdre pour chaque jour d'absence une partie proportionnelle de leur modique traitement. Plus tard, les gendarmes et tous les agents du pouvoir reçurent l'ordre, par une circulaire de M. Périer, de surveiller rigoureusement et spécialement les mouvements des curés hors de leurs presbytères.

Il est inutile de dire que les ordonnances du 16 juin 1828, contenant de si nombreux outrages à la religion et à la liberté de conscience, furent renouvelées et qu'on en pressa l'exécution avec vigueur. La création de huit mille demi-bourses pour les petits séminaires fut la seule disposition de ces ordonnances que le gouvernement ne crut pas obligatoire pour lui. Il chercha néanmoins, à l'aide d'autres bourses conservées aux diocèses, à s'introduire dans l'intérieur des séminaires. Un décret ressuscité de l'Empire lui servit de prétexte pour exiger qu'on y reçût un administrateur laïque chargé de veiller à ce que les deniers de l'État ne fussent pas détournés.

Les corps religieux, tolérés sous la Restauration, furent menacés dans leur existence; on voulait empêcher les capucins d'Aix protégés par un arrêt de cour souveraine, de porter publiquement leur habit. Des scènes horribles se sont passées à l'abbaye de Melleraye, en Bretagne, et il a fallu plus que du courage au vénérable père Antoine, abbé général de la Trappe, pour défendre ses droits de chrétien et de Français contre les iniquités du pouvoir.

Ainsi l'Église de France a-t-elle été traitée depuis dix-huit mois; et il est à remarquer que l'unique prétexte de tant de vexations et de persécutions a été encore un prétexte politique, c'est-à-dire la liaison présumée du clergé et du parti carliste.

V

DE LA SÉPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT

Dans la situation des choses telle que nous venons de la

pendre, il n'y avait évidemment pour la religion d'autre défense possible que de réclamer la séparation de l'Église et de l'État. L'expérience seule de la Restauration en avait déjà démontré la nécessité ; la chute du trône, en livrant l'Église à des ennemis victorieux, ne lui laissait pas d'autre voie de salut : mais la conduite du gouvernement sorti de la révolution rendait cette nécessité si impérieuse, qu'on peut dire que personne ne l'a niée, et que des motifs étrangers à l'intérêt de la religion ont seuls arrêté ceux qui ont refusé leurs efforts à l'affranchissement de l'Église dans leur patrie.

Quand les catholiques n'auraient pas vu par eux-mêmes le mal que leur avait fait et que leur faisait l'alliance de l'Église avec l'État, ils l'auraient deviné par le langage de leurs adversaires. Tous, en effet, ne désirent et ne demandent qu'une chose, le maintien de l'alliance entre l'Église et l'État. Qu'on lise les journaux du gouvernement, qu'on suive les débats des Chambres, qu'on écoute les orateurs parlant de la religion et du clergé avec des intentions hostiles, on ne trouvera au fond de leurs discours que cette pensée : Il faut que l'État nomme les évêques et surveille le choix des curés ; qu'il soit l'intermédiaire obligé entre les évêques et le souverain pontife ; qu'il examine les bulles émanées du Saint-Siège avant d'en permettre l'exécution ; qu'il empêche la propagation des mauvaises doctrines, c'est-à-dire des doctrines romaines ; qu'il conserve enfin la haute direction des affaires spirituelles, et qu'en conséquence il salarie le clergé, parce que tout clergé qui ne reçoit pas de salaire sous une forme ou sous une autre, devient tôt ou tard indépendant, et place le gouvernement dans la nécessité de respecter cette indépendance, ou de se détruire lui-même en poursuivant la religion par le fer et par le feu.

Du reste, aucun principe de théologie, aucun canon de l'Église, aucune tradition apostolique ne s'opposaient à la séparation de l'Église et de l'État. Bien loin qu'il en fût

ainsi, cette séparation était l'accomplissement du concordat lui-même, qui n'avait été signé par le souverain pontife qu'en considération de ce que les consuls *faisaient profession de la religion catholique*, et avec cette clause résolutoire que si eux ou leurs successeurs cessaient de la professer, il serait pourvu par un nouvel arrangement à la nomination aux évêchés. Or, la séparation de l'Église et de l'État se réduisait à l'exécution de ce pacte formel, et à la rupture de toute solidarité politique.

Sur quoi d'ailleurs sont fondés tous les concordats? Sur cette supposition que le prince peut et veut le bien de l'Église. Mais en France, depuis trente ans, cette supposition ne s'est pas réalisée, et ceux qui connaissent la France savent qu'elle ne se réalisera désormais qu'autant que des choses impossibles auront commencé à être. Sous l'Empire, le prince a pu le bien de l'Église et ne l'a pas voulu; sous la Restauration, le prince a voulu le bien de l'Église et ne l'a pas pu; sous la révolution de 1830, le gouvernement ne peut ni ne veut le bien de l'Église; et quant à l'avenir il suffira que le prince veuille ce bien pour qu'il ne le puisse pas, parce qu'un culte privilégié est ce qui répugne le plus à la majorité des Français. Il serait long d'en déduire la cause, mais il en est ainsi. Dès lors les concordats manquent en France de leur base naturelle; ils y donnent au prince des droits, qui, quoi qu'il fasse, tournent au détriment de la religion.

Ainsi, à ne considérer qu'en soi la séparation de l'Église et de l'État, elle ne pouvait trouver aucun obstacle parmi les catholiques. Mais deux sacrifices étaient nécessaires pour l'obtenir, celui des affections purement politiques et celui du budget du clergé. De là l'opposition que suscita cette idée.

Il fallait d'abord sacrifier les affections purement politiques, non pas en ce sens qu'on effacerait de sa mémoire des bienfaits reçus, qu'on détruirait le penchant du cœur pour de grandes infortunes, qu'on deviendrait hostile à

ceux qu'on avait aimés; mais en ce sens que, plaçant la religion au-dessus des intérêts de parti, aucun chrétien ne la ferait plus servir au triomphe d'une cause terrestre, et ne voudrait, malgré l'expérience qui en avait montré le danger, mêler encore une fois les choses divines et les choses humaines.

Il fallait en outre reconnaître avec bonne foi que la religion catholique n'est incompatible, ni avec la liberté des cultes ni avec la liberté d'enseignement, ni avec la liberté de la presse, ni avec aucune forme de gouvernement, et que même ces diverses libertés étaient en France la seule force qui pût préserver l'Église d'une catastrophe semblable à celle qui a perdu le catholicisme en Angleterre. En effet, supposons la liberté des cultes, c'est-à-dire la tolérance civile, anéantie en France, quel sera le culte proscrit? Évidemment le culte catholique. Supposons la liberté d'enseignement effacée de la Charte, quel sera le corps, quels seront les hommes à qui l'enseignement sera interdit? Évidemment le clergé catholique, puisque, malgré la liberté d'enseignement stipulée dans la Charte, le gouvernement fait des efforts inouïs pour enlever au clergé le bénéfice de cette loi. Supposons la liberté de la presse enchaînée en France par la censure; qui cessera de pouvoir écrire? Évidemment ces seuls catholiques. Même sous la Restauration, la censure n'a guère été exercée qu'à leur détriment. Tandis que le gouvernement laissait imprimer tout ce qui était contraire à la religion, il traduisait devant les tribunaux correctionnels ceux qui avaient le malheur de soutenir les doctrines de l'Église romaine. Il n'existe donc en France aucune liberté qui ne soit au profit du catholicisme bien plus qu'au profit du reste de la nation, et c'est une des raisons qui expliquent pourquoi le gouvernement actuel a pu si facilement et si impunément se montrer l'ennemi des libertés publiques, au sortir d'une *révolution* faite pour les sauver.

A l'égard de cette proposition générale, que la religion

catholique n'est incompatible ni avec la liberté des cultes, ni avec la liberté d'enseignement, ni avec la liberté de la presse, ni avec aucune forme de gouvernement, c'est l'énoncé d'un fait prouvé par toute l'histoire de l'Église. L'Église a vécu sous tous les régimes; elle a subi tour à tour l'épreuve de la persécution, de la liberté, du pouvoir; elle a vu passer des monarchies et des républiques sans nombre; et aujourd'hui elle envoie des évêques aux États-Unis d'Amérique, sans avoir jamais songé à se plaindre de la liberté qui les y protège à l'égard de tous les citoyens, et qui les aide à peupler de catholiques ces immenses régions.

Il suit de là que le sacrifice des affections politiques antérieures, dans le sens où l'on vient de l'expliquer, sacrifice nécessaire à la séparation de l'Église et de l'État, ne renfermait rien d'odieux, rien d'illégitime, rien qui ne pût être demandé à des chrétiens aimant leur Dieu et dévoués à la cause des âmes rachetées de son sang.

Un autre sacrifice était nécessaire, celui du budget du clergé. Le budget du clergé, considéré dans son origine, n'est pas un salaire, c'est une indemnité d'immenses spoliations, indemnité stipulée dans le concordat de 1801. Mais peu importe la nature d'une dette, quand l'injustice ne veut pas la reconnaître, et qu'il n'existe aucun moyen de l'y contraindre. Or il est de fait que le gouvernement ne regarde pas le traitement du clergé comme une dette, mais comme un salaire. Non content de l'augementer ou de le diminuer à son gré, comme quelque chose qui est en sa seule et pleine puissance, il se croit le droit de le supprimer, même après que le vote législatif et la sanction royale en ont fait une partie du budget, une loi de l'État. On a vu récemment de simples sous-préfets retirer à une portion du clergé ses mandats sur le trésor public, parce que ces administrateurs subalternes, agissant au nom du ministère, n'étaient pas contents, disaient-ils, de la conduite du clergé. Pour comprendre toute la force logique

de ce fait, il faut savoir que, selon les lois françaises, le gouvernement ne peut pas ôter à un fonctionnaire public son traitement, une fois porté au budget, à moins de le destituer; et s'il est inamovible, à moins de lui faire son procès. Aussi le budget ecclésiastique, loin d'être réellement une indemnité, n'est pas même mis par le gouvernement sur la même ligne que le salaire des employés civils. Il crée, par conséquent, entre le clergé et le gouvernement, un lien de commandement d'une part, d'obéissance et de servitude de l'autre plus fort qu'entre le gouvernement et ses propres fonctionnaires. Par conséquent encore, aussi longtemps que le prêtre recevra le salaire de l'État, aussi longtemps il demeurera, et la religion avec lui complètement sous la dépendance de l'autorité civile.

Mais deux objections ont été faites. Premièrement, le clergé tombera dans la déconsidération, s'il demande son pain au peuple, au lieu de le recevoir de l'État. En second lieu, le pain du peuple ne sera pas suffisant pour nourrir le clergé. Ces deux objections sont mieux résolues que par des raisonnements, elles le sont par des faits contemporains : car ceux qui ont cherché des remèdes aux maux de l'Église de France n'ont pas interrogé leur imagination; ils n'ont qu'à se fier aux souvenirs laissés sur la terre par les Saints, et à des exemples vivants. Tout le monde sait quelle est la considération ou plutôt la puissance du clergé catholique en Irlande, et pourtant ce clergé vit de la charité du peuple. L'Angleterre l'a pressé d'accepter un traitement du trésor; elle a mis à ce prix l'émancipation des catholiques, et ni le clergé, ni le peuple n'ont voulu y consentir. On sait encore de quelle haute estime jouit le clergé catholique aux États-Unis, et pourtant ce clergé, comme celui de l'Irlande, vit de la charité du peuple. En Hollande, la seule portion du clergé qui ait conservé une existence digne et apostolique, est celle qui se conformant aux ordres du Saint-Siège, refusa constamment le salaire du gouvernement. Enfin, quels sont ce

jourd'hui les ordres religieux qui exercent le plus d'influence sur le peuple, sinon ceux qui lui demandent leur pain quotidien? C'est que jamais le peuple n'aime plus le prêtre, que quand il est pauvre comme lui; c'est que rien n'est respecté comme une indépendance légitime achetée par des privations volontaires.

Quant à l'impossibilité d'obtenir de l'amour et de la foi des catholiques des secours suffisants, l'objection est également détruite par les exemples qu'on vient de citer. L'Irlande est certainement le pays le plus pauvre de l'Europe, et cependant après avoir payé par contrainte le clergé protestant, elle paie encore de plein gré le clergé catholique. En France, il faut distinguer les villes et les campagnes. Il est impossible que le clergé ne trouve pas dans les villes un nombre suffisant de catholiques pour lui assurer une existence convenable; c'est déjà même ce qui se fait : car l'État n'accorde de traitement, d'ailleurs plus que modique et partout très insuffisant, qu'au curé et à un seul vicaire, et le reste du clergé nécessaire aux besoins d'une population nombreuse est entretenu directement par elle. A l'égard des campagnes, les unes sont situées dans des provinces où la foi est encore toute vivante; les autres sont moins favorisées sous ce rapport. Il est certain que les premières feraient à leurs curés un sort beaucoup plus heureux que celui qu'ils tiennent du gouvernement; et c'est ce qui se voit dans plusieurs paroisses nouvellement établies et non reconnues par l'État. Dans les secondes, l'expérience prouve que le peuple qui a le plus perdu l'habitude de l'assistance aux saints offices et de la fréquentation des sacrements, tient encore fortement à la religion par quatre liens : le baptême, la première communion, le mariage et la sépulture chrétienne. Et là même où la foi semblerait presque éteinte, les familles sentent vivement le besoin d'un prêtre pour donner des habitudes morales à l'enfance; on pourrait à cet égard citer des exemples frappants. C'est

donc une erreur de supposer que les catholiques seuls soutiendraient le clergé catholique. Dans un pays où une religion est universellement répandue, elle entraîne à la servir ceux-là même qui lui sont étrangers. La nécessité et les relations de famille sont des causes permanentes qui rapprochent d'elle ceux qui s'en éloignent par des égarements de l'esprit, et l'on voit tous les jours les ennemis avoués du catholicisme en France confier leurs enfants au clergé qu'ils combattent par leurs discours et par leurs écrits. Au reste, la question du budget n'était pas liée à celle de l'affranchissement de l'Église seulement par la nature des choses, l'une et l'autre étaient inséparables dans l'opinion publique; et il était impossible de réclamer aucune liberté religieuse, sans soulever contre soi cet argument : Vous êtes payé par l'État, pourquoi vous plaignez-vous de le servir? Cette objection a été répétée à satiété par tous les journaux, et comme elle portait à faux sur les catholiques qui réclamaient la suppression du budget ecclésiastique, plusieurs feuilles en convenaient sans détour, et se bornaient à dire : Persuadez à vos coreligionnaires de penser comme vous, et alors ils auront comme vous le droit de réclamer leur liberté.

Cette question n'avait donc pas été remuée arbitrairement; il fallait se taire ou la traiter. De plus, à qui proposait-on de refuser le budget? Était-ce au gouvernement! non, les défenseurs de la liberté de l'Église disaient au gouvernement : Le budget est sacré, c'est une dette, le résultat d'un traité; vous seriez parjure en le supprimant. La proposition ne s'adressait qu'au clergé, maître de renoncer à une indemnité devenue oppressive, maître aussi de la conserver; et loin que ses droits fussent compromis par cette discussion publique, elle était le plus sûr moyen de les affermir. Jamais le budget ecclésiastique n'a été mieux garanti contre les tentatives du gouvernement que depuis cette époque. Ni les journaux, ni les orateurs ministériels n'ont plus essayé de faire peur au clergé er

lui parlant de supprimer son salaire; et il règne en France une persuasion si intime que la chute du budget ecclésiastique serait la fin de la domination du pouvoir sur les choses spirituelles, que si le clergé venait à le refuser en effet, le gouvernement essaierait, par tous les moyens possibles, d'ébranler sa résolution, et cette position est aujourd'hui la plus forte barrière de l'Église contre les entreprises du pouvoir. Outre cet avantage immense et présent, acquis à la religion par la controverse sur le budget, il en est un autre qui regarde l'avenir. Tôt ou tard, l'état déplorable des finances eu Europe, la complication toujours croissante des dépenses nécessaires pour maintenir l'ordre dans cette société si mal constituée, parce qu'elle n'est pas constituée chrétiennement, forceront les gouvernements, et particulièrement le gouvernement français, de supprimer la partie du budget la moins nécessaire matériellement et la plus réprouvée de l'opinion publique. Ils feront avec regret ce sacrifice, mais ils le feront, et l'Église se trouvera par la force des choses affranchie du salaire. Alors on se souviendra qu'elle avait elle-même désiré cet affranchissement; elle pourra porter avec honneur sa pauvreté : et de plus, il se trouvera établi dans l'opinion que par là même elle est pleinement dégagée de tous les liens qui l'assujétissaient à l'État.

VI

SI LE SCHISME PEUT ÊTRE RÉALISÉ EN FRANCE

Tant qu'il y a eu en France des rois puissants et un clergé imbu des maximes gallicanes, le schisme a été possible; c'était la position de l'Angleterre quand elle s'est séparée de l'unité catholique. Aujourd'hui la France n'a plus de rois puissants, et l'immense majorité du clergé tient à l'*Église romaine* par une conviction d'esprit inébranlable et par *un amour* sans bornes Les conditions du schisme n'existent

donc pas. Si le gouvernement songeait à opérer un schisme pour se venger de la séparation de l'Église, voici quelle serait sa position : il aurait à détruire la liberté des cultes, à fermer les édifices catholiques dans toute l'étendue de la France, à persécuter trente mille prêtres qui n'auraient rien à perdre, et devenus populaires de deux façons, par la persécution même et par la séparation de l'Église et de l'État. Il aurait en outre à créer une religion pour la mettre à la place de l'ancienne, c'est-à-dire qu'un gouvernement qui n'a point de puissance réelle tenterait ce que la République n'a pu accomplir avec une puissance morale et militaire immense, avec les dépouilles de la noblesse et du clergé, et dans le trouble qu'apporte aux esprits une première révolution.

Quand les choses seraient préparées pour un schisme en France, il suffirait que le gouvernement tentât de l'opérer pour le rendre impossible, parce que cette tyrannie exercée sur les consciences révolterait toutes les opinions et tous les partis sans distinction ; cette œuvre administrative apparaîtrait à tous comme une tentative risible et comme une odieuse oppression. Toutefois, ce qui est impossible aujourd'hui pourrait plus tard cesser de l'être, par les changements progressifs que l'influence du gouvernement sur le clergé apporterait dans les sentiments qui l'animent et dans les doctrines dont il est pénétré. C'est ce que savent ceux qui travaillent à la ruine du catholicisme. Ils espèrent avec le temps, avec l'argent du budget, avec de mauvais évêques, corrompre peu à peu l'esprit actuel du clergé de France. La religion et le Saint-Siège n'ont pas d'autres dangers à craindre.

VII

DU JOURNAL *l'Avenir* ET DE *l'Agence générale pour la défense de la liberté religieuse*

Il ne suffisait pas d'avoir adopté un système pour la

défense de la religion contre les conséquences naturelles de la révolution de 1830, il fallait le mettre à exécution et se servir des seuls moyens d'agir qui fussent en rapport avec l'état de la société en France. Un journal quotidien et une association furent créés à peu d'intervalle, vers la fin de l'année 1830. On donna au journal le nom de l'*Avenir*. C'était la première feuille quotidienne fondée en Europe dans les intérêts du catholicisme. Les statuts de l'association furent publiés sous le titre d'*Agence générale pour la défense de la liberté religieuse*. Nous exposerons brièvement, mais avec fidélité, ce qui fut fait par ces deux moyens d'action.

L'Avenir

Le prospectus de ce journal avait été livré au public dans les premiers jours du mois de septembre 1830. Il commença à paraître le 16 octobre suivant. Les rédacteurs étaient MM. l'abbé F. de La Mennais, l'abbé Ph. Gerbet, l'abbé Rohrbacher, l'abbé H. Lacordaire, Ch. de Coux, Ad. Bartels, le comte Ch. de Montalembert, Daguerre et d'Ault-Duménil. Ils développèrent successivement les doctrines dont l'exposition accompagne ce Mémoire, et, appuyés de l'autorité qu'elles leur donnèrent rapidement sur les esprits, ils défendirent, chaque jour et sans relâche, la religion contre les actes hostiles du gouvernement, contre ceux des autorités particulières, et contre toutes les attaques des passions individuelles. Chaque fois que les églises furent violées, les croix abattues, les droits de l'Église outragés, quel que fût l'auteur de l'attentat, ils élevèrent leurs voix. Ils l'élèvent aujourd'hui pour se défendre eux-mêmes, et c'est pourquoi il doit leur être permis de rappeler ce qu'ils ont fait. Un mois s'était à peine écoulé depuis la première publication de l'*Avenir*, lorsque le gouvernement, déjà coupable d'une multitude d'agressions contre l'Église, osa nommer M. l'abbé G. au siège de B. L'*Avenir* avait jeté un cri d'alarme et adressé aux évêques de France

les plus douloureuses supplications, il fut saisi à la poste deux jours de suite. MM. l'abbé de La Mennais et l'abbé Lacordaire, auteurs des articles incriminés, furent traduits devant la cour d'assises, avec le rédacteur-gérant du journal; ils y parurent le 31 janvier 1831. Dans l'intervalle de la saisie au jugement, une foule de catholiques donnèrent aux accusés, ou plutôt à la cause qu'ils défendaient, des témoignages de sympathie qui en imposèrent au pouvoir, parce qu'ils révélèrent l'union et la force des catholiques. Une souscription ouverte au bureau du journal pour les frais du procès, produisit plus de vingt mille francs, quoique la grande majorité des donateurs n'eût souscrit que pour cinq centimes, ou pour une somme très modique. Des paroisses tout entières, le curé à leur tête, envoyèrent leurs dons. Des évêques de France donnèrent aussi aux rédacteurs de l'*Avenir* cette marque d'encouragement. Celui de Pamiers seul souscrivit pour trois cents francs, et il consacra trois cents francs à des aumônes, dans le but, disait-il, d'attirer la bénédiction de Dieu sur la cause que les accusés défendaient. Chacun était surpris de voir la religion relever la tête, quatre mois après une révolution qui l'avait menacée d'une ruine entière.

Nous ne pouvons passer sous silence le jour où se jugea le procès, parce que jamais l'Église romaine n'obtint en France un triomphe si grand. Ses doctrines y furent soutenues pendant une journée entière, aux applaudissements d'un auditoire encombré de jeunes gens du barreau et de toutes les classes de la société. On entendit dans le palais même des Parlements, d'où étaient sortis tant de décrets contre le Saint-Siège et la liberté de l'Église, une accusation solennelle contre les articles de 1682. Et l'acquittement des prévenus par le jury, prononcé au milieu d'acclamations unanimes, termina cette journée qui consomma la ruine des maximes gallicanes en France, et présagea une nouvelle *alliance* entre le peuple et la religion.

Tout ce que les accusés entendaient dire autour d'eux, dans les intervalles de l'audience, mériterait d'être rapporté; il n'y avait qu'un doute qui semblait arrêter les esprits, et qui témoignait de l'ascendant exercé sur eux : Est-il bien vrai que ce soit là la religion catholique? Tel était déjà le fruit opéré par l'*Avenir* au bout de trois mois et demi d'existence.

Cette première victoire sur le gouvernement donna de la joie et de la force aux catholiques. L'*Avenir* continua de marcher avec plus d'indépendance que jamais dans la route qu'il s'était tracée, et il obtint bientôt une nouvelle preuve de l'élan qu'il avait imprimé pour la défense de la foi, lorsqu'ayant annoncé, au commencement de mai 1831, la difficulté de sa situation financière, il reçut soixante-dix mille francs de secours, tant de la France que de la Belgique; car son action s'étendait jusque sur les pays étrangers, et peu de temps après il envoya quatre-vingt mille francs aux Irlandais, moissonnés par la famine. C'était le produit d'une souscription ouverte dans ses bureaux. Les évêques de l'Irlande occidentale, réunis en synode, délibérèrent de témoigner leur reconnaissance aux réducteurs, et, dans leur lettre de remercîment ils appelèrent l'*Avenir* un journal véritablement chrétien. Il faisait du moins tous ses efforts pour servir la cause chrétienne, et il est vrai de dire qu'il ramena plusieurs personnes à la foi. Un grand-vicaire d'A... écrivait que deux habitants de cette ville, l'un athée, l'autre libéral anti-catholique, venaient d'être convertis par la lecture de l'*Avenir*. A L... un médecin distingué, homme jouissant de la plus haute influence sur la partie libérale de la population, avait passé de l'incrédulité à un dévouement si profond pour la cause du catholicisme, qu'il eut la pensée de se rendre à Rome, pour soumettre au Saint-Père les vues que son zèle lui inspirait.

En Suisse, à L..., un membre du gouvernement déclara qu'il abandonnerait le protestantisme, dès qu'il lui

serait avéré que les doctrines professées par l'*Avenir* étaient conformes à celles de l'Église catholique; et, en général, elles produisaient un effet remarquable sur les pays protestants qui bordent le lac de Genève. En Alsace, un paysan, perverti par la lecture des philosophes du dernier siècle, revenu à la foi après avoir lu un certain nombre de numéros de l'*Avenir*, aussitôt se met à parcourir à pied la contrée qu'il habitait pour chercher des souscripteurs à l'*Agence* et des signataires aux pétitions pour la liberté d'enseignement. Un grand nombre de jeunes gens de l'École de Médecine de Paris et des Écoles de Droit de Paris et de Toulouse publièrent hautement leur adhésion aux doctrines de l'*Avenir* et s'associèrent à ses efforts; et lorsque ce journal fut suspendu, ils s'empressèrent encore d'exprimer leurs vifs regrets, ainsi que l'espoir que cette suspension serait de peu de durée. Plusieurs même des étudiants de Paris s'adressèrent aux rédacteurs, pour les prier de leur faire des cours sur différentes branches des sciences religieuses et politiques, proposition qui fut accueillie et qui est aujourd'hui en pleine exécution. Une grande influence catholique fut aussi exercée dans différentes parties de l'Allemagne. Les principaux articles de l'*Avenir* y étaient traduits et publiés par plusieurs journaux; ils contribuaient à y raffermir l'autorité du Saint-Siège ébranlée par de funestes tentatives de schisme.

Ce n'est pas le seul service qu'il put rendre à ces malheureuses Églises; il leur offrit, de plus, le moyen de publier leurs réclamations contre les mesures oppressives des gouvernements, réclamations étouffées sur les lieux par la censure protestante. Des liens semblables se formèrent avec les catholiques d'Irlande et d'Angleterre, et une union plus étroite encore s'établit avec la Belgique, où tous les articles de l'*Avenir* étaient réimprimés chaque semaine et distribués à plus de cinq mille souscripteurs. Ses paroles trouvèrent de l'écho jusqu'à dans le Nouveau-Monde, d'où lui parvinrent de nombreuses mar-

ques d'adhésions, depuis la Nouvelle-Orléans jusqu'à Boston. De toutes parts, enfin, on recevait la preuve que les principes professés par l'*Avenir* répondaient aux besoins et aux idées de populations nombreuses, au milieu desquelles le catholicisme apparaissait de nouveau avec un caractère de grandeur et de force, et je ne sais quoi de généreux qui dissipait les préjugés répandus contre lui par l'impiété de l'autre siècle.

Agence générale pour la défense de la liberté religieuse.

L'*Avenir* défendait la religion par la parole : ses rédacteurs voulurent la défendre par une action plus positive encore; ils publièrent, le 18 décembre 1830, les statuts d'une association. Voici les principaux objets dont elle devait s'occuper.

1. Le redressement de tout acte contre la liberté du ministère ecclésiastique, par des poursuites devant les Chambres et devant tous les tribunaux, depuis le Conseil d'État jusqu'à la justice de paix. Dans les procès les plus importants, des publications de mémoires judiciaires, plaidoyers, devaient être faites aux frais de l'Agence générale, et répandues par toute la France.

2. Le soutien de tout établissement d'instruction primaire, secondaire et supérieure contre tous les actes arbitraires attentatoires à la liberté d'enseignement, sans laquelle il n'y a plus ni charte, ni religion.

3. Le maintien du droit qui appartient à tous les Français de s'unir pour prier, pour étudier, ou pour obtenir toute autre fin légitime également avantageuse à la religion, aux pauvres et à la civilisation.

4. L'Agence générale était destinée à servir de lien commun à toutes les associations locales déjà établies en France, ou qui s'y établiraient dans le but de former une assurance mutuelle contre les tyrannies hostiles à la liberté religieuse.

Extrait du Prospectus de l'Agence générale.

L'Agence générale était composée d'un conseil de neuf personnes, dont M. l'abbé F. de La Mennais était le président, et de donateurs associés. La donation était de 10 francs par année. Les fonds de l'Agence se sont élevés, pour l'an 1831, à la somme de 31,513 francs. Dès que l'Agence fut établie, elle présenta des pétitions aux Chambres pour réclamer la liberté d'enseignement stipulée dans la charte de 1830. Elle engagea les catholiques à l'imiter, et près de trois cents pétitions furent adressées successivement à la Chambre des députés et couvertes de plus de quinze mille signatures; et comme la liberté d'enseignement n'était pas seulement promise, mais établie, l'Agence générale résolut d'en user. Elle annonça, le 29 avril 1831, qu'elle ouvrirait une école, sans l'autorisation de l'Université. Trois de ses membres, MM. de Coux, l'abbé Lacordaire et le comte de Montalembert se chargèrent des fonctions de maîtres d'école. Vingt pauvres enfants, recueillis par eux, recevaient de leur bouche les premiers éléments d'instruction religieuse et littéraire, lorsque les agents du pouvoir vinrent expulser de force les maîtres et les écoliers. Les maîtres furent traduits devant le tribunal de police correctionnelle, qui les renvoya devant la cour d'assises. Pendant ces débats sur la juridiction criminelle qui devait connaître du prétendu délit, M. de Montalembert fut appelé à la pairie par la mort de son père, et il réclama la juridiction de la Chambre où il venait d'entrer. Ce fut donc à la barre de la plus haute cour du royaume, que les trois maîtres de l'école libre rendirent témoignage à leur foi. Ils furent condamnés; mais le langage catholique avait été parlé devant le premier Corps de l'État, et la cause de la liberté d'enseignement gagnée dans l'opinion publique.

Pendant le cours de ce procès, l'Agence générale encouragea la fondation de plusieurs écoles libres dans les

provinces et vint à l'aide de quelques instituteurs victimes du monopole universitaire. Des persécutions d'un autre genre avaient également attiré sa sollicitude et donné lieu à d'autres procès. Le commandant d'une division militaire ayant voulu interdire aux capucins d'Aix de paraître en public avec leur costume, l'Agence s'empressa de le poursuivre, à ses frais et au nom des vénérables Pères devant le Conseil d'État. Elle ne s'est désistée de cette poursuite, qu'après que le lieutenant-général eut été transféré au commandement d'une autre division militaire, et sur la prière des Pères eux-mêmes, rétablis dans la jouissance de leurs droits.

Plus tard, et lorsque l'*Avenir* était déjà sur le point d'être suspendu, les Trappistes de l'abbaye de Melleraye, en Bretagne, fournirent à l'Agence une nouvelle occasion de défendre la liberté des congrégations religieuses. Le 28 septembre 1831, six cents hommes à pied et à cheval avaient entouré l'abbaye, et le sous-préfet de l'arrondissement était venu signifier au père-abbé que la communauté était dissoute, et qu'il apportait à tous ses membres des passeports pour se retirer. Sur les réclamations courageuses du père-abbé, un délai lui avait été accordé pour écrire au ministère; mais, sept jours après, seize gendarmes à cheval, et le sabre nu, s'étaient précipités au galop dans la cour de l'abbaye, et avaient chassé la plus grande partie des religieux français. Le reste des habitants, parmi lesquels se trouvaient soixante-dix religieux anglais, fut gardé à vue par des soldats. Nous taisons d'autres détails horribles : l'emprisonnement du père-abbé, l'expulsion de soixante-trois religieux anglais, leur embarquement forcé sur la frégate l'*Hébé*, et mille traitements pleins d'indignité. Avant même qu'ils fussent tous connus, l'Agence écrivit au père-abbé et lui proposa de se charger de sa défense. Le vénérable religieux, qui s'est conduit jusqu'à la fin avec un courage et un sang-froid dignes d'admiration, accepta avec empressement

les offres de l'Agence. Trois actions judiciaires furent aussitôt dirigées contre les auteurs de cet attentat : l'une criminelle, les deux autres civiles. Le procès occupe en ce moment même l'attention de la France ; et il a déjà eu pour effet la rentrée du père et d'une partie de ses religieux dans l'abbaye, où tout a repris l'ordre accoutumé.

Sous d'autres rapports, l'Agence générale rendit encore quelques services à la cause catholique. Ainsi lorsque M. l'abbé G.., nommé par le gouvernement à l'évêché de B... eut contribué au scandale qui environna la sépulture de M. l'abbé Grégoire, l'Agence seconda de toutes ses forces l'énergique résistance du diocèse de B..., et elle doit d'autant plus revendiquer la part qu'elle y a prise que le souverain pontife, répondant à l'espérance filiale de l'Église de France, l'a préservée d'un des plus grands malheurs dont elle fût menacée.

Nous passons sous silence d'autres faits, qui pourtant ne sont pas sans importance, tels que la fondation, dans plusieurs grandes villes, et de journaux et d'associations catholiques se proposant le même but que l'Agence générale, et en relation avec elle. Le journal l'*Union* publié à Nantes, le *Correspondant de Strasbourg* écrit en allemand, le *Courrier Lorrain* et l'*Association Lyonnaise* devraient surtout être mentionnés avec quelques détails, si l'on ne craignait d'enlever au souverain pontife des moments si précieux à la chrétienté. Les catholiques qui s'étaient associés pour la défense des droits de leurs frères, croient avoir fait de leur part tout ce qu'ils avaient promis et tout ce qu'ils ont pu. Simples instruments des opprimés, ils étaient à la disposition de tous ceux qui avaient besoin de justice, et s'ils n'ont pas fait davantage, c'est que plusieurs ont cru dangereux ou inutile de résister à la persécution, et ont sacrifié volontairement leurs droits.

Tel est le récit abrégé des actes de l'*Avenir* et de l'*Agence générale pour la défense de la liberté* religieuse. Les *principaux articles de l'Avenir* ont été réunis en deux

volumes, sous le titre de *Mélanges catholiques;* le procès de l'*Avenir* et celui de l'école libre, ont été également publiés dans des brochures séparées. Ces divers ouvrages sont déposés aux pieds du Père commun, afin que Sa Sainteté puisse connaître par elle-même et juger ce qui a été fait.

VIII

DE L'OPPOSITION QU'ONT RENCONTRÉE LES RÉDACTEURS DE L'*Avenir*, DE SES CAUSES ET DE SES SUITES

Il semble que tant de travaux entrepris avec bonne foi pour la cause de l'Église, dans un temps difficile où les plus courageux se taisaient, auraient dû ne pas trouver d'ennemis; toutefois pendant qu'une portion nombreuse du clergé et des fidèles les regardaient comme une voie de salut ouverte à la religion, d'autres les poursuivaient comme coupables. Les noms de révolutionnaires, d'hérétiques, de schismatiques, furent prodigués aux rédacteurs de l'*Avenir*. Plus leur dévouement se manifestait par leurs œuvres, plus l'opposition prenait à leur égard un caractère injurieux. La lecture de leur journal fut défendue dans plusieurs diocèses, on éloigna des Ordres les jeunes gens qui paraissaient pencher pour leurs doctrines; l'entrée du séminaire fut même interdite à quelques-uns. Sur le seul soupçon qu'ils partageaient plus ou moins les doctrines de l'*Avenir*, des professeurs furent privés de leur chaire, et des curés destitués. En un mot, une inexorable et vaste persécution fut ourdie contre les œuvres dont le tableau vient d'être mis sous les yeux du chef de l'Église, et contre ceux qui étaient suspects de s'y intéresser. Plusieurs journaux, et particulièrement l'un d'eux, intitulé l'*Ami de la Religion* s'attachaient à dénaturer les pensées, les phrases et jusqu'aux intentions des rédacteurs de l'*Avenir;* et plus d'une fois même ils ne craignirent pas d'altérer leurs paroles, pour donner plus d'apparence aux

accusations que chaque jour ils imaginaient contre eux. On alla jusqu'à noircir leur vie privée. Enfin, dans un livre, imprimé à Avignon avec la permission du maître du sacré palais ils ont été traités comme des novateurs à la façon de Luther; et l'auteur y déclare qu'il ne faut pas interpréter leurs pensées d'après leurs paroles, parce qu'elles manquent de sincérité.

Cependant, et ceci est digne de remarque, tandis que chaque jour les rédacteurs de l'*Avenir* développaient leurs pensées, tandis que chaque jour leurs ennemis accusaient leurs doctrines et leurs intentions, pas une seule proposition ne fut notée par un évêque. Il semblait, d'une part, que l'Église fût menacée et, d'une autre part, nulle voix ne signalait aucun danger précis.

Pour expliquer cette étrange situation, il faut remonter aux causes de l'opposition rencontrée par les rédacteurs de l'*Avenir*. Il y en avait deux principales : l'une politique, l'autre théologique. Les partisans de la branche des Bourbons, tombée du trône, en voyant paraître un journal qui défendait la religion, sans défendre l'ancienne dynastie, qui même s'expliquait avec franchise sur les fautes de la Restauration, se persuadèrent qu'il serait un obstacle à leurs desseins. Ils eurent peur que leur cause ne perdît l'appui du clergé ; et comme cet appui leur semblait essentiel, ils apportèrent à ruiner l'*Avenir* dans l'opinion tout le soin et toute l'ardeur que nettent les partis à renverser un obstacle. De là cette aine inconcevable et poussée à cette extrémité d'appeler rétiques et schismatiques des hommes qui ne cessaient prouver leur attachement à l'unité, et dont plusieurs vaient prouvé par des travaux précédents durant de gues années. D'un autre côté, quoique le gallicanisme matique fût détruit en France dans la grande majo- du clergé, il en restait encore des traces ; et, de plus, llicanisme pratique, c'est-à-dire la longue habitude *certain ordre social* fondé sur la théorie gallicane,

faisait que ceux même qui avaient sacrifié logiquement le principe, vivaient encore sous l'empire des choses créées. Or la séparation de l'Église et de l'État attaquait le gallicanisme pratique ; c'était la mise en action des doctrines romaines dans une société où des doctrines contraires avaient régné pendant plusieurs siècles, et venaient à peine de périr sous une controverse de dix années.

Comment une telle tentative n'aurait-elle pas soulevé des passions théologiques déjà aigries? Il s'agissait de voir la pratique changer après les principes, et l'on pouvait espérer, dans un dernier combat, de regagner ce qui avait été perdu. De là cette persécution exercée, dans l'ombre des séminaires, non pas seulement contre la partie politique des doctrines de l'*Avenir*, mais, il faut le dire hautement, contre toutes les doctrines soutenues par M. l'abbé de La Mennais. De là ces accusations étonnantes de schisme, d'hérésie, afin que la haine qu'on appelait sur la personne de l'auteur, retombant sur ses écrits, tous fussent également réprouvés. Nous l'affirmons, il n'y a aujourd'hui en France qu'une seule question, une question où tout est indivisible, les choses et les personnes; et cette question la voici : La société de Louis-XIV, et les doctrines gallicanes qui en sont la suite et la base, ressusciteront-elles, oui ou non?

Les rédacteurs de l'*Avenir*, affligés de l'opposition qu'ils rencontraient, mais effrayés et affligés à cause de l'Église et non à cause d'eux, firent ce que la foi et de saints exemples leur inspiraient. Dès le 2 février 1831, le jour même que le choix de Dieu donnait à l'église Grégoire XVI, ils signèrent à Paris une exposition des doctrines professées par eux. Elle devait être immédiatement envoyée à Rome, et mise aux pieds du Saint-Père. Elle fut en effet confiée par un député à M. Sébastiani, ministre des affaires étrangères qui s'était engagé à la faire parvenir par l'ambassade. On n'a su que très tard qu'il n'avait pas jugé convenable ou possible de faire cet envoi. Lorsque

les rédacteurs de l'*Avenir* en furent instruits, leur position était encore devenue plus grave; car on parlait de condamnations, et mille bruits circulèrent auxquels on ne craignait pas de mêler le nom du souverain pontife. Était-ce avec ou sans fondement? Les rédacteurs de l'*Avenir* résolurent d'éclaircir ce doute et de venir à Rome même, aux pieds du successeur de saint Pierre, en chercher la solution. Après treize mois de combats pour la religion, ils suspendirent avec douleur mais avec confiance en Dieu, la publication de l'*Avenir;* et nous quittons, disaient-ils aux catholiques de France, nous quittons un instant le champ de bataille pour un autre devoir également pressant : « Le bâton du voyageur à la main, nous nous acheminerons vers la chaire éternelle, et là, prosternés aux pieds du pontife que Jésus-Christ a préposé pour guide et pour maître à ses disciples, nous lui dirons : O père! daignez abaisser vos regards sur quelques-uns d'entre les derniers de vos enfants, qu'on accuse d'être rebelles à votre infaillible et douce autorité. Les voilà devant vous, lisez dans leur âme; il ne s'y trouve rien qu'ils veulent cacher. Si une de leurs pensées, une seule s'éloigne des vôtres, ils la désavouent, ils l'abjurent. Vous êtes la règle de leurs doctrines; jamais, non jamais ils n'en connurent d'autres. O père! prononcez sur eux la parole qui donne la vie, parce qu'elle donne la lumière, et que votre main s'étende pour bénir leur obéissance et leur amour. » (*Avenir du* 13 *novembre* 1831.)

IX

CONCLUSION

De ce qui vient d'être dit il résulte :

1. Que sans l'action des catholiques indépendants de tout parti politique et de toute influence de pouvoir, la religion catholique serait privée en France d'un genre de défense dont elle a besoin dans les circonstances présen-

tes. Car les évêques, dans l'état d'isolement, de dépendance et d'asservissement où on les a placés, n'osent pas et pourraient à peine oser prêter à la religion ce genre de secours que la situation actuelle réclame. Elle se verrait donc abandonnée aux attaques sacrilèges et aux envahissements du pouvoir, à la haine de la majorité des Français et au danger d'un schisme futur;

2. Que la position de ces catholiques indépendants, heureuse à l'égard du pouvoir qui ne peut absolument rien contre eux, est devenue au contraire difficile, à l'égard de ceux sur lesquels ils doivent exercer leur action, attendu que les intrigues gallicanes, jointes aux intrigues purement politiques, ont réussi à les rendre suspects à l'autorité religieuse. En deux mots, l'action des rédacteurs de l'*Avenir*, ou, si l'on veut, de toute autre association agissant dans le même sens, est indispensable pour le maintien du catholicisme en France, cette action ne peut obtenir un vrai succès si elle n'est pas soutenue par le Saint-Siège. C'est donc dans le seul intérêt de la religion catholique, et non dans aucun intérêt personnel, que les rédacteurs de l'*Avenir* ont entrepris le voyage de Rome, et sont venus aux pieds de Sa Sainteté. Ils ne demandent rien que de pouvoir se dévouer, au prix de tous les sacrifices, à la sainte cause de l'Église et de la religion. A cet effet, ils osent supplier Sa Sainteté. 1° Qu'afin de dissiper le soupçon d'erreur répandu contre eux, elle daigne faire examiner l'*Exposition* de leurs doctrines, qu'ils déposent à ses pieds, et que si cette exposition ne contient rien, sous le rapport théologique, de contraire à la sainte doctrine de l'Église romaine, Sa Sainteté ordonne que cela soit déclaré de la manière qui lui semblera convenable; 2° Qu'afin de mettre les rédacteurs de l'*Avenir* et les membres de l'*Agence Catholique* à même de continuer leur action, si le souverain pontife le juge utile à la religion, il plaise à Sa Sainteté de faire connaître que n'ayant rien de contraire aux principes catholiques, elle ne peut,

par cela même, être l'objet d'aucune désapprobation.

Mais pour acquitter pleinement leur conscience, les rédacteurs de l'*Avenir* se croient obligés encore à soumettre humblement au chef de l'Église quelques observations, fondées sur la connaissance particulière qu'ils ont de l'état de choses et des esprits en France. Et, premièrement, à l'égard des doctrines professées dans l'*Avenir*, soit que le souverain pontife les approuve, soit qu'il les condamne, son jugement ne rencontrera pas la plus légère opposition, parce que quiconque oserait se permettre une pareille opposition serait à l'instant repoussé avec un sentiment d'horreur par le corps entier des catholiques ; tandis que le silence du Saint-Siège aurait pour effet d'affaiblir le courage de ceux qui lui sont dévoués, de jeter dans l'indécision un grand nombre d'esprits, de détourner leurs pensées de Rome, d'ouvrir un vaste champ aux craintes, aux doutes, aux réflexions tristes et dangereuses, en même temps que le gallicanisme redoublerait ses efforts pour corrompre l'enseignement, et pour l'imposer comme une obligation de conscience à la jeunesse des séminaires, en vertu même de l'obéissance due aux supérieurs ecclésiastiques : et, ainsi qu'on l'a dit dans ce Mémoire, c'est ce qu'on voit déjà. Secondement, à l'égard du système de conduite adopté pour la défense de la religion, il n'est pas moins à craindre que le silence du Saint-Siège n'en fût regardé comme la condamnation ; ce qui aurait deux conséquences : la première, qu'il serait désormais impossible d'opposer aucune résistance aux oppresseurs de l'Église, et le mal dès lors croîtrait avec une rapidité incalculable ; la seconde, que cette immense partie de la population, qui, en France et dans les pays circonvoisins, était venue l'ennemie du catholicisme parce qu'elle le supposait incompatible avec les libertés civiles, et qui commençait à s'en rapprocher depuis la publication de l'*Avenir*, se persuadant que les principes établis dans ce journal *désavoués à Rome*, s'éloigneraient de la religion, et

avec plus de haine que jamais. Déjà les journaux du libéralisme en Belgique se sont ouvertement expliqués à ce sujet, et le plus grand obstacle qu'on ait trouvé dans le libéralisme français, pour le faire concourir à la défense des droits des catholiques, est la croyance réelle ou feinte que l'*Avenir* exprimait des opinions sur lesquelles on ne pouvait fonder d'alliance solide, parce qu'elles étaient opposées aux doctrines de Rome.

Voilà ce que nous avons dû représenter pour acquitter nos âmes envers Dieu. Le souverain pontife jugera dans sa sagesse : et maintenant, pleins d'amour pour lui et dociles à sa voix comme de petits enfants, nous nous prosternons à ses pieds, en implorant sa bénédiction paternelle.

Rome, 3 février 1832.

L'UNIVERS RELIGIEUX

(1834)

DE L'ÉTAT ACTUEL DE L'ÉGLISE DE FRANCE

(2 Mai 1834)

Il y a trente-quatre ans, l'Église de France ne présentait plus aux anges et aux hommes qu'une vaste ruine. Les reliques de sa hiérarchie moissonnée par une révolution qui n'avait fait grâce à aucune vertu, erraient pour la plupart dans l'exil; ses temples étaient abandonnés à des usages profanes, d'autres abattus, d'autres fermés et vides, d'autres consacrés à ce schisme qu'avaient commencé, sous Louis XIV, des hommes célèbres, et qui, grossi par la peur au pied des échafauds, convoitait l'héritage sanglant des saints. Les monastères dont elle avait peuplé les villes et les solitudes, subissant à peu près le même sort, étaient devenus des manufactures, des fermes, des casernes, des prisons, ou des lieux inhabités. Rien ne lui restait du patrimoine qu'elle avait acquis par des siècles de charité; et stérile elle-même, on ne lui voyait pas produire près de l'autel renversé, ceux qui pourraient un jour aider leurs rares prédécesseurs à en relever les débris. Cependant l'Église de France, ainsi pauvre et dévastée, ayant à peine un calice pour y boire le sang de son maître, l'Église de France avait vaincu ses ennemis. De cette révolution si puissante que l'esprit humain avait

préparée par trois siècles de travaux, qui avait enfanté tant d'hommes et d'événements extraordinaires, aucune doctrine n'avait pu sortir. Elle avait détruit une monarchie, gagné des batailles, épouvanté l'Europe, tout fait, excepté ce qui change le monde. Si elle était venue deux cents ans plus tôt, la France eût été calviniste et républicaine ; mais on avait franchi le point où l'erreur a encore assez de consistance pour être la foi commune et le lien d'un peuple : on était arrivé à celui où l'erreur ne peut plus unir deux hommes entre eux et où elle demeure comme ensevelie dans son triomphe. Quoique l'Eglise de France fût travaillée par un schisme sourd, qui déchirait ses entrailles depuis cent cinquante ans, il fut impossible à la révolution d'établir un culte national. La France ne croyait ni au schisme, ni à la raison, ni à l'Être suprême, tour à tour reconnu par la république. Le moment solennel était venu pour elle de croire à tout ou à rien. Je dis le moment solennel, parce qu'après celui où la vérité règne sans contestation, il n'en est pas de plus grand sur la terre.

En effet, ce qui sauve et perpétue l'erreur, c'est la portion de vérité qui y est mêlée et l'autorité qu'elle s'attire par là. Plus l'erreur augmente, plus elle perd de vérité, plus aussi son autorité diminue, parce qu'elle ébranle toujours davantage les fondements qui lui restaient dans l'intelligence. Les esprits s'étonnent de voir l'erreur s'enfuir devant eux ; ils la poursuivent sur cette pente où elle est emportée : mais, à mesure qu'ils font effort pour la saisir, elle se dissout, elle leur échappe plus vite, comme un fantôme dont la réalité s'évanouit devant ceux qui le touchent de trop près, jusqu'à ce que, tout à coup, l'erreur cesse de faire corps, et l'homme se trouve seul, nu, sans croyances, haletant, en face de la vérité. C'est le moment que j'ai appelé solennel ; et quand Dieu veut ramener les nations à lui, c'est par cette route qu'il les fait passer. Il pousse l'erreur à son dernier terme, là où il

est visible qu'elle ne peut rien et qu'elle n'est rien, ou plutôt, il la laisse aller toute seule, car l'erreur va de soi-même au néant. Alors se pèse le destin des peuples : contraints de choisir entre ce qui est et ce qui n'est pas, de croire à tout ou à rien, il faut qu'ils meurent ou qu'ils retournent à la vérité. Car les peuples ne sauraient vivre sans lien et sans foi, par conséquent, sans vérité, et s'ils ne vivent plus de la portion de vérité que renferme l'erreur, parce qu'elle a cessé d'être suffisante pour être leur lien et leur foi, il faut donc qu'ils vivent de la vérité elle-même, seule capable désormais de soumettre, d'unir et de satisfaire leur intelligence.

La France en était là le lendemain de sa première révolution. La stérilité de l'erreur, incapable, au milieu du bouleversement universel, de fonder une croyance et une Église, annonçait que son heure suprême était arrivée. Napoléon le vit de ce même regard qui, quinze siècles auparavant, avait révélé à Constantin la chute de l'idolâtrie, et lorsqu'une secte de déistes vint le solliciter de reconnaître leur culte comme celui de l'État, il répondit ce qu'il avait déjà répondu dans sa pensée à tous ceux qui espéraient recueillir l'héritage de l'Église romaine : *Vous n'êtes que quatre cents.* Le Concordat de 1801 entre le Saint-Siège et la république française fut le résultat de cette puissance qu'avait acquise la vérité dans une lutte où elle semblait avoir tout perdu. On vit un grand capitaine, porté, par des batailles gagnées, à la tête de l'État, chercher quel pourrait être son appui dans l'esprit humain, et n'en pas trouver d'autre qu'une Église ruinée, qui était, depuis un siècle, la fable des gens d'esprit. On le vit plus tard, lorsque le temps eut accru sa puissance, recevoir l'onction impériale des mains du pontife dont le prédécesseur avait couronné Charlemagne, et donna cette étonnante leçon à ceux qui ne comprenaient pas qu'un prêtre étranger, selon leur langage, exerçât quelque influence sur la *création des trônes*, et sur leur affermissement.

L'Église de France traversa l'Empire avec dignité, restaurant ses cathédrales et ses séminaires, consacrant chaque année aux autels du Christ une nouvelle génération de serviteurs, sachant résister à l'homme qui ne trouvait de résistance nulle part, entourée de liens par sa prévoyance jalouse, pauvre, modeste, charitable et déjà célèbre par les grands écrivains que Dieu commençait à lui susciter pour défenseurs.

L'Empire tomba. Au premier bruit de sa chute, à l'apparition des vieux rois français, le dix-huitième siècle s'émut, au fond de son cercueil; il crut qu'il n'avait dans la poitrine qu'un coup d'épée de l'empereur vaincu; il vint tenter le sort. Comme autrefois le paganisme enseveli fut évoqué par Julien, et joua sous le soleil, cette curieuse scène antique dont le monde a gardé le souvenir; ainsi le dix-huitième siècle sortit du tombeau avec ses déités passées. Voltaire, Rousseau, d'Alembert, Diderot, Condorcet, Cabanis, mille autres accoururent; et, pendant que l'Église toujours plus féconde, enfantait des hommes nouveaux qui remplissaient l'Europe de leur éclat contemporain, on envoyait à leur rencontre ces processions de mort. Malheureusement pour la vérité, elle n'était pas seule en présence de l'erreur; des dissensions politiques très graves compliquaient la lutte; on pouvait craindre que le flot qui emporte le monde vers Dieu ne fût arrêté longtemps, lorsqu'un coup de tonnerre renversa de nouveau l'antique maison de France, et donna une seconde fois au dix-huitième siècle tout pouvoir sur la société.

Jamais triomphe plus grand, plus fabuleux, ne fut suivi d'une catastrophe morale plus éclatante et plus subite. Comme le dix-huitième siècle n'avait combattu qu'avec la poussière des morts, il ne trouva rien de vivant en lui pour édifier quoi que ce fût.

Trois choses constituent un ordre social : la religion, le pouvoir et la liberté. De religion le dix-huitième siècle en chercha vainement quelqu'une qu'il pût donner au

peuple; il ne trouva d'existant que la véritable, si ce n'est qu'un pauvre prêtre mit un autel dans une boutique, et offrit avec la meilleure volonté du monde de créer un culte qui serait tout ensemble catholique et français, dérision qui servit à mesurer l'abîme où l'erreur était parvenue depuis trente ans. Car enfin, la première révolution avait trouvé des évêques, des prêtres, un schisme, une hérésie; c'était quelque chose, cela avait un nom. Quel nom l'histoire donnera-t-elle au culte dont je parle? Il fallut donc choisir entre deux alternatives : laisser la France jouir tranquillement de la religion que le dix-huitième siècle s'était jadis promis d'anéantir, ou bouleverser de fond en comble ce grand pays, et demander encore une fois à la force le résultat que n'avaient obtenu ni la force ni la persuasion. Le premier parti prévalut; seulement le dix-huitième siècle dévasta une antique église, abattit quelques croix de sa main glacée, murmura quelques prières sacrilèges sur des cercueils, ruina l'archevêché de Paris, et obtint pour ses grands hommes un sépulcre sonore et vide sous le nom de Panthéon.

Quant au pouvoir, seconde condition de toute société, le problème parut plus facile à résoudre. On choisit un prince du sang royal, et le dix-huitième siècle, un peu honteux d'avoir recours à des princes, lui cria : C'est nous qui t'avons fait, c'est par nous que tu es grand, par nous que tu règnes, par nous que tu es populaire et sacré! Mais à peine eut-on soupçonné que le nouveau monarque avait une pensée à lui, c'est-à-dire qu'il exerçait quelque pouvoir, l'idole de l'opinion croula devant l'opinion; il ne demeura debout qu'un homme gardé dans un palais par des soldats, qu'un chef d'esclaves soutenu par le bras des uns contre la haine des autres, que le premier ressort d'une mécanique, appelée par des philosophes contents de leur ouvrage, une société.

Restait une chose qui avait été le principal point de ralliement du dix-huitième siècle, et qui est, en effet, une

condition nécessaire de tout ordre social, je veux dire la liberté ; car la liberté est l'ensemble des droits qu'aucune société régulière ne peut ravir à ses membres, sans violer la justice et la raison, et bien qu'on dispute sur l'étendue de ces droits, il est certain qu'ils existent, il est certain que nul pouvoir, si prépondérant qu'il ait été, ne les a jamais complètement méconnus. Le christianisme en a introduit plusieurs, et d'une très haute importance, dans le monde; il a enlevé aux princes la direction spirituelle de leurs sujets, et créé, sous le nom de liberté de l'Église, la liberté des nations. Le dix-huitième siècle mécontent de cette grande œuvre qu'il ne comprenait pas, avait voulu, au contraire, fonder la liberté des peuples sur la ruine de l'Église; mais jusqu'alors il n'était parvenu qu'à mettre au monde la république et l'empire, ces deux géants du despotisme.

On attendait donc ce qu'allait produire la révolution de 1830, sous le rapport de la liberté. Or, il arriva que, sauf des bagatelles, cette révolution n'ajouta rien à la liberté civile et politique, précédemment établie par les anciens rois; elle y mit tout au plus le sceau de la victoire, et si elle eût accordé davantage, l'Église se trouvait affranchie, c'est-à-dire que le dix-huitième siècle se tuait de ses propres mains. Il s'arrêta donc épouvanté; il entrevit avec quelle profondeur Dieu se jouait de ses desseins.

Vainement les plus jeunes de cette génération épuisée, lui crièrent d'aller en avant. Eux-mêmes ne purent éviter l'abîme qui avait fait reculer leurs pères, qu'en se jetant dans un autre abîme. Réduits à l'impossibilité de découvrir une liberté nouvelle qui ne fut une liberté de l'Église, ils déclarèrent brusquement que la question n'était plus entre la servitude et la liberté, mais entre une forme et une forme, entre la monarchie et la république, et que la *nation* fatiguée, du reste, de se battre pour des mots, *réclamait* un changement fondamental dans la distribution

de la propriété. Alors fut révélée une loi du monde; c'est que la liberté n'est pas en elle-même la fin de l'homme, que négative de sa nature, elle écarte seulement les obstacles qui empêcheraient l'homme et l'humanité d'arriver à leur fin ; c'est qu'on peut être libre et misérable, et par conséquent qu'au delà de la liberté, il y a toujours le bien ou le mal qu'on s'est proposé d'atteindre avec son secours. Or, la propriété étant le souverain bien de ceux qui n'ont pas entendu cette parole : *Bienheureux les pauvres ;* il s'en suit que les révolutions antichrétiennes doivent tôt ou tard se résoudre en un bouleversement de la propriété.

Une autre raison les y pousse encore. Il est écrit que Jean, fils de Zacharie, « ayant su dans sa prison les œu-
» vres du Christ, envoya deux de ses disciples lui dire :
» Etes-vous celui qui doit venir, ou faut-il que nous en
» attendions un autre ? Et Jésus répondit : Allez et annon-
» cez à Jean ce que vous avez entendu et ce que vous
» avez vu. Les aveugles voient, les boiteux marchent, les
» lépreux sont guéris, les sourds entendent, les morts
» ressuscitent, les *pauvres sont évangélisés* [1]. » Ainsi le Sauveur du monde rangeait parmi les preuves de sa mission, à l'égal des plus grands miracles, la prédication de l'Évangile aux pauvres, et, en effet, depuis ce jour-là, l'instruction et le soulagement des pauvres a été l'une des merveilles permanentes du christianisme, le signe le plus éclatant de sa divinité, celui que l'erreur, obligée de la contrefaire, n'a jamais imité qu'à sa confusion. Un jour peut-être l'Antechrist ressuscitera des morts ; mais ce qu'à coup sûr, il ne fera pas, c'est que *les pauvres soient évangélisés*, et à mesure que le monde, penchant vers sa ruine, fera de nouveaux essais pour échapper à la loi de son rédempteur, le sort des pauvres, c'est-à-dire de l'humanité, devenu plus à plaindre, attestera aux gé-

1. Matth. XI, 5.

nérations dernières que le Dieu des chrétiens était le Dieu unique et bon. Ce caractère du christianisme a exercé une telle action sur l'esprit des peuples, qu'aucune révolution religieuse et politique ne saurait être durable, si elle ne rend pas meilleure la condition de la multitude. Or, qu'est-ce que la liberté pour la multitude, depuis que l'esclavage, sous ses diverses formes, a été successivement aboli dans la chrétienté, par la force toujours agissante, de ces grandes paroles apostoliques : « Il n'y a » plus de Juif ni de Grec, plus d'esclave ni de libre, plus » d'homme ni de femme ; car vous n'êtes tous qu'un en » Jésus-Christ [1]. » Que fait au pauvre une loi électorale qui ne le rend point électeur, faute d'argent ; une loi du jury qui ne le rend point juré, faute d'argent ; une loi municipale qui ne l'appelle pas aux conseils de sa commune, faute d'argent ; une loi sur la presse qui ne lui permet pas d'écrire ni de comprendre ce qu'on écrit, faute d'argent? Que fait au pauvre une liberté qui l'exclut de tout, précisément parce qu'il est pauvre ? Que lui fait l'admission égale aux emplois, la concurrence illimitée entre les citoyens, lui qui manque des premiers éléments nécessaires pour concourir en quoi que ce soit? Car l'argent est le moyen de tout, le prix de tout, la mesure de tout, et le pauvre n'en a pas, et justement parce qu'il n'en a pas il ne peut en acquérir, sauf le hasard, et il est une loi qui a condamné l'immense majorité des hommes à n'en point avoir.

Cependant le peuple qui est l'instrument des révolutions, a besoin d'y gagner quelque chose, et les révolutions antichrétiennes ont besoin de faire gagner quelque chose au peuple afin qu'il ne s'aperçoive pas que les pauvres ne profitent qu'avec Jésus-Christ. La loi agraire des anciens n'était qu'une convoitise ; la loi agraire des modernes est une lutte contre le christianisme. Quand on

1. Saint Paul, aux Gal. 3, 28.

a ôté aux hommes la croyance en cette parole : *Bienheureux les pauvres;* et qu'on a détruit les œuvres innombrables par où s'accomplissait cette autre parole : *Les pauvres sont évangélisés;* il faut bien combler cet abîme. La première révolution le combla comme elle put avec les biens de la noblesse et du clergé, et avec la loi qui établissait dans les familles le partage égal des successions. Mais le gouffre a eu bientôt dévoré cette proie : de la pâture même qu'on lui a jetée, il est sorti une race de prolétaires plus nombreuse, plus affamée; elle crie à son tour, elle demande sa part, elle la demande à ceux-là qui en sont aujourd'hui les seuls détenteurs, à ceux qu'elle nomme avec un si effrayant mépris des *bourgeois.*

Qu'est-ce en effet pour les prolétaires qu'un bourgeois? C'est l'héritier des évêques, des abbés, des seigneurs. C'est un seigneur avare, amassant pour les siens, n'ayant plus de peuple et plus d'amour. C'est un abbé qui ferme aux pauvres la porte du monastère, en lui jetant tout au plus un vil morceau de pain, au lieu de lui ouvrir, de le réchauffer, de le servir à table, puis de mener son noble hôte dans l'église parée et illuminée, au milieu des saints, de la musique et de l'encens, afin de l'enivrer d'un peu de joie, et qu'il continue son pèlerinage en louant Dieu; c'est un évêque prévaricateur, qui a tué à plaisir, dans le cœur du pauvre, la foi, l'espérance et la charité dont se nourrissait le pauvre, le seul bien qu'eut le pauvre, et qui l'empêcha de porter envie aux plus heureux que lui. Comment la propriété n'eut-elle pas été exposée dans de telles mains, à de nouveaux bouleversements? Comment la question de la liberté, plus qu'insignifiante aujourd'hui pour le peuple, ne se serait-elle pas transformée en une guerre civile entre ceux qui possèdent et ceux qui ne possèdent pas, entre les prolétaires et les bourgeois? Ce péril était inévitable, et la révolution de 1830, en le dévoilant, a mis à nu toute l'impuissance sociale du dix-huitième siècle.

A ce vaste naufrage de choses, il faut joindre une ruine non moins grande, non moins triste pour ceux qui avaient mis leurs espérances hors de l'Église catholique, dans les seules forces de l'humanité, je veux parler du renversement subit de toutes les réputations populaires acquises pendant les seize années de la Restauration. Depuis le prince jusqu'à l'éditeur de journal, nul nom n'est resté comme il était : la victoire qui agrandit tout a rabaissé cette fois les victorieux. On a vu l'erreur se trahir dans les actions des hommes aussi bien que dans la marche de la société. Où sont les orateurs qui remuaient la France? Où sont les politiques renommés? Ces philosophes qui rassemblaient la jeunesse autour de leurs chaires, que sont-ils devenus? Ceux qui nous disaient l'avenir avec orgueil, qui pleuraient avec tant d'éloquence le Vatican tombé, parce que ç'avait été une grande chose dans le passé de l'homme, où sont-ils? Ils ont disparu comme Alexandre à Babylone, dans un festin; ils tenaient la coupe où le genre humain devait boire après eux, tant elle était profonde, la coupe d'une alliance nouvelle, d'une vie inconnue auparavant : on leur a dit : Buvez. Où sont-ils? Les langues se sont confondues sur leur tombeau, comme autrefois à Babel, et ils ont fait comprendre aux interprètes de la parole divine, le sens mystérieux de cette histoire placée par la Bible au berceau des sociétés. C'est l'histoire de l'éternelle misère des hommes qui aspirent par leurs propres forces à la perfection, qui mettent de la pierre sur de la boue, de la boue sur de la pierre, et qui appellent cela du nom fastueux de progrès. Dieu, du haut du ciel où ils espèrent atteindre, regarde leur ouvrage avec compassion, puis un jour il brise l'orgueil des descendants là où il a brisé l'orgueil des pères.

Faites silence : laissez venir à votre cœur le bruit du monde tel qu'il est aujourd'hui. Qu'entendez-vous? Des voies confuses qui s'appellent sans jamais se répondre; des monologues innombrables dans une foule pressée et

béante; le cri de l'homme perdu, le soir, au milieu du désert : des voyageurs sans but qui se disent : allons; des cœurs las, avant d'avoir vécu ; des bouches taciturnes qui n'ont que deux mots : peut-être! hélas! nulle harmonie, nulle unité que celle de la plainte. Si encore il y avait des champs de bataille où l'on pût se tuer avec quelque gloire; s'il y avait des révolutions qui, en donnant des craintes à la vie, lui donnassent quelque intérêt; s'il y avait du sang, de la débauche, des amphithéâtres, des gladiateurs, quelque chose qui nous empêchât de sentir, dans le vide de notre cœur, la grâce du ciel qui y tombe malgré nous! Mais non, la société nous emporte d'un mouvement froid et comme régulier, malgré ses catastrophes, et la littérature seule, expression de notre démence, évoque autour de nous un monde à notre gré.

Tel est le résultat du dernier triomphe remporté par le dix-huitième siècle. L'Église de France, toujours gouvernée par les mêmes lois, dans l'ordre civil, n'a rien gagné ni rien perdu sous ce rapport; mais elle a gagné tout ce que l'erreur a perdu de forces morales. Le plan divin à son égard, ou plutôt à l'égard de la religion s'est dévoilé de plus en plus. C'est, en grande partie, le même plan qu'avant la venue de son fils unique sur la terre, Dieu avait employé pour préparer le salut du genre humain. *Dans les siècles passés*, dit saint Paul, *Dieu laissa toutes les nations suivre leurs voies;* il leur donna quatre mille ans pour disposer du monde selon leur orgueil; il permit aux conquérants, aux législateurs, aux sages, d'exercer sur les hommes le pouvoir de la force et de la persuasion; il eut soin qu'aucune circonstance heureuse ne leur manquât, et personne n'ignore à quel degré de culture les esprits parvinrent dans l'antiquité. Cependant plus les nations s'enfonçaient dans leurs voies, plus elles s'y perdaient; ni la force, ni les lois, ni la raison, n'avaient pu réunir et consoler l'humanité : la force avait produit l'empire romain comme son plus grand ouvrage, et ras-

semblé presque tous les peuples connus en un vil troupeau, sous des maîtres insolents, qui devaient un jour devenir des monstres, par l'impuissance de soutenir sans aveuglement le poids de leur fortune; les lois, protectrices partout de la servitude, n'avaient établi aucun ordre durable et universel; la raison, élevée aussi haut qu'elle avait pu l'être par de grands hommes, n'avait formé que des écoles passagères et contradictoires, rien fait pour les mœurs, et bientôt poussée à bout, elle était allée se perdre dans un doute irrémédiable. Tant de misères avaient averti le monde qu'il n'était pas dans son état naturel; Dieu s'était révélé à lui par son absence même; il était devenu, selon la prophétie de Jacob mourant, *l'attente des nations*. Quand donc arriva le moment marqué par la providence pour l'accomplissement du sacrifice, dont le sang, destiné au salut de tous, devait inonder le passé et l'avenir, les hommes levant déjà vers Dieu leur tête humiliée, étaient disposés à recevoir la grâce et la vérité. Cela ne veut pas dire que tous fussent dans un état convenable pour croire à l'Évangile, mais seulement que la pente générale était la foi. Beaucoup de philosophes embrassèrent le christianisme, et saint Justin, l'un d'eux, nous a expliqué dans l'histoire de sa conversion les causes qui entraînaient alors la philosophie vers Dieu.

Il y a des hommes divins, disait-on à ces hommes lassés de leurs recherches infructueuses, il y a des hommes divins qui, dès l'origine du monde, ont conversé avec Dieu, et prédit de siècle en siècle des choses qui s'accomplissent aujourd'hui : on les appelle prophètes; prenez et lisez. La simple comparaison de cette parole humaine, faisait tomber à genoux les philosophes de bonne foi. Les deux œuvres ayant été presque totalement séparées, l'on voyait bien Dieu et l'on voyait bien l'homme.

Longtemps le souvenir de cette comparaison était resté présent à tous les esprits; longtemps le christianisme

garda sans contestation sa souveraineté. Mais à la fin les peuples, qui voyaient tous les jours plus loin leur rédemption, se persuadèrent qu'il était possible de conserver les bienfaits du christianisme, en cessant d'être chrétiens. Ils nièrent même ces bienfaits, et accusèrent le Sauveur des hommes de tous les maux de l'humanité. Ils se promirent que l'ère de la raison était venue, que le Christ en avait durant des siècles retardé l'aurore, mais qu'enfin l'avenir et la vérité l'emportaient sur lui. A ce moment s'il est permis de le dire sans blasphémer, Dieu se trouva comme embarrassé. Il fallait qu'il se retirât de ces générations superbes, et qu'il les laissât s'agiter dans leur néant; car Dieu qui donne tout à l'homme, et qui ne reçoit rien de lui, ne peut souffrir l'orgueil. Mais comment se retirer une seconde fois du monde? N'avait-il pas mis son Église dans le monde avec des promesses d'immortalité ? N'avait-il pas dit : *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle ?*

Avant ces paroles de la nouvelle et éternelle alliance, il lui avait été facile de *laisser les nations suivre leurs voies ; car*, bien qu'elles eussent emporté les traditions primitives et patriarcales, aucune autorité vivante infaillible, n'en conservait la pureté originelle dans leur sein : elles pouvait les perdre en grande partie, soit par le seul effet du temps sur leur mémoire, soit par une volonté corrompue, soit par les interprétations successives et infinies des esprits. C'était un vaste protestantisme qui n'avait même pas de Bible. Mais la constitution divine de l'Église catholique ne permettait plus aux peuples de s'enfoncer si avant dans la dégradation. Contraint de respecter sa parole, Dieu prit un autre moyen de s'absenter, autant qu'il était possible, d'une société qui le méconnaissait : il accorda à ses ennemis de prévaloir, eux et leurs principes, dans le gouvernement des affaires humaines. L'Église dépouillée presque par toute l'Europe, chassée des conseils

publics, chargée de liens, espèce d'étrangère importune, fut réduite à ce qu'il lui fallait de vie pour ne pas faire mentir les oracles divins, et pour assister au grand spectacle qui devait une seconde fois révéler aux hommes l'immensité de leur impuissance. Déjà, cette manifestation a commencé, ainsi que nous l'avons vu. Combien de temps, combien d'épreuves seront nécessaires pour l'achever? Quand viendra le jour où les peuples et les rois, reconnaissant leurs erreurs, bâtiront ensemble Jérusalem démolie? Nul ne le sait. Notre devoir est d'agir comme si ce devait être le jour de demain.

L'Église de France qui a eu une part illustre dans les malheurs de la vérité, semble destinée à avoir une part illustre aussi dans la restauration universelle de la foi. Les révolutions qu'elle a subies, n'ont servi qu'à étouffer dans son sein les erreurs des siècles précédents: purifiée par la persécution, elle a mis ses adversaires, impuissants à la corrompre, dans la nécessité de la laisser vivre ou d'anéantir avec elle tout ordre et toute société. Elle n'a point eu, comme l'Église d'Angleterre, à traverser des siècles d'oppression avant d'entrevoir la lumière lointaine de sa délivrance, et, quoiqu'elle ne jouisse pas de toute sa liberté, il s'en faut bien, elle a du moins celle qu'on n'ôte jamais à la vérité lorsqu'elle n'est pas trahie par ses défenseurs naturels. Les grands écrivains que Dieu lui a suscités, et qui ont élevé jusqu'à présent les monuments durables de la littérature française au dix-neuvième siècle, sont encore une marque des desseins de Dieu à son égard. Dieu n'envoie des hommes capables d'entraîner les intelligences vers le bien, qu'aux nations qu'il veut sauver; et, sous un autre rapport, là où l'on voit paraître les esprits supérieurs, c'est un signe que la pensée humaine penche de ce côté. Le génie n'est qu'une avant-garde; il se montre le premier, voilà tout; semblable à l'oiseau voyageur qui précède la colonie de ses frères, mais emporté lui-même par le mouvement gé-

néral de l'émigration. Il eût été impossible au dix-huitième siècle de produire M. de Chateaubriand, M. de Bonald, M. de Maistre, M. de La Mennais, M. de Lamartine, comme il était impossible au nôtre de produire Voltaire et Rousseau. Le vent qui apporte au monde les bons ou les mauvais génies a donc changé. C'est une remarque facile à vérifier pour les autres pays de l'Europe, mais qui est plus sensible en France, parce que la France ayant été plus vite et plus loin dans l'erreur, a touché la première à la borne extrême où l'esprit humain égaré commence à découvrir comme une terre nouvelle et comme des cieux nouveaux l'antique vérité. La France ne peut que se répéter en fait d'erreurs ; or, il n'y a qu'une chose qui se répète éternellement, sans cesser d'être neuve et féconde, la vérité. Par conséquent, l'Église de France a encore, sous ce point de vue, un avantage sur les autres Églises du continent. Celles-ci luttent contre le protestantisme ou contre une incrédulité qui n'a pas été victorieuse et maîtresse jusqu'aujourd'hui : l'Église de France qui a échappé au protestantisme, et précisément par ce qu'elle y a échappé, s'est trouvée de bonne heure aux prises avec les incrédules, a perdu dans le combat son sang et son patrimoine, et maintenant sortie de ses cendres, toute jeune et toute vierge, elle n'a plus à vaincre qu'une erreur usée par la victoire, Sibylle à demi-morte qui a oublié la langue de l'avenir. Enfin la France étant par sa position, par sa littérature, par son caractère, par sa puissance et ses révolutions, le foyer le plus actif de l'esprit humain, son Église emprunte nécessairement de là une importance qui a sans doute contribué aux grâces infinies qu'elle a reçues de Dieu depuis quarante ans.

Cette situation impose au clergé français de grands devoirs. Il n'a pas seulement à répondre du troupeau qui lui est confié, mais de l'influence qu'il peut exercer par la France sur le sort du catholicisme et du monde. Selon que la France, la fille aînée de l'incrédulité, se rappro-

chera de Dieu avec plus ou moins de lenteurs, les destinées générales de la foi mettront plus ou moins de temps à s'accomplir. Or, bien que ce rapprochement dépende, en grande partie, de causes tout à fait étrangères à la volonté des hommes, bien que l'Église joue un rôle encore plus passif qu'actif dans la ruine de l'erreur, et que son immobilité seule, qui use et outrage les vains complots des plus puissants génies, soit un éternel moyen de progrès, cependant on ne peut nier non plus que les vertus et les talents du clergé ne concourent au développement de la vérité. Les hommes ont leur part dans tout ce que Dieu fait pour eux, quoiqu'ils n'aient pas la première part. C'est pourquoi le clergé français doit avoir toujours sous les yeux la grandeur de sa mission; il le doit plus que jamais aujourd'hui qu'il est parvenu à un point de sa nouvelle existence décisif et très délicat.

Jusqu'à présent, l'Église de France, ruinée par la révolution de 1789, a fait comme une mère de race royale qui a perdu ses enfants au service de la patrie, et qui se hâte de mettre au jour des rejetons de son sang. L'Église de France, à force de soins et de charité, avec un discernement bien plus admirable généralement qu'on ne le croit, est parvenue, en trente années, à repeupler le sanctuaire. C'est un chef-d'œuvre d'habileté et de la grâce de Dieu. Mais, en donnant aux peuples des pasteurs à la place de ceux qui avaient péri, elle ne pouvait encore, malgré ses désirs, leur donner des docteurs, si ce n'est en bien petit nombre, et réveiller la flamme des sciences divines, éteintes avec les martyrs qui en avaient été les derniers et illustres dépositaires. La prédication de l'Évangile, la distribution des sacrements, c'était là l'œuvre la plus pressée; il fallait y pourvoir. Aujourd'hui, quoique tous les vides ne soient pas encore comblés, cependant l'Église de France n'est plus sous l'empire d'une écessité aussi absolue; la surabondance du clergé se isse entrevoir çà et là; le flot des générations saintes

monte autour de l'autel; une chose qui manquait à tous est née pour plusieurs, le temps. Dès qu'une église a du temps, elle est forcée par là même de songer à la restauration des sciences religieuses, sous peine de manquer à son devoir, et si elle ne le fait pas, elle s'expose aux plus grands dangers qu'une église puisse courir. Il s'introduit dans son sein une multitude flottante d'esprits qui ne savent comment diriger leurs loisirs et leur activité. Inhabiles au saint ministère, parce que Dieu leur a inspiré une autre vocation, ils cherchent vainement le foyer où leur ardeur serait entretenue, purifiée, mise en usage par des travaux communs dans la voie catholique. Ils languissent ou s'exaltent isolément; ils se sentent périr sans profit pour Dieu; et c'est déjà un profond malheur que la perte de tant d'intelligences capables d'exercer une action pour le bien. Mais on n'arrête jamais impunément les êtres dans le mouvement qui les emporte vers leur fin : le fleuve dont le cours a été suspendu, grossissant par l'obstacle même qu'on lui a opposé, brisera les digues impuissantes qui le retiennent captif; les esprits auxquels on n'a pas donné une issue régulière, se rencontreront tôt ou tard dans leurs recherches douloureuses, s'uniront avec une joie maladive, s'irriteront par le sentiment de leurs forces présentes et par le souvenir de leur inaction, et cette société sans règle tombera un jour comme la foudre longtemps amassée dans les nuages, sur une Église sans docteurs, qui n'aura pour se défendre que sa part dans les promesses générales de l'immortalité.

Ces réflexions ont été faites par tous les hommes qui s'occupent sérieusement de l'avenir du catholicisme en France. Plusieurs tentatives ont eu lieu pour la renaissance des études ecclésiastiques. M. Frayssinous, évêque d'Hermopolis, avait essayé pendant son ministère, de créer un vaste établissement destiné à la culture des sciences sacrées. M. de Quélen, archevêque de Paris, a préparé, tant que sa fortune le lui a permis, les bases

d'un établissement analogue. Feu M. le cardinal de Rohan, archevêque de Besançon, a laissé par son testament des fonds destinés à ce noble but. Mais il est une cause qui empêchait qu'aucune œuvre semblable obtînt dans l'Église de France un véritable succès. Les esprits y étaient profondément divisés sur des questions de la plus haute importance, et en particulier sur l'enseignement de la philosophie.

Un homme célèbre, avec lequel nous avons eu des rapports, troublés depuis par les vicissitudes des temps, avait voulu élever sur les ruines de tous les anciens systèmes philosophiques une philosophie nouvelle, destinée à sceller, dans leurs fondements mêmes, l'alliance de la foi et de la raison. Cette philosophie, repoussée par le corps épiscopal, avait fait néanmoins de nombreuses conquêtes parmi les ecclésiastiques du second ordre. D'autres discussions s'étaient jointes à celle-là; et il en était résulté une situation d'une douleur inexprimable. Les évêques rencontrant partout une puissance doctrinale étrangère à la leur, sur laquelle ils n'avaient aucune prise et qui causait des dissensions violentes dans le clergé, avaient conçu une défiance naturelle contre le mouvement des esprits; ils craignaient justement, s'ils fondaient quelque chose dans l'ordre scientifique, que la direction ne passât en d'autres mains que les leurs, ou que le défaut de coopération d'hommes de mérite ne ruinât leurs efforts. Ces considérations les avaient portés, soit directement, soit par instinct, à se borner au rôle de pasteurs et de gardiens de la foi, qui est, en effet, leur premier devoir. D'un autre côté, l'école, qui aspirait, par ses seules forces, au gouvernement des intelligences, luttait en vain contre une invincible difficulté celle de fonder quelque chose dans une église, indépendamment de l'autorité épiscopale; elle ne pouvait parvenir qu'à engendrer des opinions. Il y avait donc, de part et d'autre, un défaut nécessaire de fécondité. Et dans quel moment? Lorsque l'Église de

France passait de la jeunesse à la virilité, au moment le plus critique de ses nouvelles destinées, à l'âge où la force a besoin de se répandre, et n'est pas encore réglée par une raison d'une sève égale. Qui dira ce que nous avons tous souffert? Notre volonté flottante entre nos évêques immobiles sur leurs sièges et les hommes qui nous entraînent par la magie de leur puissance privée; notre besoin de fortes études, et le désespoir de le satisfaire; notre désir sans bornes d'une union troublée dans ses fondements; le sentiment du bien à faire, et l'impossibilité de l'accomplir; la défiance, les soupçons, les abattements, puis le siècle grandissant à côté de nous, tantôt plein de menaces, tantôt poussé vers Dieu par des expériences formidables; et nous, au lieu de l'instruire, malheureux proscrits de la veille, enfants des saints morts pour la vérité, nous usant à des discussions dont nous ne savions qu'admirer le plus de leur charme ou de leur malheur!

Cette situation a duré quatorze ans.

Hier encore l'école dont nous parlons subsistait. Affaiblie et divisée par une parole sortie du siège apostolique, elle avait néanmoins conservé un chef et des disciples. L'affection, les souvenirs, la douleur, le respect, mille nobles sentiments la tenaient encore rassemblée et comme vivante, quoiqu'elle fût loin de ce qu'elle avait été.

Aujourd'hui nous pouvons annoncer que cette école, que nous avions quittée dès longtemps, n'existe plus, que toute communauté de travaux est rompue entre ses anciens membres, et que chacun d'eux fidèle à ce que son cœur lui demandera d'égards envers le passé, ne connaît d'autre guide que l'Église, d'autre besoin que l'union, d'autre ambition que de se presser autour du Saint-Siège et des évêques que sa grâce et la miséricorde divine ont donnés aux chrétiens de France. Nous n'apprécierons pas l'événement qui donne lieu à cette déclaration : l'Église et la postérité le jugeront. Pour nous, qui écrivons cet

article, et qui avons contribué plus que personne à l'exa tation des esprits, nous avons cru devoir à nos frères dans ces douloureuses circonstances, d'élever la voix, no pour les affermir, non, pour leur dire de ne rien crain dre, non pour nous montrer plus fort et plus grand qu'eux mais pour leur dire le fond de notre cœur. Acteur dan tout ce qui s'est passé, initié à tous les secrets de cett affaire, nous rendrons témoignage à Dieu, à son Église à l'Église romaine en particulier, jusqu'à notre dernie soupir.

A M. LE BARON D'ECKSTEIN

(*Univers* du 22 Juin 1834)

Metz, le 18 juin 1834.

Monsieur,

Si l'article que vous avez inséré, à mon sujet, dans l *France catholique*, renfermait une simple critique du livr que j'ai récemment publié, je ne vois pas ce que j'aurai de mieux à faire que de garder le silence. Mais à propo de ce livre, que vous avez déclaré ne pas vouloir juge au fond, il vous a plu de diffamer ma personne et le poin de vue général sous lequel vous supposez que j'ai écrit Je suis donc obligé de vous répondre, et je m'adresse di rectement à vous, parce que vous avez fait une questior de personne d'une question dont j'avais voulu éloigne l'ombre même de la personnalité. Néanmoins, malgr cette forme de polémique plus directe, je me souviendra toujours de votre ancienne bienveillance à mon égard, j respecterai en vous ce que vous n'avez pas respecté e moi, et ceux qui nous liront l'un et l'autre discerneron

peut-être, à cette seule marque, où fut la passion et où fut le devoir.

Vous me reprochez, avant tout, *de battre ma nourrice, de me donner la discipline sur le dos de mon maître.* Ce style ajoute à votre pensée un mérite que je comprends. Mais quand on dit de ces choses qui sont une calomnie si elles ne sont une vérité, il faut être sûr de son fait. Or, permettez-moi de le vous dire, Monsieur, vous ignorez complètement la nature de mes rapports avec M. de La Mennais. M. de La Mennais ne fut, en réalité, ni mon père, ni mon maître. Sur les dix années qui viennent de s'écouler, il y en eut six pendant lesquelles je repoussai les sollicitations multipliées qu'on me fit en son nom de m'attacher à lui ; il y en eut une pendant laquelle je le servis avec dévouement; il y en eut une autre où je luttai douloureusement contre la nécessité de me séparer de lui; et le reste s'est achevé dans cette séparation. Sur les quatre phases qu'a présentées son école, la phase philosophique, la phase monarchique, la phase libérale, et la dernière à laquelle je ne veux pas donner de nom, il n'y en eut qu'une seule où je pris part, la phase libérale, non pas même en ce sens que j'allai à M. de La Mennais, mais en ce sens qu'il arriva lui-même où j'étais depuis longtemps. En deçà et au delà nous ne nous entendîmes jamais : j'en ai les preuves écrites. Quand je commençai à le servir, ou plutôt à servir sa pensée et la mienne qui s'étaient une fois rencontrées, j'espérai, il est vrai, qu'il serait tout pour moi; je l'appelai des noms de père et de maître, mais ma nature résista bien vite, même au milieu des travaux de l'*Avenir*, à cette abdication de ma liberté, et j'en ai encore des preuves écrites.

Voilà, Monsieur, mon histoire tout entière, puisque vous me forcez de la dire. *Ma nourrice*, dans l'ordre spirituel, ce fut l'Église ; *mon père*, ce fut Jésus-Christ. Je les ai préférés à un homme, parce qu'un chrétien ne s'engage jamais que sauf la fidélité qu'il leur doit. J'avais

promis solennellement, quand nous partîmes pour Rome, d'écouter avec la docilité d'un enfant la moindre parole du vicaire de Jésus-Christ. Cette parole s'est fait entendre : je n'ai pas hésité un seul moment ; je me suis incliné devant elle, conséquent à moi-même, fidèle à ce respect pour le siège apostolique tant vanté dans l'école que j'avais embrassée, donnant enfin un exemple d'autant plus salutaire que vous le traitez avec plus de légèreté. Votre badinage sur *l'illumination*, que j'aurais eue à Rome justifie la simplicité de ma conduite, en montrant que le Saint-Siège avait besoin d'être honoré non seulement aux yeux des hommes sans foi, mais aussi devant plusieurs de ceux qui font profession d'être catholiques.

J'ai donc quitté une école qui se quittait elle-même, qui manquait à des promesses sacrées, qui abdiquait la soumission sans réserve à une autorité d'où elle avait tiré, pendant douze ans, son principal lustre. Ces motifs sont plus dignes de respect que ceux qui poussèrent à de pareilles séparations des hommes que vous me citez pour exemple, Aristote à l'égard de Platon, Fichte à l'égard de Kant. Ces philosophes abandonnèrent leurs maîtres, parce qu'ils crurent avoir autant d'esprit qu'eux, autant de droits qu'eux à l'établissement d'un système philosophique : moi, j'ai abandonné M. de La Mennais, parce que j'ai cru que l'Église avait plus d'esprit que lui, plus de droits que lui à la soumission des intelligences. Je n'ai pas voulu élever une école à la place de la sienne, mais rentrer dans l'école universelle. On n'est jamais trop jeune pour cela, Monsieur ; on n'a pas besoin pour cela d'être un savant, un philosophe, il suffit de connaître sa faiblesse, et d'avoir ce cœur d'enfant sans lequel on n'entre pas dans le royaume des cieux. On peut demander compte au philosophe qui fait acte d'indépendance privée du *duvet* dont sa doctrine est encore couverte, selon votre expression ; quant à celui qui fait acte d'indépendance aux pieds de l'Église, si on l'ac-

cuse du duvet qu'il porte, il peut en être fier, c'est le duvet antique et immortel de la vérité.

Mais ce livre, dites-vous, a pour résultat évident de blesser M. de La Mennais, de le frapper dans un moment où tout le monde lui jette la pierre, où de petites haines croient l'occasion favorable pour décharger leur colère contre un grand homme.

Non, Monsieur, tel n'est pas le résultat évident de ce livre. Jamais la vérité dite sans fiel, sans acception de personnes, n'a pour résultat de frapper et de blesser. Mon livre est une supplication et non une injure ; quand les rois sont malheureux on peut leur dire la vérité à genoux. Et mon livre fût-il une agression, ce ne serait pas encore l'agression du fort contre le faible, mais la défense du faible contre le fort. Vous êtes trop clairvoyant, Monsieur, pour ne pas juger la situation telle qu'elle est. Jamais M. de La Mennais ne fut plus puissant qu'aujourd'hui ; c'est Achille sous sa tente. Arbitre souverain de ses destinées, entre le monde qui l'appelle et l'Église qui lui tend toujours les bras, entre le siècle et l'éternité, objet d'un combat sublime, chacun attend avec anxiété le dernier cri de son âme et depuis longtemps le sort d'un simple mortel ne fût plus glorieux. M. de La Mennais règne encore ; il n'est pas même à Fontainebleau. Moi, soldat obscur de l'Église, enfant perdu de la conscience dans ce grand hasard où je suis mêlé, je n'ai pas même l'espérance qu'on me trouve du courage. Un nouveau parti se forme autour de M. de La Mennais, des hommes distingués s'unissent pour le soutenir ; plusieurs feuilles religieuses vont se constituer plus ou moins ouvertement ses champions, et on m'accusera néanmoins de jeter la pierre à un homme abattu. Non, Monsieur, non, le courage fut toujours à défendre le faible, l'opprimé, les victimes : or, le faible ici, c'est la vérité ; l'opprimée, c'est l'Église à laquelle nul ne songe, et à qui l'on veut imposer les pensées d'un homme sous peine d'être ingrate et

persécutrice; les victimes, ce sont tous ces jeunes gens compromis par une solidarité dont la mesure était impossible à prévoir, qui portent le poids d'un dévouement digne d'être mieux récompensé, dont l'intelligence troublée pleure devant Dieu l'intelligence obscurcie qui les délaisse.

Je ne m'arrêterai pas, Monsieur, à ce que vous dites de mon esprit, *léger*, *pétulant*, *irréfléchi*, *mobile*, *sans compréhension philosophique*. Il eût été plus noble à vous d'engager une discussion sérieuse avec moi, et de laisser le public décider de mon incapacité. Mais enfin, puisque vous vous êtes constitué mon juge, j'ai la ressource d'en appeler de vous-même à vous-même, et nous verrons tout à l'heure si vous avez toujours dressé d'une manière si magistralement le bilan de mon intelligence.

En attendant, voici selon vous, la pensée fondamentale de mon livre : « Une abnégation complète de la raison » humaine. » Partant de là sans autre preuve que votre assertion, et que le courage avec lequel vous le répétez dans cinq colonnes immenses, vous voulez bien, par pitié, m'apprendre une foule de choses, telles que celles-ci, par exemple : « Que la religion est l'aliment des cœurs et des » esprits; que la raison veut aussi communier et partici- » per de la table sainte; que Jésus-Christ est la consola- » tion dans les secrètes infortunes; que ce qui est suffi- » sant pour former un ministre protestant, honnête homme » et voilà tout, cela ne suffit pas au prêtre catholique » que la théologie n'est plus le privilège d'une seule classe » d'hommes; que tous les esprits forts, profonds, sérieux, » veulent s'en abreuver, et que moi, je voudrais faire de » la théologie la science exclusive des séminaires, que » la robe noire ne donne pas l'inspiration, mais que c'est » le génie chrétien qui bat sous la robe noire; que, sur » tout ce qui concerne cette grande question, je suis com- » plètement en deçà des besoins du temps; qu'il n'y a » qu'une seule vérité, qu'il n'y en a pas deux, qu'il n'y

» a pas raison suffisante pour avilir la raison humaine
» et pour en faire une humble vassale, qu'envers Dieu et
» Jésus-Christ, la raison n'est jamais assez confondue,
» que devant la sacristie, elle l'est beaucoup trop; que
» venir dire aujourd'hui aux hommes : Croyez et ne voyez
» pas, croyez parce que nous vous le disons, comme l'en-
» fant à la mamelle, croyez comme la paysanne sur son
» banc, voilà ce qu'il vous faut, pas autre chose, cela est-
» il raisonnable? que toute ma polémique contre M. de La
» Mennais est un pugilat que je fais entamer à la religion
» contre la sienne; que le genre humain a aujourd'hui
» des dents, qu'il veut mâcher, qu'il le peut, qu'il ne
» lui suffit plus de la langue pour avaler la nourriture
» spirituelle, etc. »

A ce luxe d'avertissements, à cette prodigieuse multiplication de la même idée, j'ai une réponse bien simple à faire, c'est que la pensée fondamentale de mon livre n'est pas l'abnégation complète de la raison humaine, mais absolument tout le contraire, et je me donnerai la peine de vous le démontrer quand vous aurez pris vous-même la peine d'établir votre assertion. Sérieusement, m'avez-vous lu, ou avez-vous eu le dessein d'en imposer au public, et de m'affubler devant lui d'une auréole grotesque de votre invention? Non, vous n'en imposez pas et vous m'avez lu; mais vous m'avez lu avec un génie tout particulier, qui fait que je regrette beaucoup moins le peu d'esprit que le vôtre accorde au mien, et les formes méprisantes dont vous usez à mon égard. Vous m'appelez, à diverses reprises, cet *ecclésiastique*. Or voici comment *ce laïc* écrivait à *cet ecclésiastique*, en 1831 :

« Monsieur l'abbé j'ai eu l'honneur de vous adresser
» le dimanche soir un article qui je l'espère, vous sera
» parvenu. Je vous en adresse aujourd'hui un sur la dis-
» cussion de l'adresse par rapport aux affaires étrangères.
» Dans tout ce que l'*Avenir dit, je n'ai qu'une seule pierre*
» *d'achoppement, le suffrage universel*. Ce mot me semble

» toujours trop vague, présenter à bien des imaginations
» la démagogie pure, et exiger bien des évolutions inter-
» nes dans l'ordre social avant qu'on puisse l'appliquer.
» Mais ceci n'est que purement *accidentel*. Veuillez agréer,
» Monsieur l'abbé, l'expression de mon dévouement le
» plus sincère et *de ma vive admiration*.

Ce 12 Août

« Baron d'ECKSTEIN. »

Ainsi, Monsieur, au mois d'août 1831, rien ne vous était une pierre d'achoppement dans l'*Avenir* que le suffrage universel sur lequel je n'ai jamais rien écrit; ainsi, au mois d'août 1831, vous aviez pour moi *une vive admiration*. Sans doute vous n'aperceviez pas alors dans mon style cette *complète inexpérience des hommes et des choses* que vous y découvrez aujourd'hui. Quand on veut outrager un homme, Monsieur, il faudrait être sûr de ne l'avoir pas loué, à propos des mêmes choses, avec exagération. Il faudrait être sûr aussi de n'être pas son obligé. Vous êtes le mien, Monsieur, sans que vous le sachiez.

Je vous ai vu, dans les derniers temps de l'*Avenir*, solliciter vainement la faveur d'y insérer des articles. Vous n'aviez pas une seule voix favorable dans le Conseil; on s'y souvenait de certaines pages du *Catholique* sur le même système de philosophie que vous ne voulez pas juger aujourd'hui, on ne vous pardonnait pas. Je fus le premier à vous servir d'appui, dès que j'eus assez de crédit pour le faire, et nos colonnes vous furent enfin ouvertes. Était-ce par suite de cette *inexpérience des hommes et des choses* dont vous parlez? Je ne le crois pas: je n'étais que juste à votre égard. Vous m'en avez payé par l'injustice; vous vous êtes rendu l'organe d'un parti naissant qui croit avoir intérêt à m'écraser. Mais Dieu me soutiendra contre eux et contre vous, Dieu qui sonde les reins et les cœurs, qui sait dans quelle intention j'ai fait ce que j'ai fait, qui sait si c'est être mobile que de garder

des promesses solennellement jurées, qui sait si j'ai eu tort de voir des intérêts du premier ordre, là où vous n'avez vu qu'une *querelle de sacristie*. Et à ce propos de sacristie, je veux repousser un éloge qu'il vous plaît de m'adresser comme une concession. Vous croyez que je suis du *sacerdoce* et non de la *sacristie*. Vous vous trompez, Monsieur, je suis de la sacristie; je tiens à tous les noms que la malice ou la légèreté créent successivement contre l'Église, parce qu'il y a quelque chose au monde que j'estime par dessus tout, l'Église; quelque chose que je défendrai toute ma vie contre tous, l'Église, parce qu'un de mes devoirs est de partager ses opprobres, puisque je veux un jour partager sa gloire. Du reste, le temps pèsera dans sa balance votre conduite et la mienne; il décidera lequel de nous, dans cette affaire, fut homme *léger et irréfléchi*.

J'ai l'honneur d'être, etc.

L'Abbé Henri LACORDAIRE.

L'ÈRE NOUVELLE

(1848)

DU BUDGET DES CULTES SOUS LA RÉPUBLIQUE

1er *Article*

(18 Avril 1848)

Une des questions qui préoccupent le plus vivement l'opinion soit des croyants, soit des incroyants, est celle de savoir comment la République organisera l'entretien matériel des cultes, et en particulier celui du culte catholique. Nous voulons dire à cet égard notre pensée aussi franchement que promptement.

Au premier abord, sous un régime de liberté de conscience et de séparation entre l'Église et l'État, il semble logique que chaque culte pourvoie aux besoins de ses ministres, comme à l'édification de ses temples et à la pompe de ses cérémonies. Pourquoi un protestant interviendrait il de sa bourse dans la propagation et la durée d'une église qu'il estime corrompue ? Pourquoi un incroyant serait-il obligé de contribuer à l'établissement de ce qu'il combat dans ses écrits et dans sa vie comme une superstition ? Que chacun soutienne sa foi, que nul ne souti nne une foi étrangère, voilà la règle du bon sens *autant* que de la justice, partout où la société ne reconnaît plus pour sienne aucune religion.

On ajoute qu'un traitement officiel donné à un culte en particulier, ou à tous les cultes ensemble, les place nécessairement dans une position factice très dangereuse pour l'état moral d'un pays. En effet, sous l'empire de cette organisation matérielle assurée, les cultes ne sont plus une chose réelle et sincère, la chose de Dieu entre le prêtre et le fidèle, le fidèle qui croit, le prêtre qui bénit, l'un et l'autre se soutenant ensemble dans le passage de la vie, l'un donnant les biens spirituels, l'autre rendant en échange une part des biens temporels; spectacle touchant d'harmonie volontaire entre les deux mondes, du temps et de l'éternité. Au contraire, le prêtre officiellement nourri par l'État peut exister sans avoir à lui un seul fidèle ; il peut prier dans un temple vide, parler devant un auditoire imaginaire, pasteur sans troupeau, âme sans corps, espèce de stylite incompréhensible à ce qui l'entoure, et n'élevant pas même sa solitude à la dignité d'une protestation du ciel. N'est-ce pas là pour ceux qui ne croient pas une affreuse confirmation de leur incrédulité?

La religion vivante se fait toujours respecter. Un pauvre missionnaire offrant à Dieu le pain et le vin transsubstanciés par sa parole et adorés par quelques sauvages pauvres et errants comme lui, sera éternellement pour le cœur de l'homme un sujet de trouble et d'émotion. Il sentira là, quoi qu'il veuille, la puissance de Dieu, le dévouement de la créature, la réalité de la foi; et s'il gémit, ce sera sur son âme qui ne possède pas le bien venu de si haut et de si loin aux simples enfants des cabanes. Mais le prêtre sans ouailles sous le clocher qu'entretient l'État, sous le presbytère que répare la commune, sous l'habit de lin et de soie que n'a pas tissu la charité, qu'est-il qu'un mort qui veut représenter Dieu? L'apocalypse du mépris lui crie comme l'Apocalypse de saint Jean : *Tu portes sur toi le nom de la vie et tu es mort!*

Au moins dans les âges anciens, quand le prêtre n'était

plus prêtre, il était encore un grand propriétaire; aujourd'hui, le prêtre qui n'est plus prêtre, soit par sa faute, soit par la faute des temps, n'est plus rien aux yeux des peuples qu'un salarié inutile. Le premier regard lui dit : Qui es-tu? Le second : Va-t'en. Le troisième: Bois, mange et dors, et n'en parlons plus.

La suppression du budget des cultes par la république remédierait, dit-on, à cet état de choses trop fréquent; au prix de quelques souffrances passagères, de véritables paroisses de fidèles se reconstitueraient sous de réels pasteurs. L'homme tient à ce qui lui coûte. L'apostasie de l'indifférence, si facile aujourd'hui, parce que nul n'a de bien pécuniaire et positif avec le culte où il est né, deviendrait une affaire grave dans la vie. On n'appartiendrait plus à une paroisse par la simple raison qu'on appartient à une commune. Le clocher, le temple, le presbytère, le cimetière, ces choses dédaignées de tant de gens qui les croient à eux, et parce qu'ils les croient à eux, deviendraient à beaucoup, même chancelants dans leur foi, des choses de prix. Et dût-il arriver que certains lieux manquassent de prêtres, ne vaut-il pas mieux que l'homme de Dieu manque à l'homme d'impiété, plutôt que de lui donner le droit ou le prétexte du mépris?

On ajoute encore, en faveur de la suppression du budget des cultes, que c'est le seul moyen pour tous, et en particulier pour le culte catholique, d'arriver à la légitime indépendance de ses rapports avec l'État. Car, est-il possible que le salaire, de quelque nom métaphysique qu'on le décore, fût-il même une indemnité stipulée dans un contrat, n'entraîne pas la supériorité de l'État qui le paie, et le vasselage du clergé qui le reçoit? L'État n'est pas un débiteur ordinaire. Dans les rapports d'homme à homme, c'est le créancier qui a l'avantage sur le débiteur; dans les rapports d'État à Église, c'est pour le *créancier* qu'est la dépendance et le souci. En effet, *du moment* que la subsistance temporelle d'un culte, prêtres

et temples, est entre les mains du pouvoir civil, celui-ci, sans jamais refuser le paiement de sa dette, réduit néanmoins la religion à une vie temporelle, qui ne sort pas du fond même de la foi, c'est-à-dire du fond d'une chose divine. La religion se déshabitue de vivre par elle-même; les fidèles, la voyant rétribuée, ne s'inquiètent plus de ses besoins, ils les regardent, ces besoins, comme leur étant étrangers; ils sont surpris et presque scandalisés si le prêtre leur demande quelque chose; ils se disent: N'est-il pas payé? à quoi pense-t-il? Une misère secrète se glisse sous cette fortune apparente; la religion couvre d'habits d'or des haillons d'autant plus tristes qu'on ne les aperçoit pas et qu'on n'y croit pas. Ainsi repoussée par ses propres fidèles, elle tourne les yeux vers l'État, elle implore ses faveurs, elle sollicite de ses commis l'aumône d'une réparation ou d'un ornement; elle est heureuse de l'obtenir.

Mais, pour l'obtenir, il faut la mériter. Or, on la mérite par un sourd abaissement de la dignité sacerdotale que l'œil de Dieu seul peut découvrir; car la conscience la plus pure ne le voit pas. N'est-ce pas pour Dieu qu'on s'abaisse? N'est-ce pas pour sa chère Église, achetée de son sang? Chaque humiliation n'est-elle pas un sacrifice? Voilà ce que le prêtre se dit, et en vérité peut-il se dire autre chose? La vie ne lui vient plus de la foi ou de propriétés issues de la foi; elle lui vient d'une main glacée qui paie indifféremment le juif et le chrétien, et qu'il faut adoucir ou animer par la souplesse ingénieuse et timide de la charité.

Telles sont, il nous semble, les principales raisons alléguées par ceux qui demandent ou qui espèrent la suppression du budget des cultes. Car nous ne parlons pas de ceux qui la souhaitent comme un moyen d'en finir avec toutes les religions, esprits aveugles, qui se persuadent, sans se rebuter jamais, qu'il y a ici-bas quelque moyen encore inconnu ou inexploré de se défaire de Dieu. Nous *ne leur répondrons pas*. Si nous pensions comme eux que

la suppression du budget des cultes doit amener la ruine de toutes les religions, nous ne prendrions pas la peine de défendre ni l'Église catholique de France ni son budget. Nous les laisserions pour ce qu'ils vaudraient, l'un trente-cinq millions de francs, l'autre rien, c'est-à-dire absolument la même chose.

Heureusement nous n'en sommes pas là. La question du budget des cultes, en quelque sens qu'on la résolve, n'est pas une question de vie ou de mort, mais une question de justice, de convenance, d'égalité entre les pauvres et les riches, de fraternité entre les âmes, de secours mutuel dans la chose où il importe le plus de s'aider réciproquement. C'est en partant de ces bases que nous nous prononcerons pour le maintien du budget, après avoir réfuté les objections qu'on vient de lire.

DU BUDGET DES CULTES SOUS LA RÉPUBLIQUE

(2e *Article*)

(20 Avril 1848)

Notre premier devoir est d'écarter les objections que nous avons exposées dans un précédent article.

On regarde comme illogique que les citoyens soient contraints, par l'impôt, de soutenir à la fois une multitude de cultes contradictoires : juif, luthérien, calviniste, catholique, et tous ceux qu'il plaira à la République de reconnaître et de salarier. L'impôt, dit-on, doit pourvoir aux besoins généraux de la société et non aux besoins particuliers; de même que chacun paie le service des postes en acquittant la taxe des lettres qu'il reçoit, chacun doit payer le ministre du culte auquel il a confiance, et qui

lui donne, au gré de son cœur, les consolations anticipées d'une meilleure vie.

La différence est grande; elle tient précisément à ce que la religion est un besoin général, un besoin de toutes les familles et de la société elle-même. Le plus grand nombre des citoyens vit sans écrire et sans recevoir des lettres; aucun ne vit sans accomplir des actes religieux, soit directement dans sa personne, soit indirectement dans la personne de sa femme, de ses enfants et de ses serviteurs. Celui-là même qui est totalement incrédule ne l'a pas toujours été, il ne le sera peut-être pas jusqu'au bout; la religion a bien ses premières années, elle finira probablement ses derniers jours. Il n'est pas un service public qui entre plus à fond dans la vie de tous que le service ou le ministère religieux.

Tous, il est vrai, ne l'entendent pas de la même manière et ne l'acceptent pas sous la même forme. Qu'est-ce que cela fait? Il s'ensuit que les ministres doivent être différents, pour répondre aux différences de la foi, mais non que leur ministère cesse d'être une nécessité publique et sociale. S'il est une nécessité publique et sociale, la conséquence est que l'État doit y pourvoir comme il pourvoit à tous les besoins généraux de la nation. Ce n'est pas le catholique qui entretient le ministre protestant, ni le protestant qui entretient le prêtre catholique, c'est l'État qui les entretient l'un et l'autre au nom de la société, et comme serviteurs de la société.

Je dis serviteurs et non fonctionnaires. Le fonctionnaire tire ses pouvoirs de la société civile; le serviteur, même le plus dévoué, peut les tenir d'une autre source. Il n'est pas nécessaire d'émaner de quelqu'un pour le servir.

L'objection d'un culte soutenant un culte étranger par l'intermédiaire du budget, suppose un degré d'intolérance que n'a jamais atteint l'esprit le plus fanatique ou le plus scrupuleux. Nous ne payons pas les impôts en tant que croyants, *mais en tant* que citoyens; nous ne les appli-

quons pas dans notre pensée à tels ou tels services; et lors même qu'il en serait ainsi, aucun homme sincèrement religieux ne s'en mettrait en peine, puisqu'on rend avec usure à sa foi ce qu'il fait pour la foi d'autrui. La réciprocité, qui est la loi de tous les rapports, est ici d'autant plus naturelle que chaque religion, même la moins parfaite et la plus corrompue, renferme pourtant l'idée de Dieu et du commerce de l'homme avec lui, ce qui établit entre toutes un lien qui ne va pas jusqu'à la fraternité, mais qui leur permet à toutes de puiser sans remords au sein d'une même nation leur subsistance temporelle.

Aussi ne sont-ce pas les confessions religieuses qui réclament contre l'égalité civile mise entre elles par le budget; la difficulté vient de l'incroyant, de l'homme qui repousse à la fois tous les cultes, et qui se sent blessé de voir la religion mise au rang des choses nécessaires, que l'État prend à sa charge. L'incroyant poursuit, dans le budget ecclésiastique, une idée bien plus qu'un fait. A ses yeux, la foi est un vil débris du passé, une sorte de maladie opiniâtre, très difficile à comprendre, et à qui l'on doit permettre de se bâtir isolément des espèces de léproseries, jusqu'au jour où la lumière de la raison aura dissipé ces tristes restes des âges de superstition. Il veut bien ne pas persécuter la foi, peut-être même la laisser libre; mais l'entretenir au nom de l'État, comme une chose grande et sérieuse d'un peuple, voilà ce qu'il ne saurait souffrir. Le budget des cultes est la dernière trace de l'alliance politique des sociétés avec Dieu : il faut l'effacer. Que le prêtre consente à payer le rabbin, et le rabbin à payer le prêtre, à la bonne heure, c'est un accord touchant et explicable; mais que le philosophe donne la main à ce traité, qu'il tire de sa bourse de beaux écus pour les verser dans le gouffre de la sacristie, la République pourra-t-elle jamais l'y condamner?

Nous croyons qu'elle le pourra, et qu'il y en a une *raison* accessible au philosophe lui-même. En effet, nous

tous, hommes croyants, qui estimons notre foi plus que notre vie, est-ce que nous ne sommes pas au budget les très humbles débiteurs du philosophe, lorsque le philosophes possède une chaire? Est-ce qu'il n'y a pas un budget de la philosophie comme il y a un budget des cultes? Quoi! le prêtre consent à payer le sage, et le sage ne saurait consentir à payer le prêtre?

Ce n'est donc pas ici une simple affaire de réciprocité entre les cultes, mais entre toutes les formes de la pensée et de la conscience humaine. La religion et la philosophie, la tradition révélée et la spéculation idéale, la foi et la raison, sont les éléments les plus élevés de la vie des peuples; ils circulent, purs ou viciés, dans les veines du genre humain, et ils ont besoin d'avoir au sein de toute nation civilisée des représentants à qui l'État donne, au nom de tous, des moyens de subsistance honorables et assurés. S'en remettre de ce soin aux efforts individuels, sous le prétexte que la philosophie n'aime pas la religion ou que la religion n'aime pas la philosophie, ou que les religions sont divisées entre elles, et que chacun ne doit payer que pour soi et les siens, c'est prêter un égoïsme intolérant aux choses les plus augustes, et consacrer cet égoïsme en lui abandonnant sans secours toute la destinée de l'esprit humain.

Non, ce n'est point là ce que doit faire la République. La liberté de penser, de croire et d'adorer n'emporte aucune diminution dans les devoirs de la société envers la religion. La religion reste la base première de toutes les institutions humaines, de tous les droits et de tous les devoirs; elle reste un besoin profond et général de l'homme; elle reste une chose fondamentalement sociale, et que la société doit soutenir en la manière dont elle soutient tous les grands services publics. L'unique différence entre l'état ancien et l'état nouveau de la religion gît en ce point, que les consciences sont libres de choisir la forme religieuse qui leur convient, et même de les rejeter toutes

ensemble. Or, le budget des cultes n'altère en rien ce liberté. Suis-je moins libre d'être catholique parce q l'État entretient en France des ministres protestants?

Le rationaliste est-il moins libre de refuser sa foi à Jés Christ parce que l'État répare les murs de Notre-Dame donne de quoi vivre à seize chanoines de Paris?

Pour qu'il y eût contradiction entre le budget des cul et la liberté des cultes, il faudrait qu'une seule relig reçût un traitement de l'État; car alors toutes les aut auraient le droit de se plaindre de la situation inférieur précaire où on les laisserait. Mais toutes étant rétribu selon le nombre de leurs fidèles et de leurs ministres, el sont évidemment à armes égales, au même degré d'h neur public et de libre action. La différence qui subsi entre elles ne vient plus du budget: elle vient d'une ca plus haute, qui est la diversité même de leur force intrin que, et cette cause, ni la liberté ni la persécution ne s raient la détruire, parce que rien ne détruit la nature d êtres.

Nous examinerons prochainement la seconde objectic tirée de l'avilissement du prêtre et de la religion par budget.

DU BUDGET DES CULTES SOUS LA RÉPUBLIQUE

(3e *Article*)

(26 Avril 1848)

On prétend que le budget ôte à la religion sa dignit en donnant au prêtre une vie factice qui ne lui vient p de ceux qui croient comme lui, mais d'adversaires d'indifférents.

Sans doute c'est un beau spectacle qu'une religion soutenue dans ses nécessités terrestres par la seule intervention de la foi et de la charité des siens. Ainsi vivait l'Église primitive; ainsi vivent encore l'Église d'Irlande et l'Eglise des Etats-Unis ; et toutes les fois que la persécution surgira, ainsi vivront sous la menace et le fer les Eglises persécutées. Ce mode de subsistance est le mode héroïque et par conséquent il est impossible qu'il ne frappe pas les esprits par sa grandeur.

Mais le mode héroïque des choses n'est pas le seul mode qui soit convenable et digne. Dès qu'une religion est devenue générale chez un peuple, qu'elle a passé l'âge de l'enfance et de la persécution, elle cherche inévitablement un mode de subsistance qui corresponde à l'universalité de son établissement. Ce ne sont plus des hommes qu'elle a pour fidèles, c'est un peuple. Or, un peuple ne vit pas comme vit une agrégation privée. Ses besoins, de quelque nature qu'ils soient, qu'ils regardent l'âme ou le corps, ont une étendue qui appelle le concours de tous et l'expansion de la solidarité commune jusqu'aux plus faibles et aux plus lointaines extrémités de l'empire. Sans quoi le peuple est en souffrance ; il vit en partie dans l'isolement, au lieu de vivre dans la plénitude de l'association.

C'est pourquoi tout culte qui est devenu social tombe imédiatemment, par la force même des choses, à la charge de la société dont il a fait la conquête spirituelle. Cette société lui accorde un budget sous une forme ou sous une autre, territorial ou pécuniaire, perpétuel ou sujet à renouvellement, peu importe. La question présente n'est pas de savoir quel est pour un culte le meilleur budget, mais si ce budget n'est pas la conséquence juste et inévitable de la popularité d'un culte, ou autrement de son identification avec l'âme et la vie d'un peuple. Nous ne pensons pas qu'on puisse le nier sans nier l'histoire aussi bien que la logique.

Dès lors, *loin que le budget* fasse la honte d'une reli-

gion, il est l'éclatante preuve de son pouvoir, non pas de son pouvoir humain, mais du pouvoir supérieur qui lui a permis de se mêler aussi intimement à l'existence d'un peuple, et de faire partie des conditions nécessaires de sa perpétuité. Qui ne le voit du premier coup d'œil? Qui ne voit, qu'en demandant la suppression du budget des cultes, on demande de les précipiter tous ensemble de leur gloire publique dans les ombres de la vie privée?

Dira-t-on qu'en France aucune religion n'est plus véritablement populaire? Ce n'est pas là la question. Mais supposons qu'il en soit ainsi; supposons qu'en effet aucun dogme n'ait plus dans notre pays d'ascendant général : quelle sera la conséquence? C'est que la religion, n'étant plus universelle, doit perdre avec le budget le signe légal de son universalité, c'est qu'elle doit descendre au rang d'une chose purement individuelle ou domestique. Donc la question du budget loin d'être une question de honte, est une question de dignité.

Sans doute, par suite du concours terrestre qu'une nation apporte à un culte dans toute l'étendue de son territoire, il peut se rencontrer çà et là un prêtre inutile, un prêtre qui, par sa faute ou par la faute des circonstances, consomme dans une oisiveté involontaire, et même, si on le veut, dans une oisiveté volontaire, le denier du peuple et de Dieu. C'est un malheur, nous en convenons, mais un malheur qui ne saurait entraîner l'avilissement d'une religion qu'autant qu'il deviendrait général, et dans ce cas toute discussion sur le budget serait superflue, il tomberait de lui-même comme un effet sans cause.

Tel n'est pas, quant à présent, l'état du ministère catholique en France. On peut le diviser, sous le rapport de sa popularité, en trois zones facilement reconnaissables. Dans la première se rangent les portions du pays qui ont conservé une grande vigueur de foi : là le prêtre est pasteur d'âmes dans toute l'énergie de ce mot; il consume son âge au service d'une paroisse unanime

à le vénérer et à l'acclamer. Dans la seconde se placent d'autres territoires où la foi a diminué sans perdre encore tout son empire; le prêtre n'y jouit pas d'une influence incontestée ; une partie des âmes fait gloire de lui échapper, mais l'autre part du troupeau est assez grande pour remplir sa vie d'un travail honorable et d'une vraie consolation.

Reste la troisième zone, ingrate assurément, puisque la foi semble n'y plus exister, et que le prêtre y verse des sueurs aussi tristes qu'infécondes. Mais là encore son ministère, quoi qu'il apparaisse, n'est pas perdu tout entier. L'Évangile coule de ses lèvres dans l'âme des enfants, et beaucoup de ces jeunes oreilles, n'arrivant pas à l'âge de la virilité et de l'apostasie, emportent vers Dieu le bonheur éternel de leur fin prématurée. Les autres, déserteurs presque infaillibles de la foi, en gardent pourtant jusqu'au fond de leurs ruines des vestiges qui se réveillent à l'heure de la mort, ou qui du moins ne les laissent pas descendre trop bas dans la dégradation. Fils avortés d'une nation chrétienne, ils élèvent encore leur tête au-dessus de la fange cruelle du matérialisme païen, et, jusque dans leurs égarements, on reconnaît une limite posée par la main qui avait béni leur âme et oint leur corps.

C'est une héroïque lutte que cette lutte d'un pauvre prêtre contre le flot montant de l'incrédulité. Seul et découragé, il reste pourtant comme une vedette perdue de la Providence; il fait un bien qui lui semble périr; il donne sans recevoir, il aime sans être aimé. Ah! nous avons vu de ces désolés pasteurs ; et quand nous trouvions en eux l'arbre de vie, quand leur cœur interrogé nous rendait le son d'une souffrance qui ne se rapportait point à eux, nous avons compris notre indignité propre, et admiré ce que Dieu peut obtenir sans récompense des âmes qu'il choisit pour ce douloureux martyre de la stérilité. La pensée ne nous est pas venue qu'ils mangeaient

un pain mal acquis, ni qu'ils déshonoraient leur sacerdoce, pas plus qu'en voyant au bord des mers les sentinelles isolées qui gardent les rivages d'une nation, nous n'avons eu le courage de blâmer leur solitude et d'accuser leur paresse.

Chez un peuple où la foi n'est plus entière, et où pourtant elle est universelle encore, puisqu'elle a presque partout un grand nombre d'adhérents, il est impossible qu'il ne se rencontre pas quelqu'une de ces douloureuses oasis de l'indifférence et de l'incrédulité. Faut-il que le prêtre les abandonne à la malédiction ? N'a-t-il pas la certitude d'y découvrir quelques âmes fidèles, et, n'y en eût-il aucune aujourd'hui, est-ce qu'il n'en peut pas naître demain ? Son devoir est donc d'être présent, et sa présence est d'autant plus généreuse qu'il en est moins récompensé.

L'état religieux de la France, tel que nous venons de l'esquisser, et tel qu'il est connu de tout le monde, n'est pas l'état d'un peuple en qui la conviction dogmatique soit éteinte ou réduite aux proportions d'une chose privée. La religion est encore en France une chose française, la chose de tous; on ne pourrait lui en retirer le signe authentique sans lui faire une injure imméritée, et sans mentir au cours et au vœu des esprits.

La religion elle-même, sous le prétexte d'un acte héroïque, ne saurait abdiquer volontairement le caractère social qu'elle possède en France depuis douze à treize cents ans. De même qu'un général ne se fait pas tuer aux avant-postes de son armée pour acquérir la gloire d'une mort courageuse, une religion ne sacrifie pas sa vraie grandeur à la poursuite d'un héroïsme que ne lui commande pas la situation des peuples qu'elle régit spirituellement.

L'Église de France, en ce qui concerne sa vie temporelle, porte au front trois couronnes qui lui méritent le respect de tous : elle a cédé ses biens à la patrie, elle est

pauvre, elle aime sa pauvreté. Ce n'est pas l'État qui la tient à ses gages; l'État, ne fût-il pas son débiteur légitime et légal, ne serait encore en ce point que l'intermédiaire de la nation à l'égard d'une autorité qui n'émane pas de lui, qui s'est fondée sans lui, qui subsisterait malgré lui. La religion, c'est la foi et l'âme d'un peuple; l'État peut honorer l'une et l'autre, il ne peut ni les détruire ni les créer. En reconnaissant une religion, il constate un fait; en lui accordant une part du trésor public, il répond à un besoin social; en la lui retirant sans motif, il abaisse la religion autant qu'il dépend de lui, mais d'un abaissement qui a besoin d'être ratifié par la conscience populaire, et qui, ne l'étant pas, n'a que la valeur d'une méprise, et n'aura que la durée d'une erreur.

DU BUDGET DES CULTES SOUS LA RÉPUBLIQUE

(4e *Article*)

(30 Avril 1848)

L'objection la plus spécieuse contre le budget des cultes, et même la seule qui le soit, se tire de l'état de servitude où il réduit la religion dans ses rapports avec le pouvoir civil.

Il est vrai, et on ne peut le nier, l'Église de France depuis cinquante ans a été privée de la liberté qu'on lui devait, soit à titre d'institution divine, soit à titre de chose de conscience, soit au nom des chartes qui ont proclamé dans notre pays l'affranchissement des rapports de l'homme avec Dieu. Quelques coups qu'ait frappés la Providence, malgré le torrent qui a entraîné tant de fois des dynasties diverses, la même main n'a cessé de peser sur

tous les cultes, et sur le culte catholique en particulier. Serait-ce donc parce qu'ils recoivent de l'État leur pain quotidien? Serait-il impossible à une religion d'être inscrite au budget d'un peuple sans être inscrite au budget de la servitude? Si cela était, qu'aurions-nous tous à faire, catholiques, luthériens, calvinistes, hébraïsants, nous tous en qui vit la vraie foi, et même une foi corrompue, qu'aurions-nous à faire, qu'à prendre l'argent de la trahison, et à le jeter comme Judas dans le *champ du sang?*

Mais est-il bien vrai, que le budget des cultes soit la cause de l'oppression où gémissent en France les ministères et les établissements religieux? Nous ne le croyons pas, et nous en avons une raison qui nous semble décisive. La Belgique aussi est un pays de budget ecclésiastique, et pourtant l'Église n'y est pas moins libre qu'aux États-Unis. Les évêques s'y assemblent périodiquement, ils y fondent des écoles de tous les degrés, ils y ont créé et y gouvernent sans contrôle une université, la seule université catholique qui soit aujourd'hui en Europe; ils voient fleurir sous leurs yeux une multitude d'instituts cénobitiques et d'instituts de charité; rien ne leur manque des droits d'une société qui vient de Dieu, et qui a la foi d'une nation; et cependant ils sont inscrits sur ce livre effrayant du budget. Comment la même cause produirait-elle en France et en Belgique des résultats si différents, là une servitude presque totale, ici une liberté presque sans limites?

Non, le budget n'est pour rien ou pour très peu de chose dans l'état de dépendance où la religion se traîne parmi nous depuis cinquante ans. La cause en est évidemment ailleurs; mais où est-elle? nous demandera-t-on. Elle est dans les lois et les usages qui, indépendamment de tout budget, lient en France l'action religieuse et ne lui permettent pas ses développements naturels; elle est dans les lois et les usages qui interdisent les plus simples associations de charité si elles ne sont approuvées par

l'État, qui proscrivent la vie de communauté et la pratique des conseils de l'Évangile, qui tiennent les écoles de tous genres sous le bon plaisir d'un monopole laïque, qui ne permettent pas à trois évêques de se réunir, et qui, de quelque côté qu'on les regarde, dressent un obstacle patent ou secret sur tous les chemins où la religion se présente pour passer. Les lois de la France sont d'un bout à l'autre une conjuration contre la liberté religieuse; et on nous demande pourquoi les cultes n'y sont pas libres! Mais ils n'y sont pas libres, parce qu'ils y sont enchaînés. Otez le budget, ce sera le budget de moins, et voilà tout.

Dira-t-on qu'en retranchant le budget, il faudrait bien aussi, par compensation, retrancher les entraves? C'est une grande illusion. La même main qui serait heureuse de ne plus signer les mandats du clergé sur le trésor public, serait plus heureuse encore de serrer les nœuds qui étouffent le prêtre sous une jalouse légalité. La suppression de l'argent n'entraînerait que l'aggravation de la servitude, parce que la servitude ne vient pas de l'argent, mais d'elle-même. La servitude religieuse est naturalisée en France; elle y est à l'état de principe, et non à l'état de conséquence ou d'effet.

La France veut, depuis cinquante ans, la captivité des choses saintes. Tant que cette volonté subsistera, que le clergé soit pauvre ou riche, qu'il soit nourri par ses fidèles ou par l'État, sa situation ne subira aucun changement réel. A quoi sert de s'abuser? Et comment la France voudrait-elle la liberté de l'Église, elle qui ne la veut pas pour elle-même, et qui, en soixante ans de révolutions, n'a jamais fait que retourner du flanc droit au flanc gauche le poids législatif et administratif qu'elle ne se lasse pas de porter? Nous parlons toujours de la France comme d'un pays libre, parce qu'on y imprime à peu près tout ce qu'on veut, et qu'on y accomplit une révolution à peu près quand on veut. C'est une ingénuité. La France *est un volcan qui rejette* la tyrannie par des éruptions

périodiques, mais dont le cratère large et profond ne manque jamais de recevoir la pierre qu'elle a soulevée jusqu'au ciel, et qu'elle vomira de nouveau pour la recevoir peut-être encore.

L'Église se plaint de ne pas jouir de la liberté d'association; mais qui la possède en France? L'Église se plaint de ne pas pouvoir réunir les évêques d'une métropole; mais qui a la permission de se réunir en France? L'Église se plaint du joug administratif; mais qui ne le subit pas en France? L'Église se plaint que tous ses membres soient condamnés à l'isolement et à la faiblesse de l'individualité; mais qui est autre chose en France qu'un individu, même le prince, quand il y en avait? Hélas! tous nos maux sont communs, et si c'est une consolation de la servitude et du malheur, il est certain qu'elle ne nous est pas refusée.

Non, ne cherchons pas dans les antres du budget l'explication du mystère de notre asservissement religieux. Si la France était un pays libre, l'Église de France serait une Église libre. Elle a fait cette Église, tout ce qu'elle a pu pour s'affranchir, ou du moins elle a fait beaucoup. Elle est le seul corps en France qui ait conservé intact le véritable sentiment de la liberté humaine, et qui, sans tout sauver, a sauvé du moins le dogme, la morale, la discipline religieuse, l'autorité spirituelle, la distinction de la puissance de Dieu et de la puissance de l'homme, la parole des chaires chrétiennes, le droit de la charité, tous ces palladiums de la conscience, sans quoi la personnalité même s'évanouit dans les étreintes parricides de l'État. Si elle n'a pas fait plus, il ne faut pas s'en prendre à l'argent qu'elle a touché, mais au concours que lui a refusé l'abaissement commun des esprits et des cœurs. Les libéraux l'ont sacrifiée comme les absolutistes; et seule contre tous, haïe, moquée, jeune et pauvre, elle a suffi à la tâche de vivre et à la tâche de sauver dans sa vie tous les plus grands et les plus saints droits de l'humanité.

En dehors d'elle, qu'a-t-on vu de libre? Une seule chose, la presse. Mais qui comparera un jour la vie de la presse et la vie de l'Église, l'une inscrite au budget, l'autre pure de tout contact apparent avec lui, n'en conclura pas, nous le pensons, que le budget soit corrupteur de sa nature, mais seulement qu'il achète ceux qui veulent se vendre, et nous n'en avons jamais douté.

Dans tous les temps et sous tous les régimes, le pouvoir humain a pu corrompre ou affaiblir la conscience des ministres de Dieu. Louis XIV était beaucoup plus aisément le maître d'un évêque jouissant de quatre cent mille livres de rentes ecclésiastiques, que ne l'était assurément Louis-Philippe d'un évêque pensionné de dix mille francs au budget de l'État. L'âme seule donne l'indépendance, et c'est pourquoi la question du budget n'a rien à faire avec la question de la liberté religieuse.

On insiste pourtant encore, on nous oppose cette maxime vulgaire : « Quiconque est payé dépend de celui qui le paye. » Ici la question change de face; il ne s'agit plus de montrer en fait que la servitude des cultes ne découle pas de leur inscription au budget, mais d'établir que cette inscription ne donne aucun droit à l'État d'asservir les cultes. Nous l'établirons, s'il plaît à Dieu, et d'autant plus qu'en un moment où la France veut enfin secouer la tradition du despotisme légal qu'elle a si longtemps subi, il importe de l'éclairer sur les illusions qui pourraient colorer encore à ses yeux une partie de ce despotisme.

DES CANDIDATURES DU CLERGÉ

(22 Avril 1848)

C'est demain le jour des élections. Demain la France va nommer ceux de ses enfants qu'elle estime les plus dignes de lui donner des lois nouvelles et de jeter les fondements de l'avenir inconnu où Dieu la conduit. Beaucoup se présentent et courent au devant de cette charge; quelques-uns, plus modestes ou plus craintifs, attendent sur eux le jugement d'une opinion qu'ils n'ont point sollicitée; tous, électeurs et éligibles, candidats volontaires et candidats suscités, les hommes de la crainte et ceux de l'espérance, tous quels que soient leur passé, leurs projets, leurs souvenirs, leur ambition ou leur dévouement, sont également certains qu'ils ne peuvent être témoins ou soldats dans une plus grande action.

Le clergé se présente aussi. Pour la première fois depuis un demi-siècle, il trouve en lui-même le courage de s'offrir, et dans les population le courage de l'accepter. C'est un des résultats les plus extraordinaires de la révolution qui est sous nos yeux. Que le vieux clergé de 1789, eût été appelé à l'Assemblée constituante, rien n'était plus simple; il faisait partie d'un établissement politique qui subsistait encore, et on l'avait convoqué avec tous les ordres de l'État, dont il était le premier, pour dresser de ses mains ses propres funérailles. Mais aujourd'hui, sorti de ses cendres, jeune comme tout le reste, il se présente aux générations contemporaines pour les aider dans le travail d'une reconstruction où il est lui-même compris. Il se présente, après un demi-siècle passé à combattre son influence, et qui tenait par dessus toutes choses, ce semble, à le tenir éloigné des hautes régions de l'État. Il se

présente enfin sur les ruines de trois monarchies, au nom de cette République qui, il y a soixante ans, l'avait spolié, exilé, meurtri, mis à haine et à mort, et qui aujourd'hui non seulement le laisse vivre, mais l'appelle à ses fêtes, lui demande ses bénédictions, et lui permet d'aspirer à l'honneur de la représenter dans l'assemblée même où elle va recevoir, après l'inauguration du succès, la consécration plus légitime encore de la volonté de tous.

Quelle est la cause de cette nouvelle situation du clergé?

Devait-il en répudier l'avantage et le péril?

Est-ce un état durable et transitoire pour lui?

La cause en est évidemment dans une disposition générale des esprits, mais surtout dans la disposition intime du peuple à l'égard de la religion. La victoire de 1789, celle du 18 brumaire, celle encore de 1830, avaient été la victoire de la bourgeoisie, ou, en d'autres termes, la victoire de la minorité riche et lettrée du pays. Or, cette minorité, respectable à beaucoup d'égards, avait puisé dans des études incomplètes et fausses une souveraine aversion contre les choses religieuses. Le dogme lui paraissait une fable; la morale de l'Évangile, une chimère; le prêtre, une sorte d'homme nécessaire à quelque degré pour le peuple, mais parfaitement haïssable et dangereux. L'abaisser sans le tuer, telle était à son égard la politique traditionnelle de la bourgeoisie depuis cinquante ans. Elle en était là plus que jamais lorsque le peuple, c'est-à-dire la majorité pauvre et illettrée du pays, renversa, le 24 février 1848, le troisième édifice monarchique fondé par cette bourgeoisie si vaine de sa richesse matérielle, et plus vaine encore de ce qu'elle croyait sa supériorité d'esprit.

Le peuple ne se trouva rien dans le cœur contre la religion. La religion était pauvre et ne lui avait rien pris; le prêtre, enfant de la campagne et de la boutique, était son très proche parent; si l'un et l'autre s'étaient rencontrés depuis un demi-siècle, ç'avait été dans des occasions de souffrance et d'allégement. Qu'avait d'ailleurs gagné le

peuple à toute la science des bourgeois et à toutes leurs révolutions? Était-il mieux qu'auparavant, mieux fourni des biens de la terre, plus libre, plus aimé, plus servi, comptant davantage dans les choses de ce monde? Hélas! quelle qu'en fût la raison, il gagnait comme autrefois, peut-être plus difficilement qu'autrefois, le pain de son corps, et il ne lui paraissait pas que du côté de l'âme il eût reçu de compensation à sa misère physique. Bref, le peuple se sentit pris de quelque retour de tendresse pour le bon Dieu; il regarda ses temples sans colère, et lui donna, dans la personne de ses ministres, force poignées de main. Le prêtre lui répondit, et l'antique alliance fondée par l'Évangile entre le peuple et le Christ se trouva renouée dans les rues de Paris par un événement qui devait, selon le présage des hommes d'État, détruire jusqu'aux derniers vestiges de l'ordre humain et divin.

Le peuple de Paris avait sacré le prêtre, le prêtre était donc Français, citoyen, républicain; il pouvait voter aux élections, se porter comme candidat et siéger à l'Assemblée nationale: il le pouvait, mais le devait-il? N'était-ce pas user prématurément de la bonne volonté populaire, et s'exposer, d'abord dans les comices électoraux, puis sur les bancs de la Constituante, aux caprices imprévus d'une opinion bien jeune encore?

Cette question a partagé les esprits. Quant à nous, il nous a semblé que la France, dans la situation solennelle où elle est placée, avait besoin du concours de toutes les lumières et de tous les dévouements sans exception. Se retirer en un pareil moment, c'est abdiquer le service militaire à l'heure d'une bataille. Dans l'assemblée générale d'une nation qui reconstitue sa vie, aucun élément ne doit faire défaut, et la religion tient une trop grande place ici-bas pour avoir le droit de s'absenter là où les plus petits ont le droit de paraître et de plaider avec leur cause *la cause* de tous. Il est d'ailleurs des questions mixtes, c'est-*à-dire jetées* aux confins des deux ordres spirituel et tem-

porel, qui réclament nécessairement la présence du clergé.

Mais, par dessus tout, le clergé devait aspirer à marquer sa place dans l'Assemblée nationale, pour constater aux yeux de la France et du monde entier l'affaiblissement des passions irréligieuses dans notre pays. Tant qu'une lutte y existera entre l'État et l'Église, tant que les choses divines y seront traitées avec la parcimonie de la défiance ou l'aveuglement de la haine, il est impossible que la France, quoi qu'elle fasse, pose ses destinées sur un durable fondement. Un ancien l'a dit : « On bâtira plutôt une ville en l'air qu'une cité sans religion. » La bourgeoisie a cru pouvoir opérer ce prodige ; elle n'a pas péri à l'œuvre, parce que la portion lettrée d'un pays ne périra jamais ; mais elle a fait une œuvre sans consistance, et dont la fragilité devait à la fin lui causer plus que de l'étonnement. La République a été mieux inspirée ; elle appelle le prêtre : comment le prêtre se refuserait-il à cet appel qu'il n'avait pas entendu depuis soixante ans, et que les échos du monde ont déjà porté à tous les cœurs qui ne désespèrent point du salut de leur patrie ? Ah ! si le prêtre s'était montré insensible à la voix du peuple, disons mieux, à la voix de la France, c'eût été le signe infaillible qu'il ne méritait pas qu'on prononçât son nom. On eût pu dire de lui qu'il était mort, et qu'il n'y avait plus qu'à le sceller dans sa tombe égoïste et sourde.

Cependant le rôle politique du clergé ne nous paraît qu'un accident transitoire. Une fois la République constituée, le prêtre se retrouvera en présence d'une nation extrêmement jalouse de la distinction des deux pouvoirs spirituel et temporel, et qui s'est fait dès longtemps une si haute idée du sacerdoce, qu'elle souffre avec peine tout ce qui le fait descendre, même pour un temps, des hauteurs de l'Horeb et du Calvaire. La France a été douée d'un goût exquis que les moindres dissonnances blessent vivement ; nul peuple n'a entouré le sacerdoce chrétien d'une *vénération plus élevée*, et ceux-là même de ses en-

fants qui ne croient à la mission divine d'aucun sacerdoce, l'acceptant toutefois comme une hypothèse sociale, exigent de lui une sainteté de mœurs qui satisfasse au moins la pureté de leur goût intime et l'instinct de foi qui survit à toute incrédulité.

Le clergé de France ne s'exposera jamais sans dommage au souffle des passions politiques. Si éloquent fût-il, si dévoué et courageux, il paraîtra moins grand à la tribune que dans l'humble chaire où le curé de campagne apporte la gloire de son âge et la simplicité de sa vertu. Il regrettera dans les applaudissements du forum les âmes qui venaient obscurément lui demander la paix de la conscience et la joie de la vérité. On ne retrouvera plus sur sa vie le reflet de la sérénité du ciel, et lui-même, se regardant dans la certitude du sacrifice qu'il aura fait à la chose publique, ne reconnaîtra pas suffisamment dans cette croix volontaire la croix de Jésus-Christ. La France l'y reconnaîtra bien moins encore; elle soupçonnera d'ambition le sacrifice le plus vrai, elle pensera qu'on cache sous des phrases sonores l'orgueil du bruit. Se trompât-elle, elle ne veut pas que l'homme de Dieu l'expose à se tromper. La France qui croit aujourd'hui et la France qui croira demain, toutes deux demandent à ses prêtres une vie cachée, sobre et digne, une charité connue du pauvre et de Dieu, une grande douceur de jugements, une élévation de l'âme par dessus tous les événements de la terre, une vertu qui n'attende pas l'ostracisme, mais qui s'y condamne d'elle-même par respect pour celui qui s'est voilé au Sinaï et qui l'était au Thabor.

Voilà le prêtre tel que la France le veut, et le respectera, même en l'immolant.

Il est vrai qu'il n'en fut pas toujours ainsi. Les nations chrétiennes, et la France à leur tête, avaient appelé le clergé dans toutes leurs délibérations, et jusque dans leurs camps. La croix des pontifes se mêlait au drapeau de la guerre, et leur parole à la voix des princes et

des soldats. Mais alors le monde était chrétien jusque dans la moelle des os. L'ordre temporel et l'ordre spirituel fondus ensemble ne permettaient à aucun esprit d'y chercher des nuances ou des limites; l'évêque resplendissait à travers le baron, et le baron reconnaissait des vassaux sus sa houlette de pasteur. Les deux vénérations, loin de se nuire par leur mélange, prenaient dans ce mélange même une force qui allait à l'esprit du temps, et le tenait tout entier fidèle et captif. Et cependant même alors, que de gémissements ne poussait pas saint Bernard lorsque l'Europe lui ordonnait de quitter Clairvaux; quels regards ne jetait-il pas du haut de ses miracles sur l'humilité de sa cellule et le visage de ses frères! Que de larmes ne lui ont pas coûté les démentis donnés par les événements à ses conseils publics.

Chaque temps a ses lois. L'homme doit les connaitre pour vivre; le chrétien, pour servir Dieu; le prêtre, pour se montrer en chaque siècle l'image la plus exacte et la plus acceptée de celui qu'il représente, et qui condescend jusque dans son immutabilité à l'infinie variété des choses caduques.

Le clergé de France, nous devons l'espérer, tiendra dignement sa place dans l'Assemblée nationale; il y paraîtra comme médiateur entre les partis extrêmes, et sans en adopter aucun, il répandra sur tous l'influence d'une lumière impartiale et généreuse. C'est le seul rôle qui soit digne de lui et de la mission transitoire à laquelle semblent le convier la patrie et la Providence.

A NOS ABONNÉS

(28 Mai 1848)

Le Prospectus de l'*Ère nouvelle* a paru le 1er mars de cette année. Il sollicitait des abonnements et des souscriptions. Au 15 avril suivant, il avait réalisé 1.500 abonnés et environ 10.000 francs de souscriptions destinés à couvrir les frais d'établissement. Aujourd'hui 25 mai l'*Ère nouvelle* compte 3.200 abonnés, et elle vend chaque jour dans les rues, selon l'usage qui s'est introduit depuis la dernière révolution, 1.200 numéros de sa feuille. Ce succès est le plus rapide qui se soit encore vu dans la presse religieuse, et il nous permet d'annoncer à nos lecteurs que l'*Ère nouvelle* est désormais une œuvre fondée.

Cette fondation nous impose des devoirs, elle en impose à nos abonnés. Commençons par les nôtres.

Un journal est une puissance pour le bien ou pour le mal. Quiconque aujourd'hui ne fait pas un journal ou n'est pas abonné à un journal, est, sauf le cas d'impuissance, un homme qui abdique une partie de sa force, et une très considérable partie. Le mépris du journal est insensé; car le journal nous tue ou nous fait vivre, et il n'y a pas au monde de plus grande question que celle de la vie et de la mort.

Étant donc à la tête d'un journal, notre premier devoir est d'estimer grandement cette force que nous tenons de la Providence, et de tout faire pour la conserver et pour l'accroître le plus que nous pourrons. Si nous n'avions pas d'estime pour le métier d'écrire chaque jour en faveur de la vérité et de la justice, pour quoi donc en aurions-nous? Il est vrai, le journal passe avec le jour; ce n'est pas un monument dont on puisse dire avec Horace :

Exegi monumentum ære perennius.

Le plus grand écrivain du monde s'amoindrit dans l'expression quotidienne de sa pensée; au lieu de la jeter dans un bronze immortel, il l'abandonne aux vents précipités et inconnus qui emportent dans l'oubli tout ce qui est fréquent. Mais c'est là même qu'est la dignité de ce ministère. La gloire récompense les œuvres qui durent; elle ne peut rien pour les œuvres dont la continuité détruit la durée. Il faut qu'elle les laisse tout entières au jugement et à la mémoire de Dieu, à qui rien n'est plus grand que ce que la terre ne récompense pas.

Quel est l'homme sachant écrire qui n'ambitionne la fécondité du repos et la magie de la rareté? Quelle est l'âme sensible au charme du style et capable de le causer, qui n'envie les intervalles sacrés de la solitude? L'homme du journal ne les connaît plus; tributaire d'une faim sans cesse renouvelée, il faut qu'il devienne rapide comme l'air et vulgaire comme lui. Mais s'il perd dans la gloire, il recouvre dans la conscience. Il monte vers ces régions sublimes où s'accomplissent dans l'ombre les dévouements innommés. Il écrit sous la même inspiration qui donne au missionnaire son éloquence, au soldat son courage, au pauvre sa vertu.

Notre premier devoir est donc, nous le répétons, d'estimer grandement notre métier de journalistes. Si nous ne l'estimions pas, cela ne prouverait qu'une chose, c'est que nous n'en sommes pas dignes et que nous ne le comprenons pas.

Nous devons en outre constituer solidement le journal commis à nos soins par la divine Providence. Jusqu'ici la propriété et la direction de l'*Ère nouvelle* n'avaient pas reçu une forme assurée et définitive. Nous n'espérions pas un succès aussi prompt; le succès nous a surpris et presque embarrassés. De là sont venus beaucoup de désordres partiels, dont nos abonnés ont souffert. Aujourd'hui *ces désordres sont à fin* : nos bureaux ont été transférés

dans un local plus rapproché du mouvement général[1]. Quant à la propriété, elle repose désormais sur la tête du R. P. Lacordaire, ainsi que la direction intellectuelle du journal. Le R. P. Lacordaire, en acceptant la propriété et la direction de l'*Ère nouvelle*, n'entend point les conserver toujours, mais tant que dureront les circonstances publiques qui l'ont rappelé, après bien des années, dans les rangs de la presse quotidienne. Sa retraite du Parlement national n'entraînait nullement sa retraite d'au milieu de nous. Au Parlement, il rencontrait la nécessité de s'unir à un parti ou de s'annuler : nous ne sommes point un parti. Nous voulons et nous pouvons être nous-mêmes et seulement nous-mêmes, c'est-à-dire des chrétiens fermement attachés à leur patrie terrestre, mais jugeant toutes les révolutions humaines d'un point de vue plus utile et plus certain que ceux qui les regardent à la seule lumière des intérêts de ce monde. Le P. Lacordaire nous était enlevé par les travaux de l'Assemblée; il nous est rendu par son abdication volontaire de la vie politique. Il ne nous quittera qu'au jour où l'opinion lui ferait un devoir de se rendre à des travaux d'un ordre plus pressant pour lui, et il se croit sûr, avec l'aide de Dieu, que sa conscience l'avertira bien avant l'opinion.

Nous avons dit nos devoirs; parlons de ceux de nos abonnés.

L'abonné d'un journal sérieux, et surtout chrétien, n'est pas un vain amateur de pages frivoles. Il veut être instruit jour par jour des événements remarquables qui se produisent en religion, en politique, dans les lettres, les sciences et les arts : c'est là son droit. Mais il veut aussi que la feuille à laquelle il accorde l'honneur de son attention quotidienne ait une conclusion; car un journal qui ne conclut pas est une œuvre puérile, un simple chiffon de papier destiné aux loisirs d'un égoïste

1. Du 67 de la rue de Vaugirard au 13 de la rue du Cherche-Midi.

ou d'un idiot, ce qui est la même chose littéralement.

Pour l'homme de parti, la conclusion obligée d'un journal est de louer son parti, de l'appuyer, de le pousser, de dénigrer tous les autres, d'amener enfin le triomphe d'un certain nombre d'hommes esclaves dans un certain nombre d'idées fausses ou vraies. Tout ce qui ne conclut pas de la sorte dégoûte l'homme de parti, lui paraît froid, inutile, ennuyeux, abstrait, indigne d'être lu. L'homme sérieux est plus difficile à satisfaire : il veut dans chaque parti discerner le bien et le mal, blâmer le mal, approuver le bien ; il ne s'éloigne pas du réel jusqu'à le perdre de vue, mais il s'élève assez pour juger les choses avec calme, et il demande qu'on le tienne habituellement dans cette sereine région où la réalité reçoit le reflet éternel du juste et du vrai. Ce n'est pas pour lui toutefois une simple promenade intellectuelle ; il conclut aussi bien que l'homme de parti, mais sa conclusion, venant de plus haut, va plus avant, comme un poids tombé du ciel s'enfonce d'autant plus dans la terre qu'il est descendu d'un point plus éthéré du firmament.

Ce qu'est l'homme sérieux et chrétien pour lui-même, il faut que son journal le soit. Il dédaigne une feuille qui ne lui apporterait chaque matin que l'amusement d'une de ses heures ou les colères de l'esprit de parti. Il rougirait de jeter son temps et son argent dans le gouffre des conclusions éphémères ; il a un journal pour s'instruire et pour combattre : pour s'instruire dans la vérité et la justice, pour combattre en leur faveur. Son abonnement est une inscription dans une armée. Il se peut que l'armée n'ait pas une tenue brillante, qu'elle soit moins nombreuse, moins riche, moins forte qu'une autre ; mais il a donné son nom au bien, il ne l'a pas donné à l'éclat, au nombre, à la richesse ni à la force.

Tels doivent être nos abonnés. S'ils ne sont pas cela, il y a eu erreur de leur part, ils se sont trompés sur nous. Afin qu'ils achèvent de nous connaître, nous allon-

leur dire en peu de mots à quoi conclut notre œuvre.

L'Europe est en dissolution depuis soixante ans, mais dans une dissolution féconde; elle est à la fois en ruines et en progrès. Elle est en ruines, parce qu'elle n'a plus de principes religieux, parce que ses rois, ses lois, ses peuples n'ont plus ni la foi ni l'intelligence de la foi. Elle est en progrès, parce que ses ruines lui révèlent incessamment l'impuissance de l'homme sans Dieu, et que la sève chrétienne refoulée au fond de ses entrailles par trois siècles d'oppression anti-religieuse fait effort pour déborder sur elle et y ranimer la vie. Voilà notre première conclusion.

Dans cet état, il faut tenir compte des réformes politiques, administratives, matérielles; elles ont leur importance, mais elles sont incapables d'aller au fond du mal et de le guérir. C'est notre seconde conclusion.

Il faut répondre à tous les mouvements des peuples empreints d'un caractère de justice, et avoir pour leurs fautes des pardons inépuisables, parce que leurs maux ont des abîmes sans limites. C'est notre troisième conclusion.

Il ne faut se donner à aucun parti, parce que les partis, sans exception, n'offrent aux misères de l'humanité européenne que des remèdes incomplets et inefficaces, uniquement fondés sur des combinaisons terrestres dont l'action ne saurait être que temporaire. C'est notre quatrième conclusion.

Chaque fois qu'un gouvernement est renversé par ses fautes, il faut accepter sincèrement le gouvernement qui surgit comme étant une ressource, une espérance, une nécessité, quelquefois un progrès, et lui prêter, avec la loyauté même de la Providence un secours désintéressé. C'est notre cinquième conclusion.

Le christianisme catholique se rétablira dans les peuples et dans les mœurs, ou l'ordre ne se rétablira jamais. C'est notre sixième et suprême conclusion.

Tout ce qu'a dit, tout ce que dira l'*Ère nouvelle*, aboutit à ces conclusions et y est renfermé

Par conséquent ne doivent pas s'abonner à l'*Ère nouvelle*, ou doivent se désabonner :

Tous ceux qui regardent l'Europe et la France comme un foyer de révolution sans autre cause qu'une inquiétude vague et irrationnelle des peuples ;

Tous ceux qui croient aux ruines sans croire à la résurrection ;

Tous ceux qui espèrent uniquement dans les réformes politiques, administratives et matérielles ;

Tous ceux qui ne sentent pas les misères morales et physiques des peuples, et qui les regardent comme des chimères ou des nécessités absolues ;

Tous ceux qui mettent leur foi totale dans un parti ;

Tous ceux qui refusent d'accepter les gouvernements sortis des flancs mystérieux des tempêtes sociales ;

Tous ceux qui ne croient pas au christianisme catholique comme venant de Dieu, et comme étant le principe, le moyen et la fin de l'ordre au sein des nations.

Cela dit, nos abonnés savent ce qu'ils ont à faire, ou nous laisser, ou nous rester. Nous formons avec eux un camp de trois mille hommes et plus ; le camp est tracé, les tentes sont dressées, les lignes de circonvallation sont creusées ; nous avons nos chefs, notre loi et notre but : que ceux qui ont peur se retirent, que ceux qui n'ont pas foi s'en aillent où ils voudront. Pour nous, hommes sincères, qui avons quitté la paix de nos occupations ou qui leur avons gratuitement ajouté le douloureux fardeau de la parole quotidienne, nous savons aussi ce que nous ferons. Il nous faut trois mille abonnés pour vivre strictement : si nous les gardons, nous serons fidèles ; nous leur consacrerons la lumière de nos jours et les rêves de nos nuits, nous épuiserons pour eux, et pour la cause que nous défendrons avec eux, toute l'énergie de notre âme ; nous leur *sacrifierons*, s'il le faut, jusqu'à la vaine répu-

tation de notre plume et de notre esprit. Mais s'ils nous abandonnent, si nous tombons jamais au-dessous du nombre nécessaire à notre vie, ce jour-là, tout sera fini entre eux et nous. Nous n'aurons pas la simplicité de lutter par des emprunts ou des actions contre l'inertie des nôtres; nous laisserons à de plus dévoués ou de plus heureux, à de plus habiles ou de plus téméraires, le champ où nous aurons péri. On ne nous y reverra jamais, et eux et nous les chefs et les soldats, nous attendrons devant Dieu le jour où les efforts perdus ne seront pas des efforts sans prix.

FIN

TABLE ANALYTIQUE

ABONNÉS (de journaux).

Leurs devoirs, 402 à 406.

ARCHEVÊCHÉ DE PARIS.

Souscription pour le rétablissement du palais archiépiscopal, 286.

AUMONIERS DE COLLÈGE.

Leur triste condition, 275 à 280.

« AVENIR » (L')

Ses fautes, 45, 68. — Son succès, 46, 52. Ses résultats 46, 333 à 338. Opposition qu'ont rencontrée ses rédacteurs, 342 à 345. Ce qu'ils demandent au Pape, 345 à 349.

BAUPRÉAU.

Fermeture violente du collège de Baupréau, 218.

CANDIDATURES DU CLERGÉ.

(*Voir* Prêtres)

CATHOLICISME.

Son mouvement d'ascension dans l'histoire et à notre époque, 184 à 193.

CATHOLIQUES.

Ils doivent réclamer leurs droits, 254, 255.

Tout catholique est soldat, 257, 258. Que demandent-ils en tant *que liberté, 265 à 269.*

CHARITÉ.

Les différents concordats français, 239 à 247.

Voir Budget des cultes.

CULTES (Budget des).

Pour la suppression.

Nécessité de sa suppression, 30, 134.

Différents partisans de la suppression du budget des cultes, 136, 137. Ses adversaires, 137.

Le budget des cultes anéantit la liberté de conscience dans le clergé, 139, 140.

Il conduit au renversement de l'Église, 140.

Le budget des cultes supprimé, la situation du clergé ne sera pas aussi précaire qu'on le prétend, 142 et ssq. 161.

Exemple des premiers chrétiens, de l'Irlande, des États-Unis, 144 et ssq.

Le budget des cultes réduit l'Église à l'état d'esclavage, 147 et ssq. Elle est exposée à subir toutes les violences, 149.

Le clergé peut renoncer au budget des cultes, 157. Il le doit même, 158. Mais la force lui manque pour le faire, 159. L'union lui fait défaut, 160.

Sous ce régime du budget, les ministres s'immiscent jusque dans les règlements liturgiques, 177 et ssq.

Si la foi manque, le clergé ne vivra pas sans budget, mais il ne vivra pas non plus avec un budget, 215. Et pourtant les apôtres ont vécu en pays païen, 216.

Réfutation des objections contre la suppression du budget des cultes, 328 à 332.

Pour le maintien :

Position des objections, 376 à 380.

Il est juste que tous les citoyens subviennent aux frais des cultes, quels qu'ils soient, par l'intermédiaire de l'État, 380. Ce n'est pas une simple question de réciprocité, 383. C'est un devoir de la société, 383, 384.

Le prêtre et la religion ne sont pas avilis par le budget des cultes, 384. Car tout culte devenu social tombe à la charge de la société, 385. Etre payée montre le pouvoir de la religion et l'estime qu'on lui porte, 386 et ssq.

L'asservissement de l'Église ne provient pas du budget des cultes, mais de l'état des esprits, 389 à 394.

DÉCENTRALISATION.

Sa nécessité et ses avantages, 251-252.

DROIT PUBLIC.

Son histoire, 103 et ssq.

ÉGLISE.

Elle se gouverne de haut en bas, 53.
Doit-elle se servir de la presse, 53.
Ne doit pas s'inféoder aux gouvernements, 61, 310, 311.
Une Église payée est esclave, 110.
Avantages et inconvénients de la solidarité du trône et de l'autel, 316 et ssq.
Sacrifier les affections purement politiques, 326, 327.

ÉGLISE ET ÉTAT.

Leurs rapports, 15, 16.
Séparation de l'Église et de l'État, 174, 324 et ssq,

ÉGLISE DE FRANCE.

Sa triste situation en 1830, 23, 24.
Elle doit respecter les volontés générales de la nation, dans son choix d'un gouvernement, 65.
Elle réclame la liberté, 303 et ssq.
État de l'Église de France sous la Restauration, 309 et ssq.
Sa situation en 1834, p. 349 à 368. Elle est destinée à avoir une grande part dans le rétablissement de la foi, 362.

ÉGLISE GRECQUE.

Sa servitude, 126 et ssq.

ÉGLISE GALLICANE.

Sa naissance sous Bossuet, 163. Sa vie, 164, 165.
Sa mort, 166.

ÉGLISES (temples). Le sacrilège d'Aubusson, 147.

Elles sont facilement violées par l'État quand il paye le clergé, 147 et ssq. Il faut les quitter, 149.
Mieux vaut honorer Dieu dans une grange, mais librement, 151.
La violation de l'Abbaye-au-Bois, 224 et ssq. Les païens respectaient leurs temples, 225.
L'État qui *prête* les temples n'a pas le droit de les reprendre comme et quand il veut, 307.

ENSEIGNEMENT (LIBERTÉ d').

Doit être accordée à l'Église, 25. — Il faut la prendre, 26, 27, 28, 112 *et ssq.*

Le monopole de l'enseignement est incompatible avec toute liberté, 119 et ssq.

Toutes les libertés sont des libertés d'enseigner, 121, 122.

La liberté d'enseignement découle de la liberté des opinions, 130.

La liberté d'opinion n'est pas respectée par l'État, 132.

Influence funeste du monopole sur l'enfance, 133.

L'Université n'ose pas se défendre, 292.

Faire des pétitions et fonder des écoles, libres, 294, 295.

L'Enseignement sous la Restauration, 322.

« Ère nouvelle » (L').

Sa fondation, 62. Son but 64, 65. Son succès 87. Attaques contre ce journal, 94. Ses défauts et ses qualités, 96, 97.

Erreur.

Ce qui la sauve et la perpétue, 350.

Évêques.

Intervention corruptrice de l'État dans leur nomination, 36, 37, 38, 39, 167 et ssq. 284. Les évêques ainsi nommés seront forcément traitres à la religion, 170, 282.

Ce qu'ils doivent faire, 171, 172.

Historique de l'élection et de la nomination des Évêques, 239 à 247.

De la nomination d'un évêque de Dijon, 279.

La hiérarchie ecclésiastique sous la Restauration, 319.

Fêtes laïques.

Combien elles sont vides sans la religion, 270.

Foi.

Si la foi manque dans un pays, le clergé ne peut y vivre sans budget, 215. Mais pourtant les premiers apôtres ont vécu en pays païen, 216.

Comment donner la foi, 218.

France.

Ses aspirations vers le vrai et le juste, 65.

On lui fait trop de promesses que l'on ne tient pas, 66.

Ce qu'elle doit accorder à l'Église, 66, 67.

Grégoire (L'abbé).

Les obsèques de M. Grégoire, 224.

HABIT RELIGIEUX.

Du port de l'habit religieux, 81, 82, 83.

ITALIE.

La révolution d'Italie, 193 à 199.

JEUNESSE.

Ses illusions et son intolérance, 69.

JOURNALISME.

Affaire inique, 7. — Chaire des opinions, 8. — Funeste aux talents, 8, 10, 400.

Du journalisme catholique, 90, 402, 403.

Les journaux se plient trop souvent au goût de leurs lecteurs, au lieu de les former, 250.

Ils doivent avoir un but louable et bien défini, 402.

Voir Presse.

JOURNALISTES.

Hommes de dévouement et de science, 8, 18.

Combien peu rétribués, 21.

Attaquer les choses et non les hommes, 44.

Ils doivent estimer leur métier, 401, tout faire pour leur journal, 402.

JUILLET (Les journées de).

Les leçons qu'elles donnent aux rois, 272 et ssq.

LIBERTÉ.

Elle ne se donne pas, elle se prend, 26, 296.

Lutte de la religion et de la liberté, 122.

Leur alliance, 124.

On doit réclamer la liberté en plein jour et non par complots, 267, 268.

Elle ne s'obtient qu'à force de condamnations, 295.

LOI.

Ce que c'est que la loi : chez les nations païennes, 220.

Chez les nations chrétiennes, 221. A notre époque, 222.

Comment rendre sacrée la loi, 223, 224.

POLITIQUE.

Qu'est-ce que faire de la politique, 98, 99.

POLOGNE.

Son héroïsme, 204, 205. L'indifférence des peuples à son

égard, 206, 207, 232. Conséquences de sa disparition, 208, 231. Ce que doivent faire les catholiques, 209, 230. Bataille d'Ostrolenka, 229 à 234.

PRÉDICTIONS POLITICO-RELIGIEUSES.

Rêveries de faux prophètes, 42, 114 et ssq. Elles dénotent la mollesse et l'inertie des peuples, 117.

PRESSE (Liberté de la).

C'est une nécessité des temps, 42, 247 et ssq.
Une condition de régénération sociale, 249, 252.
La liberté vaut mieux que tout, 41.
La vérité l'emporte toujours sur l'erreur, 41, 237. 238, 248.
La censure est une sorte d'infaillibilité ministérielle, 41, 235.
Un éveque peut-il interdire un journal, 58.
Ne pas juger un journal sur un article, mais sur l'ensemble de sa ligne, 90.
Un journal quotidien religieux non politique, n'a pas de chances de succès, 97.
Ne jamais quitter la plume, 99, 100.
La liberté de la presse et les ministres de Charles X, 211.
Elle ne doit pas effrayer les catholiques, 234 et ssq. Ils en profiteront plus que tous, 236.

PRESSE LOCALE.

Sa nécessité, 251.

PRÊTRES.

Prêtres journalistes, 5, 49.
Ils doivent sortir de leur sacristie, 13. Ne pas être hiboux, 14.
Ce qu'ils doivent croire sur les rapports de la religion et de l'ordre social, 15, 16, 17.
Mission du clergé français, 363.
Doit-il se présenter aux élections, 395. Il le doit parce que la France a besoin de toutes les bonnes volontés et pour marquer l'affaiblissement des passions anti-religieuses, 396, 397. Mais cela ne lui est permis que dans les temps troublés comme les nôtres, 398, 399.

PRIÈRE.

De la prière pour le Roi. — Le gouvernement viole la liberté de conscience et de l'Église en imposant une formule autre que la formule habituelle, 199 à 204.

Ralliement (politique).

Voir Église.

République.

N'a rien de contraire en soi aux lois de la nature et de la religion, 60, 61.

L'accepter au moins comme essai, 60. S'en servir pour donner la liberté au pays, 62, 63.

Acceptée par le clergé, 95.

Elle est nécessaire à un peuple divisé d'opinions, 96.

Révolution.

Qu'y a gagné le peuple? 356-357. — Les ruines qu'elle a accumulées, 358, 359.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE

TABLE DES MATIÈRES

LACORDAIRE JOURNALISTE 5

AVANT L' « AVENIR » 7
L' « AVENIR » 19
De l' « AVENIR » à l' « ÈRE NOUVELLE » 49
L' « ÈRE NOUVELLE » — LACORDAIRE DÉPUTÉ 59

ARTICLES 101
Le « MÉMORIAL CATHOLIQUE » 103
Du droit public 103
L' « AVENIR » 110
De la liberté d'enseignement (1er article) 111
Des prédictions 114
De la liberté d'enseignement (2e article) 118
Gœtz de Berlichingen à la main de fer 122
D'un schisme 126
De la liberté d'enseignement (3e article) 130
De la suppression du budget du clergé (1er article) . . 134
De la suppression du budget du clergé (2e article) . . 138
De la suppression du budget du clergé (3e article) . . 142
De la suppression du budget du clergé (4e article) . . 147
Ce qu'ils sont et ce que nous sommes 151
Réponse à la « *Quotidienne* » sur la suppression du budget du clergé 157
Un tombeau de Juillet 162
Aux Evêques de France 167
Au « *Courrier français* » 174
D'une circulaire de M. le ministre des cultes aux Évêques de France, et d'un article de « *Figaro.* » 177
Mouvement d'ascension du catholicisme 184
Révolution d'Italie 193
D'une circulaire de M. le ministre des cultes au sujet *de la prière* pour le Roi 199
La Pologne 204

De la protestation de M. de Montbel 210
De deux articles du « *Catholic Miscellany* » de Charlestown, sur la suppression du budget du clergé de France. 214
Ce que c'est que la loi. 220
Obsèques de M. Grégoire 224
Bataille d'Ostrolenka 229
De la liberté de la presse. 234
De l'élection et de la nomination des Évêques 239
Encore de la liberté de la presse 247
De la position et du devoir des catholiques pendant la prochaine session 253
Entrée du prince Léopold en Belgique 259
Réponse au « *Messager* ». 265
Fêtes de Juillet 269
De l'ordonnance relative aux aumôniers des collèges de l'Université 275
De la nomination de M. Rey à l'Évêché de Dijon. . . 280
Souscription pour le rétablissement du palais archiépiscopal de Paris. 286
Rentrée de l'Université 291
Du collège de Baupréau. 298
Réponse au « *Temps* » et au « *Courrier Français* » . . . 302
Mémoire présenté au Souverain Pontife Grégoire XVI, par les rédacteurs de l' « *Avenir* ». 308

L'Univers Religieux. 349
De l'État actuel de l'Église de France 349
A M. le baron d'Eckstein 368

L'Ère Nouvelle 376
Du budget des cultes sous la République (1er article). 379
Du budget des cultes sous la République (2e article) . 380
Du budget des cultes sous la République (3e article). 384
Du budget des cultes sous la République (4e article) . 389
Des candidatures du clergé 394
A nos abonnés 400

TABLE ANALYTIQUE. 409

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES

Imprimerie générale de Châtillon-sur Seine. — A. Pichat.

DELHOMME ET BRIGUET, ÉDITEURS

PARIS — 83, RUE DE RENNES, 83

LYON — 3, AVENUE DE L'ARCHEVÊCHÉ, 3

PUBLICATIONS RÉCENTES :

APOLOGIE DU CHRISTIANISME AU POINT DE VUE DES MŒURS ET DE LA CIVILISATION, par le R. P. Albert-Maria WEISS, de l'ordre des Frères Prêcheurs. Ouvrage traduit de l'allemand, par l'abbé L. COLLIN et M. MIGY — IIIe partie : **Nature et Surnature**, 2 vol. in-8°. Prix . . . . . 12 fr.

PARTIES DU MÊME OUVRAGE PRÉCÉDEMMENT PUBLIÉES.

I. **L'Homme complet.** 2 vol. in-8 Prix . . . . . 12 fr.
II. **Humanité et Humanisme.** 2 vol. in-8. Prix . . . 12 fr.
IV. **La question sociale et l'ordre social ou Institutions de sociologie.** 2 vol. in-8. . . . . 12 fr.

POUR PARAITRE A LA FIN DE L'ANNÉE 1897.

V. **La Perfection** (Complément de l'ouvrage). 2 vol. in-8 . . . . . 12 fr.

PUBLICATION TERMINÉE.

LE MYSTÈRE DE N.-S. JÉSUS-CHRIST, par le R. P. J. CORNE, *Oblat de Marie-Immaculée, supérieur du grand séminaire de Fréjus.*

1re partie : **le Verbe de Dieu,** 1 beau volume in-8 . . 5 fr.
2e partie : **de l'Incarnation du Verbe et de la vie cachée de Jésus,** 1 volume in-8 . . . . . 5 fr.
3e partie : **Le Ministère évangél. de Jésus,** 1 vol. in-8 . 5 fr.
4e partie : **Le Sacrifice de Jésus,** 1 vol. in-8 . . . . 5 fr.
5e partie : **La Gloire de Jésus,** 1 vol. in-8. . . . . 5 fr.

« Je suis heureux de donner mon approbation à vos belles et intéressantes études sur le *Mystère de Notre Seigneur Jésus-Christ;* heureux aussi de voir paraître dans mon diocèse un travail aussi important qui me rappelle à la fois le magnifique ouvrage de Mgr Bougaud : *Le Christianisme et les temps présents*, les profondes méditations de Mgr Gay et aussi les considérations de Coleridge qui portent, si je ne me trompe, le titre un peu cherché de *Vita vitæ nostræ*...

» Nous n'avons pas en France d'étude complète sur Notre Seigneur, comme celle que vous nous offrez... »

(Mgr l'*Evêque de Fréjus*)

Les *Etudes Religieuses*, le *Polybiblion*, la *Revue des Sciences ecclésiastiques*, et les principales revues publiées à l'étranger ont fait l'éloge de l'ouvrage du pieux et savant supérieur du grand séminaire de Fréjus qui est sans contredit l'une des œuvres les plus importantes que l'Eglise de France doive à notre clergé contemporain.

L'ACTION SOCIALE DE L'ÉGLISE, par A. RASTOUL, 1 vol. grand in-8, avec gravures. Prix . . . . . 4 fr.

M. Rastoul est bien connu dans le monde catholique par ses œuvres d'apologétique et d'histoire. Celle-ci augmentera encore la réputation du vaillant champion de l'Eglise. Malgré son modeste sous-titre « essai historique », c'est un des plus vivants et saisissants tableaux qu'on puisse lire de l'*action sociale* du christianisme dans les sociétés. M. Rastoul est un peintre aussi habile que consciencieux. Il sait ménager les couleurs de sa palette, sans se priver du plaisir d'accentuer, en temps convenable, le coup de pinceau qui doit accuser les grandes lignes du dessin. Ces 400 pages sont en réalité une esquisse abrégée, et à grands traits, de toute l'histoire de l'Eglise, considérée surtout au point de vue de l'influence sociale moralisatrice de ses œuvres.

Voici la distribution générale de tout l'ouvrage en six chapitres: *Le monde à la venue du Messie. — La lutte entre le paganisme et le christianisme. — L'Eglise et l'Empire romain. — L'Eglise et les barbares. — Les papes et la république chrétienne. — L'Eglise dans les temps modernes.*

Le volume est illustré de 24 gavures. Une œuvre pareille, à notre avis, pourrait se passer d'illustrations, à moins qu'on n'ait eu l'arrière-pensée de la destiner à la jeunesse comme livre de prix et de bibliothèque paroissiale; et ce serait là certainement une très heureuse inspiration; car, si elle a assez de de mérites pour fixer l'attention des lecteurs graves, nous n'en connaissons guère qui soit plus digne d'être mise entre les mains de notre jeunesse catholique et de personnes pieuses en quête de bons de lecture. (*L'Ami du Clergé*)

ÉTUDES THÉOLOGIQUES SUR LES CONSTITUTIONS DU CONCILE du VATICAN, d'après les actes du concile, par M. l'abbé VACANT — 1re partie : **La Constitution Dei Filius**, 2 vol. in-8 Prix . . . . . 12 fr.

« Donner un commentaire à la fois théologique, documentaire et historique des Constitutions du concile du Vatican était une entreprise considérable, qui eût tenté au moyen âge quelqu'un de ces maîtres, à l'ambition patiente, au labeur de longue haleine, dont nous admirons les intimidants in-folio. Le *Maître* s'est rencontré au déclin du siècle qui avait vu le concile. Le modeste et savant professeur de Nancy, l'une des gloires du clergé lorrain ne m'en voudra pas d'avoir dit le seul mot qui rende l'impression causée sur moi par son œuvre.

» Je vois, grâce à ce livre, d'un caractère simple, beaucoup de prêtres studieux reprendre avec l'attrait du renouveau leurs études théologiques. Car c'est une très grande partie de la théologie que M. Vacant a fait entrer dans ce cadre moderne :

Sur des pensers nouveaux, faisons des vers antiques.

» L'auteur a heureusement mis au point les doctrines anciennes. Tous ses développements sont orientés dans le sens du texte de la Constitution. Pas un chapitre qui ne soit informé par elle comme par une âme... au sens thomiste, bien entendu. Nous sommes donc en présence d'un ouvrage original et qui a le singulier mérite de soulever et de fondre le nouveau et l'ancien de la théologie : *Nova et vetera.* » (Revue Thomiste)

TRACTATUS CANONICUS DE SANCTISSIMA EUCHARISTIA, auctore P. GASPARRI, Sacerd. SS. D. N. Leonis PP. XIII Prælato Domestico, in Instituto catholico Parisiensi textus canonici professore, olim Romæ professore institutionum canonicarum in Collegio Urbano de Propaganda Fide, et sacræ theologiæ in scholis Seminarii Romani ad L. Appollinarem. 2 vol. in-8. Prix. 13 fr.

(APPROBATIO)

Visa relatione scripta sacerdotis qui Rev. D. Petri Gasparri, Professoris Juris Canonici in Instituto Catholico Parisiensi, novum opus, cui titulus *Tractatus canonicus de sanctissima Eucharistia*, duobus voluminibus compactum, perlegit, illud non modo libenter typis edi permittimus, verum etiam omnibus clericis et sacerdotibus nostræ diœcesis enixe commendatum volumus. Sane quam plurimæ sunt leges ecclesiasticae quae de venerabili sacrificio et sacramento Eucharistiæ decernunt: aliæ scilicet respiciunt tempus celebrationis, aliæ locum, aliæ ministrum, nempe sacerdotem, aliæ sacrificii ritus et cæremonias, aliæ sacram communionem, etc. Porro has omnes leges docte et egregie exponit in præfato opere laudatus auctor, non prætermissis Rubricis, quæ, etsi dicantur pertinere ad scientiam liturgicam, referri tamen debent ad jus canonicum, quia tandem sunt leges Ecclesiæ. Nec auctor exscripsit doctores qui de eisdem rebus scripserunt: ipse enim ante omnia sacros canones in corpore juris, vel constitutionibus Romanorum Pontificum, aut Conciliorum Generalium contentos, sub oculis ponit et interpretatur, adhibitis, pro solutione difficultatum, innumeris Congregationum Romanarum, et præcipue Sacræ Congregationis Rituum, decretis: unde ex genuinis fontibus certa, sana et tuta fluit doctrina canonica. Nec deest in sermone lucidus ordo, nec dicendi facilitas, nec argumentorum copia, nec rerum difficilium facilis explanatio, ita ut præfatum opus omnibus numeris absolutum esse videatur; quod profecto auctori easdem doctrinæ ac scientiae laudes apud eruditos conciliabit ac duo ejus priora opera de *Matrimonio et de Sacra Ordinatione inscripta*. FRANCISCUS CARDINALIS RICHARD.

EJUSDEM AUCTORE.

TRACTATUS CANONICUS DE MATRIMONIO. 2 forts vol. in-8 Prix. . . . . 13 fr.

TRACTATUS CANONICUS DE SACRA ORDINATIONE, 2 volumes in-8 Prix . . . . . 13 fr.

INSTITUTIONES CANONICÆ AD USUM SEMINARIORUM editio tertia juxta novissima S. Sedis decreta, approbantibus, *Emin. Card.* Bourret, episcopo Ruthenensi, III. *ac. Rev. DD. Gouthe-Soulard*, arch. Aquensi, cum brevi *Pontificali*, Auctore A. BONAL, Societatis S. Sulpitii *Presbitero*. — 2 vol. grand in-12. Prix . . . . . 8 fr.

LA CLEF DE LA PHILOSOPHIE SCOLASTIQUE. *Etude sur la composition substantielle des corps*, d'après les principes de Saint Thomas-d'Aquin, par le P. Ferdinand MILLION, docteur en théologie et en philosophie, un volume in-12. Prix. . . . . 2 fr. 50

L'étude que nous donne le P. Million sans avoir la prétention d'être une œuvre métaphysique absolument complète, présente cependant l'histoire, l'exposé, les preuves, la discussion et les conséquences de la fameuse théorie avec une simplicité de langage, une clarté et une exactitude qui la rendront accessible même à ceux qui ne sont pas initiés aux subtilités de la scolastique.

Aussi bien n'est-ce point seulement aux gens du métier que l'auteur s'adresse, mais surtout aux profanes qu'il veut, par cette préparation préliminaire, amener à saisir l'ordonnance d'ensemble de l'édifice scolastique, après leur avoir fait comprendre et admirer la grande théorie qu'il croit en être la clef de voûte, et qui en est à coup sûr une des principales colonnes.

(*L'Ami du Clergé*)

LE PANTHÉISME MODERNE, exposition et réfutation directe et indirecte, précédé de **An ex ordine logico demonstrari possit existentia Dei.** — Par M. l'abbé COMBE, curé de Diou. — Un vol. in-12 de 148 pages. — Prix. 1 fr. 50

DU MÊME AUTEUR

ORIGINE, PROGRÈS ET RUINE DES VERTUS NATURELLES ET SURNATURELLES, INFUSES ET ACQUISES. — In-12 de 104 pages. — Prix. . . . . 1 fr.

Le Panthéisme moderne est une bonne petite étude historique et critique à laquelle nous ne ferons d'autres reproches que d'être écrite peut-être en un style pas assez serré, trop oratoire : ce qui ne gâte rien, d'ailleurs, quant au fond, et ne compromet nullement la solidité substantielle de ses arguments. M. Combe n'a pas la prétention de donner du nouveau en matière si classique et si rebattue : encore est-il qu'il aura eu le mérite de mettre en bon français, à la portée de tout le monde, une réfutation du Panthéisme, qui peut n'être pas sans utilité par le temps qui court.

— C'est encore à une saine pensée de vulgarisation philosophique et théologique que M. Combe a dû obéir en publiant en langue française son petit *Traité des vertus*. La « théorie des habitudes » est peu connue, bien que nécessaire pourtant, au premier chef, à tout prêtre qui enseigne le catéchisme ou se consacre au ministère de la direction des âmes. Ces cent pages ne disent point tout ce qui peut être dit en pareil sujet, et ne présentent pas partout une précision philosophique de langage à l'abri de toute critique ; elles n'en sont pas moins un résumé substantiel des principales thèses classiques sur les habitude et les vertus.

(L'Ami du Clergé)

L'IDÉE DU SACRIFICE DANS LA RELIGION CHRÉTIENNE, principalement *d'après le P. de* CONDREN *et* M. OLIER, par M. l'abbé M. LEPIN. 1 beau volume in-8. Prix net 4 fr. franco par la poste. . . . . 4 fr. 75

Le P. de Condren et M. Olier, ces deux hommes vénérables suscités de Dieu au XVIIe siècle pour renouveler dans le sanctuaire le véritable esprit sacerdotal, semblent avoir eu, sur le sujet du Sacrifice chrétien, des lumières particulières, dont on n'a peut-être pas suffisamment remarqué le bien-fondé et l'élévation au point de vue du dogme, ni assez fait ressortir les merveilleuses conséquences pour la morale et la mystique chrétienne.

L'auteur de ce présent ouvrage a voulu réaliser ce qui n'a pas été fait encore, en se plaçant à ce double point de vue. *L'idée du Sacrifice dans la Religion chrétienne* est une thèse dogmatique, capable d'intéresser le théologien, en même temps qu'un ouvrage d'ascétisme qui pourra faire du bien aux âmes.

Une première partie montre le Sacrifice chrétien dans ses fondements: la religion du Verbe Incarné. Une deuxième étudie la figure anticipée de ce Sacrifice dans les sacrifices de l'ancienne loi. Une troisième suit la réalisation du Sacrifice véritable dans la vie mortelle, dans la vie glorieuse, et dans le vie eucharistique de N. S. Le complément de ce Sacrifice adorable sert de matière à une quatrième partie: c'est le sacrifice de la T. Ste Vierge, prêtre et hostie avec le Sauveur, et le Sacrifice de toute l'Eglise, associée au sacerdoce de Marie et à sa qualité de victime.

Enfin un Appendice suit l'histoire de l'Eglise depuis les temps apostoliques jusqu'à nos jours, pour montrer le sacrifice particulièrement fécond des Ames-Victimes.

ESPRIT ET VERTUS DE MGR DE MAZENOD par le R. P. Eugène BAFFIE, oblat de Marie Immaculée. Un très fort volume in-12. — Prix. . . . . 3 fr. 50

Les Oblats de M. I. ont pieusement recueilli et groupé dans ce volume tous les détails édifiants de la vie de Mgr de Mazenod, leur très pieux fondateur, tous les traits épars de cette radieuse physionomie qui aura désormais sa place parmi les plus beaux modèles de la sainteté épiscopale

Bon livre à lire pour soi d'abord, car tout prêtre y peut trouver, présentée sous une forme narrative ordinairement attrayante, un précieux aliment à sa piété, des vues profondes, et plus d'un encouragement pour son zèle pastoral dans les temps tristes que nous traversons; mais très bon aussi à faire lire en lecture publique pendant les retraites, et même comme lecture spirituelle dans les séminaires. Les traités didactiques d'ascétisme, qu'il faut étudier bien entendu dans un moment ou dans l'autre, n'ont pas l'efficacité pratique de ces narrations *toutes simples, très variées, très « vécues » comme on dit aujourd'hui, remplies* d'anecdotes historiques attachantes, *où l'âme chrétienne* subit comme malgré elle l'influence *irrésistible du bon exemple* de la vertu.

(L'Ami du Clergé)

PRATIQUE DES VERTUS, méthode pour arriver à la perfection au moyen d'un exercice de vertu chaque jour, par le P. BOUCHAGE, de la Congrégation du Saint-Rédempteur. *Seconde édition* revue et corrigée par l'auteur, approuvée par plusieurs cardinaux, archevêques et évêques. 3 volumes in-8. Prix . . . . . 15 fr.

La *Pratique des Vertus* est appelé par le *Polybiblion* « une étude magistrale où sont exposées les considérations les plus utiles pour faire connaître et aimer la vertu. »

Le directeur de la *Croix du Nord* écrit de ce livre : c'est Rodriguez plus complet, plus méthodique et expurgé de ses hors-d'œuvre. C'est le P. Faber sans sa prolixité poétique parfois fatigante pour les hommes pratiques. C'est Mgr Gay sans cette pointe, nous dirons presque cette recherche philosophique qui en rend la lecture malaisée à certaines personnes peu familiarisées avec les envolées spéculatives.

LE SACRIFICE dans le dogme catholique et la Vie chrétienne par l'abbé J.-M. BUATHIER, chanoine honoraire de Belley. *Huitième édition*, augmentée de fragments posthumes sur « **Le sacrifice et le Beau** ». 1 fort volume grand in-12. Prix. . . . . 4 fr.

OUVRAGE HONORÉ DE NOMBREUSES APPROBATIONS

« Quelles belles pages vous avez écrites sur le sacrifice ! Voilà ce qu'il faut montrer et enseigner de nos jours à ces peuples que l'amour effréné des plaisirs emporte et que l'égoïsme étreint, dans la vie sociale comme dans la vie de famille et la conduite privée.

» Je ne doute pas que ces pages, qui sont un admirable commentaire du crucifix et de l'hostie sainte, ne fassent beaucoup de bien aux âmes qui auront le bonheur de les parcourir, et ne les portent à aimer davantage le divin Sacrifié qui a tant fait pour les sauver. » (LE CARDINAL BOURRET *évêque de Rodez*)

LE SACRIFICE ET LE BEAU (Extrait de la *huitième édition* de **Le Sacrifice et la Vie chrétienne**). Broch. in-12. Prix : 0 fr. 75

PETITES HISTOIRES. Traits de missions, par le R. P. M. DEVÈS. 1 beau volume in-8 avec gravures. Prix. 3 fr.

Un ouvrage charmant, où l'auteur a mis tout son cœur et la plus tendre piété. Tous les récits qui le composent, il les a recueillis des lèvres mêmes des missionnaires, ou dans des relations inconnues jusqu'ici du public.

Les membres du clergé, les catéchistes, trouveront dans ce volume des « exemples » qui leur permettront de graver dans l'esprit de leurs auditeurs de tout rang et de tout âge les divines leçons de l'Evangile et du catéchisme. (*La Croix*)

LES ÉVANGILES DES DIMANCHES ET DES PRINCIPALES FÊTES au point de vue historique et archéologique, par l'abbé MARTIN. Un très fort volume in-12 de plus de 700 pages, avec nombreuses vignettes. Prix. . . . . 4 fr

MARIE ET L'AME CHRÉTIENNE, par le P. BADET, prêtre de l'Oratoire. 1 beau volume in-12. Prix . . . . . 3 fr.

« J'ai tenu à lire et à méditer jusqu'au bout le livre nouveau du P. BADET. Je l'ai fait avec un très grand profit au point de vue spirituel et littéraire. L'auteur a une façon à lui de traiter les questions de piété, façon délicate, élégante, distinguée, qui fait contraste avec la vulgarité ordinaire en ces matières. Aussi recommanderai-je plus chaudement encore aux personnes chrétiennes de ma connaissance la lecture d'ouvrages aussi excellents. » (Mgr MARICOURT)

« La grandeur, la vie, les vertus de l'Auguste Mère du Sauveur, mille fois décrites ailleurs, prennent sous la plume, nous dirons volontiers sous le pinceau du P. BADET, des charmes particuliers. En harmonie avec la grâce incomparable de son sujet, il aime les comparaisons tirées de la belle nature, les tableaux captivants, les images aimables. Il ne s'y perd point cependant, il ne s'en sert que comme d'un riche vêtement, et dans ces fleurs se trouve le germe de fruits magnifiques. Beaucoup de chapitres laissent l'âme sous une impression profonde d'admiration et d'amour. La jeunesse chrétienne, pour laquelle on trouve aujourd'hui si difficilement des livres à la fois agréables et sérieux, fera ses délices de celui-ci.

(A. COGNON, *Prêtre de Saint-Sulpice*)

JÉSUS ET LES FEMMES DANS L'ÉVANGILE, par le même auteur. *Seconde édition*, 1 beau volume in-12. . . 3 fr.

Dans son commentaire si chaud et si vivant, si large et si précis de l'Evangile, le P. Badet fait jaillir de vivifiantes clartés du texte divin, remué et retourné, comme ces sillons de terre, d'où émanent, aux souffles printaniers, les mystérieuses énergies, par lesquelles les roses s'épanouissent et grandissent les épis... Ce beau et bon livre est une œuvre digne d'un prêtre formé à l'école des Gratry et des Perreyve si dévoués à leur époque ; en le faisant paraître, le P. Badet a obéi à une de ces impulsions providentielles contre lesquelles rien ne prévaut. » (Paul LALLEMAND, *Docteur ès-lettres*)

GUIDE POUR GAGNER LES INDULGENCES, par le R. P. BERNAD, Oblat de Marie Immaculée. — Un volume in-18. Prix. . . . . 0 fr. 75

Quand nous aurons dit : 1° que ce *très pratique* petit catalogue donne, jour par jour, œuvre par œuvre, le détail de toutes les indulgences à gagner le long d'une année ; 2° qu'il fournit, au début, des explications suffisantes sur la manière d'accomplir les œuvres prescrites, la nature et l'organisation des principales dévotions enrichies d'indulgences (œuvres, objets de piété, scapulaires, etc.) ; enfin et surtout 3° que l'auteur a obtenu pour son travail la haute *approbation* de la sacrée Congrégation des Indulgences et des Reliques, nous aurons, ce semble, dit assez et plus qu'il ne faut pour donner à entendre que tout bon catholique, toute personne pieuse doit avoir sous la main ce très précieux petit *Memento* d'Indulgences. La modicité de son prix le rend accessible à toutes les bourses. Nous sommes assurés du *plein succès qui l'attend* auprès des fidèles qu'anime le saint *zèle du mérite à réaliser*, par voie d'indulgences, pour le soulagement *des âmes qui* souffrent dans le Purgatoire.

(L'Ami du Clergé)

SERMONS ET PANÉGYRIQUES pour les fêtes de l'année, par le P. GONDRAND, publiés par les soins du R. P. NICOLAS, Oblat de Marie Immaculée. 2 forts vol. in-12 (ensemble 864 pages), Prix. . . . . 7 fr.

« Etre soi-même en demeurant l'homme de Dieu, c'est-à-dire joindre l'empreinte de son propre génie, en fait de raisonnement et de langage, à l'orthodoxie la plus rigoureuse dans le dogme comme dans la morale ; trouver au fond d'un texte la mine la plus opulente d'enseignements à exploiter, quand les mêmes syllabes révélatrices pour l'un resteront lettre morte pour bien d'autres ; concevoir des plans d'instructions aussi puissants par leur absence de banalité que par la richesse de leurs développements ; traiter des sujets courants, pour ne pas dire usés, de manière à donner l'illusion qu'ils sont une primeur pour l'auditoire ; rester, par exemple, après cinq sermons sur le même thème, aussi neuf dans le sixième, et tout en suivant les règles éternelles du goût, ne pas dédaigner, à l'occasion, une envolée plus moderne dans la forme, tel est, si je ne me trompe, l'idéal vrai de l'originalité oratoire : tel est aussi le caractère propre de l'œuvre du P. Gondrand.

On trouve, dans les 860 pages qui composent ces deux volumes, sous toutes les formes de la parole apostolique, depuis le grand discours prononcé dans la chaire des cathédrales jusqu'à la simple allocution adressée à de pieuses confréries, on trouve, disons-nous, à peu près tous les thèmes usuels de la prédication, d'après l'ordre de l'année liturgique.

Citons, au hasard, deux sermons pour Noël et trois pour la Circoncision ; sept pour l'Epiphanie et deux pour la Purification ; deux Passions très remarquables ; trois sermons pour la fete de Pâques, deux pour l'Ascension et autant pour la Pentecôte ; cinq sur le Saint-Sacrement ou le Sacré-Cœur, plus encore sur la dévotion aux âmes du Purgatoire, etc., etc. ; les panégyriques de saint Etienne, saint Jean, apôtre ; les Saints Innocents, saint Jean-Baptiste, saint Pierre, saint Paul, sainte Anne, saint Michel, saint Roch, sainte Cécile, etc. Nous ne signalons que pour mémoire les belles instructions sur les grands mystères de la Sainte Vierge et les éloges sacrés qui ont pour héros des élus dont la célébration est plus restreinte, comme saint Hugues et saint Pierre Claver.

Cette publication se recommande par une sûreté et souvent par une élévation de doctrine qui n'ont d'égales que la puissance de conception et la rigueur de logique de l'auteur, dont le style, toujours pur, malgré les hardiesses de son vol, n'égarera jamais le goût de ceux qui le prendront pour maître. Elle offre, de plus, par la variété et le caractère usuel des sujets traités, de vastes ressources d'édification personnelle aux âmes qui en feront leur nourriture ; elle présente surtout un champ d'expérience très étendu pour la culture de la parole sainte à laquelle, de nos jours plus que jamais, les jeunes aspirants au sacerdoce ont à s'adonner. » (Extrait du rapport présenté à Mgr l'Archevêque d'Aix, par M. le chanoine MILLE, curé de Saint-Jean-Baptiste à Aix.)

LE PRÊTRE ET LES PREMIÈRES COMMUNIONS. Retraites préparatoires, sermons, fleurs et parfums du lendemain, par le chanoine L. MOUSSARD, ancien aumônier du Sacré-Cœur. — Un volume in-12. Prix . . . . 3 fr.

Point banale du tout cette petite collection d'instructions et conférences, toutes simples, fort pratiques, à l'usage des curés et vicaires qui ont à prêcher des retraites de première communion. Il y a là : 1° quatre retraites préparatoires proprement dites ; 2° dix sermons pour la messe où les enfants communient ; 3° quatre instructions pour la rénovation des vœux, et autant pour la consécration à la Sainte Vierge ; 4° dix entretiens familiers pour le lendemain de la première communion, à la messe d'actions de grâces.

M. Moussard veut surtout être « pratique » et nous ne saurions l'en blâmer, loin de là. S'il a négligé, à dessein, les ornements superflus du beau style et laissé dans l'ombre les considérations dogmatiques un peu trop spéculatives, ce n'est pas sans bonne raison, puisque, en fin de compte l'*instruction* doit se donner pendant le temps normal du catéchisme et non point à la rétraite, qu'il convient d'employer surtout à développer chez les enfants les sentiments pratiques de foi, de contrition, de charité et de confiance en Dieu : ce à quoi M. Moussard nous semble vraiment bien réussir.

L'auteur donne ici une œuvre « vécue » et prêchée par lui-même, ce qui garantit mieux encore sa valeur et sa portée pratique. (*L'Ami du Clergé*)

LA VOIX DE L'ÉVANGILE ou sujets d'Homélies pour les dimanches et les fêtes, par l'abbé ALLEMAND, curé de Jarjages. 1 fort vol. in-12 de 400 pages. Prix. . . 3 50

« Votre plan est-il neuf rigoureusement? Je ne saurais l'affirmer ; en tout cas, il est bien loin d'être banal. Vous l'avez rempli, d'ailleurs, fidèlement jusqu'aux bords : doctrine purement orthodoxe à mon humble avis, commentaires lumineux et courts, idées originales, réflexions très suggestives souvent, édifiantes toujours : rien n'y manque. Vous avez tenu largement toutes les promesses de votre *Avant-propos* ; de sorte que votre livre, ressource précieuse pour beaucoup de prédicateurs, est en même temps une lecture substantielle, agréable, pour les personnes pieuses, et même une direction sûre pour les cœurs égarés qui veulent résolument revenir à la bonne voie.

» Au surplus, vous avez usé convenablement du style qui sied le mieux à l'exposition, à l'analyse, à la leçon morale : vous êtes naturel, simple, un peu austère comme votre pensée vous êtes correct, concis, vif, pressant. Certes, ces qualités sont loin d'être ordinaires : elles valent mieux assurément que certaine élégance que vous n'avez pas voulue parce qu'elle aurait défiguré votre œuvre au lieu de l'embellir. (Extrait d'une lettre adressée à l'auteur par M. SERRES, curé doyen, ancien professeur de philosophie.

LA RÉVÉRENDE MÈRE FRANÇOISE DE BERMOND et l'établissement des Ursulines en France, par une religieuse du même ordre. 1 vol. in-8, avec portraits authentiques. Prix . . . . . 5 fr.

Une véritable fille d'Angèle de Mérici et de François de Bermond s'est dévouée, avec un talent déjà très apprécié, à nous faire connaître la seconde fondatrice des Ursulines. Elle a mis au jour bien des documents oubliés ou méconnus.

Nous ne doutons pas que cet ouvrage, d'une incontestable valeur, n'obtienne un grand et bien légitime succès. Il nous montre, avec l'activité et les hautes vertus d'une sainte fondatrice, le véritable esprit des Ursulines, l'influence étonnante, dès leur début, de ces religieuses dont madame de Maintenon, leur élève, ne cessait de faire l'éloge, à qui elle avait pris plusieurs de leurs usages, pour la fondation de Saint-Cyr. C'est à elles qu'est due la formation de la plupart des jeunes filles de l'ancienne société française.

Quant à l'intérêt du livre, il est puissant à cause des merveilles de conversion que Dieu opère pour établir son œuvre et du grand nombre de personnages remarquables mis en scène.

Ce sont les plus célèbres prédicateurs ou directeurs de conscience de l'époque : le Père Coton, le Père Romillon, César de Bus et les doctrinaires, le Cardinal de Bérulle et les Oratoriens. Puis madame Acarie, des personnages de la Ligue. Quelques saillies de Henri IV brochant sur le tout ne gâtent rien au récit.

Nous pensons qu'un tel livre vient bien à son heure au temps de la folie et de la persécution scolaires. Il est opportun plus que jamais de mettre en lumière les vertus héroïques, l'humilité, l'abnégation de ces grandes âmes qui ont fondé et propagé l'une de ces institutions maternelles et puissantes, par lesquelles l'Eglise a montré son intelligence et son dévouement pour l'enseignement du peuple comme de toutes les classes de la société. (*Semaine Religieuse d'Aix*)

JOIES ET DOULEURS DE L'AME EXILÉE, par l'auteur de « Allons au Ciel. » 3e édition. Un beau vol. in-18. Prix. 2 50

Le chrétien trouvera dans ces belles pages, selon l'expression de l'évêque de Verdun, « un terme à ses doutes, un baume à ses blessures, un affermissement à ses meilleures espérances ; il y découvrira des trésors ignorés de douceur et de force ; il y apprendra à puiser chaque jour à cette source féconde de l'Ecriture Sainte, qui fortifie et réjouit les saints en même temps qu'elle encourage les faibles et relève les pécheurs. Personne ne méditera sans fruit les *Joies et douleurs de l'âme exilée;* elles déversent abondamment sur l'âme le suc divin, la sève salutaire répandus dans les Psaumes. Voilà pourquoi nous vous *conjurons,* cher lecteur, de les lire, de les chanter, de les méditer *toujours.* Quant au style dont l'auteur a revêtu ses nobles *pensées, il* unit à la simplicité, à l'onction des pages inspirées, *la pureté,* l'élévation, la beauté des grands maîtres. »

Un grand propriétaire chrétien au XIXe siècle. MONSIEUR LE VICOMTE DE BUSSIERRE, par M. Léonce de LA RALLAYE. 1 beau volume in-8. Prix. . . . . 6 fr.

La vie de ce grand propriétaire contemporain nous offre, selon le jargon pédagogique, une « leçon de choses » bien plus claire et surtout plus pratique que les théories fantastiques des plumitifs et des orateurs de « la sociale ».

Né dans le protestantisme, par des études sérieuses et sincères, il reconnut les erreurs de la secte dans laquelle il avait passé ses premières années, et, correspondant à la grâce, il fit très franchement son abjuration. Bientôt on admira en lui le modèle du vrai catholique fervent et charitable.

On sait qu'il fut à Rome, l'instrument de Dieu pour préparer l'éclatante et toute miraculeuse conversion de M. de Ratisbonne, issu de l'une des familles juives les plus riches et les mieux posées en France.

On relira ici, avec consolation, le récit de cette conversion subite, la plus prodigieuse peut-être des annales de l'Eglise.

Les hommes les plus éminents de notre époque, se sont fait gloire de leurs relations avec cette intelligence supérieure, avec ce vrai gentilhomme qui laisse une mémoire impérissable. Puisse l'excellent travail de M. de la Rallaye lui susciter des imitateurs : faire connaître une telle vie c'est une œuvre de bon patriote et de bon chrétien; le faire avec autant de talent c'est ajouter le charme de la forme à l'attrait d'un sujet si admirable en soi, et si bien approprié aux besoins de notre époque.

(*Revue bibliographique et littéraire.* — A. CARION)

LA CROYANCE AU SURNATUREL et son influence sur le progrès social. *Essai historique et religieux* par Mlle Louise ANZOLETTI, traduit de l'italien, sur la seconde édition revue et augmentée, par Mme Edmonde VISMARA. 1 fort vol. grand in-12. Prix . . . 3 fr. 50. franco 4 fr.

Mademoiselle Anzoletti fait le procès historique du paganisme et démontre fort bien que, en dehors du surnaturel et de l'Eglise, il n'y a point de vraie civilisation pour l'humanité. Le tableau des civilisations grecque et latine, brossé à grands traits, et comparé à l'œuvre merveilleuse de la civilisation chrétienne, nous a particulièrement plu et décidé à dire beaucoup de bien de cet excellent volume, qu'il convient de recommander surtout à l'attention des laïques, auxquels il faut aujourd'hui plus que jamais rappeler le rôle tout divinement bienfaisant du christianisme dans le monde. Les controversistes trouveront là aussi de bons arguments et des idées précieuses pour la défense apologétique de l'Eglise. Les lettrés même au goût délicat ne seront point sans trouver un charme très particulier dans cette prose italienne à laquelle le traducteur, madame Vismara, a su *donner toute la correction* et les sobres élégances du meilleur *style français.*

(L'Ami du Clergé)

LE DIABLE DANS LA VIE DES SAINTS, par Paul VERDUN. 2 volumes in-12. Prix . . . . . 6 fr.

DU MÊME AUTEUR

LE DIABLE DANS LES MISSIONS. 2 vol. in-12. Prix. 6 fr.

Les manifestations du surnaturel, tantôt divin, tantôt démoniaque, sont une partie de l'histoire courante des missions catholiques. En Europe, où les conflits de la politique et le choc des intérêts humains engendrent si aisément le positivisme et le scepticisme, il faut aux chrétiens eux-mêmes une sorte d'effort de la foi pour admettre des faits d'ordre surnaturel, moins rares cependant qu'on ne supposerait à première vue. Dans les pays païens, qui sont encore une partie si considérable de la carte du monde, c'est l'inverse qui se produit. Les tristes et cruelles superstitions du paganisme africain, chinois, hindou, océanien, heurtées par le christianisme et vaincues par lui, remplissent la vie commune d'événements d'origine surnaturelle. On peut dire que le surnaturel y est, en quelque sorte, la plus naturelle des choses.

Les faits d'ordre surnaturel n'ont pas moins besoin, là comme partout, d'être contrôlés et fondés sur des témoignages probants, avant d'être affirmés. M. Paul Verdun a eu le souci qu'il prévoyait en son lecteur. Il a indiqué les sources, les dates, les circonstances de personnes et de lieux, les témoignages qui permettaient de reconstituer, en cas de besoin, le dossier de chaque affaire. Sage et prudente méthode, qui donne au lecteur la faculté de s'appuyer sur des preuves directes s'il a besoin de citer un fait. Et de ces faits, un grand nombre peuvent être utilisés pour l'instruction et l'édification. (*La Vérité.* — G. B.)

Ces deux volumes très intéressants pour la curiosité, fourniront à l'historien, au moraliste, au philosophe et surtout au théologien une ample matière de réflexions et d'inductions. Le surnaturel diabolique est un des facteurs de l'histoire ; quiconque le nie ou le néglige se condamne par là même à ne pas comprendre les faits même qu'il voit. (*Etudes Religieuses.* — E. Cornut. S. J.)

LES VOYANTS, **MADEMOISELLE COUÉDON** ET LES CATASTROPHES DE DEMAIN par Michel d'ÉGAUX. — *Brochure petit in-8° de 140 pages.* Prix : 1 fr.; franco, 1 25

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION. — Chapitre préliminaire.

PREMIÈRE PARTIE. — I. Prophétie de Prémol. — II. Prophétie de Plaisance. — III. Prodige aérien de Vienne en Dauphiné. — IV. Prophétie d'Orval.

DEUXIÈME PARTIE. — I. Destruction de Paris. — II. La guerre *civile.* — III. Invasion de la France. — IV. Crise finale. — V. *Restauration* de la Royauté légitime. — VI. Quel sera le Grand *Roi?* — *VII.* La paix universelle et le triomphe de l'Eglise. — *VIII. Quand* ces événements arriveront-ils? — Notes de l'*Editeur.*

LA « RELIGION DE JÉSUS » ressuscitée au Japon dans la seconde moitié du XIXe siècle, par Francisque MARNAS, missionnaire apostolique, vicaire général honoraire de Osaka. 2 beaux volumes in-8° avec 21 héliogravures et une carte du Japon. Prix . . . . . 12 fr.

De tous les livres publiés sur le Japon ces dernières années, on peut se demander s'il en existe un seul qui soit aussi varié que le Vôtre et de nature à intéresser un aussi grand nombre de lecteurs. L'historien, le philosophe, l'homme politique y trouvent matière à réflexions profondes sur les mœurs extraordinaires de ce peuple, isolé si longtemps du reste du monde ; sur ses qualités naturelles vraiment remarquables ; sur les vertus nationales et domestiques par lesquelles il a subsisté jusqu'à maintenant ; sur les vices qui lui sont particuliers ; sur le changement rapide, incroyable, opéré dans ses habitudes, dans son mode d'éducation, dans son état matériel et social, depuis qu'il est entré en relation avec les pays étrangers.

Le chrétien y trouvera en outre une source de grande édification. Quoi de plus saisissant, en effet, que ce phénomène unique, d'une population fidèle, abandonnée à elle-même pendant plus de deux siècles, et gardant sa foi au milieu d'une persécution incessante ! Quoi de plus propre à raffermir le zèle de ceux qui n'ont pas encore perdu toute espérance, que de voir comment en trente années un si grand nombre d'œuvres ont pu être accomplies avec de si faibles moyens !

Enfin, un agrément particulier de votre livre, monsieur l'Abbé, c'est qu'il est écrit avec amour. Vous aimez profondément deux choses : l'Eglise et le peuple japonais. En le faisant connaître sans rien retrancher de ce que vous devez à la vérité, vous faites aimer ce peuple, si ardent à tout, si avide de s'instruire, si prompt à s'assimiler ce qu'il apprend, si singulier en toutes choses qu'on ne saurait guère le comparer qu'avec lui-même.

(† ALEXANDRE, *évêque de Hakodate*)

AU PAYS DE L'OURS NOIR. Chez les sauvages de la Colombie Anglaise. Récits d'un missionnaire, par le R. P. MORICE, Oblat de Marie Immaculée. 1 volume, grand in-8, avec vignettes et carte. Prix . . . . . 4 fr.

Dans ces pages, point de récits à effet, de situations exagérées, d'aventures invraisemblables. La vie du missionnaire, dans notre Amérique du Nord, est suffisamment mouvementée. Pas n'est besoin de forcer la note pour éviter la monotonie. Les dangers sont encore son partage, et, dans un pays où le thermomètre descend à 47° centigrade, où de longues nuits passées dans l'insomnie sont la conséquence de ce froid extrême, et où l'on reste parfois cinq mois sans communication avec le monde civilisé, les privations sont toujours à l'ordre du jour.

J'ai voulu avant tout donner, sans exagération ni réticence une juste idée de nos missions, de nos voyages et surtout de l'ineffable bonté de la divine Providence à l'égard de son envoyé auprès de peuplades, naguère encore plongées dans les ténèbres de la mort. Un tel programme devrait, ce semble, suffire pour intéresser un cœur chrétien. Le lecteur dira si je me suis trompé. (*Extrait de la* PRÉFACE)